
3 1761 07136188 5



LES

HÉRÉTIQUES

D'ITALIE

V

AVIS DES TRADUCTEURS.

La publication de notre traduction par volumes nous a déterminés à adopter pour chacun d'eux un sous-titre, indiquant plus spécialement les matières qui y sont traitées, et par suite une série distincte pour les Discours, au lieu de la numération unique de l'original.

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

LES

HÉRÉTIQUES

D'ITALIE

DISCOURS HISTORIQUES

DE CÉSAR CANTÙ

TRADUITS DE L'ITALIEN

PAR ANICET DIGARD ET EDMOND MARTIN

SEULE TRADUCTION AUTORISÉE, REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR

TOME V

L'HÉRÉSIE DANS LA RÉVOLUTION

Oportet hæreses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.
S. Paul, I *Ep. ad Corinthios*, c. XI, v. 19.

PARIS
LIBRAIRIE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
PUTOIS-CRETTÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DE L'ABBAYE-SAINT-GERMAIN, 13

1870


LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO

DISCOURS I.

XVIIIe siècle. — Jansénisme. — Encyclopédistes. — Francs-maçons. — Cagliostro.

Au dix-huitième siècle, outre ses ennemis ordinaires, l'Église eut à combattre trois sortes d'adversaires : les jansénistes, les francs-maçons et les encyclopédistes.

Lorsqu'un homme délibère s'il doit faire ou ne pas faire une action, il sent en lui-même qu'il peut se décider dans un sens ou dans l'autre : mais l'action et la délibération présentes dépendent d'antécédents dont elles paraissent être la conséquence presque inévitable. Cela ne signifie pas que l'homme soit enchaîné à la fatalité; assurément il n'agit pas au hasard et il ne fait jamais un meilleur usage de sa liberté, qu'au moment où il se conforme à la loi morale innée en lui. S'en écarte-t-il? Il s'en aperçoit, et fait cet aveu : « Si j'avais voulu, j'aurais pu faire autrement. »

La volonté a donc besoin d'appuis extérieurs, tels que l'exemple, les encouragements, l'amitié, l'approbation ou le blâme, la prière, la coaction physique et morale. Mais à tout cela vient se joindre une action interne, que tout le monde sent, que personne n'explique. Le parti pris de nier cette action, les diverses tentatives faites pour s'en rendre compte (A) et pour en mesurer l'importance relative ont donné naissance à divers systèmes se rattachant

à ceux qui concernent cet autre mystère de l'origine du mal.

Théories sur la Grâce.

Dès les premiers siècles, Pélage atténuait l'efficace divin, pour soutenir le libre arbitre, c'est-à-dire la Grâce, en établissant que les forces naturelles suffisent pour accomplir la loi. D'après lui, l'homme a été créé moral, et le péché n'a point changé en mal sa condition première. Les enfants naissent dans le même état où fut placé Adam, et les hommes sont libres comme ils l'étaient dans le paradis terrestre. Chacun peut donc se préserver du péché et observer la loi, bien qu'il ne puisse arriver à la perfection. Si l'on veut admettre la Grâce divine, celle-ci consiste précisément dans la libre volonté de ne pas pécher : tout au plus est-elle une faculté que Dieu nous accorde pour pouvoir accomplir plus facilement ce qu'il nous commande : le libre arbitre consiste dans l'équilibre entre le bien et le mal, dans la liberté pleine et entière de faire l'un ou l'autre.

Saint Augustin, le premier des Pères latins qui ait réduit en système complet la doctrine évangélique, s'est beaucoup occupé de ce dogme capital de la vie chrétienne ; combattant Pélage, il soutenait que l'homme, après la faute d'origine, a perdu le pouvoir d'éviter par lui-même le péché et d'observer la loi : la grâce de faire le bien ne peut lui venir que de Dieu, qui l'accorde quand il veut et dans la mesure qu'il veut. Par suite du péché originel, les enfants, à qui le baptême n'a pas étendu le bénéfice de la rédemption, sont privés de la béatitude surnaturelle ; et, dans quelques âmes prédestinées à la gloire, la Grâce se manifeste d'une manière nécessairement victorieuse et irrésistible. Ces propositions, confrontées avec d'autres du même saint, suivant l'explication donnée par

saint Fulgence et d'autres théologiens, établissent que par le péché originel l'homme a perdu la Grâce sanctifiante, et est devenu sujet à la mort; le libre arbitre a été affaibli, mais non anéanti en lui; il n'est pas non plus inévitablement entraîné au péché par la concupiscence, ni porté irrésistiblement au bien par la Grâce, acquise au prix du sang de Jésus-Christ, et au moyen de laquelle il reçoit la faculté de faire le bien. Cette Grâce intérieure doit prévenir la volonté et l'élever au-dessus des forces naturelles; nous ne la méritons pas, elle nous est donnée gratuitement; sans elle, l'homme ne peut pas faire d'œuvres méritoires, et, même avec son secours, il ne peut se préserver de tout péché véniel.

La prédestination, par laquelle la créature devient ce qu'elle est, est donc un acte de création, et une liberté finie ne pourrait limiter la liberté infinie du créateur, lequel ne serait pas parfaitement libre s'il ne pouvait déterminer la liberté finie autrement qu'en la violentant. La Grâce toutefois ne violente pas le libre arbitre et ne pourrait le violenter, puisque c'est elle qui le crée. Mais en quoi consiste l'action de Dieu sur les créatures libres? De quelle manière se produit l'effet de cette action? Ici commence la dispute.

Pendant que quelques-uns, attribuant tout à la Grâce, pensaient que Dieu avait irrévocablement fixé d'avance le salut de chacun, Cassien reconnaissait comme insuffisante la volonté humaine, et déclarait nécessaire un secours extérieur pour opérer progressivement la sanctification; mais il niait l'action gratuite et prévenante, immédiate et spéciale de Dieu sur l'âme pour l'amener à commencer le bien : même dans un certain sens l'homme peut tout avec les forces naturelles, en tant que

les mérites de Jésus-Christ ont ouvert à tous indistinctement un trésor de grâces où chacun, avec le désir qui lui est naturel de faire son salut, peut puiser quand il veut et dans la mesure qu'il veut (*semi-pélagianisme*).

Thomistes et Scotistes.

La question touche aux points les plus élevés de la philosophie, de la politique, de la religion; et, si fort que le siècle puisse en rire, elle préoccupe encore les philosophes qui attribuent tout à l'énergie humaine, qui excluent toute influence supérieure sur les actions et qui nient absolument le besoin de la prière; elle survit chez les publicistes qui recherchent s'il y a une philosophie de l'histoire, c'est-à-dire jusqu'à quel point l'action de la providence se combine avec celle de l'homme dans les transformations de la société. Si, dans sa manifestation première et grossière, elle disparut avec Pélage sous les condamnations de l'Église, elle se réfugia plus ou moins modifiée dans l'enceinte des écoles théologiques, où elle fut débattue contradictoirement par les disciples de saint Thomas et par ceux de Duns Scot (*Thomistes et Scotistes*) : nous la voyons ressuscitée par les Protestants; le Concile de Trente ne l'a pas résolue entièrement; car, de même qu'il n'avait pas déterminé les relations précises de l'Église avec l'État, de la même manière il laissa indécises les questions de la suprématie du pape et de la nature de la Grâce, énigme de la religion comme de la raison, dont Dieu seul se réserve le secret.

Il avait à la vérité déclaré que la justification a lieu par les mérites de Jésus-Christ, en vertu desquels l'homme, librement consentant et coopérant librement, reçoit la rémission des péchés et une charité inhérente à l'âme. La Grâce est gratuite, et elle est nécessaire non-seulement pour faire des œuvres méritoires, mais même pour

concevoir le désir d'en faire. La liberté naturelle de l'homme a été affaiblie par le péché, et Jésus-Christ ne lui a pas restitué l'innocence. Dieu accorde à tous et à chacun une grâce qui est *suffisante* pour le salut éternel ; à quelques uns, que pour des motifs impénétrables il favorise d'un amour de prédilection, il accorde une grâce *efficace* qui les établit immuablement dans le bien.

Quelque lumière vint éclairer ce mystère lors de la condamnation de Baïus. Baïus ou ses adeptes enseignent que la prédominance de la charité ou de la concupiscence enlève la liberté d'agir contrairement à l'affection prédominante; tandis que les catholiques croient qu'il reste toujours à l'homme le libre arbitre *a necessitate*, non-seulement pour les œuvres propres à l'état dans lequel il se trouve actuellement, mais encore pour celles de l'état contraire, c'est-à-dire pour le mal, tant qu'il est en état de grâce et réciproquement. D'après Baïus, l'homme dominé par la concupiscence habituelle ne peut faire des actions bonnes; en sorte que toutes les œuvres des infidèles et des méchants sont péché, tandis que, d'après le dogme catholique, l'homme, maîtrisé par la concupiscence, peut, en vertu d'un secours actuel, agir droitement et conformément à la fin qu'il doit atteindre, bien qu'en l'absence de la justice habituelle l'action ne puisse être méritoire. Selon Baïus, toute action qui n'est pas faite dans l'intention finale requise, et en vertu d'une habitude surnaturelle, est intrinsèquement vicieuse; les catholiques, au contraire, croient que telle ou telle action peut être bonne dans la substance, bien qu'elle ne soit pas en tout point louable, et cette direction vers la fin voulue, l'infidèle et le pécheur peuvent la donner à leurs

Baïus.

actions avec le secours de la Grâce actuelle : ces actions peuvent être bonnes en elles-mêmes, mais *non bene fiunt*.

Les théologiens sont loin d'être d'accord dans l'exposition de la doctrine, et les Dominicains ont composé le catéchisme romain d'après l'opinion de saint Thomas; les Jésuites ont penché du côté de Duns Scot, qui affirmait, en se fondant sur la bonté du Père et la miséricorde du Fils, que l'homme est capable de quelque mouvement vers le bien; ce qui les a fait taxer de semi-pélagianisme.

L'Espagnol Louis Molina voulut attribuer une plus grande efficacité encore au libre arbitre en supposant que l'homme, sans le secours de la Grâce, peut produire des œuvres moralement bonnes, résister aux tentations, s'élever par lui-même à des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition; en même temps Dieu lui accorde, en vertu des mérites de Jésus-Christ, la Grâce par laquelle il éprouve les effets surnaturels de la sanctification; mais le libre arbitre reste toujours maître de lui-même sous l'action de la Grâce, qu'il peut rendre efficace ou non. En résumé la bonne œuvre et la justification sont produites par le concours de la volonté et de la grâce; Dieu prévoit, mais ne détermine pas l'action, bien qu'il voie quelle sera la délibération de la volonté.

Un système, qui dans sa clarté paraissait concilier l'action de la Grâce avec le libre arbitre, plut à beaucoup d'esprits; mais les Dominicains le combattirent vivement et le traitèrent de libéralisme à la fois rationaliste et superficiel. Pour avoir une décision précise, il serait d'abord nécessaire de définir la nature de la Grâce efficace, et l'Église ne l'a jamais fait. Clément VIII confia

l'examen de la question à une Congrégation *de auxiliis divinæ Gratiæ;* mais cette congrégation se sépara avant d'avoir rien décidé; et cela, dit-on, pour ne pas condamner l'ordre des Jésuites, qui avait si bien mérité de l'Église.

Une fois le silence sur cette matière imposé, il ne restait plus qu'à prendre dans le sens strict les paroles de l'Église et de saint Augustin. Mais saint Augustin a-t-il bien enseigné la doctrine adoptée par l'Église? Si d'ailleurs le principe de la justification gît dans la volonté et la liberté de l'homme, de manière qu'il puisse commencer par lui-même sa régénération et mériter par un mouvement spontané de sa bonne volonté, il n'est pas tombé irréparablement, et conséquemment la rédemption toujours vivante par Jésus-Christ n'est pas indispensable.

C'est là ce qu'on opposait aux Jésuites, qui, en soutenant l'opinion la plus large et en étendant le bienfait de la rédemption, paraissaient apporter un relâchement dans la morale, endormir les consciences dans une sécurité pleine de dangers, et montrer une déplorable facilité à donner l'absolution en tapissant de velours le chemin du paradis. Par esprit de réaction, d'autres théologiens se mirent à rajeunir, comme ils disaient, la vraie science intérieure des sacrements et de la pénitence; à cette fin Jansénius, évêque d'Ypres, exposa le système de saint Augustin de manière à combattre les Semi-Pélagiens, et, par Semi-Pélagiens, il entendait Molinistes. L'œuvre de Jansénius ralluma les controverses que l'auteur prétendait assoupir. On parvint à extraire de son livre cinq propositions contraires à la doctrine de l'Église, et qu'Innocent X condamna; mais le débat se prolongea au milieu

Jansénius.

des équivoques et des subtilités, alimenté qu'il était par l'enthousiasme et par la fourberie, soutenu par les baïonnettes et par les caricatures, tour à tour objet de scandale et de divertissement pour le siècle de Louis XIV, en France.

Le Jansénisme confondait dans le premier homme la nature et la grâce, la raison et la révélation ; de sorte qu'il n'y avait en lui ni la fin surnaturelle ou la gloire, ni le moyen surnaturel ou la Grâce ; mais fin et moyen étaient également naturels. Dans l'homme déchu et racheté la Grâce n'était que la restauration de la raison naturelle.

Probabilisme et Rigorisme.

Tandis que du côté des relâchés luttaient des catholiques d'une sainteté et d'une science remarquable, les rigoristes s'honoraient des noms de Nicole, de Pascal, de Racine, des Arnauld, de Sacy, de Tillemont, tous hommes du plus grand savoir, que l'Église n'a pas séparés de notre charité. Ils n'eurent pas assez d'humilité pour se soumettre à la décision du pape, et ils ne voulaient cependant pas lui refuser l'allégeance. En conséquence, ils soutinrent d'abord que les propositions condamnées ne se trouvaient pas proprement dans Jansénius ; puis, que le pape n'avait pas l'intention de les condamner ; enfin, qu'il n'est infaillible que lorsqu'il prononce, l'Église réunie. Mais, si la promesse de Jésus-Christ devait se limiter aux conciles œcuméniques, l'Église n'aurait plus les moyens suffisants pour arrêter le progrès de l'erreur, chaque fois qu'elle ne pourrait pas se réunir. Limitez arbitrairement les promesses divines non définies, vous trouverez toujours le moyen de les éluder. Si l'Église peut se tromper une fois, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne se trompe toujours. En somme, le Jansénisme était encore l'hosti-

lité contre le pape, mais une hostilité ayant les apparences de la soumission ; il mesurait les droits de l'Église et des Conciles, et désobéissait, tout en protestant de son obéissance. Si ces sectaires niaient avoir émis ou soutenu les erreurs à eux attribuées, ne valait-il pas mieux les prendre au mot? Mais, dans les partis, on veut, non pas que l'adversaire s'excuse ou se justifie, mais qu'il déclare son tort; les ennemis des Jansénistes avaient fait de cette question une question personnelle, et ils la poussèrent aux extrêmes. Ils accusaient Jansénius de renouveler l'erreur de Calvin, disant que « *les commandements de Dieu sont toujours supérieurs aux efforts des justes* ». Faisant de Dieu un Dieu austère, juge inexorable plutôt que père aimant, qui impose une loi au-dessus des forces humaines et n'accorde pas les moyens de l'observer, ils glaçaient par leur froid raisonnement le germe de la vie chrétienne, creusaient l'abîme entre Dieu et l'homme, substituaient le fatalisme et la nécessité du mal à la confiance en la Grâce, et ne laissaient aux âmes d'autre alternative que celle du désespoir ou de l'incrédulité. Les remèdes devaient être par conséquent extraordinaires : tournant contre l'homme la vertu de l'homme, et le perdant par le désir de la perfection, les Jansénistes plaçaient les sacrements si haut qu'ils devenaient presque inaccessibles, et qu'ils étaient plutôt la difficile récompense que les moyens de la sanctification : ils rendaient la confession d'autant plus sévère qu'ils avaient blâmé les Jésuites de l'avoir rendue trop aisée par le probabilisme.

On appelle probable l'opinion qui, sans avoir la force et le caractère de la certitude, détermine néanmoins à croire qu'une action est permise ou défendue. On tient

une opinion pour probable, lorsqu'on a plus de raisons pour l'affirmer que pour la rejeter. D'autre part, pour la considérer comme telle, il suffit qu'elle ait été soutenue par quelques théologiens. De toute manière, le probabilisme ne peut tomber sur rien qui soit contraire à la morale ou aux préceptes soit divins, soit ecclésiastiques, ni sur les opinions au sujet desquelles l'Église s'est prononcée. La volonté de l'homme peut s'étendre et agir tant que Dieu ne lui a pas posé de limites. Si la loi existe, il doit s'y conformer; mais une loi douteuse ne paralyse pas la liberté. Or ces doutes sont précisément le champ laissé au probabilisme, lequel devient défectueux lorsqu'il tend à excuser des désordres, et à couvrir d'un masque d'honnêteté ce qui précisément blesse l'honnêteté.

La morale évangélique conseille toujours le parti le plus humain, le plus généreux : mais, destinée à se heurter sans cesse contre la nature dépravée et les intérêts personnels, il lui est impossible de ne pas se plier aux conseils dictés par l'opportunité. Le confesseur, qui doit diriger les consciences et résoudre les doutes particuliers, est soumis à une terrible responsabilité, car il peut suggérer ou ne pas empêcher un acte peccamineux. Lorsque l'homme a péché, l'Église ne veut pas le jeter dans le désespoir; elle l'exhorte à se repentir et à satisfaire. Toutefois la satisfaction n'est pas toujours possible, ou du moins il n'est pas toujours facile d'en déterminer la mesure. En outre, l'Inquisition était encore debout, elle qui infligeait des peines corporelles, et le pécheur, laissé une année sans absolution et par là même sans sacrements, se trouvait exposé aux rigueurs de ce tribunal.

On chercha donc des moyens termes et des compensa-

tions qui, en sauvegardant le droit de la conscience, ne fissent pas désespérer du salut, et d'un autre côté n'encourageassent pas au mal par trop d'indulgence.

La sincérité et les obligations dérivant de la parole donnée fournissaient la plus ample matière aux doutes. Par combien de sophismes l'intérêt ne cherche-t-il pas à se soustraire aux charges qu'il a assumées! Que de transactions entre la loi de l'esprit et celle de la chair! Les moralistes épicuriens de l'école de Machiavel enseignèrent à mentir sciemment. C'est donc une stupidité de dire que les Jésuites sont les inventeurs de cette doctrine, parce qu'ils s'appliquèrent à concilier l'honnêteté avec les nécessités de la politique et avec la corruption du monde, à sauver au moins la conscience au milieu de la dépravation croissante.

Quoi qu'il en soit, ils étaient accusés de cette espèce de tolérance; et, vrai ou faux, ce que l'on dit de quelqu'un a plus de force que ce qui est, ou que ce qu'il fait réellement. Nous ne cherchons donc pas ce qu'il pouvait y avoir de réel dans des accusations dont les auteurs étaient peut-être ceux-là mêmes qui rugissaient contre l'intolérance de l'Église : le fait est que cette société, dénoncée dans le siècle précédent comme fanatique contre les incrédules, fut alors taxée de connivence mondaine et d'aversion pour les catholiques austères; et, par une contradiction ordinaire aux partis, ceux qui auraient crié à la tyrannie si l'on eût prohibé le théâtre, la danse et le luxe, taxaient de relâchement la conduite de ceux qui voulaient leur trouver une excuse. Un grand rigoriste, ce fut le dominicain Daniel Concina, du Frioul (1687-1786). Il soutint une guerre ardente contre les Jésuites, surtout à propos du jeûne quadragésimal et des théâtres; il fit

Concina.

réimprimer avec des additions les cas de conscience de Pontas; il écrivit (en italien) une *Discipline monastique, l'Histoire du Probabilisme et du Rigorisme* (1743); la *Théologie chrétienne dogmatico-morale,* les *Lettres théologico-morales* relatives aux cas réservés, *le Carême en appelant du for contentieux de quelques casuistes récents au tribunal du bon sens;* il écrivit encore un traité *de la Religion révélée* (1754) contre les athées, les déistes, les matérialistes : la parfaite intégrité de ses mœurs et la fermeté de sa conviction peuvent seules l'excuser de l'acharnement dont il a fait preuve contre ses adversaires et ses nombreux contradicteurs, qui auront eu leur part de raison et de tort, comme dans toute contestation humaine (B).

Patuzzi. Le dominicain Vincent Patuzzi, Véronais, traita sous le pseudonyme d'Eusèbe Évaniste la question du Laxisme et du Rigorisme contre le jésuite Jacques Sanvitali, de Parme. Un autre champion de Concina, le père Fassini, de Racconigi, combattit vivement et victorieusement Fréret à propos de l'authenticité de l'Apocalypse.

On a considéré comme rigoristes Rotigni de Trescorre, dit le prieur de Brescia; le Milanais don Celse Migliavacca (1755) et autres, contre lesquels il serait facile de trouver des libelles violents, remplis d'imputations injurieuses. Si ces questions nous paraissent aujourd'hui à leur place tout au plus dans les sacristies, elles passionnaient tout le monde à une époque où tout le monde se confessait, même Voltaire. La querelle s'envenimait des jalousies entre les ordres religieux, de la haine contre les Jésuites et de l'arrogance des princes. C'est pourquoi les rois, s'ils avaient un moment encensé les papes lorsqu'ils se trouvèrent en face de l'ennemi commun, le génie de la destruction, reprirent bientôt leurs prétentions de juridic-

tion, comme si la dignité royale eût été amoindrie par cette papauté qui voulait se faire passer pour un pouvoir et pour un droit. Ils cherchaient donc à restreindre l'influence des nonces (C), en leur enlevant les causes matrimoniales, et en les excluant des procès pour délits communs; à limiter les nominations réservées à la cour de Rome; à publier des édits concernant des matières exclusivement religieuses; à mettre en tutelle l'administration des biens ecclésiastiques, et même à contrôler les communications entre les églises particulières et l'Église romaine; à faire de l'Église un des rouages de l'État, et à la réformer non point au profit du peuple ou de la nationalité, mais dans l'intérêt du prince. Ils étaient secondés par l'opinion, qui est si facilement bâillonnée par la force ou égarée par l'intrigue.

Libertés gallicanes.

Pour imiter Louis XIV, roi de France, qui avait fait admirer le despotisme administratif, et avait proclamé l'omnipotence du roi, en soumettant à son contrôle l'Église elle-même et en plaçant le trône plus haut que l'autel, pour l'imiter, dis-je, on ressuscita les libertés gallicanes. Ces prétendues libertés étaient des restrictions que, non pas l'Église de France, mais quelques docteurs français, avaient mises à l'action de Rome, alors qu'il leur parut que Rome empiétait sur le droit civil et national; peu à peu ces restrictions allèrent jusqu'au point d'exclure Rome de toute ingérence dans l'Église de France et dans l'État, qui, malgré cela, avait la prétention de rester catholique. Ce n'est toutefois pas au profit de la liberté populaire qu'on rabaissait l'autorité pontificale; on mettait tout simplement la liberté du peuple sous les pieds du roi, en consacrant l'indépendance absolue du pouvoir civil. Dans l'assemblée de 1682, trente-quatre évêques

sur les cent trente qu'avait alors la France, — *mandato regio congregati*, pour, comme dit Fleury, mortifier le pape et satisfaire leur propre ressentiment, — proclamèrent quatre articles dont la substance est : 1° que les papes ne peuvent rien en général ou en particulier sur tout ce qui concerne les intérêts temporels dans les pays soumis à l'obéissance du roi de France ; s'ils font quelque chose en ce sens, nul sujet, fût-il ecclésiastique, n'est tenu de leur obéir; 2° la souveraineté du pape s'exerce sur les choses spirituelles; cependant en France son pouvoir est limité par les canons et par les décrets des anciens conciles de l'Église. On en déduit l'absolue dépendance des évêques vis-à-vis du roi : en conséquence ils ne doivent pas sortir du royaume sans son consentement; ils ne sont pas exempts des impôts et du for commun; les bénéfices ne sont pas conférés à un étranger. Le droit de nomination ou de confirmation, en cas d'élections, appartient au roi. Les libertés gallicanes sont donc les libertés du roi, qui reste le vrai chef de la nation, comme les assemblées nationales en sont les juges; les ecclésiastiques, n'ayant plus pour appui un pouvoir lointain et indépendant, demeurent à la discrétion du pouvoir civil, comme de simples employés[1].

Ainsi, au lieu de la liberté de l'Église universelle, ce

(1) Voir t. IV, p. 405. A l'assemblée de France de 1682, et aux IV articles on opposa le *Regale sacerdotium Romano Pontifici assertum, et quatuor propositionibus explicatum, auctore* EUGENIO LOMBARDO, *sacræ Theologiæ et juris utriusque doctore*, 1686. C'est l'œuvre de Célestin Sfondrato : et, n'était la manière quelque peu prétentieuse de l'auteur, jointe à ce qu'il est écrit en latin, cet ouvrage ne le céderait en rien à la *Défense* de Bossuet (*a*).

(*a*) V. aussi *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ*, auctore Antonio Charlas, 3 vol. in-4°, Rome, 1720. On sait que le livre fut condamné au feu par le parlement de Toulouse, et que l'auteur, supérieur du séminaire de Pamiers, dut, pour éviter l'emprisonnement, se sauver à Rome où il mourut en 1698 (note des traducteurs).

sont les priviléges d'une Église particulière qu'on voulait faire triompher; mais, sous le nom d'Église gallicane, on cachait quelque chose de plus durable et de plus efficace, la peur d'une autorité désarmée, et par conséquent inattaquable par les baïonnettes, qui s'étend sur deux cents millions de catholiques, et que plusieurs par vénération, d'autres par dépit, déclaraient omnipotente. On applaudissait du dehors à ces efforts, à cause de la tendance alors naissante de centraliser les administrations sur le modèle de la France, et à cause aussi des coups que la libre pensée portait au sentiment de l'autorité qui avait dicté les règlements du moyen âge. Si dans le siècle précédent la grande protestation contre l'Église avait séparé les hétérodoxes des catholiques, chez ces derniers, par une conséquence de cette même protestation, on enlevait l'autorité au pape pour l'attribuer aux rois, sauf dans le siècle suivant à la refuser même à ceux-ci [1].

La suprématie du pape attaquée.

Suivant la doctrine des Romanistes, l'Église est une monarchie que le pape gouverne par les évêques; successeur de saint Pierre, prince des apôtres, il nomme les évêques ou seul ou d'accord avec les gouvernements; les évêques, avec le concours des prêtres ordonnés par eux et dépendants d'eux, administrent les sacrements et enseignent; sous la paternité vicariale du pape, ils exercent tous les pouvoirs spirituels; mais, quant aux décisions souveraines en matière de foi, ils les reçoivent de lui et les transmettent aux laïques. Le saint-père, en qui réside l'autorité catholique, prononce *ex cathedra* d'une

(1) L'avocat Brusoni, Sicilien, faisait imprimer l'*Abrégé des droits de l'homme*, où il cherche à faire usurper par les princes toute l'autorité de l'Église, et le pouvoir des princes par le peuple : « Finalement, au milieu des troubles populaires, dit-il, nous seuls repêcherons les deux pouvoirs. »

manière infaillible. Les évêques institués par lui et les prêtres qui dépendent des évêques forment le lien de l'Église [1].

Idées des Jansénistes sur l'Église.

Au lieu d'admettre ce précieux accord de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, réalisé dans la république chrétienne, les Jansénistes, interprétant dans un mauvais sens des paroles qui en avaient un bon, soutinrent que saint Augustin, en disant que *claves non homo unus sed unitas accepit Ecclesiæ*, plaçait l'universalité des fidèles au-dessus du pontife; à leur sens, la communauté des fidèles est souveraine, les évêques et le pape sont ses ministres ou ses délégués; les croyants ne leur obéissent que quand ils veulent, et autant qu'ils le veulent [2].

Les évêques sont tous successeurs des apôtres, lesquels ont été choisis par Jésus-Christ, à l'égal de saint Pierre, dont la suprématie ne fut autre chose qu'une simple présidence. Le pouvoir des évêques n'émane donc pas du pape, mais de Jésus-Christ lui-même, par le canal des apôtres, et en vertu de la succession non interrompue. Tout évêque doit être choisi par les fidèles de son diocèse, et institué par les évêques de la province, qui à l'occasion se transforment en tribunal pour protéger les prêtres contre l'évêque : ils exercent tous les pouvoirs spirituels, et prononcent sur le dogme, sous la présidence du pape. Le pape est successeur de saint Pierre, non pas parce qu'il est évêque

(1) Voir ce que nous avons dit à propos de De Dominis, *Disc.* III, t. IV, pag. 155 et suiv.

(2) Saint Augustin, dans le même sermon 295, ajoute : *Pene ubique solus Petrus totius Ecclesiæ personam meruit gestare.* — Dans le sermon 13 : *Petrus Ecclesiæ figuram portans, apostolatus principatum tenens.* — Dans le traité 124 : *Petrus Apostolus propter apostolatus sui primatum, Ecclesiæ gerebat, figurata quadam generalitate, personam.*

de Rome, mais parce qu'il est pape, c'est-à-dire choisi par les autres pour les présider; de même qu'ils ont choisi l'évêque de la métropole du monde, ils pourraient en désigner un autre : celui-là est pape qu'ils tiennent pour tel. Le concile de Constance déclara déchus les deux papes, et en nomma un autre; il voulut que de l'élection dérivassent tous les emplois et toutes les dignités; il décréta encore que tous les dix ans on devait convoquer le Concile, dans lequel résidait l'autorité catholique. Aucun concile n'est valide, s'il n'est présidé par le pape, comme aussi la parole du pape n'a de valeur qu'autant qu'elle promulgue ce que le Concile a décidé; enfin ce que le concile a décidé devient irréformable, lorsque l'Église l'a accepté. Le pape a la présidence de l'Église; le concile œcuménique en a l'autorité; l'assemblée entière des fidèles, prêtres ou laïques, est infaillible. Telle est, disent-ils, la constitution primitive de l'Église, altérée par des circonstances que l'histoire a enregistrées.

Relativement à l'infaillibilité des papes, les Jansénistes font des réserves : 1° sur l'objet de ses jugements, refusant au pape le droit de prononcer sur des matières qu'ils déclarent n'intéresser ni la religion ni la discipline; 2° sur le sujet qui doit prononcer les jugements, déclarant indéfectible le siége et non celui qui l'occupe; infaillible, non pas le pape, non pas l'Église dispersée, mais l'Église réunie en concile général, et dont les décrets sont acceptés à l'unanimité; 3° sur la modalité des jugements. Sous de pareilles réserves ils cachent la révolte; mais, lorsqu'on les serre de près, ils sont logiquement forcés d'avouer que les pasteurs enseignent l'erreur; ils s'appuient non sur l'autorité pontificale, mais sur un examen critique, historique; ils distinguent le *corps visible* de l'Église de

son autorité spirituelle; le premier est infaillible, la seconde est sujette à l'erreur. C'est donc avec le sens privé qu'ils examinent la tradition, et c'est à l'antiquité qu'ils en appellent des décisions de l'Église contemporaine. Pendant que le protestantisme, admettant le criterium suprême de la conscience individuelle, attribuait à chacun le droit d'interpréter la Bible à sa manière, le jansénisme en acceptait la condamnation prononcée par le concile de Trente; mais il se réservait d'interpréter l'Église elle-même, distinguant la nouvelle de l'ancienne. Or, quoi de plus facile que de confondre l'Église avec les documents qui en expriment la foi, et d'expliquer l'histoire et les mots dans un sens particulier? Ils prennent ainsi un moyen terme entre l'obéissance *in abstracto* et l'obéissance *in concreto;* ils dissimulent leur indocilité envers l'autorité vivante de l'Église, sous des témoignages de respect envers l'antiquité d'une Église organisée à leur façon. Parmi eux, les uns obligent les fidèles à des études philologiques, à un dépouillement d'archives pour y trouver des phrases et des faits; tous répudient l'interprète constant, légitime et vivant des traditions.

Se réclamer des temps primitifs est chose familière aux Jansénistes : avec cela ils nient le progrès et le développement. Il n'est pas besoin, en effet, de remonter vers le passé pour résoudre le grand problème du moment présent; il faut au contraire se tourner vers l'avenir avec la conscience du passé; conscience de principes qui demeurent, tandis que les formes changent. Or, même en regardant le passé, nous constatons que dès les premiers siècles les saints Pères déplorent les abus résultant de la promotion aux dignités ecclésiastiques par l'élection du

peuple. Le Christ a élu ses apôtres; les apôtres ont élu leurs successeurs, et il en a toujours été ainsi. Les Pères du concile de Trente, loin d'introduire aucun élément démocratique, en montrent longuement les inconvénients, et ils confient aux seuls chapitres des cathédrales l'élection des évêques : aussi la doctrine de Richer, qui plaçait dans le peuple le principe de la souveraineté ecclésiastique, a-t-elle été condamnée.

Démocratiques dans l'Église, les Jansénistes se montraient monarchiques au dehors, de la même manière que les Fraticelles au moyen âge; ils voulaient obtenir la réforme de l'Église par d'autres que par l'Église; et comme Calvin avait dit : « Il n'y a pas d'autre justice en Dieu que la volonté de Dieu, » les Jansénistes dirent de leur côté : « Dans la société civile, il n'y a pas d'autre justice que la volonté du prince; » en exagérant l'autorité royale, ils firent naître la révolte populaire.

Esprits forts.

Avant d'indiquer la marche de ces doctrines en Italie, nous montrerons comment des hérésies à visage découvert s'introduisirent, ou comment les anciennes se transformèrent en s'inoculant le rationalisme, devenu de mode parmi les penseurs, depuis la révolution d'Angleterre. Locke, dans le *Christianisme raisonnable*, des questions entre catholiques et protestants fait des questions entre rationalistes et croyants, entre ceux qui acceptent la parole révélée et ceux qui la rejettent. Il ne met pas précisément de côté la Bible, mais il fait du Christ un homme; pour lui les mystères sont du domaine de la simple raison, et comme conclusion il admet que tous ceux qui croient au Messie sont fidèles, quelle que soit la différence entre leurs opinions; ne sont ni hérétiques ni schismatiques ceux qui pensent à leur guise, mais ceux-là seulement

qui ont la prétention de former une Église à part; pour croire à une vie en dehors du corps, il faut des données positives que la révélation seule peut fournir; il est bon de croire les dogmes tirés de l'Écriture, mais les rejeter ne mène point à la damnation.

Ce déisme fut réduit en système par Édouard Herbert; par Collins, qui rejette la résurrection des corps et soutient que le mosaïsme ne reconnaît pas d'espérance au-delà du tombeau; par Charles Blount, dans les *Oracles de la raison;* par Bury, dans *l'Évangile pur;* par Shaftsbury, qui, s'armant d'épigrammes, veut qu'on ne parle de l'Église qu'en plaisantant; par Mandeville, qui montre le vice comme la cause de tous les grands faits, de tous les progrès sociaux; par Toland, qui, dans le *Christianisme sans mystères*, attaque les miracles, et même la personne du Christ; qui soutient que les apôtres avaient copié les Égyptiens, et que leur ascétisme devait reculer devant le culte de la nature et de l'instinct, et qui, dans les *Destins de Rome*, annonçait comme imminente la chute des papes; enfin par une quantité d'autres qui élevaient la religion naturelle sur les ruines de la religion révélée, substituant à la foi la suprématie de la raison, à laquelle on confiait la difficile mission de sauvegarder les vérités religieuses elles-mêmes.

Le comte Laurent Magalotti, que son caractère portait à cette philosophie spirituelle, joviale, toute mondaine, écrivit contre ces esprits forts des *Lettere famigliari*, où il met en scène un comte qui vit au milieu des intrigues galantes. « Entrez à table en grande et belle compagnie :
« voici que le feu des conversations sur la religion com-
« mence. Entendez ce brutal en discourir sans respect; cet
« autre, qui tranche du libertin, objecter en ricanant un

« passage obscur de l'Écriture, applaudir celui qui tran-
« che du philosophe, et prétendre en sonder les profondeurs
« mystérieuses à l'aide de notre faible raison naturelle.
« Vous riez et vous applaudissez; et vous complaisant
« dans tout ce qui s'adapte aux exigences de votre cœur,
« la complaisance peu à peu, et sans que vous vous en
« aperceviez, vous tient lieu de conviction... Mettez-
« vous au lit; pour amener le sommeil sur vos pau-
« pières, lisez un chapitre du traité *Théologico-politique*
« ou du *Léviathan*, dites tout de suite qu'ils ont raison...
« Dormez jusqu'à midi; allez à l'église pour voir le beau
« monde; affectez surtout l'irrévérence, car il vous pa-
« raît que celle-ci élève les conceptions de votre esprit,
« donne de la grâce à votre galanterie, du brio à votre
« bravoure; et dans ce cas réjouissez-vous qu'il y ait au
« monde une religion qui vous fournisse l'occasion de faire
« les beaux en la méprisant. Tels sont les fondements de
« votre athéisme. »

Voltaire et les Encyclopédistes.

Ces habitudes s'étendirent à mesure que la philosophie française faisait son chemin à travers le monde : le philosophisme, passé d'Angleterre en France, emprunta à ce dernier pays ce qu'il a d'attrayant et de contagieux, soit dans le caractère, soit dans la langue. Cette philosophie sema d'abord le doute, puis se fit athée, déiste surtout, matérialiste et railleuse au point de stériliser le bien qu'elle prêchait à titre de philanthropie; elle singeait la science, quoique sachant très-peu; elle échappait par le ricanement à la dialectique de la réfutation et ne savait que détruire; elle n'inventa rien, pas même une erreur.

Mais les erreurs, comme les vérités, ne se répandent en Europe, paraît-il, qu'à travers la France; et de fait c'est de France que l'incrédulité galante se propa-

gea dans les autres pays et en Italie, non plus sous l'habit monacal et avec le jargon théologique, mais fringante, caustique, ironique, niant la chute première et la nécessité de la réparation; qualifiant le culte et toutes les manifestations extérieures de la religion d'astuce des prêtres, de tradition de gobe-mouches; en appelant au sens commun, ergotant sans histoire ni autorité, jugeant sans avoir jamais étudié les matières sur lesquelles hésitent ceux qui toute leur vie ont pâli sur les livres, renversant sans réédifier; faisant de perpétuelles gorges chaudes contre la papauté, comme si sa disparition était nécessaire au progrès; professant avec Bolingbroke que la raison finit là où commence le mystère, appelant préjugé tout ce qui n'est pas conforme à l'aride raison, et folie tout ce qui ne produit pas d'égoïstes plaisirs; réduisant la philosophie à un pur sensualisme qui exclut tout ce qui ne se palpe pas; jugeant de la politique par le succès, sophistiquant ou tournant en dérision les vérités qui ont avant tout le privilége de consoler le cœur et de tranquilliser l'esprit; essayant, par des plaisanteries, par des propos de table, par des anecdotes et par le sensualisme, d'étouffer le désir de l'immortalité et les aspirations au surnaturel. C'est donc à bon droit que le patriarche de tous ces esprits légers, Voltaire, put se vanter d'avoir plus fait que Luther et Calvin. Ce courtisan de la fortune et du plaisir, qui s'honorait d'être chambellan du roi et faisait la traite des noirs; qui applaudit aux bourreaux de la Pologne et cracha à la figure de Jeanne d'Arc; qui écrivit un poëme infâme et des romans obscènes, pendant qu'il se vantait de régénérer la philosophie et la religion, au point que J. de Maistre a pu dire de lui : « Il n'y a pas dans le jardin de l'intelligence une seule fleur

que ce ver n'ait sali, » Voltaire a mérité les imprécations de tout ce qu'il y a au monde de penseurs et de patriotes. Aujourd'hui l'Italie délivrée souscrit pour lui ériger un monument, et les autorités donnent l'exemple, et les maîtres poussent les écoliers à l'infâme sacrilége. Et ils ont raison, puisqu'il a proclamé la doctrine qui est aujourd'hui la plus appliquée : « Calomniez, calomniez; il en reste « toujours quelque chose. »

Ces maîtres devraient au moins dire à leurs élèves que le mensonge est le fond de son caractère. Il démentait effrontément ses propres écrits, les appelant lui-même abominables et infâmes; il dédiait sa *Mérope* à l'Italien Maffei, à qui il l'avait empruntée, et il lui lançait en même temps une critique de manant sous le nom de l'abbé Lalandelle : il dédie sa tragédie de *Mahomet* à Benoît XIV, en l'appelant *decus et pater orbis*, et en baisant ses pieds sacrés [1], en même temps qu'il disait : « Mon « affaire est de bouffonner Rome et de la faire servir à « mes petites volontés; » et encore : « Un temps viendra « où nous mettrons les papes sur le théâtre, comme les « Grecs y mettaient les Thyeste et les Atrée qu'ils voulaient

(1) La dédicace à Benoit XIV était ainsi conçue : « V. S. voudra « pardonner la liberté que prend un des plus humbles, mais des plus « grands admirateurs de la vertu, de consacrer au chef de la véritable « religion un écrit contre le fondateur d'une religion fausse, barbare. « A qui pourrai-je plus convenablement adresser la satire de la cruauté « et des erreurs d'un faux prophète qu'au vicaire et à l'imitateur d'un « Dieu de paix et de vérité? Que V. S. daigne permettre que je mette « à ses pieds et le livre et l'auteur. J'ose lui demander sa protection « pour l'un et sa bénédiction pour l'autre. C'est avec ces sentiments « d'une profonde vénération que je me prosterne, que je baise ses pieds » sacrés (*a*). »

(*a*) Voltaire avait adressé cette lettre au Saint-Père en italien. Il y a joint dans l'imprimé une traduction française. On sait qu'en même temps qu'il dédiait Mahomet au Pape, le Protée écrivait au roi de Prusse. (Note des traducteurs.)

« rendre odieux [1] ». Il écrivait à l'évêque de Mirepoix : « Grâces à Dieu, la religion m'enseigne ce qu'il faut souf-« frir. Le Dieu qui l'a fondée, du moment qu'il a daigné « se faire homme, a été le plus persécuté de tous; après un « tel exemple, c'est presque un crime de se plaindre. De-« vant Dieu qui m'écoute, je puis affirmer être un bon « citoyen et un bon catholique; et je le dis parce que je « l'ai toujours eu dans le cœur. Mes ennemis me jettent « au visage je ne sais quelles *Lettres philosophiques :* la « plupart de celles imprimées sous mon nom ne sont pas « de moi; j'avais lu au cardinal Fleury celles qu'on a si « indignement falsifiées (octobre 1743). » En même temps, il écrivait à Formont : « J'ai eu soin en les lisant de taire « tout ce qui aurait pu effaroucher sa dévote Éminence; « il trouva plaisant ce qui en restait, mais le pauvre « homme ne sait pas combien il a perdu. »

Et ce catholique sincère disait à tous : « Écrasez l'in-« fâme , » c'est-à-dire la religion; à Damilaville : « Je « vous demande d'écraser l'infâme : là est le point impor-« tant; il faut la réduire à l'état où elle est en Angle-« terre; » et à Thiriot : « On ne peut pas attaquer l'in-« fâme tous les huit jours avec des écrits raisonnés, « mais on peut aller *per domos* répandre la bonne se-« mence; » tantôt : « Le premier des devoirs est d'anéan-« tir l'infâme; » tantôt : « Est-il vrai qu'il y ait des prê-« tres à la Bastille? Belle occasion pour écraser l'in-« fâme; » ou encore : « Dès que j'ai un moment de « repos, je pense à porter le dernier coup à l'in-« fâme. Je crois que le meilleur moyen d'écraser l'in-« fâme est de montrer qu'on n'a pas l'intention de l'atta-

(1) Lettres des 24 juin 1761, 28 février 1764.

« quer[1] ». Et, pendant ce temps-là, il correspondait avec le pape, avait un confesseur, assistait à la messe, recevait les sacrements, déclarait vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; *petites facéties*, pour employer son expression, auxquelles il se soumettait, parce qu'il n'avait pas deux cent mille hommes à ses ordres.

Sous l'inspiration de Voltaire, et grâce à l'exemple donné par les Anglais, il s'était formé une école qui, professant une foi illimitée en l'humanité et ne croyant pas en Dieu, voulait remuer le monde sans avoir un point d'appui; le réformer par l'égalité, la liberté et la fraternité, sans comprendre que ce sont là des sentiments et des principes chrétiens, sans admettre que ces biens font partie de la justice et de la charité évangéliques; ils prêchaient l'amour de la vertu, pour faire des phrases, quoiqu'il faille reconnaître chez quelques-uns de la sincérité. Rien ne leur était plus familier que le mot de *vertu*, mais une vertu générale, ne s'imposant point à la vie pratique; que le mot *citoyen du monde*, mais pour s'affranchir de tous les devoirs qu'imposent la patrie et la famille. Et comme l'opinion n'est écoutée que si elle se fait accusatrice, on dénigrait, on dénonçait tout le passé, et principalement l'institution qui conserve l'autorité par excellence.

Par le rire sardonique de Voltaire et par la sentimentalité bilieuse de Rousseau, les Italiens apprenaient que tout le passé était mal; il fallait l'oublier et prendre des habitudes, des croyances, des sentiments, des lois, non d'après la tradition et l'expérence, mais d'après les règles préétablies de la philosophie, les mêmes pour tous les temps et

(1) Lettres des 23 juin 1760, 18 juillet 1760, 20 avril 1761, 4 mars 1764, 1er juin 1764.

pour tous les lieux. Ce sont les grands hommes qui renouvellent les nations; il suffit de lois et de décrets pour obtenir ce que l'on veut; or, pour que les décrets soient bons et pour qu'ils soient exécutés, il faut un gouvernement libre, c'est-à-dire un gouvernement que n'embarrassent point une noblesse, des corporations, un clergé. Les plus beaux actes, les meilleurs sentiments, ce spectacle de l'humanité qui marche péniblement vers le progrès, tout cela est calcul, fourberie, *sécrétion*, accident. Dieu n'existe pas; ou, s'il existe, il est placé si haut qu'il ne prend point garde aux actions de l'être microscopique jeté sur la terre pour un jour.

Une fois renversée l'idée d'une origine commune, d'une chute primitive et de l'expiation qui en est la conséquence, l'homme ne doit se croire né que pour lui-même et pour jouir, et maudits les hommes, maudites les lois qui l'en empêcheraient. De là, la nécessité de chercher son bonheur et le bonheur d'autrui : ce devoir de la charité chrétienne se changeait en philanthropie philosophique, laquelle n'agit pas pour Dieu, mais pour les hommes, aime les hommes sans détester leur péché, ne reconnaît d'autres devoirs que ceux de l'honnête homme, d'autre sanction que l'estime de ses concitoyens.

L'expression la plus significative de la philosophie d'alors fut l'*Encyclopédie*, œuvre immense où les plus beaux esprits et aussi les plus grands apôtres du paradoxe s'ingénièrent à former l'inventaire du savoir humain pour le glorifier de ses conquêtes; répertoire où se confondent le sublime et le burlesque, l'erreur et la vérité, le scepticisme et l'intolérance, où l'on chasse toujours l'âme de la nature, le créateur de la création, où l'on fait perpétuellement abstraction de l'homme, de ses idées, de

ses besoins, et même des dogmes de la science laquelle ne subsiste que par l'homme : histoire, voyages, mathématiques, sciences naturelles, tout converge à la conspiration contre Dieu (D.). Les Encyclopédistes ignoraient encore le monde oriental et les symboles primitifs, découverts depuis; de la religion, ils ne considéraient que l'extérieur, s'attachaient à quelque formule du culte, à des manquements isolés des ministres de l'Église, en faisaient l'objet de leurs risées et de leurs épigrammes, en concluaient que tout était le fait de l'imposture des rois et des prêtres, d'accord pour tondre à merci un peuple qu'on tenait dans l'ignorance, dans la superstition et la misère. Tout cela était affirmé avec la fureur du fanatisme; et, par le renversement de tous les principes, on allait droit au matérialisme, tantôt proclamé effrontément, tantôt déduit subtilement à l'aide de sophismes épigrammatiques; on adulait le mal, et on faisait taire la conscience.

L'Encyclopédie en Italie.

Les Italiens, habitués à chercher dans la littérature française les plaisirs de l'esprit et la règle de la pensée, s'inspiraient de cette littérature. Aussi ne croyait-on pas arriver à s'assurer une place dans le temple de la gloire, si l'on n'avait obtenu les applaudissements des philosophes, si l'on n'avait pénétré dans leurs cercles, ou si l'on n'avait été admis à leur table : les princes régnants, eux-mêmes, demandaient leur avis, sollicitaient leurs éloges, pendant que l'amertume de leurs sarcasmes et leur ton despotique paralysaient les plumes qui auraient osé exposer la vérité. Un certain Piattoli, avocat de Modène, avait composé un *Essai sur le lieu des inhumations*. Un ministre du duc lui écrivait en lui adressant les félicitations de son maître : « Son Altesse sérénissime a été charmée du courage que révèle votre opuscule

érudit : elle désire néanmoins savoir ce qu'en pensent les Français, et particulièrement M. d'Alembert. » Un des hommes les plus tranquilles, je dirais presque les plus paresseux de ce temps-là, ce fut sans contredit César Beccaria. Eh bien, quand il eut publié son traité *des Délits et des peines*, dont il était bien loin de supposer l'importance, et moins encore le bruit qu'il ferait, rien ne lui parut plus agréable que de recevoir les félicitations de l'abbé Morellet, adepte et organe des encyclopédistes. L'Italien lui répondait : « Je dois tout aux livres français : ils ont réveillé dans mon âme les sentiments d'humanité qu'avaient étouffé huit années d'une éducation fanatique..... « D'Alembert, Diderot, Helvétius, Buffon, Hume, noms « illustres que nul n'entend citer sans se sentir ému ; vos « œuvres immortelles sont ma lecture continuelle, l'objet « de mes travaux dans le jour, de mes méditations la « nuit... Ma conversion à la philosophie ne date que de « cinq ans, et j'en suis redevable aux *Lettres persanes*. Le « second ouvrage qui a achevé la révolution de mon esprit « est celui d'Helvétius. »

Aussi l'abbé Morellet trouvait-il juste que le livre de *l'Esprit* d'Helvétius fût loué en Italie : « car, de tous les Européens, ceux qui estiment le moins l'humanité sont sans contredit les Italiens ».

Un de ceux qui jetèrent quelque éclat parmi les Encyclopédistes fut Louis-Antoine, de la famille des Caraccioli, né à Paris, mais d'origine italienne, oratorien, et que je nomme ici à cause des *Lettres du pape Ganganelli* dont il est l'auteur. C'est le moins mauvais de ses ouvrages, ce qui a fait croire à quelques personnes que ces lettres étaient authentiques et traduites de l'italien; mais on n'a trouvé l'original d'aucune d'elles, outre que les sentiments

qui y sont exprimés en révèlent l'imposture à tous, si ce n'est à quelques myopes modernes. Caracciolo avait écrit : *le Chrétien de nos jours confondu par les chrétiens des premiers temps*. Une pension que lui faisait la Pologne et une autre de l'Autriche lui ayant été retirées, il mourut très-pauvre en 1803.

L'abbé Ferdinand Galiani, Napolitain, fut encore un de ceux que ses saillies originales et son impiété rendirent célèbres dans les cénacles des Encyclopédistes et auprès de leurs amis. Voltaire trouvait ses *Dialogues* « aussi charmants que les meilleurs romans, aussi instructifs que les meilleurs livres sérieux ». L'abbé devint à la mode dans Paris ; mêlant le paradoxe aux raisonnements scientifiques les plus graves, il donnait à la vérité elle-même des airs de paradoxe, le tout pour montrer le brillant côté de son esprit étincelant et faire parler de lui. De ces réunions il rapporta le mépris des hommes, de toute espèce d'enthousiasme, et de la gloire elle-même quand elle ne produit pas la fortune ; mais dans ses derniers jours il revint heureusement à la religion de ses pères.

A Venise, la liberté n'éclatait que dans la dépravation des mœurs et les propos contre l'Église : le gouvernement enleva aux ecclésiastiques la faculté de posséder et d'envoyer des deniers à Rome ; il imposa leurs biens, et prit d'autres mesures vexatoires, au sujet desquelles Clément XIV lui donna un avertissement avec la mansuétude qu'exigeaient les temps. Il en eut une réponse altière, et telle que la suggéraient ces mêmes temps. C'est à Venise que parut en 1776 un ouvrage ayant pour titre : *du Célibat, ou Réforme du clergé romain, traité théologico-politique du C. C. S. R.*; c'est encore à Venise, du moins s'il faut en croire les titres, que s'impri-

maient les œuvres les plus hostiles à Rome et à l'Église.

Charles-Antoine Pilati.

Charles-Antoine des Pilati, né à Tassullo, dans la vallée de Non du Tyrol italien, en 1733, enseigna la jurisprudence à Goettingue, puis à Trente, abandonna sa chaire pour voyager en France, en Hollande, en Allemagne, en Danemark : ayant le talent de s'insinuer partout dans la haute société, il parvint à faire agréer ses conseils par Joseph II et par Léopold II. Lorsque le Tyrol fut envahi par les Français, il y retourna en qualité de président du conseil suprême du Tyrol méridional, et mourut le 27 octobre 1802.

Outre plusieurs ouvrages d'une jurisprudence paradoxale, il publia : *des Moyens de réformer les plus mauvaises coutumes et les lois les plus pernicieuses de l'Italie;* car modérer les excès et réformer les abus ont toujours servi de prétexte pour détruire l'autorité. Il ne demandait d'abord à Clément XIII que l'abolition de la mendicité et l'application de réformes partielles, mais il mit des doses croissantes de poison dans les éditions successives qu'eut son livre, s'élevant contre les religieux et contre les papes avec des idées plus protestantes encore que jansénistes, demandant que les princes se réservassent toute action, instituassent des collèges dans lesquels ils recruteraient les employés de l'État, faisant ainsi pénétrer dans tous les esprits les idées du *Prince*. A l'imitation de Voltaire, il semait çà et là dans ses écrits des apologues de mauvais goût et souvent drolatiques.

Il a imité Rousseau dans ses *Réflexions d'un Italien sur l'Église en général, sur le clergé tant régulier que séculier, sur les évêques et les pontifes romains, sur les droits ecclésiastiques des princes, précédées de la relation du royaume de Cumba et des réflexions qu'elle fait naître,*

imprimées à Borgofrancone, c'est-à-dire à Venise, en 1768. Quelques critiques ont attribué ce livre à Joseph Pujati, mais le plus grand nombre l'attribue à Pilati. Il débute par un récit allégorique des maux causés à une île par l'arrivée de missionnaires, qui, vantant leur doctrine comme un miracle, s'écartent de la simplicité primitive, enseignent les arts industriels, ouvrent des écoles, remplissent le pays de gens de lettres, pendant que les campagnes se dépeuplent et que la faim se fait sentir : les beaux-arts se vulgarisent, pendant que l'on marche à la misère. Les missionnaires prêchent alors des doctrines qu'ils avaient d'abord tenues secrètes : la suprématie du pape, les mérites du célibat, l'utilité des œuvres pies, l'indissolubilité du mariage, la difficulté de se sauver, les indulgences. De là un déluge de vices et la nécessité de recourir à une répression vigoureuse, et à l'institution de tribunaux dans lesquels les missionnaires réussissent à implanter le droit canon, et tuent pour cela le roi dans le but de lui substituer un prince qui leur soit tout dévoué. Les religieux se mettent ensuite à discuter entre eux et surtout contre les Jésuites, accusés d'enseigner le régicide.

Tout le monde reconnaît là le thème mis alors à la mode par Rousseau, par Raynal et par Bernardin de Saint-Pierre, qui imputèrent les vices de la société à la civilisation, et spécialement à la religion. De ses prémisses l'auteur déduit tout ce qu'on a jamais débité de pire contre les corporations religieuses, tissant leur histoire à sa façon, donnant les abus comme règle ou coutume, comme doctrine catholique les opinions privées de quelques canonistes, et protestant toujours que l'amour seul de la vérité le force à paraître calomniateur. Que les princes ne se

flattent point de l'idée qu'il leur suffira de détruire les Jésuites : les autres religieux feront autant qu'eux, si ce n'est pire ; ils en arriveront à recourir au Saint-Siége contre leur souverain, et à soulever les peuples. Il est de toute nécessité d'enlever aux religieux l'instruction de la jeunesse, la confession, la prédication, les catéchismes, leurs fêtes particulières, leurs oratoires, et de les soumettre aux évêques. Toutefois, avant de détruire les religieux, il faut réformer le clergé séculier en ce qui concerne les séminaires et les bénéfices, et « laisser protes-« ter le pape autant que bon lui semblera, envoyer des « bulles tout autant qu'il lui plaira : cette cour de Rome « sait déjà que les temps des Arrighi sont passés, et que « de nos jours lancer une excommunication ne produit « d'autre effet que le dédain des uns et les moqueries des « autres ».

Il déplore que les Italiens subissent seuls aujourd'hui le joug de la cour romaine, laquelle « depuis plusieurs « siècles a précipité la vérité dans un puits, où mille mil-« liers de cerbères de couleur rouge, violette, noire, « sombre, blanche, grise et cendrée, la gardent de telle « manière que, si quelqu'un fait seulement mine de l'ap-« procher de loin, ces monstres se précipitent aussitôt « sur lui, le saisissent, le mordent, le déchirent et le « mettent misérablement en pièces ». Protestant de la pureté de son catholicisme et de la retenue qu'il s'impose pour ne pas dire la vérité tout entière, il se déchaîne de plus belle contre la religion, montrant qu'à l'origine il n'existait pas de distinction entre le peuple et le clergé; puis, développant sa doctrine, il affirme l'entière dépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, et va jusqu'à dire : « Qui pourrait en vouloir à nos princes, s'ils venaient à

« prendre la résolution de ne plus vouloir souffrir dans leur « État la religion chrétienne avec tels de ses principes « qu'elle a appliqués jusqu'à ce jour, et s'ils nous propo- « saient ou d'abandonner ces principes, ou de quitter leurs terres? » Il peut se faire beaucoup de mal dans les conciles, c'est pourquoi il ne s'en doit pas tenir sans que les commissaires du prince soient présents. Et marchant sur les traces de Böhmer, de Launoy, de Dupin, de Barbeyrac, il attribue à l'État le droit de dominer l'Église qui n'est qu'un simple collége de fidèles; il lui enlève le droit de posséder, et il considère les immunités et la primauté de Rome comme des usurpations; il révèle enfin les abus des indulgences, les erreurs des Décrétales, les excès du for ecclésiastique, en entassant force citations de lois, en faisant grand étalage d'érudition historique. Il est vrai que cette histoire est arrangée à sa façon, et que l'on connaît les sources où il l'a puisée. Aujourd'hui qu'on remue toute fange, on a donné une nouvelle édition de cet ouvrage, à Turin, en 1852.

Je le crois encore l'auteur d'un livre intitulé : *une Réforme en Italie*, imprimé à Villafranca, c'est-à-dire à Venise, en 1767 et en 1770, puis en 1786, avec la date de Londres (Lugano); cette dernière édition, considérablement augmentée et à la suite de laquelle on trouve vingt nouvelles.

« Je professe, dit-il, que je suis ami de notre foi, mais ennemi des abus qui ruinent notre Italie. En conséquence je ne crains pas de pouvoir être inculpé d'aucune hérésie, si ce n'est par les ignorants de la prêtraille, par un moine étourdi, ou par quelque méchant esprit. » Le chapitre Ier qui traite du pape et des lois canoniques commence par ces mots : « Je n'entreprends pas ici d'attaquer les

droits légitimes du pape, ni de porter atteinte à l'autorité des lois ecclésiastiques qui sont conformes à la justice, à la dignité et à l'esprit de la vraie Église. Étant catholique, je ne veux ni écrire ni conseiller des choses qui ne conviennent pas à une personne catholique. »

Il traite ensuite de la tolérance religieuse, du clergé, des monastères, du culte des saints, de leurs vies, des livres ascétiques; des citations des saints Pères, de la théologie, des études d'histoire ecclésiastique et de droit canon, de la religion, des biens ecclésiastiques, des moyens généraux pour entreprendre une réforme certaine. Il ajoute une supplique très-humble du peuple de Rome au souverain pontife pour le rétablissement de l'agriculture, des arts, du commerce, des lois civiles [1].

Le marquis Aurora.

Nous connaissons un autre livre de la même force, intitulé : *l'Aurore apporte la lumière à l'Italie qui est dans les ténèbres. Réflexions philosophiques et morales. Instructions et conseils à l'Italie. Système nouveau n'ayant jamais été traité, pas plus par les auteurs modernes que par les anciens. Milan*, 1796. Il est sans nom d'auteur; mais, à la fin de la 391e page, il est signé *Enrico marchese l'Aurora* [2]. Il y produit un nouveau système de création avec sept ciels habités par des anges, doués de degrés de perfection plus ou moins grands, et veillant aux révolutions du monde; il expose ensuite la création de l'homme, à qui

(1) Voltaire, dans la lettre de 1768 au marquis de Villevielle, dit : « L'Italien qui a écrit la *Réforme en Italie* n'a pas pris soin d'aller la présenter au pape; mais son livre a fait un effet prodigieux. »

(2) Melzi, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudomymes*, ne donne pas non plus le nom de cet auteur : il cite seulement un livre intitulé : *Aurora della Libertà*, comédie dédiée aux vrais Piémontais démocratiques (Eridania, an IX, c'est-à-dire Turin, 1802), qu'il attribue au comte Caisotti de Chiusano.

Dieu n'impose que trois préceptes. Il soutient que le fœtus ne reçoit l'âme qu'au moment de la naissance. Il propose une paix universelle, avec la machine ordinaire d'un congrès, et la division de l'Italie en huit départements, sous un président; la réforme de la religion, le renvoi dans le monde des prêtres et des religieux âgés de moins de quarante ans, et des religieuses en ayant moins de trente, avec une pension à vie, dont le montant serait doublé pour ceux et celles qui se marieraient.

Le citoyen Spanzotti, dans les *Désordres moraux et politiques de la cour de Rome, exposés au nom des hommes qui désirent la liberté ecclésiastique*, ouvrage dédié à S. S. Pie VI (2e édition, Turin, an IX), fait remonter la cause de ces désordres au pouvoir temporel, à la monarchie papale, à la prérogative, ridicule selon lui, de l'infaillibilité d'où découlent les conséquences déplorables qui suivent : l'autorité des évêques vient du pape; le pape peut exercer son autorité dans les diocèses d'autrui; il peut se réserver les causes majeures, conférer les bénéfices qui existent dans l'étendue du territoire appartenant aux évêques, y lever des annates, recevoir les appels, soumettre toutes les églises à la discipline romaine; le pape est supérieur au concile; il peut dispenser des lois universelles, accorder des indulgences, canoniser les saints. Pour fomenter ces désordres, il s'est servi des cardinaux, des prêtres, des réguliers, de la chaire de droit canon de l'université de Bologne, de l'Index, de l'inquisition ecclésiastique et de l'excommunication. Ces principes sont encore la cause de la corruption des mœurs et du renversement de la discipline ecclésiastique dans les divers diocèses; le plus grand mal est que Rome n'a pas voulu remédier à cet état de choses par la convocation

Spanzotti.

et la liberté des conciles. Il propose de dissoudre les congrégations religieuses, de dépouiller les papes de leurs richesses et du pouvoir temporel, de réformer la discipline ecclésiastique, dût-on pour cela faire appel au gouvernement civil, encourir la qualification d'hérétiques ou l'excommunication de Rome, dont au reste il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Gorani. Le marquis Joseph Gorani, Milanais, publia, sans le signer, en 1770, le *Traité du despotisme*, qui est une violente attaque contre tous les gouvernements établis. Ayant quitté sa patrie, il allait quêtant le scandale dans tous les actes de la vie des princes ou du clergé; affilié aux sociétés secrètes, il dénonçait à l'opinion publique le despotisme des prêtres; des rois, des ministres, des aristocrates, hasardant les jugements les plus téméraires, proposant des remèdes dignes d'un fou. Lorsque la révolution française éclata, Bailly demanda pour lui la naturalisation française, que lui avaient méritée de violents articles insérés dans le *Moniteur* et des lettres contre Louis XVI adressées aux rois de l'Europe. Étant venu en Suisse pour de là exciter des troubles en Lombardie, l'ambassadeur d'Autriche le fit chasser. Quand le règne de la terreur tomba, il se retira à Genève, où il mourut pauvre et ignoré, en 1819, à l'âge de soixante-cinq ans (E.).

Nous pourrions signaler d'autres hommes de la même catégorie, qui se montrèrent tout à coup, lorsque les républicains français descendirent en Italie.

Francs-Maçons. La société secrète des Francs-Maçons, dont la mode était venue d'Angleterre, contribua puissamment à la diffusion de ces idées rationalistes et subversives, assaisonnées d'un sentimentalisme philanthropique. Il ne sera pas inutile à notre but de dire ici quelque chose de l'organi-

sation de cette société, et des mystères dans lesquels on enveloppait la doctrine de l'égalité parmi les hommes.

Certains font remonter l'origine de la Maçonnerie jusqu'au paradis terrestre, où un des Éloïm, qui s'accoupla avec Ève, engendra Caïn, tandis qu'Adonaï, un autre Éloïm, créa Adam qui d'Ève engendra Abel. Une haine impérissable a toujours régné entre les deux races : ce sont les enfants de Caïn qui ont inventé les arts; Adoniram fut chargé par Salomon de la construction du temple; pendant qu'il conduisait cette entreprise, un géant le tua et l'entraîna dans l'abîme de feu. Mais, glorifié en ce lieu, il revint achever son œuvre. Salomon le fit tuer par jalousie; mais neuf maîtres trouvèrent son cadavre, massacrèrent les assassins, cachèrent au milieu d'un triangle de feu le nom du *Grand Architecte de l'Univers,* qui fut gardé comme un important secret par quelques élus. Les plus modérés font venir la Franc-Maçonnerie des Templiers; ils disent que Jacques Molay, le dernier de leurs grands maîtres, avant d'être brûlé, institua trois loges, dont une à Naples.

Ce qui est le plus probable, c'est que la Maçonnerie commença vers l'an 1000 : à cette époque, la certitude que le monde ne finirait pas avec le dixième siècle était rentrée dans les esprits, et l'élan qui se montra partout pour la construction donna naissance aux associations des *maîtres du mur.* Les associés étaient ou des moines ou des fidèles dirigés par une pensée religieuse, ce qui explique leurs vœux, leurs serments, leurs formules d'initiation; ils appelèrent loges les cabanons qu'ils élevaient autour des édifices. Les Francs-Maçons gardaient comme un secret leurs procédés de construction, et entre eux s'appelaient frères : ils reconnaissaient des chefs et une hiérar-

chie; on n'était admis dans la corporation qu'après s'être confessé et avoir reçu la bénédiction de l'évêque. Tel était le but primitif de l'institution des Francs-Maçons : mais, lorsque les Templiers furent détruits, ils adoptèrent les rites et les croyances de ces derniers, croyances qui, d'après les procès à eux intentés, parurent se rapprocher des doctrines des Gnostiques et de celles des Manichéens.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moyen âge les Maçons constituaient des corporations comme celle des *Maîtres de Côme* (Magisteri Comacini), rappelée dans les lois lombardes : mais c'est en Allemagne qu'ils étaient le mieux organisés : ils se transmettaient secrètement les meilleures règles de l'art de bâtir; ils en tiraient leur nom et leurs symboles, tels que le compas, la règle, le marteau, le tablier, la truelle et leurs grades. Ces sociétés acceptèrent une réforme dans le chapitre général qui, le jour de Saint-Jean-Baptiste de l'année 1307, fut convoquée par d'Aumont et Harris, frères militaires, et par Pierre de Bologne, frère ecclésiastique.

On prétend qu'ils ont contribué à la Réforme religieuse; mais nous n'avons rien trouvé qui le prouve. On a aussi affirmé que ces sociétés ont été fondées par Lélius Socin, à Venise, en 1546; mais on sait au contraire qu'en 1535 une circulaire fut adressée à toutes les loges, dans laquelle on niait que leur but fût de venger Molay, de rétablir les Templiers, ou d'introduire quelque schisme nouveau. Ils avaient cru bon jusque-là de se taire et de se cacher, mais ils trouvaient le moment venu de proclamer l'antiquité de leur existence, et leur but qui est de graver dans les cœurs la morale vraie, de répandre la félicité et le règne de la lumière pure, et de déclarer qu'ils ne gardaient le secret que pour les actes de bienfaisance.

Sans discuter ce qu'il peut y avoir d'authentique dans ces prétentions à l'antiquité, il demeure certain que, pendant la révolution d'Angleterre, les Francs-Maçons adoptèrent d'autres tendances politiques et religieuses; ils se répandirent en dehors de l'île, à partir de 1719, surtout dans l'Allemagne, pays où l'on est toujours prêt à accueillir les conceptions mystiques, et où, le culte étant restreint à la prédication, on passe facilement des systèmes à l'erreur, de l'erreur aux sectes. Paris vit ouvrir la première loge en 1725; abandonnant le caractère sévère des Insulaires, la Maçonnerie sacrifia à la gaieté et à la bonne chère. Un Grand Orient présidait tous les Francs-Maçons nationaux; à la tête de chaque loge était un Vénérable, et, au-dessous du Vénérable, le Vigilant; le frère Terrible recevait les néophytes, auxquels le maître des cérémonies donnait les instructions nécessaires : le Grand Expert avait la parole : un Trésorier, un Aumônier, un Secrétaire, remplissaient les charges indiquées par leurs noms. Dans l'endroit où ils se réunissaient, on voyait des tableaux emblématiques, des mots hiéroglyphiques, l'heptagone, le triangle, la truelle, l'équerre, le compas, le marteau, le crâne d'homme, la pierre cubique ou triangulaire ou brute, les échafauds de maçon, l'échelle de Jacob, le phénix, le globe, le temple, le tableau d'ardoise avec ces mots : *Lucem meruere labore. — Odi profanum vulgus et arceo. — Petite et accipietis, pulsate et aperietur vobis. — Ou vaincre ou mourir. — In constanti labore spes.* Autour d'un lit tendu de noir, orné de la croix et de la branche d'olivier, les frères se tenaient debout en tuniques, armés d'épées et d'équerres; çà et là étaient semés des truelles, des marteaux, le tambour de peau d'agneau, des mouchoirs maculés de sang, des ossements, des crânes, des stylets. On déployait

en un mot tout un appareil propre à frapper l'imagination, but que l'on atteignait encore par l'emploi d'un langage *à triple sens*, difficile et incertain.

Les grades étaient nombreux, et la communication des secrets se mesurait sur le grade. Le plus grand nombre ne devait voir dans la Franc-Maçonnerie d'autre but que celui de se réunir en des banquets, de faire des discours et de s'aider mutuellement, de se reconnaître même dans les pays éloignés, moyennant certains signes et attouchements, d'offrir l'idéal d'une société modèle, société dans laquelle il n'y a aucune différence de religion, de nation, de rang, où toutes les distinctions sociales s'effacent; en somme, de montrer réalisée cette fraternité humaine qui corrige les inconvénients inévitables dans toute société civile. Mais les intrigants exploitaient à leur profit cette solennité mystérieuse de formes, qui couvrait et simulait les institutions du fanatisme, pour réaliser la religion philosophique. Les grades externes et symboliques ne sont que l'ombre des vrais grades cachés. La partie vulgaire de la Franc-Maçonnerie, non-seulement tolérée, mais souvent favorisée par les gouvernements dans ce qu'elle a d'accessible à tous, n'est que le péristyle d'un temple inaccessible aux profanes (F.).

En fait de religion, ils admettaient Dieu un et en trois personnes; mais plusieurs de leurs actes, commencés par l'invocation du nom de la très-sainte Trinité, se terminaient par ces mots : « Salut au Dieu éternel. Nous avons le bonheur « de nous trouver dans la plus grande unité possible des « nombres sacrés. » Pour eux, Jésus-Christ fut un sage, d'une moralité éminente, et digne de la reconnaissance du genre humain dont il a bien mérité. La Bible est la parole de Dieu, en tant que toute parole vraie sortie

de la bouche de l'homme porte l'empreinte de la divinité. Du reste, à la révélation doit partout se substituer la raison. Celle-ci fera admettre toutes les religions, et détruire la superstition, l'ignorance, le fanatisme, noms par lesquels ils désignaient le christianisme, et plus spécialement le catholicisme, dont la signification est *assassin*, *assassinat et assassiné*. Ces doctrines apparaissent surtout dans l'initiation du chevalier Kadosc, qui est le trentième des 33 grades. Là on met un poignard dans la main du néophyte, placé devant le crucifix, et on lui ordonne de le fouler aux pieds. S'il ne le fait pas, on l'en loue, mais on lui cache les grands arcanes; s'il brise le crucifix, cette action est suivie de cérémonies terribles; on va jusqu'à simuler le meurtre de trois personnes qui symbolisent la superstition, le roi et le pape.

Ces novateurs mystiques constituent donc une société religieuse, morale, sociale, et dans ses évolutions successives tout au moins retrouvons-nous un rationalisme pur, appliqué aux croyances, aux actes, à la société. Que dire de leur foi? de leurs traditions? Il n'y a rien au-dessus de l'intelligence humaine : les religions ne sont que les différentes manières dont l'homme comprend Dieu; en sorte que toutes les religions sont également bonnes, tous les cultes également bons, à l'exception de celui qui prétend être le seul véritable. Pour cela, et aussi pour piper la foule, ils empruntèrent des symboles et des signes aux mystères des sociétés antiques ; aux gnostiques, les abraxas; aux rites mosaïques et talmudiques, les douze tables, les douze tribus et la colombe; aux Égyptiens leur théogonie avec ses anges de deux sexes; aux Parses leur sabéisme; syncrétisme qui conduit à l'indifférence. Ils adoptèrent jusqu'à l'I. N. R. I. des chrétiens, qu'ils in-

terprétèrent par *Igne Natura Renovatur Integra*, ou bien *Igne Nitrum Roris Invenitur*, ou bien encore *Jamin Nour Rouch Jebeschal*, eau, feu, vent, terre. Du moment que la grande égalité à laquelle aspire la Maçonnerie doit renverser les religions, les gouvernements, les autonomies, il n'y a plus pour elle ni patrie ni nationalité : les rayons de son action sont divers, mais son centre est unique.

Les Illuminés.

On voit là percer les aspirations politiques : mais la Maçonnerie n'a pris l'allure qui la caractérise aujourd'hui que du moment où à son théosophisme vint s'ajouter l'illuminisme du Bavarois Adam Weishaupt, professeur à l'université d'Ingolstadt, qui eut l'art de combiner en un système uniforme ces conspirations permanentes, et de les faire toutes converger vers un même but qui était en somme la destruction et la reconstruction de l'organisation sociale tout entière. C'était l'époque où la puissance des Jésuites étonnait le monde : Adam Weishaupt, qui les avait connus, pensa leur substituer cette autre société hiérarchique, aussi vigoureuse que la leur, mais se passant de religion, et qui adopterait les doctrines qu'on reprochait faussement aux Jésuites. Le 1er mai 1776, il constituait sa secte, et lui adjoignait bientôt les autres sectes de l'Allemagne et les loges maçonniques : elle ne dura que jusqu'en 1785. Tout était disposé hiérarchiquement, de manière que les grades inférieurs restaient complétement ignorants de ce qui était connu des grades supérieurs; et l'on ne pouvait arriver à ces derniers, si l'on n'avait fait deux prosélytes. Voici ce qu'on enseignait : « L'art de rendre une révolution immanquable consiste à éclairer les peuples, en conduisant insensiblement l'opinion publique à désirer des changements qui sont l'objet indéterminé d'une révolution préexistante.

Si l'objet de ce désir ne pouvait se manifester sans qu'il y eût danger pour celui qui l'a conçu, on en propagera l'aspiration dans l'intimité des sociétés secrètes. Si l'objet de ces aspirations est une révolution universelle, tous les membres de la société doivent y coopérer, en cherchant à dominer invisiblement, sans violences apparentes, les hommes de toute condition, de toute nation, de toute religion, et en les dirigeant tous vers le même but. Devenus maîtres de l'opinion par l'accord et la multitude des adeptes, faites agir la force ; liez les mains à quiconque résistera, étouffez le mal dans son germe, c'est-à-dire opprimez ceux que vous n'avez pu persuader [1] ».

Dans un congrès de Francs-Maçons resté fameux, un des chefs de la secte, après avoir fait un brillant éloge de Weishaupt, concluait par ces mots : « Il faut perpétuer les moyens qu'il nous a laissés en héritage, et en continuer sans découragement l'application jusqu'à la réalisation merveilleuse de cette métamorphose terrible, mais heureuse, qui épouvantera l'univers, et ira réjouir dans sa tombe ce sage ennemi des rois. »

Ces desseins étaient dissimulés sous des formules d'initiation à demi dramatiques, à demi effrayantes, qui variaient avec les temps et les lieux. Tirons un voile sur l'admission des femmes, sur les joies mystérieuses de l'île de la félicité, du frère *Sentiment* et de la sœur *Discrétion*. Dans leurs mariages prononcés par le Vénérable, il est déclaré que l'indissolubilité est contre nature, puisque très-souvent des personnes dont le caractère est absolument incompatible se trouvent unies ; elle est en outre contraire à la raison, puisqu'on veut rendre éternel

(1) *Discours sur les mystères.*

l'amour, qui est le plus capricieux et le plus involontaire des sentiments.

Ceux qui les craignaient disaient que les Illuminés étaient des Jésuites déguisés; ils appelaient Weishaupt le Loyola de la philosophie, déversant ainsi une nouvelle haine sur un Ordre dont le nom paraît toujours avoir été choisi pour désigner ce que l'on veut faire exécrer (G.).

But et moyens d'action de la Maçonnerie.

Illuminés et Maçons n'avaient qu'un but : démolir. Toutes ces ruines amoncelées (qui dans l'histoire devaient constituer la révolution) devaient amener à édifier une Jérusalem nouvelle avec les débris de l'ancienne. L'architecte en serait le grand prêtre apocalyptique, qui apparaît vêtu comme la femme mystique de l'Apocalypse, la tête entourée de douze étoiles. C'est la déification de l'humanité, puisque les hommes, parvenus à la pureté maçonnique, sont les Dieux de la terre. Il y aura alors, au lieu de théologie, une religion unique qui consistera à vivre en honnête homme, à croire ce que l'on voudra, puisque toute opinion est justifiée en elle-même par le droit absolu à la liberté et à la contradiction, fût-ce les extravagances du socialisme et les iniquités du communisme; fût-ce la négation du surnaturel et de tout principe d'autorité parmi les hommes; fût-ce enfin les moyens que la révolution met en œuvre pour tout bouleverser.

Ces moyens sont : flatter les princes, et pour cela feindre de travailler à leur indépendance en écartant les obstacles que l'autorité religieuse met à l'exercice de leur pouvoir, détruire les barrières qu'opposent les corporations, les États, les universités, afin que l'homme se trouve isolé en face d'une puissante organisation d'em-

ployés et de soldats; arracher les écoles à la direction de l'Église, et la réduire à donner simplement l'instruction; placer au-dessus de la royauté des ministres responsables et des parlements aux résolutions souveraines, le tout s'appuyant sur la presse libre et sur une magistrature soumise aux décisions des jurys; constituer ainsi un droit tout positif, fondé sur les faits accomplis et sur l'opportunité; réduire l'Europe à quelques grands États qui absorberont les petits, au nom des nationalités géographiques. De cette manière, on réussira à rendre, au nom de la liberté, l'individu entièrement esclave de l'État.

Lorsque le néophyte voit tous les glaives tournés contre sa poitrine, le Vénérable le rassure en lui disant : « Ne craignez rien, ils ne menacent que le parjure. Si vous êtes fidèle à la Maçonnerie, ils frapperont pour votre défense, mais en cas de défaillance aucun lieu de la terre ne pourra vous mettre à l'abri de ces armes vengeresses. »

Et le néophyte, au nom du *Grand Architecte de l'Univers*, jure de ne jamais révéler les secrets de la maçonnerie. « Si j'y manque, qu'on me brûle les lèvres avec un fer « rouge; qu'on me coupe les mains; qu'on m'arrache la « langue, qu'on me tranche la tête; que mon cadavre soit « pendu dans une loge pendant l'initiation d'un autre « frère, pour la terreur de tous; puis, que je sois brûlé « et mes cendres jetées au vent, afin qu'il ne reste pas « un souvenir du traître. »

Grâce à ce serment, la compagnie s'arrogeait le droit de punir, droit qui n'appartient qu'à la société civile, et elle se réservait de l'exercer au moyen de l'assassinat. Cela seul suffirait pour en faire un objet de réprobation.

On ne sait pas d'une manière certaine comment cette société ténébreuse pénétra en Italie. Parmi les

Les Francs-Maçons en Italie.

cimélimns de la Maçonnerie se trouve une médaille frappée à Florence, en 1733, en l'honneur du grand maître le duc de Middlesex. En 1739, elle fut introduite en Savoie, dans le Piémont et en Sardaigne : ces trois pays n'avaient qu'un grand maître provincial, nommé par la loge principale d'Angleterre. A Rome, rendez-vous d'un si grand nombre d'étrangers, il y avait des loges en 1742, année où elles décernèrent une médaille à Martin Folkes, président de la Société royale de Londres; mais elles demeurèrent secrètes jusqu'en 1789.

La loge des Amis sincères de la Trinité du Mont y fut fondée le 6 novembre 1787 par cinq Français, un Américain et un Polonais, qui, en leur qualité de membres de loges étrangères, gémissaient de vivre au milieu des ténèbres : on y reçut des personnes de toute condition; elle dépendait de la loge-mère de Paris, avec laquelle on était en continuelle correspondance; chaque semaine, on en recevait le mot d'ordre ou de passe, et chaque année on lui envoyait un présent; chaque année aussi, on renouvelait par l'élection les grades de Vénérable, de Vigilant, de frère Terrible, de maître des cérémonies, de trésorier, de frère éléémosynaire, de secrétaire, de grand expert ou orateur. Le néophyte était introduit par un frère masqué dans la *chambre des réflexions,* tendue de noir, éclairée par une chandelle de cire jaune, avec une petite table et un crâne de mort au dessus. Le frère Terrible l'exhortait à méditer sérieusement, à répondre à trois questions concernant ses devoirs, et qu'on lui donnait écrites; il devait également y répondre par écrit. Quelquefois on l'obligeait à faire sa confession à un faux moine. Le frère masqué portait ensuite ces réponses à la chambre supérieure, dite le temple, et les présentait au Vénérable.

Descendant de nouveau, il ordonnait au néophyte de se dépouiller de sa montre, de son épée, de ses boucles et de toute espèce de métal ; d'abaisser son bas de la jambe gauche, et de découvrir l'épaule et le bras droit. Puis, les yeux bandés, il était ainsi conduit dans le temple, où, à genoux devant le Vénérable, il déclarait son nom, sa qualité, l'intention qui le poussait à s'agréger. Conduit autour de la salle, au milieu des bruits les plus étranges et les plus effrayants, la main sur l'Évangile et l'épée d'honneur, il jurait le secret et promettait une obéissance aveugle. Lorsqu'on lui enlevait le bandeau, il se trouvait au milieu d'un grand nombre de frères dirigeant contre sa poitrine leurs épées, prêtes à le défendre s'il était fidèle, prêtes à le tuer s'il était déloyal. Il recevait alors l'accolade, le tablier et les gants ; on lui enseignait les signes et les mots de passe ; puis le tout se terminait par un banquet aux frais du novice. D'autres cérémonies accompagnaient la collation des grades suivants. Les crânes, les cercueils et les faux cadavres n'y manquaient jamais. A la question s'il obéirait à tous les ordres qu'il recevrait, alors même que ces ordres seraient contraires à la religion et aux droits du souverain, un candidat hésita pour répondre : on le rassura aussitôt, en lui affirmant que dans la loge il n'était jamais question ni de religion ni de loi.

La loge de Rome fut d'abord indépendante, puis elle se fit conférer une institution régulière par le Grand-Orient de France. Elle se composait d'Allemands et de Français ; le Vénérable était un certain Bello. Elle s'affilia à un grand nombre de loges, telles que la Parfaite Égalité, de Liége ; l'Harmonie, de Malte ; la Concorde, de Milan ; le Conseil des Élus, de Carcassonne ; le Patriotisme, de

Lyon; la Parfaite Union, de Naples. Sur ses diplômes figurait, dessiné à la main, le triangle inscrit dans le cercle, et ayant au centre la louve allaitant.

Naples eut diverses loges qui toutes se fusionnèrent en 1756 en une loge nationale, laquelle correspondait avec l'Allemagne. En 1767, un moribond, par scrupule de conscience, et un adepte, à qui la société avait supprimé les larges subventions qu'elle lui accordait, révélèrent son existence, et firent connaître le Grand-Prieur du Royaume, le duc de San Severo. Celui-ci fut arrêté, mais au même instant le feu mis à son palais; le peuple l'éteignit, en sorte que l'on put saisir la correspondance. Le duc ne nia rien, exposa la fin et les moyens de l'association, assura qu'il y avait soixante-quatre mille Maçons dans la seule ville de Naples, et qu'il fallait compter les adeptes par millions. Suivant une notice publiée alors, avec l'incertitude dont étaient enveloppées les sociétés secrètes, la Maçonnerie remontait à cent soixante-cinq ans en arrière, à l'époque où l'évêque anglais Cromwell fonda une chambre de quatre secrétaires et sept assesseurs, un par nation; chaque nation était subdivisée en cinq provinces avec un assesseur par province.

Ce mystère qui l'entourait devait porter ombrage aux princes comme au clergé : aussi les premiers voulurent-ils s'opposer à son développement; mais ils le firent avec la mollesse qui caractérise tous les actes de ce siècle. En 1737, le grand-duc avait, à l'imitation de la France et de la Hollande, défendu les réunions maçonniques. Charles III de Sicile leur appliqua les ordonnances contre les perturbateurs de la tranquillité publique.

Tanucci, quoique ami des nouveautés, les prohiba entièrement, à l'occasion d'une femme qui avait été tellement

impressionnée par les cérémonies de son initiation qu'elle en tomba malade et mourut : ce qui avait fait grand bruit dans le public. La reine Caroline rendit aux Maçons la faculté de se rassembler. Aussi dans les banquets buvaient-ils à la santé de cette Autrichienne, que bientôt ils devaient exécrer.

A Venise, des loges furent ouvertes dès l'origine de la secte; mais on en prescrivit la fermeture en 1686. Un certain Sessa, de Naples, les rétablit; des nobles, des abbés, des négociants étaient affiliés. Les vigilants inquisiteurs d'État en furent informés par un rouleau de papiers, que Jérôme Zulian oublia dans une gondole. Aussitôt la loge près Saint-Simon le Grand fut envahie pendant qu'il n'y avait personne; on en emporta tout cet attirail mystique et burlesque de crânes, de compas, de pentagones, de tambours, de truelles, de tabliers, et l'on brûla le tout en présence du peuple, qui crut à un sabbat. On défendit alors les loges, non-seulement à Venise, mais à Padoue et à Vicence, sans pourtant sévir contre les affiliés, peut-être parce qu'ils étaient trop nombreux et trop puissants; ils ne tardèrent pas du reste à se rallier et à conspirer pour la destruction de la république.

Il y avait parmi eux jusqu'à des protestants qui se faisaient illuminés ou rose-croix, ou qui, dégoûtés d'évocations théurgiques et d'espérances fébriles, devenaient catholiques, comme il arrive à quelques spirites modernes.

Dans la liste des premiers Illuminés avant 1776, on trouve, en fait d'Italiens, Brutus qui n'était autre que le comte Savioli; Coriolan, pseudonyme de Troponero, et Diomède ou le marquis de Costanzo, tous conseillers à Munich. Ce dernier, qui était Napolitain, établit des so-

ciétés de frères à Rome et à Naples. Étant allé à Berlin pour les affaires de la Saxe, il inspira de l'ombrage à Frédéric II, qui avisa l'électeur de Bavière : celui-ci fit saisir les papiers des sectaires, et les publia.

Toujours à la remorque de l'opinion qu'il flattait, Joseph II adressait aux gouverneurs de ses provinces une circulaire datée du 1er décembre 1785, dans laquelle il déclare ne rien connaître de la Maçonnerie (certes, s'il y a dans la Maçonnerie des secrets, ce seraient précisément les rois qui ne les connaîtraient pas), mais il sait qu'elle fait du bien, qu'elle secourt les pauvres, qu'elle encourage l'instruction; en conséquence, il rappelle toutes les prohibitions faites par sa mère et prend la Maçonnerie sous sa protection, à la condition que, dans les principales villes, il n'y ait pas plus de trois loges, et qu'on en fasse connaître les membres, en même temps que les jours et les lieux de réunion (H).

L'Église les condamne.

Les papes en avaient mieux apprécié la nature et la fin réelle, qui est d'abolir les distinctions que la religion établit entre les hommes, et d'accueillir quiconque apostasie sa foi positive, quelle qu'elle soit. Dès le 28 avril 1730, Clément XII dénonçait les dangers de ces réunions de personnes de toutes religions; du secret qui en protégeait les rites et le but; de l'opposition aux lois canoniques et civiles. « Il court divers bruits à leur sujet, disait le pape; mais, si leur but est honnête, pourquoi tant de mystère? » Il avertissait en conséquence les fidèles de fuir ces sociétés, de ne les favoriser en aucune manière, sous peine d'une excommunication qui ne pourrait être levée que par le pape, sauf à l'article de la mort. Il enjoignait en outre aux inquisiteurs de procéder contre les francs-maçons comme contre les personnes grave-

ment soupçonnées d'hérésie, invoquant, là où besoin serait, le bras séculier.

L'Église ne faisait que manifester son caractère habituel de tutrice de la liberté, en ne souffrant pas qu'il y eût des personnes qui jurassent d'obéir aveuglément à un chef inconnu. Cet avertissement du pape suffit pour faire retirer un grand nombre d'adeptes; voyant cela, dit Muratori dans les *Annales d'Italie*, « les Maçons publièrent leur constitution, des termes de laquelle il ressortait que, en fin de compte, la Maçonnerie est en résumé une institution où l'on s'amuse au moyen de rites ridicules, accomplis avec la plus grande gravité; tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est, pour cacher de pareilles inepties, d'obliger à jurer le secret sur l'Évangile. »

Beaucoup de personnes, en effet, n'y voyaient qu'un lien de bienveillance universelle, une école de philosophie sans préjugés, tout au plus un moyen pour les habiles d'acquérir de l'influence, des distinctions, de l'argent, dans l'exercice de fonctions qui ne demandaient aucune étude. Et, comme à cette époque on attachait encore quelque importance à l'excommunication, quand le pape mourut, les Maçons dirent que la condamnation portée par lui tombait par le fait de sa mort, puisque son successeur ne l'avait pas confirmée. Benoît XII estima donc utile de renouveler et d'approuver en tout point la condamnation portée avant lui, en exhortant les princes à se rappeler qu'ils ont été élus de Dieu pour défendre la foi et pour protéger l'Église.

Cette hérésie galante dut donner beaucoup à faire aux Inquisiteurs d'Italie, et un des condamnés, autour duquel on a fait le plus de bruit, est Cagliostro.

Observons, avant d'aller plus loin, qu'avec la dispari- Sciences occultes.

tion des vraies doctrines, la superstition grandit en Allemagne et en France d'une manière surprenante : c'est que l'aspiration aux réalités idéales est si bien dans la nature de l'homme, que, plutôt que de renoncer à l'espérance, cette divinité suprême, il se jette tête baissée dans les ténèbres des sciences occultes. On vit donc apparaître de nouveaux thaumaturges : on avait tourné en ridicule la métaphysique, on avait coupé les ailes aux aspirations légitimes de l'âme; mais, ne pouvant se contenter d'une philosophie sans idéal, on ajouta foi aux charlatans, ou bien l'on recourut au merveilleux pour se soustraire aux sévères leçons de la vérité. Quelques-uns de ces hiérophantes étaient des mystiques comme Swedenborg, Lavater, Saint-Martin; d'autres des révolutionaires comme Weishaupt, Knigge, Bode; d'autres des charlatans et des fourbes, comme Jean-Georges Schröpfer, un garçon d'hôtel qui parvint à fasciner des ministres, des diplomates et des princes au moyen d'opérations thaumaturgiques, jusqu'au moment où, se voyant reconnu pour un véritable escamoteur, il se tua. Peu de siècles furent aussi sottement crédules que le dix-huitième : la grande cité des philosophes fut pleine de démons, de vampires, de sylphes, de convulsionnaires, de magnétiseurs, de cabalistes, de rose-croix, de Maçons, d'évocateurs, de fabricants d'élixirs de longue-vie (1). Le marquis de Saint-Germain, que servait une mémoire vaste et tenace, traitait les grands, les savants, la société avec le plus grand sans gêne, débitait les contes les plus bizarres, se disait le témoin oculaire des événements les plus éloignés; il avait connu David, avait assisté aux noces de Cana, chassé avec Charlemagne, bu avec Luther, et les Parisiens le croyaient. Il était, à ce que l'on

pense, fils du prince Rakosky de Transylvanie : il voyagea également beaucoup en Italie, se donnant successivement pour le marquis de Montferrat et le comte de Bellamare à Venise, pour le chevalier Schöning à Pise, pour le chevalier Weldon à Milan, pour le comte Soltikof à Gênes; il rappelait souvent ses aventures d'Italie et d'Espagne; il fut puissamment protégé par le dernier grand-duc de Toscane, dont il avait fait un initié.

Cagliostro.

La gloire de tous ces bateleurs fit envie à Joseph Balsamo, né à Palerme le 8 juin 1743, de Pierre Balsamo et de Félicie Braconieri. D'abord membre de la congrégation des Frères hospitaliers de Caltagirone, chez lesquels il apprit un peu de chimie et de médecine, il en sortit pour mener joyeuse vie en compagnie de bretteurs et d'actrices, au milieu des duels et dans les maisons de jeux, se procurant des ressources par la falsification de billets et d'actes. Forcé de s'expatrier à la suite d'un fait d'escroquerie, il s'acoquina avec un Grec nommé Altotas, qui prétendait être le dernier dépositaire des sciences occultes, et qui mourut pour avoir respiré les exhalaisons de ses préparations. Il parcourut en sa compagnie la Grèce, l'Égypte, Malte, où il vola les secrets d'un chimiste fameux, du nom de Pinto : il se prévalait de la science de Kircher et de Roberston, maniant les miroirs magiques, usant de la rabdomancie, confectionnant des parfums enivrants, fabriquant des étoffes de lin qui paraissaient de la soie, colorant des estampes qu'il vendait pour des aquarelles, et poursuivant toujours la découverte du grand secret. Il connaissait bien les hommes, aussi comptait-il sur leur bêtise. Il prit différents noms suivant les circonstances, et s'appela tour à tour comte Harat, comte Phénix, marquis de Pellegrini, Belmonte,

Melissa, et enfin comte de Cagliostro, titre sous lequel il fut le plus généralement connu. A qui voulait avoir des détails sur ce qu'il était, il répondait: *Sum qui sum;* il racontait aussi parfois qu'il avait connu Abraham, et avait assisté au supplice du Christ; ou bien qu'il descendait de Charles Martel; qu'il était fils d'un grand-maître de Malte et d'une princesse de Trébizonde, et autres sornettes qui étaient crues par un siècle qui ne croyait plus à l'Évangile. Si on lui demandait sur quoi reposait son savoir, il disait : *In verbis, in herbis, in lapidibus.* Ayant épousé une Romaine, il la mit dans la voie du vice; en sorte que, outre le gain que lui procurait l'abus de son corps, elle le secondait habilement en vendant des poudres panurgiques, du vin d'Égypte pour fortifier les nerfs, des pommades pour rajeunir, etc. Cagliostro disait à sa digne moitié : « Moi, je leur tourne la tête; toi, fais le reste. »

Grâce à tous ces métiers et aussi à la falsification de billets, de complicité avec un marquis Agliata, son compatriote, qui finit ses jours sur l'échafaud, Cagliostro s'enrichit; mais il fut ruiné plusieurs fois à la suite d'emprisonnements et d'exils; quelquefois aussi il fut volé par ses complices, ou bien il épuisait ses ressources en vêtements somptueux, en riches festins, en voyages, en carosses et en livrées de grand seigneur. A ceux qui exprimaient leur étonnement de lui voir tant d'argent, il disait confidentiellement qu'à force de calculs il devinait les numéros de la loterie; mais l'on sait très-bien qu'il était fort habile à frauder sur les diamants, à fabriquer de la fausse monnaie et à falsifier des actes; on sait encore que les hommes épuisés et les femmes dont la beauté est fanée payent grassement ceux qui promettent de leur

rendre la vigueur et la jeunesse, et que le monde rétribue largement les charlatans.

C'est de cette manière que Cagliostro devint célèbre en Espagne, puis en Angleterre, où, traduit plusieurs fois devant les tribunaux, il sut toujours se tirer d'affaire, et plus tard en Russie, où les familarités de sa femme avec Potemkin excitèrent la jalousie de Catherine II, qui lui fit de riches présents pour qu'il s'en allât.

Ses liaisons avec les Francs-Maçons accrurent encore sa réputation. Ayant obtenu de la société de bonnes sommes d'argent pour aller fonder de nouvelles loges, il cessa d'être un charlatan vulgaire, prit de grands airs, se fabriqua une généalogie, s'attribua la puissance des miracles, s'entoura de mystère, excita l'admiration, et, à l'instar de sa femme, aspira à des succès extraordinaires. Ne se contentant plus de la société ordinaire des Francs-Maçons, il y introduisit une réforme dite des Égyptiens, où il n'admettait que ceux qui avaient déjà appartenu à d'autres loges. Sous le voile d'embèmes et de symboles mystérieux, à l'aide de longs jeûnes et de diètes excitantes, il y enseignait que toutes les religions sont également bonnes, pourvu qu'elles reconnaissent Dieu et l'immortalité de l'âme; il s'intitulait le Grand Cophte; il assignait aux frères des noms de prophètes, aux sœurs des noms de sibylles; il promettait aux uns et aux autres de les conduire à la perfection par la régénération physique et morale, but auquel il disait devoir atteindre, en trouvant la pierre philosophale et l'élixir de l'immortalité, et en découvrant un pentagone avec des chiffres écrits de la main des anges, par l'interprétation desquels on reviendrait à l'innocence originelle.

A Strasbourg, où Borri, auquel il ressemble par tant

de points[1], avait été l'objet de grands honneurs, Cagliostro s'arrêta longuement en 1780; il y fut accueilli avec admiration par ceux-ci, avec frayeur par ceux-là, et même respecté par les dévots, car il faut dire qu'au milieu de tant d'autres programmes, il disait venir pour convertir les incrédules et relever le catholicisme, ajoutant qu'à cette fin Dieu lui avait conféré le don des miracles et la vision béatifique : il opéra en effet un grand nombre de guérisons, et s'attira des bénédictions sans fin. Il se servait pour intermédiaires d'enfants et de *jeunes filles, ses Colombes,* qui communiquaient avec les esprits par le moyen d'un gobelet. Pendant trois années consécutives, Strasbourg le fêta, l'accabla de marques de respect et de bénédictions. Muni des recommandations de messieurs de Ségur, de Miromesnil, de Vergennes, il visita Bordeaux et Lyon, après quoi il se crut assez célèbre pour affronter la publicité de la grande Babylone et y exploiter la crédulité des incrédules en renom.

Annoncé par des affiches apocalyptiques et par les journaux, il arriva à Paris, prit un appartement somptueux avec une salle magnifique, où se donna bientôt rendez-vous tout ce qu'il y avait de riche, de beau, de docte et d'influent. Pendant quelque temps, on ne parla que de lui dans la grande ville où l'on est sûr que toute espèce de nouveauté et d'extravagance excite momentanément l'enthousiasme. C'était l'époque où la raison, révoltée contre Dieu, se prosternait devant les rose-croix; où l'on niait les miracles, mais où l'on admettait les évocations d'esprit de Gassner, les conjurations de Cazotte, les puissances invisibles de Lavater; où Jacques Böhme,

(1) Voir notre tome IV, p. 431.

et Martinez avaient des disciples non-seulement dans les cours des rois, mais dans les palais des évêques. Mesmer avait surtout donné pour aliment aux âmes ennuyées de la froide raison et avides de sensations variées, les fantaisies et la préoccupation des choses du monde surnaturel à l'aide du magnétisme animal, de la baguette et de la cuve magnétiques. Notre siècle n'a pu arriver à expliquer le magnétisme; il n'a donc pas raison d'en rire, puisque les hypothèses soit du fluide électrique, soit du fluide animal, ne correspondent ni aux effets produits, ni à cette action de la volonté sur l'esprit d'autrui [1]. Cagliostro se livra, lui aussi, à de semblables manœuvres et fit des expériences en Russie, en Pologne, en Allemagne : lorsqu'elles ne réussissaient pas, il attribuait l'insuccès au manque de foi ou aux péchés des sujets. Ils n'employait ni cuve, ni baguette, ni manipulation; il se contentait du seul attouchement : il ne cherchait point non plus dans les guérisons qu'il opérait une source de lucre, il engageait même les pauvres à venir la lui demander et offrait 50,000 écus pour la fondation d'un hôpital égyptien. Il ne soumettait pas sa science à l'examen des Académies comme Mesmer, mais il en imposait par l'audace, la belle prestance, la magnificence bizarre de ses vêtements, et par une pompe éblouissante. Ce

(1) Cette action de la volonté sur les autres est déjà signalée dans Marsile Ficin, qui dit que « l'âme, affectée de désirs passionnés, peut non-seulement agir sur son propre corps, mais encore sur un corps voisin, surtout si celui-ci est plus faible » (*De vita cœlitus comparanda*, ch. 20) ; et dans Pomponace, qui a écrit que certains hommes ont des propriétés singulières et puissantes, lesquelles s'exaltent par la violence de l'imagination et du désir, se produisent au dehors par l'évaporation et réalisent des effets particuliers sur les corps qui les reçoivent (*De naturalium effectuum admirandorum causis, seu de incantationibus*, p. 44).

n'est pas dans les vitrines seulement que l'on voyait son portrait; son effigie était répétée sur les éventails, les anneaux, les médaillons, comme il arrive aujourd'hui pour celle de Garibaldi; des bustes et des bronzes ornaient les palais avec cette inscription : *Au divin Cagliostro;* de grands personnages lui faisaient leur visite; en Courlande on lui offrit le trône. Bordes, dans ses *Lettres sur la Suisse*, ne peut se lasser de l'admirer; « son « aspect, dit-il, révèle le génie; ses yeux de feu lisent au « fond des âmes. Il connaît presque toutes les langues « de l'Europe et de l'Asie; son éloquence étourdit; il en« traîne même dans les choses qu'il connaît le moins. »

On sait pourtant qu'il avait les yeux de travers et le regard effaré, le corps difforme, un caractère emporté, orgueilleux, dominateur, aucune politesse dans les manières, aucune grâce, aucune correction dans son langage.

« Initié, dit un autre contemporain, dans cette partie de l'art cabalistique qui fait communiquer avec les peuples élémentaires, avec les morts et les absents, il est rose-croix; il possède toutes les sciences humaines; il est expert dans l'art de transmuter les métaux et principalement de faire de l'or; c'est un sylphe bienfaisant qui traite gratuitement les pauvres, et vend pour peu de chose l'immortalité aux riches. En ses courses vagabondes, il renferme des espaces immenses dans le cercle de quelques heures[1]. »

Et de fait il se montre tour à tour ventriloque ou alchimiste comme les anciens, électriseur comme les magnétiseurs de son temps ou ceux du nôtre; il fait tour-

(1) *Tableau mouvant de Paris*, t. II, p. 307.

ner les tables, communique avec les médiums, produit le somnambulisme et l'hypnotisme. Il pratiquait aussi la nécromancie, si bien que Figuier le considère comme « une prodigieuse personnification de la thaumaturgie moderne, dans laquelle brillait de tout son éclat la magie orientale réunie à la magie de l'Occident[1]. » Il n'est pas douteux qu'il assistait aux réunions de la rue de la Sourdière à Paris, où les Martinistes et les Swedenborgiens évoquaient les morts; car, alors comme aujourd'hui, le syncrétisme irréligieux accumulait toutes les superstitions pour combattre la foi. Et, lorsque pour faire converger vers le même but les sectes diverses des rose-croix, des nécromanciens, des cabalistes, des illuminés, des humanitaires, un grand congrès se réunit à Wilhelmsbade, et plus tard dans les loges des *Amis réunis*, Cagliostro figurait à côté de Saint-Martin, de Mesmer et de Saint-Germain[2].

De telles charlataneries nous feraient pitié, si un autre sentiment ne saisissait notre âme, lorsque nous les voyons se reproduire, à quelques changements près, dans notre siècle qui dispute au précédent le titre de siècle des lumières. La femme de Cagliostro s'exerçait également autour de la cuve mesmérienne; elle proposa de donner aux dames un cours de magie naturelle, si elle trouvait trois douzaines d'élèves voulant payer cent louis chacune. Elle les eut le premier soir; toutes étaient de grandes dames, et elles devaient jurer foi et secret. Le bruit qui se faisait autour du nom de Cagliostro redoubla encore, lorsqu'il eût guéri le duc de Soubise, et pour le fait moins honorable d'avoir trempé dans la fameuse

(1) *Histoire du merveilleux*, vol. IV, c. XVIII.

(2) Voir Barruel et Gyr, *la Franc-Maçonnerie en elle-même*, Liége, 1859, et *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire de Cagliostro*.

mystification, dite *affaire du collier.* A ceux qui auraient oublié les circonstances de cette affaire, il suffira de rappeler qu'on avait fait croire au cardinal de Rohan, épris de Marie-Antoinette, que la reine se rendrait à son désir, s'il lui faisait présent d'un riche collier de diamants que Louis XVI avait refusé d'acheter. Une fausse lettre et un rendez-vous nocturne avec une femme qui ressemblait quelque peu à la reine trompèrent le prince; le collier fut acheté, mais il disparut entre les mains d'une bande de fripons. On leur intenta un procès : Cagliostro fut soupçonné, mais il réussit à se débarrasser de l'accusation. Et l'on vit cette société corrompue, tout entière adonnée aux jouissances matérielles, applaudir au scandale pour narguer la cour; elle accueillit le charlatan en triomphe, lorsqu'il sortit de prison.

Il fut cependant banni; mais voilà que le peuple se rassemble devant sa maison à Passy, prêt à s'insurger pour le défendre et le retenir; des personnes de la cour montèrent alternativement la garde à sa porte, jusqu'au moment de son départ. A Boulogne, plus de cinq mille personnes, auxquelles il donna comme il en avait l'habitude sa bénédiction, l'accompagnèrent à son vaisseau.

Étant passé à Londres, il se plaignit hautement dans ses discours et dans ses écrits des mauvais traitements qu'on lui avait infligés à la Bastille, ainsi que du vol de ses trésors : il publia un libelle violent contre le roi et le gouvernement français, où il engageait le peuple à secouer le joug et à se servir pour cela de la Franc-Maçonnerie (20 juin 1786). Il fit de plus imprimer un mémoire rédigé par un habile avocat, où il repousse l'assertion de la femme La Motte, révèle quelques-unes de ses aventures, invoque le témoignage des personnages les plus

illustres, qu'il dit avoir fréquentés, et des banquiers qui lui avaient fourni des fonds, sans indiquer pourtant d'où il les tirait. Le mémoire était précédé de sa vie et d'un magnifique portrait avec cette épigraphe : « Voici « les traits de l'ami des hommes. Tous ses jours sont « marqués par de nouveaux bienfaits. Il prolonge la vie, « secourt les indigents; son unique récompense, c'est d'être « utile. »

Mais, s'il était accueilli en triomphe par la tourbe des badauds, la bonne société en fut bientôt dégoûtée, surtout à partir du moment où Morand, rédacteur de la *Gazette d'Europe*, eut pris à tâche de le démasquer et de le tourner en ridicule sans pitié; si bien qu'il fut obligé de fuir l'Angleterre. Il ne fit point non plus fortune en Suisse; il alla tâter la cour à Turin, mais le roi lui intima l'ordre de partir. Le prince-évêque de Trente en fit autant. C'est à Trente que parut un *Liber memorialis de Caleostro dum esset Roboreti,* ouvrage dans lequel Clément Vannetti raconte en style biblique les friponneries de l'histrion. A Venise, il prit dans ses filets un marchand auquel il promettait de changer le chanvre en soie et le mercure en or. Repoussé de partout, il se flatta de trouver plus facilement des dupes à Rome. Sa femme l'entraînait aussi de ce côté, où l'attirait le désir de revoir sa patrie et de changer de vie. Lui-même fit semblant de se convertir, mais il trouva à Rome peu d'adhérents, pas même parmi ceux qui étaient enrôlés dans la Maçonnerie ordinaire; il avait beau multiplier les signes, les gestes, les paroles, les mots inintelligibles, brandir son épée, battre trois fois la terre du pied, imposer les mains sur le front, souffler sur le visage, etc., rien n'y faisait. Cagliostro, qui à Paris avait si bien su

Son procès.

jouer la justice, à Rome, quoique prévenu et se tenant sur ses gardes, se laissa prendre par le Saint-Office, le 27 décembre 1789, avec tous ses papiers, tous ses symboles et tous ses livres. Ayant affaire à des juges et à des gardiens incorruptibles, isolé de toutes ses relations qui étaient immenses, il pensa qu'il ne lui restait pas d'autre parti que celui de tout révéler : on se doute bien qu'il mêla à ses révélations des vanteries dignes de Benvenuto Cellini ou de Pierre Arétin, et qu'il inventa des circonstances de nature à atténuer sa faute devant un tribunal ecclésiastique. Il avoua, entre autres choses, pendant cette longue procédure, qu'il y avait un grand nombre de sectes maçonniques, mais que les plus nombreuses étaient celle de l'étroite observance, à laquelle appartiennent les Illuminés, et celle de la haute observance. La première a pour but de venger le Grand-Maître des Templiers, et de détruire avec la religion catholique toutes les monarchies; l'autre cherche la pierre philosophale et les secrets hermétiques. Admis dans cette dernière à Londres, il avait passé successivement par les grades d'apprenti, de compagnon et de maître : il en avait, lui, reçu les insignes, et sa femme un ruban sur lequel étaient brodés ces trois mots : *Union*, *Silence*, *Vertu*, et que la nuit de la réception elle devait garder autour de la jambe. Étant devenu plus tard possesseur de certains manuscrits, il composa, à leur aide, le nouveau rite de la maçonnerie égyptienne, dont il élimina la superstition et la magie, et qui, par la direction qu'il lui donnait, devait conduire à la perfection au moyen de la régénération physique et morale. Les rites et les cérémonies étaient les rites et les cérémonies ordinaires : un bateleur lui avait appris les mots sacrés d'*Hélion*, de

Mélion, de *Tetragrammaton ;* le Grand Cophte, ou fondateur, se comparait à Dieu; on lui rendait des adorations, on chantait en son honneur des parodies du *Te Deum*, du *Veni Creator*, des psaumes; et on croyait qu'il commandait aux anges. Toutes les religions y étaient admises; le grade suprême pour les hommes était celui de Prophète, pour les femmes celui de Sibylle. Dans la Franc-Maçonnerie ordinaire, on donne à l'initié deux paires de gants, l'une pour lui, l'autre pour la femme qu'il estime le plus; dans la sienne, on ajoutait une mèche de cheveux dont la femme devait faire présent à l'homme qu'elle aimait le plus. Outre la fête de saint Jean-Baptiste, commune à tous les rites, celui-là célébrait encore la fête de saint Jean l'Évangéliste, à cause de la ressemblance de l'Apocalypse avec les cérémonies de ce rite. Voici une de ces cérémonies : dans la réception d'une jeune élève, la maîtresse soufflait sur son visage depuis le front jusqu'au menton en disant : « Ce souffle « fera germer dans votre cœur la vérité que nous pos- « sédons; il fortifiera en vous la partie spirituelle, et vous « confirmera dans la foi de vos frères. Désormais vous « êtes pour toujours femme maçonne et libre. »

Lorsqu'un adepte était élevé au grade de maître, on prenait une jeune fille, à laquelle le vénérable communiquait le pouvoir qu'elle aurait eu avant le péché originel, celui particulièrement de commander aux purs esprits. On priait Dieu de permettre l'exercice du pouvoir concédé au Grand Cophte, et de laisser la jeune fille, ou colombe, servir de médium entre lui et les esprits. Vêtue de blanc et ceinte d'une écharpe bleue et rouge, elle était enfermée dans un tabernacle, où se trouvaient un escabeau, une table et trois cierges allumés. Alors le vénérable

invitait les esprits à se montrer à la jeune fille, par laquelle il faisait demander à l'un d'eux si le candidat était digne. Les détails étaient plus compliqués pour l'initiation des maîtresses qui portaient des couronnes et des robes bénites par les esprits et par Moïse.

Pour obtenir la perfection morale et physique, on exige une retraite de quarante jours et un traitement corporel. On suit la première sur une montagne appelée Sinaï, dans un pavillon à trois étages, ayant des chambres distribuées selon le rite et désignées sous des noms bibliques : l'occupation de chaque heure est réglée d'une manière invariable. Les six premiers jours sont consacrés au repos et à la réflexion ; les trois suivants à la prière et à la consécration de soi-même à l'Éternel ; neuf au travail sacré de la préparation d'un parchemin vierge, et à la rédaction de certains actes ; les derniers à converser et à réparer ses forces. Après le trente-troisième jour, les reclus commencent à communiquer avec les anges primitifs ; ceux-ci leur font connaître leurs emblèmes et leur chiffre, et les gravent sur le parchemin vierge. Les quarante jours accomplis, tout retraitant recueille les fruits de sa retraite, et reçoit pour lui-même le pentagone, c'est-à-dire ce papier imprimé, par la vertu duquel son esprit est rempli du feu divin, son corps devient pur comme celui d'un enfant, son intelligence et sa puissance ne connaissent plus de bornes ; il n'aspirera plus qu'au parfait repos, pour de là parvenir à l'immortalité et pouvoir dire : *Sum qui sum*. Les initiés peuvent disposer en faveur de qui bon leur semble de sept autres pentagones où est gravé le sceau d'un seul esprit : quiconque en possède un commande à un ange seul, au nom du Maître dont il l'a reçu.

La perfection physique, par laquelle les initiés peuvent soit préserver leur santé jusqu'au moment où il plaira à Dieu de les attirer à lui, soit parvenir à la spiritualité de cinq mille cinq cent cinquante-cinq ans, s'obtient en se retirant tous les cinquante ans, dans le temps de la pleine lune de mai, à la campagne avec un ami, en y observant pendant quarante jours une diète rigoureuse, en pratiquant des saignées, en prenant à petites doses certains breuvages blancs, et à la fin le grain de matière première, de celle que Dieu créa pour rendre l'homme immortel, dont la créature a perdu la notion par le péché, et qu'elle ne peut retrouver que par une grâce spéciale et au moyen des œuvres maçonniques. On reste alors endormi, et agité de convulsions pendant trois heures, après lesquelles on se restaure avec un bon bouillon ; les jours suivants, d'autres grains produisent la fièvre et le délire, vous font tomber la peau, les cheveux et les dents ; puis, au moyen de nouveaux aliments, tout renaît et pousse de nouveau : enfin quelques bons bains et des baumes salutaires vous rendent rajeuni à la société.

Cagliostro expliquait la vision béatifique par une assistance spirituelle, angélique, que Dieu accorde à ceux qu'il lui plaît, soit en se rendant visible comme aux patriarches, soit en apparaissant sous la forme des anges, soit en se manifestant par des mouvements intérieurs. On obtient cette grâce en restant toujours uni à Dieu, à l'Église, à la foi catholique, et en ayant la foi et la charité. Lorsqu'on possède ces deux vertus, il suffit de la demander à Dieu avec ferveur : s'il ne l'accorde pas immédiatement, il l'accordera certainement un jour à venir. Ce fut au moyen de telles doctrines qu'il gagna le grand nombre de ses adeptes.

Cagliostro, à l'entendre, allait répandant ses pratiques

dans le but de prouver l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, et de détruire tout ce qu'il y a de superstitieux dans les autres systèmes maçonniques. De la Hollande il passa à Venise, puis à Saint-Pétersbourg, en traversant les différentes villes de l'Allemagne, partout accueilli par les Francs-Maçons, partout prêchant, prophétisant, guérissant, procurant des visions soit de vivants, soit de morts, et instituant des loges. A Francfort-sur-le-Mein, on lui montra le registre soigneusement gardé, contenant les noms de tous les chefs, et le serment de renverser l'ordre social existant, d'abord en France, ensuite en Italie et particulièrement à Rome; il apprit qu'il y avait vingt mille loges, et que cent quatre-vingt-huit mille Maçons payaient chaque année cinq louis par tête; c'est avec cet argent qu'on rétribuait les chefs et les émissaires, qu'on satisfaisait aux besoins et aux travaux de la Société.

Il fonda sa première loge à Lyon, sous le nom de Sagesse Triomphante, et l'institua avec des rites pareils à ceux de l'Église : il lui fut donné d'y admettre des personnes de haut rang (J), qu'il avait étonnées par des apparitions merveilleuses et par la vision de son bon Génie. Une fois cependant, au lieu d'anges, ce furent des singes qui apparurent; une autre fois, il fut vu lui-même dans les nuages entre Élie et Énoch. Il eut même l'espoir, avec la protection de la cour de France, de faire approuver le rite par le pape, comme avait été autrefois approuvé l'ordre Teutonique : aux vœux ordinaires on aurait ajouté celui de convertir sans violence les protestants.

Relativement aux princes, il conseillait tantôt l'obéissance, tantôt la révolte, suivant le caractère des auditeurs; du pape et de la hiérarchie ecclésiastique, il disait tou-

jours le plus de mal possible. Un grand nombre de témoins, et surtout des femmes, confirmèrent ou démentirent ses assertions, déclarant qu'il n'avait jamais réussi qu'à convertir des catholiques en incrédules, des athées en déistes par ses prédications ridicules sur les dogmes, prédications qu'il débitait en un jargon moitié sicilien, moitié français, sans ordre ni science. Les inquisiteurs voulurent avoir un échantillon de son éloquence; l'ayant interrogé sur une de ses allocutions pleines de témérité à propos de la rédemption, ils écrivirent fidèlement sa défense; elle contenait ce passage : « Je réponds que « tout est faux, parce que dans mon système primitif et « dans toutes mes opérations je fais grand cas du ser- « pent avec la pomme à la bouche; c'est mon symbole : « il désigne la cause du péché originel, et par lui de tous « nos malheurs; il dénote encore que la rédemption de « Notre-Seigneur Jésus-Christ est celle qui a écrasé le « serpent; nous devons toujours avoir Jésus-Christ devant « les yeux et dans le cœur, car les yeux et le cœur sont « le miroir de l'âme; l'homme doit incessamment être en « garde contre les tentations du démon; en conséquence, « je crois tout cela et la rédemption de Notre-Seigneur « Jésus-Christ, sur laquelle j'ai toujours appelé l'atten- « tion; il n'est donc pas possible que j'aie parlé comme « ci-dessus, car j'aurais contredit tout ce que je suis allé « affirmant partout. »

Interrogé sur le catéchisme, il se montre d'une ignorance absolue. A la question si l'homme a un pouvoir sur les esprits célestes, il répondit : « Je crois qu'avec la permission « de Dieu l'homme peut leur commander, parce que « Jésus-Christ nous a laissé avant sa mort la vision béati- « fique et divine; et aussi parce que l'homme a été créé à la

« ressemblance de Dieu, et que les anges n'ont pas été « créés comme les hommes, mais d'une manière divine[1]. »

Et pourtant ses discours enivraient un grand nombre d'âmes; on les apprenait par cœur, on les répétait ; on considérait leur auteur comme un être plus qu'humain; dans les lettres qu'on lui adressait on lui appliquait les mêmes titres que l'on prodigue aujourd'hui à Garibaldi ; on baisait ses mains, on se prosternait à ses pieds en lui demandant sa bénédiction. — *Mon maître; après l'Éternel mon tout. — Je me jette à vos pieds et vous confie mon cœur. — Quels que puissent être vos ordres souverains, ô mon Maître! je les exécuterai avec le zèle que vous devez attendre d'un sujet qui vous a juré l'obéissance la plus aveugle. — Rien n'égale vos bienfaits, si ce n'est le bonheur qu'ils me procurent :* ces phrases et d'autres semblables se trouvent dans les lettres qu'on avait saisies en sa possession. Il savait entretenir cet enthousiasme en usant tour à tour de la rigueur et de la condescendance, et en affirmant que ses actes étaient l'effet d'une inspiration d'en haut. Nous ne parlons pas de ses miracles et de ses prophéties : les révélations des jeunes filles dressées à ses manœuvres étaient quelquefois habilement préparées; sa femme n'en expliquait un certain nombre que par l'intervention du démon. Le journaliste Morand, son implacable ennemi, n'y voulait voir, lui, que l'artifice d'un prestidigitateur, que l'adresse d'un joueur de gobelets. Cagliostro protestait n'avoir jamais eu affaire aux diables, car, disait-il, « je n'en ai jamais compris et n'en comprends pas encore l'avantage. » Et en vérité les dialogues des jeunes filles à ses ordres nous paraissaient des

(1) *Ego claritatem quam dedisti mihi, dedi eis.*

folies, lorsque nous les lisions dans notre jeunesse; nous étions loin de supposer que, comme tant d'autres erreurs, tant d'autres scélératesses, tant d'autres ridiculités que nous croyions disparues à jamais, elles dussent renaître pour la confusion de notre vanité (K).

Rome, qui avait dévoilé les impostures de Gabrielli et d'Oliva, de Cardan et de Gabrino, de Pierre d'Abano et de Borri, réduisit à leur juste valeur celles de Cagliostro. Pressé par les preuves, il déclarait ne plus se comprendre lui-même, et ne plus savoir que dire. On l'entendait s'écrier : « Je déplore mon malheureux état; je ne sollicite du secours que pour mon âme, » et il demandait à se rétracter « en présence d'un million de ses partisans ». Il retombait ensuite dans ses errements, s'exhalait en invectives contre les juges qui instruisaient contre lui, et contre la cour de France, qui, après le procès du collier, avait, pour le perdre, corrompu jusqu'à sa femme.

Fin de Cagliostro.

L'enquête finie, il accepta pour défenseur le comte Bernardini, avocat des accusés près le tribunal du Saint-Office, et voulut qu'on lui adjoignît monseigneur Constantini, avocat des pauvres. Ayant vu, par l'audition des plaidoyers, à quel point il en était, il demanda des secours et des instructions spirituelles; il se montra en un mot changé et repentant. Il dut à cette attitude de ne pas être livré au bras séculier, c'est-à-dire d'éviter la mort; il fut condamné à un emprisonnement perpétuel dans une forteresse. Ayant fait son abjuration, il fut absous des censures. Son manuscrit, auquel il avait donné ce titre, la *Maçonnerie égyptienne*, fut solennellement réprouvé et brûlé publiquement avec les insignes de la secte : une nouvelle défense, accompagnée de la menace des peines temporelles les plus graves, fut portée contre la Société des Li-

bres-Maçons, avec mention particulière du rite égyptien, et contre celle des Illuminés (7 avril 1791).

Enfermé au fort San-Leo, situé sur le sommet d'une montagne isolée, retenu entre les murs d'une chambre creusée dans le roc, où l'on descend par une échelle mobile de bois, et éclairée d'en haut par un trou pendant quelques heures seulement, Cagliostro ne fit plus désormais de miracles. Il demanda à se confesser, et tenta d'étrangler le capucin qu'on lui avait envoyé à cet effet, espérant s'échapper sous le couvert de sa robe : surveillé avec plus de rigueur à partir de ce moment, on n'en entendit plus parler. Les Jacobins le mirent au nombre des martyrs de l'Inquisition, et je m'attends à ce que d'un jour à l'autre on en fasse une des saintes victimes de la tyrannie romaine (L).

Résistance opposée à l'impiété.

Les esprits droits dénonçaient ce déluge de superstitions et d'erreurs qui faisaient irruption au nom de la raison et des lumières de la science. L'excellent latiniste Jacques Facciolati, dans ses lettres, dit que de son temps on disputait des choses religieuses jusque dans les restaurants (*viatica*); que beaucoup de prêtres professaient ce à quoi ils ne croyaient point; il se plaint que les études théologiques soient négligées en Italie, que Venise ne possède plus aucun orientaliste, et que les princes laissent le savoir s'en aller de l'Italie chez les Sarmates. En vérité le dix-huitième siècle fut misérable à un autre point de vue encore; c'est qu'au milieu de tant d'attaques funestement frivoles, il ne se produisait point de défenses suffisamment efficaces : quelques-uns ne faisaient que maudire et excommunier, toujours dans l'attitude de l'archange Michel, qui écrase le mauvais esprit; d'autres déclamaient à la façon des rhéteurs, comme l'évêque Adéodat Turchi;

de petites passions de sacristie et l'échauffourée des jansénistes, dont nous parlerons, occupaient ou distrayaient le clergé, pour ne rien dire des abbés galants, tels que Frugoni, Parini et le trop célèbre Casti. Il n'est peut-être pas un seul écrivain italien de quelque valeur qui ne se plaigne amèrement de cette corruption. Sans parler du bon Métastase[1], de Pertusati, de Rota et de Labia qui en patois milanais, bergamasque, vénitien, battaient les esprits forts, Parini reprochait aux jeunes seigneurs de son temps de boire à cette source impure. Zola chantait :

Hélas! combien du nord, impies et superbes,
Je vois de docteurs s'élever
Qui d'une vaine science ont la vaine renommée
Voyez combien le beau sol de l'Italie,
Sans défense, sans remparts,
A été inondé par tant de livres
Pleins d'un doux poison métaphysique,
Qui peu à peu dans les esprits faibles
Fait si profondes plaies,
Que même en meurt de la foi le germe ;
Cette belle vertu ne brille, ne luit plus en eux ;
Elle ne produit plus de beaux fruits de vie.
Ah ! qu'il frémisse,
Le superbe aquilon ; qu'il le heurte, qu'il l'ébranle,
Ce rocher dans la mer, pourvu que jusqu'aux derniers jours
La foi du Christ devienne solide et immuable !
Ah ! qu'il lui reste à courir
De graves dangers et de périls !
Ne semble-t-il pas que les horribles ténèbres
Soient ramenées
Du sein de l'antique nuit,
Et que l'antique noir chaos soit de nouveau revenu ?

Victor Alfieri lui-même lançait une satire à l'irréligion :

Or voyons si du Christ la sévère
Doctrine, à côté de ton *indoctrine*,

(1) Voir une lettre de lui de 1761.

Doit, ô Voltaire ! être appelée une chimère.
Il a le vent en poupe et n'a jamais poussé
La proue de ton frêle navire au rivage,
Celui qui le plus dans les dogmes s'identifie.
Il faut autre chose pour chasser le Christ de son nid.
Il ne suffit pas de dire que sa parole est fable; il faut
Une autre fable ourdir de non moindre valeur.
La morale évangélique donne de sages préceptes
Et une règle pour un sublime but;
Il n'a jamais été dit mieux, ni avant, ni après.
Le monde, fatigué d'un culte irrationnel,
Révolté de ces autels dégoûtants
Sur lesquels coulait seulement le sang d'animaux,
Aima mieux les temples sans fétides odeurs
D'un seul Dieu plein de majesté et bien différent
De tant de Dieux jusqu'alors maladroitement inventés.
Certes de préférence je croirais en un Dieu fait homme
Pour sauver le genre humain, plutôt
Qu'en Jupiter fait taureau pour de coupables enlèvements.

Les apologistes à cette époque.

Il ne manqua pas de sérieux champions de la vérité, mais ils étaient peu lus. François Manzoni publia : *Cinquante motifs pour engager les hérétiques à revenir à l'Église :* ils eurent l'honneur d'être brûlés à Londres. Manzoni était Milanais comme Thaddée Caloschi, qui composa un *Examen du protestantisme,* et Nicolas Gavardi, qui réfuta la *Concorde du sacerdoce et de l'empire,* de Pierre de Marca. Jean Trombelli (1784), Bolonais, écrivit avec science un livre *de Cultu Sanctorum,* et le défendit contre Kiesling, de Leipsick, avec une telle urbanité, que celui-ci lui demanda son amitié. Schœlhorn fut combattu par le cardinal Quirini, qui put disposer de documents accessibles à lui seul, pour défendre les cardinaux Contarini et Morone, le pape Paul IV et autres personnages.

Constantin Roncaglia (1677-1737) composa une théologie : il décrivit les variations des Églises protestantes et les effets des réformes de Luther, de Calvin, et ceux du

jansénisme. Vincent-Ludovic Gotti, dominicain bolonais (1674-1742), plus tard cardinal, réfuta, dans son ouvrage *De vera Christi Ecclesia*, Jacques Picenino ministre à Coire, qui, dans l'*Apologie de la religion réformée* et dans *le Triomphe de la vraie religion*, avait maltraité l'Église romaine : il réfuta encore un petit traité de Le Clerc sur la religion catholique.

Le Cypriote Louis Andruzzi défendit contre le même Picenino le culte des images et l'infaillibilité du pape dans les décisions de foi. Le Calabrais César-Amédée Bonaventure donna une volumineuse réfutation de toutes les hérésies. Monseigneur Jean Marchetti, d'Empoli, réfuta Fleury, et écrivit *la Religion victorieuse* et *Intérêt de la religion catholique*. Ajoutons les travaux de Mansi sur les conciles, d'Orsi sur l'histoire ecclésiastique. Nommons encore Gaétan Travasa, de Bassano, qui donna l'histoire critique de la vie des hérésiarques; Massini, de Césène, qui fit les *Vite dei Santi;* Antoine Sandini, de Vicence, qui donna celle de divers papes, et Vitus Coco celle des Siciliens célèbres. — Mittarelli et Costadoni, Vénitiens, publièrent les *Annales des Camaldules;* Benoît Trombini, celles des *Chartreux;* Mamachi, *les Origines et les antiquités chrétiennes;* Flaminio Corner, l'*Histoire ecclésiastique de Venise*. Joseph Bianchini, de Vérone, donna un grand nombre d'éditions des Saints Pères, et fit, dans les *Vindiciæ canonicarum scripturarum vulgatæ latinæ editionis*, l'histoire des manuscrits les plus rares de la Bible et de ses versions, ainsi que celle de l'Évangéliaire dans la traduction italique.

Le pieux abbé Ludovic Muratori, dans des ouvrages qui lui ont valu le titre de père de l'histoire d'Italie, eut fréquemment l'occasion de défendre l'Église; mais il n'était pas favorable aux prétentions temporelles des Muratori.

papes; il soutint même l'empereur et les princes d'Este dans leurs réclamations contre le Saint-Siége, au sujet de Cervia, du Ferrarais et autres possessions. Plusieurs de ses ouvrages sont spécialement religieux. Dans la *Liturgie romaine antique*, où il réimprima trois Sacramentaires, celui de Saint-Léon, celui de Gélase et l'ancien Grégorien, il rétablit de la manière la plus claire les rites primitifs de Rome et les confronta avec ceux d'autres églises. Dans le livre *de Ingeniorum moderatione in religionis negotio,* il pose d'excellentes règles de critique en fait de controverse religieuse, et trace la conduite à tenir par les censeurs. Il défendit saint Augustin contre Jean Le Clerc; quoique diffus, cet ouvrage a été souvent réimprimé, mais, dans une édition qui en fut faite à Paris, quelques phrases ayant été altérées de manière à faire croire que l'auteur adhérait aux opinions gallicanes, il protesta, et déclara qu'il admettait d'une manière absolue l'infaillibilité du pape. La Conception Immaculée de Marie était dès cette époque affirmée par le grand nombre; en Sicile, une compagnie faisait même profession du vœu sanguinaire, c'est-à-dire qu'elle s'obligeait à soutenir cette opinion par les armes. Muratori désapprouva un tel excès, ce qui lui valut un grand nombre de contradicteurs, et entre autres le jésuite sicilien François Burgio, qui se cacha sous le pseudonyme de Candide Partenotimo. Muratori se défendit dans le livre *de Superstitione vitanda,* sous celui d'Antoine Lampridio; mais, au lieu de terminer la querelle, cela ne fit que l'envenimer. Son livre *de la Dévotion réglée* lui créa même d'autres oppositions, celle du cardinal Quirini par exemple : on alla jusqu'à prêcher du haut de la chaire contre lui, et à le dénoncer à la congrégation de l'Index : celle-ci dé-

clara l'auteur, après sa mort, exempt de censure et sa doctrine *pieuse et catholique* [1].

La morale chrétienne (*de Actibus humanis*), de Jean Antoine Ghio, professeur à Turin, est peut-être le seul livre de ce genre que les Anglais ont traduit depuis qu'ils sont séparés de nous.

Liguori. Théologiens et philosophes.

Alphonse de Liguori, Napolitain, prêchait d'une manière simple et claire. Austère envers lui-même, plein de mansuétude pour les pécheurs, tout entier aux œuvres de sanctification et de charité, il remit en honneur l'éducation populaire qu'avaient cessé de donner les Oratoriens : secondé par l'archevêque cardinal Sersale, il multiplia les *Chapelles du soir*. Naples seule en eut bientôt cent avec environ trois cents auditeurs chacune [2]. Après les travaux de la journée, les jeunes gens venaient y recevoir l'instruction morale de la bouche de maîtres laïques, suivant

(1) Voir notre tome II, *Disc.* XIV, note C, p. 724. — Un des Français les plus ingénieux et les plus doctes du dix-huitième siècle, le président de Brosses, nous apprend quel cas l'on faisait alors du moyen âge. Dans les lettres qu'il écrivait en 1740, pendant son voyage en Italie, il raconte qu'il a vu Muratori dans la bibliothèque de Modène. « Nous trouvâmes ce bon vieillard, dit-il, avec ses quatre cheveux blancs et la tête chauve, qui travaillait, malgré la rigueur du froid, sans feu et la tête découverte dans cette galerie glaciale, au milieu d'un monceau d'antiquités ou plutôt de vieilleries italiennes ; car en vérité je ne puis me résoudre à appeler antiquités ce qui regarde ces vilains siècles d'ignorance. Je ne m'imagine pas qu'en dehors de la théologie polémique, il y ait quelque chose au monde de plus rebutant que cette étude. Il est heureux qu'il y ait quelques savants qui s'y jettent, comme Curtius dans le gouffre; mais je n'aurais pas envie de les imiter. »

(2) Déjà de son temps, Summonte (*Histoire de la Cité et du Royaume de Naples,* L. 1, C. XI) écrit que « outre les paroisses.... il y a à Naples plus de cent chapelles, construites par des citoyens près de leurs maisons, et desservies par des prêtres séculiers ; dans le nombre, douze sont sous la direction de diverses communautés d'étrangers, Espagnols, Catalans, etc. ».

une ancienne coutume napolitaine que notre siècle proscrit d'une manière inexorable. Saint Liguori a laissé un cours de théologie morale qui est devenu classique; il y prescrit l'observation exacte des commandements de Dieu et de l'Église, sans ajouter d'autres obligations. Sa théologie a peut-être été louée plus qu'elle ne mérite, probablement parce qu'elle venait fort à propos combattre le rigorisme des Jansénistes, et aussi parce qu'elle réunit et coordonne toutes les lois ecclésiastiques positives, ce qui la rend très-commode pour ceux qui ne veulent pas se fatiguer à de longues recherches et se contentent de faire des applications. En fait, c'est absolument la copie de Busembaum, avec un peu d'érudition et beaucoup de notions pratiques pour la conduite des consciences. On reproche à Liguori de manquer de clarté, de déduction logique et de cohérence systématique; de ne pas toujours saisir le nœud de la question dans les controverses, de ne pas toujours se montrer très-exact relativement, par exemple, aux restrictions mentales, à l'intention morale, au serment. On a encore de lui une histoire des hérésies, mais c'est plutôt un livre édifiant qu'un livre instructif; on accorde plus de valeur à l'*Œuvre dogmatique contre les hérétiques prétendus réformés*, où il expose ce que le Concile de Trente a défini sur chacun des points de la doctrine chrétienne.

Joseph Guerrieri de Crémone, à qui l'on avait défendu d'administrer fréquemment la communion à quelques dévotes pendant la messe, s'obstine à soutenir que c'était là *le droit inviolable des fidèles :* l'évêque lui enjoint un silence perpétuel; lui, tergiverse, cherche des adhésions, fait signer des recours. A la fin, le pape le transféra comme chanoine à Busseto, et déclara dans l'encyclique *Certiores*

que la communion des fidèles n'était pas nécessaire à l'intégrité de la messe, quoiqu'il soit louable de la distribuer, lorsqu'elle n'est pas de nature à troubler d'autres actes de piété. Nous signalerons d'autres querelles de ce genre en parlant des Jansénistes.

L'Italie a peu à se glorifier de ses philosophes au dix-huitième siècle : Scarella de Brescia combattit tout à la fois les scolastiques et les sceptiques, conciliant le principe de la contradiction et celui de la raison suffisante. Hermenegilde Pino, Milanais, professa que la parole avait été révélée. Antoine Genovesi, Napolitain (1712-1769), adhéra aux doctrines matérialistes, mais sa qualité d'abbé l'empêcha d'aller aux extrêmes, et la cour défendit qu'on le troublât, bien qu'une réunion de théologiens l'eût blamé à cause de certaines propositions qualifiées d'hétérodoxes. Il prédisait que, « tant de biens allant engraisser la bedaine des moines, ceux-ci engloutiraient bientôt toutes les propriétés, et réduiraient les barons à devenir serfs de la glèbe! »

Le père somasque François Soave, de Lugano, avec les meilleures intentions du monde, empesta les écoles d'un *sensisme* vulgaire, partie en traduisant, partie en refondant Locke et Condillac. Soave.

Appien Bonafede, auteur trop superficiel de l'*Histoire et du caractère de toute philosophie,* combattit constamment les doctrines machiavéliques et irréligieuses, et les moralistes de la matière organisée, adversaires des missionnaires de la vérité; il s'apitoie sur « les vagabonds égarés dans les forêts du doute et les déserts du néant »; il proclame que « sans l'ordre du ciel, il n'y a pas eu, il n'y aura jamais d'ordre sur la terre ». Bonafede.

Vincent Miceli, de Monreale (1733-1781), qui tira de Miceli.

Leibnitz et de Wolf un nouveau système métaphysique, mérite un souvenir spécial[1]. Pour lui l'Être (*ens*) est une force vive intérieurement et extérieurement, qui agit constamment d'une manière nouvelle, et comprend la trinité de Toute-Puissance, de Sagesse et de Charité. En lui se trouve toute chose : son action continuelle se termine toujours par une nouvelle manifestation extérieure de la Toute-Puissance, qui est comme un vêtement extérieur dont Dieu s'orne. Les âmes sont des modes de la connaissance expérimentale de la Sagesse. En soi tout est bon : le péché se rapporte à l'ordre qui est formé par les limites de la Toute-Puissance ; il n'y a en conséquence que la Toute-Puissance qui le puisse racheter.

On reconnaît là le fond des doctrines de Giordano Bruno. Mais, à la différence de celui-ci, Miceli nie que le monde soit Dieu, parce qu'il n'est pas la Toute-puissance, la Sagesse, la Charité ; son Dieu peut exister sans le monde, lequel n'est que son vêtement extérieur ; et encore, Dieu est personnel, libre, parfait. En somme, il répudie le panthéisme, mais la logique le tire de sa doctrine comme conséquence : seulement son panthéisme vient de ce qu'il considère comme nulles les choses vis-à-vis de Dieu, dans la crainte que, s'il leur donne une substance, il en fasse autant d'êtres subsistant par eux-mêmes. Il ne détruit pas, il est vrai, l'existence de Dieu, mais l'existence du monde : en sorte que son système serait une tentative faite pour adapter le spinosisme aux doctrines catholiques auxquelles il déclarait être, du reste, fermement attaché[2].

(1) Après Thomas Campanella qui avait fait un poëme sur les idées de Descartes, Thomas Noël en fit un sur celles de Leibnitz, qui fut défendu par le Saint-Office.

(2) De nos jours Göschel, Weis, Bromis, Fichte Junior, Rust et au-

Vincent Thomas Moneglia, Florentin (1686-1767), dominicain de Saint-Marc, se laissa entraîner à Londres : il en revint, manifesta du repentir, et s'adonna à la prédication et à des recherches dans les bibliothèques. Il resta néanmoins toujours un peu cynique et extravagant, et soutint contre les Bollandistes que la dévotion du Rosaire est due à saint Dominique ; il défendit contre les fatalistes l'opinion de saint Thomas sur la liberté humaine, combattit le matérialisme, et s'attaqua surtout à l'*Esprit* d'Helvétius, soutenant que « l'intelligence humaine est un esprit immortel, non pas une matière pensante » (Padoue, 1766).

Les sophistes et le droit anticatholique furent combattus par Marc Zaguri, évêque de Vicence, qui écrivit un *Plan pour donner un système réglé à l'esprit philosophique moderne;* par l'évêque de Crema Antoine Gandini, qui publia *les Vérités de la théologie naturelle et les vérités catholiques;* par Alexandre Tassoni, de Collato en Sabine (1818), auteur de la *Religion démontrée et défendue.* Antoine Valsecchi, le père Roberti de Bassano, Troilo Malipiero, dans quatre *Nuits* en vers, et le comte Jean de Cattaneo, dans l'*Uranide*, attaquèrent les athées et les machiavélistes. Zaguri.

L'adversaire le mieux doué sous le rapport du talent, le plus savant et le plus profond des philosophes du dix-huitième siècle, ce fut sans contredit Hyacinthe-Sigismond Gerdil (1718-1802), né dans les Alpes de la Savoie, aujourd'hui enlevées à l'Italie : il reçut une éducation tout italienne, et c'est dans un italien qui ne manque pas d'élégance qu'il a composé ses principaux ouvrages. Dans son *Introduc-* Gerdil.

tres Allemands cherchent aussi à concilier l'hégélianisme avec le christianisme, en y introduisant la personnalité de Dieu et l'immortalité de l'âme.

tion à l'étude de la religion, il entreprend de démontrer que les plus grands génies ont fleuri sans la prétendue liberté de penser. Il défend l'école de Pythagore contre les empiriques, l'immortalité de l'âme et des idées contre Locke, la religion contre Raynal, l'immatérialité de l'être pensant contre Hobbes, les bons systèmes d'éducation contre Rousseau. Il attaque les préjugés aristocratiques sur le duel, et les préjugés philosophiques sur la liberté et l'égalité.

Muzarelli. Monseigneur Muzzarelli (1749-1813), après la suppression des Jésuites, où il était entré, prit la direction du collége des nobles à Modène : Pie VII le nomma plus tard pénitencier, et l'eut pour compagnon de captivité. Il réfuta le *Contrat social*, publia en italien avec un succès mérité : *Recherches sur les richesses du clergé* (Ferrare, 1776), l'*Émile désillusionné* (Sienne, 1783), *Bon Usage de la logique en matière de religion* (Foligno, 1787), 3 vol. composé de 37 dissertations, et *de l'Autorité du pape dans les Conciles généraux* (Gand, 1815).

Il faut pourtant avouer qu'on choisissait bien mal les défenseurs de la bonne cause : on n'a pour s'en convaincre qu'à jeter les yeux sur les noms de Nicolas Spedalieri de Bronte (1741-1795), chargé de combattre les philosophes, et de Campanelli, cardinal, formaliste et tout au plus légiste, à qui l'on confia le soin de répondre aux attaques dont les nonciatures étaient l'objet. Dans le *Livre des Droits de l'homme*, Spedalieri se sert des armes de ses ennemis pour les combattre, transige avec les idées à la mode, accepte en la modifiant la théorie de Rousseau sur le Contrat social, *contrat suivant lui convenu et non un fait;* et, pour appuyer cette dernière assertion, il torture certain passage de la Bible; enfin il donne comme but à la société civile la félicité, bien qu'il conclue qu'elle ne peut exister dans la société sans

religion, non-seulement naturelle mais révélée. Ainsi, il accepte le droit public protestant, bien qu'il en repousse les conséquences, et il porte atteinte à l'idée d'autorité, tout en voulant la consolider. Il lance aux Jansénistes les accusations les plus odieuses, comme en usent d'ordinaire tous les gens de parti : à l'entendre, ce sont des francs-maçons, des athées, et tout ce qu'il y a au monde de pis.

La plupart de ses opinions ont été réfutées par Vincent Palmieri, dans l'*Analyse raisonnée des systèmes et des fondements de l'Athéisme et de l'Incrédulité.*

Tirer de la vipère l'antidote à sa morsure, ce fut la pensée qui fit traduire à Lucques l'*Encyclopédie*, avec notes pour tranquilliser les scrupules. L'archevêque Mansi avait entrepris, pour sa part, de corriger de cette manière les articles de sciences sacrées; absolument comme si l'on croyait neutraliser l'arsenic avec une pincée de sucre.

Plus sage, l'abbé Zorzi, Vénitien, avait projeté une *Encyclopédie italienne* à opposer à l'Encyclopédie française, et avait publié en guise de programme un arbre des sciences différent de celui de Bacon, avec deux articles d'une importance capitale sur la liberté et le péché originel. Il avait demandé leur collaboration aux meilleurs esprits d'alors; mais sa mort vint arrêter une œuvre où l'Italie aurait pu faire meilleure figure qu'en publiant trop souvent des traductions ou des abrégés.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS I.

(A) Sur la manière dont opère la Grâce on connaît sept systèmes principaux : celui des Thomistes ; de Molina ; des Congruistes ; de Thomassin ; des Augustins ; du P. Berti ; du cardinal de Noris et de Tournely, ce dernier suivi par S. Liguori.

Les Thomistes, outre la Grâce suffisante qui donne à l'homme le pouvoir de faire le bien, admettent la Grâce efficace *per se*, laquelle donne le pouvoir de l'accomplir effectivement : ils considèrent cette dernière comme nécessaire à toute bonne action, soit dans l'état d'innocence, soit dans l'état de chute ; la prédétermination physique à toute bonne œuvre était indispensable à tout acte bon de la créature, attendu que Dieu est la cause première et le premier moteur des actes des volontés créées.

Le père Molina n'admet pas la Grâce efficace *en elle-même*, puisqu'elle enlèverait à l'homme sa liberté ; mais il veut que toute grâce actuelle, provenant de Dieu, communique d'une manière suffisante à notre volonté la force d'opérer actuellement, avec la faculté d'en profiter ou de la rejeter ; si on en profite, on la rend efficace ; si on la rejette, elle demeure inefficace.

Les Congruistes placent l'efficacité de la Grâce dans la congruité des circonstances où elle est accordée à la personne qui doit agir : étant données ces circonstances, Dieu prévoit que l'attraction de sa Grâce fera effet sur l'âme de cette personne qui se laissera vaincre et fera le bien ; dans le cas contraire, elle n'agira pas.

Le père Thomassin place l'efficacité de la Grâce dans le concours d'un grand nombre de secours intérieurs et extérieurs, avec lesquels elle enveloppe la volonté de l'homme, de manière à déterminer le consentement moralement, et non physiquement.

Les Augustins disent que dans l'état d'innocence la Grâce fut versatile et déterminée par le consentement de l'homme ; mais dans l'état de nature déchue, à cause de la facilité qu'a causée le péché originel, il faut la Grâce efficace par elle-même, afin que

l'homme puisse faire le bien. L'efficacité de la Grâce consiste dans la délectation *absolument* victorieuse, par laquelle la volonté est déterminée non point physiquement, mais moralement.

Jansénius placerait également l'efficacité de la Grâce dans la délectation *relativement* victorieuse; si la délectation céleste surpasse la délectation terrestre, elle est victorieuse; elle est vaincue dans le cas contraire. Le P. Berti soutient que la détectation la plus forte l'emporte toujours, mais que néanmoins elle ne violente pas le consentement. Le cardinal de Noris est de cette dernière opinion.

Saint Liguori admet également que pour faire le bien et observer les commandements la Grâce suffisante n'est point assez, qu'il faut l'adjonction de la Grâce efficace, laquelle détermine la volonté humaine à faire le bien, le plus souvent par la délectation victorieuse, et quelquefois pour des motifs divers, tels que la crainte, l'espérance, etc., etc.; mais la Grâce suffisante donne à chacun la force de prier, s'il le veut, et par la prière on obtient la Grâce efficace.

(B) En 1755, on imprima en italien, avec la date de Cairoan, chez Sidam Bouvé, un *Dialogue entre saint Dominique et saint Ignace sur le Probabilisme*. Ce sont des vers de peu de valeur, où saint Dominique se plaint des Jésuites, à cause de

L'injuste guerre	Quella che mossero
Que là-bas sur la terre	Colaggiù in terra
Ils ont déclarée	Al più probabile
Au plus probable,	Ingiusta guerra.

Saint Ignace convient que le probabilisme est la source de l'athéisme, que par lui on rend licites tous les actes et justes tous les contrats.

A femme noble	A donna nobile
On donne une nourriture	Si porge un' esca
Que l'on n'accorderait pas	Che non concedessi
A la servante.	Alla fantesca.
Avec celle-là, sucre	Con quella, zucchero
L'on emploie, et miel aussi;	S'adopra e miele;
Avec celle-ci, absinthe	Con questa, assenzio
Et fiel amer.	E amaro fiele.
Théâtres et veilles	Teatri e veglie
Et l'air du soir	E l'aer bruno
D'habitude ne nuisent pas;	Nuocer non sogliono :
Mais le jeûne nuit.	Nuoce il digiuno.

Et il récite les paroles qu'il dit aux siens en mourant, comme dernière recommandation :

Donc que l'on sillonne	Dunque si solchinno
Les voies les plus pures,	Le vie più pure,
Les plus probables,	Le più probabili,
Les plus sûres.	Le più sicure.
Et pour ne perdre	E per non perdere
Le vrai chemin,	Il ver cammino,
Laissez-vous guider	Guidar lasciatevi
Par le Soleil d'Aquin.	Dal Sol d'Aquino.

(C) Rome eut de grandes contestations surtout avec les princes allemands, au sujet de la résidence et de la juridiction des nonces et des légats, de leur libre communication avec le pape, et des causes territoriales, bénéficiales et judiciaires de leur compétence. Les sectaires avaient compris qu'éloigner d'un pays les représentants du saint-siége équivalait à paralyser son pouvoir, sa voix et son action, à le reléguer au Vatican. Dans ce but, les courtisans flattaient les princes ecclésiastiques de Mayence, Trèves, Cologne, Salzbourg, lesquels faisaient de temps à autre leur petite protestation de fidélité à Rome, pendant qu'ils engageaient César à l'abattre. Les membres du conciliabule tenu à Ems, en août 1786, publièrent un projet dans lequel étaient formulées les usurpations à faire sur Rome : il ne s'agissait de rien moins que d'enlever aux nonces les jugements, les dispenses, les appels, et d'asseoir le despotisme des princes évèques. Quelques années plus tard, la révolution soufflait sur tous ces petits ambitieux.

La question est très-bien traitée dans Audisio, *Diplomazia ecclesiastica*, page 35 et suivantes. Ce livre a été traduit en français par M. le chanoine Labis, docteur en théologie et professeur au séminaire de Tournay. (Lethielleux, libraire, r. Cassette, 23.) L'auteur prouve que les nonciatures ont été un grand moyen 1° pour fonder la société chrétienne, 2° pour la conserver, 3° pour la restaurer (ouvrage excellent, qu'on ne saurait trop recommander).

(D) En 1759, Joly de Fleury, premier avocat général, disait en demandant qu'on défendît l'*Encyclopédie* : « Quel jugement les siècles à venir porteront-ils du nôtre en regardant les œuvres qu'il produit! Combien n'est-il pas pénible pour la religion que de son sein sortent de prétendus philosophes qui, abusant du talent le plus capable de dégrader l'humanité, ont conçu le projet infâme de réformer ou, pour parler plus juste, d'arracher les vérités premières, gravées dans nos cœurs par la main du Créateur, de

détruire les dogmes enseignés par le divin Réparateur, d'abolir son culte, de proscrire ses ministres, d'établir enfin le déisme, le matérialisme, le scepticisme, le panthéisme. »

Un écrivain, dont le témoignage n'est certes pas suspect, Eugène Sue, réprouve cette *école dont Voltaire était le chef : école stupide ou menteuse, qui attaquait le Christ et sa religion au nom du peuple et de la liberté.............; le Christ, dont l'œuvre tout entière se résumait par ces deux mots* Liberté, Charité..., *le Christ, qui était mort pour le peuple...., le Christ, qui faisait tomber les chaînes des esclaves...., le Christ, enfin, qui substituait l'avenir au néant, l'espérance au désespoir, l'amour à la haine, la communion à la personnalité.* Et il s'étonne qu'il y ait des gens qui fassent l'*apothéose de Voltaire, de celui qui a insulté la France dans sa gloire la plus pure et la plus chaste; de celui qui s'est rué en écumant sur Jeanne d'Arc, comme ces libertins ignobles et impuissants qui injurient ce qu'ils n'ont pu déshonorer.* Vigie de Koat-Ven, livre III, chapitre 7, livre VII, chapitre 7.

Parmi les écrits qu'a fait naître la statue qu'on se propose de lui élever, se distingue une brochure de C. F. Chevé.

L'*Encyclopédie* (Lausanne 1779), qui consacre trente-deux colonnes au mot *Hermaphrodite*, et à peine six à *Hérésie, Hérétiques*, a soin de faire remarquer que le mot *hérésie* (de ἅιρεω, *je choisis*) équivaut à classe, secte, et n'eut en principe aucun sens mauvais. Saint Paul, pour sa propre défense, dit qu'il appartenait à la secte pharisaïque, la plus estimée de toutes; notre religion a d'abord été appelée hérésie chrétienne; et les premières sectes qui en sortirent n'étaient pas blessées du titre d'hérétiques, qui n'était malsonnant qu'en vue des erreurs qu'il proclamait.

(E.) Ses ouvrages sont : *Éloges philosophiques de deux célèbres Florentins, Salluste Antoine Bandini et le docteur Redi;*

Plan d'Instruction publique.

Traité de l'impôt.

Recherches sur la science du gouvernement (traduit en français par Guilloton, Beaulieu, 1795).

Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie; Paris, 1793.

Il raconte dans ses mémoires que le cardinal Orsini *parait persuadé que le pape pourrait, en se restreignant à la possession d'une partie de l'Italie, former avec les autres souverains qui la composent un pacte fédératif, dont le résultat serait une république infiniment supérieure à celles qui ont existé jusqu'ici, et surtout à l'Empire que l'on s'obstine à appeler romain... C'est dans le déve-*

loppement de ce système qu'Orsini déploie son éloquence verbeuse.

Botta, qui prend ses autorités sans discernement, se fait l'écho de ce *projet souverainement important,* dit-il, *pour l'Italie.* Chacun y reconnaît le plan qu'on a voulu réaliser dans la paix de Zurich, et qui s'est englouti dans l'unité.

(F) Dans un discours resté célèbre, prononcé à Brême devant la loge du *Rameau d'olivier,* en 1849, Draeske s'exprima en ces termes : « Il y a des maçons qui n'arriveront jamais à connaître notre secret, pas même au moyen des loges, et quel que soit leur grade. Ils restent des profanes, fussent-ils assis à l'Orient du temple, fussent-ils décorés des insignes de Grand-Maître. »

Barruel, qui dans l'*Histoire du Jacobinisme* a révélé le premier et le mieux de tous ceux qui ont écrit sur la matière, l'influence politique de cette société, se fait un devoir d'excuser immédiatement la bonne foi de ceux qui n'y voyaient qu'une association de benfaisance et de courtoises relations. Un des leurs les a qualifiés de « nigauds de l'ordre ».

Mirabeau, qui avait vu en Allemagne le grand mouvement des sociétés secrètes, écrivait en 1788 : « Voyez en Allemagne tant de princes, ivres de l'espoir et de l'attente de moyens surnaturels de puissance, évoquer les esprits, explorer l'avenir et tous ses secrets, tenter de découvrir la médecine universelle, de faire le grand œuvre, et, pour étancher leur soif insatiable de domination et de trésors, ramper à la voix de leurs thaumaturges que dirige un sceptre inconnu. Voyez des ministres protestants, oubliant tous les motifs qui les séparent du catholicisme, leur antagoniste éternel, louer, prôner, colporter des livres de religion, imbus de toute la mysticité du XVIe siècle ; publier eux-mêmes des écrits pour proclamer les rites du catholicisme, recevoir les ordres sacrés, tout en restant ministres protestants, ou du moins en être publiquement accusés sans pouvoir s'en défendre nettement et sans ambages. Voyez toutes ces choses, et tremblez sur les dangers des sociétés secrètes...Tant que les sociétés secrètes dureront avec une importance comparable à celle qu'elles ont aujourd'hui, les bonnes têtes et les cœurs généreux doivent-ils y entrer, et même chercher à y jouer un rôle actif. C'est le plus sûr moyen d'en éventer les machinations souterraines, d'en faire avorter les infâmes complots, et même de les détruire. — *Je ne saurais agir là où je ne suis pas,* disait un homme sage, vertueux, profondément versé dans ces matières. » (*De la monarchie prussienne,* T. V. Liv. VIII, p. 86 et 103.)

(G.) V. Bonneville, *Les Jésuites chassés de la maçonnerie, et leur poignard brisé par les maçons* ; Londres, 1798.

Un *Essai sur la secte des illuminés*, 1789, sans date ni nom d'auteur, livre aussi contraire aux Jésuites qu'aux sectes, dit que « le même fanatisme qui les conservait (les Jésuites) a ressuscité depuis trente ans l'ordre des francs-maçons, languissant et gardant sans peine un secret que personne ne s'empressait de savoir ». — Il y a un chapitre tout entier intitulé : *Du jésuitisme, considéré comme source première du système théosophique*. L'auteur trouve étrange le parallèle entre les Jésuites, qui ont pour base l'étude, et les Illuminés, qui font profession d'ignorance ; ceux-là s'étendent d'un pôle à l'autre, ceux-ci se cachent ; ceux-là défendent la foi, ceux-ci la combattent ; ceux-là ne faisaient des vœux indissolubles qu'à trente-trois ans, recevaient une éducation soignée, avaient des mœurs sévères et peu de pratiques religieuses, ne cherchaient pas les dignités, ne voulaient pas abattre les trônes, mais en devenir les hiérophantes et annonçaient la gloire de leurs protecteurs ; les maçons sont tout le contraire de cela. Mais ils ont emprunté aux Jésuites l'obéissance aveugle à un chef, la parfaite égalité de tous au-dessous de ce chef, l'esprit de corps, la mutualité de secours.

Il dit encore que « l'Italie s'est sauvée de pareille illusion », c'est-à-dire des sectes secrètes ; que « Naples seule conserve encore quelques adeptes, nés du sang des martyrs ; on n'aperçoit leur influence ni sur l'administration ni sur les sciences ». Il est curieux que Naples fût considérée comme la serre maudite des Illuminés ; dans leur initiation en effet, il était dit : « Vous êtes déliés de toute espèce de serment fait à la patrie et aux lois... Honorez l'eau Toffana (poison renommé parmi le peuple en Italie) comme un moyen sûr, prompt et nécessaire de purifier le monde. Fuyez l'Espagne et Naples ; fuyez toute terre maudite. »

L'auteur propose, pour mieux combattre les Illuminés, de soutenir plus efficacement la Maçonnerie. Saint-René Taillandier, dans la *Revue des Deux Mondes*, de février 1866, croit encore à l'ingérence des Jésuites dans la Maçonnerie.

(H) « La Franc-Maçonnerie est tellement répandue dans mes États, qu'il n'y a presque pas de ville, si petite soit-elle, qui n'ait sa loge : de là la nécessité d'y établir un certain ordre. Je ne connais pas leurs mystères et n'ai jamais eu la curiosité de les pénétrer ; mais savoir qu'elle fait quelque bien, soutient les pauvres, cultive et protège les lettres, me suffit pour vouloir faire en sa faveur quelque chose de plus qu'on ne fait dans les autres pays. La raison d'État toutefois et le bon ordre demandent qu'on ne les laisse pas entièrement à eux-mêmes et sans une surveillance particulière. J'ai donc pensé à les prendre sous ma protection, et à

leur accorder toute ma bienveillance, s'ils se conduisent bien et se soumettent aux conditions suivantes :

1. « Il n'y aura dans la ville capitale qu'une ou deux loges, au plus trois. Dans les villes où siége un gouverneur, on permettra une, deux ou trois loges. Elles sont défendues dans les villes de province : et quiconque permettrait des réunions dans sa maison serait puni comme ceux qui tiennent des jeux défendus.

2. « Les listes de toutes les loges et de leurs membres seront adressées au gouvernement, ainsi que les jours de réunion ; et tous les trois mois on enverra la liste des membres entrés ou sortis, sans décliner les titres ou grades qu'ils auront dans la loge.

3. « Chaque année on fera connaître le directeur des loges.

« En retour, le gouvernement accorde aux francs-maçons le droit de s'assembler secrètement, sa protection et la liberté ; il laisse à leur entière disposition la direction intérieure et la constitution des loges ; il ne fera jamais d'enquêtes et de recherches. Ainsi l'ordre de la Maçonnerie, composé d'un grand nombre de personnes honnêtes à moi connues, peut devenir utile à l'État.

« Signé : JOSEPH. »

Il existe aux archives générales de Milan une partie du procès que Gabriel Verri, avocat fiscal, avait fait au comte Alari et autres pour cause de maçonnerie.

La littérature elle-même s'inscrivit contre cette invasion.

Les libres maçons, comédie de *Fersing Isac Crens*, frère ouvrier de la loge de Dantzig ; dédiée au célèbre et illustre *Aldinor Clog*, auteur comique sans rival; Libertinopolis, l'an 1754 de l'ère vulgaire et le 152e du rétablissement de la loge (lisez *François Grisellini, Charles Goldoni, Roveredo*).

Les libres maçons écrasés. Origine, doctrine et progrès de la secte, Assise, 1791. C'est une traduction de l'ouvrage d'un M. Peton, faite par Pierre Mogas, ex-jésuite, avec des notes de Pierre-Xavier Casseda.

(I) L'auteur de l'*Essai sur la secte des Illuminés*, dont nous avons parlé ci-dessus, dit qu'à Paris « Il existe une foule de petits partis antiphilosophiques, composés de femmes savantes, d'abbés théologiens, et de quelques prétendus sages. Chaque parti a sa croyance, ses prodiges, son hiérophante, ses missionnaires, ses adeptes, ses détracteurs. Ainsi Paris, le centre de toutes les charlataneries comme de toutes les lumières, offre des visionnaires de tous genres : chacun tend à expliquer la Bible en faveur de son système, à fonder sa religion, à remplir son temple, à multiplier ses catéchumènes. Ici Jésus-Christ joue un grand rôle ;

à c'est le diable; ailleurs c'est la nature; plus loin c'est la foi. Barbarin *somnambulise*; Cagliostro guérit; Lavater console; Saint-Martin instruit...... Tous emploient l'erreur pour arriver à une réputation utile. »

(J) La cérémonie de la consécration lui était décrite par des frères dans une lettre qui fut jointe à son procès.... « Jamais l'Europe n'a vu de cérémonie plus auguste et plus sainte... Nos compagnons ont montré une ferveur, une piété noble et soutenue qui a fait l'édification de deux frères qui avaient eu la gloire de vous représenter... Au moment où nous avons demandé à l'Éternel de nous faire connaître si nos vœux lui étaient agréables, et pendant que notre maître était au milieu de l'air, le premier philosophe du Nouveau-Testament nous est apparu sans être évoqué, et nous a bénis, après que nous nous fûmes prosternés devant la nuée d'azur dont nous avons obtenu l'apparition, et sur laquelle il s'est élevé. Les deux grands prophètes et le Législateur d'Israël nous ont donné des signes sensibles de leur bonté et de l'obéissance à vos ordres. »

On prétend que Cagliostro avait inventé l'anagramme L. P. D., adopté alors par les maçons, et signifiant *Lilia Pedibus Destrue*. — Faites périr les lys à vos pieds. C'est-à-dire la ruine des rois de France.

(K) Quiconque a assisté à des séances de magnétisme ou de spiritisme ne trouvera rien d'étrange dans cette *opération* tenue dans la L. = L., le samedi, 12e jour du 2e mois de l'année 3558, sous la direction du vénérable Saba n.

Après les questions d'usage, les sept anges avec leur chiffre se tenaient debout devant le jeune enfant :

D. Dites leur qu'un ami du maître N., étant passé par ici, et devant revenir demain, a témoigné à notre vénérable compagnon, Alexandre II, le désir de voir nos opérations de loge : ayant reçu à ce sujet des ordres de notre maître, qui ne sont point suffisamment clairs, nous lui demandons s'il peut les éclaircir, et si à cet effet nous devons prier le G. C. (Grand Cophte) lui-même de nous favoriser de sa présence.

R. Je vois venir la mort du G. C.; il descend, il vient à côté de moi; je lui baise la main; j'ai encore son chiffre sur la poitrine.

D. Que la maîtresse descende de son trône et le salue en son nom, et au nom de toute la L. = L., en le remerciant de la grâce qu'il veut bien nous accorder.

R. Il salue encore avec son épée, forme un cercle dans l'air, prononce le mot Eloïm, et fixe en terre la pointe de son épée.

D. Dites-lui respectueusement que son ami, etc. Nous le prions de vouloir bien prescrire ce que nous avons à faire.

R. Vous pouvez le faire entrer dans la loge, lui parler, puis faire parler Alexandre. Voilà tout....

D. Devons-nous le faire opérer dans la caraffe, ou entrer dans le tabernacle ?....

R. Il vaut mieux le faire opérer comme jusqu'à présent; autrement cela pourrait aller mal....

D. La L. = L. entière désire que tout réussisse à son entière satisfaction.

R. Il salue avec l'épée...

D. A-t-il encore des ordres et des conseils à nous donner....?

R. Non.

D. Allons le prier de nous donner sa bénédiction.

R. Il étend la main et la donne de tout son cœur.

D. Remerciez-le. Et vous, frères et sœurs, recevez-la. Les anges sont-ils encore avec vous?

R. Oui. — D. Mettez-vous à genoux, dites-leur de faire l'adoration avec nous et recommandez-leur la loge.

(L) Voir *Confessions du comte Cagliostro, avec l'histoire de ses voyages* ; Paris, 1748.

Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro ; Strasbourg, 1786.

Voir en Italien, *Abrégé de la vie et des actions de G. Balsamo, dénommé le comte Cagliostro, extrait du procès instruit contre lui à Rome, l'an* 1790, *et qui peut servir de guide pour connaître le caractère de la secte des libres maçons* ; Rome, 1791.

Ce Compendium a été presque traduit littéralement dans la vie de J. Balsamo, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome ; Paris, 1791.

Saint Felix, *Aventures de Cagliostro*; Paris, 1856.

Figuier, *Histoire du merveilleux*, tome V; Paris, 1860.

L'abbé Fiard, dans *La France trompée par les Mages et les Démonolatres*, fait de Cagliostro un véritable esprit infernal, comme Mesmer, Comus, Pinotti.

Le célèbre Mirabeau a écrit une *lettre sur MM. Cagliostro et Lavater*, qu'il traite de charlatans; il montre les dangers auxquels s'expose la société en laissant exalter les imaginations; et comme il se targue de tolérance, il conclut : « Tolérez Cagliostro, tolérez Lavater, tolérez Sailler; mais tolérez aussi ceux qui les dénoncent comme des insensés, parce qu'ils répugnent à prononcer qu'ils sont des fripons. »

DISCOURS II.

Prépondérance des gouvernements laïques. — Abolition de l'Inquisition et des Jésuites.

Les Jansénistes et les Encyclopédistes n'avaient ni la même origine ni les mêmes tendances : les premiers professaient l'austérité, les seconds s'abandonnaient à l'épicuréisme; ceux-là s'appuyaient sur l'autorité, ceux-ci sacrifiaient la foi à la raison pure; ceux-là s'appliquaient à ramener la religion à la simplicité ascétique des premiers siècles, et disaient : « Ce qui est ancien est divin, ce qui est nouveau est diabolique »; ceux-ci l'outrageaient par leurs doutes, par leurs épigrammes, par leurs insultes, et se renvoyaient le mot d'ordre « Guerre à l'infâme ». Les uns et les autres néanmoins s'accordaient à rabaisser le saint-siége, et à préparer une révolution dans l'Église.

La révolution suspend le développement régulier des institutions : avec elle on se jette dans le tourbillon des événements soudains et imprévus. Tandis que les chefs de parti espéraient en profiter pour l'accroissement des libertés populaires, les princes s'aperçurent qu'ils pourraient s'en aider pour agrandir leur propre pouvoir, en substituant à la théologie la science des avocats, en rendant, à l'imitation des protestants, le gouvernement despotique dans les choses sacrées, et en le séparant, non pas encore de l'Église, comme on le propose aujourd'hui,

mais du pape. La manie de vouloir imiter Louis XIV s'empara de toutes les cours; aussi en Italie, où il ne restait plus qu'une grande chose debout, la suprématie du pape, cette suprématie fut jalousée et attaquée par les maisons régnantes, que la séduction du despotisme entraînait vers le schisme. On abritait tout cela, bien entendu, sous le manteau de la philanthropie : on serait tenté de dire que, ne voulant plus forcer d'obéir à la justice, les gouvernants voulaient prouver qu'il était juste d'obéir à la force; au lieu de fortifier la justice, ils voulaient justifier la force.

Nous ne devons pas répéter ici des faits que nous avons décrits ailleurs[1], en montrant que les rois se faisaient les prosélytes de la rébellion contre l'autorité. Déjà dans le Discours VIII du tome IV nous avons signalé les tendances de la maison de Savoie. Relevant de l'empire et en contact dangereux avec la France, aspirant à devenir italienne après avoir vainement essayé de s'arrondir aux dépens de la Suisse et de la France, elle devait se ménager l'amitié des papes, soit parce que le dévouement au saint-siége était populaire et national en Italie, soit parce qu'elle pouvait se faire de la puissance des pontifes un boulevard contre les envahissements de l'étranger, si tant est que sa petitesse et son éloignement fussent capables d'exciter la jalousie. Pendant que, pour des raisons contraires, les rois de Sicile furent toujours en désaccord avec les papes, les ducs de Savoie grandirent grâce à l'appui constant de l'Église; ils lui donnèrent un grand nombre de saints; ils placèrent des personnes religieuses à la tête de la magistrature et des ambassades : le Comte Vert voulait qu'il y eût huit membres ecclésiastiques parmi les vingt-

(1) *Hist. des Italiens*, liv. XV.

trois dont se composait le haut conseil; le clergé tenait le premier rang dans les états généraux; le grand chancelier des ordres de chevalerie était toujours ou l'archevêque de Turin ou un autre prélat; la juridiction du for ecclésiastique était si étendue qu'elle absorbait la moitié des procès; les biens et les fiefs ecclésiastiques jouissaient de toutes espèces d'immunités; les malfaiteurs restaient inviolables pendant quinze jours, lorsqu'ils étaient allés vénérer le saint Suaire. A partir de 1560 un nonce résida à Turin; il était investi des pouvoirs les plus étendus, et se montra très-jaloux de réserver pour Rome les causes les plus importantes (A).

Mais Victor-Amédée II, qui mettait l'Italie sens dessus dessous pour attraper le titre de roi, eut bientôt avec le pape de graves démêlés, que fit éclater sa prétention d'élire lui-même les évêques dans son pays, et cela, lui disaient les courtisans « pour ne pas manquer à sa dignité ». Ce fut bien pire lorsqu'il eut obtenu la Sicile avec le titre de roi. Le royaume de Sicile, d'après un canon de toute antiquité, relevait de la suzeraineté du pape; le duc ayant refusé de la reconnaître, le pape ordonna aux évêques de Sicile de ne pas reconnaître non plus le nouveau souverain; un grand nombre d'entre eux quittèrent l'île. Résolu de se venger, Victor-Amédée commença par supprimer l'Inquisition, en appelant devant les tribunaux ordinaires les causes qui étaient de son ressort [1]; il mit des taxes sur les biens et les personnes ecclésiastiques; il sévit atrocement contre ceux qui tenaient compte de l'interdit, envoya des troupes protestantes sur les terres du pape, et leva des

Victor-Amédée II.

(1) Le même esprit anime le décret du 4 décembre 1808, par lequel Napoléon déclarait aboli en Espagne le tribunal de l'Inquisition, comme attentoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

recrues parmi les sujets romains. Clément XI le menaça plusieurs fois de l'excommunication, mais prit toujours patience; il ordonna seulement que dans toutes les églises de Rome on exposât le Saint-Sacrement, pour supplier Dieu de toucher le cœur du duc. Alors les consciences furent horriblement foulées, surtout en Sicile; le sénat de Nice obligea les habitants de Roccasterone à reconnaître un curé excommunié et refusé par le nonce[1]; des légistes piémontais tels que Pensabene, d'Aguirre, Degubernatis s'évertuaient à rabattre les prétentions de Rome : Victor-Amédée fit recueillir des matériaux par Jérôme Settimo et J.-B. Caruso, et les envoya à Éllies du Pin, qui les mit en œuvre dans la *Défense de la monarchie de Sicile contre les entreprises de la cour de Rome* (Amsterdam, 1716).

Albert Radicati.

Les protestants et les esprits forts ne laissèrent pas échapper cette occasion de chercher à gagner le duc. Albert Radicati, comte de Passerano et de Cocconato-de-Casale, fut un des adversaires les plus ardents des prétentions de la cour romaine; il allait jusqu'à nier la suprématie du pape sur les évêques; la hiérarchie ecclésiastique, à l'entendre, était une corruption de la doctrine évangélique; de là à tourner en ridicule les dogmes et les mystères il n'y avait pas loin; aussi ne s'en privait-il pas.

L'Inquisition le cite trois fois à sa barre; trois fois il refuse de répondre : il est condamné par contumace à être brûlé vif. Il triomphe dans Turin, mais voilà qu'un beau jour on lui vient dire que Victor-Amédée le demande; il se rend avec hésitation chez le roi, et tremble tout de bon lorsque dans l'antichambre il aperçoit le père inquisiteur et le procureur fiscal. Victor l'accueille néan-

(1) CARUTTI, *Hist. du règne de Charles-Emmanuel III*, tome I, p. 135.

moins gracieusement, l'avertit que de puissants ennemis ont l'œil sur lui et l'accusent d'athéisme, lui conseille de modérer ses discours, et l'assure du reste de sa reconnaissance pour le zèle qu'il témoignait en faveur des intérêts de la couronne.

— « Si le roi m'approuve, répondit l'adroit courtisan, je me soucie peu de la désapprobation de qui que ce soit ; si le roi me blâmait, je me tairais. »

Victor l'assure de sa protection, et lui dit de revenir le lendemain.

Le lendemain il lui demanda s'il connaissait à fond les droits des deux pouvoirs. Radicati répondit qu'il en avait fait l'étude de toute sa vie; et que si tout le monde en savait aussi long que lui, aucun prince ne souffrirait dans ses États d'autre pouvoir que le sien propre.

— « Mais si les princes agissaient ainsi, que deviendrait l'autorité de l'Église ? » demanda le roi.

— « Ce qu'elle est en réalité, une chimère. »

— « Comprenez-vous tout le poids de vos paroles, quand vous traitez de chimère l'autorité que les papes tiennent de Dieu ? »

« Oui, Majesté, assurément ; et j'aurais le courage de démontrer qu'une pareille autorité, loin de venir de Dieu, est contraire à l'Évangile. »

— « Mais, en amoindrissant cette autorité, ne courrait-on pas le risque de troubler la tranquillité publique ? »

— « Que votre Majesté me permette de ne pas le croire, « du moment où l'entreprise serait aux mains d'un prince « aussi sage que Victor-Amédée. Le sénat de Venise a pu « mettre un frein aux excès de pouvoir du clergé, malgré « les désaccords qui se produisent dans les assemblées « nombreuses. Combien cela serait-il plus aisé à un

« prince qui ne doit consulter que sa propre volonté. »

Peu de jours après, le roi le faisant appeler de nouveau, lui dit que ses raisons avaient fait impression sur son esprit, mais que pour achever sa conviction il fallait à ces raisons en ajouter d'autres, les coucher par écrit pour qu'il pût les peser à loisir; en conséquence il le chargeait de le faire, et lui recommandait bien de ne rien avancer sans preuves.

Radicati se mit à l'œuvre : son travail était même fort avancé, lorsque courut le bruit d'un accord entre Rome et Turin; il sembla en outre à Radicati que le roi ne le recevait plus avec la même cordialité; les audiences privées avaient cessé : il crut voir que les grands de la cour se tenaient sur la réserve avec lui, que les moines et les prêtres riaient de lui, comme si le jour de la vengeance eût été proche. C'étaient là des imaginations telles que s'en font quelques hommes qui aiment à jouer le rôle de persécutés : le fait est que, ne se croyant plus en sûreté, Radicati quitta le Piémont et passa en Angleterre. Le marquis d'Aix, ambassadeur du roi à Londres, lui fit savoir qu'il avait eu tort de sortir du Piémont, qu'il n'avait rien à craindre, et que le roi ne lui retirerait pas sa protection. Il essaya donc de se rapatrier, mais ordre lui fut donné de différer jusqu'à ce qu'il eût présenté au roi son livre, dont on parlait beaucoup dès avant son apparition. En conséquence Radicati l'acheva, et l'envoya à Turin.

Mais voilà que le ministre l'informe que Sa Majesté est indignée qu'il lui ait adressé un pareil factum, et lui signifie de cesser de toute espèce de relations avec elle : ses biens furent confisqués, comme appartenant à un noble qui avait émigré sans le *placet* du souverain.

Le livre en question est intitulé : *Recueil de pièces cu-*

rieuses sur les matières les plus intéressantes (Rotterdam, 1736); l'auteur y soutient douze propositions : — 1° Le prince doit avoir la libre collation des archevêchés, évêchés, abbayes, paroisses, et en disposer, suivant sa volonté, comme les rois de France; il doit nommer en outre les provinciaux, prieurs et supérieurs d'ordres religieux ou les changer; — 2° C'est au prince à fixer le nombre des prêtres et des religieux de chaque Ordre, monastère ou collége; — 3° nécessité de séculariser tous les biens et tous les revenus de l'Église et des ordres religieux, en accordant au clergé des subventions suffisantes; — 4° d'interdire à ses sujets toutes donations de biens meubles ou immeubles en faveur de l'Église et des corporations religieuses; — 5° de faire défense aux Jésuites et autres religieux d'enseigner, soit publiquement, soit en particulier, et d'établir des écoles laïques dans les villes et les bourgs; — 6° défendre au clergé de recevoir une rémunération pour la célébration de la messe, et punir comme simoniaque quiconque accepterait un salaire pour cet objet; — 7° tenir pour rebelles les confesseurs ou les ecclésiastiques qui exciteraient leurs pénitents ou les fidèles à la haine contre le souverain; — 8° abolir le droit d'asile dans les églises; s'emparer des terres du pape enclavées dans l'État, tels que les fiefs pontificaux en Piémont; — 9° abolir le Saint-Office, et — 10° les confréries du Rosaire, du Mont-Carmel, du Cordon de Saint Augustin, du Cordon de Saint François, de l'Esprit-Saint; — 11° diminuer le nombre des fêtes en les réduisant aux dimanches, au jour de l'an, aux jours de Pâques, de Noël, et de la Nativité de la Sainte Vierge, uniquement pour distinguer les catholiques des protestants; — 12° partager les biens du clergé entre les nobles et les communes, et puisque ces biens ne seraient plus

exempts d'impôts, diminuer d'autant les charges publiques.

Avant de procéder à ces réformes, il fallait fonder l'Université et l'enseignement laïque, en enlevant aux Jésuites la direction de la jeunesse, faire imprimer une instruction populaire sur la distinction entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, et répandre les écrits de frà Paolo Sarpi.

Lors de l'impression, l'ouvrage, qui est précédé du récit des faits par nous rapportés ci-dessus, fut dédié à Charles III, Bourbon des Deux-Siciles; l'auteur exprimait la confiance qu'il deviendrait roi de toute l'Italie en réformant la nation, et s'animait de cette confiance pour lui dédier ses pensées, comme très-propres à conduire à cette fin. Il écrit avec vivacité et acrimonie, attaque même l'autorité spirituelle, et propose pour modèles aux rois Henri VIII et le Czar. Il leur conseille toutefois de témoigner du zèle pour la religion, afin de tromper le peuple, et d'être appuyés de l'opinion publique dans la lutte contre les ecclésiastiques; enfin, de ne pas toucher au dogme pour ne pas choquer les autres souverains.

Radicati se lia d'amitié en Angleterre avec Tyndal, Collins et autres esprits forts : pour entrer dans leurs vues, il lança contre l'Église une lettre supposée à l'empereur Trajan, dans laquelle il met en parallèle Mahomet et Sosem, c'est-à-dire Moïse. Il fit encore une *Histoire succincte de la profession sacerdotale antique, dédiée à l'illustre et très-célèbre secte des esprits forts par un libre penseur* (*freethinker*) *chrétien nazaréen;* et le *Récit fidèle et comique de la religion des cannibales modernes*, de Zelim Moslem, *dans lequel l'auteur déclare les motifs qu'il a eus de renoncer à cette abominable idolâtrie.* Il y énumère les causes qui ont per-

verti les mœurs des chrétiens, les maux que la multiplicité des temples et des églises a valus à la république chrétienne ; il retrace la manière dont la monarchie papale s'est formée et s'est maintenue, au préjudice des princes à qui appartient de droit l'autorité religieuse aussi bien que l'autorité civile.

Plus tard, dans la *Dissertation sur la mort* (1733), il soutint la fatalité des actes humains et justifia le suicide : suivant lui, l'homme n'est que matière, et n'a reçu la vie que pour être heureux ; il peut donc renoncer à l'existence s'il n'atteint pas ce but. Poursuivi, ainsi que son imprimeur, devant les tribunaux à cause de ce livre, il dut quitter l'Angleterre; il voyagea à l'aventure en Hollande et en France, dirigea ses attaques contre les vérités bibliques, principalement dans *La Religion mahométane comparée à la religion païenne de l'Indoustan par Ali-Ebn-Omar-Moslem,* et dans un *sermon* qu'il supposait avoir été prêché dans l'assemblée des quakers de Londres par le célèbre frère Elvell (1737).

On sait que Victor-Amédée abdiqua, mais que, voulant encore se mêler d'affaires, et peut-être reprendre la couronne, il fut arrêté par ordre de son fils. Les circonstances honteuses et cruelles de cette arrestation furent tenues très-secrètes. Comme il n'y avait pas à cette époque de journaux pour propager le mensonge, le marquis d'Orméa, alors ministre, accrédita une version d'après laquelle une relation des faits avait été adressée aux légations, puis il la fit arriver aux ambassadeurs étrangers près la cour de Turin, comme par le fait d'un employé infidèle. Elle tomba entre les mains de Radicati, qui la traduisit en anglais, et offrit au ministre de Piémont à Londres, le chevalier d'Ossono, de la lui

céder, espérant ainsi se concilier la bienveillance de Charles-Emmanuel III, et obtenir de lui la permission de rentrer dans sa patrie. On ne fit pas attention à lui : pour se venger, il supposa que cette relation lui avait été adressée de Turin sous forme de lettre, et, y joignant quelques autres nouvelles, il la publia. Cette relation, plusieurs fois réimprimée, fut un des écrits les plus lus de ce temps-là : les historiens en ont adopté les données fabuleuses, confondant une fois de plus le vrai avec le faux. Radicati mourut, dit-on, entre les bras de ministres protestants, après avoir abjuré ses erreurs contre le christianisme.

Giannone. Son histoire, ses vicissitudes.

Les mêmes controverses passionnèrent Pierre Giannone d'Ischitella (1696-1758), un des champions les plus acharnés de l'omnipotence royale. Pour ne pas parler de divers écrits polémiques, il fit l'*Histoire civile du royaume de Naples* (1723), dans le but presque unique de combattre l'opposition que les feudataires, les Communes ou l'Église, faisaient à l'arbitraire des gouvernants, en appelant sans cesse à la légalité, qu'il confond avec la justice, retournant au système païen, d'après lequel il n'y a d'autre droit que celui qui est promulgué, et point de droit contre ce qui a été promulgué. Il la dédia à Charles VI d'Autriche, « dont le règne très-heureux était surtout glorieux pour avoir, avec l'éclat de la majesté impériale, soutenu parmi nous les hauts et suprêmes droits régaliens ». Autant il est dévoué aux rois, autant il est opposé aux papes, sur lesquels il verse, en même temps que sur les choses les plus saintes, des flots de facéties indécentes. Tout entier occupé à écraser l'autorité spirituelle à coups de décrets du droit romain, et à livrer la société au bon plaisir des jurisconsultes, il accomplit son œuvre avec une dureté et une acrimonie plus dignes d'un

homme de chicane que d'un historien ; parfois même il falsifie les textes qu'il cite [1]. Suivant lui, l'Église était dès le principe dans l'empire, et non l'empire dans l'Église ; et même les empereurs baptisés, s'intitulaient *pontifices maximi, episcopi ab extra* : l'Église n'a donc fait qu'usurper pendant des siècles, avec un froid calcul, dont le résultat a été l'absorption de toute république politique par la république universelle du sacerdoce.

Son panégyriste Joseph Ferrari, dans une série de conférences qu'il a faites à Milan, dit qu'il fait l'histoire du droit contre l'Église, avec les seules données de l'expérience et sans plus se soucier de Dieu que s'il n'existait pas; puis contre « les critiques traditionnelles de l'école historique, et la fausse supériorité de la science municipale de ceux qui prennent à tâche de censurer les historiens passés » : non-seulement il le défend, mais il n'hésite pas à affirmer que l'*Histoire civile* « surpasse le célèbre *Discours sur l'histoire universelle de Bossuet*, dans lequel on ne trouve ni philosophie ni histoire », au lieu que Giannone est le fondateur de la philosophie de l'histoire.

Cette gasconnade sera appréciée à sa juste valeur par

(1) Qu'on ne croie pas cependant que les usurpations des rois de France eussent force de loi en Savoie, comme l'ont prétendu ceux qui ont voulu en prendre prétexte pour faire admettre en Piémont la jouissance, par ex., des revenus des bénéfices vacants. Le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, interrogé à ce sujet, répondait le 2 novembre 1866 : « Il n'a jamais été question de l'usage de la régale en Savoie. J'ai parcouru moi-même les archives du sénat de 1542 à 1583 ; il n'en est pas fait mention : nous ne connaissons en Savoie d'autres concordats que ceux qui ont été imprimés en Piémont. En parlant des fruits des bénéfices vacants, le président Favre dit que *ceux qui ne sont pas nécessaires à l'entretien des bâtiments appartiennent aux successeurs*... Je crois pouvoir assurer qu'il n'a jamais été question en Savoie ni de la régale ni de l'administration du revenu des bénéfices par l'autorité civile. »

quiconque aura constaté que Giannone déduit ses époques non des idées, mais des faits, c'est-à-dire des conquêtes et des règnes ; qu'il enregistre les lois faites à chaque époque sans en relever ni les motifs ni la portée ; qu'il n'établit pas sur les aspirations et le sentiment populaire la légitimité ou la non-légitimité des grandes conquêtes. Loin de les résoudre, il n'aborde même pas les grands problèmes « de la contradiction entre la folie de la papauté et son élévation constante » (paroles de M. Ferrari), de l'antagonisme entre la Sicile et la terre ferme, de l'écho ou de la répulsion qu'y réveillaient les événements de la Haute-Italie ; du goût pour la forme fédérative d'abord, puis de la centralisation imposée par la ville la plus populeuse. Insolence des hommes, perversité de la nature, volonté des princes, tels sont les mobiles qui lui suffisent pour tout expliquer, sans recourir au grand mouvement de civilisation et de religion. Il craint le progrès, il craint la presse, et le même homme qui taxe d'usurpation la censure confiée à l'Église dit aux princes qu'il « importe que l'État ne se corrompe pas, que leurs sujets ne soient pas imbus d'opinions contraires au bon gouvernement ; qu'*aujourd'hui* plus que jamais il est besoin de veiller à cause de tant de nouvelles doctrines contraires aux anciennes, sur leurs intérêts et sur les souverains droits régaliens, car c'est de ces doctrines que naissent les opinions qui fomentent les partis se terminant toujours par des factions et des guerres affreuses[1] » : il se réjouit de la gêne imposée aux évêques dans le royaume, et de la défense qui leur a été faite de rien imprimer sans autorisation, pas même leurs calendriers, « ce

(1) *Storia civile*, livre XXVII, 4.

que l'on a inviolablement observé depuis, ajoute-t-il, car les ministres du roi ont toujours voulu remplir leurs obligations et montrer du zèle pour le service de leur maître ».

Pour justifier les Longobards, dont le rêve vulgaire de l'unité d'un seul royaume en Italie avait fait des agresseurs du pape, il soutient qu'ils n'étaient pas étrangers, puisqu'ils ne possédaient rien en dehors de l'Italie; ce beau raisonnement, qui devrait avoir sa valeur vis-à-vis du Turc en Grèce, fut encore appliqué par lui aux Sarrazins qui, disait-il, « étaient désormais des Siciliens », puisque depuis un siècle ils tyrannisaient la Sicile [1].

Homme lige des rois, n'attendant rien du peuple, il fut pris en haine par le peuple : le président Argento, jurisconsulte napolitain de grande valeur, lui disait : « Vous vous êtes mis une couronne sur la tête, mais elle est d'épines »; le vice-roi, cardinal Altan, lui conseilla de se retirer en Autriche. Insulté à Barletta et à Manfredonia, il ne se trouva en sûreté que lorsqu'il arriva à Trieste et à Lubiana, d'où il se dirigea sur Vienne : là il jouit pendant onze ans d'une pension de mille florins, que lui assura Charles VI, alors roi des Deux-Siciles. Giannone demanda alors à l'archevêque de Naples et au Saint-Office l'absolution, qu'il obtint, et à la suite de laquelle le procès qui lui avait été intenté fut assoupi. Il n'en continua pas moins à soutenir les droits régaliens contre la cour de Rome, et à contrarier « les victoires remportées par l'astuce triomphante du vrai », pour nous servir des expressions de son panégyriste. Mais lorsque l'indépendance italienne se trouva presque accomplie,

(1) *Storia civile*, livre X.

lorsque Charles VI eut perdu la Sicile, Vienne cessa de caresser les émigrés, et suspendit la pension qu'elle faisait à notre historien, qui résolut alors de retourner dans sa patrie, et d'offrir ses services à Charles III. Il parcourut d'abord différents pays, rencontrant sur sa route des gens qui relevèrent les faussetés de son histoire et en désapprouvèrent la causticité. A Venise, le sénateur Pisani lui fait bon accueil : plusieurs patriciens le fêtèrent, et surtout Marie Riva, religieuse au couvent de San-Lorenzo Giustiniani, « qui tous les jours conversait avec les meilleurs esprits et les plus grands personnages de Venise ». Le Sénat lui offre la chaire des Pandectes à Padoue, mais il s'en excuse en alléguant que le latin ne lui est point familier; il sollicite son retour dans son pays, mais Charles III lui en refuse l'entrée. Il offre alors à la cour de Turin de la servir dans sa lutte, en ce moment très-vive, contre la cour de Rome; il est poliment éconduit (1735).

De tout cela il traitait avec les ministres des puissances étrangères : or, comme il était interdit aux sénateurs vénitiens et à quiconque se trouvait chez eux d'adresser la parole aux représentants étrangers, il fut dénoncé aux inquisiteurs d'État, et accusé d'appartenir à une société de quatre-vingts gentilshommes qui se moquaient du pape, de la prière et des miracles. Le soir du 13 septembre 1735, comme il revenait chez lui, un chef de sbires lui jette sur la tête un manteau, le conduit au *capitan grande*, au milieu des vociférations de la populace, l'enferme dans une gondole et le dépose à Crespino sur les terres du Pape. Il n'y fut pas découvert, et passa à Modène, de là chez les Trivulces à Milan, qui se trouvait momentanément sous la domination du Piémont et paraissait fort peu contente d'un

roi dont l'indépendance était douteuse, de soldats qui se jetaient sur les évêchés, et de professeurs excommuniés. Il renouvela ses offres de service au roi de Sardaigne par l'intermédiaire du comte Pettiti et du marquis d'Ormea, promettant de « lui consacrer tout son esprit le reste de sa vie, dans toutes les occasions où sa plume et son concours pourraient lui être de quelque utilité ». Mais sur l'ordre exprès du roi il dut sortir de Lombardie.

Il traversa le Piémont (novembre 1735), et comme Rome désirait son arrestation, parce qu'en allant se fixer en pays hérétique il pouvait nuire, le marquis d'Ormea informa la chancellerie romaine, qu'ayant su que Giannone se dirigeait sur Genève, il avait expédié l'ordre de l'y arrêter. Il écrivait le 13 décembre 1735, au cardinal ministre Albani : « Votre « Excellence aura appris que, à la nouvelle qui m'était « parvenue par le grand chancelier de Milan sur les in- « tentions de Pierre Giannone de passer à Genève, j'avais « fait prendre les dispositions nécessaires pour son ar- « restation. Or je dois vous ajouter que Giannone se « trouvant parti de Milan, j'ai fait faire ici les recherches « les plus soigneuses : finalement, j'ai découvert, non « sans de grandes difficultés, attendu qu'il avait pris le « nom de Pepe Anello, qu'il n'avait fait que passer ici la « nuit du 27 novembre dernier, et était reparti le lende- « main matin 28. Aussitôt j'envoyai l'ordre sur la route, « mais comme il était en voyage depuis quelques jours, « on ne put le rejoindre. Si Sa Sainteté avait dès le « principe laissé entendre qu'elle voulait son arrestation, « nous n'aurions certainement pas manqué le coup, et « s'il eût réussi, j'avais résolu de l'envoyer au pape en- « chaîné, jusque dans Rome, sous l'escorte d'un déta- « chement de dragons. Je désire sincèrement que les

« instructions adressées dernièrement au comte Pic-
« cone, gouverneur de la Savoie, produisent leur effet.
« Dans ce cas, S. S. pourra reconnaître que si, dans les
« choses temporelles, le malheur a voulu qu'on n'ait pu
« rencontrer à la cour de Turin les égards dus, dans les
« choses spirituelles personne n'a plus de dévouement
« et de soumission que S. M. envers le saint-siége et la
« personne de S. S., et que nul ne s'intéresse plus vive-
« ment au maintien et à la prospérité de notre sainte
« foi. »

Arrestation de Giannone.

A partir de ce moment une trame infâme fut ourdie contre Giannone, de concert avec le gouverneur Piccone. Joseph Guastaldi, douanier du roi à Vesena, village sarde près de Genève, eut l'air de s'intéresser au sort de Giannone et d'un sien fils naturel qu'il menait partout avec lui; et il feignit de vouloir le réconcilier avec la cour. Dans « ce cas, lui dit-il, il serait bon de montrer que vous n'avez pas apostasié, et rien ne le prouverait mieux que de faire vos pâques; venez recevoir la communion avec moi au plus proche village de la Savoie. » — Giannone y alla, le 24 mars 1736 : mais là étaient appostés des agents du roi, chargés de l'arrêter « avec adresse et douceur »; ce qu'ils firent (B). Rome fit comprendre au roi que « ces esprits turbulents devaient être promptement déconcertés et éloignés de la société des hommes » : le roi témoigna au gouverneur Piccone « *l'agrément très-* « *distingué avec lequel il avait reçu la nouvelle de l'empri-* « *sonnement de Giannone* ». Le marquis d'Ormea remua ciel et terre pour qu'on recueillît ses manuscrits, qu'on pénétrât ses pensées, et qu'on s'assurât s'il avait apostasié ou s'il y avait pensé : il voulait encore le faire traduire à Rome; mais, grâce à la clémence du roi, on se contenta

de le faire jeter dans le fort de Miolans, d'où il fut transféré à Turin et soumis pendant douze ans à l'épreuve d'une captivité vexatoire et brutalement sévère[1]. D'Ormea avait donné à Rome l'assurance que jamais il ne serait délivré pour n'importe quel motif : le P. Prever fut envoyé pour le convertir ; il lui déclara qu'il ne devait jamais espérer sa liberté, quelle que fût d'ailleurs l'issue de sa mission, et qu'il fallait penser uniquement à son âme. Il fit en conséquence la plus ample rétractation, exprima le désir de voir périr jusqu'au souvenir de son *Histoire*, et remercia Dieu, le roi et ses ministres de l'avoir par sa captivité préservé d'autres erreurs (C).

Cet acte d'humble soumission ne lui servit de rien, pas plus que ses prières et ses instances, pas plus que le soin qu'il prit de rappeler son dévouement à la maison de Savoie, et l'absolution que lui avaient accordée soit l'archevêque de Naples, soit le Saint-Office : la dureté des ministres et l'avidité des geôliers accroissaient sa misère; on lui refusait même des nouvelles de son fils et de la mère de ce fils, que des parents inhumains s'étaient hâtés de dépouiller.

Rien ne prouve qu'il eût renié la religion de ses pères. La congrégation de l'Index défendit son *Histoire* pour « des doctrines fausses, téméraires, scandaleuses, séditieuses, injurieuses à tous les ordres de l'Église, erronées, schismatiques, impies, et sentant tout au moins l'hérésie (*hæreses ut minimum sapientes*), » mais non pas cependant véritablement hérétiques.

(1) On sait que, par une perfidie pareille, combinée entre l'ambassadeur de Louis XIV et la duchesse de Savoie, on arrêta Hercule Antoine Mattioli, sénateur de Mantoue, et qu'on le renferma dans le fort de Pignerol. On croit reconnaître en lui l'homme au masque de fer.

Le Triregno.

Outre cette Histoire, il avait écrit le Trirègne (*Triregno*), ouvrage qui ne fut pas imprimé, ni même achevé, mais dont une copie fut trouvée parmi les manuscrits du prisonnier par l'abbé Palazzi de Selve, bibliothécaire de l'université de Turin, que d'Ormea avait chargé de les examiner : cette copie fut transmise par l'abbé Palazzi à la congrégation de l'Index, où on la conserve. Une autre copie était à Genève entre les mains du ministre calviniste Isaac Vernet, qui la céda à un libraire hollandais, et celui-ci à un abbé Bentivoglio, qui la vendit au pape. Panzini a donné des extraits et des tables d'un troisième exemplaire demeuré aux mains de son fils, à l'aide desquels on pourrait recomposer les parties qui manquent.

C'est ce qu'a entrepris de faire un contemporain, aussi intelligent que savant, qui, pour exalter l'auteur de l'*Histoire civile du royaume de Naples* devant un auditoire prévenu, lut dans cet abrégé « des réflexions sans qu'elles y soient », leur supposa un but, une connexion idéale, et mit la pensée sceptique d'aujourd'hui à la place de la querelle juridique d'alors.

A la suite des philosophes anglais et français qui guerroyaient contre la tradition religieuse, Giannone combattit l'Église, cherchant les lois de l'histoire dans celles de l'esprit humain. Suivant sa théorie, « le pape déclare que le but de la vie ici-bas est de conquérir le royaume du ciel. Qui le lui a révélé? qui a entendu la voix de Dieu? Et le monde, qui l'a créé? Personne : il est éternel; il y a une vie inhérente à la matière et productrice de tous les êtres vivants; les lois en sont immuables. Elle a même produit l'homme, si toutefois il n'est pas éternel : en lui rien ne parle de Dieu; il ne diffère des bêtes que par une plus grande puissance d'imagination, par l'expérience

et par ses vices; par la faculté de tomber dans l'erreur et d'adorer les dieux enfantés par l'imagination ».

Une de ces créations de l'imagination, c'est le Dieu de Moïse. Mais Moïse n'a pas parlé de vie future; il ne s'occupe que des tribulations et du bonheur en ce monde; il accompagne le tout de miracles, mais n'assigne à rien aucune rétribution posthume : les Hébreux, d'ailleurs, aux diverses époques de leur histoire, n'ont jamais rien conçu au delà d'un royaume terrestre. Ces doctrines de Moïse concordent avec celles des Égyptiens, des Phéniciens, des Grecs, et ne leur sont par aucun côté supérieures. L'ambition des Romains pour la grandeur terrestre fut plus grande encore. La divergence entre les auteurs sacrés et les profanes est une affaire de formes et de métaphores; les uns et les autres se sont accordés en cette croyance qu'un seul esprit anime l'univers, qu'une seule vie communique le mouvement à tous les animaux; qu'avec la mort ce souffle retourne au principe dont il est sorti. La vie spirituelle et immortelle est une invention des papes. Tertullien et Lactance n'en avaient pas même l'idée.

En résumé, Giannone réduit tout à l'âme du monde de Gassendi et aux atomes d'Épicure, rejetant jusqu'aux doctrines de Descartes, qui distingue dans notre être une âme et un corps, une substance étendue et une substance pensante.

Mais, poursuit Giannone, les austères traditions de l'Égypte, conformes à la nature, c'est-à-dire les traditions matérialistes, ont été altérées par les fictions des philosophes et des poëtes grecs; sous leur influence, la philosophie se transforma en mythologie, la vérité en fable : là encore eut son point de départ l'ontologie des Hébreux

dans les derniers temps, ainsi que celle des autres peuples classiques.

Ayant fait du pape le but constant de ses attaques, Giannone lui demande si ses dogmes concordent avec ceux des derniers Juifs, c'est-à-dire avec ceux du Christ. Dans le royaume annoncé par celui-ci, il trouve tout autre chose que le paradis, et toujours fécond en doutes nouveaux, il fait fi des moyens proposés pour acquérir le royaume promis. Les premiers chrétiens, persuadés que le monde allait finir pour faire place à un nouveau, qui serait peuplé des morts ressuscités, méprisaient les biens de la terre, vivaient en commun, n'avaient que deux sacrements, le Baptême et la Cène, sans aucune signification magique ou surnaturelle. La résurrection des morts était le dogme fondamental, le mobile de toutes les actions des premiers chrétiens : la punition ou la récompense ne vient qu'après la résurrection[1].

Ce dogme chancela lorsqu'on vit tarder la venue du royaume de Dieu. Puis Basilide et d'autres hérésiarques l'attaquent : pour les réfuter, les Pères vont plus loin; ils admettent un royaume des cieux, où ils placent les martyrs et les saints. De là le culte; de là la mythologie des papes, inaugurée par Grégoire le Grand, c'est-à-dire la croyance que les âmes montent directement au ciel sans attendre la résurrection et le jugement universel, et y jouissent immédiatement de la béatitude éternelle : en sorte que le ju-

(1) Un des premiers écrits de Calvin fut la *Psicopannychia* (1534), dirigée contre quelques anabaptistes, qui soutenaient que les âmes restaient assoupies jusqu'au jugement dernier. *J'ai repris*, dit-il, *la curiosité folle de ceux qui débattoyent ces questions, lesquelles de fait ne sont autres que torments d'esprit.* Luther, de son côté, qualifiait de *noix vides* ces questions déjà traitées par Melitus dans l'antique Église.

gement universel devient inutile. Du même coup naissent la doctrine des bonnes œuvres, les suffrages pour les morts, les fêtes, le culte des images, celui de Marie et des diverses circonstances de sa vie : annonciation, purification, nativité, mort, assomption, conception, visitation, sept douleurs, rosaire, scapulaire, mariage; la dévotion à ses images, à sa maison, à ses divers patronages; l'habitude introduite par saint Vincent Ferrier de l'invoquer au commencement de tous les sermons, le recours au Christ par sa médiation, son élévation au rang de reine des peuples, notamment par les Hongrois.[1]

Les églises qui s'élèvent partout consolident le gouvernement ecclésiastique, en même temps qu'elles favorisent la multiplication des saints, dont les rangs sont souvent grossis de personnages morts depuis des siècles. Primitivement les évêques se plaignaient que le peuple leur imposât la canonisation de certaines personnes : plus tard les papes se réservèrent cette fonction, qui fut entre leurs mains un instrument puissant pour leur propre élévation, et aussi contre l'hérésie, la superstition, et contre l'indépendance des rois. Il fut établi parmi les habitants du ciel une hiérarchie de saints, de bienheureux, de vénérables. Giannone décrit le paradis en parodiant Dante, et en ridiculisant les divers cercles entrevus dans des révélations ou des visions. Mais, pour que le ciel des papes ne fût pas la négation de celui de saint Jean; pour que la résurrection et le grand jugement final ne devinssent pas superflus et pussent se concilier avec le jugement particulier des âmes aussitôt après la mort, le concile de Florence ajouta qu'à la fin les corps seraient glorifiés, et que les âmes passeraient de la simple vision béatifique à la pleine possession.

Ici se place l'état intermédiaire du purgatoire, avec les indulgences, les jubilés, les expiations, et leur réversibilité indéfinie.

Après avoir dépeint l'enfer, Giannone termine son royaume céleste, en affirmant que l'Église reproduit le paganisme, mais avec moins de génie, moins de liberté, moins d'humanité, avec une morale qui se réduit à des pratiques, à des génuflexions, à des pèlerinages.

En dernier lieu venait le règne papal, c'est-à-dire le gouvernement de l'Église, mais ou il ne fut pas composé, ou il fut perdu : son *Histoire* entière et ses autres manuscrits permettent d'affirmer qu'il voulait montrer le sacerdoce comme une usurpation perpétuelle sur les droits du gouvernement civil : cette usurpation avait dix périodes de développement. Il fait de Rome le siége de toutes les superstitions dont on accuse ce criminel qu'on appelle le moyen âge : il montre comment les grands étaient devenus tels, en méprisant ces superstitions, ou en se servant d'elles suivant les circonstances; il voulait engager ses contemporains à se comporter de même avec la religion nouvelle. Pour encourager la maison de Savoie dans sa lutte avec le pape, il écrivit des *Discours sur les Décades de Tite-Live*, imitant moins Machiavel que Toland, qui, peu avant lui, y avait cherché le culte de la nature et la religion des instincts.

Son panégyriste conclut que le *Trirègne* est « le seul ouvrage où la religion soit ouvertement attaquée dans son dogme, étudiée dans ses origines, analysée dans ses conséquences : Giannone est le seul écrivain par lequel l'Italie s'associe au mouvement de la science contre la foi. Est-ce donc parce qu'il était le « seul Italien qui eût écrit contre la foi? » Est-ce, « pour qu'il ne manquât à l'Italie pas une seule des catégories de la raison nationale, » que le sieur

Ferrari a entrepris de glorifier Giannone et de le faire revivre dans des morceaux de ses ouvrages? Cela prouverait qu'il n'a pas été redouté à tort ni persécuté injustement : et le renom de libéralisme que lui a valu cette persécution, si honteuse soit-elle, ne lui sied nullement. C'est pour cela même que nous nous croyons obligé de nous arrêter longtemps sur lui, tout éloigné que nous sommes de lui accorder le mérite et l'importance que lui attribue son louangeur. Nous avons relevé dans toute notre *Histoire des Italiens*, et nous ne sommes pas le seul, ses erreurs, voire même ses plagiats[1]. Au fond il copie les Anglais, principalement Burnet, surtout lorsqu'il présente comme caractérisant les trois grandes époques la mortalité des âmes, la résurrection des morts, l'assomption des esprits au ciel, et lorsqu'il subordonne toute l'histoire à ces transformations. Il écrivit dans sa prison divers ouvrages : dans l'un il fait l'éloge de la théologie scolastique au point de désapprouver les saints Pères, et cela dans le désir « de manifester « au monde (c'est lui qui parle) mes religieux, sincères et ca-

(1) La réfutation de l'*Histoire* de Giannone fut aussitôt entreprise par le père San-Felice, jésuite, qui en 1728 publia des *Réflexions morales* et *théologiques* à ce sujet, sous le pseudonyme de Eusébio *Filopatro*, œuvre lourde et qui n'atteignit pas un but utile. Tria, sous le pseudonyme de Pierre de Paul, réfuta Giannone pas à pas; mais nul ne fit mieux que le père Jean Antoine Bianchi, de Lucques, dans son ouvrage *De la puissance et de la politique de l'Église, deux traités contre les nouvelles opinions de Pierre Giannone, dédiés au prince des Apôtres* (en italien); Rome, 1745. Dans le premier traité, qui se compose de deux volumes de 600 pages chacun, il réfute la *Défense de la déclaration de Bossuet*. Dans le second, qui comprend 5 vol. in-4°, il réfute plus directement Giannone. C'est un travail très-savant, dans lequel il insiste principalement sur l'indépendance absolue de l'Église, indépendance dont Giannone assure le profit aux rois. Le père Bianchi tend à démontrer que tous les théorèmes de son adversaire sont le résultat ou d'une ignorance crasse ou d'une perversité profonde.

« tholiques sentiments, dans lesquels je vis et je persé-
« vère..... Pour établir l'éminence et la supériorité de l'É-
« glise de Rome sur toutes les autres Églises du monde ca-
« tholique, j'ai fait choix des preuves les plus fortes et les
« plus convaincantes..... Ce devrait être l'étude et la préoc-
« cupation dominante de tous les esprits en Italie de bien
« établir ce point, car notre pays ne possède pas aujour-
« d'hui de plus grande gloire que celle-là[1]. » Les rois de Sardaigne refusaient de l'écouter, bien qu'il louât son geôlier, sans épargner l'encens, comme il avait loué l'Autrichien quand celui-ci le payait : cet infortuné, puni par ses tortures morales plus que par celles de la captivité, mourut le 7 mars 1748, après douze ans de souffrances (D): Guastaldi, qui avait joué vis-à-vis de lui le rôle de Judas, fut d'abord remboursé des cinquante-cinq livres qu'il avait dépensées pour le tromper, puis on lui donna le grade d'aide de camp du duc. Le fils de Giannone reçut du souverain de Sardaigne, non sans les avoir longtemps attendus,

(1) Manuscrit existant dans les Archives secrètes de Turin. La maison Pomba avait commencé l'impression des œuvres inédites de Giannone : des circonstances indépendantes de la volonté des éditeurs les ont obligés d'interrompre cette publication. Cette bizarre création de l'esprit de Giannone est au nombre des œuvres inédites. Il avait, dans son *Histoire* (liv. XIII, ch. 1er), combattu la prétention des Vénitiens à la souveraineté de la mer Adriatique. Lorsqu'il se réfugia à Venise, on ne manqua pas de lui jeter cela au visage. Il publia alors un mémoire où il dit que, en qualité de sujet de l'empereur Charles VI, il avait dû soutenir les Napolitains au préjudice des Vénitiens : puis il démontre par la raison et par l'histoire que les Vénitiens possédaient réellement la souveraineté de la mer Adriatique, à eux accordée par Alexandre III, lorsqu'il était venu à une conférence avec Barberousse. Il s'étend sur ce fait, et montre que ce ne sont pas des fables, mais des vérités évidentes, mises en lumière et soutenues par frà Paolo et par d'autres jurisconsultes. Voir à ce propos ce que nous avons dit dans le Discours III du tome I, p. 102, note 1.

quatre-vingt-sept ducats pour les livres enlevés à son père et placés dans la Bibliothèque; le roi de Naples lui assigna sur sa propre cassette trois cents ducats par an, en mémoire « de l'homme le plus grand, le plus utile à l'État, le plus injustement persécuté que le royaume ait produit en ce siècle ».

Exagération dans la justice! Car si, pour constituer un grand homme, il suffisait de haïr et de combattre la constitution ecclésiastique, cette gloire eût appartenu aux Autrichiens qui dominaient à Naples, et aux Allemands dont ils y avaient importé les enseignements.

Jean-Nicolas de Hontheim, suffragant de l'évêque de Trèves (1701-90) et chancelier de l'université de la première de ces villes, publia, avec l'approbation de Vienne et sous le pseudonyme de Justin Febronius, *De statu præsenti Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christiana compositus* (Bouillon, 1763); et, comme si l'auteur eût été un rival des grands maîtres du droit, ce livre fut aussitôt porté aux nues : il en est toujours ainsi des livres écrits pour un parti. Une telle réputation ne supporte pas l'examen, mais qu'importe? Febronius, avec ses ignorances et ses contradictions palpables, devint le drapeau du parti antipapal. De fait, il se proposait de mettre d'accord les dissidents, et il ne pouvait arriver à son but qu'en détruisant la suprématie du pape : aussi exhale-t-il toute sa colère contre le pontife de Rome; il le livre à la jalousie des évêques; il ramasse tout ce qu'ont débité contre lui les controversistes français et les ennemis des Ordres religieux : l'œuvre de conciliation se termine par l'indication des moyens propres à amener un schisme. Il trouve que ni la monarchie, ni l'aristocratie, ni la démocratie ne conviennent à la

Febronius.

constitution de l'Église : il lui faut un collége, une assemblée revêtue du pouvoir exécutif; il exalte l'autorité des évêques, à qui les papes ont enlevé par usurpation les cas reservés, les tribunaux des nonces, les congrégations romaines, l'appel, et autres abus ayant leur origine dans les fausses décrétales; l'infaillibilité n'appartient pas à chaque évêque, mais leur droit est de condamner les hérésies et d'examiner les décisions du pape. En résumé, il ne laisse au pape que la sollicitude d'une surveillance générale, et lui refuse l'autorité monarchique et infaillible, dans la mesure que la lui reconnaissent les conciles et les évêques. Il appartient à l'empereur de convoquer les conciles généraux, et d'en informer les autres princes.

Le livre arrivait à propos : aussi fut-il acclamé par les nombreux adorateurs des gouvernements forts, et les princes se trouvèrent encouragés à écarter d'eux tout ce qui gênait l'arbitraire. Illusion! le principe d'autorité une fois ébranlé, sacrificateurs aujourd'hui ne seraient-ils pas victimes demain!

Une des parties de l'administration que les gouvernements devaient surtout avoir à cœur de centraliser, c'était la justice : après l'avoir enlevée aux feudataires, ils devaient vouloir en dépouiller les ecclésiastiques, et surtout le Saint-Office. A Rome celui-ci donnait à peine signe de vie : le président De Brosses, qui visitait la ville éternelle en 1740, écrivait : « La liberté de penser en matière « de religion, et quelquefois même de parler, est au « moins aussi grande à Rome qu'en aucune ville que je « connoisse. Il ne faut pas aussi croire que le Saint-« Office soit aussi diable qu'il est noir; je n'ai ouï parler « d'aucune aventure de gens mis à l'Inquisition, ou par

« elle traités avec rigueur. » (*Lettres historiques et critiques sur l'Italie*, l. XX, t. II, p. 424)[1].

En Toscane, elle avait continué à se montrer assez douce, s'occupant plus des mœurs que des hérésies, les surveillant non-seulement dans les cloîtres, mais aussi dans les maisons particulières : un Dominicain parcourait chaque année le Grand-Duché et faisait au prince un rapport sur les réformes à effectuer. En 1686 une vieille, quelque peu ivre, s'introduisit à la brune dans une maison, et se plaça près de l'âtre; les maîtres étant rentrés assez tard chez eux, la prirent pour une sorcière descendue par le tuyau de la cheminée : on appela du monde; elle fut prise et si fort maltraitée que le lendemain on la trouva morte : son corps fut enseveli hors de la terre consacrée. L'archevêque Morigia, après un examen plus approfondi du cas, fit faire réparation aux restes de cette malheureuse. — Le 27 février 1695, Jacob Balestri, homme de basse extraction et de peu d'éducation, mais habile à tisser la soie, fut accusé d'un grand nombre d'hérésies, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire : on l'obligea à abjurer publiquement, après quoi on l'enferma pendant dix ans comme athée. Alexandre Martini, noble florentin, dut, lui

Le Saint-Office en Toscane. Crudeli.

(1) Tome II, p. 143. Voltaire, dans le *Dictionnaire philosophique*, à l'article SAINT PIERRE, dit :

« La meilleure réponse (qu'on puisse opposer aux détracteurs du « saint-siége) est dans la puissance mitigée que les évêques de Rome « exercent aujourd'hui avec sagesse; dans la longue possession dont les « empereurs les laissent jouir, parce qu'ils ne peuvent les en dé- « pouiller; dans le système d'un équilibre général, qui est l'esprit de « toutes les cours...

« Article *Cour de Rome* : « Rome n'est plus assez puissante pour faire « la guerre, et sa faiblesse fait son bonheur. L'État ecclésiastique est « le seul qui ait toujours joui des douceurs de la paix depuis le sac- « cagement de Rome par les troupes de Charles-Quint. »

aussi, abjurer le 13 mai 1690, comme coupable d'avoir révélé le secret de la confession, et abusé de certains passages de l'Écriture pour séduire les simples et répandre les maximes de Molinos : condamné à une captivité perpétuelle, il mourut au bout de dix ans. On accusa aussi de bien d'autres erreurs Vanni, chanoine de la Basilique Laurentienne, mais son livre, intitulé *Barlumi* (Les Lueurs) fut soumis à l'examen du Saint-Office, et déclaré irréprochable, après un assez long emprisonnement de l'auteur.

L'aventure de Thomas Crudeli (1703-1745) fit plus de bruit. Crudeli était un petit poëte plein d'esprit, qui mettait dans ses discours plus de feu et dans ses vers plus d'idées que bien d'autres, mais dont on a exagéré le mérite, par cela seul qu'il a été persécuté. Il loua le sénateur Philippe Buonarotti, de ce qu'il « avait coutume de réfréner les fureurs orageuses du clergé ». Ces éloges lui attirèrent l'animadversion des prêtres, qui l'envoyèrent devant le Saint-Office (mai 1739). Le procès, qui a été imprimé, renferme les exagérations qu'on se permet lorsqu'on a résolu la perte d'une cause : la bonté toute amicale que lui témoignait le vicaire devait être taxée d'hypocrisie et de ruse pour lui arracher des aveux; on devait y faire défiler toutes les tergiversations de la pointillerie, acharnée à accuser et à trouver un coupable. Crudeli était accusé d'appartenir à la Franc-Maçonnerie, qui comptait, disait-on, trente mille adeptes en Toscane, et d'avoir assisté à leurs assemblées dans la maison du baron prussien Stoch. Il arriva ce qui arrive dans tout procès : on découvrit d'autres fautes, qui eussent passé inaperçues sans cette circonstance. Ainsi il avait raillé la Madone de l'Impruneta et San-Cresci, lu des livres défendus, comme ceux de Marchetti, de Sarpi, la vie de Sixte-Quint; il avait

dit de la scolastique qu'elle était une science chimérique ; au lieu d'assister à la messe les jours de fête, il était allé prendre des oiseaux aux filets ; il ne s'agenouillait pas lorsque sonnait l'*Ave Maria*, le soir et à midi ; enfin il avait dit que l'eucharistie n'était qu'une oublie. La sacrée Congrégation de Rome ordonna au Saint-Office de Florence de le consigner aux mains du gouvernement séculier, qui l'enferma dans une forteresse : puis, le soir du 20 août 1640, à Saint-Pierre Scheraggio, en présence de l'Inquisiteur et des magistrats, il fut condamné à rester prisonnier dans sa maison de Poppi, et à réciter une fois par mois pendant une année les sept psaumes de la pénitence.

Abolition du Saint-Office.

Un certain père Cimino, Napolitain et chancelier du Saint-Office à Sienne, avait pour s'en débarrasser, dit-on, fait saisir et battre de verges un citoyen qui le gênait dans une liaison adultère. Le capitaine de justice le mit en prison ; mais il réussit à s'échapper : à la suite de cette évasion, on condamna ses complices, et l'on arrêta qu'on n'admettrait plus dans le Saint-Office que des nationaux. Déjà, en 1738, on avait défendu le port d'armes aux familiers du Saint-Office, et établi une censure pour les livres, indépendante de la sienne. Le Saint-Office s'en plaignit comme se plaint quiconque perd une prérogative, et déclara défendu tout livre non revêtu de son visa ; il engageait en outre les éditeurs à lui soumettre tout ce qu'ils faisaient imprimer : le gouvernement fit arrêter ces libraires, en partie pour se venger du clergé, qui avait combattu par la presse l'impôt sur la mouture [1].

(1) Voir notre vol. III, p. 152; et *Fatti attenenti all' Inquisizione, e sua storia generale e particolare in Toscana*; Florence, 1782 ; anonyme : on sait que l'auteur est Crudeli. — *Storia dell' Inquisizione*, par François BECCATTINI ; Milan, 1797. — *Storia dell' Inquisizione della Tosca-*

En 1744, le comte Emmanuel de Richecourt, chef de la régence de Toscane, à la suite des affaires Crudeli et Cimino, fit fermer les prisons de l'Inquisition et suspendre le fonctionnement de ce tribunal : quelque temps après, on convint avec Rome de la rétablir, mais à la manière de Venise, c'est-à-dire avec l'adjonction de quelques laïques, et en spécifiant les cas qui seraient de sa compétence. Enfin Pierre Léopold l'abolit, le 15 juillet 1782, « usant des moyens que la puissance « suprême met à notre disposition pour maintenir et dé- « fendre notre sainte religion dans sa pureté », et en s'obligeant à remettre les archives et les papiers aux évêques, « qui seuls ont reçu de Dieu le dépôt sacré de la foi ».

A Naples, l'Inquisition romaine s'exerça par le moyen des évêques, qu'elle déclarait ses délégués, jusqu'au moment où Charles d'Autriche en fit disparaître tout vestige, « voulant qu'à l'avenir il fût procédé dans les causes de « la foi par les évêques et par la voie ordinaire, de la « même manière qu'on procède pour les délits communs, « et comme il est réglé par les saints canons [1] ».

L'île de Malte peut être regardée comme une terre italienne, tant à cause de la langue, qui est celle de l'Italie, que parce qu'elle a relevé autrefois du royaume de Naples. L'Inquisition y avait aussi pris racine : en 1760, le grand maître don Emmanuel de Pinto réclama près

na, d'Antoine François Pagani ; Florence, 1783, et celle de F. Restelli.

(1) *Carta real de Barcellona*, 27 août 1709. Les historiens qui ont exagéré l'Inquisition, citent un certain Munster, qui dit qu'en Sicile l'Inquisition fit brûler deux cent vingt individus en personne, deux cent soixante dix-neuf en effigie ; qu'elle en condamna environ trois mille autres à diverses peines et pénitences. Mais pour quels délits ?... en combien de temps ?

le saint-siége contre certains abus, et principalement contre la prétention de quelques personnes, se prévalant de leur titre de familiers du Saint-Office pour avoir le port d'armes et une immunité qui les soustrayait à la juridiction ordinaire. Par une bulle du 31 juillet 1760, le pape réduisit à soixante-huit le nombre de ces privilégiés, dont le nom devait être déclaré au gouvernement. Le roi de Naples prétendit, en sa qualité de seigneur suzerain de l'île, que le nonce ne devait pas continuer à délivrer ces patentes, attendu qu'il appartenait au roi seul de protéger le pouvoir féodal, dont Charles-Quint avait investi le grand maître : le pape Clément XIII accommoda ce différend.

Dans l'île de Sardaigne, qui était soumise à la domination espagnole, l'Inquisition avait été établie sans trop de difficulté : elle y relevait de la grande Inquisition d'Espagne. A l'année 1725 se rapporte un procès que l'on fit à un certain Pierre Palla de Castelvecchio, qui en perdant au jeu avait blasphémé le Christ ; en 1719, un nommé Battioli, qui disait la messe sans être prêtre, fut pendu ; en 1729, on enferma parmi les fous un étranger qui avait dit qu'il n'y a pas d'autre enfer que ce monde, où l'on souffre tant, et avait débité maintes sottises sur l'annonciation de Marie et sur la nature du Christ. La même année, un homme de lettres, qui conservait chez lui des livres défendus, fut condamné à dix ans de prison : la même peine fut appliquée pour blasphêmes, péchés contre nature, sollicitation en confession.

Il est notoire que le pays qui donna le signal de la persécution contre les Jésuites, l'Espagne, était encore à cette époque le pays livré aux rigueurs les plus sévères des procédures de l'Inquisition. Pour nous en tenir à ce qui intéresse l'Italie, nous rappellerons Giovanni del Turco,

Florentin, voyageur et homme de lettres, à qui l'Inquisition de Madrid fit un procès pour avoir manifesté des sentiments hétérodoxes sur les systèmes philosophiques : il ne dut son salut qu'à la protection de Marie-Louise de Bourbon, grande-duchesse de Toscane, fille de Charles III.

Le colonel Malaspina, Florentin, lui aussi, avait parcouru pendant trois années des mers inconnues : il adressa le récit de ses voyages à la cour de Madrid ; mais certaines opinions qu'il y hasarda sur des faits physiques le firent soumettre à l'examen de l'Inquisition.

Gabriel Malacrida.

Plus célèbre que tous ceux-là est Gabriel Malacrida, né en 1689, à Menaggio, sur le lac de Côme [1], d'un médecin distingué, père de onze enfants, dont l'un professa la théologie à Rome ; un autre fut chanoine dans sa patrie ; un troisième s'établit en Allemagne. Gabriel, adonné à la piété dès sa plus tendre enfance, élevé chez les pères Somasques au collége Gallio de Côme, puis au séminaire de Milan, se fit jésuite, et fut destiné aux missions dans le Maranham, appartenant alors au Brésil, missions déjà bénies par le martyre d'autres jésuites. Malacrida était chargé de la direction du collége et de la colonie. Ce ne fut pas assez pour son zèle : il s'avança au milieu des sauvages du Para, et animé d'une ardeur, d'une intrépidité, d'une charité héroïques, il obtint des fruits merveilleux de conversion : rien ne le rebutait, ni les fatigues, ni la maladie, ni la mort, dont il se vit plusieurs fois menacé; aussi occupe-t-il un rang distingué parmi ces héros que l'histoire devrait glorifier bien plus que les

(1) Je ne sais pas pourquoi les biographes de Côme le font naître à Mercallo : le jugement le dit natif du lieu appelé *Minajo*, diocèse de Côme, duché de Milan. C'est en effet à Menaggio qu'a toujours habité la famille Malacrida.

tueurs d'hommes et les conquérants des peuples; les terres de Bahia, de Pernambouc, des Tupinambi, des Barbades ont gardé son souvenir, tant qu'elles n'ont pas sacrifié à la mode moderne de fouler aux pieds tout le passé[1]. On a même entouré ses actions de circonstances miraculeuses.

Après dix années de travaux étonnants, il vint à Lisbonne en 1749, pour demander la protection et l'assistance du roi en faveur du séminaire et du couvent qu'il avait fondés dans ces parages, et où il se multipliait au service des âmes. Mais à Jean V, qui le vénérait, succéda Joseph, livré tout entier à la discrétion du marquis de Pombal, imbu des idées des Encyclopédistes et ennemi des Jésuites. A son retour d'un voyage en Amérique (1754), Malacrida se heurta à la colère de Pombal pour des raisons qui ne manquent jamais de surgir entre des esprits lancés sur des voies opposées, et surtout quand l'un des rivaux obtient cette popularité vainement ambitionnée par les puissants du jour. A l'occasion du tremblement de terre, désastre à jamais fameux, qui renversa Lisbonne le jour de la Toussaint de l'année

(1) En 1863, M. V. Martin de Moussy a publié une description géographique et statistique de la Confédération Argentine, dans laquelle il croit faire acte de courage en rappelant les grands avantages qu'avaient apportés à ces pays les colonies présidées par les Jésuites, l'état florissant auquel ils les avaient fait parvenir, et qu'elles perdirent presque aussitôt après leur expulsion. « Voilà où en sont réduites aujourd'hui ces communautés qui ont été jugées si diversement, et dont l'antique célébrité n'est égalée que par l'oubli profond dans lequel elles sont tombées. Ayant parcouru ces contrées si peu connues, nous avons voulu dire, sans exagération comme sans peur, ce qu'étaient les missions, et ce qu'elles sont devenues après que la violence leur eut arraché leurs fondateurs... Quels que soient les événements sur lesquels les Jésuites ont eu de l'influence en Europe, quel que soit le jugement qu'on ait porté sur eux, nous pouvons affirmer qu'en Amérique cette influence a toujours été bienfaisante et salutaire. »

1755, Malacrida déploya un zèle et un courage qui furent jugés indiscrets par Pombal. Celui-ci trouva surtout mauvais qu'il eût, dans un opuscule, attribué ce désastre à une punition du ciel, tandis que Pombal voulait qu'on n'y vît qu'une simple conséquence des causes naturelles : il le fit exiler par le nonce apostolique Acciajuoli, à Sétubal, où tous ceux qui avaient de la piété le suivirent pour faire sous sa direction les exercices spirituels.

Son procès.

C'était le moment où la tempête s'accumulait sur la tête des Jésuites : ils furent d'abord bannis de la cour, puis accusés d'établir en Amérique des républiques communistes, dans lesquelles, au lieu de soldats, ils employaient des missionnaires ; au lieu de prisons, ils avaient des couvents; au lieu de fouet, des cantiques ; au lieu du gibet, la pénitence. On connaît l'infâme complot arrangé par les ennemis des Jésuites, et ce n'est point ici le lieu de le raconter. Le roi Joseph fut attaqué un soir par de prétendus assassins. Un procès fut fait : l'un des accusés nomma comme étant son complice le père Malacrida. Quelle belle occasion de se venger de celui-ci, et de noircir toute la compagnie de Jésus ! Des recherches furent faites dans la maison qu'il habitait, et une lettre fut trouvée parmi ses papiers, lettre adressée au roi, dans laquelle il lui annonçait qu'un grand malheur le menaçait. Malacrida dit en avoir eu révélation ou inspiration, comme cela lui était arrivé pour bien d'autres choses qu'il avait prédites[1] ; mais la justice voulut y voir une preuve

(1) Dans l'*Antechrist*, il dit que le 29 novembre de l'année précédente il avait entendu les paroles : *Hac nocte uno, id est brevi et inopinato interitu, de medio tollemus principem tam iniquæ criminationis cum adjutoribus et adulatoribus suis.*

Il avoua que, voyant quel grand malheur ce serait que d'enlever les missions aux Jésuites, il avait prié Dieu avec instances : dans sa

de complicité ; elle le fit arrêter et le condamna (1759). Pourtant l'accusation était si absurde qu'on n'osa pas l'envoyer au supplice : on voulut le couvrir d'infamie, et on s'y prit avec un art qu'on n'a point encore désappris [1].

Pombal, ce philosophe tant vanté, pensa se servir pour ses fins du Saint-Office, à la tête duquel il avait mis son frère; après deux années de prison, il dénonça comme imposteur, blasphémateur, hérésiarque, Malacrida, alors âgé de soixante-treize ans. Le ministre fit comprendre que c'était le désir du roi qu'il fût condamné, et écarta du tribunal ceux qui auraient pu le sauver. L'accusation s'appuyait principalement sur deux livres, que l'on disait avoir été composés par l'accusé dans sa prison, l'un le *Tractatus de vita et imperio antichristi,* l'autre *Vie admirable de la glorieuse sainte Anne, mère de Marie, dictée par la sainte avec l'assistance, l'approbation et le concours de Notre-Dame et de son Fils.* Il paraîtrait qu'il s'était abandonné dans ces écrits au mysticisme le plus fantaisiste, prétendant avoir des visions, des colloques, des révélations du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, faites

prière, il avait eu l'inspiration d'avertir le roi d'un grave danger qui le menaçait, danger qu'il chercha à détourner, en se livrant à des pénitences et à des oraisons par l'effet desquelles il pensa que Notre Seigneur avait adouci le châtiment. Il avait demandé au tribunal d'être entendu immédiatement, parce qu'il avait l'intention de manifester le danger du roi, qu'il connaissait par révélation. Il soutenait la vérité de cette assertion et de bien d'autres : il disait encore que la Madone l'avait absous de la faute et de la peine; il se plaignait d'obtenir moins de créance que tant d'autres qui lui ressemblaient.

(1) On trouva dans ses papiers une tragédie, *Amano*, qu'il avait écrite dès le temps où il était professeur en Corse, mais où l'on voulut reconnaître des allusions au ministre Pombal. On disait que Pombal avait à ses gages l'abbé Vanelli, lequel rédigeait la gazette de Lugano, réputée la plus libérale de cette époque. Ce malheureux prêtre fut tué par le parti adverse, lorsque les Autrichiens évacuèrent la Lombardie.

d'une voix claire et distincte; il lui avait été annoncé d'une manière surnaturelle qu'il y aurait trois antechrists, le Père, le Fils et le neveu; ce dernier naîtrait à Milan, en 1920, d'un moine et d'une religieuse; il épouserait Proserpine, furie de l'enfer; puis il ajoutait d'autres créations d'une imagination en délire. Il assurait encore que sainte Anne avait été sanctifiée dans le sein de sa mère, et que là elle entendait, elle connaissait Dieu et le servait; qu'elle avait fait les trois vœux monastiques, celui de pauvreté au Père, celui d'obéissance au Fils, celui de chasteté au Saint-Esprit : elle pleurait et faisait pleurer de compassion les Chérubins et les Séraphins qui lui tenaient compagnie. Pendant sa vie, elle fut la plus innocente des créatures; elle ne priait Dieu que par l'intermédiaire des Chérubins, afin de devenir de plus en plus fervente à son service. Malacrida racontait un grand nombre de particularités de la vie de sainte Anne, et de celle de la sainte Vierge, dont Dieu lui avait ordonné d'exalter la grandeur *usque ad excelsum et ultra.* Il n'hésitait pas à leur communiquer les attributs de Dieu même. Il ajoutait que les Jésuites fonderaient un nouvel empire du Christ, et découvriraient de nombreuses nations d'Indiens. Il énonça et écrivit ces doctrines; il les défendit devant le tribunal du Saint-Office, auquel avaient été présentés les deux ouvrages, qu'il reconnut pour siens.

A l'hérésie on voulut joindre l'infamie du vice : on accusa ce vieillard septuagénaire de s'abandonner dans sa prison à des habitudes obscènes. Après un long procès basé sur ces absurdités, le Saint-Office le déclara « coupable d'hérésie, de blasphème, de fausses prophéties, « d'impiétés horribles; d'avoir abusé de la parole de « Dieu, d'avoir outragé la Majesté divine, en enseignant

« une morale infâme et scandaleuse; d'avoir en outre « causé du scandale jusqu'au dernier moment en soutenant « quand même ses prétendues révélations et ses héré- « sies. » Il fut ensuite livré enchaîné, le berret sur la tête, le placard d'hérésiarque sur la poitrine, à la justice séculière, à laquelle on demanda d'être miséricordieuse et de ne pas prononcer la peine de mort. Chargé de cinquante-deux chefs d'accusation du même genre, il fut étranglé, puis brûlé à Lisbonne, le 21 septembre 1761, d'après les ordres du philosophe Pombal, et aux applaudissements de Voltaire.

L'accusation est si bien spécifiée, la sentence si bien motivée, qu'en douter paraîtrait une folie si nous ne vivions à une époque où tous les jours on accepte les assertions des ennemis, si absurdes soient-elles, pourvu qu'elle soient imprimées et lancées avec audace. Malacrida était jésuite : aussi le philanthrope Voltaire s'écriait-il : « Le bruit court que le R. P. Malacrida à été arrêté ; que Dieu en soit béni !... Ce sont là des nouvelles qui consolent [1]. » Mais le bon sens n'avait pas encore été entièrement éteint par le philosophisme : aussi le même Voltaire disait-il, dans une autre circonstance, que l'excès du ridicule et de l'absurdité s'étaient joints dans cette condamnation à l'excès de l'horrible. Joseph Barretti, écrivain et journaliste, qui traversa à cette époque le Portugal et l'Espagne, en revenant d'Angleterre en Piémont, sa patrie, décrivit ce supplice avec l'indignation inspirée à un honnête homme par l'injustice et la barbarie : c'en fut assez pour lui faire défendre de continuer à publier ses *Lettres familières*, et pour lui faire donner par toutes les bouches le nom horrible de *Jésuite*.

(1) Lettre à la comtesse Luzelburg.

Dans le cas où Malacrida aurait véritablement écrit les extravagances ci-dessus, il eût fallu le croire ou fou, ou tombé en enfance. Louis XV avait raison lorsqu'à la lecture de la sentence il laissa tout à coup échapper ces mots : « Ce serait comme si je voulais faire rouer ce pauvre fou qui s'imaginait être le Père Éternel (E). »

Mais il ne paraît nullement qu'il fût fou : tous les Jésuites qui existaient encore célébrèrent ses obsèques comme celles d'un saint. Clément XIII s'écria : « Voilà un martyr de plus dans l'Église de Jésus-Christ ; on répandit son portrait avec une inscription qui le déclarait *vitæ sanctitate, rebus gestis, miraculisque clarissimus...; summis infimisque semper mire gratus ac venerabilis; soli invisus dæmoni ejusque fautoribus et ministris...; religionis lege damnatus inter bonorum lacrymas et præconia, publico tamen omnium judicio absolutus.* Le père Mathias Rodriguez, en 1762, a écrit sa vie en latin, d'après ce qu'il en savait directement, ou d'après des témoins dignes de foi, dont il cite les noms. Le célèbre latiniste Cordara a écrit en italien *Le bon sens, ou essais critico-apologétiques sur le fameux procès et la fin tragique du défunt père Malacrida* (1782). Le père Homem, persécuté lui aussi par Pombal, et mis en liberté lors de la chute du ministre, publia *De tribus in Lusitanos Jesu socios publicis judiciis dissertatio* (Nuremberg, 1793), où il affirme que l'ouvrage sur l'*Antechrist* avait été composé pour diffamer les Jésuites par le fameux abbé Platel, dit le capucin Norbert; Malacrida avait bien écrit une vie de sainte Anne, mais toute différente de celle qu'on lui attribue. Sur ces documents une nouvelle vie, ou plutôt une apologie a été imprimée tout récemment[1]. Il nous a paru tout au moins extraordinaire

(1) *Histoire de Gabriel Malagrida de la C. de J.*, l'*Apôtre du Brésil au*

qu'il y manquât le document le plus important et le plus étendu, nous voulons dire l'acte d'accusation et la sentence de condamnation.

Mais à cette époque ce fantôme effrayant, qui sort tout noir d'un encrier sous le nom *d'opinion publique*, voulut donner une preuve décisive de son omnipotence contre la vérité et le bon sens, en amenant les princes à chasser et le pape à abolir les Jésuites.

En réalité la faction des Encyclopédistes et des Maçons, qui s'était insinuée à la sourdine dans les cours, dans les académies, dans les presbytères, voulait réaliser ce qui fut un système pendant tout ce siècle : nier l'autorité du pape, et le forcer néanmoins à intervenir dans tout. Les penseurs conspiraient avec les forts, et quiconque avait regardé avec dépit la puissance de l'Église put alors se consoler de voir les rois bourbons et autrichiens et leurs ministres lui mettre le pied sur la gorge.

Absolutisme royal. Joseph II.

Les rois voulaient désormais tout faire par eux-mêmes ; plus d'initiative, plus d'activité individuelle. En Lombardie, Joseph II souffletait l'Église en se moquant d'elle : il défendait aux prédicateurs de traiter les points dogmatiques, aux écrivains de discuter pour ou contre les propositions jansénistes, ou d'attaquer les ouvrages quels qu'ils fussent, imprimés dans les États autrichiens, c'est-à-dire ceux qui étaient le plus opposés à la juridiction ecclésiastique ; il défaisait et refaisait les corporations religieuses et les confréries. Il diminua le nombre des paroisses [1], interdit les processions et les dons votifs aux

XVIII[e] siècle, par le père Paul Mury, de la même Compagnie. Paris, Douniol, 1865.

(1) Kaunitz, ministre de Marie-Thérèse et le sien, le désapprouvait ouvertement, attendu que « les curés de la Lombardie sont générale-

églises, fixa l'heure de les ouvrir et de les fermer, celle de sonner les cloches. A un évêque qui lui demandait des instructions sur la manière de se comporter au milieu d'ordonnances si multipliées, il répondit : « L'instruction est que je veux être obéi. » Il enleva les séminaires lombards aux ordinaires, pour en établir un seul à Pavie, où l'on enseignerait la liberté des rois : il l'ouvrit en 1786. En marge du rapport que lui adressa à ce sujet le ministre Kaunitz, il écrivit : « Le point important sera de trouver un bon recteur et un bon vice-recteur qui s'accordent pour diriger ces jeunes gens et maintenir le bon ordre; » on demanda ces hommes aux Oblats, qui dirigeaient alors six séminaires dans le diocèse de Milan [1].

ment respectables par leur conduite, et ont la réputation d'assister les malades avec une bonté et une sollicitude toutes particulières. Ils se font médiateurs dans les fréquents différents qui éclatent entre les citoyens; ils empêchent les rixes, préviennent les altercations et les collisions avec l'autorité et les juges, et veillent autant qu'ils le peuvent à la conduite morale de leurs paroissiens. Ces avantages, réels pour la société, méritaient que l'on ne considérât pas comme inutile le nombre des curés, bien que le nombre excédât les besoins positifs. » Lettre du 9 mars 1786.

Un prêtre qui fit parler de lui dans le Milanais, ce fut l'abbé Charles Sala, qui, se croyant lésé par un sien tuteur, le vola, s'enfuit en Suisse, devint calviniste, prit femme et servit de secrétaire à Voltaire. Rentré en Lombardie, il parcourait le pays, vendant des livres défendus. *Ayant embrassé la profession de voleur*, il s'attaquait principalement aux églises; il en pilla jusqu'à trente-neuf. A la fin, il se présenta à la sacrée pénitencerie de Rome, et obtint l'absolution de tous ses crimes; cela ne l'empêcha point de continuer ses vols : la justice le prit et le condamna à mort : il subit le dernier supplice avec une fermeté cynique (1775).

(1) C'est-à-dire deux à Milan, un à Arona, un à Monza, un à Poleggio, un à Celana. On choisit pour recteur François Farina, qui fut ensuite évêque de Padoue; pour vice-recteur, Molo de Bellinzona; pour répétiteurs, Mussi, Sozzi, Vanalli, et Castel-Nuovo qui devint évêque de Côme. L'inscription surmontant le fronton du séminaire était conçue en ces termes : *Sacr. ordinis alumnis — eadem studiorum ratione*

Il avait un imitateur dans son frère Pierre Léopold de Toscane, ainsi que nous aurons à le dire. L'archiduchesse Claire d'Autriche étant devenue, en 1665 à la mort de Charles Gonzague, régente du duché de Mantoue, accorda de grandes faveurs aux juifs, dont le commerce enrichissait cette ville, où ils ont eu de l'influence jusqu'à ce jour. Le P. Hyacinthe Granara, de Gênes, alors inquisiteur, prétendait forcer les juifs, comme cela s'était toujours pratiqué, à assister, en un jour donné, à la prédication à Saint-Dominique, l'Église ne pouvant pas les contraindre par la force, mais ayant le droit d'employer tous les moyens pour vaincre leur ignorance. Ils refusèrent; la duchesse les appuya, et alla jusqu'à mettre la milice à leur service : l'inquisiteur prononça l'excommunication. Un procès leur fut intenté; mais la duchesse tint bon, et pendant longtemps on ne parla que de la *question mantouane*. La cour de Vienne s'étant interposée, on arrangea le tout en rétablissant l'inquisiteur dans sa charge, et en faisant absoudre ceux qui avaient été l'objet de la censure. Pierre Léopold.

Les libertés siciliennes, c'est-à-dire le droit que revendiquait la monarchie de ne pas dépendre de Rome, permirent au jansénisme de s'étendre en Sicile plus qu'ailleurs : les évêques n'avaient aucune autorité, celle-ci étant concentrée entre les mains du roi, de qui devait venir jusqu'à l'*exequatur* pour la nomination d'un prieur de religieux, jusqu'à la permission pour ces derniers de se rendre à Rome : il protégeait ceux qui professaient les maximes régaliennes, vers lesquelles inclinaient les Les rois de Sicile.

eadem disciplina — ad religionis ministerium in provinciis — Reip. bono instituendis — Cæsaris pietas — conspirantibus pontificum Insubriæ vobis — contubernium constituit — A. S. MDCCLXXXV.

écrivains[1]. Il y avait pourtant parmi eux d'honorables exceptions, Spedalieri, Barcellona, Saitta. En Sicile, comme à Naples, comme aujourd'hui dans le royaume d'Italie, on confia l'administration des hospices et legs pieux à des séculiers, autant vaut dire qu'on les jeta en proie à un tas de rongeurs et d'ignorants : du même coup on étouffait l'esprit de famille et l'obligation traditionelle de la charité chrétienne : on enleva à la libre action du clergé les refuges de la pauvreté, les prisons, les divers établissements hospitaliers, pour y substituer ou une surveillance vénale ou une fastueuse bureaucratie. Bernard Tanucci, ministre de Charles III de Naples, et ami du souverain plus que de son pays, étroit d'intelligence et pauvre d'éducation, troublait le clergé par de mesquines insolences de courtisan, écrivait au pape avec une altière inconvenance. Resté, par l'abdication de Charles III, l'arbitre des actions du roi Ferdinand, enfant, il lui fit prohiber la constitution *Apostolicam*, sous peine d'une amende de trois cents écus pour quiconque la conserverait par devers soi; on multiplia à cet effet les visites, les perquisitions, les arrestations. Ayant aussi fait examiner la constitution des Jésuites, pour voir si elle ne contenait rien de contraire au pouvoir du roi, il engagea celui-ci à « user de l'autorité suprême, indépendante, qu'il tient immédiatement de Dieu, insépara-

(1) La question relative à la monarchie de Sicile fut débattue dans un grand nombre d'écrits. L'ouvrage le plus considérable contre fut imprimé à Rome, en 1715, sous le titre : « Histoire de la prétendue monarchie de Sicile divisée en deux parties. — Première partie, depuis le pontificat d'Urbain II jusqu'à celui de Clément XI ; deuxième partie, où l'on montre l'origine et le peu de fondement de cette monarchie par des bulles, des diplômes et autres pièces authentiques jusqu'au pontificat d'Innocent XII. »

blement unie par sa toute-puissance à la souveraineté, » et à les chasser par la force en les abreuvant d'humiliations [1].

Le Français Guillaume Du Tillet, ministre du duc de Parme, irrita et déchaîna ce principicule contre la cour de Rome, en traitant celle-ci d'autorité étrangère ; il déclara la guerre aux moines et aux prêtres, faisant parade du courage que déploient dans ce genre de campagne ceux qui n'en ont pas ailleurs : il parvint à faire chasser les Jésuites. En 1765, il fit établir une junte royale de juridiction pour la défense des droits de la souveraineté, « qui à eux seuls constituent ces rayons qui illuminent la couronne. » Elle devait surtout veiller à ce que les évêques n'employassent aucun séculier dans leurs tribunaux, à ce qu'ils n'eussent aucune imprimerie particulière. Il leur était défendu d'afficher aucun placard sans la permission du gouvernement ; d'entraîner des laïques devant les tribunaux ecclésiastiques ; de publier des actes émanés de la cour de Rome, sans le placet de cette junte. Celle-ci devait au contraire recevoir les réclamations élevées contre les curies ecclésiastiques ; elle pouvait demander l'impôt foncier aux corporations, prendre des informations sur leurs biens et sur l'usage qu'elles en faisaient. Elle devait veiller sur les couvents, sur les monastères et sur l'assemblée de ses membres ; restreindre les dots des novices et les dépenses qu'on faisait pour les religieuses ; elle pouvait, discuter les œuvres ; elle devait amener devant le for civil les causes concernant les dîmes, et s'opposer à ce qu'on transportât du juge civil au for ecclésiastique aucune cause sans son ordre ; faire en sorte de diminuer le

Parme et Modène.

(1) La reconnaissance populaire écrivit sur le tombeau de Tanucci : CUM PER ANNOS QUADRAGINTA CLAVUM REGNI MODERASSET, NULLUM VECTIGAL IMPOSUIT.

nombre des clercs; en tout procéder sans les formalités usitées devant les tribunaux ordinaires, mais d'une manière économique. François III de Modène l'imita en abolissant les réunions ecclésiastiques et un grand nombre de corporations religieuses. Les princes et les républiques se déclaraient contre Rome, et considéraient comme un crime de s'adresser à elle; on se faisait gloire de ces triomphes contre un passé désormais impuissant à se défendre; et le beau monde se scandalisait que le pape ignorât le savoir-vivre au point de dire *non*, quand les gouvernements prétendaient qu'il devait dire *oui*.

Pierre Tamburini se réjouissait de tous ces empiétements, comme si « le Seigneur eût suscité en Israël de « bons et zélés princes qui, émus par les abus très- « grands qui en se multipliant et en s'étendant avaient « jeté des racines profondes, s'efforçaient d'opérer les « réformes nécessaires. Dans les diverses parties de « l'Europe, quelques évêques intelligents et honnêtes « correspondaient de tout leur zèle aux sages vues des « princes. De savants maîtres répandaient dans les di- « verses universités du monde catholique les principes « de la doctrine vraie, qui servaient à assurer l'exécu- « tion des divers règlements des souverains sur les ar- « ticles de la discipline ecclésiastique. La Toscane, sous les « auspices de l'immortel Léopold, laissait apercevoir aux « yeux des justes appréciateurs des choses et des vrais « amis du bien de l'Église la plus belle, la plus agréable « perspective de la réforme désirée. Dans la Lombardie « autrichienne et dans la vaste Allemagne les règlements « commencés par Marie-Thérèse, continués par Joseph II, « ranimaient les espérances des bons, et annonçaient « comme prochain l'accomplissement de la réforme

« ecclésiastique. Les séminaires généraux ouverts, les « universités rétablies, les divers abus supprimés, le pro-« grès des bonnes études, l'unité des principes, les di-« vers chefs de discipline rétablis, tout cela promettait « l'heureux retour des plus beaux jours de l'Église de « Jésus-Christ. Si la vérité ne triomphait pas partout, « en face des préjugés invétérés encore dominants, par-« tout du moins on avait secoué la dure servitude dans « laquelle le monde avait été tenu pendant les siècles « antérieurs par les ennemis de tout bien et les enfants « trop charnels de l'Église. L'appui que, par la miséri-« corde de Dieu, elle avait trouvé dans les princes, ren-« dait plus sûre sa défense propre et promettait sous peu « d'années la plus heureuse révolution dans les esprits « des hommes. En cet état de choses, chacun recon-« naissait le doigt de Dieu et la voix de Jésus-Christ, qui, « faisant cesser la tempête, apportait le calme, et annon-« çait à son épouse des jours fortunés et sereins[1]. »

Concordats en Piémont.

Arrêtons-nous ici un instant, et demandons-nous ce que sont devenues toutes ces dynasties auxquelles l'Église portait ombrage, et qui foulaient aux pieds l'autorité du pape. La moins coupable fut assurément celle de Savoie, qui, une fois les colères bouillonnantes de Victor-Amédée II apaisées, accepta divers concordats. Si d'une part l'instruction du 20 juin 1755 défendit la leçon propre de Grégoire VII, « avec une infinité d'autres livres, aussi « mauvais et aussi séditieux que ceux qui essayent d'as-« servir au pape le pouvoir temporel des princes, en en-« seignant que lorsqu'ils sont excommuniés on ne peut « leur obéir en conscience, ou qu'il appartient au pape

(1) *Lettere teologico-politiche.*

« de les déposer ou de délier les peuples du serment de « fidélité[1], » il est juste, d'autre part, de rappeler que par le concordat, il fut admis que les évêques seraient libres de tenir des synodes, de promulguer des constitutions, d'aller à Rome quand il leur plairait, d'ériger des bénéfices, de réserver ou de modifier les titres de patronage; les curies épiscopales auraient leurs prisons, leurs huissiers et leurs notaires propres, avec des attributions égales à celles des notaires royaux; elles jugeraient les cas de blasphème, d'hérésie, de vol de vases et d'ornements sacrés, de polygamie, de profanation des fêtes; les appels au saint-siége étaient admis dans tous les cas indiqués par le droit canon; seraient uniquement soumis à l'*exequatur* royal les documents provenant des pays étrangers, tandis que les prélats de l'État demeuraient indépendants de toute censure et révision; seraient exemptées de l'*exequatur* royal les bulles dogmatiques, les bulles et les brefs relatifs à la morale, aux indulgences, aux jubilés, les brefs de la sacrée péni-

(1) Une chose plus que ridicule, c'est de voir cet acte reproduit par Charles-Albert, en 1831. On imprima en 1631 à Chambéry : « Apologie française de la sérénissime maison de Savoie contre les invectives scandaleuses de la *Première* et *seconde Savoysienne.* » Ce libelle accusait les princes de cette maison : 1° d'avoir usurpé plusieurs États sur les rois de France; 2° d'en avoir usurpé d'autres sur l'empereur; 3° d'avoir considérablement nui à l'Église. L'apologiste, qui est l'historiographe de Savoie, répond triomphalement à ces trois accusations et divise son apologie en trois parties : l'*Apologie française*, l'*Apologie impériale*, et l'*Apologie romaine.* Il y est établi que la maison de Savoie, bien loin d'usurper indûment les États de l'Empire, lui a réuni ceux qui en avaient été distraits, en soumettant à l'obéissance ceux qui se montraient rebelles. Le saint-siége et l'Église n'ont pas eu de fils plus dévoués que les princes royaux de Savoie. En reconnaissance de leur zèle, les souverains pontifes les ont honorés des plus grands éloges.

tencerie et les lettres d'avertissement de la congrégation des cardinaux. Victor-Amédée III défendait en outre d'écrire ni pour ni contre la bulle *Unigenitus* et les quatre propositions gallicanes ; il ne laissait point non plus la jeunesse de ses États aller à l'université janséniste de Pavie.

Or donc ce n'étaient plus des individualités hérétiques qui s'élevaient contre le pape ; c'étaient les rois eux-mêmes, c'était l'État ; l'esprit de révolte avait pénétré dans les chancelleries ; on combattait bien plus avec les huissiers et les gendarmes qu'avec les théologiens ; la réforme ne touchait pas au dogme, c'est autour de la morale, de la discipline, des lois qu'elle prenait de capricieux ébats : il ne s'agissait pas de la liberté des consciences, de la liberté des peuples, mais bien de l'émancipation des rois.

Vous ne voudrez cependant pas, mes chers lecteurs, compter parmi les époques les plus malheureuses de l'Église un siècle qui s'ouvre avec la piété de Benoît XIII et se ferme avec le martyre de Pie VI ; un siècle qui, entre autres pontifes illustres, a produit le généreux Benoît XIV et le pieux Clément XIII. Mais il est des temps où les événements se précipitent et se pressent si fort, que l'on dirait qu'on fait mal en leur résistant et en les secondant.

Clément XI, Benoît XIII et Clément XIII voulurent opposer une digue au flot novateur, employant les forces qui sont du domaine de cette papauté que l'on cherchait à humilier, et dont ils ne souffrirent pas la décadence. Clément XI, de qui l'on a dit *aliis non sibi clemens*, continua sur le trône son train de vie modeste et laborieux ; il ne voulut pas avoir de parents à sa cour. Il envoya des missionnaires en Perse et en Abyssinie, et put réunir à l'Église catholique un grand nombre de Grecs et d'Arméniens. Sans parler de ses nombreuses fondations, et

Clément XI.

des édifices non moins nombreux qu'il fit élever, nous ne citerons que la maison correctionnelle de *San-Michele a Ripa*, qui avait des cellules séparées, et où l'on donnait une éducation morale et professionnelle aux détenus : établissement bien antérieur, comme on le voit, à leurs semblables d'aujourd'hui.

Benoît XIII.

Benoît XIII conserva au Vatican les mœurs du cloître : une humble chambre, avec des chaises de paille, des images sur papier, un crucifix de bois. Il ne souffrait pas que les prêtres s'agenouillassent devant lui ; il baisait avec respect la main du supérieur de son couvent. Il passa dès le principe pour un second Pie V, tant au temporel qu'au spirituel : les lettrés craignirent en lui un persécuteur, les prêtres un rigoriste, les positivistes un homme immuable ; mais il abandonna les choses de l'État à qui les entendait mieux que lui, renonça aux prétentions de la papauté sur la monarchie de Sicile, et fit un concordat avec Victor-Amédée. Il défendit la loterie, n'enrichit point sa famille, canonisa Grégoire VII, et tint en 1725, à Latran, un concile pour la réforme des mœurs ecclésiastiques.

Clément XIII. Abolition des Jésuites.

Clément XIII parut, en un siècle d'incrédulité frondeuse, renouveler Grégoire VII. Il condamna l'Encyclopédie, cet océan où l'on boit toute espèce de venin ; et, fils de marchands, il sut résister aux rois et aux coryphées du philosophisme, principalement dans leurs hostilités contre les Jésuites. Calomnier, jeter ouvertement dans le public des faits controuvés, les répéter, les publier, tel est l'art avec lequel on prépare toutes les révolutions, et cet art, mes compatriotes le connaissent mieux que n'importe qui. Déjà Calvin avait dit : «Les Jésuites ! il faut les massacrer, « et si l'occasion ne s'en offre pas commode et facile, il « faut les chasser, ou tout au moins les écraser sous le

« poids du mensonge et de la calomnie. » Ils trouvèrent des accusateurs violents jusque dans leurs rangs, et ce n'est pas ici le lieu de les défendre ni de les dénigrer[1]. Institués principalement pour combattre, à l'aide du raisonnement et jamais par la rigueur (F), les erreurs qui depuis l'apparition du protestantisme bouleversaient l'Église et la société civile, les Jésuites avaient également combattu le jansénisme et le philosophisme. Nous devrions pourtant les ranger parmi les pires des hérésiarques si nous devions en croire le parlement de Paris, qui les a déclarés notoirement coupables : 1° d'avoir enseigné de tout temps et constamment, avec l'approbation de leurs supérieurs et de leurs généraux, la simonie, le blasphème, le sacrilège, le maléfice, l'astrologie, l'irreligion, l'idolâtrie, la superstition, l'impureté, le parjure, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, le parricide, l'homicide, le suicide, le régicide; 2° d'avoir favorisé l'arianisme, le socinisme, le sabellianisme, le nestorianisme, les luthériens, les calvinistes et autres novateurs du seizième siècle; 3° de reproduire les erreurs de Wicleff, de Fichonius, de Pélage, de Cassien, de Faustus, des Marseillais, des Semi-Pélagiens; 4° de tomber aussi dans les impiétés des Montanistes et d'enseigner une doctrine injurieuse aux saints Pères, aux apôtres, à Abraham!

Examiner et discuter l'opinion publique serait une

(1) Ap. BECAN, t. V, opusc. 17, aph. 15. *De modo propagandi Calvinismi.* Voir LUCII CORNELII EUROPÆI *Monarchia Solipsorum*, Venise, 1645, plusieurs fois réimprimé avec les opuscules satyriques de Gaspard Scioppius. On croit généralement que l'auteur est Clément Scotti, mais d'autres attribuent ce livre au Jésuite Melchior Inchofer.

Une traduction en a été donnée à Lucques en 1670 et une autre à Lugano en 1675, et une française de Restaut, Amsterdam, 1721, 1754, Paris, 1824.

faute contre le bon goût : aussi, poussées jusqu'au terme que peut atteindre la stupidité publique, et acceptées avec légèreté, les accusations étaient répétées avec passion et persistance, sans que personne demandât s'il est possible qu'une société quelconque se propose de renverser les lois les plus élémentaires de la morale et d'ériger en dogme le mensonge, le vol, l'impureté.

Mais des scélérats de ce calibre, quelle nation pouvait les tolérer ? L'Espagne et le Portugal les arrêtèrent en masse, les entassèrent dans des vaisseaux et les jetèrent sur les côtes d'Italie, comme on avait fait autrefois des Marranes. Le pape dut pourvoir à leur subsistance. Un grand nombre se rendirent célèbres même en écrivant notre langue ou notre histoire, tels que Arteaga, Dell'Isla, auteur du roman *Frère Gérondif*, qui est aussi spirituel que *don Quichotte;* Lampillas, Eximenes, Requeno, Hervas, Clavigero, Azevedo, Tentori, Serano, Scherlok[1]. Parmi les jésuites italiens, il y en avait beaucoup alors de remarquables par leurs vertus et par leur savoir dans toutes les branches de l'arbre encyclopédique : on pourrait même dire que la Société de Jésus possédait les hommes les plus distingués dans les lettres et dans les sciences.

Il n'est pas besoin de rappeler les raisons qui faisaient redouter les Jésuites et les manœuvres employées pour les signaler à la haine[2] : l'hérésie, le gallicanisme, le jansénisme, le philosophisme conspirèrent contre eux; on s'effraya surtout de leur influence sur le peuple. On assurait qu'ils corrompaient l'Église, et il ne paraissait

(1) Voir l'ouvrage de Navarrette, *De viris illustribus in Castella veteri soc. Jesu ingressis et in Italia extinctis ;* Bologne, 1797.

(2) L'auteur en parle avec plus de détails dans son *Histoire universelle,* liv. XVIII.

pas douteux qu'une fois ce scandale écarté, l'épouse du Christ redeviendrait pure, influente, vénérée et aimée comme en ses plus beaux jours ; les laïques, au lieu de lui être hostiles, seraient ses plus chauds partisans ; la morale régnerait, et du moment qu'avec les Jésuites la doctrine du régicide disparaîtrait les princes et les peuples se réconcilieraient. Marie-Thérèse les défendait ; mais on lui assura que le père Parchammer, son confesseur, avait révélé qu'elle s'était repentie d'avoir pris part au démembrement de la Pologne : indignée, elle consentit à leur destruction. Les cours bourbonniennes, liguées entre elles dans ce but, ne craignaient certes pas la doctrine du tyrannicide, partagée du reste par les Dominicains ; elles ne craignaient pas la suprématie du pape, si affaiblie : pas davantage la supériorité de cet ordre, jalousé par tous les autres ; elles ne pouvaient craindre non plus que les Jésuites ne s'opposassent à la sécularisation des biens ecclésiastiques, puisque le pape Clément était disposé à l'accorder ; mais elles redoutèrent que l'Italie, écrasée, asphyxiée par les dynasties, n'arrivât à conquérir son indépendance, pendant qu'eux Bourbons se flattaient d'en faire un royaume pour une de leurs branches. On assure que Ricci de Macerata, général des Jésuites, découvrit ce plan au pape, qui s'écria : « Vous êtes fou. » Il répondit : « Le duc de Ferrare disait aussi au Tasse qu'il était fou. »

D'accord avec les Bourbons de France et d'Espagne, les Bourbons de Naples et de Parme demandèrent au pape qu'il abolît les Jésuites, et leur livrât, avec Ricci, le cardinal Torrigiani, leur protecteur. Non-seulement Clément XIII n'obéit pas, mais il osa louer les Jésuites et les confirmer de nouveau. Piqués au vif, les rois occupèrent ses terres, menacèrent de bloquer Rome, et

ameutèrent ses sujets contre lui. Le pape s'écriait : « Eussions-nous la force à opposer, nous nous ne l'em- « ploierions pas, ne voulant pas, Père commun de « tous, être en guerre avec aucun prince chrétien, et « encore moins avec des princes catholiques. J'espère « que les souverains ne feront pas tomber leur mécon- « tentement sur mes sujets, très-innocents de toute cette « affaire : s'ils sont irrités contre moi, et qu'ils veuillent « m'arracher d'ici comme quelques-uns de mes prédé- « cesseurs, je subirai l'exil plutôt que de manquer à la « cause de la religion ou de l'Église. »

Ces paroles généreuses devaient se répéter pendant un siècle entier, siècle d'humiliations infligées par les forts, courageusement supportées par les faibles.

Les papes qui lui succédèrent parurent convaincus que le naufrage était inévitable, et qu'il fallait au moins sauver quelque épave en réformant et en réglementant. Leurs prédécesseurs avaient inspiré le monde : ils se laissèrent, eux, inspirer par le monde; au lieu d'une papauté toute-puissante, absolue, portée à l'initiative, ils en acceptaient une recevant son impulsion du dehors, accommodant, se conformant à ce que paraissait réclamer le peuple, qui, des pieds des papes passait dans les bras des rois, avec la pensée de s'affranchir de la tyrannie ecclésiastique.

Benoît XIV. Benoît XIV (Prosper Lambertini), dans son livre de *Servorum Dei beatificatione*, dissipait les calomnies des protestants contre la trop grande facilité de l'Église à reconnaître les mérites des saints et les miracles. Profond dans la science de la liturgie, de l'histoire sacrée et des conciles, il encouragea ceux qui cultivaient ce genre d'études, publia le Bullaire et le Martyrologe réformé, avec l'aide du père Ricchini de Crémone; il réforma l'Index des livres défendus,

et donna de sages réglements à la congrégation de ce nom ; c'est à lui qu'est dû l'établissement de la congrégation des évêques, chargée de les examiner ; il condamna le duel, fonda quatre académies pour les antiquités romaines et les antiquités chrétiennes, pour l'histoire de l'Église et des Conciles, pour le droit canon et la liturgie. Il embellit des églises, joignit à la Bibliothèque Vaticane celle du cardinal Ottoboni, fit mesurer deux degrés du méridien. Dans la bulle de 1721, où il approuve les frères de l'abbé de La Salle, il disait : *Ignorantia, omnium origo malorum, præsertim in eis qui fabrili operæ dediti sunt.* Voilà donc le besoin d'instruire principalement les ouvriers, indiqué un siècle avant les philantrophes modernes.

Mais s'il montrait beaucoup de zèle pour la discipline, il était disposé à sacrifier au bien de la paix les droits de la papauté. Pour détourner la coalition des puissants contre l'Église il voulut la rajeunir, il voulut qu'elle fût de son temps par l'intelligence, la raison et le gouvernement. Il disait : « Nous vivons dans un temps où il « faut se mettre à l'écart. Après avoir tant crié contre « les quatre articles des Gallicans, nous serons trop « heureux si nous pouvons engager les peuples à s'en « tenir là. » En attendant il réduisit le nombre des fêtes et entretenait des correspondances avec Muratori, Maffei, voire même avec Voltaire et Frédéric II ; il laissa les jansénistes et les molinistes, les encyclopédistes et le parlement se livrer à des débats indiscrets : il n'empêcha pas de lever des taxes sur le clergé. Quand il mourut, le comte de Rivera, Piémontais, écrivit : « Merveille inouïe ! le peuple « ne dit pas de mal du pape mort, pas même Pasquin. »

Le fait dominant de l'époque était la guerre à outrance que les cours bourboniennes faisaient aux Jésuites. Pour Le conclave.

amener le pape à les détruire, la France menaçait de lui enlever Avignon, le roi de Naples Bénévent et Pontecorvo. Cette demande fut répétée pendant le conclave, tandis que le peuple, plus positif, criait au nouvel élu : « Votre bénédiction, Saint-Père, et de grosses pagnottes[1]. » Un des épisodes les plus singuliers de ce conclave fut l'apparition qu'y fit Joseph II, venu de Rome pour se moquer philosophiquement de tout. Étant allé rendre visite aux Jésuites, il demandait au général : « Quand quit-« terez-vous cette soutane? » Et voyant la statue d'argent de saint Ignace : « Quelle richesse! petits profits des In-« des, hein? » Il courait dans le peuple une quantité de récits à son sujet : « Il s'est prosterné à terre devant la « tombe des saints apôtres. — Il a entendu la messe à ge-« noux dans l'église de Gesù-Maria. — Il s'est confessé au « père Martin. — Il a communié avec tous les fidèles. — A « la Trinité-du-Mont, il a récité l'office de la nuit au « chœur avec les religieux. — A Saint-Pierre, il s'est tenu « debout le rituel en main. — Il a monté la *Scala-Santa*. »

Dans le grand monde, on racontait qu'il s'amusait à regarder les tables de jeu; qu'il abordait toutes les dames, même les vieilles; qu'au dîner offert par les Corsini, il avait déplié la nappe, coupé le pain, et qu'il en avait offert à une dame; qu'il ne prenait jamais de rafraîchissements; qu'il dépensait cinq cents écus par jour pour sa table; qu'il avait dansé au splendide bal masqué du palais de Venise.

Les prélats et les camériers disaient aussi la leur : on se répétait qu'il avait demandé de faire cinq pas dans l'enceinte du conclave, et qu'il y était entré avec son frère; ce qu'il avait dit à chaque cardinal et de chaque cardinal; les questions

(1) Ce mot désigne en Italie les petits pains. (*Note des traducteurs.*)

nombreuses et précipitées qu'il adressait et dont il n'attendait pas la réponse. Le vulgaire, riches comme pauvres, courbé devant l'idole du jour, lui criait : « Vive l'empereur ! « vous êtes chez vous, c'est vous qui êtes le maître. »

Laurent Ganganelli, qui fut alors élu pape, a été défiguré par ses amis et par ses ennemis : il a été représenté par les uns comme le destructeur intrépide des champions du saint-siége, par les autres comme une victime de l'intrigue et de la peur. Des écrivains à la mode, il disait : « En combattant le christianisme, ils en montreront la nécessité. » De Voltaire, « il n'attaque si souvent la religion que parce qu'elle l'importune » ; de l'auteur du *Système de la nature* : « C'est un fou qui croit qu'après avoir chassé le maître de la maison il pourra la gouverner à sa guise. » Clément XIV.

Voyant les rois menacer le trône des papes d'accord avec leurs ennemis, il disait encore : « Le saint-siége ne « périra pas, parce qu'il est la base et le centre de l'u- « nité, mais on enlèvera aux papes tout ce qu'on leur a « donné » ; et dans cette conviction, il laissait les rois relâcher de plus en plus les liens qui rattachaient les nations à Rome. Si les évêques protestaient contre l'arrogance des rois, il s'en remettait à leur prudence, et il voulait qu'on agît de manière à ce qu'on n'y vît pas l'instigation du pape [1]. Il cessa de promulguer la bulle *In Cœna Domini*, espérant par ses condescendances amener les princes à ne plus réclamer l'abolition des Jésuites : mais il avait beau prier, flatter, rester invisible, faire le malade, menacer d'abdiquer, les Bourbons ne lui accordaient ni paix ni trêve, et ne lui répondaient qu'une chose : « Abolissez les Jésuites. » Il dut le faire *pour l'a-*

(1) Voir Theiner, qui loue le courage, la prudence et la grandeur d'âme de Clément XIV.

mour de la paix de l'Église; saint Alphonse de Liguori s'écriait à ce propos : « Pauvre pape! que pouvait-il faire? » On enferma Ricci, leur général, au château Saint-Ange, pour le forcer à découvrir les immenses richesses qu'était censée posséder leur Société, et que l'on ne vit jamais, ni alors ni depuis. On imposa aux membres de la Compagnie l'obligation de ne point se défendre, de sorte que les persécuteurs purent les insulter à leur aise : les philosophes triomphèrent de cette condescendance, et crurent y voir un symptôme de la ruine totale de l'Église, ce qui ne les empêcha pas de lui reprocher hypocritement de renouveler contre de pauvres religieux les persécutions de l'Inquisition. On avait assuré qu'en détruisant les Jésuites on rendait à la religion sa pureté primitive et qu'on la réconciliait avec les progrès du siècle : vingt-cinq ans après on déclara abolis, non-seulement le catholicisme, mais Dieu lui-même. On avait dit que la doctrine du régicide tomberait; et jamais elle ne fut, comme depuis, non-seulement pratiquée, mais justifiée (G). Les princes crurent avoir démontré qu'ils pouvaient désormais tout ce qu'ils voulaient : la démagogie se sentit au contraire triomphante, quand elle vit l'autorité protectrice de toutes les autorités réduite à donner satisfaction aux cris tumultueux de la place publique et aux réclamations non moins ignominieuses des cabinets.

Plus tard, à la demande unanime des puissances, un pape rétablit cette compagnie que l'accord unanime de ces mêmes puissances avait anéantie; cette compagnie, qui même sous sa forme si profondément modifiée sème encore la colère et la terreur sur ses pas; cette compagnie sur laquelle on a tant dit et tant écrit, que l'on se demande

si elle a plus servi que nui à la civilisation et à l'Église[1] !

Mais alors, comme toujours, la qualification de jésuite s'appliquait à quiconque mettait son savoir et son zèle au service de la vérité et de la tradition. Lorsque ces preux défenseurs de la foi eurent succombé, l'incrédulité dirigea ses armes contre les autres corporations religieuses, puis contre le clergé tout entier. Celui-ci, effrayé par l'opinion publique, qui avait à sa disposition la complicité, la publicité, les injures, la raillerie, perdait courage : et si la piété régnait encore chez le grand nombre, si elle se conservait même chez les savants, on manquait du zèle de la persuasion et de la hardiesse pour affronter le respect humain. Ainsi ce n'était plus sur le péché, mais sur le vice; plus sur les préceptes divins, mais sur la morale philosophique que l'on discutait; on évitait de citer l'Écriture et l'on arrangeait la prédication d'après le raisonnement et le bon sens, en la revêtant du langage élégant du temps, et en cherchant non pas à alarmer, comme dans une mission divine, mais à convaincre comme dans une harangue; en excluant non-seulement le mystère, mais jusqu'au sublime de la révélation; on se bornait à fournir des motifs à la morale.

Le nouveau pape Pie VI professait dans sa première encyclique que « un philosophisme effréné brise les liens « sociaux des hommes entre eux et avec les souverains, en « répétant qu'ils ne sont pas libres; que c'est une stupi- Pie VI.

(1) On lit dans la *Correspondance diplomatique* de Joseph de Maistre : « On a dit aux princes : *les Jésuites sont une puissance;* et les princes ont donné dans le panneau; mais le fait est que sans puissance dans l'État, sans corporations, sans sociétés, sans institutions fortes, bien organisées, le souverain ne peut gouverner, puisqu'il n'a qu'une tête et deux bras : il se tuera de fatigue, il se mêlera de tout, il aura à peine le temps de dormir et tout ira mal. »

« dité de se courber devant les lois; que l'accord du Sa-
« cerdoce et de l'Empire est une conspiration barbare « contre les libertés naturelles ; » mais il ne vit que trop qu'il était désormais également inutile de résister et de céder. Bel homme, d'un port majestueux, et de manières gracieuses, le sachant bien, il aimait à briller dans les réceptions, les cérémonies et les bénédictions : il passait aussi beaucoup de temps à faire sa toilette et sa digestion. Il augmenta le musée Pio-Clementino, améliora le port d'Ancône et les aqueducs de Terracine ; mais il voulait que des inscriptions pompeuses rappelassent ses bienfaits, parmi lesquels il faut placer le desséchement des étangs de Ferrare et des marais Pontins. La contradiction l'irritait facilement, et certes il en éprouva de graves dans un siècle où l'autorité papale était subie plutôt qu'acceptée.

Alarmé par les innovations téméraires de Joseph II, il lui écrivit des *observations respectueuses*. Voyant qu'on n'y avait prêté aucune attention, il partit lui-même, pèlerin apostolique, pour la capitale de l'Autriche. Réjouissez-vous, Italiens! le pape va en suppliant à Vienne, tandis qu'il fut un temps où Grégoire VII intimait à l'empereur d'Allemagne de venir se prosterner a ses pieds. Il ne put rien conclure : attristé par un vain cérémonial et par une vénération hypocrite, il revint à Rome déplorer les usurpations des rois et l'imminence de la révolution [1].

C'est ainsi qu'allait s'affaisser une société, où il y avait des constitutions despotiques, mais des pratiques libérales, des lois mauvaises mais des coutumes qui

(1) Pasquin dit qu'il était allé à Vienne chanter une messe sans *gloria* pour le pape, sans *credo* pour l'empereur.

étaient bonnes ou tout au moins opportunes. Les princes n'aperçurent le précipice que lorsque la bête féroce, abreuvée du sang français, se montra altérée de celui des Italiens; ils reculèrent, mais tardivement et inconsidérément. Pie VI proposa ce que déjà quelques-uns de ses prédécesseurs avaient proposé, ce que proposèrent encore ses successeurs, une fédération des États italiens : mais les potentats eurent peur de ce boulevard, comme les révolutionnaires frémirent de colère lorsque Pie VI accorda l'hospitalité aux victimes d'une révolution sortie des entrailles de l'impiété, et qu'il lança l'excommunication contre ces démagogues qui, pour le punir de sa piété et de sa justice, se précipitèrent du haut des Alpes, pour venir, aux applaudissements de l'Italie, lui enlever ses États, et le traîner prisonnier jusqu'à Valence, où il mourut, devant être, disaient-ils, le dernier des papes.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS II.

(A) Parmi ces causes, il faudrait placer celle de Vizia évêque de Verceil, accusé d'avoir voulu livrer quelques châteaux au duc de Mantoue, ce qui le fit emprisonner. Le nonce s'en plaignit : on pensait que le duc l'avait fait arrêter pour des rivalités d'amour. Le duc écrivait de sa propre main à l'ambassadeur que l'évêque avait « tenté des personnes renfermées dans les monastères...; usé d'aliments défendus en carême..., donné le mauvais exemple en proférant d'horribles blasphèmes..., *outre les conversations familières qu'il avait eues avec des ministres hérétiques.* Et l'on n'est pas loin de découvrir quelques simonies... » Le fait est que Rome priva monseigneur Vizia de son évêché et de sa liberté.

Voir Pierre Charles Boggio, *L'Église et l'État en Piémont, exposition historico-critique des rapports entre le Saint-Siége et la cour de Sardaigne de l'an 1000 à l'an 1854, composée sur des documents inédits*; Turin, 1854. C'est là qu'il faut voir jusqu'à quel point on peut dénaturer l'histoire, lorsqu'on s'en tient à celle d'un seul pays, surtout lorsqu'on veut à tout prix louer le gouvernement. Joseph La Farina lui reproche, dans un article critique, « de devenir partial pour l'Église à force de vouloir être impartial ». Cet éloge serait le plus beau qu'on pût faire d'un livre. Le critique ajoute : « Il n'y a pas eu en deçà ou au-delà des monts de princes qui se soient plus laissé dominer et subjuguer par la cour romaine que les princes de Savoie. » Tel est le patriotisme qui anime les pensées et les écrits de nos italianissimes.

(B) L'autobiographie de Giannone se trouve aux archives de la cour à Turin. Voici ce qu'il y raconte. « Mon fils s'endormit bientôt, j'allais m'endormir aussi, lorsqu'au bout d'une heure à peine j'entendis du bruit dans la chambre précédente et des coups frappés avec force à la porte : au moment où, à demi éveillé, je demandais qui c'était, je la vis s'ouvrir, et plusieurs hommes armés en-

trer avec une lanterne. Ils me firent l'effet d'être des ours, tant ils étaient grossièrement vêtus, sans fusils; mais portant des fourches de fer, des lances et de longues piques : ils s'avancèrent vers mon lit en poussant des grognements dissonants et confus, et, appuyant la pointe de leur lance sur ma gorge, ils faisaient mine de vouloir me tuer. Les prenant pour des voleurs, je leur criai de tout prendre, de me dépouiller entièrement, pourvu qu'ils me laissassent la vie sauve. Mon fils, qui dormait profondément, fut réveillé par tout ce bruit : en ouvrant les yeux, il aperçut ces horribles visages et les fourches dirigées contre sa poitrine : il se mit aussitôt à sangloter et à demander miséricorde pour qu'on ne le tuât pas. Cependant, au milieu de ces hommes que je prenais pour des brigands, j'en distinguai un vêtu de rouge qui les guidait : l'insuffisance de la lumière ne me permettant pas de le reconnaître, je le priai de contenir sa bande et de tout prendre en m'accordant la vie. Me saisissant lui-même par l'habit, il ordonna aux autres de lever leurs fourches et leurs piques, et contrefaisant sa voix, à laquelle il donnait une intonation effrayante, il prescrivait de tout visiter, et de s'emparer avant tout des écrits ou lettres que je pouvais avoir sur moi. Je ne le reconnus pas jusqu'au moment où, ayant crié de nous prendre et de nous lier, parce que tel était l'ordre du roi et du pape, je m'aperçus que ce n'étaient pas des voleurs, mais des sbires, et que Guastaldi lui-même était à leur tête. Lorsqu'il dut s'approcher de moi pour fouiller mes vêtements et prendre les lettres que par hasard j'avais sur moi, je ne doutai plus de son identité : je lui dis d'une voix faible et où l'affliction était peinte : « Ce sont donc là, seigneur Guastaldi, les fruits de votre amitié et de votre hospitalité. »

Ce scélérat fit attacher avec de cordes le père et le fils, et le lendemain matin les conduisit en calèche à Chambéry. « Ce fut une chose aussi pitoyable que risible (poursuit Giannone) de voir Guastaldi à cheval à la tête de sa troupe, avec mon portrait à la main, et le montrant chaque fois qu'il entrait dans un village aux paysans accourus, hommes et femmes, pour voir le spectacle. Et comme s'il eût capturé le roi Marcone des Calabres ou Rocco Guinart de Barcelone, l'un bandit fameux du royaume de Naples, et l'autre de Catalogne, il vantait ses prouesses devant ces rustres; et lorsque la curiosité en poussait quelques-uns à demander qui j'étais et quel crime j'avais commis, il se contentait de répondre qu'il avait pris un grand homme. »

La correspondance échangée alors entre d'Ormea et le cardinal Albani est honteuse. Le premier écrivait aussitôt après l'arresta-

tion : « A l'annonce de l'arrestation du fameux Giannone, que ma dernière lettre a portée à Votre Éminence, j'ajoute ces lignes confidentielles pour vous dire que je ne crois pas que la Cour romaine fasse jamais des instances pour obtenir la remise du prisonnier, surtout après les assurances qu'on a données qu'il serait sévèrement gardé comme prisonnier d'État dans la forteresse de Miolans. Si cela arrivait, et que vous fussiez dans le cas d'écrire à ce sujet, je vous prie de ne pas révéler que dès le commencement je vous avais annoncé que dans le cas où l'arrestation aurait lieu on aurait détaché une compagnie de dragons pour le conduire à Rome; car, à dire vrai, j'ai écrit cela sans avoir pris l'avis du roi, et dans un moment d'enthousiasme causé par la facilité où l'on était alors de faire marcher les troupes de Sa Majesté sans aucune opposition jusqu'aux frontières de l'État pontifical. Votre Éminence sait que personne n'est exempt d'ennemis, et moi moins que tout autre : la révélation de cette circonstance ne manquerait pas de me causer quelque ennui; en la taisant, la chose sera finie par là. Je m'en remets entièrement à la générosité ordinaire de Votre Éminence, etc. »

Albani lui manda : « Lorsque la nouvelle de l'arrestation a été publique, Votre Excellence ne peut croire quel bruit cela a fait, quelle gloire en a rejailli sur Sa Majesté, quels éloges et quels applaudissements les gens de bien ont accordé à son zèle héroïque. Et pour tout dire à ce sujet, j'ai quelque idée qu'on veut me demander d'écrire chez vous, pour savoir si l'on consentirait à faire procéder par notre Inquisition contre Giannone, à la condition que celui-ci resterait toujours au pouvoir de Sa Majesté, ou bien d'essayer avec prudence d'obtenir qu'il fût consigné à notre cour de la manière et sous les réserves qui plairaient à Sa Majesté ; que cela soit dit uniquement pour informer Votre Excellence de tout ce que j'ai entendu dire ici à ce propos : aucune démarche n'a d'ailleurs été faite jusqu'à présent, et je crois qu'on n'en fera pas si l'on pense déplaire à Sa Majesté. »

D'Ormea répondit : « Relativement à ce que dit Votre Éminence du désir exprimé de faire faire son procès à Giannone par l'Inquisition de Rome, tout en le laissant entre les mains de Sa Majesté, et aussi relativement à la remise du prisonnier aux conditions qui plairaient à Sa Majesté, je dois faire observer à Votre Éminence que si le but de Sa Sainteté est de s'assurer de la personne de Giannone de telle sorte qu'il ne puisse plus nuire, le bien de la religion inspire trop de sollicitude à Sa Majesté pour permettre que jamais cet homme recouvre sa liberté. Si de plus on

désirait l'avoir pour en tirer justice, Sa Majesté ne pourrait faire autrement que d'exiger qu'il ne fût pas châtié corporellement. Si enfin on le veut pour le retirer de ses erreurs, et obtenir une rétractation, Sa Majesté a déjà pensé à ce point : elle enverra auprès de lui un religieux saint et savant, qui déploiera tout son zèle pour obtenir sa conversion, et, s'il est possible, une rétractation de ses écrits. »

(C) Giannone demanda spontanément à être jugé par le Saint-Office, et rédigea lui-même la rétractation de toutes ses œuvres : il réfuta et abjura les erreurs qu'elles contenaient, demanda pardon à notre sainte mère l'Église et aux fidèles du scandale qu'il avait donné, « priant tout le monde de me pardonner mes « erreurs et mes humaines faiblesses, et d'avoir à l'avenir de moi « une opinion toute différente de celle qu'ont pu faire concevoir « mes écrits, protestant que je veux vivre et mourir en vrai fils « obéissant de notre sainte mère l'Église. »

On lit sa rétractation dans l'*Histoire littéraire* de Zaccaria, t. VIII, et dans la *Vie de Pierre Giannone, jurisconsulte et avocat napolitain, avec l'adjonction de quelques œuvres posthumes inédites du même auteur*; (en italien) Naples, Gravie, 1770.

Ce dernier ouvrage est d'un bout à l'autre un panégyrique, un éloge prolixe et pédant, basé sur les lettres écrites à l'auteur. Il attribue tous ses malheurs aux persécutions du clergé, et surtout à son impopularité, qui était telle que plus d'une fois il fut insulté et menacé dans les rues de sa ville natale. « A son aspect, on ne pouvait s'empêcher, soit en public, soit en particulier, de ressentir de la colère et de la mauvaise humeur. Plus d'une fois il fut en grand danger d'éprouver les tristes effets de la rage populaire. Un jour qu'il traversait en carrosse la place de la Charité, la foule se serait précipitée sur lui pour lui faire un mauvais parti, s'il ne s'était soustrait par la fuite, etc. »

Cet historien parle longuement du *Trirègne*; il en donne l'analyse et confesse que « Giannone manifeste dans ce livre une *aversion absolue* pour les dogmes de l'Église catholique romaine, spécialement pour ceux de l'eucharistie, de la pénitence, du purgatoire, du culte des images, etc. Relativement à la résurrection des morts, il s'attache au système publié par le docteur Burnet dans son traité *De Statu mortuorum et resurgentium*. Au sujet de l'immatérialité de l'âme et de l'éternité des peines, etc., il diffère peu des Ariminiens, dont il paraît du reste approuver totalement l'indifférence en matière de dogme et de discipline. »

Il avait travaillé au *Triregno* pendant les douze années de son

séjour à Vienne. Il écrivait de Genève au prince Trivulce en 1736 : « Qu'arrivera-t-il dans les mystérieux décrets de la divine Providence de ces miens écrits, auxquels j'ai travaillé pendant les douze années de mon repos forcé à Vienne..., écrits où sont démontrées de très-importantes vérités intéressant autant les princes catholiques que leurs sujets? Aux premiers je rappelle les usurpations et les empiétements perfides commis au détriment de leurs États, sur lesquels ils ont perdu plus de la moitié de l'autorité que Dieu leur avait conférée. Aux seconds je prêche de secouer leurs nombreuses et dures chaînes... Ces écrits, fruits de mes labeurs, j'avais résolu de les abandonner aux teignes et aux charençons, persuadé que sous le ciel et sur la terre d'Italie je n'aurais pu en publier une ligne; peut-être leur arrivera-t-il sous un autre ciel de voir la claire lumière du soleil, de naître, de grandir et de s'envoler partout...

Voici la table des chapitres du *Royaume Céleste.*

I[er] Motif de doute : l'obscurité des livres saints.
II[e] motif : mélange de la philosophie païenne et de la religion chrétienne.
III[e] Il n'y a aucune contradition en physique à pouvoir reprendre les mêmes corps.

Ch. 3. La résurrection de la chair est absolument nécessaire pour pouvoir entrer dans le royaume céleste et participer à la vie éternelle.
I. Quel sentiment Jésus-Christ et les Hébreux de son temps avaient de la nature et de l'immortalité de l'âme humaine et de son état hors du corps.
II. De ceux qui ressuscitèrent à la mort de notre Seigneur Jésus-Christ.
III. De ce que l'on croyait au temps des apôtres relativement à la résurrection.
IV. Où l'on répond aux arguments tirés du Nouveau-Testament, au moyen desquels quelques-uns ont prétendu montrer le contraire.
V. Qu'il y a entre l'état des anges et celui des âmes humaines une très-notable différence.

» 4. La résurrection des corps est absolument nécessaire pour entrer dans le royaume céleste, puisque les âmes sans le corps sont incapables d'action ou de passion.

» 5. Saint Paul prêchait l'article de la résurrection des morts, puisque sans ressusciter les hommes ne pouvaient entrer en la possession du royaume céleste.
I. Du baptême au profit des morts.
II. Où l'on répond à quelques passages de saint Paul lui-même que l'on objecte en faveur de la doctrine contraire.

» 6. Saint Jean-Baptiste et Simon évêque de Jérusalem, qui ont écrit à la fin du premier siècle, ont eu la même croyance.

» 7. Les pères les plus illustres du II[e] et du III[e] siècle ont défendu la même doctrine, et ont regardé comme hérétiques ceux qui soutenaient la doctrine contraire.

» 8. Les symboles ou professions de foi de toutes les églises ne donnaient la vie éternelle qu'après la résurrection des corps.

IIIe Partie. Où l'on démontre les raisons pour lesquelles on a anticipé le royaume céleste, et pourquoi la doctrine relative à son avénement a varié.

Ch. 1er. Comment et pour quelles raisons on a commencé à fausser la vraie doctrine chez les chrétiens vers le IVe siècle, à devancer pour les âmes seules l'avénement du royaume céleste, et à rejeter la résurrection générale des corps.

» 2. Quelle part a eue dans ce changement la coutume de prier pour les morts; et comment, en anticipant sur le royaume du ciel et sur le royaume de l'enfer, on a inventé la distinction qui consiste à ne pas prier pour tous, mais seulement pour ceux que l'on suppose être en purgatoire.

» 3. Comment peu à peu on en est venu à varier ce rite, variations qui ont produit les plus grands désordres et fait rêver des impossibilités sur l'âme des païens eux-mêmes.

I. Comment s'y sont pris de sages théologiens pour extirper ces erreurs et autres semblables, qui avaient jeté dans l'Église de profondes racines.

II. De la part qu'avaient eue dans ce changement les honneurs rendus aux tombeaux des martyrs.

» 4. Comment la coutume d'introduire dans les Églises les images des saints et leurs statues établit dans l'esprit des chrétiens la croyance de la vision béatifique pour les âmes dans le ciel, d'où il suivit qu'en invoquant et en adorant ces images ils se promettaient d'obtenir d'eux des faveurs.

» 5. Pour quelle part a contribué à cet étrange changement l'introduction des fêtes en l'honneur des martyrs et des autres saints.

I. Fêtes instituées en l'honneur de la vierge Marie.

II. Des fêtes instituées en l'honneur des autres saints qui n'ont pas souffert le martyre.

» 6. Comment enfin, après l'introduction parmi les chrétiens de cette foule de rites, cérémonies et fêtes, on en vint, au concile de Florence, au XVe siècle, à formuler des canons relativement à la vision béatifique

des âmes des saints, sans attendre la résurrection.

I. Histoire du concile de Florence.

Ch. 7. Comment s'est introduit à Rome le rite des béatifications, canonisations, et la distinction hiérarchique entre les vénérables, les bienheureux et les saints.

I. Autre manière de faire des saints.

» 8. Hiérarchie capricieuse établie parmi les saints dans le ciel, et fixée dès ici bas par Rome, au moyen de la Congrégation des Rites.

» 9. Pour quelles causes, il est arrivé que la nouvelle doctrine du purgatoire et des indulgences a été prêchée avec un zèle tel, que bientôt on la fit adroitement passer pour un article de foi; d'où il suivit que par ce moyen on facilitait aux âmes l'entrée du ciel, et que le *trésor des indulgences*, conservé tout entier à Rome, a été déclaré inépuisable et appelé dans la suite *mare magnum*.

IVe Partie. De l'Enfer et de tout ce qu'en ont dit nos théologiens et nos casuistes, lesquels se sont arrogé en outre le pouvoir de peser les fautes de l'homme, et de les qualifier les unes de mortelles, les autres de vénielles : en sorte que, d'après leur dire, telle âme aura été précipitée pour y souffrir, telle autre sera simplement détenue en purgatoire.

Ch. 1er. De l'époque où y aura un enfer pour les hommes, et en quel lieu il sera placé. De sa nature et de ses degrés.

I. Du lieu de cet enfer.

II. De la nature du feu infernal.

III. Des divers degrés et genres de tourments que l'on suppose exister dans cet enfer.

» 2. De la durée de cet enfer, et s'il y a espoir pour les damnés d'être jamais délivrés.

» 3. De la présomption des théologiens et casuistes à peser les fautes humaines, en qualifiant les unes de mortelles et les autres de vénielles; en sorte que de leur décision devrait dépendre le repos ou le remords de la conscience des hommes.

» 4. Comment par ces nombreuses doctrines nouvelles, par tous ces rites et toutes ces coutumes, la religion chrétienne s'est finalement transformée en religion païenne.

I. Des apothéoses.
II. Des dédicaces et consécrations d'églises et autels.
III. Amulettes, filatières, ligatures et autres vaines superstitions.
IV. Les bacchanales, les théâtres, les lupanars, les bains, les danses, autres usages et désordres de cette nature.

(D) — Gravement malade au château de Ceva, il composa l'épitaphe suivante : *Conditorium corporis Petri Jannonis Jesu Christi, et advocati neapolitani, qui, detectis patriis legum, magistratuum, ordinumque fontibus, totiusque civilis historiæ statuit. Varios perscrutatus, integra regni jura suo principi ac patriæ asseruit, variis inde jactatus procellis, si aliquid humani passus sincere pœnitens, peccata lacrymis, errores retractatione delevit. Obiit tamen captivus miseris Langarum locis*, etc.

Le biographe cité dit que « la pension journalière que lui faisait le roi de Sardaigne fut toujours la même. Sous ce rapport et sous d'autres encore, il fut libéralement traité par la munificence de ce souverain qui veilla constamment à ce qu'il fût bien servi, autant pour la nourriture que pour le vêtement dans tous les lieux où il fit sa prison. »

L'homme bizarre, qui s'est appelé le comte Ferdinand Del Pozzo, a eu le courage d'écrire que Giannone jouissait dans sa prison, autant que les temps le permettaient, de la protection de la cour de Savoie. Peut-être entend-il par là le genre de protection que le gouvernement et les préfets de la moderne Italie exercent à l'égard de tant d'évêques et de bons citoyens qu'ils gardent en prison, ou qu'ils envoient en exil pour les arracher à l'indignation du peuple.

(E) Murr (*Zeitung zur Kunstgeschichte*). Cet écrivain protestant a recueilli avec beaucoup de soin tous les documents qu'il a pu sur les Jésuites, depuis leur abolition.

Pour le procès, je me suis servi d'une traduction italienne, imprimée avec la fausse date de Lisbonne 1761. Les actes originaux sont conservés au tribunal de *Correiçao da Corte e casa.* Je n'ai jamais vu de procès du Saint-Office plus brutalement absurde que celui-là.

Frère Norbert avait écrit contre les Jésuites; puis, sous le pseudonyme d'abbé Platel, il se mit au service de Pombal pour accabler Malacrida de ses invectives.

Entre autres écrits inspirés par la sottise ou par la cruauté qu'a fait éclore le supplice du jésuite italien, j'ai lu une relation portugaise qui se termine par ces mots : « On croit qu'il n'a pas confessé sa faute en mourant, et qu'il a préféré mourir du supplice auquel il était condamné par l'Inquisition, voulant par ce moyen enlever au roi la satisfaction de le faire mourir comme chef de la conspiration dirigée contre sa personne. »

Dans la *Déduction chronologique et analytique..., publiée par le docteur Joseph de Teabra da Silva, procureur de la couronne de Portugal, pour servir d'instruction sur l'indispensable nécessité,* etc., au § 908 et suiv., il est dit que dans le procès pour l'assassinat du roi il fut déclaré que la marquise de Tavora fondait ses projets de régicide « sur la mystique et les conseils de Gabriel Malacrida ; que d'autres membres de sa famille avaient été inspirés ou plutôt pervertis par ses doctrines et ses maximes, et que tout dans cette maison était dirigé par l'esprit et les conseils de Malacrida. » De son côté le duc d'Aveiro témoigne « du crédit, de la réputation de sainteté et des bons conseils de Malacrida dans la maison Tavora. »

Dans cette *Déduction*, on ajoute que le roi de Portugal ayant proscrit, dénaturalisé et chassé les Jésuites de ses États, la Providence a voulu montrer d'une manière visible qu'elle les avait abandonnés. Tandis que hors de Portugal ils allaient proclamant la sainteté de Malacrida, *ce monstre, pour les démentir,* écrivait les deux livres abominables qui l'ont fait livrer au saint-office de l'Inquisition, lequel à son tour, et se fondant sur les aveux du coupable, l'a condamné et abandonné à la justice de Sa Majesté.

« Le coupable, étant, grâce à son hypocrisie et à sa malice raffinée, parvenu à se faire prendre pour saint et vrai prophète par toute une classe de gens que Dieu a aveuglés, et qui n'ont pas vu sur quels fondements s'appuyait le grand échafaudage de cette feinte sainteté, le coupable est devenu un monstre d'iniquité. Non content d'avoir trompé les populations de ce royaume et d'avoir extorqué un capital considérable sous prétexte de dévotion et d'œuvres pies, il est allé jusqu'à répandre tout le noir venin qu'il avait dans le cœur, en fomentant des discordes et des séditions, en prédisant des événements funestes dont il savait qu'on s'occupait à cette cour. »

(F) Botta, d'ordinaire très-envenimé contre les Jésuites, écrit à leur décharge : « Ils méritent en cela un éloge d'autant plus grand que non-seulement ils se sont gardés de cette peste de

l'Inquisition, mais qu'ils se sont efforcés par leurs conseils et par leur influence d'en modérer la fureur dans le pays où elle sévissait avec le plus de cruauté. » *Continuazione del Guicciardini,* liv. IV.

Le plus féroce ennemi des Jésuites, frà Paolo Sarpi, écrit, le 14 février 1612, à Leschasserio qu'il ne voit pas comment ce chapitre du *Directorium des inquisiteurs,* où l'on trace la marche à suivre dans les procès secrets, et les condamnations à exécuter secrètement par les Croisés, peuvent être imputés aux Jésuites, *cum illi neque in Hispania, neque in Italia, inquisitioni se immisceant : rogo te prescribas quonam modo in eos accomodaveritis.* Il paraît que Leschasserio lui avait dit que l'Inquisition avait fait un procès secret contre lui, frà Paolo, et demandé son exécution aux Croisés. Mais Sarpi dit que ces Croisés sont bien peu nombreux en Italie, l'Inquisition n'existant plus dans le Napolitain, tandis que dans la Vénétie elle ne peut rien faire sans l'intervention de la magistrature séculière, ni avoir des familiers armés, ni opérer des arrestations. Il n'a jamais lu le texte du serment de ces Croisés, pas plus que les prières qu'ils récitent avant d'aller en guerre, et il ne lui était jamais venu dans l'esprit qu'on pût faire usage de ces formules ou prières.

(G) — Dans l'espace de quelques années, nous avons vu assassiner le duc de Berry, héritier du trône de France; attenter quinze fois à la vie de Louis-Philippe; quatre fois à celle de la reine d'Angleterre; deux fois à celle du roi de Prusse, en 1850 et en 1861; attaquer l'empereur d'Autriche en février 1853, assassiner le duc de Parme en 1854; attaquer la reine d'Espagne en 1852 et 1856; frapper le roi de Naples en 1858; attenter un grand nombre de fois aux jours de Napoléon III, spécialement par le féroce Orsini; à ceux de la reine de Grèce en 1862; à ceux de l'empereur de Russie en 1866 et à Paris, à l'époque même où j'y corrigeais les épreuves de cet ouvrage (juin 1867); tuer le président des États-Unis en 1865. Nous taisons les tentatives d'assassinat, avouées par leurs propres auteurs, contre le roi de Piémont et ses ministres, comme aussi nous ne parlons pas des nombreux chefs de parti tombés sous le couteau, tels que Kotzebue, Joseph Lee, Pellegrino Rossi, etc., etc.

La doctrine de la substitution de la raison individuelle à la raison sociale, accréditée sous l'empire romain, et qui ne supportait pas qu'il y eût de mauvais princes, reparut au temps de la révolution française, où l'on ne parlait que de poignards, où l'on ne représentait que des poignards : cent jeunes gens s'engagèrent par serment à se disséminer dans le monde pour assas-

siner les souverains que la Convention leur désignerait. André Chénier lui-même chantait :

O vertu! le poignard, seul espoir de la terre,
Est ton arme sacrée, alors que le tonnerre
Laisse régner le crime et te vend à ses lois.

Monti menaçait aussi dans ses vers le roi de Naples :

Le glaive de Brutus déjà hors du fourreau
Est sur sa poitrine et demande à frapper (1).

Zajotti disait à son tour :

Enfoncez-lui dans le sein le couteau vengeur.
Car le frère qui se fait tyran n'est plus un frère (2).

Plus tard on a fait l'apothéose d'Orsini. Le docteur Benzi et Imbriani ont fait l'apologie de Milano.

(1) Il pugale di Brutto già nudo
Gli è sul petto, già chiede ferir.

(2) Cacciali in seno il punitor coltello,
Che il tiranno fratello non e fratello.

DISCOURS III.

Scipion Ricci. — Pierre Tamburini. — Concile de Pistoie. — La Révolution.

Le dernier général des Jésuites avait été Laurent Ricci. Les rois, secondant lâchement l'esprit persécuteur des libérâtres d'alors, auquel n'avait pas suffi l'abolition de la Compagnie de Jésus, exigèrent que le pape retînt en prison ce Ricci, qui était coupable d'avoir défendu cette Compagnie jusqu'au bout, et d'avoir mieux aimé la voir périr que de consentir à ce qu'on la dénaturât.

Son frère Corso habitait Florence, et il donna son nom et sa grande fortune à un de ses parents. C'est ce parent qui, sous le nom de Scipion Ricci, a tant fait parler de lui. Scipion avait d'abord eu l'intention d'entrer chez les Jésuites, attiré qu'il était par une prophétie attribuée à saint François Borgia, suivant laquelle aucun des membres de cet institut ne serait damné; mais il se décida pour le clergé séculier. Nommé d'abord auditeur de nonciature, puis vicaire général de l'archevêque Incontri, il se rendit à Rome à l'occasion des fêtes du couronnement du pape Braschi, dans l'espoir de pouvoir parler au général détenu. Celui-ci communiquait avec l'extérieur par l'intermédiaire d'un domestique; aussitôt qu'il fut informé de l'arrivée de Scipion, il lui écrivit :

« Seigneur chanoine très-révéré et très-aimé.

« Quel bon vent vous a amené jusqu'ici ? que de choses « j'ai à vous dire. Pour le moment j'en dirai peu : le « porteur de la présente est le soldat qui me sert, etc., « etc....

« J'ai depuis longtemps une épine au cœur. Je crains « qu'on ne vous fasse faire des dépenses pour des choses « que je suis censé demander, mais que je ne demande « pas, ou qu'on ne me donne pas. Je n'accuse personne, « et je ne sais vraiment à qui attribuer certaines intri- « gues. Mais il est nécessaire que vous en soyez pré- « venu..... Ne croyez pas que je sois un chef de brigands. « J'ai été traité comme tel, mais, grâce à Dieu, je ne le « suis pas. »

Et dans une autre lettre :

« Si l'on me rend la liberté, voici quelles sont mes in- « tentions. Je veux aller passer mes derniers jours à « Florence. Si messieurs vos frères l'agréent, je veux ha- « biter dans leur maison, comme vous me l'avez offert. « J'espère que je n'incommoderai pas ; si cela arrivait, « on prendrai un parti. Mes occupations seront de faire « un peu de bien pour moi, puisque mon âge me rend « inutile aux autres, et ce peu de bien, je le ferai de « grand cœur. Je me distrairai avec des livres traitant de « sujets sacrés, de l'Écriture, de théologie, etc. Un autre « de mes passe-temps sera de converser avec des per- « sonnes pieuses, sages, savantes. »

Puis il revient avec insistance sur ce que les rares friandises que sa famille lui faisait passer ne lui arrivaient pas, ou ne lui arrivaient qu'entamées.

Les ex-Jésuites patronnaient Scipion Ricci, qui résista néanmoins à la tentation d'entrer à Rome dans la préla-

ture. Il fut reçu en audience par Pie VI : le pape ne lui cacha pas sa vénération pour le prisonnier, que par condescendance pour les princes on traitait avec les rigueurs qui sont pour l'injustice une nécessité en même temps que son châtiment. Scipion ne put jamais obtenir de lui faire une visite. Aussi l'infortuné écrivait-il à son neveu, le 2 juillet 1775 :

« Il me faut sacrifier le plaisir si grand que j'aurais eu « de vous voir et sur lequel je comptais; que la sainte « volonté de Dieu soit faite. Mais vous pourrez vous con- « vaincre de l'oppression cruelle dont je suis l'objet de « la part des méchants, et cela sans raison aucune, « puisque je n'ai jamais fait de mal à personne. Gardez « très-secrètement *la feuille* que je vous ai envoyée, afin « qu'on n'en prenne pas occasion de m'inquiéter. Je « désire que le contenu en soit rendu public après ma « mort. Il ne me reste qu'à vous remercier et à vous « souhaiter un bon voyage. Je le demanderai au Sei- « gneur. Vous ne pouvez me donner le seul bien ter- « restre que je désire et qui est la liberté; pour les au- « tres choses, j'ai le nécessaire, et mes désirs sont très- « bornés. Vous savez comme je me suis contenu, et je « pense ne pas sortir des limites que je me suis tracées. « Si jamais cette pensée me venait et que cela me fût « possible, je vous le ferais savoir. Restreignez-vous « dans les envois que vous me ferez, ou plutôt ne m'en- « voyez rien, car cela ne m'arrive pas, ou ne m'arrive « qu'altéré et hors d'état de servir. Si je désire quelque « chose, ce serait quelque argent de temps en temps, et « pas beaucoup, soit pour satisfaire l'envie que j'aurais « d'un livre ou d'autres choses semblables, soit pour « ajouter au salaire de l'homme qui me sert mieux qu'il

« n'y est obligé. On devrait avoir de l'argent chez le car-
« dinal Torrigiani. Le seul désir que j'ai, c'est qu'on cé-
« lèbre à mon intention un grand nombre de messes après
« ma mort, puisque la suppression de l'Ordre me prive
« d'une infinité de suffrages, etc. »

La *feuille* dont il est fait mention dans cette lettre est une protestation de son innocence et de celle de la Compagnie contre les inculpations dont elle était l'objet; elle est écrite entièrement de sa main, ainsi que le résumé du procès qu'il avait eu à subir, et dont il désirait la publication, afin que le monde n'en eût pas des relations mensongères. Nous y avons trouvé en outre une lettre du frère lai Jean-Marie Orlandi, adressée de Rome à Scipion, le 1er décembre 1775, dans laquelle il l'informe des derniers moments du pieux vieillard :

« Ayant eu le bonheur de servir le R. P. Laurent de
« Ricci, naguère notre général, je m'empresse de vous
« faire part qu'il m'a imposé dans sa dernière et pé-
« nible maladie l'obligation de le recommander par des
« messes au Dieu tout-puissant..... Il a prié qu'on ré-
« compensât tous ceux qui l'ont servi pendant sa vie et au
« lit de mort; qu'on vous envoyât cette croix d'ébène qui
« lui a été laissée par son frère, désirant que vous l'eus-
« siez comme un souvenir de lui.....

« Je ne puis vous exprimer sa résignation et tous ses
« actes de vertu. Dès qu'il se sentit malade, il dit : —
« Seigneur, le vicaire de Jésus-Christ disait qu'il m'au-
« rait accordé ma liberté ; puisqu'il n'a pu le faire, dé-
« livrez-moi promptement : ainsi, je ne pourrai plus
« vous offenser. — Avant de recevoir le saint Viatique,
« il prononça devant le Saint-Sacrement une protestation
« de son innocence et de celle de ses religieux, qui fit

« pleurer tout le monde. Je pense que d'autres vous ont « fait parvenir cette protestation ; je ne vous l'envoie pas, « pour ne pas surcharger ce pli. »

On a aussi une note de tout ce que le général dit avant de mourir à don Joseph Nava, et la liste de divers objets lui appartenant en propre, dont il disposait en faveur de ses amis à titre de souvenirs.

Nous empruntons tous ces détails aux papiers de Scipion Ricci, qui, mis en ordre par lui, furent conservés en cent huit liasses par sa famille, puis achetés par le grand duc Léopold II, du cabinet duquel ils passèrent dans les Archives de l'État à Florence. Mais auparavant ils avaient été laissés à la disposition de De Potter, auteur d'une *Histoire du christianisme,* dans laquelle il se montra si grand démolisseur, que lui-même recula épouvanté devant son œuvre[1]. A l'aide de ces documents, et principalement d'une autobiographie, il composa une *Vie de Scipion Ricci,* qui est plutôt une diatribe qu'une histoire, diatribe dépourvue de tout critérium et de toute mesure, dans le but de faire du héros un hérésiarque. Nous avons revu toute cette volumineuse correspondance : il ne nous a pas paru que Ricci, honnête mé- L'évêque de Pistoie.

(1) L'abbé Marc Mastrofini a fait des *Observations sur l'ouvrage de M. De Potter, intitulé Esprit de l'Église, ou considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des papes, depuis les apôtres jusqu'à nos jours* (Rome 1826). Appuyé sur une bonne logique et une théologie saine, il examine les doctrines de De Potter sur Dieu, la Trinité, le péché originel, Jésus-Christ, la grâce, l'Église, les conciles, les saints Pères, l'invariabilité des dogmes, les papes; il montre ses erreurs grossières, son ignorance fréquente, ses contradictions continuelles; il fait voir que cet auteur, au lieu de mettre en lumière l'esprit de l'Église, s'applique à découvrir avec un dénigrement de parti pris et de mauvaise foi des manquements et des vices que l'Église réprouve.

diocrité, se soit jamais détaché du cœur de l'Église catholique, bien qu'il ait été entraîné dans un grand nombre d'erreurs par la manie de jouer un rôle et par sa basse condescendance envers Pierre-Léopold, prince imbu de toutes les idées antipapales de la cour d'Autriche, et courant après les applaudissements d'un peuple qui s'ennuyait de sa bienheureuse tranquillité.

Ces commencements de Ricci semblaient promettre tout autre chose : on ne se serait attendu à rien moins qu'à le voir devenir la plus bruyante personnification du jansénisme en Italie. Très-pieux, il montra une grande dévotion envers la bienheureuse Catherine Ricci; il rappelle les grâces qu'il a reçues par l'intercession du bienheureux Hippolyte Galantini, fondateur des Vancheroni; il se plaint que le jeûne du carême, « si nécessaire pour satisfaire en quelque manière à la justice divine, » soit négligé, et que la collation ne se borne pas à des figues sèches et à des raisins de Corinthe [1].

Créé évêque de Pistoie, il entreprit la réforme de la discipline, qui dans quelques monastères placés sous la direction, non pas des Jésuites *relâchés*, mais des austères Dominicains, avait dégénéré en une licence à peine croyable, licence accompagnée des erreurs et des obscénités des Gnostiques, alimentée par la lecture de Voltaire et de Rousseau, se couvrant parfois du manteau d'un

(1) Ricci fait remarquer que dans sa jeunesse, le cas d'un indult général dans le diocèse était très-rare; et lorsqu'on l'accordait, ce n'était que pour le laitage et les œufs, à l'exclusion toutefois des mercredis, vendredis et samedis; à l'exception encore de la première et de la dernière semaine, ainsi que des vigiles de l'Annonciation et de saint Joseph. Cet indult n'était jamais accordé deux années de suite. En 1767, Clément XIII donna dispense pour la viande, ce qui occasionna un grand scandale. Pie VI fut encore plus large.

révoltant quiétisme, jusqu'à dire, d'après le quiétisme, que la perfection consiste dans l'union avec Dieu; or, comme tous les hommes participent de la nature de Dieu, toute union charnelle entre eux est un moyen de perfecfection et d'union avec Dieu.

Non content de cela, il s'attacha à modifier le culte et les rites; c'est ainsi qu'il réduisit à un seul les autels de chaque église pour empêcher la célébration de plusieurs messes à la fois, célébration « introduite, disait-il, avec beaucoup d'indécence, contrairement à l'esprit de l'Église, et maintenue par l'ignorance, le peu de piété et les calculs des ministres du sanctuaire. » Il fit enlever les écriteaux qui désignaient les autels privilégiés, ou promettaient la délivrance des âmes du purgatoire; il fit l'examen rigoureux des reliques et des images miraculeuses, supprima les moins authentiques, et défendit d'en recouvrir aucune de rideaux; il abolit les chapelles privées et diminua le nombre des jours fériés; on ne devait pas prononcer de panégyriques; les jours de fête, les réguliers devaient tenir leurs églises fermées, pour ne pas détourner les fidèles des églises paroissiales. Il aurait encore voulu toutes les prières en italien, oubliant qu'il faut à une religion universelle une langue universelle qui lui permette de se mettre en communication avec tous les peuples, et que ses formules, ses invocations et ses décrets ne doivent pas changer avec les temps et avec les papes.

Il favorisa en même temps la publication des œuvres de Machiavel, que le grand-duc autrichien avait confiée aux soins de l'abbé Tanzini, imbu des doctrines des régalistes français et allemands. Ces doctrines étaient devenues à la mode : on les exploitait contre l'autorité

pontificale, dont les évêques s'attribuaient une partie, et les princes l'autre. Comme toujours, les grands coups étaient portés à la tête : on alléguait comme raisons que Rome avait abusé de sa puissance, et qu'elle avait usurpé des prérogatives dont elle n'avait pas joui au commencement. Remontant aux origines de l'Église, on examinait sa discipline et ses rites, et l'on déclarait condamnable ce qu'on ne trouvait pas dans les origines. « On voulait ramener le pape à la pauvreté de Pierre, et le ministre Giani disait que le clergé, une fois dépouillé de ses biens, se verrait contraint à acquérir des mérites réels. » C'est le système des luthériens orthodoxes, avec cette différence que les Jansénistes ne rejetaient pas la suprématie du pape; seulement ils voulaient la limiter, la contre-balancer, à peu près comme les constitutionnels en politique, qui, tout en trouvant absurde le pouvoir monarchique héréditaire, n'osent pas s'avancer jusqu'à la souveraineté du peuple et s'arrêtent à moitié chemin. Aussi Lacordaire définissait-il le jansénisme « une hérésie déloyale qui, n'osant attaquer l'Église en face, s'était cachée comme un serpent dans son sein. »

Dans tout le cours de cet ouvrage, nous nous sommes moins proposé de braver nos ennemis que de nous défendre, nous et les nôtres. Si quelque amertume s'est mêlée à nos paroles, si nous avons commis quelque injustice, que la nature même de la défense nous serve d'excuse, car se défendre suppose que l'auteur pense avoir raison et croit que ceux qu'il combat ont tort. Nous nous croyons surtout obligé à des égards et à la modération envers des catholiques que, malgré certaines opinions particulières et certains dissentiments, l'Église n'a pas expressément retranchés de son unité.

Il faut s'en tenir à ce qui est ancien, disaient-ils. — Oui, quant à la foi en la parole du Christ, comme elle a été écrite par les hagiographes et conservée par la tradition; en ce point, l'Église prétend être aujourd'hui ce qu'elle était dans le cénacle, elle rejette l'idée d'une formation successive des dogmes, tout en admettant le développement progressif. A mesure qu'une erreur naissait, l'Église éclaircissait et précisait la vérité, demandant aux diverses Églises le sentiment qu'elles avaient professé sur ce point controversé, et définissant *selon qu'il avait paru à l'Esprit-Saint et à Elle.*

Points de division entre Catholiques et Jansénistes.

Un des points sur lesquels les Jansénistes se trouvaient encore en désaccord avec la pratique universelle des fidèles, c'était la vénération envers les saints et le culte de Marie devenu, selon eux, abusif au point de détrôner celui dû à Jésus-Christ.

Culte des saints.

Certes, les étrangers qui viennent admirer le ciel de l'Italie, ses arts, ses dévotions, lorsqu'ils voient à tous les carrefours des saints et des madones devant lesquels la foule se prosterne pour les vénérer; lorsqu'ils voient des images et des scapulaires suspendus au cou des gens du peuple; lorsque, dans l'église de tel saint, à la fête de telle madone, on fait des prières particulières, qu'on expose des os, qu'on baise des reliques, les étrangers peuvent être tentés de croire que nous adorons tout cela, que nous faisons plus d'attention aux saints qu'à Dieu, que le culte de sa mère éclipse le culte du Christ.

Mais distinguons bien la *foi* de la *dévotion*. La foi emporte l'obligation de croire ce que croit l'Église universelle. La dévotion, c'est l'honneur que nous accordons aux objets de notre foi. Nous pouvons croire sans avoir de la dévotion, quoique la dévotion, elle, ne puisse sub-

sister sans la foi. La foi est toujours la même partout et en tout temps; dans la dévotion, une grande latitude est laissée à l'individu. Le rite, la forme d'un culte, ne sort pas tout d'une pièce comme Minerve du cerveau de Jupiter : le soleil au printemps n'a pas encore fondu les glaçons, fait germer l'herbe et coloré les fleurs; cependant c'est le même astre qui nous brûle au mois de juillet. Le culte dut d'abord être rendu à l'apôtre; ensuite vinrent les martyrs, puis d'autres saints dont la glorification s'était manifestée d'une manière plus évidente peut-être que pour quelques-uns bien plus rapprochés du Sauveur. Ici l'on vénère le saint qui est né dans le pays, y est mort, y a exercé l'apostolat, y a opéré un prodige de la grâce ou de la charité; là est la tombe d'un autre, les instruments de supplice d'un martyr; ailleurs s'est faite une apparition, une révélation. Ce sont des souvenirs de la même nature que ceux qui rappellent à l'homme les exploits des héros, les actions des bienfaiteurs de la patrie; ils éveillent l'admiration pour le docteur de l'Église, la compassion pour le martyr, la componction pour les pénitents. En tout cela, il y a des pratiques qui disparaissent et d'autres qui les remplacent : il en est de l'enthousiasme comme de la tiédeur : tout en ce monde est vie et mouvement, c'est-à-dire changement continuel.

Joseph, l'époux de Marie, est un saint qui, placé sur la frontière des deux Testaments, appartient à la fois à l'Ancien et au Nouveau; nul n'a approché Jésus-Christ de plus près que lui. L'Église primitive a eu pour lui une vénération implicite, et cependant son culte a commencé tard; une fois commencé, tout le monde l'a embrassé avec l'ardeur qu'on devait bien à l'époux de Marie.

Et Marie? Il n'est pas douteux que la dévotion envers

elle n'ait pris une grande extension dès les premiers temps, où elle est à peine nommée, jusqu'à Pie IX, qui a défini son Immaculée Conception comme un dogme de foi. Le type sous lequel on la représente, combien ne s'est-il pas transformé, sans pourtant jamais changer au fond, depuis les grossières ébauches des Catacombes jusqu'aux conceptions méditées de Minardi?

Culte de Marie.

Déjà sur la première scène du monde, lorsque le séducteur corrompit l'humanité, il est prédit qu'une autre femme écrasera la tête du serpent. Les premiers Pères l'ont appelée la seconde Ève : doctrine rudimentaire d'où l'on peut déduire sa sainteté, sa virginité, son immaculée conception, l'efficacité de son patronage. Marie n'a-t-elle pas été la mère et la nourrice de Jésus-Christ? N'était-elle pas à côté de sa croix? Ne le reçut-elle pas mort dans ses bras? Quelles douces pensées, quels vifs sentiments ne doit pas inspirer une créature favorisée d'un contact si intime avec l'Être divin? La femme élevée jusqu'à la dignité de mère de Dieu fait homme! Lui, il demeure toujours le Rédempteur qui nous régénère continuellement. Elle, elle est la Mère qui nous a été donnée sur la croix; elle a une grande puissance, mais tout à fait indirecte. Le catholique n'abaissera jamais le Créateur jusqu'à cette créature, pas plus qu'il n'élèvera Marie jusqu'à la divinité, ce serait nier celle de Jésus-Christ. On ne prononce pas même son nom dans l'administration des sacrements; nous lui demandons de prier pour nous, pauvres pécheurs; nous l'aimons, nous usons même avec elle d'une certaine familiarité, parce qu'elle nous ressemble, parce qu'elle a éprouvé nos infirmités, nos douleurs; et pourtant elle est glorieuse [1]!

(1) Voir notre tome II, pag. 166. Le docteur Pusey accorderait tout

Interrogez le croyant le plus simple, il vous répondra que ces églises sont la *maison de Dieu.* Elles portent le vocable d'un saint ou *d'un fait* religieux; dans chaque église il y aura même plusieurs autels, dédiés à divers saints : qu'importe? Le chrétien les prie comme intercesseurs auprès du Dieu unique. La fête de cette église revient-elle, chacun accourt au temple, chacun y fait une prière, des génuflexions, des inclinations de tête, des baisers, en diverses manières; ce sont autant de moyens de s'approcher de Dieu.

Certes, comme dans toutes les doctrines concrètes et vivantes, il est difficile d'assigner théoriquement les limites entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, surtout lorsqu'il s'agit de sentiment. L'amour, par sa nature, éclate sans retenue; il ne voit, il ne regarde que son objet. Il serait froid, il n'arriverait à rien s'il observait toutes les convenances, mesurait tous ses mouvements, toutes ses manifestations extérieures. De quelle importance ne sont pas pour la personne qui les écrit et pour la personne à laquelle elles sont adressées les expressions des lettres d'amour? Supposez qu'un indiscret

aux catholiques, pourvu que l'on rejetât la suprématie du pape et le culte de Marie. On peut répondre au docteur anglais par ces paroles du P. Ventura : « Le temps n'est pas éloigné où le nom de Marie aura de nouveau son culte à Londres, et avec lui reviendra la vraie religion de son Fils. Des événements mystérieux et inexplicables se passent en ce moment dans la fière Albion. C'est l'œuvre de Dieu, qui, dans ses voies ineffables, ramène ce peuple marchand des biens de la terre à la conquête des biens du ciel, en le faisant revenir à l'unité de la vraie foi. Mais ce grand événement, qui étonnera l'univers et le comblera de joie, n'aura son effet que sous le patronage de Marie, près de laquelle les catholiques anglais intercèdent de leur côté avec d'instantes prières pour obtenir la conversion de leur grande patrie. »

Voir en effet la magnifique réponse de monseigneur Mannin dont nous nous sommes servi ici.

les surprenne, qu'elles tombent sous les yeux d'un indifférent, qu'elles acquièrent la publicité d'un journal ou d'un jugement : elles paraîtront ridicules ou exagérées. Or la foi, c'est le cœur qui sent, ce n'est pas la raison qui démontre.

C'est ce qui arrive de la dévotion, lorsqu'on veut la disséquer au moyen d'une froide critique. Les paroles et les actions imposées par l'amour le plus ardent peuvent, je dirai même doivent infailliblement rencontrer la désapprobation ou les rires moqueurs de quiconque les analyse : si ces paroles ou ces actions viennent de personnes d'une sainteté éminente, elles sont bientôt un objet de vénération pour le petit peuple dont la croyance a toujours un côté vulgaire et est toujours mêlée d'un peu de fanatisme ou de superstition.

Ne me dites pas que le devoir du pasteur est précisément de la redresser, de l'épurer ; vous la dénatureriez. Les pasteurs veillent à ce qu'elle ne s'égare pas, mais ils n'en sont pas les auteurs, et s'ils voulaient imprimer à tous les mouvements des cœurs une direction régulière, ils tueraient la religion. La dévotion, pour être universelle, doit embrasser toutes les intelligences, tous les sentiments ; je dirai qu'il faut qu'elle se plie à tous les instincts pour pouvoir les corriger. C'est pour cela que les sublimités du culte se trouvent unies dans la pratique avec des naïvetés que j'oserai appeler puériles.

Des réflexions de ce genre auront été faites par plus d'un témoin de la guerre que Ricci faisait à certaines dévotions particulières.

Les saintes Écritures parlent souvent du cœur, comme siége des affections, même en le rapportant à Dieu. L'application pouvait à plus forte raison s'en faire à

Dévotion au sacré cœur de Jésus.

Dieu, après son incarnation; il ne serait même pas difficile de trouver dans les écrivains sacrés des allusions au cœur de Jésus. L'image sous laquelle il est maintenant représenté se trouve clairement indiquée par saint François de Sales, dans une lettre de juin 1611, dans laquelle il décrit les armoiries qu'il voudrait donner au nouvel Ordre de la Visitation. « Cette nuit, « Dieu m'a donné la pensée que notre maison de la « Visitation est par sa grâce assez noble pour avoir son « blason. J'ai pensé, si vous êtes d'accord, que nous « devons prendre pour armoiries un cœur transpercé « de deux traits, entouré d'une couronne d'épines et « soutenant une croix avec les saints noms de Jésus et de « Marie... »

Un siècle après seulement, la visitandine Marguerite-Marie Alacoque publia une révélation dans laquelle la dévotion au sacré cœur de Jésus lui avait été imposée. Les supérieures de son couvent de Paray-le-Monial refusent longtemps de l'écouter : bientôt on la regarde comme une sainte, des théologiens profonds obtiennent d'elle des lumières supérieures; la dévotion au Sacré-Cœur se répand. Le Père de la Colombière, un des jésuites les plus célèbres de son époque, la propagea en Angleterre, ce pays alors plein de haine pour le catholicisme, et en France, où la philosophie et le jansénisme se liguèrent en vain pour la combattre. Des congrégations de ce nom furent aussitôt instituées, et la dévotion au Sacré-Cœur fit de tels progrès, qu'en 1720 monseigneur de Belzunce, le héros de la peste de Marseille, lui consacra cette ville. En voyant ce culte devenu universel, Clément XIII décréta une fête particulière du Sacré-Cœur, en 1763. On attribua cette nouvelle dévotion

à des intrigues des Jésuites, en sorte que tous leurs ennemis s'escrimèrent également contre cette dévotion : Ricci, pour sa part, l'interdit dans son diocèse par un mandement de 1781.

Le Chemin de la Croix.

Le *Chemin de la Croix* était aussi chaudement recommandé par les Franciscains que la dévotion au Sacré-Cœur l'était par les Jésuites. Ricci la prohiba encore, ou du moins il ordonna un changement dans cinq des stations qui ne sont pas expressément indiquées dans le récit évangélique. Il en résulta une dispute très-vive à laquelle prirent part Bettinelli, Affo, et surtout Jean-Marie Pujati du Frioul (1733-1824), qui, ayant rencontré une vive opposition à ses idées chez les Somasques, quitta cette congrégation pour entrer chez les Bénédictins. Mais il fut bientôt rappelé, par ses amis du Mont-Cassin, à Venise, pour s'escrimer au milieu de ces querelles théologiques. Je le crois auteur d'une *Nouvelle manière de faire le Chemin de la Croix*, dédiée à Ricci, opuscule aride, sans onction, nullement approprié à une dévotion populaire.

En même temps Ricci répandait les livres de son opinion, lesquels heureusement étaient restés ignorés jusque-là en Toscane, et des opuscules pleins de cette érudition triviale et superficielle qui fait illusion aux esprits frivoles. Il commandita une imprimerie de Pistoie, « pour dévoiler les injustes prétentions de cette Babylone spirituelle qui a renversé et dénaturé toute l'économie de la monarchie ecclésiastique, de la communion des Saints, de l'indépendance des princes ». C'est de cette officine que sortaient les pamphlets jansénistes. Il envoya lui-même à tous ses curés les *Réflexions morales de Quesnel*, les déclarant un livre d'or. Il ne se fatiguait pas de déclamer

contre « les prétentions *hildebrandesques*, le règne des moines et des *Româtres* (*Romanesco*)[1], contre l'obstination des prêtres et des religieux à se venger, non-seulement des torts qu'on leur a faits, mais de toute espèce d'opposition ». C'est ainsi qu'il faisait naître ou envenimait des questions jusque-là ignorées ou négligées parmi les Italiens.

En résumé, c'était le pape et les ecclésiastiques que l'on mettait en accusation; le sacerdoce lui-même se plaisait à discréditer le sacerdoce, comme si, « dans les derniers siècles, un voile épais se fût étendu partout sur les vérités les plus importantes de la religion, qui sont la *base de la foi* et de la morale de Jésus-Christ ».

Il est douloureux, en vérité, qu'au moment même où Voltaire et son école sapaient les fondements de l'Église, les membres du clergé italien fussent divisés entre eux; qu'au moment où l'on tournait le Christ en dérision, on s'épuisât à mesurer avec jalousie l'autorité au pape, qu'au moment, enfin, où l'on déclarait ouvertement la guerre à l'*infâme*, on se fît la guerre pour un détail de

(1) Une des plus graves accusations portées par Pierre-Léopold contre les Mineurs observantins, c'est que « le lecteur pose en principe que le gouvernement de l'Église est *monarchique* et que le pontife romain en est réellement le monarque. On fait passer cette hérésie comme un article de foi..... Je laisse de côté d'autres propositions malsonnantes concernant la supériorité du pape sur le concile. » — « C'est pitié, dit-il ailleurs, de lire les écrits de ces lecteurs (les religieux).... Les bulles des papes étaient vénérées comme des règles de foi. Leur infaillibilité était donnée comme dogme. » Et à propos de son synode, il s'exprime ainsi : « On n'avait que trop raison de craindre les conséquences tirées par les partisans de la cour de Rome, qui prévoyaient l'effet que pouvait produire contre l'antique machine de la monarchie papale un cours de doctrine et de discipline compacte, fondé sur l'Évangile et sur la tradition, propre à battre peu à peu en brèche cette invention diabolique et antichrétienne. »

rites, que sais-je? pour la pluralité des autels, pour le Chemin de la Croix, pour le Sacré-Cœur, ou bien au sujet de la Grâce efficace et suffisante.

Tamburini, Zola.

Suivant le courant des idées despotiques alors à la mode, Joseph II avait supprimé les séminaires diocésains, et ouvert à la théologie une sorte de nouveau *Portique* dans Pavie, qui devint ainsi le quartier général de cette guerre de sacristie. Les ouvrages édités par la librairie Comino étaient les *Conférences* de Duguet, les *Institutions ecclésiastiques* de Dannenmayer, la *Bible* de Sacy, les *Œuvres* d'Arnauld, les *Provinciales* de Pascal, les *Discours familiers* de Thiébaut, la *Vérité de la Religion* de Dupin, et autres recommandés par Ricci. Un des maîtres du portique de Pavie était Pierre Tamburini, né à Brescia, qui, pendant sa longue existence (1736-1827), ne cessa de battre en brèche la primauté du pape. Il a publié : *Analyse du livre des prescriptions de Tertullien.* — *Idée vraie du Saint-Siége et des Congrégations de Rome*[1]; — *De summa catholicæ de gratia Christi doctrinæ præstantia vel necessitate*, œuvre traduite en plusieurs langues[2].

(1) 1784, avec les notes de Guadagnini.

(2) 1771. Ses autres ouvrages sont :

De justitia christiana et de Sacramentis, Pavie, 1783-84.

De ultimo hominis fine, deque virtutibus theologicis et cardinalibus, Pavie, 1785.

De Ethica christiana, Pavie, 1785.

De verbo Dei scripto ac tradito, Pavie, 1789.

Introduction et leçons de philosophie morale, 7 vol. en italien, de 1802 à 1812.

Essai de poésies composées après ma quatre-vingtième année.

Dans une lettre qui date de 1830, adressée à l'avocat Saleri de Brescia, Gioberti applaudit à l'éloge de Tamburini fait par cet avocat, et, panégyriste à son tour de ce champion du joséphisme, il le félicite d'avoir été « le vaillant ennemi de cette secte puissante, qui, après

Il avait pour auxiliaire et apologiste Joseph Zola, né à Concesio près Brescia, le 28 août 1739, et mort au même lieu le 5 novembre 1806.

Brescia possédait alors de brillants foyers d'études et des esprits distingués, tels que le latiniste Barzani, le poëte Colpani ; les littérateurs Lazzarini, Capelli, Torriceni, Gradenighi, Baïtelli, Duranti, Roncalli, Zamboni, Rodella, Rozzi; le mathématicien Scarella; les théologiens Almici, Verdura, Rotigni, le chanoine Bona, le bibliothécaire Doneda. Cet élan était dû aux évêques Quirini, Barbarigo, Morosini, à l'abbé Garbelli, au chanoine Gagliardi, au comte Mazzucchelli, qui encourageaient les lettres et donnaient leur protection à ceux qui les cultivaient. La ville confia la bibliothèque *Quirinienne* au jeune Zola, qui professa la théologie au séminaire, et publia *de Fontibus theologiæ moralis,* espèce de protestation contre le molinisme. Les adhérents de ce que l'on appelait alors le parti jésuite réussirent à le faire destituer, lui et Tamburini. Mais voilà que Clément XIV les appela à Rome pour diriger trois collèges. Tamburini fonda dans cette ville une académie de théologie dans laquelle il fit des leçons sur l'Apologie de saint Justin, sur les œuvres d'Origène contre Celse, sur les Prescriptions de Tertullien. Il défendait l'Église schismatique d'Utrecht; il conseillait aux catholiques anglais de prêter le serment qu'on exigeait d'eux. Lorsqu'à Ganganelli succéda Pie VI, les

avoir corrompu la morale, les dogmes et la discipline, veut confondre le ciel avec la terre, la société civile avec la société ecclésiastique, le spirituel avec le temporel, perpétuer les abus présents, faire revivre ceux du moyen âge, et, refoulant la civilisation moderne, rappeler dans le monde et dans la religion l'antique barbarie ». Il exhorte ensuite Saleri à recueillir toutes les lettres de Tamburini, et à faire une édition complète de ses œuvres à Florence, où la censure est moins sévère.

deux citoyens de Brescia durent quitter Rome après six ans de séjour, mais les archiducs autrichiens leur confièrent à chacun une chaire à Pavie. Spergès, rapporteur des affaires d'Italie à Vienne, leur fit donner à tous deux quarante sequins d'or pour les ouvrages qu'ils avaient présentés à l'empereur, puis un logement et une pension au collége Germanique-Hongrois; il envoya de plus à Zola les livres qui lui étaient nécessaires pour ses études. Ce dernier prononça — au *Portique* théologique par lequel Joseph II avait remplacé les séminaires diocésains — un discours sur la *nécessité de ne pas dissimuler les taches dans l'histoire ecclésiastique* : plus tard, il publia les *Prolégomènes,* où il indique les sources de cette histoire, avec un beau parallèle entre Fleury et Orsi. Dans les *Commentaires des choses chrétiennes avant Constantin*, ouvrage italien, il réfuta maintes erreurs des protestants, notamment celle relative au petit nombre des martyrs. Il faisait toujours précéder ses divers traités de dissertations historiques, comme celle sur les erreurs au sujet de la Grâce; le tout en un latin correct, mais lourd. Il fit l'apologie d'Arnauld de Brescia. Le comte Bettoni de cette même ville, ayant proposé un prix pour le meilleur recueil de *nouvelles*, dans lesquelles les auteurs enseigneraient la morale en faisant abstraction non-seulement de la religion, mais de Dieu, Zola le désapprouva dans une lettre du 15 septembre 1775. Il interrompit ses graves travaux pour soutenir Tamburini. Ils se complétaient en effet l'un par l'autre, celui-ci ayant plus de feu, celui-là plus d'érudition, et tous deux contribuèrent à former une génération de prêtres, prêts à seconder l'autorité séculière, toutes les fois qu'elle voulait empiéter sur l'autorité ecclésiastique.

Dans son livre italien, l'*Analyse des Prescriptions de Tertullien* (1781), Tamburini exagérait la règle de foi empruntée à la tradition écrite, pendant qu'il affaiblissait l'autorité de l'Église vivante et parlante, et substituait l'histoire et la critique à la foi, enlevant ainsi l'élément surnaturel à l'infaillibilité de l'Église, laquelle ne dépend pas des raisonnements humains, mais de l'oracle perpétuel de l'Esprit-Saint.

Les esprits droits comprirent la portée de l'attaque, et de toute part on se mit à l'œuvre pour la repousser. Tamburini jugea alors prudent de se masquer davantage, et, marchant sur la trace des étrangers, il composa *la Vera idea della santa sede*. Il y soutient ouvertement que l'Église enseignante ne se compose pas seulement des évêques, mais aussi des prêtres et des diacres, qui sont également juges en matière de foi et participent au gouvernement. Il veut l'unité, il accepte l'infaillibilité du pape, mais lorsqu'il y a accord parfait entre les membres de l'Église, entre tous ceux qui ne se sont pas ouvertement séparés de son unité.

Il écrivit encore, toujours à l'imitation des Français, les *Caractères d'un jugement dogmatique; — Qu'est-ce qu'un appelant?* — les *Lettres de Plaisance*, et ses principales conclusions sont que le jugement dogmatique du pape n'est pas péremptoire, alors même qu'il est appuyé par la pluralité des évêques; d'où il suit qu'on peut appeler de ce jugement, et que la concorde parfaite de l'Église entière constitue seule un jugement péremptoire dans les questions dogmatiques. Il est facile de voir que cette concorde est une impossibilité, une chimère, puisqu'il y manquera toujours au moins le concours de ceux qui la réclament.

On imprima à Pavie, en 1783, *Taddæi Sancti Romani Imperii comitis de Trautmansdorf, I. collegii germanici ticinensis alumni, de tolerantia ecclesiastica et civili.* C'est une apothéose du pouvoir des princes, où l'on soutient « qu'on ne peut douter du pouvoir royal dans les choses sacrées » ; que « le prince, comme prince, a droit sur la doctrine publique, sur les cérémonies et les rites, et qu'il peut établir, en s'appuyant sur le suffrage universel, la religion publique; que les prêtres ne diffèrent pas des autres officiers de l'État, d'où il suit que leur élection et toute l'administration extérieure sont du ressort du prince ». On attribua cette thèse à Zola et à Tamburini : il est plus probable que l'un et l'autre y travaillèrent, et comme cela semble ressortir des éloges qu'ils se prodiguent et des paroles suivantes de la dédicace à Joseph II : *Illud tacere nequeo, quod, singulari munere tuo nobis concessum est : habere nos scilicet egregios duos viros J. Zolam ac P. Tamburinum, celeberrimæ Academiæ professores, quorum suavissima consuetudine summaque doctrina non uti solum, sed et frui mihi fas est. Hi sane stimulos mihi addiderunt, consiliis, monitis, atque opera juverunt sua, ut hunc laborem susciperem et inceptum absolverem.*

Tamburini entreprit la défense de ces doctrines dans les *Réflexions du théologien de Plaisance* : plus tard, sous le pseudonyme de frère Tiburce, il déchargea toute sa colère contre les *Ambrosiens de Milan*, faisant principalement allusion à l'oblat Locatelli, qui, dans *l'Exposition de la doctrine chrétienne pour le diocèse de Milan*, commenta de la manière la plus remarquable les thèses proposées au *Portique* à l'occasion des examens pour les grades, thèses qui étaient la véritable quintessence du

jansénisme. Un petit catalogue de *doutes* sur ces thèses fut publié par Locatelli ou par d'autres sous le voile de l'anonyme : les auteurs y faisaient ressortir avec esprit les sophismes de ces thèses, et demandaient humblement des éclaircissements (A). Frère Tiburce, pour soutenir ces mêmes thèses, démolissait l'infaillibilité de l'Église, en rendant infaillibles tous les membres qui la composent; en sorte qu'il était permis à un petit nombre de promulguer des doctrines hétérodoxes, pourvu qu'ils ne se séparassent pas de l'Église; et celle-ci ne pourrait les exclure qu'en vertu d'un suffrage universel unanime.

Degola, Cadonici, Guadagnini.

On rencontrait dans ce même camp les Pères Bonaventure et Viatore de Coccaglio (B); le curé bergamasque Antoine-Thomas Volpi, qui, dans la *Véritable idée du jansénisme,* réfuta l'ex-jésuite Mozzi; Caissoti, qui fonda en Piémont un grand nombre d'écoles, en dehors de toute ingérence religieuse. Le Vénitien Jean Cadonici, chanoine de Crémone, composa la *Souveraineté temporelle* et l'*Esprit de l'Église et des souverains*, imprimé à Pavie avec préface de Zola : il voulait que le clergé se soumît sans conditions aux princes et priât pour eux, alors même qu'ils seraient des tyrans, selon les formules adoptées dans les premiers siècles de l'Église et supprimées au moyen âge, mais conservées dans les missels ambrosien et mozarabe (C). Jean-Baptiste Guadagnini (1722-1806), curé de Cividale dans le val Camonica, dont il fut un des plus grands champions, passé de Molina à Jansénius, soutint dans des disputes publiques contre les Dominicains la doctrine de saint Augustin, défendit Tamburini et fit quantité d'articles et d'opuscules sur les questions du jour, tels que : *Diatriba de antiqua paræ-*

ciarum origine ; — et en italien, *De la prétendue infaillibilité des jugements de Rome ;* — *Difficultés sur l'exercice du chemin de la croix ;* — *De l'état des enfants morts sans baptême;* — *L'Unique vrai janséniste découvert et réfuté ;* — *Sur le célibat ecclésiastique ;* — *Droit du pouvoir civil sur le mariage ;* — *Fausseté de la prétendue ligue des théologiens antimolinistes et vérité de l'alliance des Molinistes avec les philosophes modernes.* — La *Vie,* ou plutôt l'apologie *d'Arnauld,* dans laquelle il essaye de se défendre lui-même, en montrant cet hérésiarque pur de toute hérésie, en même temps qu'il en fait un modèle de zèle ardent et même de prudence, est un livre sans beauté ni vérité, où il avance des faits faux, et où il hasarde des conjectures sans fondement. Peut-être rencontrerait-on plus de hardiesse encore dans les œuvres qu'il laissa manuscrites, telles que, en italien, les *Réflexions sur la chute de la principauté temporelle, et en conséquence de la soi-disant cour ecclésiastique de Rome.* — *Sonata seconda del tamburino sopra il tamburo in proposito del diritto della potestà civile sopra il matrimonio.* — *Annotation au catéchisme de Pistoie,* contre lequel François Gusta avait écrit la *Défense du catéchisme du vénérable cardinal Bellarmin* (Venise, 1799). Guadagnini soutenait que les cas réservés peuvent être absous par de simples confesseurs sans délégation supérieure, théorie appuyée par Louis Litta, Georges Sicardi et autres; réfutée en italien par J.-B. Locatelli Zuccala dans son livre *De potestate Præsbyterorum in administratione sacramenti Pœnitentiæ,* et par Vincent Rossi dans ses *Observations théologiques et critiques sur la Diatribe de la validité de l'absolution,* etc., Brescia, 1793.

Jean-Laurent Berti de Serravezza, augustin (1696-1766), Berti.

professeur à Pise, publia une théologie (*De theologicis disciplinis*, Rome, 1739 et 1745), qui devait servir de texte dans les écoles des Augustins. Fulgence Bellelli, augustin de Naples (1742), avait publié de son côté *Mens Augustini de statu creaturæ rationalis ante peccatum, et mens Augustini de modo reparationis creaturæ post lapsum, adversus Bajanum et jansenianam hæresim*, ouvrage dans lequel il s'était proposé de concilier la doctrine de l'évêque d'Hippone avec la bulle *Unigenitus*. Les deux théologiens passèrent pour être infectés de jansénisme, et Saléon, évêque de Rhodez, puis archevêque de Vienne, publia contre eux le *Bajanismus redivivus* et le *Jansenismus redivivus* (1745), dans lesquels il exhortait Benoît XIV à les faire condamner. Mais la congrégation à laquelle le pape confia l'examen de leur doctrine ne jugea point conformément au dire de l'accusateur ; et, sur l'insistance de Saléon, Berti opposa *Augustinianum systema de gratia, de iniqua Bajanismi et Jansenismi erroris insimulatione vindicatum* (1749). Languet, archevêque de Sens, se joignit à Saléon pour combattre cet ouvrage, et alla jusqu'à menacer le pape s'il ne prémunissait pas les âmes contre le poison qu'il contenait; Berti répliqua, et la controverse en resta là, le pape n'ayant pas voulu le condamner. En 1769 et en 1770, on imprima *trois lettres d'un docteur de la Faculté de théologie de Paris* attribuées au docteur Riballier, où est exposée la doctrine de Berti et de Bellelli, et où il est démontré que le système des Augustins d'Italie diffère de celui des appelants français qui prétendaient s'affranchir de leur vœu. Berti changea encore d'opinion dans son *Histoire ecclésiastique* en sept volumes. Un écrit en faveur des Lucquois contre quelques prétentions du pape lui attira une réprimande sévère ; ce

fut, dit-on, la cause de l'attaque d'apoplexie à la suite de laquelle il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort.

Ajoutons pour mémoire les jurisconsultes Gaétan Argento, Nicolas Capasso, Conforti, de Gubernatis, Mélanède, Pensabene, Bianchi, de Marco comme adversaires systématiques de la cour romaine dans la campagne théologique entreprise pour l'émancipation des rois : tous néanmoins protestaient non-seulement de leur respect pour le dogme, mais aussi de leur soumission envers le pape comme dépositaire de l'inaltérable vérité; c'étaient des sophistes, mais non des hérétiques. Ces querelles engendrèrent de nombreux troubles dans les églises particulières; s'il arrivait aux évêques de reprendre ou de suspendre quelques prêtres, ceux-ci passaient pour des martyrs : parfois un curé suspendu continuait l'exercice du culte et le soin des âmes, comme s'il n'était rien arrivé; tel autre, à l'occasion des visites pastorales, était absent de son presbytère : toutes ces mesures donnaient lieu à des caquetages, à des libelles, à des récriminations dans les gazettes. Adversaires et défenseurs.

L'école janséniste eut autant d'adversaires que de champions, appuyés qu'ils étaient sur la condamnation lancée contre cette école par Clément XIII. Parmi eux figurent Jean Marchetti d'Empoli, auteur de notes sur l'histoire de Fleury, et d'*Observations pacifiques* à l'évêque Ricci; Jean-Antoine Bianchi de Lucques, théologien et jésuite, qui réfuta Giannone pas à pas [1]; les Pères Lagomarsini, Sangallo, Raymond Corsi de Florence, Camille Almici de Brescia [2]; — les frères Ballerini, Véro- Marchetti, Bianchi, Mozzi, etc.

(1) Voir note 1, ci-dessus, pag. 113.

(2) J.-B. Almici de Coccaglio, frère de Camille, en traduisant Puffendorf, prétendit le rectifier dans la partie hétérodoxe, par exemple

nais, qui démontrèrent que les décrétales d'Isidore sont fausses, qu'elles sont sans importance et que la fraude est venue d'Allemagne; Noghera de la Valteline; le jésuite Louis Mozzi, Bergamasque (1813), qui donna une histoire du schisme d'Utrecht (1785) et des révolutions de l'Église (1787); le Père Fortuné Majoni de Brescia, bon philosophe et mathématicien, qui écrivit *Jansenii systema de medicinali gratia Christi methodice expositum ac theologice confutatum.* L'abbé Louis Cuccagni, recteur du collége irlandais, ne cesse de réfuter son collègue Tamburini; dans les *Lettres pacifiques* (19 mai 1780), il l'accuse de manquer d'érudition et « ce serait pis encore s'il n'avait l'aumône de M. Zola ».

Orsi et Patuzzi.

Le cardinal Augustin Orsi (1692-1761), théologien de Saint-Marc à Florence, donna une *Histoire ecclésiastique,* qui en vingt-et-un volumes arrive à peine à l'année 600 de Jésus-Christ : il réfute Fleury et Bossuet dans ce que leurs opinions ont d'antipapal; remarquons ici que Rohrbacher, dans son *Histoire universelle,* a largement mis à contribution et souvent copié l'historien italien, à telle enseigne que, dans la version italienne de l'ouvrage français, on n'a eu qu'à reproduire le texte d'Orsi. Dans plusieurs de ses dissertations, il est en contradiction avec les Jésuites. Outre celles sur le *Jugement irréformable en matière de foi, l'autorité du pape sur les conciles généraux, l'infaillibilité du souverain pontife,* la dissertation sur l'*Origine du pouvoir et de la suprématie des évêques de Rome* est d'une importance capitale, soit pour les documents, soit pour les arguments produits. Jean-Vincent Patuzzi, dominicain de

à propos de la polygamie, des vœux du suicide, du duel, des conventions de guerre; il réfuta aussi le livre de l'*Esprit,* d'Helvétius.

Vérone (1700-1769), a écrit la *Défense de saint Thomas; l'État futur des impies;* la *Défense de l'Histoire du probabilisme de Concina;* la *Règle des actions humaines dans le choix des opinions,* et plusieurs autres ouvrages sur le probabilisme, dans lesquels il combat constamment la morale relâchée, dont il accusait saint Liguori lui-même.

Joseph-Marie Gravina, jésuite de Palerme (1702-1780), écrivit sur le probabilisme et contre les Jansénistes, ainsi que sur le nombre des élus, qu'il croyait de beaucoup supérieur à celui des réprouvés, s'appuyant sur des révélations apocryphes. Cet ouvrage mis à l'index faisait suite à une *Dissertation sur le Paradis* de Benoît Plazza, jésuite de Syracuse, qui réfuta la *Dévotion réglée* de Muratori (ces deux ouvrages en italien). Gravina.

Traversara, de Faënza, publia en italien *les Doctrines du dix-huitième siècle prétendu illuminé, sur la hiérarchie et la discipline ecclésiastiques confrontées avec les doctrines du ténébreux quatorzième siècle,* par allusion à Marsiglio de Padoue, qui avait contesté que les décrets du pape fussent valables *absque concessione legislatoris humani.*

Antoine Valsecchi, Véronais, donna *les Fondements de la Religion et les sources de l'impiété; — la Religion triomphante; — la Vérité de l'Église catholique romaine.* Jean-Vincent Bolgeni de Bergame (1733-1811), devenu théologien pénitencier après la suppression des Jésuites, écrivit divers ouvrages de polémique [1], empêcha une cor- Valsecchi et Bolgeni.

(1) *Esame della vera Idea della santa sede,* Macerata, 1785.
Le critique critiqué, 1786.
Faits dogmatiques, ou de l'infaillibilité de l'Église dans les décisions sur la doctrine bonne ou mauvaise des livres, Brescia, 1788.
Della Carità o amor di Dio. Roma, 1788.
L'épiscopat, ou du pouvoir de gouverner l'Église, 1789.
Economia della fede cristiana, Brescia, 1790.

rection que l'on voulait faire, à Pavie, du catéchisme de Bellarmin, et compara les Jansénistes aux Jacobins; mais, ayant pris la défense du serment que la République romaine exigeait des employés, il excita l'indignation, et dut se rétracter devant le conclave assemblé à Venise (D).

Mamachi. Le dominicain Thomas Mamachi, de Chio, tenait dans sa propre maison, à Rome, une espèce d'académie où l'on discutait les sujets d'actualité. Il a écrit un grand nombre de points d'érudition ecclésiastique. Parmi ses ouvrages on remarque : *la Prétendue philosophie des incrédules modernes; — Epistola ad J. Febronium de ratione regendæ christianæ reipublicæ, deque legitima romani pontificis auctoritate*. Il fut maître du sacré palais et dirigea le *Journal ecclésiastique*, commencé à Rome en 1788, pour soutenir les droits du pape contre les *Nouvelles ecclésiastiques* de Paris, le *Journal littéraire des confins de l'Italie* et les *Annales ecclésiastiques* de Florence[1].

Zaccaria Un des plus ardents jouteurs de cette époque fut sans contredit le jésuite François Zaccaria de Poppi (1714-1795). Missionnaire et prédicateur, ses voyages le mirent à même de recueillir une grande quantité de documents qu'il publia. Il aida ses frères en religion dans leurs polémiques, fournit aux Bollandistes un grand nombre de

Se i Giansenisti sono Giacobini?

Il possesso, principio fondamentale per decidere casi morali. Brescia, 1796, et Crémone, 1816.

(1) Contre Mamachi et son livre *Du droit pour l'Église d'acquérir et de posséder des biens temporels,* Salvator Spiriti, de Cosenza, écrivit le *Dialogue des morts ou Trimère ecclésiastico-politique pour démontrer les droits de la royauté et du sacerdoce, et la Mamachienne pour qui veut se divertir,* 1770. C'est une raillerie continuelle que d'autres attribuent à Charles Pecchio, continuateur de l'histoire de Gianonne.

Mamachi ayant taxé d'irréligion le philosophe Genovesi, celui-ci fut défendu violemment par un ami.

notices, et laissa plus de cent ouvrages, dont quelques-uns furent brûlés en France, comme attaquant les libertés gallicanes et la fidélité au souverain. Son *Histoire littéraire d'Italie,* espèce de journal, est une des meilleures sources, quoique ses jugements parfois passionnés lui aient attiré une nuée d'ennemis. Outre l'*Histoire polémique du célibat* (1774), la *Dénonciation solennelle à l'Église et aux princes catholiques d'un impudent grimoire antichrétien, imprimé en Italie avec la fausse date de Londres, et intitulé « le Pouvoir spirituel du pape, ou Recherches sur le vicaire de Jésus-Christ et le prince de Rome »* (1782), nous devons surtout mentionner son *Antifebronius,* quatre volumes en italien (1770) et en latin (1771), et le *Febronius abbreviatus cum notis,* qui est mieux ordonné, et où il fait en ces termes sa profession de foi : « Je défends la royauté du pape, non point despotique dans l'Église, non point telle que la dépeignent Fébronius et ses partisans, mais contenue dans certaines limites, telles que nous la montrent les livres sacrés et la tradition[1]. »

Notre siècle, moins que tout autre, a le droit de s'étonner qu'ils s'intitulassent *libéraux,* ceux qui courtisaient l'absolutisme des rois et qui trouvaient principalement faveur auprès des princes autrichiens de Lom-

(1) Tome I, pag. XLIII. La première partie est polémique, la seconde est historique : il montre ce qu'était la primauté des papes pendant les huit premiers siècles. Cet ouvrage a été reproduit dernièrement dans le *Cours complet de théologie,* de l'abbé Migne, t. XXVII.

Tous ceux qui aiment ce genre d'études devront posséder dans leur bibliothèque son *Recueil des Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique, italiens ou traduits,* en 4 vol. La plupart de ces mémoires sont du P. Zaccaria, d'autres sont des traductions : ils sont rangés par ordre chronologique pour les huit premiers siècles ; on y discute les points les plus controversés relatifs aux faits, aux opinions, aux rites ; les hérésies y tiennent une grande place.

bardie et de Toscane. Tels étaient en général les légistes par habitude de vieille date, les magistrats par désir de faire pièce au clergé, et le monde élégant par passe-temps. Il manquait à la gloire de ces Autrichiens que les évêques singeassent le pape. La chose arriva à souhait au congrès d'Ems, où les prélats allemands, réunis sous la présidence des princes électeurs du Rhin et du primat de Salzbourg, et sous les auspices de Joseph II, contestèrent bruyamment avec Pie VI sur les juridictions. L'Italie voulut les imiter.

Innovations de Pierre-Léopold de Toscane.

Le voisinage de la Toscane et des États-Pontificaux avait multiplié les points de contact, et par cela même les conflits entre les deux gouvernements. Les ministres libéraux mettaient leur gloire à dépouiller Rome de ses droits pour les attribuer insolemment aux princes. Le faible Jean-Gaston lui-même, le dernier des Médicis, défendit à l'archevêque Martelli de publier le synode diocésain et lui intima « de s'occuper uniquement du spirituel, ne voulant pas qu'il appliquât à des laïques des peines temporelles, à quelque titre et pour quelque motif que ce fût ». François de Lorraine, sous l'inspiration de Jules Rucellaï [1], directeur des affaires ecclésiastiques et adversaire

(1) Rucellaï a composé les meilleurs des nombreux mémoires qui furent alors publiés sur les juridictions ecclésiastique et royale. Un de ces mémoires, adressé secrètement à Vienne en 1745, dit entre autres choses : « L'histoire des querelles de juridiction entre la Cour romaine et le pouvoir civil peut se réduire à ce point : Rome n'a jamais cessé de réclamer des droits, pour pouvoir ensuite les accorder par grâce à ceux qui les possèdent par justice ; fatiguées de cet éternel conflit, les victimes de Rome se sont contentées d'en jouir à n'importe quel prix, et sans réfléchir que ce changement de titre permettait au sacerdoce, ce que du reste il n'a jamais omis de faire, de revendiquer finalement pour son propre compte des droits qu'elle paraissait avoir acquis par cela même qu'elle les cédait. »

impitoyable des prétentions du clergé, limita les acquisitions de mainmorte, enleva au Saint-Office la censure des livres, et lui adjoignit dans les procès deux assesseurs.

On avait cependant laissé dans la compétence du nonce la juridiction ecclésiastique, la concession de certaines indulgences, les dispenses pour les péchés occultes ou les cas réservés, et la permission de manger gras; la commutation des vœux, la légitimation des enfants naturels, la vente ou la liquidation des biens ecclésiastiques, et autres attributions qui paraissaient incompatibles avec les idées nouvelles sur le pouvoir des princes. Pierre-Léopold, désireux de s'attribuer les éloges des Jansénistes et des philosophes, se mit à imiter son frère Joseph II, dont le caractère distinctif fut la haine du clergé[1]. Il mit donc la main aux affaires intimes de l'Église avec rudesse et mépris, il cassa le tribunal de la nonciature, annula l'immunité des biens ecclésiastiques, détruisit les asiles, interdit la mendicité, abolit deux mille cinq cents confréries, tous les ermitages et un grand nombre d'ordres religieux, parmi lesquels l'opinion générale vit avec déplaisir étendre cette mesure aux Barnabites qui instruisaient la jeunesse, à la satisfaction des pères de familles. Il limita le nombre des vêtures, défendit les pèlerinages, toutes les dévotions publiques non autorisées par le gouvernement, l'éclat extérieur dans les obsèques et la publication des censures contre ceux qui manquaient au devoir pascal. Il modifia les tribunaux épiscopaux, disposa du patrimoine des églises, changea la destination des legs pieux et vendit les biens qui en provenaient. Il réduisit le nombre des pa-

(1) Il existe aux archives belges des lettres de Marie-Thérèse reprochant à son fils sa manie d'innovations ecclésiastiques.

roisses; institua une administration du patrimoine ecclésiastique, présidée par Ricci, auquel il accorda le revenu de quelques couvents dont il avait dispersé les religieux; régla les dispenses matrimoniales, l'âge de la vêture, les vœux et la clôture. Il voulut que les évêques accordassent la faculté d'absoudre des cas réservés aux curés, tous nommés au concours et pourvus d'un revenu fixe; les vicaires généraux devaient être approuvés tous les trois ans par le chef de l'État; aucun décret n'était valide sans son *exequatur;* les évêques dans leurs doutes comme dans leurs besoins devaient recourir à lui; il était du reste tout disposé à leur prêter l'oreille, mais il exigeait d'eux qu'ils prissent l'engagement de ne se mêler en rien des affaires du gouvernement.

Léopold était combattu dans toutes ces innovations par l'archevêque de Florence[1]; mais, lorsque nous voyons le ton d'humble soumission avec lequel ce prélat exposait ses plaintes, même en des matières qui étaient entièrement de la compétence ecclésiastique (E), nous nous réjouissons que des persécutions franchement, ouvertement anti-libérales aient rendu à tout l'épiscopat la dignité, que d'hypocrites protections avaient affaiblie.

D'autre part, le grand-duc était inspiré ou plutôt secondé par Ricci, évêque de Pistoie, qui, en fin adulateur, lui insinuait de faire valoir son omnipotence royale. N'était-ce pas de sa part une flatterie délicate que de rappeler avec des regrets l'époque de Théodose, où « le peuple mieux instruit des droits, nous voulons dire des devoirs du

(1) C'était Gaëtan Incontri (1781), dont on a beaucoup loué l'explication sur la célébration des fêtes. Son *Traité théologique des actes humains,* dénoncé à la Congrégation de l'Index, fut trouvé irréprochable.

prince dans les choses et envers les personnes ecclésiastiques, lui conservaient le nom et le rôle d'évêque extérieur? Le malheur des temps a fait oublier ces titres...; et, puisque vous voulez, Prince, régner plus sur le cœur que sur le corps de vos sujets, il n'est rien dont il faille plus pénétrer leurs esprits que des choses concernant la religion. » Et il ajoute : « Quant aux réformes, V. A. ne trouvera rien qui ne soit de sa compétence : ou ce sont des canons propres de l'Église, formulés dans les conciles soit généraux, soit particuliers, ou ce sont des choses qui regardent la discipline extérieure. Dans tous les cas, il convient à V. A., en sa qualité de protecteur et de défenseur de l'Église, de rappeler et d'en appuyer les canons, et, en sa qualité de souverain, d'établir ce que réclame le bien de l'Église. »

De cette manière, il lui attribuait le pouvoir d'abroger les canons anciens et d'en établir de nouveaux, toutes les fois que le bien de l'Église l'exigeait. « Ce n'est que de bonnes études, ajoute-t-il, qu'on peut attendre une heureuse révolution dans les États. Tant que les études seront faites d'après le système des couvents et selon les vues de la cour romaine, les sujets resteront ignorants, superstitieux et esclaves de Rome..... On a donc cru bon d'ajouter au programme des études l'obligation d'enseigner la maxime importante de l'indépendance du pouvoir temporel vis-à-vis du pouvoir spirituel. Si V. A. gagne ce point, elle peut dire qu'elle a tout ce qui est nécessaire pour bien faire recevoir les réformes ecclésiastiques, quelles qu'elles soient. »

Lorsque Pie VI se plaignit que Ricci, dans le honteux procès des religieuses de Pistoie, eût donné de la publicité à des turpitudes que la charité et la prudence comman-

daient de tenir cachées, Léopold se prétendit offensé et fit écrire à Sa Sainteté par le ministre Piccolomini, qu'il espérait « qu'après de plus sages réflexions, il donnerait à ce « prélat quelque marque de bienveillance, et au grand-« duc quelque motif d'être moins révolté de l'avilissement « où il voit que la cour romaine réduit les évêques, quand « ils ne sacrifient pas leurs droits avec leur devoir, pour « laisser libre carrière aux prétentions de Rome[1]. »

Points de vue du grand-duc.

Tel est le langage qu'un archiduc d'Autriche croyait pouvoir tenir au pape catholique. C'est ce même duc qui faisait écrire par le théologien de son palais, « que « S. A. R. était fatiguée de la mauvaise humeur, de l'ani-« mosité et de la manière étrange avec lesquelles le Saint-« Père traite les affaires de la Toscane ». C'était assez pour se faire applaudir par les libérâtres du temps. *Les points de vue de S. A. R. adressés à tous les évêques de la Toscane*, à la date du 26 janvier 1786, sont une espèce de mandement, où il leur enjoint de convoquer tous les deux ans des synodes diocésains, dans lesquels on examinera diverses questions, telles que celle de l'introduction des meilleurs livres de dévotion, et de l'interdiction du serment, même dans les tribunaux; il examine si l'on doit expurger les bréviaires des légendes fausses ou erronées, administrer les sacrements en langue vulgaire, rendre l'élection des curés au peuple, lequel choisirait trois électeurs, ayant mission, simultanément avec les anciens curés du district, de présenter le candidat à l'évêque. Il veut que le clergé reçoive une instruction uniforme et qu'on compose un grand nombre de livres à l'usage des curés; on recommandait déjà la *Dévotion réglée* de Muratori, l'*Histoire ec-*

(1) Premier mémoire, du 21 juillet 1781.

clésiastique de Bonaventure Racine, un disciple de Port-Royal bien connu; le cours de théologie morale de Tamburini; *les Mœurs des israélites et des chrétiens* ainsi que les *Discours sur l'histoire ecclésiastique* de Fleury. Il est bon de noter que les *Instructions* de saint Charles ne se trouvent pas indiquées dans ce catalogue. On engageait encore tout le monde à se conformer aux doctrines de saint Augustin sur la Grâce. Et, afin qu'il ne fût pas possible de se tromper sur les intentions de l'auteur, le cinquième point exprimait « que l'on devait rendre à l'autorité des évêques leurs droits originaires, usurpés abusivement par la Cour de Rome ».

Il ne faut pas croire néanmoins que tous acceptassent ces *Points de vue* avec la lâcheté propre aux temps où les caractères sont énervés. Outre un grand nombre d'opuscules imprimés « à Ferrare, à Assise, à Rome, non-seulement contre Ricci, mais contre le grand-duc et l'empereur, et qui, grâce à l'action des religieux, étaient répandus dans toute l'Italie[1] », nous avons trouvé dans les archives Ricci des contre-observations d'un grand poids (au n° 28). C'est ainsi qu'on y montre que saint Augustin est digne de toute vénération; mais que l'Église n'a reconnu l'infaillibilité à aucun docteur, depuis les apôtres.

Les évêques de Colle et de Chiusi obéirent en rassemblant aussitôt des synodes diocésains, où l'on prit des résolutions conformes aux inspirations du grand-duc. Mais celui que Ricci réunit a occupé une grande place dans l'histoire ecclésiastique, sous le titre de Synode de Pistoie. Il y invita tous ceux qui, en Italie, étaient favorables au

Synode de Pistoie.

(1) Ricci, dans une autobiographie manuscrite.

parti soi-disant régaliste : par exemple le Génois Eustache Degola (1761-1826), défenseur de frà Paolo, ami plus tard du fameux évêque Grégoire, et compilateur des *Annales politico-ecclésiastiques*, où il soutenait que la religion est le fondement de la liberté[1]; — Victor Sopransi, carme milanais, critique sévère des homélies de l'évêque Turchi; — Pujati, professeur à Brescia et à Padoue, auteur d'un grand nombre d'opuscules et de traductions sur les controverses du jour[2]; — les frères Cestari; — le Père Giorgi, orientaliste; — le Turinois Gautieri, religieux de Saint-Philippe; — Vallua d'Asti; — Benoît Solari, évêque

(1) Sa *Justification de frà Paolo Sarpi* (Paris, 1811) consiste dans des lettres à un magistrat, le président Agier, lettres où il entreprend de défendre le caractère et les sentiments de frà Paolo. En 1820, il fit imprimer à Leipsick le *Catéchisme des jésuites*, composé de six dialogues entre un avocat et un jésuite, imitation par trop lointaine des *Provinciales* de Pascal. Il envoya une lettre d'adhésion à la constitution civile du clergé français. Il voyagea avec Grégoire en Angleterre, en Hollande, en Allemagne. Lorsqu'ils se séparèrent, ils convinrent que le dernier jour de chaque mois, à sept heures du matin, ils se prosterneraient devant Dieu pour demander mutuellement les secours spirituels dont chacun aurait besoin. Cet accord ayant été dévoilé, la chose fut imitée par d'autres, qui, bien qu'éloignés et tout à fait inconnus les uns aux autres, s'associaient à une heure fixe dans la prière.

(2) Outre un grand nombre d'ouvrages littéraires, et principalement de vers, outre un grand nombre de traductions parmi lesquelles nous citerons les *Principes sur l'essence des deux pouvoirs*, par de La Borde, et les ouvrages que nous avons nommés sur le chemin de la croix et le sacré-cœur, Pujati écrivit en italien, sur la définition de l'Église insérée dans le catéchisme adopté par quatre évêques toscans, *Annotations sur les annotations pacifiques d'un livre catholique* (il s'agissait de Marchetti) *à l'évêque de Pistoie*. Une réponse manquant de mesure fut faite à ces *Annotations* dans l'*Examen d'un jeune ecclésiastique*, qui n'était autre que l'abbé Sintich de Veggia, et dans quelques lettres du chanoine Muzzani. Le pays vénitien étant tombé au pouvoir des Autrichiens, Pujati se retira au couvent de Praglia, où il vécut de la manière la plus exemplaire.

de Noli; — Cadonici de Crémone; Guadagnini, Zola, Tamburini de Brescia; — Martin Natali, professeur au *Portique* de théologie de Padoue; — les Toscans Tanzini de Florence, Fabius de Vecchi de Sienne, Ricasoli[1] et autres, dont les écrits innombrables (F.) ne sont pas dépourvus de connaissances théologiques, historiques et sociales, mais où il manque l'élévation intérieure et cet esprit de charité et de respect filial que l'on voudrait toujours voir pratiquer dans les questions ecclésiastiques.

Ricci fut président du concile, et vice-président Joseph Paribeni, professeur à l'Université. Tamburini, promoteur et âme de ce synode, prononça le discours d'ouverture; il fut en outre, avec Palmieri, chargé de rédiger les décrets. On commença par réciter le psaume LXVIIIe *Salvum me fac* et le psaume LXXVIIIe *Deus venerunt gentes;* du reste on copia du tout au tout les appelants français. Il est inutile de dire que chaque point était discuté avec une grande animation, et par quelques-uns avec une audace qui frisait l'hérésie; les corrections, les amendements, les protestations abondaient.

On disserta beaucoup sur la nature et les effets de la Grâce; on accepta les doctrines attribuées à saint Augustin, le point entre autres que la foi est la première grâce, proposition qui a été condamnée par la bulle *Unigenitus;*

(1) Ricasoli (Antoine-Joseph) étudia avec Ricci sous Lami, puis sous monseigneur Philippe Martini : il fit traduire et imprimer l'*Histoire ecclésiastique* de Racine, puis les œuvres de Machiavel, quoique le nonce Crivelli s'y opposât : opposition vaine, car, au dire de Paperini, l'archevêque Incontri était homme à savoir discerner le bien du mal, et il fut d'accord avec Ricci sur la valeur de Machiavel et l'utilité de rendre ses œuvres plus populaires (*Généalogie de la maison Ricasoli*, f. 212). Il mourut en 1783 : Ricci perdit en lui un de ses auxiliaires les plus puissants dans l'œuvre de réforme qu'il avait entreprise (*Ibid.*).

on adopta, d'après Quesnel et Baïus, la distinction des deux états et des deux amours, l'impuissance de la loi de Moïse, la délectation dominante de la Grâce et sa toute-puissance, le peu d'efficacité de la crainte. Les indulgences, fut-il dit, n'absolvent que des pénitences ecclésiastiques; le trésor surérogatoire des mérites de Jésus-Christ et leur application aux défunts sont une invention des scolastiques : les limbes pour les enfants sont également une illusion.

Relativement à la confession, on abolit à Pistoie les cas réservés; on y déclara que l'excommunication n'avait que des effets extérieurs.

Relativement à l'Eucharistie, on fit une profession de foi très-longue et très-développée.

« Parmi le peuple s'est introduite la fausse opinion que ceux qui donnent une aumône au prêtre à la condition qu'il célèbre une messe perçoivent du sacrifice un fruit spécial; en conséquence le synode commande aux curés d'enseigner à leur troupeau que le sacrifice de la messe est d'une valeur infinie, que l'application des fruits dépend de Dieu, et que la manière d'y participer avec plus d'avantage, c'est de s'unir au prêtre qui l'offre avec une foi ferme, un esprit pénitent et embrasé de charité; que les fidèles auront le mérite de l'aumône, quand ils l'auront faite par charité, attendu que Dieu ne regarde pas le don, mais la piété du donateur. »

Quant au mariage, ils priaient le grand-duc de le déclarer contrat civil, tout en proclamant nécessaire la bénédiction qui confère les grâces d'état pour supporter le fardeau conjugal. Les princes peuvent y mettre des empêchements.

Dans chacune des sessions (il y en eut jusqu'à sept), le

synode décréta que les évêques sont les vicaires de Jésus-Christ et non du pape, et qu'ils tiennent directement de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner leurs diocèses, d'où il suit qu'on ne peut ni diminuer ni empêcher l'exercice de ce pouvoir. Les simples prêtres ont voix délibérative dans les synodes diocésains et décident à l'égal des évêques en matière de foi. L'Église ne peut introduire des dogmes nouveaux, et ses décrets ne sont infaillibles qu'autant qu'ils sont conformes à la sainte Écriture et à la tradition authentique.

Que dans les églises il y ait un seul autel et pas de tableaux représentant la sainte Trinité dans une attitude humaine ; qu'on ne vénère pas une image plutôt que l'autre ; qu'on ne rende pas de culte au cœur de chair de Jésus-Christ ; qu'on fasse la liturgie en langue vulgaire et toute à haute voix. Tout fidèle doit lire la sainte Écriture, vulgarisée à cette fin. On proposait de réduire les religieux à un seul ordre et d'abolir les vœux perpétuels.

Le chapitre X est consacré tout entier au serment. Il est digne de remarque que Ricci, proposant plus tard une loi pour le grand-duché, dit à ce propos : « Il n'a pas paru « convenable d'introduire le serment de fidélité pour les « évêques. Tout sujet est astreint à cette fidélité et à cette « soumission à son prince par devoir de conscience : l'o-« bligation est encore plus rigoureuse pour un évêque [1]. »

Le synode repousse un grand nombre de définitions dogmatiques des derniers siècles, comme des abus de l'autorité que la divine Providence a permis pour tenter

(1) C'est ce que je cherchais à faire entendre au parlement italien, qui alors rejeta la proposition ; l'année suivante le ministère l'appliqua ; mais la mesure est dénoncée aujourd'hui comme une faute par les libéraux, fauteurs implacables de la tyrannie.

et pour éprouver ses serviteurs; ce serait un abus d'autorité que de dépasser les limites de la morale et du dogme, en l'étendant à des choses extérieures et en exigeant par la force ce qui dépend de la persuasion et du cœur, attendu que le divin Rédempteur a restreint à l'Esprit tous les pouvoirs de l'Église. Toutes les fois que les pasteurs dépassent les bornes, ils perdent le droit à l'assistance promise, et leurs décisions seraient des usurpations propres à semer le scandale et la division dans la société [1].

On admit les quatre propositions de l'Église gallicane, que l'on comprit dans le décret de *Fide*, et les douze articles du cardinal de Noailles. On approuva les réformes introduites par le grand-duc et par Ricci, et l'on rendit obligatoire le catéchisme alors publié par Montazet, archevêque de Lyon. Voici en quels termes devait être conçue la profession de foi :

« Je crois et je confesse avec une foi ferme tous les ar-
« ticles du symbole des apôtres. J'admets et j'embrasse
« avec une entière fermeté les traditions des apôtres et
« de l'Église, avec toutes les observances, usages et ca-
« nons d'icelle. Je reçois la Sainte Écriture suivant le
« sens qu'y a toujours attaché et qu'y attache encore notre
« Sainte Mère l'Église, à laquelle en appartient le jugement
« et les interprétations; et jamais je ne le prendrai, ni ne

(1) Numéro XIII du décret de foi. Mais on lisait au n. X :

« Le fidèle ne peut craindre que l'Église abuse jamais de cette autorité. L'assistance divine, qui la préserve d'erreur quand elle exprime son jugement sur la doctrine et la morale, lui assure par la même raison le privilége de ne pas abuser. Sans cette certitude, nous serions également incertains dans notre croyance, et l'on pourrait toujours se demander si l'Église a ou n'a pas abusé de son autorité, ou si elle ne s'est point écartée des vraies sources qui rendent ses décisions infaillibles, en sorte que les décisions de l'Église resteraient soumises au caprice et au jugement des particuliers. »

« l'exposerai qu'en parfaite conformité avec la doctrine « des saints Pères. — Je confesse les sacrements de la « nouvelle loi institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « je reçois en outre et j'admets les cérémonies approu- « vées et reçues dans l'Église pour l'administration de ces « sacrements. — Je professe que, dans la sainte Messe, on « offre à Dieu un sacrifice véritable qui est propitiatoire « pour les vivants et pour les morts ; et que dans le sacre- « ment de l'Eucharistie sont réellement et substantielle- « ment présents le corps, le sang, l'âme et la divinité de « Notre Sauveur Jésus-Christ; qu'il s'y fait un change- « ment de toute la substance du pain en son corps et de « toute la substance du vin en son sang. Ce changement « est appelé par l'Église transsubstantiation. Je confesse « en outre que sous une seule espèce l'on prend et l'on « reçoit Jésus-Christ tout entier et son vrai sacrement. — « Je crois qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui s'y « trouvent peuvent être soulagées par les suffrages et par « les bonnes œuvres des fidèles; que l'on doit invoquer les « saints, vénérer leurs reliques et leurs images. — Je con- « fesse que Notre-Seigneur a laissé à son Église la faculté « d'absoudre des péchés, si énormes qu'ils soient, et d'ac- « corder des indulgences. — Je reconnais que la sainte « Église catholique, apostolique et romaine est la mère « et la maîtresse de toutes les Églises; je promets et je « jure obéissance au pontife romain, successeur de saint « Pierre, prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ. « — Je fais profession de tout ce qui a été décrété par les « conciles généraux, et en particulier par le concile de « Trente, relativement au péché originel et à la justifica- « tion. En même temps, je déteste, réprouve et condamne « tout ce qui est contraire à ces décrets, et généralement

« toutes les hérésies qui ont été condamnées par l'Église, « déclarant que je veux vivre et mourir dans la foi que, « par la grâce de Dieu, j'embrasse présentement : je le « promets et je le jure avec l'aide de Dieu et de ses saints « Évangiles que je touche [1]. »

Dans une circulaire du 26 juin 1786, le grand-duc explique « qu'il considère comme son premier et principal « devoir de faire que l'exercice de notre sainte religion « soit purifié des abus, des préjugés et de tout ce qui « empêche qu'elle soit ramenée à sa vraie et juste per- « fection, simplicité et splendeur ». En même temps, de sa villa royale de Castello, il suivait d'un œil attentif l'action journalière du Synode : il en éloigna Marchetti et « autres brouillons » qui pouvaient mettre sur le tapis les prétentions de Rome; il croyait pouvoir se réjouir de voir le plus grand nombre s'en tenir ponctuellement à sa circulaire, et, bien qu'il se produisît des résistances, il estima qu'il pourrait convoquer un concile national de toute la Toscane pour fixer irrévocablement et uniformément dans tout l'État un même plan de doctrine et de discipline ecclésiastique. Les personnes les plus sensées n'avaient pas confiance dans le résultat : de ce nombre était le sénateur Gianni, le plus libéral des conseillers du grand-duc. Pour le préparer néanmoins, on convint qu'en 1787 on convoquerait les trois archevêques et quinze évêques, au palais Pitti, à une conférence préparatoire où les prélats pourraient amener des consulteurs et des canonistes, pourvu que ce ne fussent pas des religieux. Là encore Ricci ne cessa de défendre les doc-

(1) *Storia dell' assemblea degli arcivescovi e vescovi di Toscana. — Punti ecclesiastici, compilati e trasmessi da S. A. R. a tutti gli arcivescovi e vescovi della Toscana, e loro respettive risposte.* Florence, 1788. Au

trines jansénistes : il présentait comme modèle le synode schismatique d'Utrecht de 1663, exhortait les évêques à l'imiter, acceptait les curés comme juges, et recommandait des précautions contre les intrigues de la cour de Rome, disposée à employer le nonce et les moines pour faire avorter leur œuvre. Il attribuait toute autorité au prince, ou au moins égalait cette autorité à celle du Concile de Trente, en déclarant que l'on agissait « conformément à ce qu'a prescrit le concile, aux ordres et aux instructions souveraines en vigueur dans le grand-duché ».

Consternation et opposition.

Mais il n'y rencontra point autant d'adulation qu'à Pistoie, et de sages oppositions l'empêchèrent de réaliser ses projets. En dissolvant l'assemblée, le grand-duc eut des paroles sévères, dans lesquelles il ne dissimula point qu'il était peu satisfait de l'appui que lui prêtaient les évêques.

« Calvin envahit l'Italie, » disaient les personnes pieuses. « On verra enfin l'arrogance des papes réprimée, » disaient les régalistes. Mais, d'un côté, un grand nombre d'ecclésiastiques voyaient avec dégoût cette prétendue

frontispice est une gravure avec figures symboliques, et au-dessous un petit génie qui tient un livre ouvert ayant pour titre : *Encyclopédie.* Il fait précéder de ces paroles l'exposition de toutes ces ordonnances sans fin, qui presque toutes concernent des matières ecclésiastiques, comme les missels, les livres de prières, les catéchismes, les maximes de théologie morale et aussi de théologie dogmatique. « On a admiré les lumières du prince sur la discipline ecclésiastique et sa modération en soumettant au jugement d'autrui ce qu'il pouvait librement déterminer comme étant de son entière compétence. » (*Avant-propos*, page 4.) Parmi les papiers de Ricci se trouve le journal du synode, manuscrit rempli de commérages, et contenant un grand nombre de pièces soit à charge soit justificatives des actes dudit synode. Il fut attaqué entre autres par le jésuite Charles Borgo, de Vicence, auteur d'un *Arte delle fortificazioni e difesa delle piazze,* pour lequel Frédéric II le nomma lieutenant-colonel, récompense assez satirique, comme vous voyez.

restauration des anciens droits des évêques, ainsi que le nouveau serment, et d'un autre côté, au milieu des évêques et des courtisans, apparaissait un nouvel acteur que tour à tour l'on divinise sous le nom de peuple ou que l'on bafoue sous celui de populace. Dans les Flandres, le peuple s'était élevé avec fureur contre les innovations religieuses introduites dans ces contrées par Joseph II : les professeurs du nouveau séminaire avaient été outragés, et à la fin une révolte ouverte éclata.

En Toscane, pendant que les libertins se moquaient de ces controverses, le peuple, attaché à la religion de ses pères, voyait d'un mauvais œil les réformes de Ricci, qui, enivré par la faveur du prince, faisait réciter les psaumes en langue vulgaire, changeait le *fructus ventris* de l'*Ave Maria*, substituait les litanies de Jésus à celles de la sainte Vierge, dépouillait les églises de leurs ornements précieux, enlevait au culte toute sa splendeur et suspendait des pratiques chères à la piété, telle que la cérémonie de la nuit de Noël. Lorsqu'on célébra en italien et qu'à la fin le prêtre se tourna pour chanter « Allez, la messe est finie, » ce furent des éclats de rire; mais ce fut de l'indignation, lorsqu'on entendit baptiser, « *par Dieu vrai, par Dieu saint.* » On lacérait et l'on jetait dans les immondices les livres de piété recommandés par Ricci. On écrivait des insultes sur les murs, et l'on trouva clouée à la porte du dôme une pancarte portant ces mots : *Orate pro episcopo nostro heterodoxo.*

Ricci ajoute que l'on soufflait *non pas ouvertement, mais sourdement* l'insubordination contre Léopold, comme s'il marchait sur les traces de Henri VIII, « ce qui cependant ne fut point clairement dit », et qu'on alla jusqu'à attenter à la vie de l'évêque. Ce sont là des insi-

nuations ordinaires aux partis, et que l'honnête homme dédaigne, mais qui servaient de prétexte pour recourir à la protection du souverain, pour en obtenir des gardes et des châtiments. Le bruit s'étant répandu que l'évêque voulait enlever de la cathédrale de Prato l'autel où l'on vénère d'une manière particulière la ceinture de la sainte Vierge, les paroissiens s'ameutèrent, et le 20 mai 1787 envahirent l'église, en chantant et en faisant résonner les orgues dans les modes défendus par Ricci; ils brûlèrent son trône, ses armes et les livres empreints de nouveauté; ils replacèrent sur les autels les reliques qui avaient été ensevelies, et enfouirent en leur place les lettres pastorales de Ricci; enfin, pour protester, ils se mirent à faire des processions, à réciter les litanies et à vénérer les images.

La multitude ne s'arrête pas à moitié chemin dans ses démonstrations : elle insulta ceux qui s'étaient le plus passionnés pour les nouveautés. Il est curieux de lire les lettres, dans lesquelles ceux-ci informent l'évêque des outrages dont ils ont été l'objet. Le grand-duc, déclarant « qu'il n'avait pas la moindre peur, et que le gouvernement voulait procéder avec la plus grande rigueur », réprima les perturbateurs. Vingt-huit furent fouettés en public, vingt-et-un condamnés à la réclusion, et sept engagés de force dans la milice; on fit entendre en même temps que, si on ne sévissait pas davantage, c'était à la prière de Ricci.

Ricci n'avait pas été attaqué dans sa personne, et il n'en persista que davantage dans ses projets; il ne céda même pas devant la bulle dogmatique *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, dans laquelle Pie VI condamnait quatre-vingt-cinq propositions du synode de Pistoie et en qua- Condamnation du synode.

lifiait sept d'hérétiques; les voici : La doctrine et la foi de Jésus-Christ ont été obscurcies. — Le pouvoir a été donné à l'Église et les ministres le reçoivent de l'Église. — Le for extérieur et le pouvoir judiciaire coactif de l'Église sont des abus. L'évêque reçoit de Dieu tous les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour gouverner son diocèse, pour juger, en réformer les coutumes et les immunités, et ces droits, nul ne peut les altérer ou en empêcher l'exercice. — Les réformes s'accomplissent en synode par l'évêque et par les curés ayant voix délibérative. — Dans les siècles de foi, les décrets et les définitions des conciles eux-mêmes n'étaient, suivant l'usage, acceptés qu'avec l'approbation du synode diocésain.

D'autres propositions étaient notées comme erronées, subversives de la hiérarchie ecclésiastique, fausses, téméraires, capricieuses, injurieuses à l'Église et à son autorité, conduisant au mépris des sacrements et des pratiques saintes, offensant la piété des fidèles. Chaque décision est précédée du motif. La proposition est *condamnée*, soit parce qu'elle l'a été déjà dans Wiclef, dans Luther, dans Baïus, dans Quesnel, dans Jansénius, soit parce qu'elle est contraire aux décrets de Trente, soit parce qu'elle attaque les droits des Conciles généraux,

Soyons logiques : si chaque synode diocésain s'arrogeait le pouvoir de prononcer sur l'autorité, sur le dogme, sur la discipline, que deviendrait l'unité de l'Église? En exagérant les droits de l'épiscopat, on relâchait les liens hiérarchiques avec le Saint-Siége, on réduisait le pape à n'être rien de plus que le « premier parmi les vicaires de Jésus-Christ ». Parce que le ministère des curés est divin quoique délégué, on affirmait divine leur institution, et on les établissait co-juges dans le synode.

Tous les évêques adhérèrent à la bulle *Auctorem fidei*, excepté deux évêques de Toscane, et Benoît Solari de Noli : un anonyme ayant écrit pour le défendre, il fut réfuté plus tard par Gerdil. On attribuait également à Gerdil la rédaction très-soignée de cette bulle. Avant son apparition, Ricci fut invité à se rendre à Rome pour se disculper; il refusa d'y aller : puis lorsqu'elle fut publiée, il la dénonça au gouvernement toscan comme attentatoire aux droits royaux. Abandonné du peuple, des penseurs, des ecclésiastiques, il n'avait plus qu'à se jeter complétement dans les bras du grand-duc et de son gouvernement : il s'y jeta. Dès qu'il s'était senti accusé d'hétérodoxie, il avait adressé au grand-duc une défense « de ces vérités que l'*Hildebrandisme* appelle des hérésies » Febronius, lui aussi, faisait profession d'être un bon et fidèle catholique; mais lorsque Rome le condamna, le 27 février 1766, il objecta que la cour de Vienne et la magistrature aulique l'avaient approuvé.

L'idée du concile ayant avorté, Ricci proposa au grand-duc une loi dans laquelle il réglait, d'après le programme de Pistoie, tout ce qui concerne l'Église, à la dévotion de César et avec les sanctions les plus rigoureuses : on allait jusqu'à défendre à tous les imprimeurs de publier des livres ou des feuilles qui traitassent de ces matières. Aventures de Ricci.

Ricci fit même paraître une apologie; le grand-duc, désormais son unique soutien, exila Marchetti, auteur des *Annotations pacifiques*, et chercha les auteurs du *Dizionario Ricciano*, où l'on accablait l'évêque de sarcasmes et de plaisanteries. A la demande de Ricci, il fit publier les actes du synode, et même, lorsqu'il fut devenu empereur, il recommandait de surveiller rigoureusement les émissaires et les adhérents de Rome dans le diocèse

de Pistoie. Léopold entendait par là ceux qui voulaient pratiquer les dévotions de leurs pères et ensevelir à leur manière les morts avec des croix et des cierges. Le fait est que Ricci renonça à son siége, à la grande joie de son troupeau[1].

Il entretenait une correspondance suivie avec les prélats qui se montraient les plus chauds adversaires des droits du pape : il offrait à l'évêque comte de Bellegarde et à Colloredo, archevêque de Salzbourg, de répandre leurs ouvrages écrits dans ce sens; « il se consolait avec « Grégoire de ce que, grâce à lui, une sainte philo- « sophie chrétienne allait succéder à la superstition et à « l'irréligion qui ont affligé l'Église de Jésus-Christ » (10 mars 1794) : et le 14 juin de la même année il écrivait, dans un mauvais français : « Le pape est actuellement à la « Chartreuse de Florence. La conduite scandaleuse de ses « familiers ne contribue pas peu à faire tomber l'opinion « que le peuple en avait. Dieu veuille lui faire miséricorde ! « La cour qui l'environne a autant d'orgueil qu'elle en

(1) Il écrivait, le 28 mai 1787, au gouverneur, que les troubles dont il avait été l'occasion l'engageaient à proposer sa démission d'évêque de Pistoie : il lui demandait en même temps deux grâces : la première était le pardon de ceux qui avaient été compromis dans le soulèvement de Prato; la seconde, la publication du synode. « Tous mes bons curés qui en ont formulé et consacré les décrets avec moi désirent ardemment donner au public le témoignage de leur foi et de leur zèle pour la bonne discipline, etc. » Lettres existantes aux archives secrètes du cabinet, sous ce titre : *Affaires de l'évêque de Pistoie*, 13e rangée. — Le nouveau grand-duc écrivait au pape en avril 1794 : « Autant avaient été mal reçus les actes du concile de Pistoie, source de mille scandales, de controverses et de tumultes, autant le peuple et le clergé des deux diocèses ont accueilli avec bonheur et applaudissements la lettre pastorale de l'évêque Falchi, qui a fait abolir totalement les nouveautés qu'on avait essayé d'introduire. » Archives de Ricci, 16e rangée.

« avait à Rome. » Il ajoute que le pape dépense beaucoup, qu'il mange gras les jours défendus : « Rien ne m'a mieux « convaincu de l'état déplorable où nous plongeait la bulle « *Auctorem*, écrite sous la dictée des Jésuites et du méta-« physicien Gerdil, le grand conseiller du roi de Sar-« daigne, dont il a été le précepteur. »

Tel est le ton de toutes ses lettres. Il jette des louanges à pleines mains à l'abbé Giudici de Milan, parce qu'il aime et professe la religion, sans renoncer à la raison; il lui souhaite longue vie et vigueur pour la défendre contre les attaques des Saducéens et des Pharisiens modernes, qui sont d'autant plus à craindre qu'ils sont des ennemis plus cachés de la chaste épouse de Jésus-Christ. A Ferdinand Pancieri, curé de Saint-Vital, il écrit en mai 1794 : « Pour moi je n'ai jamais douté que Rome ne soit cette « Babylone dont il est parlé dans l'Apocalypse et dans Jé-« rémie, etc. Je crois que l'esprit tout charnel de cette « Cour est figuré par cette prostituée qui fait le mal et en « fait parade. Mais combien y a-t-il de siècles que ce scan-« dale règne? et qui nous dira quand il doit finir? »

Constitution civile du clergé.

Les temps devenaient gros de tempêtes : la révolution française ébranlait par la base l'antique société; l'Église catholique, avec son caractère de perpétuité, se trouva en face des idées d'un jour, l'Évangile en face du journalisme. Jusque-là les princes avaient pris ombrage du clergé, qu'ils considéraient comme trop favorable au peuple; par un singulier retour des choses, on présenta alors au peuple le clergé comme le soutien de l'absolutisme. Non moins despotique que les rois, la révolution bouleversa violemment l'organisation religieuse et voulut commander aux consciences. L'assemblée nationale décréta que chaque département français formerait un seul diocèse, et en dé-

signa le chef-lieu; elle divisa la France en dix métropoles, et abolit les autres; elle défendit de reconnaître l'autorité d'un évêque ou d'un métropolitain dont le siége serait en pays étranger; elle supprima les chapitres, les collégiales, les abbayes, les prieurés, les chapellenies, les bénéfices; elle ne voulut que des évêchés et des paroisses; les nouveaux évêques ne devaient pas s'adresser au pape pour obtenir la confirmation, ils devaient se contenter de lui écrire comme au chef visible de l'Église universelle; quant à la confirmation, il fallait la demander au métropolitain ou à l'évêque le plus ancien de la province. L'Assemblée établit encore le mode d'élection des évêques et des curés, confia cette élection à un corps électoral et abolit la patronage laïque. — L'évêque est le pasteur immédiat de sa paroisse épiscopale, avec un nombre déterminé de vicaires qui l'administrent et forment son conseil permanent, sans lequel il ne pourra faire aucun acte de juridiction pour le gouvernement du diocèse. A l'évêque et à son conseil appartient la nomination des supérieurs du séminaire, qui sont membres nés du conseil épiscopal. Au premier ou au second vicaire de l'Église cathédrale appartient le droit de remplacer l'évêque pendant la vacance du siége, tant pour les fonctions curiales que pour les actes de juridiction.

Telle est la fameuse constitution civile que M. Thiers appelle l'œuvre des membres les plus pieux et les plus sincères de l'Assemblée, sans lesquels les philosophes auraient traité le catholicisme comme les autres religions. Plùt à Dieu qu'ils l'eussent en effet traité de même! Mais cette constitution était une application du Jansénisme; elle fut proposée par les Jansénistes et acceptée par eux comme un moyen de sauver au moins quelque chose : la liberté aurait au contraire prévenu les maux immenses engendrés

par ces transformations monstrueuses des prêtres catholiques en simples philosophes, continuant à dire la messe sans croire ni à l'Évangile, ni à l'Église, ni à la divinité du Christ, maintenant le culte comme un aliment nécessaire au peuple et comme la sauvegarde de sa moralité, et se rendant en un mot coupables d'une grande hypocrisie, lorsqu'ils tendaient à faire croire qu'on avait conservé le fond. En forçant les prêtres à jurer d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, à la constitution décrétée, l'Assemblée obligea les âmes honnêtes à se séparer de la révolution, jeta la division dans les actes et dans les consciences, rendit nécessaires enfin ces milliers de supplices qui font encore exécrer les souvenirs de cette époque.

Le grand-duc, qui était devenu empereur d'Allemagne, crut alors devoir faire exercer des rigueurs jusque dans la tranquille Toscane, et y rétablir la peine de mort, qu'en des temps pacifiques il avait abolie[1]. Mais le torrent ne tarda pas à passer les Alpes et à inonder la bienheureuse Toscane elle-même : tout fut aboli, religion, lois, coutumes, pensée; et l'on dit alors ce qu'on a répété bien des fois depuis, la délivrance!

Le peuple, avec son injustice ordinaire, attribuait à qui

(1) Une personne qui tenait le fait d'un témoin oculaire m'a assuré que, lorsque Léopold revint de Vienne à Florence, l'évêque Ricci alla lui présenter ses respects. Les évêques jansénistes faisaient leur révérence aux princes, même aux princes autrichiens, pour ne pas la faire au pape. — Léopold l'accueillit avec courtoisie, et le pria de lui montrer les lettres qu'il lui avait écrites dans le temps, et dont il désirait se rafraîchir la mémoire. Ricci les lui apporta : mais à partir de ce moment, quelle que fût l'assiduité qu'il mît à faire antichambre, il ne fut plus reçu ; on entendit même répondre enfin au chambellan : « N'avez-vous pas compris que je ne veux pas le recevoir? » Ces mots arrivèrent jusqu'aux oreilles des gentilshommes qui se trouvaient dans l'antichambre.

désirait une nouveauté l'approbation de toutes les nouveautés : pour lui Janséniste équivalait à Jacobin. Nicolas Spedalieri, dans le livre qu'on lui fit écrire sur les *Droits de l'homme*, intitule un chapitre : « La faveur accordée à « l'hypocrisie du Jansénisme est un moyen destructif de la religion et de l'autorité; » il soutenait que « la démocratie est l'idole du jansénisme dans le gouvernement de l'Église, aussi bien que dans le gouvernement civil. »

Ricci et la révolution.

Ricci penchait vers les idées de la révolution; mais comme il en voyait les excès, il publia sur les devoirs des sujets une instruction pastorale où il dit : « La faiblesse « dans laquelle l'homme naît, les besoins continuels qui « l'accompagnent à tous les âges et qu'il ne peut satisfaire « sans le secours de son semblable, sont autant de voix « toujours vivantes au fond du cœur de chacun qui l'avertissent incessamment et le convainquent que l'homme « est fait pour vivre en société. Mais comment les intérêts « individuels, qui, à cause des passions dont l'homme est « agité, se heurtent souvent les uns les autres, pourraient-« ils être dirigés vers le but du bien public sans un chef « indépendant de tous, supérieur à tous, veillant au bon « ordre, à la prospérité et à la sécurité du corps? De ce « principe si simple on déduit par un raisonnement facile « que, de la même manière que Dieu est le créateur de « l'homme et l'auteur de cette douce tendance qu'il a de « vivre en société, de même il doit être l'auteur de la « puissance des souverains, sans laquelle la société ne « pourrait exister. C'est pour cela que leurs personnes sont « sacrées et inviolables, qu'on leur doit respect et sou-« mission, et à leurs lois et ordonnances une obéissance « exacte. Ne vous laissez pas tromper par un prétendu « philosophe, qui, sous le faux prétexte de l'amour de l'hu-

« manité, renverse les fondements de la société elle-
« même, en faisant les souverains ministres du peuple, et
« non de Dieu. Car, bien qu'originairement la forme du
« gouvernement vienne du choix et du consentement des
« peuples, néanmoins l'autorité du souverain ne vient pas
« du peuple, mais de Dieu seul. Dieu a bien donné au
« peuple le pouvoir de se choisir un gouvernement, mais
« de la même manière que le choix de ceux qui élisent
« l'évêque n'est pas ce qui fait l'évêque et qu'il faut que
« l'autorité pastorale de Jésus-Christ lui soit communi-
« quée par l'ordination, de même ce n'est pas le consen-
« tement seul des peuples qui fait les souverains légitimes
« et leur donne des droits véritables sur leurs sujets. C'est
« pourquoi l'Apôtre n'appelle pas les princes ministres du
« peuple, mais ministres de Dieu, parce qu'ils recon-
« naissent que de lui seul ils reçoivent leur autorité. Le
« choix d'un gouvernement une fois fait, le pouvoir légi-
« time d'édicter des lois réside uniquement et particu-
« lièrement dans le souverain qui est à la tête de la nation.
« Dans les États héréditaires, le prince ne meurt jamais :
« l'exercice de l'autorité se perpétuant dans ses succes-
« seurs légitimes, nous devons toujours respecter en eux
« l'image visible de l'autorité de Dieu invisible. La reli-
« gion, qui, loin d'être contraire à la raison, lui com-
« munique toute la perfection propre à sa supériorité, a
« revêtu ces vérités d'une lumière vive : elle les a pro-
« posées au monde dans toute leur étendue, avec tant de
« clarté que les ignorer est une faute, tenter de les al-
« térer et d'en réduire la portée ne peut être l'effet que
« d'une malice consommée. »

Cependant, lorsqu'on imposa au clergé français le serment à la constitution civile, Ricci adressa aux évêques

qui se tournaient contre le pape une *Réponse aux questions sur l'état de l'Église de France,* dans laquelle il prend la défense des décrets de l'Assemblée constituante. La révolution le vit donc adhérer immédiatement au nouvel état de choses, auquel il se montra tout aussi dévoué qu'il l'avait été à ses anciens maîtres. Cela s'appelait alors *civisme,* comme cela s'appelle aujourd'hui *italianisme.*

Ricci et la réaction.

Les armes, qui avaient apporté en Italie la république militaire et l'impiété, y apportèrent bientôt le despotisme militaire et ce que l'on se plaisait à appeler la religion. Le peuple, toujours ami de la nouveauté, qui avait d'abord applaudi aux cocardes tricolores, aux bonnets rouges, aux arbres de la liberté, aux municipalités, se mit à les exécrer peu après avec la même ardeur et le même bon sens; il se jeta sur les démocrates avec une férocité que l'on devait attendre moins qu'ailleurs du pays qui se qualifie l'*Italia gentile.* A Florence, il attaqua Ricci, et ce ne fut pas sans peine que le gouvernement improvisé alors put le soustraire à la fureur de la populace, en le faisant arrêter. « Sexagénaire (c'est lui qui se plaint), j'ai été « traîné dans les prisons publiques comme un vil mal- « faiteur, à pied, au milieu de sbires, par une soirée « d'illumination, et à travers les rues les plus peuplées, » bien qu'il se fût toujours « fait gloire de se distinguer par « un attachement particulier à la maison d'Autriche, et plus « encore aux souverains qui ont gouverné la Toscane. »

De sa prison, puis de Saint-Marc, et enfin d'une villa où il fut relégué, il écrivit plusieurs lettres à l'archevêque de Florence, faisant acte d'entière soumission. « Le Sei- « gneur m'a fait la grâce d'exciter dans mon esprit une « tendresse plus grande et plus filiale envers le pape. « J'aurais désiré de bon cœur me présenter à lui, lorsqu'il

« était à la Chartreuse, pour lui confesser mes sentiments « sincères et la part que je prenais à ses afflictions : mais « je ne pouvais le faire sans la permission du gouverne- « ment. » Il ajoute la profession de foi la plus explicite. Il écrivit, sous la date du 1er août 1799, directement au pape, qui, enlevé violemment de Rome, n'avait été que difficilement reçu à la Chartreuse de Florence, et enfin envoyé prisonnier à Valence.

Rétractation de Ricci.

Le retour des Français dans la Cisalpine et la bataille de Marengo renversèrent les rôles; les trembleurs devinrent menaçants. Dans une longue lettre, très-secrète, adressée à Palmieri, le 24 novembre 1800, Ricci disait qu'il avait écrit tout sous l'empire de la violence, pour se soustraire aux persécutions : « Au milieu des frayeurs de la mort, et « sous le coup des plus ignominieux traitements, l'arche- « vêque m'obligea d'écrire à Pie VI une lettre, dans la- « quelle je protestais de mon orthodoxie, etc. » Il s'exprimait de même avec Grégoire, au mois de janvier suivant. En fait, lui qui avait refusé d'accepter la bulle dogmatique, « ne le pouvant pas, suivant les règles de l'Église, » il déclara, lorsqu'il fut en prison, l'accepter « en adhérant aux règles de l'Église; » c'est-à-dire avec un sous-entendu qu'il explique plus tard en disant : « La « paix publique de l'Église et de l'État exigeait un silence « respectueux sur la bulle *Auctorem*. J'ai entendu pro- « mettre, dans mon acte de soumission, ni plus ni moins « que ce que j'ai professé suivant les règles de l'Église. « J'ai cru de mon devoir de me rattraper à cet expédient, « suivant en cela le *grand* Arnaud, dont le sentiment a été « le fondement et la base de la paix Clémentine. »

Il continuait donc les errements des gens de son parti : il ne niait pas l'infaillibilité du pape, mais il subtilisait sur

son application, voulant qu'il décidât de concert avec toute l'Église et d'après certaines règles canoniques[1]; rendant en somme le sujet juge des actes et de la conscience de son supérieur. Même après la condamnation, il persista à considérer comme sages ceux-là seulement qui adhéraient à son conciliabule[2].

Combien je plains ceux qui se croient obligés de changer de ton avec la politique! Quelles misérables palinodies! Un nouvel ordre de choses s'implantait sur les ruines de l'ancien. Les républiques devenaient des royaumes et des principautés; à l'ombre de victoires nouvelles, un conclave se réunissait, duquel Gerdil, auteur de la bulle contre Ricci, serait sorti pape sans le veto de l'Autriche[3]. Le nouveau pape, Pie VII, allait en France couronner Napoléon, qui, après être venu en Italie abattre les trônes et les autels, relevait les autels et les trônes. Lorsqu'à son re-

(1) « J'ai exposé à l'archevêque Martini, écrit Ricci dans ses *Mémoires*, que la bulle *Auctorem fidei* ne m'a pas été expédiée, qu'il devait bien connaître les ordres du souverain qui défendait de la publier, soit ouvertement, soit par voie détournée. Je pourrais, ajoute-t-il, vous certifier que S. A. R. m'avait fait dire qu'on devait jeter une pierre sur cette affaire et n'en plus parler. »

(2) « Ce synode était recommandé par les personnes les plus probes, les plus éclairées et qui s'intéressaient le plus au bien de l'Église. Il était combattu par tous les ennemis d'une bonne réforme, les ignorants, par les faux dévôts, les fauteurs des prétentions de la cour romaine et par les adversaires de la doctrine de saint Augustin. »

(3) Le droit d'exclusion que s'étaient arrogé les cours de France, d'Espagne et d'Autriche, est d'une origine incertaine; incertaine aussi est l'étendue de ce droit. On en fait remonter la naissance au concile de Latran, en 1059; mais alors il ne fut question que de couronnement et non d'élection. L'usage habituel en remonte seulement au commencement du siècle dernier, plutôt par le consentement tacite que par l'autorisation des papes, qui pensèrent que le chef du monde catholique ne devait pas être élu contre la volonté des princes catholiques.

Il est probable que dorénavant personne ne l'exercera plus.

tour Pie VII passa par Florence, en 1805, Ricci lui présenta une nouvelle protestation, dans laquelle il déclarait « n'avoir jamais eu d'autres sentiments que ceux définis « par la bulle de Pie VI; qu'il n'avait ni soutenu ni cru « les propositions énoncées dans le sens justement con- « damné par ladite bulle, ayant toujours entendu que « si quelques paroles avaient donné lieu à équivoque, elles « auraient été aussitôt retirées et rétractées ».

Le pape l'accueillit avec infiniment de tendresse, et plus tard Ricci lui exprimait en ces termes ses remercîments affectueux : « Je me rappellerai toujours avec une filiale « tendresse le jour heureux où mes vœux ont été exaucés; « et dans la vie retirée que je mène pour m'occuper de la « grande affaire de mon salut éternel, je ne cesserai de « prier ardemment le Très-Haut pour qu'il conserve long- « temps à son Église, en la personne de votre Sainteté, « un pasteur zélé et éclairé, et à ses enfants un père tendre « et aimant, etc. » (Florence, 20 mai 1805.)

Les lettres qu'il adressa alors à ses amis sont conçues dans le même sens; il n'est pas jusqu'au fidèle Palmieri auquel il ne dise :

« Je ne désirais rien autant que cela, mais je ne pouvais « m'imaginer que cela arriverait de la manière que vous « avez déjà sue. Pie VII, surpassant mes espérances, a « accueilli avec une extrême bonté mes sentiments sin- « cères d'obéissance et d'attachement à sa personne sa- « crée... Que les méchants disent ce qu'ils voudront, nous « ne devons pas faire attention à eux. La doctrine catho- « lique est hors de péril : nous avons fait ce qui était né- « cessaire pour l'édification des peuples, en montrant « notre amour pour l'unité; nous avons écarté le scan- « dale que quelques-uns prenaient pour de l'ignorance,

« d'autres pour de la méchanceté. Vouloir trop défendre « notre manière de voir n'était pas conforme à l'exemple « de Jésus-Christ. » (15 juin 1815.)

Cela ne l'empêcha pas d'écrire à la même époque à Targioni :

« J'ai élevé la voix sans respect humain; j'ai combattu « au grand jour, avec l'aide du Seigneur, aussi longtemps « que j'ai cru que telle était sa volonté. Maintenant, la re- « traite, le silence, la prière sont mon devoir. Le temps « de parler viendra, mais peut-être Dieu l'a-t-il réservé à « nos neveux, lorsque Babylone aura comblé la mesure. « Ne sait-on pas que le cri de la foi ne s'entend pas tou- « jours? Mais que Rome le veuille ou qu'elle ne le veuille « pas, il n'est que trop réel que l'Église a maintenant « toutes les apparences de la décadence et de la vieillesse, « par suite de l'obscurcissement de tant de vérités que « beaucoup ignorent, que la plupart n'estiment pas[1]. »

(1) Le faux Febronius fit aussi sa rétractation en 17 articles, dans laquelle il reconnaissait que les clefs de l'Église ont été données à un seul; que la primauté du pape est perpétuelle, et qu'elle est une primauté de juridiction ; que l'Église a le droit de déterminer le sens et de juger la doctrine des propositions; que l'on doit obéir à la bulle *Unigenitus;* que, dans les doutes sur l'état de l'Église, on doit recourir au pape; que le concile de Trente a agi en pleine liberté et a réservé avec sagesse au pape certaines dispenses, la canonisation des saints et l'appel des causes ecclésiastiques; que les évêques non reconnus par le pape doivent être regardés comme illégitimes; qu'il a le droit de prononcer sur la foi, sur les sacrements, sur la discipline, etc., etc.

La rétractation fut reçue avec solennité par Pie VI, le jour de Noël 1778, et répandue principalement en Allemagne. L'auteur la notifia au diocèse de Trêves, déclarant qu'il la faisait librement et sincèrement, et qu'il publierait une réfutation des erreurs qu'elle contenait, ce qu'il fit dans le *J. Febronii J. C. Commentarius in suam retractationem, Pio VI. P. M. Kal. nov., submissam;* Francfort, 1781. Il s'y embrouille à la vérité quelque peu dans ses rétractations. Zaccaria a

L'intolérance des scrupuleux ne sait voir dans Ricci que mensonge et duplicité. L'intolérance des adulateurs à gages, pire que celle des inquisiteurs, le qualifierait d'homme vil, puisqu'ils soutiennent qu'il renia sa propre conscience par peur. Nous, nous ne voyons en lui qu'un homme qui s'est trompé, qui se repentit, mais qui ne sut pas réprimer tout mouvement d'orgueil humain : que ceux-là le condamnent qui sont sans péché. Mais ce qu'il faut véritablement voir en lui, c'est combien il est dangereux de vouloir des nouveautés qui ne sont pas entrées dans les coutumes ou dans les idées du peuple, et de chercher de l'appui auprès de l'autorité civile; ce qu'il faut constater aussi, c'est combien est imprudent un gouvernement qui se mêle d'affaires purement ecclésiastiques, quand son rôle doit se borner à empêcher que l'Église outrepasse sa compétence. Pour tout le reste, il doit s'en remettre au régime de la liberté.

Fin de Ricci.

Dans le calme de ses derniers jours, Ricci réunit toute sa vaste correspondance, et écrivit sa biographie qu'il achève ainsi : « Je termine ici ces *Mémoires*, qui pourront « peut-être un jour servir à désillusionner et à éclairer « ceux qui les liront. Alors même qu'ils resteraient ense- « velis dans l'oubli, il n'aura pas été d'un mince profit « pour moi de m'être rappelé dans ma retraite les traits « éclatants de la miséricorde de Dieu sur un de ses servi- « teurs inutiles. Louange et gloire au Seigneur qui a « exaucé mes prières en me soutenant dans les nombreuses « épreuves auxquelles j'ai été exposé, et qui m'en a tiré

fait une collection *Theotimi Eupistini de doctis catholicis qui Cl. Justino Febronio in scriptis suis retractandis ab anno 1780, laudabili exemplo præiverunt;* Rome, 1791. On y peut lire la *Retractatio* de De Dominis.

« d'une manière aussi inattendue! Qu'il lui plaise de me « préserver de nouveaux dangers; qu'il me fasse la grâce, « par les mérites de Jésus-Christ, par l'intercession de la « très-sainte Vierge Marie, de mon ange gardien, des « saints mes patrons et de tous les élus, de passer le reste « de ma vie de manière à ce que, au moment de la mort, « je sois appelé à jouir de cette éternelle béatitude qu'il « nous a gagnée par son sang précieux! *Fiat, fiat*, *Amen*, « *Amen!* »

Nous espérons que c'est dans de pareils sentiments qu'il mourut, le 27 janvier 1810.

Jansénistes et Jacobins.

Le triomphe de la révolution avait ramené beaucoup d'autres esprits à la vérité. La croyance se répandant que les Jansénistes l'avaient préparée par leur insubordination, Tamburini, dans les *Lettres théologico-politiques sur la situation présente des affaires ecclésiastiques* (1794), montre que les réformes que les princes voulaient introduire dans l'organisation de l'Église avaient mécontenté le peuple et sapé l'autorité des gouvernements. « Bien « des personnes étaient irritées de la destruction des ab« bayes qui contribuaient beaucoup à l'illustration des fa« milles; un plus grand nombre encore étaient irritées de la « suppression des couvents, considérés comme très-utiles « pour la commodité spirituelle du peuple; enfin, ils n'é« taient pas peu nombreux ceux qui regrettaient les « confréries, jugées très-propres à nourrir la piété des « fidèles. Les princes cherchèrent à produire une révo« lution dans l'opinion des hommes, » en restaurant les universités, en faisant publier des ouvrages destinés « à revendiquer pour la souveraineté temporelle ses droits primitifs ». Mais on confondit l'ardeur de la mêlée avec l'idée de la victoire : les princes, s'appuyant sur la force,

dans la chaleur de la dispute, prêtèrent la main à la Réforme, et portèrent des coups violents à l'intelligence ainsi qu'aux passions. Puis il cite des passages des œuvres des coryphées de la secte, tous en faveur de l'autorité royale, et tous contraires à l'origine populaire de la souveraineté, affirmée par Buchanan et son école; il renvoie aux Jésuites l'accusation de jacobinisme, de rébellion et de tyrannicide, c'est-à-dire tout ce qu'on appelle aujourd'hui libéralisme. Conséquent avec ses doctrines de libéral césarien, il affirme qu'il appartient à l'État de fixer l'observation des jours de fête, les empêchements et les dispenses du mariage, dans lequel on doit séparer le contrat du sacrement; on ne doit pas le défendre au clergé; un péché est imputable aux pasteurs qui ne respectent pas sincèrement les lois et les volontés des princes pour la restauration de la discipline ecclésiastique; il n'est pas convenable que les prêtres vivent de l'honoraire de la Messe.

Bolgeni, dont la théologie solide et la logique lumineuse réduisaient en poudre la rhétorique artificieuse de Tamburini, opposa à ces lettres l'opuscule *Les Jansénistes sont-ils Jacobins?* montrant qu'ils ne défendaient pas l'autorité, mais le régalisme. A l'arrivée des Français, Tamburini dansa avec la foule autour de l'arbre de la liberté en chantant : Vive l'université, fille de la raison et mère de la liberté[1] ! Il présenta à l'administration de la République

(1) *Termometro-politico*, 5 juillet 1796. — On y lit également, à la date du 25 juin : « En Lombardie, l'école du jansénisme a sa marque : elle est facile à distinguer. Chacun sait combien son esprit est analogue à l'esprit de la république ; on en a une preuve évidente dans les opinions et surtout dans les volte-face de Tamburini et de Zola. »

Un chroniqueur mantouan disait à son tour : « Les Jansénistes se

Cisalpine son *Introduction à la philosophie morale* dans laquelle il professait, comme au temps des ducs, les droits des gouvernants sur l'Église, et avouait que « les évêques et les prêtres ne sont proprement investis que du droit de direction dans les matières purement ecclésiastiques. » (Page 330).

Fin de Tamburini et de Zola.

Au retour des Autrichiens, en 1799, Tamburini souffrit de la réaction et des rigueurs de l'évêque Nani; puis Napoléon le replaça à l'université pour y professer l'histoire du droit et de la diplomatie. Regardé comme le chef de file des Jansénistes, honoré par les étudiants, distingué par les empereurs, ce directeur de la faculté de droit de Pavie vécut jusqu'en 1825, sans jamais se rétracter. Il publia dans un âge très-avancé la *Perfectibilité de la famille humaine,* et quelques poésies : il se vantait d'être chargé d'années et d'excommunications. On lui fit des obsèques magnifiques; un monument lui fut élevé dans l'université; mais l'édition que l'on commença de ses œuvres complètes n'eut pas le succès que, grâce à la prohibition, on espérait; elle resta inachevée (G).

Son ami Zola, avec lequel il travaillait à une espèce de conciliation entre le philosophisme français et la foi ramenée à ses origines, avait été l'objet des faveurs de l'empereur Joseph, qui, ayant transporté de Rome à Pavie le collége romain hongrois, l'y plaça comme recteur avec un très-beau traitement, et lui offrit ainsi un nouveau moyen de répandre le rigorisme dans les rangs de la jeu-

sont unis aux prêtres qui se sont déclarés jacobins : quelques-uns l'ont fait effrontément en public, mais les mieux avisés y ont mis des formes. J'en ai rencontré qui, en d'autres temps objet de la bienveillance du gouvernement déchu, se commettaient dans les rues avec les gens les plus décriés, parlant de l'archiduc et de Wilzech comme des ministres les plus injustes et les plus despotiques.

nesse. Il publia alors *Il piano d'una riforma ecclesiastica, e per qual modo i principi cattolici possano riuscirvi* (1790) : mais, à l'avénement de l'empereur François II, il fut congédié, avec une pension, il est vrai, de quatre cents sequins, et avec les honneurs et les insignes de sa place. Tamburini avait été traité de la même manière. Au retour des Français, il fut réintégré à son poste; mais, le séminaire général ayant été supprimé, il se retira dans sa patrie où, malgré la décadence (c'était du moins son avis) de la *nation bresciane*, il accepta la chaire d'éloquence. Il prononça un discours dans lequel le fameux anatomiste Antoine Scarpa louait « cette franchise philosophique dont peu de per-« sonnes auraient osé faire preuve dans un pareil sujet et « dans de pareilles circonstances. Comme nos républicains « et nos législateurs se trouveront petits, eux qui ne savent « rien de ce que Zola se propose d'enseigner! Comme « ils devraient se trouver humiliés, eux qui, pour gou-« verner, croient qu'il suffit d'être vêtus en grenouilles, « avec de grands panaches et de grands sabres! »

Ses collègues et ses élèves lui prodiguèrent les éloges, et on alla jusqu'à dire de lui :

Nulla ferent talem sæcla futura virum.

Mais Germain-Jacques Gussago, son panégyriste, parle « des péripéties pénibles qu'il eut à traverser, ayant à subir les attaques de prêtres, de religieux et de bigots, suspects de libertinage et d'impiété. » Il aima toujours passionnément les romans, et il exhortait les autres à ne pas l'imiter en ce point.

L'esprit du *Portique* de théologie de Pavie se fit longtemps sentir au milieu du clergé lombard : il se manifesta jusque dans l'opposition qu'en 1855 quelques prêtres de

cette ville firent à la déclaration dogmatique de l'immaculée Conception. On subtilisa sur le mode de la décision et de la promulgation ; on voulut voir, dans la bulle du 8 décembre 1854, une tentative du pape pour mettre l'épiscopat à l'écart ; on avertissait le gouvernement de veiller ; on espérait que le pouvoir civil détournerait les persécutions ecclésiastiques : phrases connues et expédients habituels de cette école.

Dans notre jeunesse, nous voyions encore, surtout en Lombardie, le clergé divisé en papistes et en jansénistes : ces derniers, généralement austères et studieux, prompts à se courber sous le joug de la servitude française imposée à nos compatriotes au nom de la liberté, avaient facilement obtenu des emplois, des honneurs, des évêchés : cependant aucun nom n'a survécu qui ait égalé les noms si illustres des Jansénistes de France.

Fin de quelques autres chefs de file du Jansénisme.

Lorsque de ce dernier pays descendit sur l'Italie, avec une avalanche de soldats, une avalanche d'erreurs ; lorsque, pour marquer leur servilité, les Italiens inondèrent leur pays d'un déluge d'opuscules contre la religion, copies des hideux produits de la presse française à cette époque, on vit un grand nombre de ceux qui avaient combattu le pape descendre dans l'arène pour défendre l'autorité qu'ils avaient contribué à ébranler. Ainsi Guadagnini, sur la fin de sa vie, fut amené à réfuter les diatribes que Ranza et d'autres vomissaient à l'ombre de l'arbre jacobin [1].

Le prévôt Reginald Tanzini fit une ample rétractation aux pieds de Pie VII (août 1800), se reconnaissant l'auteur de l'*Histoire de l'Assemblée des évêques de Toscane*, la

(1) *Esame della confessione auricolare e della vera Chiesa di Gesù Cristo*, an. III.

préface exceptée, et d'une édition de Machiavel avec l'avant-propos qui la justifie. « Une erreur d'intelligence, « le parti pris, transformé à mes yeux en un semblant de « zèle, m'avaient aveuglé et trompé au point de me faire « croire utile au service de l'Église ce qui de fait l'offen- « sait et la troublait. » Il terminait par ces mots : « Ah ! « plaise à Dieu qu'il n'y ait jamais personne d'assez mal- « heureux, d'assez téméraire pour mépriser cette au- « guste religion qui, dans ses rapports avec l'état de « corruption du genre humain, état inexplicable, dans sa « lumière, dans ses témoignages authentiques et surhu- « mains, dans ses précieuses maximes doctrinales et « morales, porte évidemment l'empreinte visible de la « divinité. »

Le synode de Pistoie avait compté parmi ses membres Vincent Palmieri de Gênes, oratorien (1753-1820), professeur d'histoire et de théologie au *Portique* de Pavie, auteur d'un *Traité historico-critico-dogmatique des indulgences* (1788), qui fut réfuté par le père Anfossi, maître du sacré palais : il lui opposa plus tard *La perpétuité de la foi de l'Église catholique concernant les indulgences.* Les révolutions de cette époque l'obligèrent à se retirer dans sa patrie, d'où Solari, traducteur d'Horace, Molinelli, Degola, d'autres prêtres *patriotes* et lui-même envoyèrent une lettre d'adhésion au clergé constitutionnel de France. De leur union sortit un opuscule, *La liberté et la loi considérées dans la liberté des opinions et dans la tolérance des cultes.* Palmieri avait fait tout seul une *Exposition raisonnée des systèmes des incrédules* ; quelques-uns disent qu'avant de mourir il rétracta tout ce qu'il avait écrit contre le Saint-Siége, mais ses amis lui font les honneurs de l'impénitence finale.

D'autres furent moins heureux. Parmi eux figure Marcel-Eusèbe Scotti, Napolitain, prédicateur suspect, auteur d'un *Catéchisme pour les marins,* et de la *Monarchie universelle des papes* (1789)[1], écrite pour soutenir la question de la haquenée contre les papes, dont les usurpations sont à ses yeux la cause de tous les maux de l'Église. S'étant jeté dans le tourbillon de la révolution en 1799, les rois le firent pendre ; les rois dont il avait soutenu intrépidement l'absolutisme.

Un autre écrivain, Jean Serrao de Potenza, avait fait imprimer *Des illustres catéchistes,* à l'imitation du *De claris oratoribus,* de Cicéron. C'est un dialogue en langue latine entre l'auteur, Dominique Malarbi et Jérôme Vecchietti, dans lequel il donne de grands éloges à Mesengui et censure les Jésuites alors supprimés. Le Père Mamachi critiqua très-vertement cet ouvrage, et d'autres encore du même auteur ; aussi, avant de l'accepter pour évêque de Potenza, le pape l'obligea-t-il à s'expliquer sur ses sentiments. Mais Serrao écrivit au ministère napolitain, pour l'exciter à repousser les prétentions de Rome. En effet, une commission élue par le ministère déclara insultant et inacceptable le questionnaire du pape, et exhorta le roi à faire consacrer Serrao par le métropolitain. La proposition fut accueillie avec le plaisir que l'on éprouvait à tout ce qui heurtait Rome ; à la fin, une commission de cardinaux lui suggéra l'idée de faire un acte de soumission au Saint-Siége sans en-

(1) *De la monarchie universelle des papes, discours dédié à S. M. Ferdinand IV et à tous les souverains du monde chrétien,* Naples, 1789. Quelques critiques ont attribué cet écrit au prévôt sicilien Minci, aidé de Scotti ; ce dernier, qui prêchait alors dans la cathédrale d'Aversa, dut quitter cette ville, parce qu'on l'en crut l'auteur.

trer dans les détails. On le croit auteur du livre intitulé *la Pragmatique de saint Louis, proposée aux réformateurs de la discipline* (1788), dans lequel il attribue aux rois le droit d'élire les évêques, et où la synagogue romaine est présentée sous les couleurs les plus injurieuses. Il composa encore un commentaire *De rebus gestis Mariæ Theresiæ*, dédié à la reine Caroline, à laquelle il prodigua les éloges ainsi qu'au roi. Lorsqu'on lui demanda de prêter le serment d'obéissance en sa qualité d'évêque, il dit : « Volontiers, mais avec les réserves voulues pour ce que je dois à mon souverain. » Les rois de ce temps se glorifiaient d'avoir des sujets aussi dévoués ; mais, quand la république vint, Serrao et ses semblables en furent les plus chauds partisans; la république tombée, le peuple le massacra [1].

(1) En 1862, on présenta au Parlement italien une pétition demandant l'érection d'un monument à Serrao, « une de ces grandes âmes rares qui défièrent les foudres papales, criant haut la vérité contre les abus et la corruption des prêtres, menaçant dès ce moment-là de frapper au cœur la ténébreuse association de ces misérables, qui depuis plus de dix-huit cents ans foulent aux pieds les lois de la pensée et les droits de l'homme ».

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS III.

(A) « *Episcopatui Romano non ita adnexum dicemus primatum, ut Ecclesia illum in aliam quamcumque cathedram transferre non possit.* »

« *Arnaldus Brixiensis nec proprie schismaticus fuit, nec seditiosus, nec turbulentus.* »

« *Nullus episcopus, nec romano excepto, potest aliquem excommunicare, nisi de consensu, saltem præsumpto, totius corporis Ecclesiæ.* »

« *Hæresis janseniana est inane spectrum, calide confictum ab hostibus veritatis ad suos adversarios opprimendos.* »

« *Ecclesia subesse potest errori in definiendo sensu librorum qui canonici non sunt.* »

« *Quælibet gratia Christi efficax est.* »

« *Romanus pontifex pastorale munus exercere nequit in alterius diœcesi, absque proprii ordinarii facultate.* »

« *Episcopi suam a Christo immediate jurisdictionem habent, non a Romano pontifice.* »

« *Concilia generalia esse supra pontificem propugnamus.* »

« *Ecclesia nullam habet potestatem conferendi indulgentias pro mortuis.* »

« *Approbationes confessariorum nec ad loca, nec ad tempus limitari possunt.* »

« *Romanus Pontifex in rebus fidei ac morum, etiam cum Ecclesia sua particulari, judicium pronuncians, subesse potest errori.* »

« *Irrefragabilis conciliorum auctoritas minime pendet a confirmatione romani pontificis.* »

« *Index librorum prohibitorum congregationis romanæ nequit esse regula pro discernendis bonis libris a malis.* »

(B) Le Père Viatore de Coccaglio nous remet en mémoire Paul Lorenzini de Scapezzano du duché d'Urbin, qui, s'étant fait religieux, quitta son couvent et embrassa la réforme à Poschiavo.

Étant tombé malade, il parut se convertir, mais il revint à ses erreurs. Il écrivit en faveur des protestants, chercha à faire des prosélytes à Bormio, et publia pour sa défense, en italien : *Courts éclaircissements sur les paroles de l'abjuration solennelle de Paul Lorenzini, professeur de théologie sacrée, qui ont été obscurcies par les explications de Frà Viatore de Coccaglio, capucin : ouvrage dédié aux magnifiques communes de Bregalia, des deux Engaddine, de Poschiavo, de Brusio, de Bivio :* Scoglio, 1761. Toujours violent, toujours armé de textes bibliques, il fait l'apologie de sa propre abjuration, soutient que ceux-là sont les pasteurs de l'Église qui nourrissaient le troupeau du pain de la parole laissée par le Christ; la papauté, le cardinalat, la prêtrise, ne sont que des inventions; il ne reconnaît, pour sa part, que l'Évangile pur; telle est précisément la doctrine qu'il a professée à Poschiavo. Il poursuit, sur le même ton, ses éclaircissements, affirmant toutes les hérésies relatives à la messe, à la papauté, aux indulgences, aux saints, au jeûne, à la distinction des péchés en mortels et véniels.

Il a encore publié, sur le même patron : *Courts avertissements sur les paroles solennelles de l'abjuration de Paul Lorenzini, etc., réfutés par le père Chérubin de Bogliaco, capucin, dédiés aux vrais fidèles de Jésus-Christ.* Scoglio, Gadino.

Et *Bref examen de la généalogie et de l'intégrité de Paul Lorenzini, etc., dénigrées par un inique pamphlet des pères Viatore et Bonaventura, capucins.*

(C) Ses autres ouvrages sont :

Vindiciæ augustinianæ ab imputatione regni millenarii. Crémone, 1747.

Trois Dialogues pour défendre l'ouvrage ci-dessus (1753). Il soutient que le sermon 250 de saint Augustin est une compilation de passages divers, sans connexion, arrangée par quelqu'un qui a voulu faire du saint l'auteur de l'erreur des millénaires.

D. Aurelii Augustini quæ videtur sententia de beatitate s. patriarcharum, prophetarum, etc., ante Christi descensum ad inferos (1762). Il fut vivement combattu par Malmacchi contre lequel il dirigea une *première lettre* en 1767.

L'année suivante, il publia la *Dissertation épistolaire sur la spiritualité de l'âme des bêtes,* puis une explication du texte de saint Augustin, *Ecclesiam Christi servituram fuisse sub regibus hujus sæculi;* et *Du rétablissement dans le rite romain des prières publiques quotidiennes pour le salut et la prospérité des souverains* (Pavie, 1784).

Il fut combattu par un grand nombre de disciples de saint Thomas, et principalement par les pères Mingarelli, Patuzzi, Migliori, et par monseigneur Giustiniani, évêque de Cerigo.

(D) Ce fait mérite une mention particulière, à cause des événements contemporains. Les républicains français, ayant envahi les États du pape, en 1793, y imposèrent le serment « de haïr la monarchie et l'anarchie ». Le pape défendit à ses sujets de rien jurer « si ce n'est qu'ils ne prendraient point part à des con-« jurations ou séditions ayant pour but le rétablissement de la « monarchie » ; de rien promettre autre chose que « la haine « à l'anarchie, et la fidélité à la constitution, sans aucun préju-« dice pour la religion catholique ». Avant que la décision explicite ne fût intervenue, quelques-uns avaient essayé, comme cela arrive dans les temps de persécution, de mettre la conscience catholique d'accord avec les exigences du gouvernement. Bolgeni, entre autres, publia *Sentiments sur le serment prescrit aux instructeurs et aux fonctionnaires publics* : entraîné par son autorité, monseigneur Boni, vice-gérant, publia que chacun pouvait en cela suivre son opinion, sans accuser autrui. Les professeurs de la Sapience et du Collége romain s'en prévalurent pour prêter le serment, lorsque le pape fit enfin publier sa décision. Des rigueurs pareilles ont, dans la révolution d'aujourd'hui, jeté de la même manière le trouble dans les consciences.

(E) « La liberté de penser, de parler et de lire a, je le reconnais, causé à notre sainte religion de grands préjudices dans cette cité ; le champ est ouvert au libertinage depuis le moment où les puissances ecclésiastiques ont cessé d'exercer leur autorité. Le Saint-Siége ayant été informé de cet état de choses, le souverain Pontife m'a fortement exhorté à réparer les abus, et je l'ai supplié de me prêter son aide dans l'accomplissement de mon ministère. Pour ne pas manquer au peuple confié à mes soins, j'ai pensé plusieurs fois que le moyen le plus propre de l'instruire était de lui faire parvenir nos lettres pastorales ; mais j'en ai été empêché, comme vous savez. Je m'en suis plaint respectueusement ; j'ai fait sur divers points concernant la religion et les cœurs, ainsi que sur divers sujets relatifs à la discipline ecclésiastique, d'humbles représentations qui, à cause de mon indignité sans doute, n'ont pas été écoutées. Votre Excellence sait combien de fois j'ai eu l'honneur de lui présenter mes hommages pour lui faire part de mes instantes et ferventes supplications : je le confesse, les circonstances actuelles me trouvent quelque peu découragé. Si j'étais soutenu dans l'exercice du

ministère épiscopal par l'autorité souveraine dont j'implore vivement l'appui, je reprendrais cœur, et je n'aurais plus rien à désirer. Dans cette confiance, je prie Votre Excellence d'assurer le conseil impérial de ma vénération la plus distinguée, et de me croire de Votre Excellence, etc. »

En 1752, l'évêque de Chiusi ayant, à propos de l'abolition de la censure, fait quelques réclamations, fut obligé de se rétracter. Il écrivit ce que voici : « Sacrée Majesté Impériale : J'ai appris de Sa Sainteté avec un profond regret et une grande douleur de mon âme, les plaintes de Votre Majesté contre ma pauvre personne, parce que j'ai eu la téméraire hardiesse de déplaire à mon impérial et auguste souverain... Je me reconnais obligé de me présenter respectueusement devant le trône, etc. »

(F) Dans le fatras des ouvrages publiés alors, citons :

Mémoires historico-ecclésiastiques pour servir d'apologie à ce qui se pratique actuellement dans les différentes cours d'Europe pour régler la discipline ecclésiastique, et la ramener, autant que possible, à sa pureté première, ouvrage d'un Italien; avec la fausse date de Kœnigsberg, et l'avis qu'il se vend par le libraire Bindi à Sienne.

La religieuse instruite du droit que le prince a sur la clôture, et de la liberté qui lui reste de rentrer dans le siècle à la suppression du monastère et de l'ordre, 1783.

De la monarchie universelle des papes, 1789.

Nécessité et utilité du mariage des prêtres, où l'on démontre que le pape peut dispenser ceux qui le demandent, 1770.

Plan ecclésiastique pour un arrangement à essayer dans les circonstances des temps présents, Venise, 1767.

Recueil d'opuscules intéressant la religion. Pistoie, imprimerie Bracali, 1786 et antérieurement : 17 volumes.

Dissertation sur les biens temporels possédés par les Églises, par les ecclésiastiques et par tous les gens dits gens de mainmorte. Venise, 1766.

Rendez à César ce qui est à César.

Sonnets contre les opinions de Michel Baïus, de Jansénius d'Ypres, de Belelli, du père Berti, augustin, de Viatore, de Rotigni, de Migliavacca (défendus en 1762).

Jésus-Christ sous l'anathème et l'excommunication, ou Réflexions sur le mystère de Jésus-Christ rejeté, condamné et excommunié par le grand prêtre et par le corps des pasteurs de Dieu; pour l'instruction et la consolation de ceux qui dans le sens de l'Église éprouvent le même traitement; Pistoie, 1786.

En 1769, Augustin-Jean-Charles-Clément d'Auxerre, un des

plus fervents missionnaires des opinions jansénistes, voyagea en Italie pour y réchauffer le zèle des sectaires : parmi eux Foggini, Bottari, Del Mare, Palmieri, Tamburini, Zola, Alpruni, Pujati, Nanneroni, Simioli entretinrent entre eux une correspondance qui a été recueillie en 24 volumes. Clément a décrit son *Voyage en Italie et en Espagne* (1802, 3 vol.) d'une manière ridicule et vaniteuse.

Dans les Archives Ricci, il existe toute la correspondance de l'année 1783 entre Ricci et le grand-duc.

(G) Voir ci-dessus la note 2, pag. 630. L'article trop court que lui consacre le dictionnaire de *Biographie chrétienne*, de Migne, conclut *qu'il professait, dit-on, des opinions qui n'étaient point entièrement conformes à celles de la cour de Rome; elles se rapprochaient des doctrines gallicanes.* — En 1862, on commença à Milan la publication en fascicules d'une histoire générale de l'Inquisition du chevalier Pierre Tamburini, qui forme quatre volumes, avec de nombreuses gravures chargées de couleurs noires et rouges où sont représentés de la manière la plus grotesque tous les tourments que l'Inquisition aurait jamais pu infliger : hommes sur le chevalet, sur la roue, au carcan, sur le bûcher, toujours accompagnés de moines faisant l'office de bourreaux. Dans une de ces gravures, *Innocent III ordonne à Dominique Guzman le massacre des Albigeois*; dans une autre, *Clément V et Philippe le Bel résolvent la destruction des Templiers*; celles-là donnent l'idée des autres, et font comprendre comment cet ouvrage flatte bassement les passions brutales de mode alors. On y lit que « Dante fut accusé d'hérésie plutôt par la jalousie des prêtres que pour tout autre motif, » — II, 138, — pendant que chacun sait que ce sont précisément les ennemis des prêtres qui font à Dante un mérite d'avoir été hérétique. Il n'est pas jusqu'à Jeanne d'Arc qui ne soit victime de l'Inquisition; à plus forte raison, Porcari, Don Carlos, Savonarole au supplice de qui un cardinal assiste le rire sur les lèvres. L'auteur désapprouve tous les Ordres religieux et le *système mysophysique, antichrétien et antisocial du célibat hiératique.* Quant aux Jésuites, il ne veut pas décider *s'ils ont été utiles ou nuisibles à l'État et aux mœurs; mais on ne peut se dissimuler que leur institution a été infiniment avantageuse au catholicisme* (III, 591). L'ouvrage est précédé d'une vie de Tamburini, écrite avec fiel : ce fiel déborde surtout contre *ces misérables partisans du pouvoir temporel.* Il y est dit, sur la fin, que Tamburini écrivit cette histoire de l'Inquisition dans les dernières années de sa vie, et la confia au neveu de son ami Zola.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Cet ouvrage doit-il peser sur la mémoire du professeur de Brescia, dont le nom a été affiché sur les murs de Milan au milieu des figures d'écorcheurs et d'écorchés?

Quelques-unes des phrases que j'ai déjà citées ont fait soupçonner au lecteur un souffle plus moderne, si déjà l'on ne s'était dit qu'un vieillard octogénaire n'avait pu mener à bonne fin un ouvrage qui exigeait à cette époque, pour ne pas parler d'autre chose, des recherches de livres et de documents dont Tamburini n'avait d'ailleurs pas l'habitude, puisque les arguments historiques dont il avait besoin pour ses controverses lui étaient toujours fournis par Zola.

Tamburini, ensuite, a pu se tromper dans l'altération de quelques vérités, dans l'application de quelques doctrines : mais celles-ci appartiennent à une école qui ne renie pas le catholicisme et bien moins encore le christianisme; à une école dont le caractère était de désobéir en protestant d'une aveugle obéissance, de pousser à l'excès la rigueur de la morale et les actes de la piété, de comprimer par de froids raisonnements la chaleur de la vie chrétienne, en tenant plus compte de la justice de Dieu que de sa miséricorde.

Or, on trouve dans cet ouvrage des chapitres que l'on dirait tombés d'une plume pieuse : d'autres fois et surtout dans la conclusion, on y foule aux pieds la foi de nos pères comme pourrait le faire le plus misérable des folliculaires contemporains, avec une connaissance absolue du temps et un manque constant de jugement. On s'y heurte non-seulement à l'esprit, mais encore à la phraséologie de Quinet et de Michelet : l'auteur présente, comme eux, *le monstrueux simulacre appelé le pontife*; il répète les blasphèmes de la populace contre le pape-roi, il va jusqu'à voir dans la sorcellerie un symptôme des conquêtes du diable sur le diable. Computant le nombre des personnes qui ont péri non plus par le fait de l'Inquisition, mais à cause du christianisme, il conclut que 17,899,600 *ont été les victimes de la rage religieuse chrétienne.*

Outre ces sentiments tout à fait à l'unisson de l'effervescence qui règne de nos jours, un grand nombre de phrases sentent leur moderne de deux lieues, comme *les exilés arrachés à leur mère au doux langage,* ou sentent tout à fait l'étranger, rappelant par exemple *Pierre de Lancre qui menait au galop et à bride abattue un procès.*

Une manière qui caractérise non-seulement un auteur mais une époque, c'est l'exposition dramatique qui nous est venue

avec les romans de Walter Scott. On y lit d'ailleurs de véritables romans, tels que celui d'un certain Rusconi de Côme, de Menico et d'Agnès Sturbini, de Rosalione des Lambertenghi, probablement issus des romans qui salissent aujourd'hui la littérature. D'où l'on peut déduire que cette histoire est une compilation indigeste d'ouvrages dont un grand nombre ont paru à la fin de la vie de Tamburini ou après sa mort, Lorente par exemple.

Mais l'auteur s'oublie parfois jusque dans son métier de compilateur : c'est ainsi par exemple qu'il appelle *Notre* le royaume de Naples (III, 504, 508, 515) ; il cite Ferdinand del Pozzo et Charles Botta (IV, 398), et jusqu'à un bref de Grégoire XVI. Bien plus, décrivant avec minutie la Bibliothèque Ambrosienne, et Dieu sait à quel propos, il indique dans sa description le monument de Bossi, œuvre de Canova, les bustes de Byron, de Monti, de Pecis, de la Paravicini, de Branca, d'Oriani, et jusqu'au pavé de mosaïque donné par la famille Litta-Modignani.

Mon *Histoire du diocèse de Côme* est de quelques années postérieure à la mort de Tamburini : je pourrais donc paraître un plagiaire, puisqu'on lit dans cet ouvrage mot pour mot (IV, 38) tout ce que j'ai raconté des sorcières du Comasque et de la Valteline. Ce procès des empiriques (Untori), dont on a tant parlé ces années dernières, Tamburini le raconte là tout au long, sous une date *bien antérieure* (IV, 101) ; et, voyez la coïncidence, absolument dans les mêmes termes que moi. Il y a pourtant cette différence que j'y ajoutais quelques faits de prétendus empoisonneurs, poursuivis à Paris en 1835 : le pseudo-Tamburini, se rappelant cette fois qu'il était mort depuis longues années, les applique, vous pouvez vous figurer avec quelle incohérence, à la fièvre jaune de Livourne en 1800, en copiant toujours néanmoins mes expressions.

Manzoni a publié un des plus beaux ouvrages apologétiques qui aient paru sur la morale catholique, croyant réfuter Sismondi. Il s'est trompé. Ce fut Tamburini qui, pour montrer combien les Italiens entendaient mal la liberté et quels maux leur a apportés le catholicisme, a développé ce thème dans deux chapitres qui sont *ad verbum* les deux célèbres chapitres que Manzoni a réfutés triomphalement, les croyant de Sismondi.

Je pense que c'est assez pour que l'on soit autorisé à absoudre le professeur de Brescia d'avoir *commis* un livre digne tout au plus de la littérature malsaine des échoppes ; un livre écrit avec tout le déshabillé dont on use aujourd'hui envers un public qui se laisse aller à la crédulité, crédulité qui est un des effets les plus généraux des révolutions.

DISCOURS IV.

L'hérésie politique

La révolution française, protestation et révolte ouverte contre la tradition civile et la doctrine théologique, avec cette tyrannie déréglée que peut produire le triomphe de la force matérielle sur la marche régulière de la force morale, imposa d'abord au clergé cette abomination appelée la constitution civile, que trop de prêtres jurèrent; quelques-uns se marièrent le jour où le mariage fut déclaré un pur contrat civil, mais ils perdirent la confiance du peuple : le peuple la réserva aux prêtres qui acceptèrent la pauvreté et le martyre. La révolution, arrivée au dernier degré de la frénésie, tenta d'abolir avec tout le passé Dieu lui-même : elle affirma qu'il fallait remonter le cours de l'humanité et prendre un type nouveau que les *philosophâtres*, faisant abstraction des faits, mettaient en avant. Providence, ordre, bien, immortalité, furent déclarés de pures hypothèses qu'on remplaça par d'autres, fatalité, mal, force, néant.

Un peu plus tard cependant on reconnaissait la nécessité d'un Dieu, et après un siècle de préparation, après avoir énervé les caractères et tendu les ressorts du gouvernement, la raison à son apogée inventa une religion qui fut le plus stupide des cultes, et qui tomba presque aussitôt au bruit des sifflets universels.

La Réveillère-Lépeaux, un des directeurs, qui avait inventé ce culte absurde des théophilanthropes, écrivait au jeune Bonaparte, conquérant de l'Italie, le 21 octobre 1797 : « Il ne faut pas laisser donner un successeur à Pie VI; il faut profiter de l'occasion pour établir à Rome un gouvernement représentatif, et délivrer l'Europe de la suprématie papale. »

Bonaparte, génie de l'ordre et de l'autorité, au lieu de *lasser la patience* des prêtres comme on le lui ordonnait, ou de seconder les antipathies railleuses de ses amis qui riaient de tout habit différent du leur, traita en vainqueur avec le pape, mais comme *si celui-ci avait eu cent mille baïonnettes.* Cependant, après son départ, la république française ordonna à Berthier d'occuper la *moderne Babylone,* où l'on proclama la république romaine, en invoquant les mânes des Caton, des Pompée, des Brutus, des Cicéron, des Hortensius, et on traîna en France prisonnier Pie VI qui y mourut. Les philosophes et les soldats s'écrièrent : « Nous avons enterré le dernier pape ; » les catholiques craignaient pour le moins une longue vacance ; et cependant à Venise, à laquelle non pas le stylet de la cour romaine, mais la démocratie avait enlevé l'autonomie et la liberté, se réunit le conclave qui élut Barnabé Chiaramonti. Le nouveau pape prit le nom de Pie VII, et retourna bientôt à Rome où l'appelaient le peuple et les gens sages.

Le concordat. L'expérience sanglante avait dissipé même en France les illusions impies, et les triomphateurs eux-mêmes se sentirent épuisés par la victoire. Sans Dieu la nature révoltait ; la morale n'était plus qu'une ironie, et comment comprendre une société à qui manque toute croyance solide pour diriger les hommes vers l'harmonie des actes et des opinions? Le besoin de la foi et des secours religieux ressuscitait

dans les âmes; tant d'orphelins, tant de veuves sentaient le besoin de chercher un refuge en *Celui* qui est le père et l'époux immortel! Les âmes dans l'angoisse invoquaient les rites qui réconcilient avec le Dieu consolateur: les cœurs aimants imploraient le Christ qui sanctifie les affections; les malheureux, la croix qui enseigne la patience et leur donne l'espérance fortifiante d'un jugement où seront châtiées les iniquités tyranniques des puissants. L'homme politique désenchanté reconnaissait, lui aussi, qu'il fallait rechercher une égalité plus réelle, une liberté moins trompeuse : le penseur méditait avec mélancolie sur cette destruction du christianisme qui n'avait laissé à l'homme et au monde nulle règle générale, et à l'humanité aucun intermédiaire entre le grand tout qu'on lui ôtait et le néant où on la jetait.

Bonaparte, par cela même qu'il sentait sa force, repoussait la tyrannie des lâches et les criailleries du vulgaire; au paroxysme de ses colères et des débauches mêmes de son ambition, il montra toujours le besoin et le désir de se réconcilier avec le pape. Aussitôt qu'à la frénésie de l'orgueil et du sang versé succédèrent quelques instants lucides, on renoua la chaîne entre les temps antiques et les temps nouveaux, au moyen du concordat que la république conclut avec le pape en 1801 et qui établit les relations réciproques de l'Église et de l'État, non pas suivant des théories abstraites, mais sur des données positives et pratiques. Ce n'était pas le roi de Rome, mais le souverain spirituel de la société des âmes qui traitait avec le gouvernement de la France. Celui-ci prenait des engagements dans l'ordre matériel; il devait protéger l'exercice du culte catholique, assurer un traitement aux évêques et aux curés, etc.; le Saint-Siége, de

son côté, faisait des concessions dans l'ordre spirituel : il accordait au magistrat suprême le droit de présenter les évêques, de confirmer les curés et d'exiger le serment des uns et des autres. On ne demanda point que la religion catholique redevînt religion de l'État, on voulut seulement que sa liberté fût protégée. Les princes ecclésiastiques de l'Allemagne avaient perdu leurs États, le pape les Légations, et la cour romaine les taxes que lui payait la France pour dispense, etc.; mais le pontife se résignait à de grands sacrifices pour regagner le royaume du fils aîné de l'Église. On n'insista point sur la restitution difficile des biens enlevés à la mainmorte, les richesses n'étant pas essentielles au clergé, et on reconnut l'aliénation de quatre cent millions de biens vendus au profit de la nation. On demanda aussi le mariage des prêtres, mais Pie VII, quoique plein d'amour pour la France et d'admiration pour l'homme qui la dirigeait, répondit qu'il pouvait absoudre les prêtres qui avaient contracté mariage, mais non autoriser en principe le mariage lui-même. En 1516, François I[er] et Léon X étaient convenus que le roi nommerait les évêques ; on n'avait pas voulu qu'au milieu de la corruption qui dominait alors, la nomination restât aux chapitres, et pas davantage qu'elle fût réservée à la cour romaine. Pie VII dut reconnaître une nouvelle circonscription des diocèses, mise en harmonie avec celle des départements, et aussi les évêques que le premier consul y nommait. Pour que les siéges ne restassent pas inoccupés, il sollicita lui-même la renonciation de leurs titulaires émigrés par suite du refus de serment, et tous s'empressèrent d'adhérer à sa demande avec ce généreux désintéressement qu'au début de la révolution les nobles avaient montré en renonçant à leurs titres et priviléges.

Lucien Bonaparte, présentant cet acte au corps législatif, s'écriait : « Heureuse la France si elle avait pu accomplir une telle œuvre en 1789! Qui peut calculer le nombre des victimes qui eussent été épargnées? »

Le concordat était un acte entre deux puissances indépendantes, où l'on reconnaissait non-seulement la souveraineté morale de l'Église comme société spirituelle visible, mais encore son pouvoir politique. Par cet acte l'Église se relevait, non plus couverte du sang de son martyre et avec la croix de bois, mais à l'ombre d'une épée puissante. Quel dépit causait aux avocats et aux soldats un pareil acte de la part de Bonaparte, qu'on avait appelé la révolution faite homme ! Et cependant il rétablit non-seulement le catholicisme par le concordat, mais encore la suprématie du pape sur les rois, en lui demandant de le sacrer lui-même. A cette occasion, il devait jurer de maintenir la liberté des cultes. Les cardinaux et le pontife en conçurent quelque scrupule ; mais le cardinal Fesch, au nom de Bonaparte devenu Napoléon, écrivait [1] : « La promesse de respecter et faire respecter la liberté des cultes n'est que le mode de l'exécution de la « tolérance civile : elle n'emporte pas en soi la tolérance « religieuse et théologique qui est l'acte intérieur d'ap- « probation et de canonisation des autres sectes. On peut « en tirer la preuve de l'état de la personne qui doit « prêter ce serment. Le Sénat sait fort bien que l'em- « pereur qui doit prononcer ce serment est Catholique. « Ce sénat, qui l'oblige à jurer le concordat qui est la « profession de sa foi (à lui empereur), n'a donc pas voulu « l'obliger au respect renfermant la tolérance théolo-

(1) Voir Artaud, *Histoire de Pie VII*, tom. I, p. 459.

« gique qui détruirait cette même foi, et par conséquent « il n'a exigé que le mode de protection de la tolérance « civile[1]. »

Mais puisque la révolution avait proclamé en France l'autorité unique de l'État, ce qui dans le langage arrangé à la moderne s'appelle *la liberté,* l'Église rentrait bien dans la loi, mais elle était sous la loi; il ne lui restait plus ni personnalité distincte, ni propriété, ni puissance indépendante : et cependant on maintenait contre elle les mesures de suspicion et d'exclusion dont on l'avait entourée, quand elle avait État, puissance, propriété et indépendance. Et comme l'Italie se façonne sur les exemples de la France, elle aussi n'a pas encore trouvé la place convenable à l'Église; elle révère encore cette Église, mais comme une étrangère; elle la protège comme une pupille; elle la salarie comme une servante.

Napoléon et Pie VII.

Tant que la France domina dans la péninsule, soit au temps de la République Cisalpine, soit au temps des royaumes d'Italie, de Naples, d'Étrurie, la toute-puissance de Napoléon pesa sur l'Église. Le maître prétendait

(1) Il faut voir dans l'oraison funèbre de Pie VII par Rosmini comment il l'excuse d'avoir sacré Bonaparte. Les actes intervenus à cette occasion servent à expliquer en quel sens la cour de Rome entend la tolérance, et comme il faut entendre l'encyclique du 8 décembre 1864. La vérité est une. On ne peut théologiquement reconnaître comme vraie que la religion catholique, mais cela n'empêche pas que civilement on n'accorde la tolérance à celui qui en professe une autre. Talleyrand lui-même, dans un rapport à l'empereur en date du 13 juillet 1804, disait : « La tolérance est en France, et dans la plus grande partie des États de l'Europe, un devoir politique qui n'affecte en rien la catholicité des souverains et des États qu'ils gouvernent. En Allemagne, en Italie, à Rome même, et en France, on interdit l'insulte et les persécutions ; on plaint les dissidents, mais on commande le respect de leur opinion et du culte que la conscience leur prescrit de pratiquer. »

soumettre à ses décrets les volontés et les consciences. Le concordat qu'on avait conclu avec la République Italienne ne devait pas imposer d'aussi grands sacrifices, parce qu'il ne s'agissait point de rétablir la religion qui n'avait jamais été abolie dans la péninsule : les concessions furent moindres, et on y inséra la promesse de n'introduire aucune innovation, si ce n'est d'accord avec le saint-siége. Cependant on publia aussi en Italie les articles organiques que Napoléon avait arbitrairement joints au concordat, et qui le dénaturaient en quelque partie. Si on feignit de les retirer pour faire droit aux plaintes du pape, ils subsistèrent réellement dans les décrets du vice-président Melzi et du ministre du culte. Quand la République Italienne fut devenue le Royaume d'Italie, Napoléon supprima plusieurs couvents, et plus tard tous les autres; il réduisit les paroisses; il fixa le nombre des séminaristes, et entoura d'espions le Vatican et les cardinaux [1].

Le pape, plein de douceur, dominé par le désir de conserver la religion, caressait l'empereur, mais le prêtre ne pouvait prier pour le despote, si la prudence l'empêchait encore de le contredire. Le gouvernement pontifical ne déplaisait pas moins aux révolutionnaires qu'aux partisans de la monarchie, parce qu'il conservait encore les libertés historiques que détestent les uns et les autres. Dans ce gouvernement, point de conscription; des impôts très-modérés; franchises municipales complètes ; il n'aspirait point à augmenter ses domaines, et, vrai type

(1) « Vous entretenez ici d'innombrables espions ; Rome et l'État pontifical sont en proie à leurs calomnies; ils font le siége du palais apostolique comme d'une forteresse. » (Note de Consalvi à Talleyrand, 1805.)

d'un gouvernement électif, il offrait un frappant contraste avec la gloire révolutionnaire et la tyrannie démocratique des gouvernements nouveaux. Consalvi, ministre d'État, se refusait à prendre part aux guerres de Napoléon comme aux coalitions formées contre lui. Quand il eut étendu les hostilités au royaume de Naples, des chefs de bande parurent dans les montagnes frontières, en excitant les populations à prendre les armes ; à Rome même s'organisèrent deux comités qui ne manquaient aucune occasion de manifester leur haine contre le tout-puissant maître de la France. Napoléon s'en plaignait, et il est curieux de voir comment il insistait alors pour faire chasser de Rome ce Victor-Emmanuel dont les successeurs voudraient aujourd'hui en chasser le pape.

Désormais dans les desseins du conquérant, il n'y eut plus de place pour la prudence et la modération : il ne savait plus s'arrêter sur ce chemin rapide qui paraissait le porter au sommet et sur lequel il courait à l'abîme. Résolu d'enserrer même les croyances et le culte dans son despotisme administratif, il songeait à s'emparer du reste de l'État pontifical. A ceux qui lui montraient qu'un pape sans royaume serait nécessairement asservi à un roi, et par conséquent repoussé par les autres, Napoléon repondait : « Tant que l'Europe a reconnu plusieurs maîtres, il n'était pas décent que le pape fût soumis à l'un d'eux en particulier. Mais aujourd'hui qu'elle n'en reconnaît pas d'autre que moi ? » En tenant ce langage, il oubliait que le pape étend son autorité spirituelle ailleurs qu'en Europe, et il posait comme condition nécessaire de sa sujétion la servitude de tous les peuples (A).

Cependant renverser de son trône un souverain à qui il venait de demander lui-même l'onction sainte, c'était un

acte de nature à produire une impression sinistre : aussi pour usurper un bien petit territoire, pour soumettre le plus faible et le plus inoffensif des princes, risquait-il de voir les consciences catholiques scandalisées, d'ébranler le dogme de l'autorité qu'il s'efforçait de rétablir ; d'ailleurs l'Église pouvait encore frapper de ses malédictions le front que naguère elle avait consacré.

Qu'importe? il ne tolère plus de volonté qui résiste à la sienne; Pie continuera à être pape, mais il n'entravera plus les projets grandioses du guerrier ; Rome ne refusera plus à l'empereur l'obéissance que lui prêtent Milan, Venise, Florence, Naples : « Toute l'Italie (écrivait-il militairement au pape) sera soumise à ma loi... Votre « Sainteté est souverain de Rome, mais moi j'en suis « l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les siens... « Ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'ex- « pédition des bulles de mes évêques et qui livrent mes « diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évê- « ques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait en « huit jours... » Et, presque à la fin de la même lettre, l'empereur dit encore : « Mais je ne puis laisser languir « un an ce qui doit être fait en quinze jours [1]. »

Un pape politique aurait pu feindre et dissimuler, gagner du temps, faire des concessions sur quelques points pour sauver le tout, mais Pie VII était un bon prêtre, profondément convaincu de la divine autorité du pontificat, et inflexible dans sa fidélité à la morale qui n'admet aucune capitulation avec le mensonge, et au devoir de transmettre intacte l'autorité à lui confiée comme un dépôt. Il consulta le sacré collége ; et les cardinaux, persuadés déjà

(1) Lettre du 13 février 1806. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XII, p. 38.

depuis quelque temps que, soit qu'on cédât, soit qu'on résistât, Rome serait emportée par le torrent, opinèrent pour le parti le plus digne, c'est-à-dire repoussèrent l'alliance avec la France, alliance qui devait nécessairement conduire à la guerre contre toute la chrétienté; qui aurait provoqué les Russes et les Anglais à persécuter leurs sujets catholiques, qui enfin eût été contraire à l'amour que le pontife doit à tous les croyants.

Napoléon s'offensait de cette résistance, comme le fait toujours un maître absolu en face d'actes de dignité, et passa outre dans son projet de dépouiller le pontife, en alléguant la donation de Charlemagne, qui certainement fut non-seulement plus juste, mais encore moins barbare, plus civilisé que lui.

Traîné en prison, Pie VII refusa alors d'investir les évêques nouvellement nommés; les siéges restaient vacants, les églises étaient troublées, les consciences inquiètes. Napoléon, la plus magnifique personnification du pouvoir monarchique, qu'il avait retiré de la fange et glorifié au prix de flots de sang, s'indignait contre ces prêtres qui, retenant pour eux l'action sur les esprits, prétendaient ne laisser aux rois que le corps; et il tenta de remédier à la crise en faisant déclarer par le haut clergé de Paris, qu'il appartient à chaque chapitre de conférer l'administration des diocèses à l'évêque nommé par le prince, sans qu'il soit besoin de l'institution pontificale. Puis il obligea tous les chapitres de l'empire et du royaume de s'expliquer sur cette déclaration. Le plus grand nombre en Italie adhérèrent, tant il paraissait impossible de résister à un tel maître; plusieurs même ajoutèrent que le corps des évêques en activité représente l'Église; que toute espèce d'institution par Rome est entièrement

étrangère à la hiérarchie ecclésiastique dans le gouvernement de l'Église; que l'institution canonique et la profession de foi et d'obéissance sont des restrictions mises tard par les pontifes au pouvoir épiscopal, qui est d'origine divine aussi bien que le pouvoir papal (B).

Il est des gens qui croient toute nouveauté pour n'avoir point la peine d'observer ce qui était hier; à eux de comprendre du moins qu'a éclaté une autre fois encore, de notre vivant, ce conflit déplorable, mais peut-être nécessaire, de la puissance matérielle avec la puissance morale, du système politique avec le système religieux, du vrai peuple avec le peuple savant et officiel.

Fort de la pusillanimité des autres, Napoléon convoqua à Paris un concile de tous les prélats du royaume et de l'empire, en prenant pour lui le rôle que Constantin avait eu au Concile de Nicée. Les propositions suivantes furent soumises à l'assemblée : « Le pape peut-il, « pour des motifs temporels, refuser de concourir aux af« faires spirituelles? — Ne serait-il pas convenable que le « consistoire se composât de prélats de toutes les nations ? « — Le pape peut-il ruiner l'Église en refusant l'investi« ture aux évêques? — Comment empêcher que le pape « répande des bulles d'excommunication, excès qui « répugne à la charité chrétienne et à l'indépendance des « trônes? »

Mais les évêques réunis retrouvèrent ce courage qu'isolés ils avaient perdu : ils proposèrent une question préjudicielle, à savoir s'ils avaient le droit de s'assembler sans le consentement du pontife. Ils éludèrent les questions, et envoyèrent au pape leur soumission. L'empereur se hâta de les renvoyer, et ainsi fut conjuré le péril imminent d'un schisme.

Contre cette inflexibilité du pape, qui persévérait dans la parole *Non licet* et dans l'affirmation de son droit, les adorateurs de la force ne se lassaient point de s'écrier qu'il achevait la ruine de l'Italie et de la religion : et ces mêmes hommes applaudiraient à l'archevêque de Cantorbéry, offrant à genoux à la reine Victoria une supplique qui contient la profession d'une ferme croyance à la suprématie de la souveraine en matière ecclésiastique. Pie VII se rappelait toujours la main qui avait relevé les autels, et non celle qui menaçait de le souffleter; il disait : « Si ce n'était pas un devoir pour le successeur de saint « Pierre de résider à Rome, nous aimerions à nous fixer « en France. » Il se résignait aux outrages du *fort* et de ses adulateurs. « S'il nous faut renoncer à la tiare, l'a« venir verra du moins que nous n'en étions pas indigne. « Mon prédécesseur dans les jours prospères avait l'im« pétuosité d'un lion, et il est mort comme un agneau; « j'ai vécu comme un agneau, mais je me défendrai et « je mourrai comme un lion. » Et il écrivait à l'empereur : « Souvenez-vous que Dieu est roi au-dessus des « rois; qu'il n'exceptera personne; qu'il n'épargnera pas « la grandeur quelle qu'elle soit; qu'il se montrera, et « bientôt, sous une forme terrible, et que les forts seront « jugés fortement. » A ses sujets des pays occupés, il déclarait « illicite tout acte qui tendait directement ou indirectement à venir en aide à une usurpation, aussi notoirement injuste et sacrilége, et à en établir ou consolider l'exercice[1]. »

(1) *Toutes les fois qu'ils ne pourraient s'en dispenser sans grand péril et dommage*, Pie VII permettait à ses anciens sujets de prêter le serment « de ne prendre part à aucune conspiration, complot et sédition contre le gouvernement actuel, et de lui être soumis et obéissant en tout ce qui n'est pas contraire aux lois de Dieu et de l'Église. »

Cependant les évêques et les cardinaux étaient dispersés ou relégués, comme il vient d'arriver sous nos yeux en Italie. Veuve du pape et de la cour, qui alimentaient sa vie, Rome languissait. Bien peu de sujets du saint-siége manquèrent à leur devoir de fidélité : la foi produisait l'espérance et « la résistance de ces *cléricaux* (pretocoli), écrit César Balbo, fut véritablement admirable; ce fut la seule résistance qui se manifesta à cette époque en Italie. »

En vain Napoléon fit publier un catéchisme qui devait être unique pour tout l'empire, et où le devoir d'obéir à l'empereur et de le servir dans l'ordre civil et militaire avait sa place parmi les commandements de Dieu (C). Les consciences étaient troublées, les honnêtes gens hésitaient dans l'exécution des ordres de l'excommunié; le peuple frissonnait, et pensait ce que De Maistre disait tout haut : « Napoléon attaque le pape; sa ruine est certaine. »

En fait, le mécontentement des peuples donna confiance aux ennemis, et ils abattirent bientôt le colosse. Dans le congrès qui se réunit en 1815 pour rétablir l'ordre en Europe, on considéra le pape comme n'ayant jamais été en guerre, et on lui restitua ses domaines, moins quelques lambeaux à propos desquels il protesta. La joie fut immense parmi les Italiens au retour du pape. Mais la révolution qui à la démocratie, aux forces multiples, à la foi, avait substitué la monarchie, la force, l'unité maternelle, en foulant aux pieds le droit municipal, l'autorité, le passé, fit accepter par contrainte la nouveauté qu'elle avait introduite, à savoir un gouvernement centralisé, au lieu d'une confédération de communes, comme on l'avait vue jusqu'alors dans les États pontificaux. De là la foule des employés, les impôts et tout le reste, excepté la conscription; n'a-t-on pas fait

et ne fait-on pas aux papes un grief de n'avoir pas voulu ce tribut du sang, dans un temps où les États n'obtiennent de considération que suivant le nombre de leurs soldats? En confondant l'administration de la cité avec l'État, en concentrant la plus grande partie des affaires et tout le pouvoir exécutif dans la secrétairerie d'État, on éteignit la vie municipale, et on diminua la participation des cardinaux à la souveraineté. Nous en voyons les conséquences.

Dans l'ordre ecclésiastique, le premier soin des pontifes fut de restaurer la discipline et de faire des concordats avec les princes pour régler les rapports de l'Église avec l'État. C'était un problème difficile que de combiner avec l'antique discipline les nouvelles prétentions philosophiques et jansénistes; et les princes, qui avaient tant besoin de consolider l'autorité, la ruinaient en faisant éclater leur jalousie contre celui qui en est le symbole et la source : ils recherchaient les éloges des libérâtres, en renversant l'obstacle que les priviléges ecclésiastiques mettaient à la toute-puissance administrative.

Dans les États pontificaux, où le chef de l'État est aussi le chef de l'Église, et où le droit canonique est en pleine vigueur, il n'est pas possible qu'un conflit éclate entre les deux puissances; on ne pouvait donc prétendre à y faire admettre l'indifférence religieuse, bien que la tolérance civile y régnât, puisque à Rome même il y a des lieux de prières non-seulement pour les Israélites, mais pour les membres des différents cultes non catholiques.

Concordats italiens. L'Église et les anciens États.

Dans les autres pays de l'Italie, on fit différents concordats qui apportaient des restrictions plus ou moins grandes à la puissance ecclésiastique. Le Piémont, plus respectueux envers elle que les autres États, conservait les immunités réelles et personnelles du clergé, quoiqu'il eût

répudié certaines cérémonies vieillies; et il obtint une nouvelle circonscription des siéges épiscopaux sous l'autorité des quatre métropolitains de Verceil, Turin, Gênes et Chambéry.

Le concordat signé avec le roi de Naples en 1818, et modifié en 1839, laissa aussi aux évêques la liberté de convoquer des synodes, de publier des instructions, de juger les causes bénéficiales et matrimoniales, et de revoir les procès des prêtres condamnés à mort.

Mais la liberté de l'Église n'apparaissait que comme une concession : elle partageait l'impopularité du souverain, sans avoir les avantages de l'indépendance, par ce fait que la bureaucratie se montrait jalouse de son autorité et l'entravait de toutes les manières. « Les vingt évêques de « la Toscane (disait Neri Corsini), si le gouvernement ne « montre pas une vigilance assidue, peuvent d'un jour « à l'autre soulever le pays suivant le bon plaisir de « Rome. La surveillance doit être continuelle, circons« pecte, préventive, de façon à éviter les scandales et « les clameurs avec lesquels on excite les dévôts qui « croient et ne raisonnent point. » Et le président Peyretti écrivait à l'ambassadeur de Sardaigne à Rome : « Tout ce qui est un sujet d'espérance à Rome doit être « pour nous un sujet de crainte, et nous devons nous « défendre de toute concession de ce côté. » Pauvre sagesse !

Après les douloureuses épreuves qui avaient duré un demi-siècle, Grégoire XVI, le 14 novembre 1833, écrivait au grand-duc Léopold II pour lui montrer les inconvénients qui découlent des lois faites contre l'Église ; ces lois qui ébranlent les immunités ecclésiastiques, entravent l'action de l'épiscopat, mettent la main laïque sur l'enseigne-

ment, et par là sur le dépôt de la foi. Il l'exhortait à les modifier pour le bien de l'Église comme pour le bonheur des peuples; il cherchait à le convaincre que c'est ôter au pouvoir civil un grand appui que d'affaiblir l'influence du sacerdoce, et qu'il fallait voir « une funeste conspiration des ennemis de l'ordre public dans les efforts faits pour insinuer aux souverains des sentiments de défiance envers la puissance ecclésiastique ». Il ajoutait qu'il le seconderait dans l'œuvre de réparation; « étant persuadé qu'il faut donner quelque chose à la dureté des temps, nous consentirons quelquefois, pour obtenir un plus grand bien, aux facilités que ne refuse jamais le saint-siége pour régulariser par son autorité légitime ce que l'abus d'un pouvoir incompétent a produit de vicieux et d'illégal. »

Le grand-duc répondit que ses ancêtres avaient cru bien faire, qu'ils avaient été loués pour ce fait par de grands personnages, et qu'il ne pouvait introduire des innovations de nature à produire la désaffection parmi les peuples. Voilà ce que lui disaient les avocats.

Dans les pays sous la domination de l'Autriche étaient en pleine vigueur les restrictions jalouses des lois Joséphistes : dans les écoles, on faisait des leçons sur Van Espen; on réimprimait les œuvres de Tamburini et les *Commentaria de jure canonico* qu'en 1788 avait publiés Dominique Cavallari pour l'usage des écoles napolitaines; aussi les catholiques vraiment libéraux, sentant cette tyrannie peser sur l'Église, prévoyaient que sa liberté ne pouvait être espérée que pour le jour où l'Italie serait libre elle-même. « Sans doute, » écrivait le père Lacordaire (D), « l'élément révolutionnaire et anti-chrétien est « fort à craindre; mais il se nourrit principalement des

« généreuses passions du patriotisme, et c'est cette place « d'armes qu'il faut lui enlever par une guerre de puis- « sance à puissance, où l'on a des chances de vaincre « l'ennemi sur le champ de bataille, et de contenir en « même temps l'esprit révolutionnaire et anti-chrétien[1]...

« Mais, tôt ou tard, l'Italie sera libre, et rassemblée « dans ses divers États sous une confédération libérale « et chrétienne. Jamais avant ce grand événement, qui « se liera peut-être à la chute européenne de l'Isla- « misme, jamais l'Église ne reprendra dans le monde le « terrain qu'elle a perdu depuis Luther. L'Italie libre, « c'est la papauté délivrée, quelles que soient aujour- « d'hui les apparences contraires; et sans la papauté « délivrée de l'étranger et de l'absolutisme autrichien, il « n'est pas possible de ramener les peuples au bercail de « la foi[2]. »

Concordat autrichien.

Avant même que ce jour heureux ne brillât, le nouvel empereur d'Autriche, instruit par les terribles leçons de 1848, proclama la liberté de l'Église, et la réglementa par le concordat du 15 août 1855, « pour mettre en harmonie les rapports entre l'État et l'Église avec la prospérité bien entendue de l'empire. » C'était le plus large qu'on eût signé dans les temps modernes, et par suite il devait être le plus attaqué. Il n'attribuait pas de droits nouveaux à l'Église, mais il lui rendait la liberté de tous ses actes antérieurs, le droit de publier les documents de son ressort, d'élire les évêques et les curés, d'ériger ou de restreindre les Ordres monastiques, de communiquer avec le

(1) Voir *Lettre du 23 avril 1859 à l'abbé Perreyve*.

(2) Id., *du 12 avril 1859 à M. Eugène Rendu*, citée ainsi que la précédente dans l'*Italie de 1847 à 1865*. (Correspondance politique de Massimo d'Azeglio, publiée par M. Rendu, page 102 et 103.)

chef suprême et avec les fidèles, de statuer sur tout ce qui concerne les sacrements, la discipline, ses biens; sans pour cela détruire l'égalité des citoyens devant la loi, puisque l'ecclésiastique restait justiciable des tribunaux ordinaires pour les délits communs. Les évêques y puisaient un droit d'inspection sur la presse et sur l'instruction primaire, et la faculté de prohiber ce qui offensait les mœurs et le dogme; mais comme la censure politique préventive était déjà abolie, il fallait que le pouvoir ecclésiastique, lui aussi, se renfermât dans des bornes raisonnables et légitimes, à une époque où les écrivains n'en abusaient pas.

Bien qu'on fît à ce concordat, dans une certaine mesure, le reproche d'inopportunité, surtout dans un pays mixte pour la religion, l'approbation de ceux qui comprennent que toutes les libertés se tiennent ne lui manqua point. L'archevêque de Westminster le défendit, et l'expliqua à Londres dans quatre conférences; l'empereur des Français en félicita solennellement l'Autriche, « qui, disait-il, se rajeunissait grâce aux sentiments chevaleresques de son loyal souverain ». Au contraire cet acte provoqua la rage et les plaisanteries de ces criards qui ont en horreur toute liberté de l'Église, et ils reprochaient comme une faute à l'Autriche ce qui ailleurs paraissait être son acte le plus sage et le plus populaire[1].

(1) Quand le Piémont annula pour la Lombardie ce concordat, on disait dans le rapport du 16 octobre 1860 :

« Ce concordat marque le dernier degré de la décadence rapide de la maison des Habsbourg. Au siècle dernier, les empereurs de cette famille refusaient de reconnaître les droits des peuples, mais se montraient religieux observateurs des devoirs des princes. Ils étaient ennemis de la liberté, mais amis de la justice (*sic*). Ils voulaient avoir des sujets fidèles et obéissants, mais ils les défendaient contre la ty-

Il eût servi de modèle pour les traités à faire avec d'autres souverains, si la révolution n'avait pas de nouveau foulé aux pieds les libertés populaires.

Un miracle manifeste avait sauvé la barque de Pierre, au moment même où elle semblait plus près de sombrer : à ce spectacle, en face des Encyclopédistes armés de sophismes arrogants, et des Voltairiens armés du sarcasme, s'était levée toute une phalange de valeureux champions, où brillaient Gœrres, Adam Müller, Louis Zaccaria, Werner, Frédéric Schlegel, Charles-Louis de Haller, le baron d'Ekstein, le comte de Stolberg, Boulogne, Frayssinous, Bautain... Joseph De Maistre, Savoisien et ministre de la cour de Piémont, résolvait le problème fondamental de la philosophie, en supposant une révélation primitive de la parole et des idées avec elle, révélation bientôt obscurcie par le péché originel, dont il exagérait les effets pour exalter la rédemption, et sans discuter, en affirmant, il abattait les idoles de la révolution et bâtissait un système théosophique, où les dogmes sont comparés aux conquêtes de la raison naturelle et où la science est tout entière ramenée à la foi. Le monde est un immense autel où, en expiation perpétuelle du mal causé par la liberté de l'homme, est immolé continuellement, tant par le sauvage que par l'homme civilisé, le coupable et l'innocent ; la main de Dieu règle toute chose, si bien que l'histoire de ce monde n'est que le règne immédiat et visible de Dieu. Dieu donne la sanction non-seulement à l'au- Théosophes. De Maistre.

rannie d'autrui, contre les usurpations d'autrui. Par le concordat, le cabinet de Vienne, répudiant les traditions de Joseph II, a mis la couronne impériale sous la protection de la tiare. Plutôt que de donner la liberté au peuple, le prince s'est fait l'esclave du prêtre. On a beaucoup parlé contre ce concordat, et cependant on n'a pas encore fait ressortir tout ce qu'il contient d'inique et d'absurde. » (*Rapport de Sineo.*)

torité suprême, mais encore aux règles intérieures de la société et à la distinction des classes; il faut voir l'œuvre de Dieu dans les rois, dans les États, dans les constitutions; quand l'homme prétend fonder par lui-même, il s'attache nécessairement à ce qu'il y a de pire; il n'édifie pas, mais il renverse. Croire aux promesses des rois, c'est s'aviser de dormir sur l'aile d'un moulin : leur répression et leur correction ne peuvent venir des baïonnettes et des discours de tribune; il est contraire à la logique de les mettre au-dessous de la multitude; le contre-poids du pouvoir doit venir d'en haut; du pape, sur la suprématie de qui s'appuie l'infaillibilité de l'Église, unique remède à la corruption de la race humaine qu'il faut réprimer vigoureusement. Le philosophisme n'eut pas de plus inexorable adversaire que De Maistre, qui le combattit en opposant à ses affirmations d'autres affirmations intrépides; génie exubérant, dont on ne saurait dire s'il est sophiste ou prophète, et qui même par ses paradoxes devait influer puissamment sur l'avenir.

Libéralisme religieux.

D'autres écrivains furent plus connus, parce qu'ils étaient plus légers : par exemple Chateaubriand, qui réduisit la religion à une vaporeuse et sentimentale poésie; de Bonald, qui plaça la vérité hors de l'homme; La Mennais, qui poussa la logique jusqu'à l'hyperbole et le zèle jusqu'à la tempête, en proclamant la raison universelle, le sens commun comme le criterium unique de la vérité, et le pape comme l'organe infaillible de ce sens commun; il déclarait la guerre aux classiques païens, confondant dans le même anathème sophistes, protestants et révolutionnaires. Son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* fut traduit en italien par un grand écrivain, lui-même apologiste, et on aimait à répéter avec cet auteur : « Sans

pape, il n'y a pas d'Église catholique; sans Église, pas de christianisme; sans christianisme, pas de religion; sans religion, pas de société. »

Ils firent quelques prosélytes en Italie; et on arriva aux exagérations dans les *Memorie di Modena* et dans la *Voce della verità*, où Cavedoni, Baraldi, Galvani, Schedoni, Rosini, Canosa, Monaldo, Leopardi, et autres non-seulement défendaient, mais attaquaient. Les Voltairiens les traitaient d'ostrogoths, et ne négligeaient rien pour exciter contre eux une animosité de mauvais aloi.

Pendant que les mathématiques nous présentaient le Dieu abstrait des géomètres, que la chimie avec les cornues et le microscope cherchait la monade, que l'anatomie et la physique restauraient le Dieu vivant des Hébreux, l'histoire réagissait, en traçant le cadre étonnant et providentiel des progrès du genre humain, et en reconnaissant le Dieu personnel créateur et rédempteur des chrétiens. Alors on développait la logique des faits, à l'aide de laquelle on voit les situations sortir les unes des autres, suivant une marche régulière, et non suivant une inflexible fatalité.

Réaction historique. Manzoni.

Pour combattre un radicalisme aussi ingrat qu'aveugle, on mettait en lumière les œuvres des aïeux, en montrant comment les choses avaient eu leur raison d'être, et en établissant que ce ne sont pas les vérités fondamentales qui varient, ni leurs applications réelles, mais bien le mode d'application dans des circonstances et des conditions variables. Alors on cessa d'étudier le passé avec la légèreté ironique, et à le ridiculiser, par cela seul qu'il était le passé : on chercha la vérité sous les légendes populaires et les conventions d'école, comme on cherche les classiques sous les palimpsestes ; on montra les entreprises de l'Italie, l'éclat glorieux dont bril-

laient les sciences et les grandes actions des saints dans ce moyen âge que les courtisans des rois avaient présenté comme un abîme ouvert entre la civilisation païenne et la civilisation moderne. En même temps on rappelait que les fidèles, s'ils sont avant tout catholiques, appartiennent aussi à une association civile, à un peuple, à une patrie, dont les destinées ne peuvent leur être indifférentes; qu'ils sont en partie responsables comme individus de ce dont peuvent souffrir les intérêts généraux, et qu'en conséquence ils doivent travailler à les faire prospérer. L'histoire et la politique ne se séparent point : l'histoire est la politique d'un certain temps : la politique est l'histoire d'aujourd'hui; le sujet est donc toujours le même, quoique éloigné; c'est l'homme et la société moderne. Pourquoi donc s'étonner qu'on ait toujours les mêmes amis à louer, les mêmes adversaires à combattre?

On peut juger de l'importance de cette réhabilitation historique par la fureur avec laquelle on attaqua tous ceux qui montraient dans leurs travaux la haute impartialité de leur esprit et leur amour sincère pour la vérité. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que cette régénération des études fut commencée par des laïcs, à la tête desquels nous plaçons Alexandre Manzoni, qui, en même temps qu'il puisait de poétiques inspirations dans la Bible et dans sa foi, réfutait victorieusement les accusations que les faux savants lançaient contre la morale catholique; il se félicitait « de ce que au milieu des horribles querelles qui avaient divisé les Italiens, on n'eût pas du moins connu les guerres religieuses, et que les passions où ils avaient allumé leurs haines ne se fussent pas du moins cachées derrière le voile du sanctuaire (E). Et cependant Manzoni a dû voir depuis des scènes bien différentes !

L'abbé Vincent Gioberti, de Turin, descendit d'abord dans cette arène avec les armes de la science, les dons de l'art, les sentiments tendres qu'inspire la charité et la modestie qu'inspire la foi. S'attachant à la philosophie de l'absolu, il combattait comme cause de tous les maux le rationalisme, qui s'était incarné dans Luther pour abattre l'autorité de l'Église; dans Descartes l'infaillibilité de la Bible; dans Kant la solidité de la métaphysique chrétienne; il disait que pour restaurer la philosophie en Italie il fallait revenir aux institutions catholiques. C'est dans cette tendance que furent conçus ses premiers ouvrages, qui plurent tant au jeune clergé. Déjà en 1840, dans son *Introduction à l'étude de la philosophie*, il croyait entrevoir comme prochain le retour à l'arbitrage du pontife. « Les « divisions religieuses de l'Europe, l'hérésie, le schisme « et l'incrédulité qui la dominent dans une partie no- « table rendent quant à présent impossible cet arbitrage; « mais il se pourrait qu'un jour les Italiens trouvassent « le moyen de le faire revivre. L'Autriche tend depuis « longtemps, par ses menées secrètes et par une politique « scélérate, à étendre sa domination en Italie, à ravir tous « les pays riverains du Pô depuis la Vénétie jusqu'à l'Adria- « tique. Les Légations sont la première proie qu'elle con- « voite, et qu'elle saisira avidement dans ses serres im- « périales, à la première occasion. Je ne puis croire « qu'un bon Italien, quelle que soit son opinion politique, « puisse hésiter un seul instant quand il s'agira de choisir « entre un antique gouvernement italien et le joug nou- « veau d'un barbare; entre une monarchie nationale et « une tyrannie d'au delà des monts. La liberté est une « belle chose, mais l'indépendance nationale vaut mieux « encore; l'une accomplit la félicité d'un peuple, l'autre

Vincent Gioberti.

« lui donne le nom, l'être, la vie. La haine contre la do-
« mination autrichienne et impériale, voilà le sentiment
« qui doit réunir toutes les opinions; et comme à la
« haine il faut donner pour contre-poids l'amour, quel
« est le principe qui peut rapprocher et fondre les âmes
« de tous les Italiens, si ce n'est la douce et sainte pa-
« ternité du Pontife romain, aussi antique que le chris-
« tianisme, et qui, malgré l'impiété et l'égoïsme du temps,
« est partout adorée par les populations catholiques?
« Peut-être le moment n'est-il pas éloigné où celui qui a
« un cœur d'homme devra se serrer autour du pasteur
« vénéré pour garder et défendre contre la rapacité cau-
« teleuse de Vienne les belles provinces qui s'étendent
« entre l'Adriatique et l'Apennin, et où la morale et re-
« ligieuse puissance de la papauté servira à délivrer la
« Péninsule de l'oppression étrangère. Quiconque peut
« croire que l'oiseau de proie ne s'apprête point à dé-
« vorer ce nouveau lambeau de l'Italie, jusqu'à ce qu'il
« puisse engloutir le reste, est dans une erreur profonde :
« un jour il pleurera amèrement, mais quand il n'y aura
« plus de remède, sa confiance insensée [1]. » Depuis il se livra à un éloge hyperbolique de l'Italie : il lui assigna la primauté parmi les nations, principalement parce qu'elle possède la papauté, protectrice antique, et nouvelle espérance de la nation, centre hiératique, lien religieux et moral de l'univers, Rome enfin, « de nos jours asile invio-
« lable de tolérance civile et d'hospitalité généreuse, ouverte
« à tous les hommes honorables, surtout s'ils sont mal-
« heureux, quel que soit leur culte ». Il y a dans ce livre des pages admirables de foi et de vérité historique, mais

(1) Note 30, vol. Ier.

l'auteur inoculait au pays un orgueil qui devait lui causer un préjudice immense. Il exalte l'influence des Ordres religieux, et renouvelle cette théorie des Pères, que l'Église est l'âme des nations et de la civilisation, et que les papes sont les arbitres des royaumes, au temps même où le père Ventura, Sicilien, soutenait que le pouvoir politique est subordonné au pouvoir ecclésiastique, comme le pouvoir domestique l'est au pouvoir politique.

Gioberti, comme s'il se fût effrayé de ses propres affirmations, prétendait n'avoir fait que les emprunter à Balbo, à Cantù, à Manzoni, qui avaient été les pères d'une école nommée l'école des *Néo-Guelfes*. Dans le conflit inévitable de l'Église avec l'État, c'est-à-dire du peuple avec les gouvernements, ces hommes s'étaient rattachés au parti qui avait fait la grandeur de Milan, de Florence, de Naples, de Venise, au parti qui à la suprématie armée de l'empereur préférait l'autorité morale du pontife. Outre les autres résultats espérés, ils voyaient là un moyen de faire prévaloir l'idée nationale sur la domination des étrangers. Dans un pays retrempé par de longues douleurs ils voulaient rétablir la concorde et la dignité, faire succéder le culte de la liberté aux orgies de la révolution, et faire de la foi mieux qu'une aspiration spéculative, où l'on veut tout concilier dans le vague, qui n'est pour les âmes ni un aliment ni un frein. Ils voulaient du sarcasme de Voltaire et de la maigre croyance au Dieu des bonnes gens ramener les Italiens au Dieu vivant, personnel, créateur et rédempteur. Ils démontraient par l'histoire, par l'étude approfondie du droit et par la statistique, que la liberté avait toujours été protégée par les papes, qui, à l'empire universel de la force avaient opposé la communion universelle des âmes, qui avaient sauvé la civilisation, empêché que les

Les Néo-Guelfes.

barbares n'étendissent leur joug à toute l'Italie, et favorisé toutes les tentatives d'indépendance. Le progrès ne saurait consister dans cette fièvre d'activité mercantile qui spécule sur les passions de la vie sensuelle; il ne peut être séparé du respect pour le droit et pour la morale. Pour élever les peuples il faut élever les prêtres par la moralité et la science, et consolider le principe de l'autorité en substituant à la répression par le gendarme la vigilance de la conscience.

Affrontant les glorieux périls de l'impopularité, les Néo-Guelfes croyaient par de semblables efforts obtenir que l'Italie, courbée sous la violence étrangère et sous sa propre indolence, se relevât par les exemples et par les efforts des seuls Italiens; ils rêvaient une ligue dont le pontife aurait été le chef, et sous les coups de laquelle l'étranger perdrait d'abord sa supériorité, puis son empire. Ils ne se laissaient point décourager par les préjugés qu'on s'était plu à répandre contre le pouvoir temporel des papes, dénoncés incessamment comme les pires administrateurs, comme la personnification d'un gouvernement inepte, comme les adversaires des progrès modernes.

Mais pendant que les uns croyaient l'Église arriérée, d'autres trop avancée, Dieu marqua l'heure pour elle du triomphe, en la faisant apparaître à la tête de la civilisation.

Pie VII, héroïque dès que la persécution mit fin aux hésitations de son caractère, glorifié par le martyre qu'il avait supporté, et appuyé sur Consalvi, un des plus grands ministres qui fut jamais, par son *motu proprio* du 6 juillet 1816, organisa l'administration, en greffant sur les antiques coutumes les innovations révolutionnaires : il réserva aux ecclésiastiques les fonctions de l'enseignement, de la censure, de la diplomatie, les suprêmes magistratures

de l'administration et de la justice; nomma des cardinaux, canonisa plusieurs saints.

Léon XII, qui lui succéda le 28 septembre 1823, redoubla de vigilance pastorale contre « l'invasion de l'impiété et contre la méticuleuse politique qui se montrait peureuse en face des forts, outre-cuidante avec les faibles ». Il avait le dessein de réformer les Ordres religieux en les réduisant à trois seulement; un de réguliers pauvres, d'une science restreinte, dévoués par-dessus tout à la vertu de charité, pour aider les prêtres de paroisse, pour servir le peuple, et se sacrifier dans les hôpitaux; un second, voué à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, à la défense des intérêts de la religion et des bonnes mœurs; le troisième ordre contemplatif, dont les membres se seraient consacrés à la prière et à la prédication, en visant à la perfection évangélique. Il rétablit le Saint-Office, étendit les priviléges de la main-morte, et confia aux Jésuites le Collége romain, avec la direction d'un musée et d'un observatoire. Léon XII.

Il voulut attester l'indépendance de Rome en publiant le jubilé, qui n'avait pas été célébré depuis l'année 1775, et malgré les craintes des rois et des politiques il invita les dévots du monde entier à venir à Rome, où, « sans parler des trésors de la grâce, vous verrez réunis « les plus augustes monuments de la religion. Ce sont « autant de gages précieux de l'amour que le Seigneur a « témoigné avec plus de profusion aux portes de Sion « qu'à toutes les tentes de Jacob, et ils vous invitent de « la manière la plus pressante, nos chers fils, à vous avancer sans délai vers la montagne où il a plu à Dieu « d'habiter... O Jérusalem! plaise à Dieu qu'ils viennent « à toi, le front penché vers la terre, les enfants de ceux « par qui tu as été humilié, et qu'ils adorent la trace de

« tes pas, tous ceux qui se sont faits tes destructeurs; « c'est à vous que nous nous adressons, dans toute l'affec- « tion de notre cœur apostolique, vous qui, séparés de la « véritable Église de Jésus-Christ et éloignés de la voie du « salut, nous faites gémir sur votre état. Accordez au « plus tendre des pères la seule chose qui manque à l'al- « légresse générale. Appelés par l'inspiration de l'esprit « d'en haut à jouir de la céleste lumière, et rompant « tous les barrières de séparation, puissiez-vous parta- « ger les sentiments de l'Église, notre mère commune, « hors de laquelle il n'y a point de salut ! Nous ouvrirons « notre cœur à la joie; nous vous recevrons avec allé- « gresse dans notre sein paternel ; nous bénirons le Dieu « de toute consolation, qui, dans le plus grand triomphe « de la vérité catholique, nous aura enrichis de tous les « trésors de sa miséricorde. »

Pie VIII. Nous n'avons pas à juger ici ses ordonnances civiles ; il suffit de dire qu'on lui reprocha de faire trop, comme on reprocha à son successeur Pie VIII (31 mai 1829) de faire trop peu. Il était en effet plus enclin à la paix qu'à la lutte, et son pontificat fut de peu de durée.

L'éminent érudit cardinal Maï, dans l'allocution qu'il prononça, suivant l'usage, au conclave *de eligendo pontifice*, disait aux cardinaux. « Donnez-nous un pape qui soit pour « la foi un Pierre; pour la fermeté, un Corneille; pour « la prospérité, un Silvestre; pour l'élégance de la parole, « un Damase; qui ait de Léon le Grand la brillante élé- « gance, de Gélase la doctrine, de Grégoire le Grand la « piété, de Symmaque la force, d'Adrien le crédit près « des princes ; qui soit pour maintenir la concorde dans « les églises un Eugène, pour protéger les lettres un Ni- « colas, pour la grandeur des desseins un Jules, pour la

« libéralité un Léon, pour la sainteté un Pie V, pour la « vigueur d'âme un Sixte; et, pour ne point remonter aux « temps anciens, donnez-nous un pontife à qui ne man- « quent ni l'érudition de Benoît XIV, ni la munificence « de Pie VI, ni la force et la douceur de Pie VII, ni la « vigilance de Léon XII, ni la droiture de Pie VIII. »

Grégoire XVI monta sur la chaire de saint Pierre le 2 février 1831, au moment où l'Europe venait d'être ébranlée par la nouvelle révolution qui avait éclaté en France, et qui au droit divin restauré substituait le droit des multitudes et de l'insurrection. Il y eut un soulèvement dans les Romagnes pendant l'interrègne; mais l'Autriche ramena bientôt à l'obéissance des ducs et du pape l'Italie centrale, avec les exigences ordinaires de la répression et le cortége des haines qui la suivent. Aussi inexpérimenté dans les affaires politiques qu'il était fervent pour la cause de Dieu et la sainte majesté du dogme, Grégoire XVI seconda la renaissance catholique en Italie et ailleurs [1]; il excitait à la ferveur dans l'accomplissement des devoirs religieux, et il s'opposait aux progrès des hérésies renaissantes. Il réforma les anciens concordats avec le Piémont et Modène, résista à l'Espagne et à la Suisse où l'Église était molestée; excommunia les fauteurs de la traite des noirs; dénonça à la chrétienté le roi de Prusse, qui, à l'occasion des mariages mixtes, tenait en prison l'arche- Grégoire XVI.

(1) Je n'oublierai jamais la chaleur avec laquelle il me lut un article d'un journal anglais, où l'on exposait, où peut-être l'on exagérait la prospérité du catholicisme en Angleterre et l'espérance que l'on avait, grâce aux Puseyistes, de voir revenir ce grand pays à l'unité. Il est vrai que les conversions les plus remarquables, les triomphes les plus éclatants de la vérité catholique ont eu pour théâtre l'Angleterre, c'est-à-dire le pays où l'homme agit et raisonne le plus librement. Voir Capecelatro, *Newman et la religion chrétienne en Angleterre* [en italien], Naples, 1839.

vêque de Cologne; il reprocha en face à l'empereur de Russie la manière odieuse dont il traitait les Polonais, et en lui montrant les ruines du palais de Néron, il lui disait : « Voilà ce qui reste des persécuteurs des chrétiens. »

Ne voilons pas la vérité : le clergé n'était pas toujours à la hauteur de sa mission; beaucoup de prêtres n'avaient pas la science nécessaire, et beaucoup n'avaient pas la piété, plus nécessaire, encore. Une fois sortis des séminaires, où ils n'étaient pas toujours entrés par suite d'une sérieuse vocation, ils paraissaient par crainte de l'impopularité et des sarcasmes désireux de se faire pardonner leur état et leur vêtement, en s'accommodant le plus possible à la manière de vivre des gens du monde : ils allaient dans les cafés et dans les cercles; ils hantaient les promenades et jusqu'aux théâtres, et ils apprenaient par la lecture des journaux à bavarder à perte de vue sur la politique avec les libérâtres; ils ne reculaient même pas devant l'affiliation aux sociétés secrètes et la participation aux complots; avec les chansons de Berchet, les lazzi de Giusti, les déclamations de Gioberti, ils se grisaient de l'idée du retour prochain de l'Italie à sa suprématie légitime : ils torturaient la Bible pour en tirer des excitations et des justifications pour leurs efforts de destruction; ils étaient les premiers à rire des études théologiques, des vertus ecclésiastiques, de la charité non moins que de la dévotion de ceux qui montraient ou une science peu commune, ou un zèle désintéressé : ils plaçaient le progrès dans l'habitude de traiter légèrement la foi de leurs ancêtres, ou dans les déclamations contre des abus dont eux-mêmes profitaient, dans les libres propos sur la sécularisation des offices ecclésiastiques, sur l'abolition des couvents et sur la confis-

cation de leurs biens, et dans le regret qu'ils affichaient d'être forcés de cacher tant de talent et tant d'activité sous leur manteau clérical. Ils se laissaient flatter par les sectaires et leurrer de l'espérance d'une révolution civile et sociale, qui laisserait le catholicisme intact, c'est-à-dire qui respecterait les bénéfices dont ils jouissaient, les dignités auxquelles ils aspiraient, et plusieurs croyaient bonnement ou du moins disaient que le catholicisme, une fois qu'il se serait mis à la tête des idées modernes, ferait la conquête du monde entier (F).

Le Gouvernement pontifical.

Pour qui sait l'histoire de notre siècle, il est notoire qu'on l'a toujours mené avec des mots. Le mot mis en avant par la révolution de 1831 fut la *non intervention*. Cette indifférence aux déchirements de nos voisins répugne à la charité. La politique en fait bon marché. Néanmoins, après avoir rétabli par les armes les petits princes d'Italie et le pape, les puissances voulurent s'ingérer dans leurs affaires intérieures. On alla jusqu'à dire que l'État romain était mal gouverné; on fit parvenir au pape des conseils et des avertissements officiels. C'est au milieu de ce dévergondage d'idées que s'ouvrit l'ère nouvelle de la révolution qui se montra armée de la plume des diplomates, et encouragée par l'ambition des rois. Les rois étaient devenus les alliés, les complices des sociétés secrètes instituées contre eux ; et ils affichaient l'hérésie qu'ils avaient autrefois combattue. Du moment que les princes leur avaient donné le mot d'ordre, les Romagnols pouvaient bien réclamer à grands cris la sécularisation des emplois et l'application des codes étrangers ; les mécontents pouvaient s'abriter derrière un semblant de légalité, qui recrutait aussi des organes tour à tour élégiaques et enthousiastes parmi des hommes im-

bus de l'idée du carbonarisme révolutionnaire, quoique ennemis de la jeune Italie, tels que Massimo d'Azeglio ou le docteur Farini. Ce foyer d'anarchie trouvait des aliments dans des intérêts et d'énergiques passions de toutes sortes. C'étaient les mécontents qui voulaient l'annexion des provinces pontificales soit au royaume de Naples, soit au Piémont, soit même à l'Autriche; les Anglais, qui souhaitaient la chute de la papauté; les Allemands, qui espéraient implanter le protestantisme au siége même du catholicisme; les avocats, qui convoitaient l'occasion de déclamer dans un parlement ou de trôner dans un ministère; les révolutionnaires, assurés du succès contre un trône qui, ne voulant pas se défendre par les armes, tombe devant la moindre insurrection; et les Napoléoniens, qui tendaient à faire de ce pays leur point d'appui pour soulever l'Europe. Le gouvernement de Louis-Philippe, ne pouvait réprimer la révolution dont il était issu : il était même entraîné par cette sorte de guerre nouvelle qui venait d'éclater en France contre le zèle du clergé, à qui on n'appliquait qu'un nom, *Jésuite*. Aussi envoya-t-il comme ambassadeur un ancien émigré, le Carrarais Pellegrino Rossi. A la faveur de tant d'excitations diverses, il partait de France, de Lugano, de l'île anglaise de Malte des écrits incendiaires qui se répandaient sur toute l'Italie et versaient le vinaigre sur les plaies. On escarmouchait bien contre l'Autriche; mais c'est contre Rome que l'on distillait, avec le plus d'ensemble, le venin de la haine.

Tout cela développait les mécontentements dans les dernières années de Grégoire XVI. Si le pape se permettait de déplorer cette désorganisation, s'il voulait y remédier par des avertissements et des répressions, il était blâmé

comme tyran et rétrograde ; on dénigrait ses actes les meilleurs ; on allait jusqu'à calomnier ses mœurs : quelles preuves? quelle vraisemblance? *On dit* suffisait, car en temps de révolution la crédulité n'a pas de bornes.

Cette administration toute différente de celle des autres Etats, ce prêtre-roi qui servait d'exemple aux autres souverains ou leur était un vivant reproche, cette cour de cardinaux, comment tout cela pouvait-il plaire à une époque où tout est soldat et chambellan ? Un peuple qui obéissait à des soutanes, et non à des uniformes, paraissait avili. Les sujets disaient que le pape était un instrument dans la main des princes, et les princes de leur côté voyaient le pape d'un mauvais œil, parce que seul il osait blâmer les excès de leur pouvoir.

Ajoutons qu'un prince élu à vie, et lorsqu'il est déjà d'un âge avancé, pris dans une classe peu préparée par son caractère même aux tracas des affaires temporelles, préféré uniquement à cause des vertus qui font la gloire et le bien de l'Église universelle ; qu'un tel prince est d'autant moins propre à gouverner qu'il est plus austère et plus exemplaire, et les conditions de moralité, qui seraient ailleurs le salut, empirent ici la situation. Aussi les conspirations se multiplièrent-elles, jusqu'au moment où il s'en ourdit une nouvelle à l'avénement du successeur de Grégoire XVI : la conspiration des applaudissements.

Pie IX, accoutumé à laver ses mains parmi les innocents, homme d'un cœur sensible, affable dans ses discours, bon prêtre, consacrant à la prière une partie des heures de sa journée, se jetant dans ses doutes aux pieds de la sainte Vierge, fut, à grands renforts de cris d'espérance et de louanges, transformé en une idole à laquelle on prêta des actes, des idées et des projets bien Pie IX.

éloignés de sa manière de voir et de sa volonté. *Vive Pie IX* fut le cri qui retentit d'un bout du monde à l'autre, et poussé plus haut que s'il se fût agi d'un grand héros, il devint l'expression de toutes les espérances aussi bien de l'Église que de l'Italie. Les catholiques crurent voir ce qui ne s'était pas vu depuis le temps de Luther : un pape assez grand pour étendre son influence sur l'univers entier ; ils se réjouirent de ce que le mouvement partît de là même où la stabilité est traditionnelle.

Mais les fils de Voltaire ne se reconcilièrent avec le pape qu'en l'affublant selon le type de leur patriarche ; et, dans cette fougue d'applaudissements où l'amour faisait oublier le respect, on essaya de séparer le prince du pontife, d'isoler le pontife de la hiérarchie ecclésiastique et de le distinguer de ses prédécesseurs en criant : *Vive Pie IX seul!* Quelques efforts qu'il fît pour protester contre l'idée, qui chaque jour s'affirmait davantage, de faire de lui l'étincelle d'un incendie politique [1], avec des prières qui avaient bien l'air d'être des menaces, on lui

(1) Il est à la mode de dire que, le 27 avril 1848, le pape abandonna la cause de la révolution. Or, dès le 4 octobre 1847, en annonçant la nomination du patriarche de Jérusalem, « il déclarait ouvertement et clairement » que ses soins et ses pensées sont étrangers à toute question politique et uniquement appliqués à répandre la religion et la doctrine de Jésus-Christ. « Si nous désirons que les princes, fuyant les conseils perfides, gardant la justice et protégeant la liberté de l'Église, procurent le bonheur de leurs peuples, nous sommes affligé que quelques-uns, abusant de notre nom, osent refuser aux princes l'obéissance qui leur est due, et exciter contre eux de coupables perturbations. Qu'une telle manière d'agir soit contraire à nos intentions, cela ressort de notre encyclique du 9 novembre dernier, où nous établissons l'obligation de l'obéissance due aux pouvoirs, obéissance dont on ne peut s'écarter sans péché, excepté dans les cas où les pouvoirs commanderaient quelque chose de contraire à la loi de Dieu et de l'Église. »

demanda les réformes conseillées en 1831, et il les accorda; on lui demanda l'institution à la mode, le journalisme, et il l'accorda. Il y eut aussitôt pluie de fausses nouvelles; on ne parla plus que de réaction, d'invasions, de brigands : en conséquence on demanda la garde nationale, on demanda une armée, et il les accorda; enfin on demanda une constitution, et il l'accorda. On obtint ainsi en peu de mois ce que les plus hardis auraient à peine espéré pouvoir arracher en un siècle.

Il est impossible de toucher à la principauté ecclésiastique, sans que l'Italie s'en ressente, sans que toute l'Europe ne s'ébranle, car là repose un intérêt qui est celui de tous et de chacun. La France, en effet, vit bientôt éclater une nouvelle révolution républicaine; l'Europe la suivit dans la voie des bouleversements avec la même facilité qu'elle adopte ses modes; au nom de la fraternité cette Europe se souilla de sang, se couvrit de ruines. En Italie, l'idée de la nationalité commença la conflagration qui depuis vingt ans entretient une incertitude plus funeste que les plus grands revers, car elle use les forces vives de l'âme, brise les courages, empêche les résolutions; on dirait un voyageur qui prêt à se mettre en route ne sait ni où aller ni quel chemin prendre.

Commencé au nom du pape, le mouvement avait eu pour vrai point de départ les idées des Néo-Guelfes, qui avaient espéré mettre d'accord l'Église et l'État, la liberté et l'autorité. Il leur sembla surtout permis d'espérer cette conciliation lorsque l'assemblée républicaine de France, proclamant le droit inviolable des consciences, brisa les restrictions qu'une protection mal avisée avait mises à l'action de l'Église, lorsque le parlement allemand abolit les mesures prohibitives par lesquelles les constitutions parti-

culières gênaient l'exercice du culte public. En Italie, les prêtres eux-mêmes favorisaient le mouvement de 1848 : ils bénirent les armes et les drapeaux, donnèrent leur argent et des prières, prodiguèrent les hymnes et les exhortations, prêchèrent d'exemple. Le ministère piémontais les invitait à rendre odieux aux peuples les Autrichiens, en leur montrant que ceux-ci avaient toujours entravé l'action de l'Église[1]. Chacun sait comment la révolution se tourna contre Pie IX au point de le chasser de ses États, et comment l'Italie dut, pour la troisième fois en cinquante ans, protester contre l'outrage de l'exil infligé à son père. La force fut appelée à juger cet immense procès, et la force eut le dessus. L'étranger réoccupa l'Italie, l'inévitable réaction détruisit à leur racine toutes les belles espérances et renversa les libertés obtenues.

Immunités ecclésiastiques en Piémont.

L'unique gouvernement qui jusque-là, en Italie, eut

(1) Plezza, ministre de l'intérieur, rappelait dans une circulaire du 1er août 1848 que « si l'Autriche l'emportait en Italie, sa domination nuirait non-seulement à nos libertés, mais que la religion catholique en souffrirait encore de graves dommages, attendu que l'Autriche a toujours combattu les prérogatives du Saint-Siége et entend répandre dans ses États et dans les États sur lesquels elle a quelque influence des principes, des maximes et des règles pour la discipline et le culte, très-peu orthodoxes et contraires à la souveraineté de l'Église. Outre cela, si l'empereur triomphait en Lombardie, il ne se contenterait plus de ses anciennes possessions; il enlèverait les Légations au pape; il détruirait son indépendance politique au grand préjudice de la liberté ecclésiastique. »

Plus tard, après la conquête de la Lombardie, en juin 1859, le gouverneur Vigliani proclamait « que l'Autriche exerçait sur l'Église un patronage qui était une véritable servitude, » tandis que « le clergé doit voir une solide garantie dans les traditions de la royale maison de Savoie qui s'est distinguée en tous temps par une sollicitude éclairée pour les intérêts les plus précieux de la morale et de la religion. » Puis il faisait suivre cette proclamation des dispositions les plus despotiques, soit en elles-mêmes, soit quant au mode d'exécution.

conservé le régime parlementaire, chercha à conjurer l'opposition en les tournant contre le clergé. Nous avons montré que le Piémont, plus que tout autre État de la Péninsule, avait fait une large part à la juridiction ecclésiastique, et l'Église y jouissait de priviléges que les souverains lui avaient enlevés ailleurs et qu'aujourd'hui on invoque au nom de la liberté comme étant de droit commun. Les officialités continuaient à connaître des causes relatives aux rites, aux fiançailles, au mariage, aux bénéfices, au blasphème et à l'hérésie, et même des crimes ordinaires, quand la juridiction laïque les laissait impunis. Les évêques avaient l'inspection des pieuses fondations; les curés, la tenue des actes de l'état civil. Les causes des membres du clergé, quand ceux-ci n'invoquaient pas le privilége du for ecclésiastique, étaient jugées par les cours d'appel, au lieu de l'être par les tribunaux inférieurs. Devant les tribunaux, l'évêque était cru sur sa simple déclaration sans être obligé de l'affirmer par serment, et les clercs la faisaient en mettant la main sur leur poitrine, et non sur l'Évangile. L'ecclésiastique était dispensé du service militaire, de l'obligation d'être tuteur, de l'emprisonnement pour dettes, et on ne pouvait saisir ses biens de façon à le priver du nécessaire; quoique mineur, il pouvait faire des vœux et disposer de ses biens personnels; s'il était arrêté, on devait en donner avis immédiat à l'évêque, et le mettre dans une prison à part; on ne pouvait jamais le condamner aux travaux forcés, ni à mort, sans que l'évêque eût pris connaissance du procès. L'archevêque devait approuver les thèses du doctorat; il assistait par son délégué aux examens de l'université, où on donnait des exercices spirituels, où on célébrait des fêtes religieuses, et où l'on con-

duisait les élèves au confessionnal. Pour la presse, il fallait le visa d'un censeur ecclésiastique; les congrégations religieuses étaient très-nombreuses. Le droit d'asile s'étendait à toutes les églises où l'on conservait l'eucharistie et auparvis; les peines étaient aggravées quand le délit avait été commis contre une personne ecclésiastique ou sur les choses religieuses : les Juifs devaient habiter un quartier particulier, et ils étaient exclus des fonctions publiques comme des grades universitaires. Les Vaudois eux-mêmes ne pouvaient rien posséder hors des limites qu'on leur avait assignées.

Les Jésuites, dont la chute n'avait point encore satisfait leur ennemis, qui abondaient non-seulement parmi les incrédules, mais encore parmi les moines jaloux et les pointilleux jansénistes, étaient rentrés dans le royaume avec l'antique dynastie, et devinrent tout-puissants, si nous en croyons ce qu'en disaient les Piémontais, qui en arrivaient à porter envie à la Lombardie, parce que la domination étrangère ne les y tolérait point. Si au nom du bon sens on faisait remarquer que pas un jésuite ne professait dans les universités, que leurs colléges étaient pleins d'enfants dont les familles ne manquaient ni d'indépendance ni de lumières, les adversaires criaient plus fort, ce qui les dispensait de donner de bonnes raisons [1].

(1) Joseph La Farina, dans un article sur l'ouvrage de Boggio, *Sulla Chiesa e lo Stato*, expose en frémissant toutes ces libertés ecclésiastiques, et termine en disant : « Les études, la presse, la magistrature, les lois, les relations externes, les droits des citoyens, les affaires du gouvernement civil, tout était soumis aux prêtres, et les prêtres, eux, soumis à la seule compagnie de Jésus ! Ainsi, au fond, le général des Jésuites était le véritable souverain des États sardes... Jamais on n'avait vu en Europe un pareil spectacle d'abjection... Les prêtres seuls libres au milieu d'un peuple d'esclaves... Le Piémont était un

Quelle était la puissance de ces adversaires, on le vit bien par l'histoire de Gioberti. Dans son livre *Del Primato d'Italia,* où il avait voulu démontrer, à l'aide de la rhétorique, que la nation italienne surpasse toutes les autres, nous l'avons vu célébrer magnifiquement l'autorité pontificale et ses grands soutiens, les Jésuites. Ceux qui, pour adorer une idole, la demandent faite sur leur modèle, lui en voulurent beaucoup, et le harcelèrent tellement, que cet homme, avide avant tout des applaudissements de la foule, pour se laver de la tache d'ami des Jésuites « *d'eau tiède se transforma en lave*, » il publia J. PROLOGOMENI, où il chantait la palinodie, et plus tard *Il Gesuita moderno* où, en cinq gros volumes, il *revomit* (comme on dit) le *vomissement* de tous les précédents adversaires et où, par des mensonges poussés au dernier degré de l'absurde, il s'attacha à soutenir que les Jésuites « sont des âmes « dures et cruelles, des âmes de fer, impénétrables aux « sentiments les plus sacrés, aux plus nobles affections; « monstres d'orgueil, d'un égoïsme révoltant et intarissa- « ble; enclins à la fraude, à l'imposture, à la calomnie, sans « entrailles, apôtres de l'enfer, ministres de perdition, en « somme le fléau le plus funeste et le plus terrible qu'on « ait vu dans les temps modernes de toute vie humaine et « chrétienne. » Il nommait et diffamait des personnes réelles et vivantes, comme lui ayant été dénoncées par des amis; et, entre autres accusations, il avançait que dans les écoles des Jésuites « on prêche une morale relâchée « qui n'a du christianisme que l'apparence; des mœurs

Le Jesuita moderno de Gioberti.

État plus théocratique que monarchique : c'était une anomalie, un anachronisme vivant. »

Et ces mêmes hommes jetaient des cris de paon lorsqu'un étranger, par exemple Lamartine, se permettait de mal parler de l'Italie.

« dont les païens honnêtes rougiraient; une justice con-
« traire aux lois publiques, et qui ne peut avoir d'autre
« sanction que celle que lui donnent des brigands ».

Comment le siècle de la critique aurait-il osé élever quelque doute? Si quelqu'un lui reprochait ses contradictions patentes, Gioberti répondait qu'il avait loué les Jésuites dans l'espérance de les convertir, mais qu'après avoir reconnu la vanité de ses tentatives (en quelques mois!) il avait fait son *mea culpa*[1]. Pascal, à qui la marquise de Sablé, à propos des accusations qu'il avait lancées dans ses *Provinciales*, qu'on a définies *d'immortelles menteuses* demandait si elles reposaient sur des bases bien certaines, répondit que la vérification regardait ceux qui les lui avaient fournies, que, quant à lui, son rôle avait été de les mettre en œuvre [2]. Telle devait être aussi l'opinion de Gioberti, qui, vivant au loin, ne pouvait être instruit de ce qui se passait dans son pays que par les lettres d'un petit nombre de prêtres, comme on peut le voir dans ses lettres imprimées ou non imprimées [3]; c'est là qu'il prit tous ses cancans venimeux de sacristie pour en com-

(1) Plus tard il déclara que toutes les louanges prodiguées aux princes d'Italie n'étaient que des fictions et des expédients. En 1848, il avait imprimé « que Rome moderne peut se vanter de son Ciciruacchio, comme Rome ancienne de son Cicéron. » *Apologie*, ch. III, p. 354. Ces mêmes Italiens auxquels il avait adjugé le *primato* du monde, il les déclara alors décrépits, retombés en enfance. (*Rinnovamento civile*, p. 381.) Il disait encore qu'il faisait son possible pour être homme dans un siècle de galopins (*Monitore Biblico*, p. 28). Dans ses écrits, on trouve louées ou blâmées les mêmes personnes, suivant l'occasion ou la passion du moment.

(2) *Premier entretien d'Eudoxe et de Cléandre.*

(3) Je le rencontrai à Bruxelles, à l'époque où il terminait son *Primato*. Il me demanda des éclaircissements et des rectifications pour une liste mal digérée d'Italiens illustres vivants, qu'il venait de recevoir et qu'il encadra dans les dernières pages de son ouvrage. Lorsque,

poser ce fatras imprimé, où, par un châtiment de Dieu, il se montra écrivain plus que médiocre.

Comment amalgamait-il tout cela avec sa dévotion quasi-idolâtrique pour la papauté? Que ceux-là le disent qui présentent comme conséquents avec eux-mêmes ceux qui vont de babord à tribord, suivant que souffle le vent de l'opinion. Ce qu'il y eut de déplorable, c'est qu'il excita les colères de la rue; que des personnes honorables et vénérables furent exposées à des insultes, puis à des violences publiques. Les premiers essais de la révolution se firent contre les Jésuites, qu'elle chassa de partout avec fureur; et on pourrait, sans grande exagération, dire que les prêtres virent cette guerre acharnée sans déplaisir, pour ne pas dire plus. On n'en était encore qu'à la riante aurore des réformes. Quand le régime représentatif eut été établi, soit à cause de l'aversion instinctive de toutes les sectes contre ce qui tient à l'Église, c'est-à-dire au principe d'autorité et de conservation, soit pour détourner les regards de ses propres erreurs, de ses propres abus, le gouvernement sarde suscita contre la religion des haines criardes et des persécutions tracassières. Non content d'abolir la censure ecclésiastique, il soumettait à la censure civile les écrits des évêques. Ceux-ci protestaient contre de semblables indignités,

payé lui aussi avec la monnaie ordinaire de la popularité, — l'oubli et le blâme, — il déversa à son tour le blâme sur ses anciens amis, et sur Pie IX en particulier, il écrivait : « J'ai l'air de me contredire en parlant ainsi d'un pontife dont j'ai commencé par exalter le mérite; mais je puis renvoyer à mes honorables compatriotes l'erreur que j'ai commise ; car, étant éloigné à cette époque, et ne connaissant pas autrement le nouveau pape, je n'ai fait tout simplement que répéter à Paris ce que l'on disait, ce que l'on écrivait, ce que l'on proclamait à Rome et dans toute l'Italie. » (*Rinnovamento*, p. 448.)

et disaient avec monseigneur Charvaz : « Nous voulons « entière la liberté sous l'égide de laquelle on peut avec « l'erreur répandre aussi la vérité, et où la religion peut « parler sans entraves : nous ne voulons pas d'une demi- « liberté qui laisse subsister la révision d'un tribunal in- « compétent en matière religieuse ; une demi-liberté « qui, sous prétexte qu'une parole gêne le gouvernement, « peut gêner la liberté religieuse et sociale. »

Ces réclamations scandalisèrent les libéraux, surtout quand les évêques, rassemblés à Villanovetta, déclarèrent qu'aux ecclésiastiques appartient le plein exercice des droits civils et politiques comme à tout autre citoyen, mais qu'ils doivent s'abstenir de toute discussion politique, de la fréquentation des clubs, du vote aux élections, de l'exercice de fonctions publiques, de la lecture habituelle des journaux non autorisés par l'évêque ; qu'on ne peut, aux termes du statut, sans l'approbation ecclésiastique mettre en circulation des bibles, des catéchismes ou livres qui traitent *ex professo* de la religion. Ils proposèrent aussi une réforme des tribunaux épiscopaux, avec le consentement du pontife.

Dans un pays libre, cette libre réunion fut violemment attaquée, et La Farina la dénonçe comme « un acte de véritable rébellion », parce qu'on « n'avait pas demandé l'autorisation au prince ».

Abolition du concordat.

Les concordats changeaient de caractère quand ils ne dépendaient plus d'un roi, mais d'un ministère qui change à chaque saison, et d'un parlement où une seule voix de majorité suffit pour valider les lois les plus iniques ; où la liberté d'imprimer et de se réunir, accordée à tous, rend plus criante l'injustice en vertu de laquelle on refuse cette liberté aux ecclésiastiques, au moment précis où

deviennent superflus leurs priviléges par cela même que les garanties qu'ils consacrent sont étendues à tous.

Cette mobilité dans les lois et les gouvernements exige plus impérieusement que jamais qu'on assure la liberté du chef de l'Église, et cependant c'était contre elle que convergeaient les attaques de toutes les sectes qui, après avoir assujetti l'État et le peuple, voulaient encore asservir l'Église. De ce jour *Piémont* signifia les *révolutions*, comme *peuple* signifiait les *journaux*. Les journaux, après avoir renié l'égalité de tous devant la loi consacrée par le statut, au nom de cette même égalité, demandaient la suppression de la juridiction ecclésiastique. Celle-ci était spécifiée au concordat, il fallait donc traiter avec Rome à ce sujet; mais les journaux s'emparèrent de la question et l'envenimèrent pas leur polémique : « Les « libéraux (ce sont les paroles mêmes de La Farina), en gé- « néralisant les accusations, dégoûtèrent de la liberté beau- « coup d'ecclésiastiques qui sans cela l'auraient aimée ; une « fois entrés dans cette voie, il était impossible de s'ar- « rêter, parce que l'injure appelle l'injure : les méchants « enveniment les blessures et les rendent mortelles. »

La loi Sicardi.

Rome représenta que le concordat avait été conclu récemment; que c'est un contrat synallagmatique où chacune des parties cède sur un point pour en obtenir un autre (H), et que les lois ecclésiastiques ne pouvaient dépendre des révolutions de l'ordre politique. En vain on multiplia et varia les ambassadeurs; tout accord était impossible, attendu que Rome ne pouvait transiger sur les principes, et que le gouvernement sarde était désormais esclave de cette force qui s'intitule l'*opinion publique*. Le comte Siccardi, envoyé à Rome pour ces négociations, en revint irrité, et présenta au parlement un projet de loi

pour refondre la juridiction ecclésiastique en matière temporelle. On avait soulevé les colères de la plèbe, et ce fut au milieu de leur explosion que passa la loi *jansénistique* qui abolissait le privilége du *for ecclésiastique*, le droit d'asile, les poursuites pour inobservation des fêtes, et qui imposait la sanction royale aux corps moraux pour acquérir des biens ou en recueillir en vertu des dispositions testamentaires. La loi du 9 avril 1850 est restée fameuse sous le nom de loi Siccardi : à Turin, on érigea une pyramide à la perpétuelle mémoire de ces franchises que depuis un demi-siècle possédaient tous les autres États d'Italie ; cependant la signature royale fut refusée aux articles qui retranchaient l'observation des fêtes, et réduisaient le mariage à un contrat civil.

Rome protesta, rappela le nonce de Turin, et ne voulut pas reconnaître Pinelli qu'on lui envoyait pour lui demander d'accepter le fait accompli, et de déposer l'archevêque Franzoni, qui était considéré comme le chef de l'opposition cléricale, qui avait déclaré que la loi civile ne peut dispenser le clergé des obligations spéciales que lui impose l'Église, et qui, en conséquence, avait prescrit à ses prêtres l'attitude à prendre vis-à-vis les tribunaux civils. Il fut poursuivi pour avoir fait imprimer cette déclaration ; et comme il ne comparut pas sur la citation, on l'emprisonna dans la citadelle ; fait nouveau, inouï, dit l'historien déjà cité qui raille agréablement *ce martyr* : cependant il reçut de toutes parts des marques de sympathie et des encouragements pour sa généreuse résolution, des fidèles de la Sardaigne une crosse, des églises d'Italie un anneau, des Français un calice.

Le comte de Santa-Rosa, ministre, tombe malade ; on lui refuse le viatique, à moins qu'il ne se rétracte pour la

part qu'il avait prise à cette législation. Nouvelle occasion pour les colères des tribuns de la rue et des avocats. Pour leur obéir, on exécuta contre l'archevêque le séquestre de ses biens, on l'emprisonna dans la forteresse de Fenestrelle, puis on le conduisit jusqu'aux frontières de France. C'est là qu'il mourut, dans l'exil, au bout de douze années. Monseigneur Morungiù, archevêque de Cagliari, dut également s'éloigner, et, dit le même historien, « à entendre la faction théocratique, le temps « était venu de retourner au fond des catacombes; les « martyrs se multipliaient; les persécutions des Néron et « des Domitien étaient surpassées. » Peut-être la faction théocratique se rappelait-elle que, outre le *statut*, le code encore en vigueur déclarait, dans son article 2 « que le roi se fait gloire d'être le protecteur de l'Église et de tenir la main à l'observation de ses lois dans les matières de son ressort, et que les magistrats doivent veiller à maintenir le meilleur accord entre l'Église et l'État ».

Comme si l'on se fût proposé de faire d'un peuple sans foi un peuple sans morale, la presse publiait les livres les plus révoltants : elle reproduisait, à l'usage du peuple, des nouvelles et des poésies dont Sodome aurait rougi; elle le familiarisait avec les crimes les plus atroces et les plus obscènes; elle provoquait l'opprobre, elle lançait sa bave contre les personnes et les institutions ecclésiastiques; le plus mal famé des journalistes, Bianchi Giovini, après avoir couvert de ses crachats, pendant toute la semaine les personnes et les choses qui commandent le respect, le dimanche répandait dans le public un millier d'exemplaires d'une homélie sur l'Évangile, où il traînait dans son bourbier le Christ et surtout la Madone. Les cafés en éclataient de rire, et la cassette du roi le pensionnait.

Hostilités contre l'Église.

Dans une plus sérieuse arène, Jean Népomucène Nuytz, professeur de l'université de Turin, faisait un cours de droit canonique (*Juris ecclesiastici institutiones*) digne de Fébronius, où il affirmait la souveraineté de l'État sur l'Église; l'incompatibilité du pouvoir temporel avec le spirituel, l'impossibilité de démontrer que le mariage soit un sacrement, c'est-à-dire qu'à l'Église appartienne d'établir des empêchements dirimants; l'Église catholique, et spécialement le saint-siége, disait-il, avaient été cause du schisme d'Orient[1]. Mis à l'index, l'auteur fut porté aux nues, et reçut de l'avancement. Il y eut comme une grêle d'écrits, dans lesquels on faisait du pouvoir pontifical un simple ministère, et non une juridiction; de la religion une sorte de société de l'homme avec Dieu, en écartant l'Église visible et la suprême garantie des droits civils. Dans les matières mixtes, c'est-à-dire dans l'administration extérieure des choses sacrées, la décision devait, disait-on, appartenir exclusivement au pouvoir civil, parce que l'intérêt public devait l'emporter dans tout ce qui n'était pas de l'essence de la religion.

Quant à savoir quelle était l'essence de la religion, c'était

(1) Nuytz était loin toutefois de refuser à l'Église et aux églises le droit de posséder : il établit même que le domaine des choses acquises est propriété *peculiaris illius parœciæ aut alterius ecclesiæ cui data est. Hinc hæ res ad alias ecclesias transferri non possunt. Et revera Ecclesia eas non transfert nisi per derogationem, quum conditiones ad derogationem necessariæ se sistunt* (*Inst. J. eccl.* 131-132). — Le code, de son côté, déclare au § 418 que « les biens appartiennent, à la couronne ou à l'Église, ou aux communes, ou aux établissements publics, ou aux particuliers. » La *sagesse* du parlement seule devait contester à l'Église le droit de posséder, et vouloit pallier l'usurpation par des sophismes contraires aussi bien à la justice qu'à la pratique des nations civilisées. Toutes les constitutions données en 1814 sanctionnaient l'intégrité des biens ecclésiastiques, précisément parce que la révolution l'avait partout attaquée.

encore au gouvernement à le définir. Ce qui est l'essence de la religion c'est la prédication de la vérité, mais à l'État il appartient de régler par qui, quand, où, comment elle doit être prêchée, et dans quelle mesure pour ne pas troubler l'ordre public. La prière est aussi de l'essence de la religion, mais à l'État de déterminer les heures, les lieux, les formules, et de dire si l'on peut permettre une procession, les images à l'extérieur, les pèlerinages, la sonnerie des cloches. Il est encore de l'essence de la religion de former ses ministres, mais l'autorité surveillera les séminaires, imposera les maîtres, les matières d'enseignement, fixera le nombre et l'âge des élèves, et quand ils auront le nombre d'années voulues, il les soumettra à la conscription. L'Église est juge des erreurs contraires à ses dogmes et à sa morale, mais l'État examinera la forme de ses décisions dogmatiques, en pourra suspendre la publication et défendre la discussion [1]. Elle administre les sacrements, entre autres celui de mariage; mais l'État ne le reconnaîtra que si l'acte est passé devant les derniers de ses magistrats dans l'ordre hiérarchique, à titre de contrat naturel. On pourra dire qu'il y a atteinte à la liberté du citoyen et trouble à la paix publique si une procession interrompt la marche d'un régiment; si aux orgies du carnaval on oppose les actes publics de dévotion; si dans

(1) Le 11 juillet 1867, le député Mancini se vantait à la chambre d'avoir empêché, comme ministre, la publication d'un bref de la pénitencerie, et « il me fut facile, dit-il, de démontrer que jusqu'à ce jour les bulles dogmatiques et les décisions concernant la foi et les mœurs, — lorsque le dogme et la foi invoqués par ces bulles servaient de prétexte pour prononcer sur des questions préjudiciables aux prérogatives de la souveraineté politique, — avaient toujours été considérées comme devant être soumises à la vérification préventive et à l'*exequatur* ».

les couvents on donne asile à des jeunes filles destinées au théâtre ou à pis encore ; si nos chapelles gênent l'étalage des boutiques; si nos évêques impriment leur pensée comme les journalistes; si nos curés, parlant comme nos députés ont de l'action sur le peuple ; si, enfin, un chrétien veut pratiquer la liberté autrement que ne l'entendent les dominateurs du jour.

En somme, on admettait la religion en principe, sauf à en répudier les conséquences; on tolérait le Christ, mais on mettait avant lui le roi et le préfet. Le gouvernement, non content d'avoir transféré aux tribunaux civils les questions relatives aux bénéfices et aux mariages, établit de nouvelles règles sur le placet, soumit à son autorisation spéciale les legs et les acquisitions en faveur de l'Église, enleva la personnalité morale aux corporations religieuses, imposa des taxes exceptionnelles et des prélèvements à certains bénéfices, et se montra ridicule aux yeux des sages, autant qu'odieux pour la conscience des croyants, en renouvelant les scènes de l'interdit de Venise et les empiétements des rois *sacristains* de la maison d'Autriche. Le pape, dans le consistoire du 22 janvier 1855, réprouva tous les actes du pouvoir législatif et exécutif du Piémont ainsi que les atteintes portées à la juridiction ecclésiastique, en menaçant de censures ceux qui participaient volontairement à l'exécution de ces lois : il publia les correspondances échangées avec les divers ministres du Piémont, et leurs lettres arrogantes au moment même où ils s'efforçaient de renouer des relations avec Rome.

La situation empira avec la guerre de 1859, quand le Piémont, ayant acquis la Lombardie, se hâta d'y appliquer le nouveau régime, en cassant le concordat que l'Autriche avait signé avec Rome, et en outrageant comme

hostile à l'indépendance de l'Italie ce clergé qui, considéré comme hostile à la domination étrangère, avait toujours eu à souffrir des défiances des Autrichiens. Ensuite, il manifeste au monde un symptôme d'extrême décadence, la rapidité avec laquelle se perd ou s'acquiert un trône; la royauté sarde accomplit au profit l'annexion de la Toscane, des duchés, de la Romagne, puis la conquête des Marches, de l'Ombrie, des Deux-Siciles; enfin elle proclame l'unité de l'Italie, avec la perspective de Rome pour capitale.

L'Église libre dans l'État libre.

Les conquêtes étaient purement un fait de la politique extérieure, le fait d'un prince qui dépouille un autre prince, mais elles devaient envenimer les rapports entre le pontife et le nouveau royaume; elles devaient altérer non seulement les dispositions réciproques des esprits, mais encore les devoirs des sujets pontificaux, qui se trouvaient ainsi soumis à un autre souverain et à des règles différentes en ce qui concerne la conscience. Ce fut pour mettre en apparence tous les torts du côté de ses adversaires que le ministre Cavour proclama l'Église libre dans l'État libre.

Comme toutes les formules vagues, celle-ci n'a d'autre sens que celui qu'on lui donne; tout le monde la proclame à grands cris, chacun l'entend à sa manière, et elle va fort bien à ceux qui aiment à créer des situations équivoques pour en profiter[1]. Les catholiques l'auraient acceptée si

(1) J'ai entendu plusieurs de mes collègues se vanter d'avoir suggéré cette formule à Cavour; mais Cavour lui-même n'en revendiquait pas la paternité; il dit au contraire qu'un « écrivain illustre, dans un moment lucide, » avait voulu, au moyen de cette formule, démontrer à l'Europe que la liberté avait puissamment contribué au réveil de l'esprit religieux (*Actes officiels de* 1860, page 594). Il est de fait que le comte de Montalembert se plaignait que cette formule lui eût été dérobée et mise en circulation par un grand coupable. (*Correspondant*, août 1863.) On sait le jugement que d'Azeglio portait de cette formule, et il a été démontré, par la session de juillet 1867, quel cas en faisaient

elle avait signifié que l'Église ne serait plus serrée dans l'étau d'une tutelle étrangère; qu'elle aurait toute faculté pour exercer son activité morale et civile, et qu'on ferait disparaître toutes les entraves opposées aux relations des fidèles et des évêques, soit entre eux, soit avec Rome, aux élections, aux publications d'écrits, à la bienfaisance, à l'instruction, à tous les moyens qu'elle emploie pour faire le bonheur de l'humanité; et qu'au lieu des concordats qui consacrent des concessions réciproques, elle aurait obtenu cette liberté sûre qu'elle invoque dans ses prières quotidiennes.

L'Église et l'État sont en effet deux êtres parfaitement distincts, et cependant non séparables : vivant chacun de leur propre vie, au lieu de se donner de réciproques embarras, ils doivent s'entr'aider dans leur indépendance, l'une en dirigeant les consciences vers le respect de l'autorité, l'autre en protégeant l'application extérieure du dogme. L'Église existait avant l'État, et elle embrasse l'universalité des croyants, tandis que cette formule paraît renfermer l'éternel dans le contingent, l'universel dans les frontières de la géographie ou de la politique. L'âme commande au corps, mais celui-ci est inséparable de celle-là, tant que dure la vie, et les relations nécessaires de l'une et de l'autre sont telles, qu'il est impossible de les délimiter d'une façon absolue, surtout quand les intérêts et les passions se jettent à la traverse.

La liberté de l'Église violée.

En fait, on vit bientôt que cette prétendue liberté devait se traduire ainsi : *l'art de blesser qui ne peut se défendre.* A mesure qu'un pays était annexé, on y abolissait les conventions

les députés. Un d'eux, qui a été ministre, déclare : « Je l'ai pour ma part quelque peu étudiée, et je n'ai jamais compris ce qu'elle signifiait. » (*Actes officiels de* 1862, page 4678.)

passées avec Rome; on s'emparait des biens de l'Église, quoique le statut déclare inviolables les propriétés *de quelque nature qu'elles soient*, et bien qu'en fait on respectât celles des congrégations israélites et protestantes. On obligeait les évêques à un serment insolite, et ceux qui le refusèrent furent emprisonnés[1] ou éloignés de leur diocèse, comme les autres prêtres dévoués à l'Église, et on laissa sans titulaire beaucoup d'évêchés, de chapitres, de paroisses, plutôt que de reconnaître les élections ou les institutions faites conformément aux canons. On soumit les écrits des évêques à la censure préventive; à la surveillance, l'enseignement des séminaires, tandis qu'on supprimait dans les écoles publiques l'instruction religieuse et toutes les pratiques du culte catholique : on

(1) Citons le cardinal archevêque de Naples, deux fois jeté en exil; le cardinal archevêque de Pise, arrêté, puis banni; le cardinal Baluffi, archevêque d'Imola, poursuivi judiciairement; le cardinal De Angelis, archevêque de Fermo, conduit par les carabiniers a Turin, où il resta enfermé six ans; le cardinal archevêque de Benevento, le cardinal évêque de Camerino et autres, auxquels on fit leur procès. D'Avanzo, évêque de Castellaneta, Laspro de Gallipoli, Gallo d'Avellino, Frisciola de Foggia; les évêques de Bovino, d'Oria, de Muro Lucano, de Chieti, de Castellamare, de Nole, d'Oppido; Apuzzo, évêque de Sorrente, Salomon de Salerne, Rotondo de Tarente, Ricciardi de Reggio, et l'on peut dire presque tous les évêques du royaume de Naples, bannis ou obligés de s'exiler eux-mêmes : ceux qui restèrent furent exposés à toutes sortes de dangers, en butte à toutes sortes d'insultes, comme l'archevêque de Trani, l'évêque d'Ischia, celui de Sainte-Agathe, celui de Tropea.

L'évêque de Faënza fut condamné à trente-six mois de prison et à six mille livres d'amende; celui de Plaisance à quatorze mois de prison et cinq mille livres d'amende. Arnaldi, évêque de Spolète, fut retenu en prison sans procès; on fit le leur à ceux de Bergame, de Fano et à l'évêque vicaire de Milan. On condamna à trois ans de prison et à deux mille livres d'amende le vicaire capitulaire de Bologne; on retint en prison deux vicaires généraux de Naples et le chanoine pénitencier : il en fut de même de celui de Plaisance, et d'un nombre infini d'autres.

alla même jusqu'à établir une théologie gouvernementale, en imposant aux séminaires les programmes de l'État, en exigeant qu'il n'y en eût qu'un seul pour tout le ressort d'un métropolitain, et que l'enseignement fût absolument restreint à la seule théologie. La liberté des cultes, annoncée à si grand bruit, ne profitait qu'aux hétérodoxes, tandis qu'elle imposait au clergé des actes purement politiques, et subordonnait leur ministère aux exigences du gouvernement, qui faisait des règlements sur les processions, les fêtes, la sonnerie des cloches, les images : on changeait les églises non-seulement en prisons et en casernes, mais même en théâtres et en lieux infâmes : on faisait descendre par ordre le Christ dans des poitrines qui le repoussaient, et ensevelir avec les fidèles ceux qui jusqu'à la mort avaient voulu en être séparés : on punissait, en vertu de lois spéciales, comme jetant le trouble dans les consciences, les prêtres qui au baptême n'acceptaient pas pour parrain un infidèle ou un excommunié, ou qui exigeaient au lit de mort une rétractation[1]. Pendant qu'on prohibait les actes extérieurs du culte, on forçait les évêques d'illuminer leur palais, soit en vertu des ordonnances des préfets, soit en leur faisant jeter des pierres de la rue[2]; on se plaisait à mêler l'Église à tout ce

(1) Circulaire du ministre Gioja, du 13 mai 1851. Quarante circulaires d'une teneur identique, lancées de 1848 à 1863, se trouvent dans les *Memorie per la storia de' nostri tempi*. Une d'entre elles, datée du 28 février 1863, prescrit de ne faire aucune attention à l'indult pontifical et de se régler, pour ce qui est de l'abstinence du carême, d'après le critérium de sa propre conscience. Le 24 mars, même année, il en parut une relative aux *Oremus*. Le 16 janvier 1863, ordre fut donné au procureur général de procéder contre les évêques qui refuseraient leur permis de confesser aux prêtres ayant souscrit l'adresse Passaglia ; une circulaire du 4 janvier engageait de s'abonner au journal *le Médiateur*, et assignait des pensions aux prêtres contumaces.

(2) Vigliani, gouverneur de Milan, adressait le 22 septembre 1859 à

qui est impopulaire, et à montrer le Christ comme l'obstacle à l'œuvre nationale.

L'évêque de Pesaro fit lire par les curés de son diocèse une lettre pastorale où il recommandait le culte de Marie et réprouvait la prédication des hérésies : le préfet prohiba cette circulaire et la fit saisir. Le vicaire capitulaire de Milan nomme trois chanoines en vertu de son droit : le gouvernement refuse de les confirmer et leur en substitue trois autres. L'autorité ecclésiastique ne les reconnaît point; mais le ministre leur attribue la prébende, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour un certain Bianchi à qui l'archevêque de Florence avait refusé l'institution canonique. Le vicaire capitulaire de Bologne fait circuler une réponse de la sacrée pénitencerie sur la faculté d'absoudre de certaines censures ecclésiastiques, et pour ce fait il subit un emprisonnement de plusieurs années. Celui de Rimini, pour expier les blasphèmes de Renan, invite les fidèles à une cérémonie religieuse, et l'autorité défend de publier cette invitation, et envoie des carabiniers pour faire évacuer les églises. Les carabiniers vont aussi installer le curé de Poppi, déclaré intrus par son archevêque. L'évêque de Spolète est enfermé dans une forteresse pour avoir rappelé aux syndics « que l'action du gouvernement doit s'arrêter aux portes du sanctuaire, » termes identiques à ceux d'une

l'évêque vicaire de cette ville l'invitation d'illuminer son palais, l'Église, les édifices sacrés, et tous autres dépendant de lui directement ou indirectement; autrement, il les ferait illuminer d'autorité et dans ce cas il ne le garantissait pas des conséquences auxquelles il s'exposerait par une provocation aussi funeste. C'était à l'occasion de la députation des Romagnols, venus pour offrir leur patrie au roi.

Ce même Vigliani, devenu préfet de Naples, demanda au ministère la faculté de défendre toute cérémonie religieuse hors de l'Église : le ministre Tecchio les a également défendues dans la province de Venise, le 20 juillet 1867.

récente déclaration du président du conseil des ministres : l'archiprêtre de Cento subit le même sort pour n'avoir point donné la bénédiction du saint sacrement à un détachement de la garde nationale, celui de Gaète pour ne l'avoir pas donnée suffisante, enfin le prévôt de Carsana dans le pays Bergamasque pour avoir refusé d'admettre à la communion pascale un excommunié.

Les évêques napolitains protestèrent contre la loi qui soumettait au placet tous leurs actes : « Aucun gou-« vernement, disaient-ils, n'est possible quand un « pouvoir étranger et intrus le domine, de façon à se « poser en arbitre de tout intérêt vital, à contester la « collation des fonctions et la désignation du lieu où tel « magistrat doit les exercer, à soumettre au contrôle « toutes les mesures et les ordonnances qu'on prétend « avoir plein droit d'annuler arbitrairement, à mettre la « main sur le patrimoine ecclésiastique pour accorder ou « refuser, suivant son caprice, la jouissance et l'acquisition « des biens qui doivent servir à l'administration et à l'en-« tretien du service public[1]. » Enfin les tribunaux eux-mêmes, sous l'influence des haines religieuses et de la peur du journalisme, courbaient la justice devant la politique; et, pour n'en citer qu'une preuve entre bien d'autres, le suprême conseil administratif de Naples, le 3 juin 1862, condamnait les chanoines de cette métropole pour *absten-*

(1) Voir Casoni, *La Libertà della Chiesa in Italia*, Bologne, 1863. « Il y a quelques années, les libéraux français demandaient la *liberté comme en Belgique*, et maintenant on demande la liberté comme en Autriche. Devons-nous, nous catholiques italiens, demander *la liberté religieuse comme en Angleterre, la liberté de conscience comme en Turquie ?...* Ce ne sera pas notre faute s'il nous faut quelque jour, nous aussi, obtenir le bill d'émancipation de Guillaume Pitt ou le hattihayoum d'Abdul-Medgid. »

tion et contenance hostile : délits qu'on chercherait en vain dans le code.

Peut-être croira-t-on que ces journaux ne recevaient pas le mot d'ordre du gouvernement, que les garnements de la rue n'étaient pas soudoyés par lui, et que la tyrannie n'était pas envoyée par lui en habit de préfet : mais il laisse faire et applaudir; il punit et dégrade celui qui lui fait de l'opposition; il réserve toute sa prédilection pour les persécuteurs; il ne protège pas contre les insultes les cérémonies sacrées, mais il les interdit sous prétexte qu'elles peuvent être troublées par des démonstrations hostiles; il maintient les abus de certains magistrats qui sont rampants avec les supérieurs, insolents avec les inférieurs, et font tout pour obtenir les applaudissements des *piliers de café* et l'approbation de la plèbe. Cette plèbe ne sait ce qu'elle veut, et veut toujours ce qu'elle n'a pas; elle voit ces persécutions avec indifférence, ou même avec une sorte de satisfaction. Ne lui répète-t-on pas sans cesse que c'est le moyen d'arriver à la félicité à laquelle elle aspire, et qui la fuit toujours?

Les plus grands efforts tendaient à enlever l'éducation des mains du clergé, non pas en lui retirant un privilége perdu depuis longtemps, mais en combinant les institutions de façon à l'en exclure; je dis non-seulement les institutions gouvernementales, mais encore d'autres, où, sous couleur de charité, on flattait les jeunes gens et la multitude pour les pervertir.

Attaques contre les ordres religieux.

On attaquait surtout les ordres monastiques qui, outre qu'ils peuvent réclamer la protection des lois au nom de la liberté, répondent aux besoins particuliers de certains temps et de certaines classes de personnes, qui ont reçu d'en haut des grâces spéciales, mais dont le mérite est in-

compréhensible pour le vulgaire qui ne connaît plus que les plaisirs et les affaires. Les moines, chassés au nom de la fraternité, étaient revenus en exerçant la charité chrétienne; mais on parvint à ameuter contre eux les satisfaits de ce monde par un procédé analogue à celui dont les Juifs furent victimes au moyen âge; toute réforme dans le gouvernement était suivie de l'abolition de ces ordres[1]. On les chassait de ces maisons auxquelles ils avaient tout donné, fortune et avenir : ils ne pouvaient plus vivre qu'en mendiant : puis, parce qu'ils mendiaient, on les arrêtait et alors on les nourrissait; il fallut une circulaire pour qu'on ne jetât pas en prison comme vagabonds ceux à qui l'on ne payait pas la pension promise.

Le clergé avait perdu les prérogatives du vieux droit, et en dépit du nouveau droit on maintenait contre lui les lois de défiance et les dispositions exceptionnelles des tyrannies antiques; pour la persécution les gouvernements trouvaient des alliés dans les partis les plus opposés, qui consentaient à la servitude de tous, pourvu que la liberté fût refusée au clergé. Aveugles qui ne voyaient pas que les raisonnements dont on s'arme contre les associations religieuses ont la même valeur contre les associations politiques! L'intolérance était d'autant plus flagrante, qu'on favorisait en même temps les institutions contraires au christianisme; qu'on exaltait le culte de

(1) Au dire des derniers démolisseurs, il y a en Italie quatre-vingt-sept mille prêtres, trente mille religieux, quarante-deux mille religieuses, c'est-à-dire moins de religieux qu'il n'y a de prostituées dans la seule ville de Paris, où l'on compte seize mille batards par an. On a évalué à dix-huit millions les biens immeubles du clergé séculier, et à trois cent trente ceux des corporations religieuses. Or il est des religieux à qui l'on a assigné pour vivre cinquante-huit francs par an, c'est-à-dire 16 centimes par jour.

Bouddha, de Fo, de Mahomet, et qu'on protégeait les associations protestantes et maçonniques[1].

Ce n'était pas sans raison que les ecclésiastiques faisaient un rapprochement. Rome païenne, au temps de sa plus hideuse décadence, alors qu'elle adoptait tous les vices, toutes les superstitions, repoussait les vertus chrétiennes; alors qu'elle était menacée par les barbares, elle redoutait une poignée de missionnaires; alors qu'elle laissait s'étaler les débauches de Messaline et de Caracalla, elle forçait les chrétiens à cacher leurs pénitences dans les catacombes. Vous entendez, disaient ces chrétiens, l'Église libre à la façon dont les socialistes entendent l'État libre : vous y introduisez le régime révolutionnaire, en faisant nommer par des plébiscistes les curés et les évêques, en reprochant aux prélats leurs carrosses, leur argenterie et leur palais, et en repoussant la suprême juridiction qui est indispensable pour l'unité. Les papes seraient élevés sur la chaire de saint Pierre en vertu du diplôme d'un roi, et non sous l'inspiration de l'Esprit-Saint par les prélats de la chrétienté entière : en resumé, sans culte, sans morale, sans stabilité, l'Église serait placée sous le joug de l'État, qui lui prodiguerait les vexations; elle serait comme un clou sur l'enclume, incessamment battu par le marteau de la prétendue liberté. Votre hostilité déclarée, disaient-ils, se plaît à faire ressortir les abus qu'on peut reprocher au clergé, comme

(1) En 1867, un député ayant proposé d'exproprier les communautés protestantes et israélites tout aussi bien que les catholiques, d'autres s'y opposèrent, principalement parce que ces biens pouvaient avoir été formés par des legs ou des offrandes d'étrangers. Mais tout le revenu ecclésiastique, d'où vient-il? et Rome? Un journal ministériel eut l'impudence de faire remarquer qu'on ne devait rien laisser aux curés, parce que si les paroissiens changeaient de religion, ils se trouveraient dépourvus pour les dépenses du culte.

si vous vouliez baser votre politique sur l'incrédulité; vous confondez l'idée de société avec l'idée d'État; vous appelez liberté le pouvoir de l'enlever à autrui, à une classe tout entière; vous prétendez arriver à la concorde en fomentant l'irritation, et en partageant la nation en vainqueurs et vaincus. Plaçant tout progrès dans le nivellement, ajoutent ces mêmes chrétiens, vous donnez pour prétexte à tous ces empiétements la loi de l'égalité, comme si l'Église prétendait imposer son *exequatur* à la nomination d'un roi, d'un ministre ou d'un sénateur, et comme si elle mettait dans son programme le droit de déterminer combien de soldats aura l'État, comment doivent être réglementés les colléges de l'armée ou de la marine, le droit de contrôler les impôts dont vous écrasez les citoyens. La société ne tolérerait plus un clergé privilégié et dominant; mais est-ce que l'Église a cette ambition? Elle ne demande pas de priviléges, elle veut l'égalité; elle veut pouvoir suivre ses propres statuts, qui sont les canons et les décisions des conciles, en tant qu'ils ne sont pas contraires au droit commun; elle demande qu'on lui garantisse les droits que les statuts de l'autorité civile consacrent en faveur de ses ministres et de tous ses membres.

De plus en plus le trouble est jeté dans la discussion et dans les actes, grâce aux aspirations insensées vers la conquête de Rome, et on obscurcit par des questions accessoires les vérités fondamentales. Nos beaux parleurs à courte vue supposent que les débats de la société séculière avec la société ecclésiastique dans le moyen âge tendaient à dépouiller celle-ci des États pontificaux, et on en est arrivé à faire de Dante l'apôtre, et même le prophète de l'unité italiennne, ayant pour chef un empereur résidant à Rome, et dans son *Veltro* (lévrier) allégorique on a voulu recon-

naître un roi moderne, à qui un prêtre en public a appliqué solennellement ces vers :

Vieni a veder la tua Roma che chiama.

Chacun sait que ces paroles furent adressées à Albert d'Autriche, que le poëte menaçait du juste jugement de Dieu, s'il n'enfourchait les arçons de cette Italie, devenue indomptée et sauvage.

Si la doctrine du Christ eût été appliquée dans sa plénitude, la paix aurait régné dans le monde comme dans une famille : *cor unum et anima una*, avec un seul symbole pour connaître son Père, une seule morale pour le servir, un seul culte pour l'adorer, un cœur pour l'aimer, un pasteur pour nous guider vers lui, et alors on eût retranché de la fraternité universelle ces ambitions furieuses qui sur des monceaux de victimes érigent la gloire des héros.

Le principat romain.

Le moyen âge espéra réaliser la paix en réduisant le monde à une grande unité sous un chef qui aurait pu imposer à tous la justice, soit par la force, soit par son autorité morale. Ce chef devait être ou l'empereur ou le pape ; et dans ce dessein les Gibelins rêvaient pour le premier, les Guelfes pour le second, le libre exercice d'un pouvoir absolu. Quand la société antique s'écroula, quand on ne vit plus surnager d'autre pouvoir, d'autre organisation que l'ecclésiastique, d'autre loi que la loi canonique, d'autre justice que la justice sacerdotale, les pontifes par la force des choses dominèrent le monde. Ils avaient recueilli de la civilisation antique les éléments les meilleurs, et en les épurant s'en étaient servi pour reconstituer la société universelle : les princes eux-mêmes invoquèrent le pouvoir supérieur de ces pontifes, soit pour affermir le leur,

soit pour lui emprunter des règles d'administration et de justice : et le peuple les bénissait pour cette augmentation d'influence qui tournait tout à son avantage, puisqu'elle faisait succéder le droit à l'épée, la discussion au bon plaisir, la charité à la tyrannie.

Quand les nations se furent fixées dans les pays qui devaient devenir pour elles la patrie, les souverains particuliers, une fois pourvus d'une armée et d'un trésor, ne sentirent plus le besoin du patronage des papes : ils s'appliquèrent à s'y soustraire et à recouvrer pour le gouvernement civil les prérogatives que le vicaire de Jésus-Christ n'avait pas usurpées, puisqu'il ne les avait enlevées à personne, mais qu'il avait exercées quand tout ordre avait disparu.

Peut-être avec la renaissance de la civilisation aurait-on pu concilier les prétentions des deux pouvoirs; mais la prétendue réforme religieuse détruisit cette espérance, puisqu'elle fut une véritable réaction contre la prépondérance de l'Italie et de la papauté. Si on la met en dehors du mouvement de ce monde, la papauté ne peut plus influer efficacement sur la civilisation et la politique : si elle est réduite à une petite principauté, elle voit diminuer d'autant l'efficacité de sa parole; pour sauvegarder son existence et ses droits, il lui fallut chercher l'alliance des forts en se rapprochant, tantôt de l'Espagne, tantôt de l'Allemagne, tantôt de la France, qui souvent par leur protection, même par leurs concordats, entament la puissance spirituelle; et qui, par les sciences, par le progrès civil, conspirent quelquefois sans s'en rendre compte à subordonner celle-ci à la puissance laïque[1].

(1) Blanqui (*Hist. de l'économie politique*, tome II, p. 297) accuse le protestantisme « d'avoir brisé le lien qui unissait les nations chré-

Dès lors la souveraineté de Rome ne différa point des autres souverainetés, entre lesquelles étaient morcelées toutes les nations, et notamment l'Italie et l'Allemagne. L'indépendance plus ou moins entière de ces petits souverains gênait la toute-puissance des grands souverains, et ceux-ci tendaient à dévorer ceux-là. Mais l'occasion leur manqua jusqu'au jour où la révolution, sous prétexte de donner à tous la liberté, abolit les libertés de chacun en faveur d'un être abstrait qu'on appelait l'État, et ramena tout à une unité factice sous le joug brutal d'un roi.

Cet enfantement de la liberté moderne nous est donné par l'histoire, si elle ne ressemble pas à un bulletin d'armée; il faut ajouter que, pour mettre un frein aux abus que les rois pouvaient commettre, depuis qu'ils ne rencontraient plus le contre-poids des petites fédérations ou celui de l'Église, on dut recourir aux constitutions, c'est-à-dire opposer des limites factices et vaines aux princes entre les mains de qui s'était concentré l'absolutisme complet; et, dans le cas où ils les franchiraient, on les menaça non plus de l'excommunication, mais de la révolte.

Grâce à la révolution, l'Allemagne, qui avait quatre cents États dont plusieurs républicains, tous constitués de façon à ce que la souveraineté y fût limitée par les priviléges des sujets, fut réduite à un petit nombre de royaumes, surtout par suite de la dépossession des princes ecclésiastiques.

En Italie, toutes les républiques disparurent, et les États, réduits à un petit nombre, devaient aboutir à l'unité.

tiennes, et substitué l'égoïsme national à l'harmonie universelle vers laquelle tendait le catholicisme. Aujourd'hui, il n'y a plus en Europe de pensée commune, capable de rallier les esprits et les convictions : en industrie, en politique, en philosophie, en religion les idées flottent au gré des révolutions. »

Avant 1796, le pape pesait dans la balance européenne autant que tout autre souverain, puisqu'il pouvait, lui aussi, payer des soldats. Mais du jour où fut introduite la conscription et, par suite, où l'influence se mesura sur le nombre des soldats, il se trouva impuissant en face des ambitieux. Bonaparte dans ses premières campagnes enleva au pape les Légations, en lui garantissant le reste : mais, quand il fut arrivé au faîte, il ne put souffrir qu'un prêtre osât lui dire *non*, quand les autres souverains ne savaient plus que dire *oui;* que ce prêtre refusât de contribuer à l'étranglement de l'Angleterre par le blocus continental, de lancer sa malédiction à ses ennemis, et de lui donner contre eux des soldats, ou de dissoudre son mariage afin qu'il pût épouser une Autrichienne : en conséquence, il déclara aboli le domaine temporel du pape, il en fit des départements français, et conféra le titre de roi de Rome à son successeur présomptif.

L'Europe s'indigna de cet acte de force brutale, mais Abel une fois encore fut vainqueur; et les peuples, dès qu'ils eurent renversé Napoléon, n'eurent rien de plus pressé que de restituer au pape son domaine. Ce qui valait mieux que ce mélange de protestantisme et de mysticisme appelé la Sainte Alliance, pour garantir l'existence de l'État pontifical, c'était de n'avoir pour voisin aucun État d'une force supérieure à la sienne; et, quand la révolution de 1830 menaça l'indépendance du souverain de Rome, les grandes puissances de l'Europe s'accordèrent pour la lui restituer tout entière.

Plus tard Pie IX crut son pays mûr pour l'organisation politique telle que notre siècle la proclame, et, marchant dans cette voie avec timidité, mais avec sincérité, sans assez d'expérience, avec scrupule, non sans quelque in-

cohérence, mais toujours avec équité et bienveillance, il obtint l'admiration du monde comme ne l'avait obtenue aucun de ses prédécesseurs, en même temps que les bénédictions de l'Italie dont il commença la régénération, et sur laquelle il fixa l'attention de l'Europe entière, comme aux plus beaux jours de la papauté.

La violence révolutionnaire ne tarda pas à tout compromettre; on ne sut pas chasser l'étranger, mais on chassa le pape. Pie IX dut fuir son pays, qui tomba en proie à l'anarchie : les aspirations des Néo-Guelfes durent faire place aux ambitions dynastiques et aux fourberies des doctrinaires. La royauté sarde pensa alors à se relever de ses défaites, et à acquérir la prédominance en Italie, en rétablissant le pape sur son trône. Les députés de la Savoie, intrépides champions du parti conservateur et religieux, virent d'un mauvais œil une expédition qui pouvait tourner à l'avantage de la république romaine, et devenir une menace pour les autres princes en même temps qu'une tentation de s'aggrandir pour la royauté piémontaise, qui, entraînée par cela même à changer de capitale, causerait la chute du royaume[1]. Les libéraux montraient encore plus de répugnance, et les actes du parlement de 1849 méritent d'être lus par ceux qui voudraient voir à quels excès peut entraîner la rhétorique, et comment se produisirent dès lors les sophismes qu'on ressasse aujourd'hui sur la souveraineté populaire ou sur l'autorité pontificale. Mais, pendant qu'on disputait ainsi, les puissances avaient de nouveau déclaré légitime, à l'égal de tout autre, le domaine du pape, et nécessaire à l'indépendance de deux cent millions de catholiques l'in-

(1) Voir les discours de Despine et Girard à la chambre de Turin, 14 février 1849.

dépendance du pontife; et ils chargèrent de le rétablir la *France républicaine* (si gouvernable, dès qu'elle n'a plus de gouvernement).

Ainsi fut-il fait : mais cette réparation entraîna la déplorable nécessité d'une occupation étrangère permanente, pour réprimer la révolution qui avait fait converger tous ses feux sur Rome. Le pontife, à l'occasion d'une grande solennité religieuse qui rassembla à Rome tous les évêques du monde, leur proposa la question de savoir si le pouvoir temporel était nécessaire pour la chaire suprême, et à l'heure présente. Tous répondirent unanimement par l'affirmative. « Comment, disaient-ils, les prélats de l'Église auraient-ils pu de toutes les parties du monde arriver avec sécurité pour conférer avec Votre Sainteté sur les plus graves intérêts, s'ils avaient trouvé sur les rives du Tibre un prince jaloux de leurs princes, qui leur fut ou suspect ou hostile? Les devoirs de chrétien et les devoirs de citoyens ne sont pas contraires, mais différents. Et comment les évêques auraient-ils pu les remplir, s'il n'y avait pas eu à Rome une souveraineté temporelle comme l'est celle du saint-père, absolument indépendante et centre de la concorde universelle, sans ambition humaine, sans aspiration au pouvoir terrestre? Nous sommes venus libres vers un pape-roi libre : pasteurs, nous nous occupons des intérêts de l'Église; citoyens, des intérêts de la patrie; nous cherchons à équilibrer les uns et les autres, et nous ne négligeons ni les devoirs de pasteurs, ni ceux de citoyens. Qui donc oserait attaquer une souveraineté aussi antique, fondée sur une telle autorité, une telle nécessité? Si de plus on considère le droit humain, sur lequel repose la sécurité des princes et la liberté des peuples, quelle autre puissance pourrait

être comparée à celle-ci? Quelle autre est aussi vénérable, aussi sainte? Si on foulait aux pieds ces droits à l'égard du saint-siége, quel prince serait sûr de conserver son royaume, quelle république son territoire? C'est donc non seulement pour la religion, mais aussi pour la justice et pour le droit, fondement de la société humaine, que vous luttez et que vous combattez. »

Six cents évêques envoyèrent des adresses dans le même sens, et des millions de signatures, accompagnées chacune d'une offrande, consacrèrent l'hommage rendu au pontife. Aujourd'hui ce document, relié en dix énormes volumes, est venu grossir dans les armoires de la Bibliothèque vaticane les autres témoignages rendus à la souveraineté du pontife romain. En quelle langue n'a-t-elle pas été affirmée?

En réalité le pouvoir temporel, ni quant à sa nécessité, ni quant à son principe, ni extérieurement ni intérieurement, n'est consacré par aucun dogme comme d'autres vérités révélées d'en haut que l'Église nous propose de croire. C'est une question d'opportunité contingente : et cependant scinder la question n'est pas possible; il faut choisir entre l'esprit de l'Église et l'esprit de la révolution. Quand la force régnait dans le monde, l'Église a pu par son autorité sauver la société et la civilisation; aujourd'hui, à la puissance du droit a succédé celle des armées et des faits accomplis; aujourd'hui, quand la force parle, les opposants balbutient, et on croit faire beaucoup en obtenant une transaction. Combien alors importe au saint-siége l'indépendance matérielle! On aimerait à voir le monde sans pape, c'est-à-dire comme il était aux mains de Néron, aux pieds des Poppée, dans les bras de l'insatiable Messaline. Le pape, a pour mission le gouvernement de l'Église, et non celui de l'État. La foi ne dit pas que le temporel soit une dépen-

dance inséparable de sa mission divine, qu'il soit indispensable à l'exercice du pouvoir spirituel, mais elle constitue ce pouvoir spirituel de telle façon, qu'il ne peut être exercé que par un chef indépendant. Enlevez les degrés divers de la souveraineté, aujourd'hui on ne reconnaît plus que des rois ou des sujets; le pape, du moment qu'il cessera d'être prince, deviendra le sujet d'un roi, c'est-à-dire le jouet de l'arbitraire, sous la main d'un ministre qui pourra bien avoir vis-à-vis de lui tous les égards, toutes les déférences, mais ne cessera point d'être le maître, lors même qu'il sera d'accord avec lui, et en cas de conflit ne pourra-t-il pas paralyser l'autorité de celui que deux cent millions de catholiques ont besoin de savoir indépendant.

Ces choses pouvaient être comprises d'un Charlemagne[1] ou de Napoléon le Grand, non de la tourbe vulgaire des journalistes, non de la révolution, qui, élevant sur le pinacle du temple celui qu'elle tente, lui montre la péninsule et lui dit : « Elle t'appartiendra tout entière, si tu te prosternes et m'adores. » En fait on voudrait prouver que le bien de l'Italie réclame non l'unité des âmes comme la veut l'Église, mais l'*unité géographique;* on crie sur tous les tons les phrases d'aspiration nationale : c'est en s'en faisant l'organe que le Piémont a chassé les Autrichiens de la Lombardie avec l'aide de la France; et plus tard, contre le vœu de la France, il s'est annexé les divers États

(1) Il a été dit au Sénat, en août 1867, que Charlemagne convoquait les conciles; que dans l'Église grecque les empereurs commandaient, fixaient les croyances. Un autre membre a dit qu'en délibérant sur la suppression des corporations, on devait laisser la question religieuse de côté. L'argument le plus fort était que l'État devait s'emparer du revenu ecclésiastique, puisque l'année précédente, il avait aboli les corps moraux religieux. En effet l'injustice trouve son châtiment dans la nécessité d'en commettre une nouvelle.

d'Italie, en faisant pour la péninsule ce que la maison d'Autriche a fait dans le temps pour l'Espagne. Plaise à Dieu que les résultats soient différents!

Alors le saint-siége se trouva enclavé dans un seul royaume qui lui avait enlevé ses meilleures provinces, savoir, les Légations en provoquant leur soulèvement, les Marches et l'Ombrie en les conquérant à force ouverte, et qui réduisit l'État pontifical à une population de sept cent mille âmes, avec l'une des plus illustres capitales du monde, tête énorme sur un maigre corps.

Du moment qu'on réduisait la politique à un calcul de force et à une théorie géographique, il était tout naturel de conclure que ce tronçon devait appartenir au royaume, et que Rome en devait devenir la capitale. On tenta de l'avoir de force; et, comme les autres puissances et plus ouvertement la France s'y opposaient, on y tendit à l'aide de ce qu'on a appelé, dans le langage du temps, les *moyens moraux*. Le mieux serait certainement de concéder la plus grande liberté religieuse, et de gouverner de manière à faire désirer les lois, le système financier, judiciaire, administratif de l'Italie nouvelle[1]. On préféra s'efforcer par tous les moyens possibles de démontrer que le gouvernement pontifical est le pire de tous; et, pour le faire croire, il a suffi que les trente voix qui, dans le langage de ce temps, constituent l'opinion publique, se fissent mutuellement écho.

Il ne faut pas confondre la souveraineté temporelle

(1) Ratazzi, président du cabinet, disait à la chambre, le 22 juillet 1867 : « Si nous arrivons à consolider nos institutions, à organiser notre pays, à affermir l'état de nos finances, à répandre l'instruction, à satisfaire nos populations, nous porterons au pouvoir temporel des coups plus efficaces que par des coups de force et des coups de tête. »

des papes et leur gouvernement. Tout gouvernement tend à la conservation, et le meilleur moyen de conserver, c'est de suivre une marche progressive dans le bien. Mais par cela même que les idées qui ne sont pas soumises aux obstacles réels et actuels vont plus vite, il arrive que toujours les gouvernements sont en retard sur elles. Il en résulte que, dans tout pays, il y a une quantité de personnes mécontentes du présent, désireuses de changements et y rattachant toutes les espérances d'amélioration. Le cri de la révolte est toujours considéré comme la voix du peuple, et le sens de l'autorité étant perdu, les théoriciens du renversement regardent comme un signe de supériorité la disposition à remuer sans cesse, comme un signe de faiblesse la volonté de conserver. Puisqu'on déclame contre *tous* les gouvernements, même dans les rangs de leurs amis, sans vouloir pour cela les détruire, il peut se faire aussi que l'administration du pape ait les plus graves défauts. L'infaillibilité a été promise au vicaire de Jésus-Christ pour les décisions dogmatiques, et non pour les affaires d'État; en quoi donc les défauts peuvent-ils infirmer le principe lui-même? Des deux pouvoirs qu'il possède, l'un est immuable, l'autre est incessamment muable.

Lorsqu'on discute sur les misères inouïes de l'Irlande, l'orgueilleux Anglais dit : « La cause en est dans le papisme. » De même, en Italie, on répète que toutes les calamités qui la ruinent viennent de Rome; c'est là qu'on donne asile à un roi dépouillé, là qu'on fomente le brigandage; là qu'on désire la restauration des princes dépossédés et qu'on la prépare : c'est là qu'on insinue aux prêtres, et par eux aux populations, qu'il n'est pas bon d'adopter le jansénisme, la sophistique, les idées de 1789, le code français; que les faits accomplis ne constituent

pas un droit; que sur la domination par la force prévaudra le règne de la justice. Si le pape est un chef de brigands, s'il fonde ses espérances sur l'Autriche, si ses adhérents sont les ennemis de la patrie, qui ne trouverait juste de le haïr, de le persécuter et de chercher par tous les moyens la ruine d'un pouvoir aussi funeste? Et comment ne pas le croire tel, quand les journaux développent cette thèse tous les jours, quand les caricatures le représentent sous des images repoussantes?

Au contraire les catholiques croient de leur devoir d'obéir au pontife pour tout ce qui regarde le dogme et la morale, et ils reçoivent avec une vénération filiale ce qu'il décide, lors même qu'il déclare opportun le maintien du pouvoir temporel. Les conservateurs ne peuvent souffrir que Rome cesse d'être la cité des beaux arts, et que les rues droites, les nouveaux palais, les casernes, les arsenaux introduisent la trivialité des temps modernes, là où régnait la poésie des grands souvenirs, et que les noms des héros de théâtre avec leurs exploits remplacent ceux des grands hommes que le monde vénère depuis des siècles. Les étrangers rappellent que Rome est à tout le monde, parce que tout le monde a contribué à l'édifier et à l'enrichir. Les esprits malins s'égayent à propos de ce parlement qu'on veut faire siéger au Quirinal, pendant que le pape siégerait au Vatican : le premier publiant des lois que le second frapperait de ses anathèmes, et le pape ordonnant des actes que le roi défendrait[1].

(1) En échange, Mamiami proposait au roi d'habiter Frascati (*Della rinascenza cattolica*). Un des hommes les plus hostiles à l'Église, Joseph Ferrari, disait au parlement : « La papauté, que vous croyez morte, moi qui ne suis pas suspect de la vénérer, je la crois très-forte : je vois qu'il arrive malheur à tous ceux qui l'attaquent. » (Séance du 27 mai 1860.)

Les gens sérieux prévoient que Rome n'est pas faite pour le trône de nouveaux Tarquins, et que ces prétendues aspirations ne font que creuser l'abîme où doit s'engloutir la dynastie. Il en est d'autres qui ne dissimulent point, que sous la question de souveraineté se cache l'hérésie disposée à conserver la religion, mais en *la décapitant :* ceux-là déplorent que l'Église soit arrivée ainsi à la caducité, et que ses vérités aient été obscurcies; ils déclarent qu'il faut la régénérer en l'associant aux progrès de la civilisation. La conséquence du système démocratique, disent-ils, c'est de faire passer le gouvernement aux mains du peuple : il y a même raison pour placer l'Église dans le corps des fidèles. On reconnaît ici une application de la théorie protestante du sentiment particulier, et nous avons vu toutes les attaques contre le dogme commencer par ce thème trop facile pour celui qui ne regarde dans l'Église que les désordres et non les institutions admirables, les merveilleux exemples de pureté de mœurs, de généreux sacrifices et d'absolu dévouement : qui ne veulent pas voir la laborieuse propagation de l'Évangile, et la perpétuité dans la succession hiérarchique.

Passaglia. Tous ces sophismes et ces théories trouvèrent un appui dans le livre ***Pro*** *causa italica ad episcopos catholicos, auctore presbitero catholico* (1861); c'était l'œuvre du très-docte Charles Passaglia, qui, après avoir combattu à Rome au premier rang des théologiens, principalement pour le dogme de *l'Immaculée Conception,* avait quitté la compagnie de Jésus, et était devenu professeur à Turin. Suivant lui, on ne saurait compter parmi les États un pays qui ne peut se conserver et se défendre par ses propres forces, et qui est obligé d'invoquer le secours des armes étrangères contre ses sujets, quand ceux-ci, saisissant toutes les

occasions de se révolter, ont le droit de réaliser l'unité de l'Italie, et par suite de secouer le joug de leur gouvernement. Il conseillait donc au pape de conjurer les désastres qui menaçaient l'Église, en renonçant à son domaine territorial. Il ajoutait, que l'évêque de Rome ne peut abandonner son siége; assertion contraire au fait de l'existence de tant de prélats et de tant d'évêques *in partibus*, que personne ne voudrait obliger à résider dans des pays où les attendent la confiscation, les outrages et les coups.

En ce sens Passaglia publia une supplique où, en reconnaissant la suprématie du pape sur les évêques, il le priait de faire sa paix avec l'Italie, et de consentir à ce que Rome devînt la capitale du nouveau royaume. La pétition circula, et fut signée par des centaines de prêtres. Quelques-uns étaient de bonne foi, et obéissaient à leur amour de la concorde, mais ils ne s'apercevaient pas qu'ils allaient dans leur présomption jusqu'à se croire plus théologiens que le pape, plus politiques que ses conseillers.

A quelque temps de là, l'inspirateur de cette démarche voyait diminuer son autorité et croître tous les jours parmi ses adhérents le nombre de ceux qui se rétractaient; mais ce qu'il faut remarquer avant tout, ce qui distingue notre siècle du quinzième, c'est que pas un évêque ne signa l'adresse *passaglienne*. On y répondit de plusieurs côtés avec l'exagération ordinaire dans les jours d'effervescence politique; on demandait à l'auteur: « Êtes-vous catholique? — Oui. — Partant vous devez suivre l'Église et le pape. — Mais l'Église et le pape trompent les fidèles et enseignent le faux. — Alors séparez vous de l'Église et du pape; soyez franchement protestant, et donnez-nous votre symbole comme étant la vraie religion (1). »

Aux menaces des forts, comme aux suggestions des so- Tentatives

d'accords entre l'Italie et le pape.

phistes, Pie IX répondait une sublime et indomptable parole, *Cela n'est pas permis.* L'Église a pour coutume de reconnaître les gouvernements de fait, et Grégoire XVI avait justifié cette tradition dans sa bulle *Sollicitudo Ecclesiarum*, du 7 août 1831. Don Miguel et Dona Maria da Gloria se disputaient la couronne du Portugal : le premier envoya à Rome pour demander qu'il fût pourvu aux évêchés vacants; et Grégoire, à l'exemple de ses prédécesseurs, déclarait que « si, pour les besoins ecclésias- « tiques, il attribuait à quelqu'un le titre d'une dignité, « même de la dignité royale, et lui envoyait en consé- « quence des légats pour traiter ou stipuler avec lui, on « ne devait pas pour cela en tirer avantage pour la re- « connaissance de son droit ou pour la négation du droit « d'autrui, puisque dans cette démarche il n'avait qu'un « but, celui de conduire les peuples à la félicité spirituelle « et éternelle. » En ce sens on demandait que Pie IX reconnût l'existence de fait du royaume d'Italie; mais les défenseurs de l'Église faisaient remarquer qu'aujourd'hui il ne s'agissait pas d'autres princes dépossédés, mais du chef même de l'Église. Souverain légitime du consentement de toute la raison publique, il ne peut reconnaître de droit contre le droit; il ne peut consentir à ce qu'il soit violé; il ne peut renoncer à une indépendanoe qui protège l'indépendance de tous les catholiques du monde, renoncer à des possessions qu'il a reçues uniquement comme un dépôt à transmettre à ses successeurs, et par sa propre renonciation, infirmer les titres de tous les princes dépossédés. Lui, le pape réformateur, il deviendrait révolutionnaire par le fait même de sa renonciation [1].

(1) Le cardinal Antonelli, ministre d'État, répondait, le 27 février 1866, à M. Thouvenel, ministre de France : « Le pape peut accepter des

Exposé à la double épreuve de l'ovation et des insultes, Pie IX s'affligeait moins pour ses provinces perdues, que pour la persistance de la persécution et pour le veuvage des églises, dont les évêques étaient morts et n'avaient point été remplacés, ou bien souffraient l'exil ou la captivité. Comme les communications légales entre le Père commun et ses fils étaient rompues, Pie IX adressa une lettre confidentielle à Victor-Emmanuel en l'invitant à chercher une combinaison pour pourvoir aux soixante douze siéges vacants. Les ministres s'en réjouirent, comme si par là il eût reconnut implicitement le roi d'Italie, et envoyèrent comme par grâce une personne pour traiter, mais sans lui donner un caractère public. L'avocat Vegezzi, homme sage et pratique, poussa très-loin l'accord, mais tandis qu'on était convenu de ne point toucher à la question politique, voilà que par de nouvelles instructions on lui prescrit de l'aborder. La cour romaine les écarta tout d'abord : les ministres, sous prétexte que ce refus compromettait la dignité de la couronne[1], rappelèrent l'en-

conseils de réforme, mais non pas une abdication partielle, et cela pour des motifs bien supérieurs aux intérêts de la terre. Il ne le peut, parce que ses États appartiennent à l'Église, pour l'avantage de laquelle ils ont été constitués ; il ne le peut, parce qu'il a juré de les transmettre dans leur intégrité à ses successeurs ; il ne le peut, parce qu'après avoir renoncé aux Romagnes, il devrait renoncer à tous ses autres États, renoncer au patrimoine de l'Église, attendu l'obligation où il est d'accorder les mêmes avantages à toutes les provinces ; il ne le peut, parce qu'il voit comme résultat la ruine spirituelle d'un million de sujets livrés à un gouvernement corruptueur ; il ne le peut, à cause du tort qu'il causerait aux autres princes dépossédés. Pie VI plia en face d'un pouvoir violent qui se trouvait isolé dans son action : Pie IX doit résister à un principe : or les principes sont universels et féconds, et par nature applicables à tout. La force est sujette à des échecs. En établissant un principe, on autorise toute spoliation contraire à la raison et à la justice. »

(1) Les Florentins avaient pratiqué quelque chose de pareil dans la

voyé; et, à la réunion du parlement, en novembre 1865, ils firent déclarer par le roi qu'il fallait désormais procéder à la séparation de l'Église et de l'État.

L'Église et l'État.

C'était une phrase nouvelle à ajouter à bien d'autres de ce temps-ci qui accepte les phrases comme des pensées. Les conservateurs répondaient qu'une semblable séparation suppose deux pouvoirs marchant de pair, tandis que les gouvernements n'en admettent qu'un seul qui embrasse, il est vrai, l'individu tout entier, ou ne laisse point le citoyen se soustraire pour quoi que ce soit au joug de l'État. Le progrès civil du christianisme sur le paganisme consista précisément à reconnaître que l'homme, quoique membre de la société politique, reste cependant maître de lui-même, de sa foi, de ses croyances, des facultés par lesquelles il s'élève jusqu'à Dieu. Dans cet ordre d'idées il est souverain; il peut ou s'isoler, ou s'unir à un groupe de personnes, libres comme lui d'adorer et de croire. L'État ici n'a pas le droit de s'immiscer; et, qu'il s'agisse, soit d'un homme, soit d'une congrégation, soit d'un concile, la souveraineté, qui est d'origine purement naturelle, doit s'arrêter devant le sanctuaire de la conscience. Comme personnalité morale distincte, l'Église doit avoir la faculté

guerre contre Grégoire XI. Celui-ci ayant jeté l'interdit sur leur ville, les *Huit* de la guerre, dits les *Huit Saints*, ordonnèrent qu'on ne traitât pas de paix avec le pape, avant qu'il n'eût renoncé aux procès intentés à leur cité; les clercs devaient en outre rouvrir les églises, célébrer les offices divins, et les citoyens y assister : les évêques qui s'étaient éloignés de leur siége, et de ce nombre était Angelo Ricasoli, évêque de Florence, revinrent au bout de deux mois reprendre l'exercice de leurs fonctions : ceux qui désobéirent furent frappés d'une amende de mille à dix mille florins suivant le degré hiérarchique, et cette somme devait être prise non sur le bénéfice, mais sur leur patrimoine privé. Il n'est pas d'historien ou de chroniqueur qui ne désapprouve ces actes. Du reste les Florentins ne tardèrent pas à se raviser et ils firent la paix (1378).

d'administrer, de faire des lois et de les observer, sans que le gouvernement puisse la gêner en tout ce qui concerne les dogmes, la discipline, la hiérarchie.

L'Église et l'État, disaient les conservateurs, sont distincts par leur origine et par leurs moyens d'action; mais l'une et l'autre travaillent sur chaque individu, qui est naturellement indivisible, appartenant comme chrétien à l'Église, comme citoyen à la société civile, et dépendant ainsi nécessairement à la fois de l'Église et du gouvernement. Vouloir que cette Église restreigne son autorité aux âmes seules, c'est supposer que le corps peut agir indépendamment de l'âme, et *vice versa.* Les deux pouvoirs agissent sur un être double : et, puisqu'ils poursuivent le même but, il n'y a certainement pas là de raison pour qu'ils opèrent séparément; quand ils sont en conflit, il faut bien que l'un l'emporte sur l'autre; il y a alors une lutte déplorable, un État dans l'État, une guerre inévitable. Déjà Dante reprochait à la Rome antique de confondre en elle les *deux gouvernements*, alors que l'Église et l'État doivent rester non séparés, mais distincts : il ne faut ni une Église nationale servilement subordonnée aux exigences politiques, ni un État entravé par l'Église. Nous sommes bien loin du temps où celle-ci dominait celui-là : aujourd'hui elle ne demande plus que la liberté, qui vaut bien mieux qu'une protection achetée par le sacrifice de quelques-uns de ses droits. Qu'importe à l'Église les conditions politiques? Elle n'a pour idéal aucun gouvernement humain; il lui suffit que le gouvernement ne soit pas en opposition avec sa doctrine.

La mission de l'Église est de proclamer la vérité et de faire régner la morale, en commandant au nom de Dieu au for intérieur. C'est là une mission que ne pourrait

assumer le gouvernement sans blesser la liberté de la conscience. Tout gouvernement doit, autant qu'il est possible, conformer ses actes politiques aux maximes spirituelles et morales. Comment pourra-t-on les reconnaître, et les déterminer, quand la lutte est engagée avec le pouvoir temporel? Cette lutte ne vient pas de l'union de l'État et de l'Église, mais bien de la nature viciée de l'homme qui entrevoit deux sortes de biens, et ne trouve pas le moyen de les concilier.

L'autorité de la foi et la liberté de la raison sont profondément gravées dans la nature humaine, et par cela même indestructibles : il faut donc les concilier, et il en est de même pour l'État et pour l'Église; et puisque tous les pouvoirs ont le devoir de coopérer à l'accomplissement des destinées de l'homme, l'État, en cherchant le bien temporel, ne peut le séparer du spirituel qui en constitue une si grande part, et il doit marcher dans la voie de la justice sanctifiée par la religion.

L'Église a besoin d'avoir la parole libre, parce que tous ont reçu du Christ le droit de l'écouter; elle a besoin d'avoir de libres élections pour conserver à la société chrétienne le droit à la succession apostolique; elle a besoin de s'assembler et de discuter pour que les intérêts communs des fidèles soient pesés en commun par leurs pasteurs; elle a besoin de diriger l'éducation et les mariages, parce que la famille a le droit de faire remonter jusqu'à Dieu la grâce de la paternité, et de produire des citoyens dignes de la patrie terrestre et de la patrie céleste. D'où il apparaît que les droits de l'Église sont en définitive les droits des fidèles et leur patrimoine commun. Si, comme puissance spirituelle, l'Église doit avoir la liberté de la parole, de la grâce, de la vertu, pour enseigner les hommes,

pour les convertir, les rendre parfaits, il faut aussi qu'elle ait la faculté de défendre même contre la force les droits de la conscience et la liberté des âmes. Sa destinée est de vivre dans le temps et dans l'espace, mêlée aux affaires de ce monde, et celui-là la connaît mal qui espère que de la séparation sortira la paix et la prospérité. Précisément parce qu'elle est mêlée aux choses de ce monde, elle a le droit de propriété et de souveraineté, fondé sur la nature et sur l'histoire. On peut posséder comme propriétaire ou comme souverain. L'Église a toujours réclamé les droits attachés au premier titre, elle n'a fait qu'accepter les droits attachés au second, parce qu'elle les croit nécessaires dans une situation donnée.

Donc l'Église n'est point dans l'État, l'État n'est pas dans l'Église; il n'y a pas d'État sans Église, mais il faut l'harmonie entre l'État et l'Église, il faut qu'ils soient libres dans leur champ d'action, dans l'exercice amical de leurs pouvoirs, pour le but commun qui est de faire prospérer la société humaine; il ne faut pas séculariser la religion, mais consacrer la politique, en les accordant l'une et l'autre par l'usage discret d'un pouvoir dont les limites indéfinissables exigent de mutuels égards. L'État pourvoit à ce qu'exige la justice, l'Église à ce qu'exige la morale; celui-là relève de la raison, celle-ci du surnaturel et de la grâce : le premier consacre la liberté civile subordonnée aux présomptions humaines, la seconde consacre la liberté morale, subordonnée à la loi divine. C'est une grave erreur de laisser s'oblitérer dans l'esprit, fût-ce par ce charme éblouissant de la gloire, la distinction du juste et de l'injuste, et de se fier à la force jusqu'au jour inévitable, où celle-ci succombera devant une force supérieure. Les deux ordres coexistent en se donnant la main

pour la félicité des hommes, et c'est un crime de lèse-société de les confondre comme de les séparer : la difficulté n'est pas dans l'accord à établir, mais dans la défiance qui en amène la violation.

Il ne s'agit donc point de savoir si un prince doit occuper un autre petit territoire, si un roi gouverne bien ou mal[1], il s'agit de l'harmonie universelle : il faut l'Église libre non pas dans l'État libre, mais au milieu d'un peuple libre; il ne faut pas condamner ce que l'immense majorité vénère et aime; ni soumettre les magnifiques espérances des justes et les terreurs salutaires des pécheurs aux décrets des ministres et des préfets, mais bien introduire l'amour et la justice, sans lesquels il n'y a point de paix; faire concourir au bien universel les deux puissances qui, en marchant d'accord, peuvent tout, et qui, en brisant leur accord, ne peuvent plus rien contre le mal.

Ces arguments et d'autres plus solides encore sont produits par les hommes qui croient à l'efficacité de la raison et des sentiments vertueux, et qui cherchent à élever la question au-dessus de l'atmosphère empestée des passions, de la poussière de la mêlée, et loin des souvenirs irritants[2]. La difficulté se complique encore chez un peuple en proie aux vicissitudes de l'esclavage ou de la liberté que traverse douloureusement un peuple qui passe de l'ordre sans dignité au désordre sans grandeur, et alors les timides croient, et les vantards proclament, que le catholicisme, privé du piédestal du pouvoir temporel, va périr. Combien ils se trompent! D'autres affirment que le

(1) Nous avons déjà parlé du gouvernement pontifical au tome Ier, p. 301.

(2) L'auteur de cet ouvrage les a recueillis dans un mémoire qui a pour titre *L'Église et l'État* (Gênes, 1867).

chef de l'Église pourrait conserver son indépendance sous la tutelle de l'État. Ceux-ci se laissent tromper. Ceux qui disent que le pouvoir temporel doit être sacrifié pour que le spirituel soit plus vénéré, sont des gens qui veulent tromper. Du reste, qui aujourd'hui, plus que le clergé, porte les stigmates de l'injustice du monde? mais il sait que l'Église a pour destinée de souffrir, pour gloire d'avoir tout affronté, et pour avenir de tout souffrir, tout affronter encore, et de résister sans trêve à l'injustice comme à l'immoralité.

Ne voyons-nous pas ce conflit entre l'Église et l'État se manifester par les armes, par les doctrines, par le sophisme, par les blasphèmes? Là où n'ont pas réussi Dioclétien, Julien, Voltaire et la Terreur, on a tort de prétendre à une solution par des phrases; mais celui qui oublie le juste est condamné à ne plus reconnaître le possible. Cependant la France stipula de nouveau avec le gouvernement d'Italie que le domaine papal serait respecté, et que la capitale serait Florence; à ces conditions, elle s'engageait à retirer les troupes qui protégeaient à Rome non pas un prince étranger, mais le Père commun. Le pontife, aux termes de cette convention du 15 septembre 1864 (J), se voyant abandonné même par le gouvernement français qui en face de toute l'Europe avait pris l'engagement de le défendre, n'avait plus qu'à protester. Les catholiques, qui sentaient de plus en plus leurs droits foulés aux pieds, pensèrent à les sauvegarder, en fondant une « Association Catholique pour la défense de la religion », qui, aux termes de ses statuts, devait avoir un chef à Bologne et des représentants dans différentes villes. Les noms de ces membres devaient être notifiés au gouvernement, et l'association devait rester étrangère à toute action

politique, même aux élections. Aussitôt mille voix la dénoncèrent comme une grande conspiration austro-borbonico-cléricale, comme « un vaste réseau d'hommes conjurés pour « décrier et combattre les dispositions du gouvernement « à l'égard des affaires ecclésiastiques, pour provoquer « par la presse à la haine de ce gouvernement, pour troubler les consciences et exciter le fanatisme et l'intolé« rance de la multitude, sous prétexte de secouer l'indiffé« rence religieuse en Italie : enfin pour fonder une secte « disciplinée, nombreuse et compacte, destinée à miner le « pouvoir et à le faire écrouler à la première occasion « propice[1]. »

Insultes récentes.

Tels étaient les fantômes qu'évoquait un parti qui s'appelle lui-même *libéral*, et qui dit au pouvoir, « Aidez-moi à abattre les cléricaux, » pour dire ensuite au peuple : « Aidez-moi à abattre le gouvernement. » Pour appliquer ce que dans le droit nouveau on appelle *liberté*, c'est-à-dire l'arbitraire du gouvernement, on trouva l'occasion excellente le jour où le roi d'Italie, profitant de la rupture de la Prusse avec l'Autriche, déclara la guerre à cette dernière, pour lui enlever l'État vénitien. Au moment même où l'on attendait tout d'une armée formidable et d'une marine exaltée jusqu'aux nues, on feignit de craindre que les catholiques ne songeassent à disloquer ce royaume, dont l'unité a été décrétée et existe dans les lois, mais n'a pas pénétré dans les esprits. Les libéraux firent donc passer une loi des suspects (17 mai 1866), à laquelle on conserve le nom de Crispi, son triste auteur. Elle donnait au gouvernement l'autorisation de soumettre au domicile forcé toutes les personnes qui lui feraient ombrage. Aussitôt, dans chaque

(1) Procès verbal de l'arrestation de Salvator Cognetti à Naples en mai 1866.

ville, dans chaque bourgade, fut organisée une commission de surveillance et de dénonciation; il y eut des espions pour ouvrir les lettres, et des délateurs jusqu'entre parents et parmi les députés, enfin un débordement de vengeances privées et d'abus de pouvoir. La consternation fut générale : la servilité des préfets et des maires, les rancunes des individus, les passions des partis, la brutalité des gazettes s'accordèrent pour dénoncer les évêques et les prêtres qui avaient montré ou du zèle pour la religion, ou une science hors ligne, ou de la fermeté à signaler les abus, tous ceux enfin qu'on peut calomnier, mais non mépriser, et qu'il n'est pas facile de faire obéir à l'iniquité. Le plus grand crime, ou du moins le plus grand chef d'accusation, était d'appartenir à l'Association Catholique. Suivant les statistiques produites, six mille huit cent vingt-cinq personnes furent désignées pour la relégation, dont quatre mille cent soixante et onze la subirent en effet, et cela sans procès; et, bien que la loi ne parlât que de domicile forcé, elles furent jetées dans les prisons pêle-mêle avec les voleurs, et assimilées pour le traitement aux assassins. Les journalistes, au milieu de la terreur universelle, s'écriaient avec un rire sardonique : « Voilà l'application de la liberté de l'Église. »

Cette persécution révoltante se ralentit, puis cessa avec le rétablissement de la paix, et le ministère, sous une inspiration meilleure, parut entrer dans des pensées moins sauvages et moins illibérales relativement à la *croyance de la majorité*, comme on disait, et enfin abandonner son inique partialité. On vit alors revenir des prisons, des îles, des casernes, des longs exils, cette foule de suspects du cléricalisme, contre aucun desquels on n'avait pu trouver un motif légal de poursuite. Alors aussi on laissa revenir à

leurs siéges, les nombreux évêques qu'on en avait éloignés, parce qu'on redoutait leur vertu, et qu'on avait ainsi traités, sous le prétexte de les soustraire aux outrages du peuple. Il est vrai que cette poignée de personnes, qui dans tout pays usurpe le nom de *peuple*, que des journalistes qui ont du venin dans le cœur et de la fange dans la pensée, tentèrent par tous les moyens de provoquer les colères, les démonstrations, les sifflets : mais le plus souvent le bon sens prévalut, et fit éclater les sentiments d'amour et de reconnaissance des populations : on put appliquer à bien des diocèses d'Italie le récit qu'a fait saint Grégoire de Naziance de l'explosion des sentiments chrétiens qui suivit la mort de Julien.

Alors on accorda quelques libertés à l'Église, celle par exemple de choisir les évêques sans la présentation royale, sans l'obligation du serment, sans le placet : on proposa une loi qui, en dépouillant l'Église, lui promettait du moins de reconnaître ses libertés. Le parlement n'accorda point son approbation ; il renversa le ministère et rejeta la loi, sans même vouloir la discuter; il refusa toute liberté (K), et quand l'Autriche eût abandonné la Vénétie, il déclara que, pour satisfaire les aspirations de l'Italie, il fallait encore la conquête de Rome. Tant on était loin des initiateurs de la régénération italienne! Tant, par les moyens subversifs, on compromettait la sainte cause qu'avaient servie les premiers, ceux qui pour la patrie avaient fait plus qu'écrire une gazette!

Pie IX, comme prince, est prêt à travailler à toutes les améliorations dans ses États[1], mais, comme pape, il a l'in-

(1) « Je combats l'originalité de donner la liberté à l'Église, parce qu'une telle originalité m'est suspecte. » (*Actes de la chambre*, p. 1370.) On renforça par des ordres du jour ce que l'on appelle les priviléges

time persuasion que Dieu, par son assistance particulière, abrégera certainement l'épreuve et restaurera complétement son autorité même temporelle, pourvu qu'il ne se rende pas lui-même indigne des grâces d'en haut; et, plutôt que de chercher les armes et les appuis de ce monde, il attend le miracle. Cependant il exposa sans cesse ses griefs et ses protestations; il renouvela les uns et les autres dans son allocution du 29 octobre 1865, en disant :

« Bien des fois, et dans nos lettres et dans nos allocu- « tions, nous avons déploré les maux, qui, depuis de longues « années, affligent notre religion sainte en Italie, et les « offenses graves dont le gouvernement du Piémont « s'est rendu coupable contre nous et contre le siége apos- « tolique. Notre douleur s'accroît, lorsque nous le voyons « attaquer incessamment, et avec une violence toujours « plus grande l'Église catholique, ses lois salutaires et « ses ministres sacrés, ses évêques, les membres intè- « gres de ses deux clergés, séculier et régulier, d'hon- « nêtes citoyens catholiques, et cela sans humanité, en « se permettant chaque jour tous les excès de l'exil, de « la prison et des vexations les plus indignes; en laissant, « au grand détriment des âmes, les églises veuves de « leurs pasteurs, en chassant de leurs monastères et en « réduisant à la mendicité les vierges consacrées à Dieu; « en violant les temples de Dieu, en fermant les séminaires Plaintes du pape.

du pouvoir civil en matière ecclésiastique; personne n'osa affirmer que la liberté soit une chose mauvaise : mais les plus ardents et les plus fins firent entendre que les bonnes choses, il est mieux de les garder pour soi que d'en faire part à autrui : « l'Église est notre ennemie, pourquoi lui donner la liberté de nous nuire? Il serait inutile avec de pareilles gens de raisonner justice et bon droit. Mais on peut leur opposer un argument utilitaire très-vieux, celui de Machiavel, à propos d'ennemis puissants qu'il faut caresser, si on ne peut les étouffer. » SCIALOJA.

« épiscopaux ; en soustrayant l'instruction de la jeunesse à « la discipline chrétienne, et en la confiant à des maîtres « d'erreur et d'iniquité ; en usurpant et en détournant de « sa destination le patrimoine de l'Église. Ne faisant au- « cun cas des censures ecclésiastiques et des réclama- « tions très-justes à lui adressées soit par Nous, soit par « les évêques, il a sanctionné les lois les plus hostiles à « l'Église, à sa doctrine et à ses droits, celle même du « mariage civil, laquelle est non-seulement contraire à la « doctrine catholique, mais encore au bien civil de la « société, puisqu'elle enlève au mariage sa dignité et sa « sainteté, et donne naissance à un concubinage honteux ; « car, entre fidèles, il ne peut y avoir mariage sans le « sacrement. Violant la profession publique des conseils « évangéliques, méprisant les bienfaits dont sont rede- « vables aux Ordres réguliers les choses tant de l'ordre « religieux, que de l'ordre civil et littéraire, il n'a pas « reculé devant la suppression des corporations reli- « gieuses, et l'usurpation de leurs propriétés ainsi que « des autres biens ecclésiastiques. Même avant d'avoir « pris possession de la Vénétie, il a étendu à ces régions « les mêmes lois et décrets, et aboli le concordat que « nous avions passé avec l'empereur d'Autriche [1].

« Et cependant, ainsi que l'exigent ces graves devoirs « de notre ministère apostolique, nous élevons de nou- « veau notre voix pontificale en faveur de la religion et « de l'Église, en faveur de ses droits sacrés, des droits et

(1) Dans la Vénétie, avant d'avoir décrété même le plébiscite, on publia l'abolition du concordat, la suppression des corporations religieuses, la mise en vigueur de l'*exequatur*, etc. Le jour où, à Venise, on arbora le drapeau italien, on insulta le patriarche, non pas parce qu'il refusait de le déployer, mais pour l'avoir déployé.

« de l'autorité de cette chaire de saint Pierre, détestant « fortement, et réprouvant dans l'ensemble et dans les « détails tout ce qui a été fait, décrété ou opéré contre l'É- « glise par le gouvernement subalpin et par ses magis- « trats de tous degrés, et en vertu de notre autorité « apostolique nous abrogeons et déclarons ces décrets « nuls et de nul effet. Que ceux qui en sont les auteurs, « et ont le nom de chrétiens, veuillent penser sérieuse- « ment qu'ils ont eu le malheur de tomber sous le poids « des censures et des peines spirituelles infligées *ipso* « *facto* par les constitutions apostoliques et par les décrets « des conciles aux violateurs des droits de l'Église.

« Des hommes astucieux interprètent à leur manière « cette bénédiction que nous avons donnée à l'Italie, « lorsque, dans un élan d'amour spontané envers les po- « pulations de l'État pontifical, nous avons parlé de « pardon et de paix. Nous avons fait d'humbles et fer- « ventes prières à Dieu, pour qu'il épargnât à l'Italie les « maux dont elle était menacée, pour qu'il y fît surtout « briller le don très-précieux de la foi, et avec l'hon- « nêteté des mœurs, la justice, la charité et les autres « vertus chrétiennes. Nous n'avons jamais cessé de prier « Dieu, afin qu'il la préservât de toutes espèces de mal- « heurs, et nous demandons surtout à sa clémence qu'il « aide de son secours les peuples italiens pour les main- « tenir fermes dans la foi divine et leur faire supporter « tant d'adversités avec une constance chrétienne.

« C'est néanmoins une folie de s'appuyer là-dessus « pour nous demander de renoncer à notre pouvoir ci- « vil. Par un singulier dessein de la Providence, il est « arrivé que le pontife romain a obtenu sa souverai- « neté civile, afin que, absolument indépendant de toute

« puissance politique, il exerçât librement son autorité « suprême et sa juridiction sur l'Église universelle, et « que les fidèles accordassent à ses décrets et à ses ordres « une obéissance confiante, sans être exposés à soup- « çonner que ses actes fussent dictés par la volonté ou par « le conseil de quelque puissance politique.

« Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons non- « seulement renoncer au pouvoir politique, mais nous de- « vons défendre énergiquement tous ses droits. On sait « avec quelle sollicitude les évêques de tout l'univers ca- « tholique en ont pris la défense dans leurs discours et « leurs écrits, et déclaré que, dans la condition actuelle « des choses du monde, ce pouvoir est absolument né- « cessaire au pontife romain pour exercer librement sa « fonction de paître le troupeau catholique dans l'uni- « vers entier ; à cette liberté se rattache celle de l'Église « universelle.

« On crie bien haut que nous devons faire notre paix « avec l'Italie, c'est-à-dire avec les ennemis de la religion « qui s'appellent eux-mêmes l'Italie. Nous qui affirmons « et qui vengeons la doctrine salutaire de la vertu et « de la justice, nous qui devons procurer le salut de « tous, comment pourrions-nous nous mettre d'accord « avec ceux qui, sourds à la vérité, s'éloignent de nous, « et n'ont pas voulu se rendre à nos désirs, qui se bor- « naient à pourvoir d'évêques tant de diocèses d'Italie « privés de pasteur?

« Plût à Dieu que ceux qui nous attaquent avec tant de « violence, nous et ce siége apostolique, ouvrissent les « yeux et l'intelligence à la vérité et à la justice, fussent « éclairés, convertis et ramenés à nous, guidés par les « sentiments d'une pénitence salutaire! Alors ils ver-

« raient comment notre auguste religion conduit à la fé-
« licité publique et privée les individus et les peuples :
« là où elle domine, là se retrouvent nécessairement la
« pureté des mœurs, l'intégrité, la paix, la justice, la
« charité et toutes les autres vertus ; et les peuples n'y
« sont jamais atteints par les fléaux qui les acca-
« blent, partout où elle est foulée aux pieds et mécon-
« nue...

« Des ennemis furieux ne cessent de crier que Rome
« doit participer au bouleversement de l'Italie ; que
« même elle doit en être la capitale. Que Dieu dissipe les
« conseils impies ; et qu'il ne permette pas que cette
« illustre cité, où il a placé la chaire de Pierre, retombe
« dans la triste situation où elle se trouvait lorsque le
« bienheureux prince des apôtres y entra pour la pre-
« mière fois. Quant à Nous, parce qu'entièrement privé
« de tout secours humain, mettant notre confiance en
« Dieu seul, Nous sommes prêt à défendre au péril
« même de notre vie la cause de l'Église que le Christ
« nous a divinement confiée, et, s'il le faut, à nous en
« aller dans tout autre pays où Nous pourrons mieux
« exercer notre ministère apostolique...

« Il n'est pas certain, et cela n'est que trop vrai, que
« telle ou telle nation doive indéfiniment conserver le don
« très-précieux de la foi et de la religion. Des peuples
« qui autrefois gardaient fidèlement le dépôt de la foi et
« la discipline des mœurs sont maintenant séparés de
« cette pierre sur laquelle est fondé l'édifice de l'Église.
« Malheur aux princes qui, mettant en oubli qu'ils sont
« les ministres de Dieu pour faire le bien, ont négligé de
« faire tout ce qui est en leur pouvoir, tout ce qui est
« de leur devoir pour empêcher la destruction du trésor

« inappréciable de la foi catholique, sans laquelle il est im-
« possible de plaire à Dieu... »

Nous répétons ces plaintes, parce qu'elles révèlent les dissentiments entre l'Église et l'État, entre le vrai peuple et ses représentants, entre la nation et ses maîtres, pour réfuter ce qu'on eut le courage de dire dans une occasion solennelle, à savoir que le pape ne se plaignait point qu'on fît violence à l'Église[1], et pour montrer comment les démolisseurs éloignent de plus en plus cette conciliation, sans laquelle on ne pourra dire que l'Italie *est faite*. Au moment où j'écris (15 août 1867), on ratifie une loi de passion et de guerre pour dépouiller l'Église en oubliant les leçons du passé et les questions de l'avenir à qui nous léguerons tant de duperies, tant d'erreurs et tant de sujets de plainte : j'entends les gémissements de milliers d'anachorètes et de religieuses qu'on chasse des asiles, où ils s'étaient formés à l'amour du prochain et à la soumission absolue à la volonté de Dieu : ils sont exposés à mourir de faim et font compassion même à leurs ennemis, qui à cette heure reconnaissent sans doute qu'ils ne peuvent sans lâcheté les insulter encore ; j'entends pousser dans le parlement ce cri : « Les Français sont partis de Rome, désormais nous pouvons chasser les prêtres à coups de pied[2]. » Je vois partout les procla-

(1) On a affirmé au Sénat que le pape n'avait pas protesté contre les lois de suppression et de désamortissement ; qu'il ne met pas en doute le droit de l'État à se comporter ainsi ; qu'il ne pourrait exprimer plus clairement son acquiescement, pour ne pas dire son assentiment. (*Actes du sénat*, 1867, p. 241.)

(2) Sans parler des coups de pied d'âne, un autre député disait, le 11 juillet : « Le *Delenda Carthago* du parti vraiment national et libéral doit être représenté par ces mots écrits sur notre drapeau : *Abolition du pouvoir temporel de la papauté. Actes*, p. 1292.

mations des comités qui, à l'appel du grand révolutionnaire, préparent les armes, les emprunts, les mines contre Rome, en ne dissimulant point que leur but est de détruire l'organisation catholique[1].

« Si les potentats soutiennent encore le pontife, s'il est encore une force avec laquelle les autres forces doivent compter, c'est que le peuple est bien loin de l'avoir abandonné. Ailleurs les dynasties sont détruites par les trames d'un ministre ou d'un conspirateur : les armées se débandent sous une pluie d'or, ou devant les chemises rouges; les employés se parjurent. Cela n'est point arrivé à Rome. Si Dieu permet qu'un jour on ne voie plus un peuple au gouvernement duquel suffise un prêtre sans glaive, qui annonce *la paix* et ne consente jamais à faire la guerre; où la même dynastie règne depuis dix-huit siècles; où toute langue a ses colléges, ses représentants, ses tribunaux; où est l'asile commun des persécutés, l'école des artistes et des érudits; où sont conservées les archives de la civilisation qui de là a rayonné par ses missionnaires et par une protection suprême sur le monde entier, dont le calme répugne et le silence fait honte à la vie convulsive des autres nations ; si l'on voit se vérifier la prophétie que le démon prévaudra sur les saints : alors le péril sera pour les catholiques, et non pour le catholicisme, et les timides entendront retentir la parole :

Homme de peu de foi, pourquoi doutes-tu?

(1) On sait comment tout cela aboutit à Mentana.

(2) *Datum est illi bellum facere cum sanctis et vincere eos.*

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS IV.

(A) Dans les mémoires laissés par le prince de Metternich, longtemps premier ministre de l'empire d'Autriche, on lit : « Quant à moi, non comme catholique, mais comme ministre d'Autriche, je veux que le pape demeure dans la maison du pape, et non dans la maison d'autrui. Je l'ai dit de toutes les façons à Napoléon, quand le pape était à Savone prisonnier de la France.

Napoléon était bienveillant pour moi, et il savait que le pape m'honorait de sa confiance. Un jour il me fit appeler et me dit : — Rendez-moi un service. La captivité du pape me pèse. C'est là une situation qui ne peut produire rien de bon, et qu'il faut faire finir le plus tôt possible. Je désire que vous alliez à Savone : le pape est bien disposé pour vous, et vous lui ferez agréer un projet que j'ai conçu pour apaiser ces absurdes querelles.

Je répondis qu'il me faudrait auparavant obtenir la permission de mon empereur.

— Oh ! pourquoi ? comment me refuseriez-vous ce plaisir? reprit-il. Il me semble que vous ne risquez rien, en travaillant pour la *paix du monde*.

— De ceci je doute un peu, répliquai-je en souriant. Je crains que la paix ne sorte point de ce que Votre Majesté propose au pape. Voudrait-elle m'éclairer davantage sur son projet?

— Le voici, dit Napoléon, avec calme. Désormais le siége de l'Église ne sera plus à Rome, mais à Paris. — Je laissai échapper un sourire de surprise et d'incrédulité.

— Oui, continua le terrible homme. Je ferai venir le pape à Paris, et j'en ferai le siége de l'Église. Mais je veux que le pape soit indépendant ; je lui donne près de la capitale une résidence convenable ; je lui donne un palais, et afin qu'il soit chez lui, je déclare neutre le territoire environnant dans une espace de plusieurs lieues. Là il aura son corps diplomatique, ses congrégations, sa cour, et afin qu'il ne manque de rien, je lui assure une dotation annuelle de six millions. Croyez-vous qu'il refusera?

— Certainement, et toute l'Europe le soutiendra dans son refus : le pape verra, et non sans raison, qu'il serait tout aussi bien prisonnier avec vos six millions qu'il l'est à Savone.

Napoléon se fâcha, et il y eut une tempête de récriminations violentes. A la fin, je lui dis : — Votre Majesté m'arrache un secret. L'empereur d'Autriche a eu le même projet. Il a bien vu que Votre Majesté ne voulait plus rétablir le pape à Rome ; il ne veut pas qu'il reste captif, et il pense à lui ménager un État. Votre Majesté connaît le palais de Schœnbrunn : l'empereur le donne au pape avec un territoire de dix à quinze lieues, parfaitement neutralisé, et il ajoute une rente de douze millions. Si le pape accepte cette proposition, Votre Majesté consentira-t-elle ? »

(B) Ces doctrines étaient soutenues par un certain Ferloni, prêtre de Crémone (1740-1813), qui avait écrit un livre intitulé *Storia delle variazioni della disciplina della Chiesa.* Le manuscrit en fut perdu à la suite de l'invasion des Français à Rome, en 1798 ; mais au lieu de s'en dépiter, il offrit sa plume aux révolutionnaires, publia des homélies en faveur de Bonaparte, fut théologien du conseil privé du roi d'Italie, et écrivit en italien : « *De l'autorité de l'Église suivant la véritable idée qu'en a donnée l'antiquité, livre où l'on démontre l'abus qu'on a fait de cette autorité et la nécessité d'y mettre ordre.* » Les adresses des évêques d'Italie ont été mises à l'Index par décret du 20 septembre 1817 : notez du reste qu'elles étaient pour la plupart fausses ou falsifiées ; et que, du jour où cela fut possible, elles furent désavouées par ceux dont elles portaient les noms, ainsi que l'attestent les lettres adressées spontanément au pape à cette occasion.

Un essai de conciliation entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre civil eut encore lieu au temps des Français. Joseph De Poggi, né à Piozzano, dans le pays de Plaisance, en 1761, après l'irruption des Jacobins, quitta les Ordres comme beaucoup d'autres, et obtint des emplois de la République Cisalpine, à la chute de laquelle il vint s'établir à Paris, qu'il habita jusqu'à 1842, époque de sa mort. Ce fut lui qui fit publier la *Storia d'Italia* de Charles Botta. Très-jeune, il avait publié *De Ecclesia tractatus* dans les idées de Febronius, puis les *Emende sincere* (1791), toutes favorables aux droits des princes en matière de discipline ecclésiastique et tendant à l'apologie de Ricci et du duc Pierre Léopold, enfin les piquantes *Lettere di frà Colombano.* Quand vint la république, il soutint les droits de celle-ci contre l'Église ; et cela était logique : il publia le journal *Il republicano Evangelico,* la *Concordanza della Democrazia col Vangelo*, une *Istruzione dei Cattolici sul giura-*

mento della Republica Cisalpina. Outre divers ouvrages d'érudition et d'histoire naturelle, il traduisit en vers italiens l'abominable Guerre des Dieux de Parny (Paris, 1830), et composa un poëme *De la nature des choses,* où il soutint l'éternité de la matière ; en voici quelques vers :

Eterna ed una, dell' immenso tutto
Somma cagion, visibile, verace
Alma natura, che qual sempre fosti
E sarai sempre, sei ciò ch' è, che fue,
Che in avvenir sarà : sta delle cose
In te il principio, la ragion, l'essenza,
Il moto, la virtù, la vita, il senso, etc.

(C) Napoleon Ier est essentiellement la personnification de ce que nous appelons l'hérésie politique. Son but fut toujours de dominer l'Église ; et, comme il l'a dit à Sainte-Hélène, « de respecter les choses spirituelles en les dominant sans y toucher, voulant les adapter à ses desseins politiques, mais par l'influence des choses temporelles ». Mais grâce à leur connexité intime des unes et des autres, il se mêla aussi des choses spirituelles. Le droit qu'il avait en vertu du concordat de nommer les évêques, droit que pour un temps l'Église avait pu concéder à des princes religieux, devenait un terrible instrument aux mains du représentant de la révolution française, d'un libre penseur. Son langage vis-à-vis du pape et des prélats fut d'abord respectueux : il avait compris la nécessité de restaurer l'autorité, de rétablir la hiérarchie ; aussi, dans les cérémonies, les cardinaux passaient avant les maréchaux, les évêques avant les généraux, mais pourvu qu'ils obéissent à ses décrets et qu'ils secondassent ses vues, ce qui en vérité était rendu moins difficile, grâce à la fascination qu'exerçait sa grandeur et à ce caractère impérieux qui ne supposait pas la possibilité d'une opposition. La nomination des soixante premiers évêques fut faite dans un sage esprit et dans le sens de la conciliation des partis, mais en même temps de façon à se ménager des évêques favorables pour le jour où il demanderait la couronne qu'il ambitionnait déjà. Mais plus tard ces nominations furent faites sous une inspiration plus égoïste, bien qu'elles n'aient jamais été scandaleuses; elles tombaient sur des personnes ennemies de la révolution, dévouées à sa personne et aux institutions impériales, fidèles aux libertés de l'Église gallicane, et appartenant à des familles aristocratiques ; n'avait-il pas dit : « Il n'y a que les personnes de vieille race qui sachent bien servir. » Il écrivait au prince Eugène :

« Faites-moi connaître votre opinion sur les remplacements à « faire des évêchés vacants. Il faudrait y nommer des prêtres qui « me fussent très-attachés, sans aller chercher de vieux cardi- « naux, qui, dans des événements, ne nous seconderaient pas. » (17 février 1806.)

Et à Joseph, roi de Naples : « Puisque vous voulez que je vous « parle de ce qui se fait à Naples, je vous dirai que je n'ai pas « été extrêmement content du préambule de la suppression des « couvents. Pour ce qui regarde la religion, il faut que le lan- « gage soit pris dans l'esprit de la religion et non dans celui de « la philosophie. C'est là le grand art de celui qui gouverne, et « que n'a point un homme de lettres ou un écrivain... Le préam- « bule de la suppression des moines aurait été bien s'il avait « été dans le style des moines.... Les hommes supportent le « mal lorsqu'on n'y joint pas l'insulte, et lorsque les ennemis de « l'État ne se montrent pas avoir porté le coup. Or les ennemis « de l'État des moines sont des hommes de lettres et des phi- « losophes. Vous savez que je ne les aime pas non plus, puisque « je les ai détruits partout. » (Lettre du 14 avril 1807, *Corr. de Napoléon Ier*, t. XV, p. 73.)

Et à la princesse Élisa : « N'exigez aucun serment des prêtres ; « cela n'aboutit à rien qu'à faire naître des difficultés. Allez « votre train; supprimez les couvents... » (17 mai 1806. Ibid., t. XII, pag. 378). Et peu après : « Le bref du pape n'est rien, « tant qu'il restera secret entre vos mains. Ne perdez pas un « moment, une heure, pour réunir tous les biens des couvents « au domaine... Ne vous mêlez dans aucun dogme. Emparez- « vous des biens des moines, c'est là le principal; laissez courir « le reste... » (24 mai 1806. Ibid., tom. XII, p. 395.)

Il y avait fréquemment des occasions de chanter des *Te Deum*, et à cette occasion les évêques publiaient des lettres pastorales où ils exaltaient l'ordre de choses, et où, sous l'inspiration du ministère, ils lançaient quelque invective contre les schismatiques russes, les hérétiques anglais, et contre les persécutions que les catholiques souffraient en Irlande : quant aux louanges à l'adresse du restaurateur de l'Église, elles ne devaient jamais être omises dans ces mandements, et ils attiraient aux évêques des reproches au cas où l'éloge n'était pas suffisamment prodigué. Napoléon introduisit l'usage de faire lire dans les églises les bulletins de l'armée, mais il lui sembla que c'était donner aux prêtres une ingérence dans les affaires politiques, ingérence qu'il ne voulait pas. Par suite il voulut que les prêtres ne pussent par-

venir aux dignités du ressort du ministère des cultes sans avoir obtenu un grade dans l'université (30 juillet 1806), qui pourrait le refuser « au candidat connu par ses idées ultramontaines ou dangereuses à l'autorité ». Bien plus, si de simples curés faisaient preuve d'indépendance, il les faisait mettre d'abord dans des couvents, puis en prison. C'est ainsi que celles de Vincennes, de Sainte-Marguerite, de Fénestrelle et d'Ivrée fut remplies de prêtres, sans forme de procès, sans condamnation, et qui moururent, ou furent délivrés lors de sa chute, sans savoir la cause de leur emprisonnement. Il arriva jusque-là, mais dès le début il se plaignait hautement des chicanes de Pie VII, et il assurait que par là le pape causait la ruine de la religion. Il le menaçait de faire passer la France au protestantisme, et reprochant un jour au nonce Caprara une certaine opposition, il disait : « Le temps n'est plus où les prêtres faisaient des miracles. Faites revenir ce temps, et je vous laisse tout. Dans les circonstances présentes, vous devez me laisser faire toute chose, et me prêter votre appui jusqu'où la religion le permet. Nos différends ont fait naître chez les incrédules et chez les athées l'idée de se jeter dans le protestantisme, qui, disent-ils, ne comporte pas de discussions, et dont les chefs font tous leurs efforts pour entraîner le monde dans cette voie. »

Il voulut aussi s'assurer le monopole de la parole, et dans une lettre qu'il écrivit à Portalis, ministre des cultes, qui avait déployé tout son génie à son service, il lui mandait d'abolir tous les journaux religieux, et de les réduire à un seul, le *Journal des Curés*; et encore s'effrayait-il quand cette feuille contenait quelque chose contraire aux libertés gallicanes. On ne doit pas taire que, dès les premiers temps de son règne, mais bien plus dans la suite, il falsifiait ou altérait les documents émanés du saint-siége en les faisant reproduire ou traduire dans le *Moniteur*, et qu'il n'hésitait pas de leur donner des interprétations et des explications fausses.

Sur ces entrefaites, il se mêlait de choses purement religieuses, par exemple de la fête du 15 août, pour laquelle il fit apparaître un saint Napoléon, inconnu jusqu'alors au calendrier français, et qui devait exclure la commémoration de la fête de l'Assomption. C'était une nouvelle occasion donnée aux évêques de faire l'éloge de l'empereur, et on ne les vit que trop se perdre en phrases, qui désormais ne conviennent plus qu'aux journalistes.

Il voulut aussi se faire définiteur dogmatique dans le fameux

catéchisme. Déjà, dans les articles organiques ajoutés au concordat, il avait prescrit qu'il n'y aurait qu'une seule liturgie, un seul catéchisme pour toutes les églises de France. Rome, qui aime l'unité, ne vit pas avec déplaisir cette détermination. Napoléon, ne voulant pas alors se mettre en conflit avec le pape qui l'avait couronné, chargea de le rédiger un théologien italien, attaché à la légation du cardinal Caprara; mais celui-ci l'ayant mal fait, l'abbé Emery conseillait de prendre le catéchisme de Bossuet, prélat envers qui Napoléon professait une grande vénération, pour ce seul motif qu'il lui paraissait l'homme-lige de Louis XIV. Dans l'explication du quatrième commandement du Décalogue, on s'était toujours contenté d'imposer l'obéissance en général; et le catéchisme de Bossuet disait : « Le quatrième commandement prescrit de respecter tous les supérieurs, pasteurs, rois, magistrats et autres, » et l'impérieux Louis XIV n'avait pas prétendu à plus. Alors il fallut faire un chapitre tout entier sur l'obéissance due aux princes, puis arriver en particutier à Napoléon Ier.

Le cathéchisme fut traduit à l'usage du royaume d'Italie, et au chapitre VII, on lit :

D. « Quels sont les devoirs des chrétiens envers les princes qui les gouvernent, et en particulier les nôtres envers Napoléon Ier, empereur et roi.

R. « Les chrétiens doivent aux princes, et nous spécialement nous devons à Napoléon, notre empereur et roi, honneur, respect, obéissance, fidélité, le *service militaire,* les impôts pour la conservation de l'empire et de son trône. Nous devons en outre adresser au ciel de ferventes prières pour sa santé et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

D. « Pourquoi sommes-nous tenus à ces devoirs envers notre empereur et roi ?

R. « D'abord, parce que Dieu, qui a créé les empires et les répartit à sa volonté, en comblant l'empereur de ses dons dans la paix et dans la guerre, l'a établi notre souverain, et a fait de lui le ministre de sa puissance, et *son image sur cette terre. Honorer et servir notre empereur et roi, c'est donc honorer et servir Dieu lui-même.* Ensuite, parce que Notre-Seigneur Jésus-Christ, par sa doctrine et par ses exemples, nous enseigne ce que nous devons à notre souverain. Dès sa naissance, il obéit à l'édit de César-Auguste : il paya l'impôt; et, de même qu'il ordonne de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, de même il ordonne de rendre à César ce qui est à César.

D. « N'y a-t-il point des devoirs particuliers qui nous attachent plus fortement à Napoléon Ier, notre empereur?

R. « Les devoirs qui nous lient envers l'empereur nous lieront aussi envers ses successeurs légitimes, suivant l'ordre établi par la constitution de l'empire. »

Le cardinal Caprara, alors légat pontifical, ne savait plus contredire en rien l'empereur; et bien qu'aux premières ouvertures faites à ce sujet, le cardinal Consalvi eût ouvertement désapprouvé le catéchisme envoyé à Rome, et dit qu'on ne pouvait l'imposer à tous les évêques, et qu'il convenait d'autant moins à l'autorité séculière de s'arroger une faculté que Jésus-Christ avait confiée exclusivement à son Église et à son vicaire, Caprara tint cachée cette désapprobation, et le catéchisme parut comme revêtu de l'autorisation du nonce, en août 1806, nonobstant l'avis de certains évêques qui trouvaient exorbitante la part que s'attribuait l'empereur dans les affaires ecclésiastiques.

(D) De nos jours, deux prêtres ont visité Rome et l'ont jugée dans un sens tout opposé : La Mennais et Lacordaire. L'un, comme Luther, ne sut y voir qu'ambition, intrigues, détours, voies ténébreuses; venu vers elle avec orgueil, il la quitta pour devenir l'apôtre du communisme et de la rébellion.

L'autre, converti par son admiration excessive de la raison, respectait la révélation et ses dépositaires, sans toutefois cesser de proclamer l'association de la liberté avec l'Église. Voici ce qu'il disait : « Le monde cherche la paix et la liberté, mais sur les voies des agitations et de la servitude. Seule, l'Église en fut la source pour le genre humain; seule, dans le sein outragé par ses fils, elle conserve le lait inépuisable. Quand les nations seront fatiguées d'être parricides, elles trouveront chez elle le bien qu'elles ne possèdent plus. C'est pourquoi le prêtre ne se mêlera point aux questions sanglantes et stériles qui agitent son siècle; il priera pour le présent et pour l'avenir... Il prêchera sans se lasser aux générations contemporaines, qu'il n'y a ni paix ni liberté possibles en dehors de la vérité :... il remerciera Dieu de vivre dans un temps où l'ambition n'est plus possible : il comprendra que plus les hommes sont agités, plus puissante est la paix qui règne sur le front et dans l'âme du prêtre; plus les hommes sont dans l'anarchie, plus puissante est l'unité de l'Église; plus le siècle prophétise la mort du christianisme, plus le christianisme deviendra glorieux, quand le temps, fidèle à l'éternité, aura balayé cette orgueilleuse poussière qui ne doute pas que pour être quelque chose dans l'avenir il faut être quelque chose dans

le présent, et que le néant conduit au néant. — Enfin le prêtre sera ce qu'est l'Église, désarmé, pacifique, charitable, patient, un voyageur qui passe en faisant le bien, et qui ne s'étonne pas d'être mal connu des temps, puisqu'il n'appartient pas au temps.

« O Rome, c'est ainsi que je t'ai vue! Sereine au milieu des tempêtes de l'Europe, tu n'avais aucun doute de toi-même, aucune lassitude : ton regard, tourné aux quatre coins du globe, suivait avec une sublime clarté le développement des affaires humaines dans leur rapport intime avec les choses divines : seulement la tempête qui te laissait calme, parce que l'esprit de Dieu soufflait en toi, mêlait aux yeux du simple fidèle, moins habitué aux variations du siècle, quelque compassion à son admiration... O Rome! Dieu le sait : je ne t'ai point méconnue, parce que je n'ai pas vu les rois prosternés à tes portes; j'ai baisé ta poussière avec une joie et une paix indicibles : tu m'es apparue telle que tu es vraiment, la bienfaitrice du genre humain dans le passé, l'espérance de son avenir, la seule chose grande qui soit debout aujourd'hui en Europe, la captive d'une jalousie universelle, la reine du monde. »

(E) *Morale Cattolica,* VII, 5. Et ailleurs, il dit : « On se montre étrangement injuste pour les apologistes de la religion chrétienne; on prête une oreille favorable à ce qu'on débite centre elle; et quand ses défenseurs se présentent pour répondre, ils entendent dire que leur cause n'est point assez intéressante, que le monde a autre chose à penser, et que le temps des discussions théologiques est loin. Notre cause n'est pas intéressante! Ah! nous avons la preuve du contraire dans l'avidité avec laquelle on reçoit les objections dirigées contre elle. Elle n'est pas intéressante! Et dans toutes les questions qui touchent à ce que l'homme a de plus sérieux et de plus intime, elle se présente si naturellement qu'il est plus facile de la repousser que de l'oublier. Elle n'est pas intéressante! Et il n'est pas de siècle où elle ne compte des monuments de la vénération profonde, de l'amour prodigieux comme de la haine ardente et infatigable qu'elle provoque. Elle n'est pas intéressante! Et le vide qui se ferait dans le monde le jour où elle disparaîtrait serait immense, horrible à tel point que ceux qui n'en veulent plus pour eux-mêmes disent qu'il est convenable de la laisser au peuple, c'est-à-dire aux neuf dixièmes du genre humain. Notre cause n'est pas intéressante! Et il s'agit de décider si une morale professée par des millions d'hommes et proposée à tous les hommes doit être abandonnée ou mieux connue, suivie avec plus de respect, plus de fidélité...

« Parler de dogmes, de droits, de sacrements pour combattre la foi, voilà ce qu'on appelle faire de la philosophie : en parler pour la défendre, cela s'appelle s'enfoncer dans la théologie, vouloir faire de l'ascétisme et trancher du prédicateur : on prétend que la discussion prend alors un caractère mesquin et pédantesque. Et cependant on ne peut défendre la religion sans discuter les questions posées par ceux qui l'accusent, sans montrer l'importance et la solidité des raisons qui constituent son essence. Quand on veut parler du christianisme, il faut bien se résoudre à ne point laisser de côté ses dogmes, ses rites, ses sacrements. Que dis-je ? pourquoi rougirions-nous de confesser les points sur lesquels repose notre espérance ! Pourquoi ne leur rendrions-nous pas témoignage, au temps de la jeunesse qui passe et de la vigueur qui va nous abandonner, à ce que nous invoquerons au moment de la séparation et de la terreur ? »

(F) Le cardinal Bernetti, ministre d'État de Grégoire XVI, un des hommes les plus calomniés de son temps, précisément parce qu'il était puissant par l'intelligence et par la volonté, écrivait à un de ses amis (4 août 1845) : « Le pape et le gouvernement cherchent un remède à ces maux qui croissent sans qu'on puisse les arrêter. Des choses vagues et mystérieuses s'agitent autour de nous. Le clergé est imbu d'idées libérales, dans le mauvais sens de ces mots. Les études sérieuses sont abandonnées, quoi que l'on fasse pour encourager les élèves, récompenser les professeurs, malgré les promesses de grâces que le Saint-Père est toujours disposé à accorder. La jeunesse se forme à l'exercice de ses fonctions futures, mais sans goût et sans ambition, comme aux beaux temps de Rome : il est petit le nombre de ceux qui ont souci de devenir théologiens savants, casuistes graves, canonistes habiles : ils sont prêtres, mais ils aspirent à devenir hommes, et vous ne vous imagineriez jamais quel mélange de foi catholique et d'extravagance toute italienne cache ce mot *homme*, qu'ils répètent avec une emphase burlesque. La main de Dieu est appesantie sur nous, humilions-nous et prions : toutefois, cette perversion humaine de la jeunesse n'est pas ce qui nous afflige le plus. La portion du clergé qui est arrivée aux affaires après nous, et qui nous pousse vers la tombe en nous reprochant de trop tarder, est bien plus infectée encore. La jeunesse est sans expérience, affolée comme un novice échappé du couvent qui sait qu'il a deux bonnes heures à boire de l'air et du soleil, et qui rentre ensuite. Avec les hommes faits, c'est bien pis : la plupart ne connaissent ni les choses ni le caractère des temps, et s'a-

bandonnent à des suggestions qui produiront une crise grave pour l'Église. Qu'une personne de cœur et de tête vienne à être employée, elle est aussitôt en butte à la médisance publique, tandis que les ignorants, les faibles, les couards sont *ipso facto* ceints d'une auréole de popularité, ce qui les rend encore plus ridicules. En Piémont, en Toscane, dans les Deux-Siciles, dans le Lombard-Vénitien, le même souffle de discorde a passé sur le clergé. Les nouvelles de France sont déplorables; on foule aux pieds le passé pour devenir des hommes nouveaux; l'esprit de secte se substitue à l'amour du prochain, et l'orgueil individuel de talents mal employés, à l'amour de Dieu. Un jour viendra où ces mines chargées de la poudre constitutionnelle et progressive éclateront : Dieu veuille que pour mon compte, après avoir vu tant de révolutions et de désastres, je ne sois pas témoin des nouveaux malheurs de l'Église ! »

(G) Mr Nicomède Bianchi reproduit dans la *Storia documentata della diplomazia europea in Italia,* vol. III, un grand nombre de rapports au ministère sarde, qui ne sont le plus souvent qu'un bas espionnage fait sous le sceau du secret le plus rigoureux, ou d'impudentes censures des choses de Rome. Quelques-uns sont moins ineptes que les autres : tel est celui de Santa-Croce, portant la date du 14 octobre 1834. Après avoir déploré quelques vices du gouvernement pontifical, et en premier lieu l'excès des impôts et le peu d'économie, il ajoute : « Certaines personnes pensent que ces maux sont causés par les conseils perfides d'ennemis occultes qui entourent les gouvernants et les engagent à pressurer les populations, pour qu'elles se révoltent par haine et se livrent aux plus grands désordres... Une rénovation efficace rencontre ici comme obstacles les vieilles idées, la jalousie des priviléges et l'influence d'un personnage, très-digne assurément, à qui les événements n'ont point encore appris que les temps sont changés; que l'Église, qui a toujours été immuable dans les bons principes, avait fait preuve d'une prudence admirable en resserrant ou en relâchant le frein de l'autorité purement temporelle; que les institutions du gouvernement ecclésiastique ne sont pas nées toutes à la fois, mais successivement, suivant que l'utilité ou le besoin le demandaient. D'où l'on peut conclure que les sages des siècles passés n'ont pas redouté d'introduire petit à petit diverses innovations, et que l'on ne regardait pas alors comme une hérésie toute chose nouvelle, quoique bonne et conforme aux sacrés principes, ce qui a lieu aujourd'hui. » Page 401.

Broglia, dans sa dépêche du 28 mars 1835, reprochait à Gré-

goire XVI son inexpérience et sa trop grande indulgence. « Sa Sainteté est très-instruite et surtout très-versée dans les choses ecclésiastiques, mais elle dit elle-même qu'elle n'entend rien aux choses du gouvernement... On trouve la vraie science religieuse à Rome presque exclusivement dans les ordres religieux, et dans les cas difficiles, c'est aux membres de ces ordres que les congrégations recourent pour avoir un avis, ou comme on dit, un *vote*. Rome n'ayant plus, à cause de la différence des temps, cette influence qu'elle employait autrefois au bien de l'Église et des peuples, bien petit est le nombre de ceux qui, comme autrefois, viennent des pays lointains dans cette capitale se consacrer à la prélature : les prélats sont actuellement presque tous italiens; leurs ressources sont minimes, en sorte qu'ils ont bien de la peine à se tenir à la hauteur des idées de grandeur laissées par l'ancienne prélature. Les impôts y sont très-lourds, et il est impossible de les alléger... La haute classe est très-mécontente ; elle conserve cependant un esprit de droiture qui éloigne d'elle toute pensée de trouble illégal et révolutionnaire. Dans les provinces, l'esprit public est très-mauvais et tout à fait hostile au gouvernement... Autrefois l'autorité était remise aux mains des plus habiles; aujourd'hui la débonnaireté est son caractère distinctif... Les Congrégations qui traitent des affaires ecclésiastiques et des choses spirituelles sont présidées par des hommes de piété et de savoir. Sous ce rapport les choses marchent bien... Les puissances schismatiques nourrissent des desseins hostiles au saint-siége. Parmi les puissances catholiques, il en est qui ont gardé leurs sentiments de vieille jalousie. Le défunt empereur d'Autriche s'était depuis quelque temps rapproché du saint-siége; mais son gouvernement a continué les traditions de Joseph II et de Léopold. S. E. le cardinal Albani, qui était au courant des secrets de l'Autriche, m'a dit clairement, dans un moment d'épanchement, que cette puissance n'était pas la meilleure amie du pape... Le pape est souverainement vénérable par la sainteté de ses principes et de ses mœurs, mais il n'émerge pas au-dessus du commun des hommes par la sublimité des talents politiques. » (Page 404.)

Après avoir dit le peu de fond que Rome pouvait faire sur l'Autriche, il ajoute : « Le saint-siége se réjouit de voir l'esprit du catholicisme renaître, sa flamme briller au milieu des nations étrangères, et c'est leur appui, à défaut d'autre, qu'il semble vouloir invoquer. Le saint-père, qui s'en remet entièrement à la Providence pour tout ce qui regarde les intérêts temporels, qui est resserré et comme emprisonné dans ses attributions spiri-

tuelles par divers princes catholiques, sans parler des hétérodoxes, peut donner à bien peu sa confiance : j'oserais dire néanmoins qu'il sera obligé de s'unir aux mouvements auxquels les peuples catholiques seront forcés de recourir pour assurer l'indépendance de l'Église. » (Page 423 ; 25 janvier 1839.)

(H) Pour ne rien dire des définitions plus anciennes des concordats, voici celle de Scavini : *Concordata nihil aliud sunt quam conventiones, ac quædam veluti fœdera, contracta inter potestatem civilem et potestatem ecclesiasticam... et partes contrahentes ita obligant, ut eorum violatio sit contra ipsum jus naturale, præcipiens pacta legitime inita semper esse religiose servanda* (*Theol. mor. univ.*, t. Ier, Traité II, ch. VII.)

Tonello (*Juris. eccles. institut.*, Lib. I, c. 13), enseignait pour le Piémont que les Concordats *tamquam totidem leges ab utraque potestate debent servari.*

Charles Emmanuel III écrivait à Clément XI que les concordats « sont, conformément à la législation et aux usages de toutes les nations, une chose sacrée, et garantis par la foi publique ; d'où il suit qu'on ne peut les violer. » (Lettre du 14 octobre 1742.) Parmi les *Traités publics de la royale maison de Savoie avec les puissances étrangères* (Turin 1846), figurent comme de véritables conventions internationales les concordats de 1741 et de 1750, ainsi que les lettres et instructions y relatives ; tout cela prouve qu'ils sont considérés comme de véritables contrats publics, bilatéraux et obligatoires, et non pas simplement comme des mesures d'opportunité et de convenance. Dans le cas même où ils ne seraient que de simples conventions, il leur faudrait appliquer l'article 1225 du code civil, ainsi conçu : « Les conventions légalement formées ont force de loi pour ceux qui les ont faites, et ne peuvent être révoquées qu'en vertu d'un consentement mutuel, et pour les motifs autorisés par la loi. Elles doivent être exécutées de bonne foi. »

Les Français regardent le concordat non-seulement comme un contrat, mais comme une loi civile de l'État. Ledru-Rollin, et son autorité n'est pas suspecte, dit que « pris dans son sens général, le mot *concordat* signifie une espèce de *transaction*. Conservant toujours cette idée fondamentale, il se divise en accord ou transaction entre bénéficiers, et transactions entre le chef du pouvoir spirituel et le chef du pouvoir temporel d'un État, ayant pour but de régler les rapports généraux qui unissent les deux pouvoirs dans les divers pays de la chrétienté. » *Répertoire général de la jurisprudence*, au mot *Concordat*. Voir aussi Dupin, *Manuel du*

Droit public ecclésiastique français; Paris, 1845, § 6. Introduction. De 1802 à 1866, la France a changé bien des fois de gouvernement. Elle a passé de l'empire au régime parlementaire, à la république, puis à un second empire bien différent de ce qui avait précédé : jamais elle n'a cru voir le concordat annulé.

(I) L'Italie a été inondée d'une infinité de livres écrits dans des sens différents, mais dont tous les auteurs sont d'accord pour combattre le sentiment de l'immense majorité, et pour pousser au renversement de ce qui est la première, peut-être l'unique grandeur de l'Italie. Pour se faire une idée de la manière dont on entend la *question romaine*, il suffit de jeter un coup d'œil sur les discours prononcés à la chambre, et sur les articles des gazettes. Je prends au hasard un des cent journaux de Milan, et j'y lis : « Il en est ainsi. « La question romaine est née surtout du besoin de détruire le « *pouvoir spirituel du pape*, qui est le véritable ennemi de notre « tranquillité nationale, de notre sécurité intérieure, de notre civilisation, de nos institutions, de nos aspirations. *Ce pouvoir spirituel du pape*, qui n'est pas la religion, avec laquelle beaucoup « de personnes ont la naïveté de le confondre, parce que la religion est un mot générique qui accueille toutes les formes religieuses, y compris les adorateurs des oignons ; qui n'est pas le « *Christianisme*, dont le pape est le plus indigne représentant ; qui « n'est pas même le *Catholicisme* dans sa signification pure et « primitive, mais qui est cette influence semi-politique, semi-religieuse que le pape a toujours exercée, spécialement dans notre « pays, à l'aide des tribunaux ecclésiastiques, des excommunications, des concordats, des indulgences, des prédications, de la « confession, du scandale, de l'immoralité, de mille absurdités, « du célibat des prêtres, et de mille autres moyens enfin dont le « *pouvoir spirituel* est précisément la source. »

Parmi les nombreux opuscules et livres publiés dans le sens contraire, nous avons remarqué, pour sa brièveté et l'ordre de ses divisions, un ouvrage publié en Hollande sous ce titre *le Gouvernement pontifical jugé par l'histoire, le bon sens et le droit*. Ses conclusions sont : 1° Il n'y a pas incompatibilité entre la mission de chef de l'Église et de prince italien ; 2° le pape n'est pas ennemi de la liberté, de la civilisation, du progrès ; 3° le gouvernement pontifical n'est pas pire que les autres ; 4° il n'existe pas de mécontentement général dans les États romains, et il n'y a pas désaffection entre le pape et ses sujets ; 5° les États romains ne manquent pas de codes, et la justice n'y est pas mal administrée ; 6° l'enseignement à tous les degrés n'y est pas négligé ; les finances n'y

sont pas en ruine; l'agriculture, le commerce et l'industrie n'y sont pas en décadence; 7° les prêtres ne sont pas incapables d'être à la tête de l'administration laïque d'un pays.

(J) Craignant que la convention de septembre ne fût violée par le gouvernement italien, aussitôt après le départ de la garnison française, tous les évêques de France publièrent des mandements pour affirmer la nécessité de l'autorité temporelle du pape. L'archevêque de Toulouse, entre autres, réfutait la formule *Rome est aux Romains.* « Une poignée de factieux essaye de nous prendre « ce qui est à nous, et l'on voudrait qu'un vol fait à notre préju- « dice fût sanctionné ! Rome est le domaine sacré de toute la ca- « tholicité : de quel droit serait-elle usurpée par l'ambition d'un « seul peuple ? Ces catacombes sont pour nous des tombes de « famille ; et sur ce terrain, conquis par le sang de l'Église nais- « sante, les siècles ont écrit en faveur du fils des martyrs : *Con- « cession perpétuelle !* Qui donc a mission de rompre un pareil « contrat ? Ces reliques sont les ossements de nos pères. Pour- « quoi donc vient-on troubler les cryptes sacrées où ils repo- « sent ? C'est à nos frais qu'ont été élevées ces basiliques chré- « tiennes; à nos frais que ces ruines ont été fouillées. On peut « dire de Rome que c'est un immeuble, dont ses habitants ont « *l'usufruit,* mais dont la *propriété* appartient au monde catho- « lique. Les usufruitiers possèdent , mais ils n'ont pas le droit « d'aliéner. Nous sommes deux cent millions qui tous avons « notre droit de cité et de suffrage dans notre *capitale spirituelle.* « Si l'on voulait sérieusement soumettre au vote les droits de « Pie IX comme monarque, il faudrait fixer à tous les États, à « tous les peuples cette heure solennelle, et donner à tous le « temps de venir du nord et du midi de l'Europe, du fond de « l'Asie, des deux Amériques, des déserts de l'Afrique, des cinq « parties du monde, pour déposer leur vote dans cette urne élec- « torale; assurément ces votes témoigneraient de l'ingratitude des « *Romains de Rome* et de la ferme volonté des *Romains de l'Uni- « vers.* »

(K) Pour ne pas paraître partial et nous soustraire aux impressions de pays, nous laisserons parler un Allemand peu agréable à Rome, qui toutefois est prêtre, DŒLLINGER (*Papsthum und Kircher Staat,* Munich, 1851). « L'administration de Pie IX est sage, bienfaisante, douce, économe, appliquée aux améliorations et aux institutions utiles. Toutes ses œuvres personnelles sont dignes du chef de l'Église, nobles, libérales, dans la meilleure acception du mot. Aucun prince ne pourrait dépenser moins que Pie IX

pour sa cour et ses besoins personnels. Il réalise tout ce qu'on peut attendre d'un roi qui aime ses sujets, et l'on peut dire de lui, comme du Sauveur, *Pertransit benefaciendo;* il fait comprendre, comme par le passé, que le pouvoir temporel pourrait être la plus parfaite des institutions humaines. Un homme encore dans la vigueur de l'âge, après une jeunesse irréprochable, après avoir exercé consciencieusement les fonctions épiscopales, est tout à coup élevé à la plus grande des dignités, revêtu d'un pouvoir royal. Il ne connaît pas les fantaisies dispendieuses, il n'a d'autre passion que celle du bien, d'autre ambition que celle d'être aimé; il partage sa journée entre la prière et les affaires ; sa récréation consiste en une promenade dans les jardins, en une visite à une église quelconque, à une prison, à un institut de charité. Sans besoins personnels, sans liens terrestres, sans neveux ou favoris, il donne à tous un libre accès vers lui; enfin il n'accorde aux droits et pouvoirs de ses ministres d'autre latitude que celle marquée par ses devoirs. L'économie et la simplicité qui règlent sa cour lui procurent la facilité de multiplier ses bienfaits, d'adoucir la douleur et la misère. Il fait élever des édifices comme tous les papes; mais ce ne sont pas des palais somptueux, ce sont des travaux d'utilité publique. Méconnu, maltraité, atrocement injurié, payé uniquement d'ingratitude, il n'a jamais pensé à se venger, il n'a jamais commis un acte de dureté; il n'a su que pardonner et faire grâce. Il a bu le calice de nectar et le calice de fiel jusqu'à la lie; il a entendu l'*hozanna* et le *crucifige*. L'homme de sa confiance est tombé sous le poignard des assassins; son secrétaire a été tué à ses côtés, et cependant aucun sentiment de haine, aucun souffle de colère n'est venu troubler le miroir pur de son âme; la folie des hommes et leur méchanceté ne l'irritent pas : il suit sa voie d'un pas ferme et toujours égal comme les astres. Sa voie ne sera peut-être qu'un long martyre jusqu'à la fin, et sous ce rapport on pourrait le comparer à Louis XVI; mais élevons-nous à un terme de comparaison plus noble encore. Pie IX sait que le disciple ne doit pas être traité mieux que le maître; que le pasteur d'une église, dont le fondateur est mort sur la croix, ne doit pas s'étonner, ni murmurer, s'il succombe sous le poids de la croix. »

DISCOURS V.

Les Sectes philosophiques. — Les Dissidents modernes.

Tandis que les uns voulaient conquérir Rome à force ouverte, d'autres par les moyens moraux, il en était qui, voyant l'impossibilité de séparer l'ordre temporel de l'ordre spirituel, affirmaient que l'entreprise ne réussirait ni par la force, ni par les intrigues diplomatiques, mais uniquement par la destruction de la foi et par l'abolition du catholicisme. Le gouvernement ne s'appuya pas seulement sur ceux qui, tout en bravant les excommunications et les interdictions, déclarent tout haut qu'ils n'entendent pas rompre avec la foi infaillible et briser le lien de l'unité : il se souvint aussi pour le triomphe de sa cause des deux ennemis restés irréconciliables depuis le seizième siècle, le catholicisme, synthèse universelle de la raison humaine, élevée jusqu'à la raison divine par le secours de la révélation, et le protestantisme inspiré surtout par la haine de la suprématie italienne, et par la prétention à une nationalité distincte. Dès l'apparition de la Réforme, nous avons signalé comment les nouveaux symboles et les confessions n'ayant pas pour base l'autorité, elle devait ou trahir la logique, ou arriver à l'organisation libre de la religion, à l'union des chrétiens non plus dans la lettre morte, mais dans l'idée pure, c'est-à-dire dans les innombrables gradations du jugement individuel. En vain

le protestantisme a tenté des évolutions dogmatiques ou des expédients constitutionnels pour se rapprocher de l'unité ; en vain il a cherché quelque autorité en dehors de celle qu'il a qualifiée de vermoulue, pour s'établir entre le scepticisme purement matériel, et les formes nuageuses du mysticisme.

Parmi les protestants, il en est qui croient encore nécessaire au salut d'accepter la révélation chrétienne, d'ajouter foi à certains miracles, à certains dogmes, tels que la trinité, la corruption originelle de la nature humaine, l'impuissance de l'homme pour le bien, les récompenses ou les châtiments après la mort. Mais, tandis que l'Église catholique a l'assurance de ne jamais défaillir, attendu que ses dogmes, qui sont au-dessus des forces de l'intelligence humaine, n'ont pas été inventés mais révélés, et produisent l'unité par la soumission à un chef unique, il semble qu'en dehors d'elle il ne puisse plus y avoir que des méthodistes ou des sociniens.

Les incrédules au XIXe siècle.

Le seizième siècle avait attaqué l'autorité de l'Église par l'autorité de la Bible : le dix-huitième avait par sa frivolité et son rire battu en brèche le culte, les dogmes, les mystères : notre siècle, lui, combat le catholicisme en sortant du christianisme : il entend soustraire à l'Église jusqu'à l'interprétation des livres saints, et il n'accepte l'Évangile qu'en tant qu'il répond aux convictions de notre intelligence, faisant litière des événements historiques, et appliquant l'analyse exégétique au sujet théanthrope. On arrivait au salut (disait-on) avant le christianisme, et tous ceux à qui il n'a pas été donné de reconnaître la vanité de leurs croyances arrivent aussi au salut en dehors de lui ; il existe un progrès pour la foi comme pour les autres sciences ; la liberté d'interprétation de l'Écri-

ture est telle, qu'il n'est pas le moins du monde opportun de définir la Divinité, de reconnaître l'existence de secours ou d'entraves à la liberté morale, ni l'impuissance originelle à acquérir les vertus et la sanctification qui en dérive : l'immense équité de Dieu et son infinie bonté répugnent à l'éternité des peines. Le surnaturel une fois exclu de la raison de l'homme, il est exclu aussi des annales de l'humanité, et entraîné par le besoin d'unifier le sentiment religieux, on s'écrie : « Plus de théologie dogmatique pas plus que de miracles (A), plus d'inspiration supérieure des Écritures, plus de rédemption, plus de communion des fidèles; la religion est un sentiment, et l'intelligence n'a rien à y faire; la science n'a rien de commun avec la foi, bien plus elle la déracine. » Pour cette propagande, on a recours non pas tant aux moyens violents et qui révèlent la haine, qu'à une temporisation systématique qui sape l'une après l'autre les croyances et les traditions, et qui présente le surnaturel et l'Église comme étant en contradiction avec la science et la civilisation modernes.

La société chrétienne a pour éléments constitutifs : Dieu, principe suprême, le Christ, divin médiateur, et l'Église, société particulière ayant pour mission de conserver la vérité qui unit les hommes. Eh bien, on commence par dire : « A bas l'Église, cette dégénérée, cette prostituée; conservons le seul Christ, le Christ pur. » Plus tard, on a dit : « Le Christ est un mythe, les évangiles un roman ; plus de Christ. » Enfin on est arrivé à ce cri : « Plus de Dieu » ; et dans l'impossibilité de faire un *credo* commun, on se passe de *credo;* quiconque est sincère, est orthodoxe (B). Mais les esprits sincères, le fait est notoire, reviennent à l'autorité; on le voit bien chez les Puseystes. Ils y reviennent aussi,

les libéraux qui retrouvent le suffrage populaire dans les décisions des conciles et dans l'élection des papes; ils y reviennent tous ceux qui ont l'instinct de l'ordre, qui sentent le besoin de certitude, de l'unité de l'esprit et de la communauté de prières.

Aux temps de la puissance napoléonienne, lorsqu'on considérait comme ennemi quiconque ne se courbait pas, si l'Église catholique fut persécutée, ce ne fut pas par faveur pour le protestantisme. Si la plèbe des savants plaisantait encore avec Voltaire, le vrai peuple respectait davantage les prêtres à mesure qu'il les voyait plus opprimés dans leur chef. La Restauration crut se fortifier en proclamant l'alliance du trône et de l'autel; et en Italie la religion dominante fut la religion catholique, même dans les pays soumis à l'Autriche, où l'on tolérait toutes les autres, et où les Protestants étaient admis à tous les emplois, sans avoir cependant la publicité du culte.

Les Vaudois de nos jours.

Les Vaudois du Piémont, dont nous avons rappelé les vicissitudes au Discours XIII du tome VI, firent appel contre leur propre souverain à l'intervention étrangère; mais l'Angleterre, qui s'était entremise en leur faveur, put se convaincre que les édits rendus en Piémont contre les Vaudois étaient moins sévères que ceux du même genre édictés en *d'autres États* contre les Catholiques. Ces dissidents ne croissaient pas en nombre, et ne s'agitaient point pour faire des conversions; s'ils multiplièrent leurs livres et leurs histoires apologétiques, ils trouvèrent des contradicteurs. Parmi ceux-ci, nous avons déjà nommé monseigneur Charvaz, qui, outre l'histoire des Vaudois, composa le *Guide du catéchumène vaudois*, où il réfute les erreurs de la secte, et défend la religion catholique dans ses dogmes, dans son culte, dans sa disci-

pline. Le roi Charles-Félix avait permis l'érection d'une église protestante à Nice, mais à la condition qu'on n'y prêcherait qu'en allemand. Un ministre de cette église, nommé Buscarlet, ne sachant pas l'allemand, prêchait en français, mais on lui interdit de continuer la prédication en 1836, malgré les réclamations du comte Truchsses, ministre de Prusse. Ce même Truchsses cherchait à attirer des auditeurs à la chapelle évangélique qu'il avait dans son hôtel à Turin, et voulut même en ouvrir une au dehors, mais il en fut empêché. En 1836 voyageait dans toute l'Italie une dame Childers, qui distribuait des Bibles et des imprimés hétérodoxes, entre autres la *Fede generale dei Reformati*, et une explication du serpent de bronze[1].

En 1841, Charles-Albert ordonna qu'on fît rentrer les Vaudois dans leurs frontières légales, et l'Angleterre fit de nouvelles démarches en leur faveur. Lord Aberdeen écrivit une note pressante au gouvernement sarde, qui y répondit par une sèche fin de non recevoir. Mais comme l'opposition en Angleterre revenait toujours sur ce thème, le ministère renouvela ses démarches diplomatiques, et le comte Pollone (18 février 1843) répondit que ce serait une erreur politique non moins qu'une grave faute au point de vue religieux d'accorder aux Vaudois la permission d'habiter en dehors de leurs frontières; qu'on voulait conserver l'unité catholique, et qu'on devait respecter les sentiments du roi et du pays aussi bien que ceux de Georges IV, inexorable devant les vœux pour l'émancipation des catholiques. (C.)

Quant à l'intérieur, on avait cru voir en 1820 un réveil de l'esprit religieux, dû principalement à l'impulsion de

(1) Papiers secrets de la police autrichienne, tom. III, pag. 17. (*Carte segrete della polizia austriaca.*)

Félix Neffi : et l'édification qu'on ne trouvait plus dans les temples, plusieurs l'allaient chercher dans des réunions indépendantes, et dans un culte libre et plus empreint de spiritualité. Cette tendance déplut aux pasteurs, qui regardaient la prédication comme un de leurs priviléges; ils taxèrent la piété dissidente de Darbisme, et en effet elle penchait vers ce système, voulant bannir toute espèce de liturgie fixe et uniforme, tout sacerdoce privilégié, comme s'ils devaient conduire au formalisme, à l'indifférence religieuse et à la désespérante apathie de l'Église officielle. Selon eux, Dieu n'a établi aucune autorité chargée d'organiser l'Église du Christ, et les livres saints ne contiennent pas davantage la trace d'une semblable organisation : une Église a pour unique chef le Christ; elle n'a point d'autre maître, c'est-à-dire qu'elle est souveraine (1), et comme telle, elle peut exister par elle-même (*Congrégationalisme*) ou se confédérer avec d'autres (*Presbytérianisme*). L'Église vaudoise est presbytérienne; mais le problème le plus difficile à résoudre, c'est d'établir les rapports entre les Églises particulières et l'Église générale, en sorte que cette dernière n'empiète pas sur les droits et sur l'individualité des autres.

Les églises restaient distinctes et indépendantes chacune dans leur sphère d'action, sans autre lien que celui d'une même foi et d'une action commune. Mais en 1839 elles se réunirent en paroisses, puis la *constitution de l'Église vaudoise*, promulguée dans le synode de 1855, consacra ce principe nouveau, sous prétexte d'affranchir les Églises en face des difficultés, au lieu de les voir se combattre l'une

(1) Tel est le système qu'a entrepris de développer Morel dans sa *Lettre aux Vaudois*.

l'autre. Le progrès des idées libérales en Italie (disent les opposants) protège maintenant suffisamment les Vaudois, tandis que la fusion équivaudrait à détruire les membres pour former un seul corps; et l'Église générale ne pourrait pas se dire libre, si les églises particulières ne l'étaient pas. *Le besoin de l'unité est dangereux, et il n'y a pas d'Église générale là où il n'y a pas d'églises particulières libres, autonomes et souveraines.* Ce sont là des idées anglicanes : on voudrait même introduire dans ce système les évêques, sous le nom de *Modérateurs de la vie.* D'autres, au contraire, trouvent exorbitante l'autorité accordée à la *Table* « de pourvoir par des règlements à tout ce qui concerne le culte public et l'administration spirituelle et temporelle des paroisses; » c'est ce qui fait que le clergé est parvenu à avoir la haute main dans la législation, dans l'administration, dans la discipline, dans le culte, et jusque dans l'instruction publique; il dispose des dons et des subsides venus de l'étranger. La nouvelle constitution a réservé à l'Église la nomination des divers curés, ce qui, sans parler des autres inconvénients, amène ce résultat que les élections émanent d'un esprit de camaraderie et de famille, « l'une des plus tristes plaies du pays, cause de cette lèpre qui a corrompu l'Église romaine, le népotisme[1]. » Aussi, pour l'honneur du pays, au nom de la paix et de l'existence de l'Église, on demandait à faire prévaloir le congrégationalisme, l'indépendance réciproque des paroisses, chacune d'elles devant nommer les députés au synode (D). Cependant les Vaudois continuèrent à être divisés en Vaudois *diacres* et en Vaudois *de la Table* (della Tavola).

En 1839, à Philadelphie, aux États-Unis, on établit

(1) *De la libre nomination des pasteurs au sein des églises vaudoises*: Turin, 1863.

une Société dite *Degli Amici Italiani*, qui se proposait de combattre le catholicisme dans son centre et dans son chef : elle fut dénoncée par Grégoire XVI. A Florence, grâce à la faiblesse arcadienne du gouvernement du grand-duc, et à la jalousie pédantesque du léopoldisme contre le clergé, le protestantisme put s'étendre, favorisé en outre par le cabinet littéraire de Vieusseux, qui était un centre de réunion pour l'élite des citoyens et pour toute la colonie étrangère. Mathilde Calandrini, établie à Pise en 1831, introduisit dans cette ville des asiles pour l'enfance, et fit quelques conversions aux doctrines évangéliques; Henri Meyer, auteur d'écrits pédagogiques, aida à la fondation d'un Institut protestant des pères de famille. Toutefois le prosélytisme de la secte ne se développa qu'après 1848, alors que la nouvelle politique infiltra dans les esprits l'aversion pour les papes, en même temps qu'elle tolérait la liberté de décrier et de maudire ce qui auparavant était vénéré et béni. Les frères Guicciardini, fortement appuyés par Mather, par les Aldbourough et autres, tenaient des conventicules, où on lisait et commentait la Bible; mais, comme ces pratiques étaient en opposition avec les lois du pays, ils durent quitter la Toscane. Un aubergiste du nom de Madiai, marié à une Anglaise, propageait en 1852 les livres et les doctrines protestantes, et comme, aux termes des lois en vigueur, il fut arrêté, cette mesure fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe. L'Angleterre menaça de rappeler son ministre : toute la diplomatie parut ébranlée à la pensée que les émissaires protestants pouvaient courir quelque danger : à la fin, le grand-duc fut obligé de céder, et on chanta l'hymne du triomphe; les prédicants purent agir avec plus de sécurité, et cet acte fut une des accusations qu'on mit en

avant pour renverser la dynastie. Ceci explique les sympathies irréfléchies avec lesquelles les protestants favorisèrent les révolutions qui suivirent (E).

Lorsque Charles-Albert eut octroyé la constitution de 1848 au Piémont, les Vaudois obtinrent l'égalité avec les autres citoyens; ils sortirent de leur vallée, érigèrent des églises à Turin et ailleurs, et purent s'écrier : « Voici « enfin tombées les barrières séculaires qui interceptaient « le passage à la parole de Dieu : dorénavant il sera « permis d'avoir une foi différente de celle du prêtre, de « professer sans obstacle et de propager sa propre croyance. « Venez donc, frères, venez vite, voici que le temps est « venu d'évangéliser l'Italie[1]. » Procélytisme protestant.

Et ils vinrent, répandirent des livres, multiplièrent les prédications et les imprimés. Entre autres, la *Buona Novella, giornale dell' evangelizzatione italiana*, proposait un prix de douze cents livres pour l'auteur du meilleur ouvrage « sur la nécessité et les moyens d'opérer une ré- « forme chrétienne en Italie. Convaincus que *tous* les « maux qui affligent l'Italie, de quelque nature qu'ils « soient (!), ont pour cause principale l'ignorance ou l'a- « bandon des principes du christianisme et les fausses « interprétations données aux enseignements du Sauveur « des hommes, on devrait, selon nous, démontrer com- « bien l'Italie est loin du vrai christianisme, et jusqu'à « quel degré elle en ignore les principes; l'indifférence, « l'incrédulité, la superstition envahissent les diverses « classes de la société; de là la décadence du sens moral, « l'affaiblissement ou la destruction de la vie de famille; « la vie publique, les lettres, les sciences, les arts, l'agri-

(1) Léon Pylat, ministre vaudois, *Protestantisme et Évangel. de l'Italie,* pages 4 et 28.

« culture, l'industrie et tous les intérêts matériels du « pays sont arrêtés dans leur développement par la seule « cause de son état moral. »

Le *symbole* de ce journal était très-large. « Qu'il soit « permis à celui qui le veut de ne pas admettre l'exis- « tence de Dieu .(Pag. 109.) La liberté des cultes doit être « étendue à toutes les croyances religieuses, et même à « toute espèce de secte, d'académie ou d'école qui ne « reconnaîtrait ni religion, ni Dieu. » (Pag. 234.) De plus, il assurait que « tous les journaux du Piémont obéissent à « une direction plus ou moins protestante, et ne se lassent « point de proclamer que la conscience doit être libre, et « qu'aucune puissance sur la terre n'a le droit de régler « nos rapports avec Dieu ».

Cette doctrine jeta l'effroi non-seulement parmi nos évêques, mais encore parmi les conservateurs, qui y voyaient une menace directe au Statut, dont le premier article porte que « la religion catholique, apostolique et romaine est la « religion de l'État ». Ils comprenaient que le protestantisme en Italie ne pouvait jamais devenir un culte et une Église, mais bien un instrument de perturbation et de destruction : qu'il bouleverserait la vie et les habitudes des masses ; qu'il précipiterait dans l'incrédulité formelle des esprits déjà enlevés à la foi positive et aux pratiques religieuses. D'ailleurs, qui pourrait accepter les louanges que les protestants s'attribuent de faire des prosélytes parmi les incrédules, et de dire à ceux-ci : « Tu ne croyais « plus à rien : maintenant tu crois à quelque chose. »

La Savoie, qui n'avait pas encore été livrée à la France, lutta résolument contre la propagande : aussi Guillaume De La Rive, dans un panégyrique du comte de Cavour, signale sans détours les efforts gigantesques que dut faire

le ministre pour vaincre cette résistance. De La Rive l'attribue d'abord au fanatisme excessif des Savoyards, puis à cette circonstance que dans un pays pauvre les préjugés sont plus forts, et font partie des mœurs qui le sauvent du péril. Il cite des cas où il a fallu l'omnipotence du comte de Cavour pour obliger les municipalités à ériger des chapelles évangéliques : on y réussit à Mornex et ailleurs; à Annecy, on put établir une communauté indépendante de protestants; il en fut de même à Aix, et, bien que le code pénal punisse les prédicateurs hérétiques et les vendeurs de Bibles, le comte de Cavour « déployait un zèle inouï pour sauver les accusés; il prenait en main leur cause, et allait presque jusqu'à la défendre lui-même près des magistrats, des interprètes et des représentants de la loi. » (F.).

En effet, le gouvernement voulait la restauration religieuse comme la restauration politique; en d'autres termes, il voulait détruire ce que depuis dix-neuf siècles la nation entourait de son respect. En 1854, on fit de l'ouverture d'un temple à Turin une fête officielle avec l'intervention de la garde nationale. Sans parler des faveurs dont on comblait les prêtres qui enfreignaient la discipline ecclésiastique, on vit un déluge de brochures et de livres destinés à combattre ouvertement non-seulement le saint-siége, mais le christianisme lui-même. Antérieurement à cette date avait vu le jour un ouvrage anonyme *Nouveauté du papisme, où l'on démontre que la religion protestante a existé avant Luther, et qu'elle est celle-là même que le Christ et ses apôtres ont promulguée.* Nous le citons entre tant d'autres comme se rapportant à notre travail aussi bien que celui de l'abbé Jacob Leone, intitulé *Rome impie*, ou *le paganisme et le voltairianisme professés par des papes et par des évêques un siècle avant la réforme protestante,* et

prêchée du haut de la chaire dans toutes les églises d'Italie aux seizième et dix-septième siècles, dissertation critique fondée sur des témoignages historiques et des documents tirés du Vatican[1].

Un livre qui eut un grand débit, c'est l'*Abrégé des controverses entre la parole de Dieu et la théologie romaine*, où, après avoir posé un axiome de la théologie catholique, on lui oppose les textes de l'Écriture interprétés *ad libitum* par l'auteur : forme bien faite pour tromper, parce qu'elle affirme, sans qu'il soit besoin de démonstrations.

Louis Desanctis, curé apostat, publia un nombre considérable d'écrits, entre autres un *Essai dogmatico-historique sur la confession*, *Le Catholique chrétien*, *La Conscience*; et, en collaboration avec Vincent Albarella d'Aflitto, Napolitain comme lui, il publia les *Principes de foi et de discipline, extraits de la parole de Dieu, pour servir de base à l'Église évangélique de Turin*, où il expose la profession de foi en dix-neuf articles; puis la constitution, les règles à suivre pour le ministère pastoral, pour les réunions, pour la discipline et les devoirs particuliers. En 1866, on a imprimé en italien, à Florence, le *Catéchisme de l'Église évangélique vaudoise*.

D'autres sectaires en dehors de l'Italie vivaient de l'apostolat et du produit des livres de cette trempe. Tel était Pistrucci, qui tenait à Londres une chapelle italienne. Nous regrettons d'être obligé de citer après lui Gabriel Rossetti, poëte napolitain d'un certain mérite, qui, exilé de sa patrie depuis 1821, composa le *Mystère de l'amour*

(1) Turin, 1856. Il est notoire que les Archives du Vatican ont été transportées à Paris de 1804 à 1816, où elles sont restées accessibles au public. Eh bien, pendant tout ce temps il n'y eut que dix demandes faites pour les examiner.

platonique, où il affirme que tous les poëtes d'Italie, et Dante à leur tête, feignant dans leurs vers de chanter l'amour, faisaient au fond une protestation contre le catholicisme[1]; puis, dans un poëme composé de vers de mesures différentes, il blasphéma l'Église, après avoir traduit plusieurs de ses hymnes. Hyacinthe Achilli, de Viterbe, jadis dominicain, privé en 1826 du droit de prêcher pour des fautes qui, lorsqu'elles furent dévoilées, lui valurent la prison, parvint à se réfugier à Corfou. Il joua un rôle peu honorable dans l'expédition des frères Bandiera, et fut fêté à Londres comme un martyr de l'Inquisition; il y intenta un procès à Newmann, célèbre anglican converti, qui avait révélé ses aventures pour détromper ceux qui lui accordaient confiance. Ce procès fit beaucoup de bruit : les faits furent prouvés par des témoins et des documents écrits, mais le jury ne les trouva pas suffisants[2], en sorte que Newmann fut condamné à une amende considérable, au payement de laquelle concoururent les catholiques des deux mondes. Depuis, Achilli a mené une existence vagabonde, et on ne sait aujourd'hui ce qu'il est devenu. Il en fut de même

(1) Voir ce que nous en avons dit au Discours VII du tome I, page 279.

(2) Le *Times*, journal qui est en Angleterre l'ennemi juré de notre religion, suivit tous les détails de ce procès et les gestes de l'accusé « qui traînait toujours après lui le scandale ». Après le verdict, le journaliste écrivait : « Nous pensons qu'une grave blessure a été faite à l'administration de la justice dans notre pays, et que dorénavant les catholiques auront bien le droit de dire qu'il n'y a pas de justice pour eux, toutes les fois que sont en causes les sentiments protestants des jurés et des juges. »

Dans un journal évangélique de la Suisse, on se plaignait que « pendant que l'Église catholique accueille continuellement dans son sein les protestants les plus éclairés et les plus distingués par leur moralité, la nôtre en est réduite à ne faire de recrue que parmi les moines lascifs et les concubinaires ».

du moine apostat Ciucci : accueilli à Londres avec enthousiasme, il publia un roman ayant pour sujet ses propres aventures, livre qui eut un grand débit : cependant pour vivre, lui et la famille qu'il s'était créée, il fut réduit à donner des leçons, jusqu'à l'époque où il disparut. Le prêtre Joseph Fiorito d'Acqui, à l'âge de cinquante ans, s'étant fait vaudois, se tua de désespoir en 1864.

Société Biblique.

La Société Biblique, inaugurée à Londres en 1780, recueillit, la première année de son existence, mille livres; la seconde, cent mille : en 1804, elle changea son organisation de façon à affilier les congrégations des autres pays protestants. Une Société Biblique s'établit en Prusse en 1814 : elle eut plus tard quarante succursales, et en 1819 elle avait déjà distribué un demi-million de bibles. Une autre Société, fondée en Amérique en 1849, comptait soixante-dix sociétés affiliées et des milliers d'adhérents. Au congrès de Londres de 1855, lord Schaftesbury annonçait solennellement que la Société Biblique avait plus de huit mille sociétés aggrégées; qu'on avait dépensé cent millions, traduit la Bible en cent cinquante langues et distribué quarante-trois millions d'exemplaires pour l'instruction de six cent millions de personnes. Cette même Société, de 1853 à 1868, a envoyé en Italie cent trente mille bibles, dont la vente a produit cent trente-deux mille cinq cents francs. Supposez que chaque exemplaire coûte, prix de revient, huit francs, la Société aurait perdu neuf cent sept mille cinq cents francs, déduction faite des sommes encaissées par la vente, et sans calculer les frais de vente et de magasinage. Toutefois elle se plaint que la récolte n'ait pas été à la hauteur de la semence, parce que les *modernes Pharisiens*, dit-elle, en empêchent la germination. A Milan, par exemple, beaucoup de gens ont

accepté les secours, bien peu ont accepté les doctrines des Évangéliques : il y eut peut-être huit cents conversions, parmi lesquelles celle de douze ou treize jeunes gens de belle espérance, mais qui se sont voués à l'industrie de l'apostolat, parce qu'ils étaient pauvres et incapables de pourvoir autrement à leur éducation, et qui vivent aux crochets de l'étranger. Lorsque les successeurs des marquis de Montferrat, *avec les sentiments de la plus vive et de la plus sincère amitié*, firent alliance avec le sultan pour garantir l'intégrité et l'indépendance de l'empire ottoman (5 mars 1855), et lorsque l'armée piémontaise combattit en Crimée pour la cause des Turcs, on distribua à chaque soldat une bible protestante, qui doit avoir porté peu de fruits. Au moment où j'écris, cette Société répand à pleines mains ses publications à l'Exposition Universelle de Paris, ce grand rendez-vous de toutes les splendeurs de la civilisation, et elle a déjà dépensé un million de francs en publications et opuscules rédigés en quinze langues différentes.

C'est de là que viennent les subsides alloués aux agents de la propagande évangélique. Nice, en 1853, voyait l'abjuration d'un ex-moine napolitain, à qui on fit une pension de six mille francs par an; on répandit dans cette ville six mille catéchismes, en même temps que d'autres étaient expédiés en grand nombre de Genève sur la Savoie; une quantité de ces mêmes livres pénétra dans l'île de Sardaigne. Le major général de la brigade qui tenait garnison à Nice, le 12 avril 1856, dut condamner comme contraire à l'honneur militaire le rôle de prédicateur de l'hérésie que quelques soldats avaient entrepris pour de l'argent.

En 1847, on avait commencé à Londres à publier une feuille intitulée *L'Echo de Savonarole*, rédigée par Salvator Ferretti, avec la collaboration de Desanctis, Théodoric

Rossetti et autres, aux frais de quelque riche adepte. Suspendu faute d'abonnés, il recommença à paraître en juin 1856. A cette époque, on pouvait clairement distinguer quatre courants protestants en Italie : l'antipapal, l'antipapiste, le protestant et l'évangélique. L'antipapal se composait des modérés, qui veulent enlever au pape seulement son pouvoir temporel, comme étant un obstacle à l'unité italienne. Les antipapistes, en rupture ouverte avec l'Église romaine, sont les plus nombreux et combattent la papauté avec toutes espèces d'armes. Le protestant dit : « Nous sommes philosophes, et partant « nous pouvons nous passer de la religion. Mais le peuple « en a besoin; en sorte que si on ôte à l'Italie le pa- « pisme, il faudra le remplacer par quelque chose : et, « ce qu'il y a de mieux, c'est le christianisme réformé. » Le parti évangélique prêche l'Évangile pur; mais quelques subventions qu'il reçoive des sociétés d'Angleterre, quelle que soit la protection armée dont l'entoure le gouvernement sarde, il n'a guère prospéré.

Lorsqu'en 1855 le roi de Piémont visita l'Angleterre, on lui présenta une adresse de remercîments « pour les magnanimes efforts qu'il fait en vue d'établir dans ses États la liberté politique et religieuse ». Il fit répondre que « en sa qualité de descendant d'une longue série de princes catholiques, et comme souverain de sujets presque tous catholiques, il ne pouvait approuver les amers reproches infligés au chef de l'Église; qu'à ses yeux, au contraire, la religion était le symbole de la tolérance, de l'union, de la liberté, et que l'un des fondements de son gouvernement était la liberté de conscience ».

Les Évangéliques.

Épouvantés par l'irruption du rationalisme, qui nie toute espèce de dogme révélé et la divinité du Christ, les

protestants orthodoxes, c'est-à-dire ceux qui ont encore foi dans la Bible, constituèrent une *réunion œcuménique*, qui se tint à Londres en 1846 et en 1851, à Paris en 1855, à Berlin en 1857, à Genève en 1861, et qui finit par l'*Alliance Evangélique*, dont le but était de fondre toutes les croyances en une seule, et de combattre toutes ensemble la religion catholique. L'assemblée de Berlin trouva que l'accord entre les différentes sectes n'avait pas fait un pas en avant; bien au contraire, ses membres se partagèrent sur les moyens à employer pour combattre la papauté, et ils allouèrent une somme destinée à envoyer des missionnaires en Piémont et en Toscane, et à ouvrir des asiles pour les prêtres apostats. De fait, il y eut un asile fondé à Londres, un autre à Bâle, avec une allocation de deux cents écus pour chacun; mais ils ne prospérèrent point, et le protestant Leo comparait le catholicisme à l'unité du fer, et l'Alliance Évangélique à la rouille déposée par l'eau sur le fer (G).

En conséquence de cet accord, les Vaudois prirent le nom d'Évangéliques, et sous ce nom fondèrent plusieurs stations en Italie, déclarant qu'ils ne s'attachaient point aux différences de confessions, mais que chacun devait accourir à l'office du dimanche, quelle que fût sa croyance, et de quelque manière qu'il interprétât l'Évangile. Il y eut même à la dernière réunion de Genève au moins vingt pasteurs qui refusèrent de reconnaître la divinité du Christ.

En 1852, six dignitaires du collége de Londres adressaient une lettre aux prêtres de la Lombardie et de la Vénétie, pour les exhorter à se réunir à l'Église anglicane, et à se séparer de l'Église romaine, *dégénérée*. La *Buona Novella*, en 1858, disait qu'il existait à Turin une société

ayant pour objet la diffusion de *traités religieux* en Italie, société qui, dans l'espace de deux ans, avait livré à l'impression 2,399,500 pages; qu'une librairie évangélique avait mis en circulation trente et un mille exemplaires de divers ouvrages. Bonaventure Mazzarella a publié la *Professione di fede de' Cristiani evangelici d'Italia*[1], où il déclare qu'ils ne sont ni protestants, ni vaudois, ni d'aucune autre confession : mais, dit-il, « ils sont chrétiens, parce qu'ils placent toute leur confiance en Christ, et évangéliques, parce qu'ils n'admettent pas qu'il y ait un christianisme en dehors de l'Évangile...... Entre le ministère évangélique et le clergé officiel, soit catholique, soit protestant, il y a un abîme. Le clergé évangélique est essentiellement laïc, il ne forme pas une caste, il n'aura pas de salaires fixes;.... en dehors de l'Église, il est citoyen comme les autres; il n'a ni pouvoir, ni honneurs, ni subventions; il exerce le métier qu'il a appris..... ». Comme on lui demandait ce qu'il avait prêché à Asti, Mazzarella répondit : « J'ai montré le contraste palpable et effrayant qui existe entre la vie et les paroles du Christ d'une part, et la vie et les paroles du pape, de l'autre.... La papauté a réduit le christianisme à un trafic.... Les prêtres juifs qui criaient *Crucifiez-le* n'ont pas fait au christianisme le mal que lui a fait la papauté ».

Les conquêtes de 1859 et la formation du royaume d'Italie par la réunion des votes des diverses provinces offrirent à l'apostolat hétérodoxe un plus vaste champ d'action et un accès plus libre auprès des populations. Non-seulement les journaux, mais D'Israeli lui-même dans

(1) Profession de foi des chrétiens évangéliques d'Italie, commentée par Bonaventure Mazzarella, et réfutée par Jules Nazari, Asti, 1857 (texte italien).

le parlement anglais, avouèrent qu'une des principales raisons pour lesquelles l'Angleterre avait toléré l'expédition de Napoléon III en Italie avait été l'espérance de voir crouler le saint-siége, et le protestantisme appelé à le remplacer. Des Italiens résidant à Londres, tels qu'Avesana, G. de Vincenzi, L. Serena, B. Fabricotti, G. B. Rocca, le 2 décembre 1859, prièrent lord Shaftesbury, gendre du ministre Palmerston, de se faire le chef du mouvement protestant en Italie, et d'établir un comité pour l'émancipation des États Pontificaux. Il accepta, convaincu qu'on ne peut assurer la liberté et l'indépendance qu'en abandonnant le catholicisme. Ainsi les Anglais, pour obtenir les franchises politiques et religieuses, *ont chassé leurs gouvernants*, en ont choisi d'autres, et ont consolidé une forme de gouvernement qui différait le moins possible de celui qu'ils avaient auparavant.

Protestation de l'archevêque de Florence en 1848.

Aussitôt après l'expulsion du grand-duc, les Évangéliques de Toscane présentèrent au Gouvernement provisoire une « Déclaration de certaines maximes reli« gieuses professées par les chrétiens évangéliques, qui « dans ces derniers temps se sont manifestés en Tos« cane, persuadés que le jour est arrivé où notre patrie « verra se développer dans son sein toutes les libertés « honnêtes ». Cette déclaration était signée par Charles Solaini et Scipion Bargali. Le gouvernement laissa en fait s'établir des chapelles protestantes, et il toléra dans les journaux des attaques quotidiennes et passionnées contre la papauté, tandis qu'il excluait les prédicateurs catholiques non toscans, et défendait la publication d'un opuscule intitulé *La Chiesa cattolica romana è la sola vera Chiesa di Gesù Cristo*. Ce fait souleva une protestation publique de la part de monseigneur Limberti, arche-

vêque de Florence, qui disait au président Ricasoli : « Vous êtes catholique, et vous gouvernez un peuple « catholique; en conséquence, vous êtes obligé d'aimer « et de favoriser avec sagesse la conservation et l'accrois- « sement de la foi que vous professez. J'ai dit avec sa- « gesse, parce que je ne voudrais pas que vous pussiez « croire que j'entende mendier de Votre Excellence, au « nom de la religion et au nom de l'Église, cette tutelle « perfide qui entrave ou avilit, et encore moins cette « espèce de protection, qui, uniquement préoccupée de « persécuter et de tourmenter les infortunés qui la mé- « connaissent, ne servirait qu'à la rendre odieuse. Mais « ce que je réclame d'Elle, c'est cette sage et prévoyante « sollicitude, qui, en favorisant les bienfaisantes institu- « tions de l'Église, en respectant ses règles sacrées, en « honorant ses ministres et en favorisant sa libre action, « concourt à étendre le respect qu'on lui doit et à ren- « dre efficace son action sur les âmes, au grand avan- « tage de la société civile elle-même. C'est cette protec- « tion qu'en ma qualité d'évêque catholique, j'ai toute « raison de vous demander, à vous gouvernement catho- « lique. Mais faut-il l'avouer? Que ce soit la faute des « hommes ou celle des temps, il semble que cette pré- « dilection juste et raisonnable ait fait place à un sen- « timent tout contraire, et qu'on s'efforce de combattre, « d'affaiblir et d'entraver l'action catholique.

« On a ouvert à Florence des écoles où l'on enseigne « publiquement l'erreur, et on y attire par toute espèce « de moyens, sans en excepter les subsides en argent, « des personnes de tout âge et de toute condition, et de « préférence la classe des pauvres et des simples, ainsi « que les jeunes gens inexpérimentés, plus faciles à se

« laisser corrompre par les séductions. Je laisse aux « hommes politiques à juger si la tolérance civile des « cultes peut s'étendre ainsi sans aucune limite, de ma- « nière à laisser accès à un prosélytisme aussi déhonté « que corrupteur ; s'il est vraiment utile, pour habituer le « peuple à la pratique de ces mâles vertus et à cet es- « prit d'abnégation et de sacrifice au devoir qui sont si « nécessaires pour être libres et forts, de l'accoutumer à « mettre à prix toute chose, voire même la conscience; « s'il convient, au lieu d'exciter la foi qui opère des mi- « racles, de jeter dans les âmes le doute qui frappe de « stérilité, ou l'incrédulité qui rend l'homme semblable à « la brute; car doute et incrédulité sont pour le peuple « les deux résultats ordinaires des controverses et des « disputes religieuses, surtout de celles soulevées au « nom d'une doctrine dont l'essence est la négation; « s'il est prudent, à l'heure où tant de haines si diffé- « rentes sont en ébullition et sévissent de toutes parts, « d'allumer encore le brasier redoutable et périlleux « qu'alimentent les outrages faits à la conscience et à la « religion.

« Je vous demanderai pourquoi, lorsque de misérables « gens, venus de Naples ou d'autres pays, font des ser- « mons d'énergumène, au su et avec la tolérance du « gouvernement, contre la foi antique et bénie de nos « pères, on défend aux prêtres catholiques, s'ils ne sont « pas toscans, de monter en chaire pour l'expliquer « et pour la défendre ? Pourquoi, tandis que les nouveaux « prédicants outragent impunément et publiquement « dans leurs sermons le clergé catholique, et, exci- « tant de coupables et violentes passions, le mettent en « suspicion et lui attirent la haine, pourquoi, dis-je, ne

« serait-il pas permis à un prêtre zélé de confondre du « haut de la chaire les horribles blasphèmes qu'on en- « tend tous les jours, les insultes abominables par les- « quelles on déshonore soit de vive voix, soit par écrit, « sur les places publiques et dans les carrefours, la per- « sonne sacrée et l'autorité du souverain pontife, sans « que des délateurs aux aguets, souvent ignorants, tou- « jours pervers, ne courent les dénoncer aux tribunaux, « d'où résultent des procès, des avertissements et des « vexations? Pourquoi, lorsqu'on imprime hardiment et « qu'on vend publiquement et à bas prix de petits jour- « naux, de mauvaises brochures, des almanachs où l'im- « piété est montée à son comble, et qui corrompent par « de sales et grossières paroles et par de plus sales et « plus grossières images non pas seulement l'esprit et le « cœur de nos populations, mais jusqu'à ces habitudes « de clair bon sens et de délicatesse d'esprit qui les dis- « tinguent entre toutes les autres, en les accoutumant « à se dépouiller de tout respect et à fouler aux pieds « toute autorité, pourquoi défendait-on un petit livre « composé d'un petit nombre de pages, qui, en guise de « catéchisme, rappelle une grande et importante vérité et « avertit les bons de fuir les dangers dont l'erreur les « menace? Dès l'instant où vous avez abaissé la der- « nière barrière, les nouveaux prédicants envahissent « tout sans aucune retenue, et s'efforcent de propager, en les « vendant à vil prix ou même en les distribuant gratui- « tement, des livres tout remplis de poison et de calom- « nies, de caricatures infâmes contre le pape, contre les « prêtres, contre les saints, contre les sacrements et « contre ce qu'il y a de plus cher et de plus saintement « aimable, par exemple *Rome impie*, *la Camarilla*, *le*

« *Prêtre et la Femme, le Gaulois de Caïphe, les Erreurs* « *de l'Église de Rome combattues par la parole de Dieu, la* « *Bible en prison,* et autres semblables. »

Réponse de Ricasoli.

Le ministre Ricasoli répondit qu'aujourd'hui c'est en vain qu'on espère le martyre. « A notre époque, il n'est « plus question de persécution, ni de protection reli- « gieuse; il s'agit uniquement de liberté de conscience, « et de libre exercice du culte, pourvu que l'ordre pu- « blic ne soit pas troublé. Cette liberté, qui est un droit « appartenant à tout être responsable devant Dieu, qui « est un fait de la conscience universelle et un principe « du droit public dans tout État civilisé, n'empêche pas « que la religion catholique, si elle n'est plus la religion « dominante, n'ait la prépondérance et ne soit celle pro- « fessée par le gouvernement et honorée de toutes les « manières. Cette prépondérance et ces honneurs n'ont « d'autre limite que la non-exclusion des autres reli- « gions, et la liberté accordée aux autres cultes. C'est « une maxime nouvellement admise dans notre État; « mais l'Église catholique n'y perdra rien, pas plus « qu'elle n'y a perdu dans ces États où désormais cette « application est ancienne. Votre Grandeur ne doit pas « croire que la religion catholique soit devenue l'en- « nemie de l'État, parce qu'il y existe d'autres confessions « religieuses et que d'autres cultes y sont en exercice. « Cette simultanéité est un droit, est un fait indestruc- « tible. Le prosélytisme est prohibé et puni : l'excita- « tion à la haine réciproque en matière de religion est « prohibée et punie : toute occasion de désordre public « est ainsi prévenue ou disparue. Les actes d'un État « laïc et indépendant de toute autorité étrangère ne « peuvent être accusés d'aversion pour aucune croyance,

« lorsqu'ils protègent la sécurité publique que le gouver-
« nement a le devoir de conserver ; et il appartient au gou-
« vernement, à l'exclusion de tous autres, de connaître
« ce qui peut nuire ou être favorable à cette sécurité.
« S'il refuse le permis d'impression ou de réimpression
« de certains écrits, il a pour mobile une raison d'oppor-
« tunité dont le public est ordinairement mauvais juge.
« Mais cela n'empêche pas que les idées ne puissent être
« publiées (H). »

Tentatives des protestants en Toscane.

C'est ainsi qu'on proclamait l'athéisme de l'État. Le prosélytisme s'exerce à l'aide de quelques prêtres, soit ceux émigrés de la Romagne, soit ceux qui avaient foulé aux pieds l'Église qui les avait nourris et élevés ; par des opuscules non dépourvus de science et non sans pointes d'esprit, et par des journaux où l'on considérait l'irrévérence religieuse comme une forme ou un complément de la liberté politique, enfin par des hommes d'État qui voulaient s'assurer (comme disait Buoncompagni) le suffrage de cette catégorie d'électeurs pour qui toute vexation devient excusable, que dis-je? louable, quand on a dit : « C'est contre les prêtres ».

Charles Poggi Laborcena publia plus tard, en 1866, à Florence, un *Triple projet de réforme*, où il soutient que la papauté altère la doctrine de Jésus-Christ, en admettant la messe, les suffrages pour les âmes du purgatoire, le serment devant les tribunaux, et les longues prières adressées à Dieu, dans le but de lui faire suspendre les lois immuables de la nature. D'après lui, l'infaillibilité du pape n'existe qu'autant qu'il est en grâce avec Dieu : l'élection des prêtres appartient au peuple ; c'est à tort qu'on enseigne que la principauté temporelle du pape tourne à l'avantage de la religion ; le pape est la cause de tous

les maux qui tourmentent l'humanité, parce qu'il ne s'occupe pas de fonder des banques populaires, de protéger les servantes, et qu'il laisse faire certains jésuites qui, feignant d'être protestants, empêchent l'union de toutes les croyances. Il propose en outre une assemblée universelle, dans laquelle on élirait un chef aux églises chrétiennes réformées, lequel formerait un collége composé de vingt-cinq ou trente individus pour obtenir le triomphe de la religion du Christ et le rétablissement de toutes les nationalités.

Les Évangéliques se hasardèrent plusieurs fois à troubler les cérémonies sacrées; à Santa-Maria-Novella de Florence, ils firent du tapage au moment de la bénédiction du saint-sacrement, et ailleurs pendant le sermon; à Livourne, ils voulurent ensevelir un des leurs dans la terre consacrée; et comme on s'y opposa, ils se déchaînèrent contre l'autorité; souvent ils firent éclater des bombes dans les églises ou dans les cloîtres.'

Ils eurent pour adversaires d'excellents curés, des chanoines et des prédicateurs; on vit se multiplier des publications religieuses telles que l'*Archivio dell' Ecclesiastico*, et d'autres écrits populaires du père Morini, de Pierini, du chanoine Righi, de Grassi, de Marescotti... : aux anciennes associations religieuses, conservées dans tout leur éclat, vinrent s'ajouter l'association nouvelle de saint François de Sales pour la propagation des bons livres et les conférences de saint Vincent de Paul pour l'exercice de toutes les œuvres de la charité.

Gavazzi à Naples.

Dans les premières manifestations, le père Gavazzi joua un grand rôle. Encore barnabite lors de la révolution de 1848, il fut un des enthousiastes de Pie IX, et finit par être un des plus déchaînés parmi les déma-

gogues, si bien que ceux-là même qui se faisaient un piédestal de la démagogie durent réprimer ses violences. Exaspéré par les désastres que celle-ci eut à subir, il renia le caractère sacerdotal, et s'étant fait l'apôtre des doctrines dissidentes, on le voyait apparaître partout où la révolution éclatait, marchant à la suite des armées conquérantes, aiguisant les passions populaires par des discours et des écrits remplis de violence.

La révolution qui déposséda les Bourbons était à peine accomplie dans l'Italie méridionale, qu'on vit les prédicants y affluer, et à leur tête le père Gavazzi. « Endossant la chemise rouge des Garibaldiens, il était sur la place publique le prédicateur quotidien du peuple, la gazette vive et passionnée des Napolitains. Tout lui servait de chaire; il parlait d'une fenêtre ou monté sur un banc de la place, ou du haut d'une loge de théâtre : son thème obligé était François II et le pape, sur lesquels il faisait pleuvoir des épithètes d'une violence inouïe. Il était curieux de le voir dans la loge couverte et pavoisée aux trois couleurs, qu'on dressait pour lui sur la place du Palais, revêtu de la chemise rouge, se frappant la tête et se donnant des coups de poing en pleine poitrine; puis il se serrait la ceinture comme s'il voulait s'étouffer, et se laissait mélancoliquement retomber sur la rampe du balcon; ensuite on le voyait se prendre la tête dans les deux mains, comme s'il eût voulu se la détacher et la lancer à son auditoire... Le père Gavazzi était convaincu; de là son incontestable influence. Après avoir dans ses prédications en plein air parlé de tout, fait décapiter les statues équestres des rois et démolir le fort de Saint-Elme, il déposa la chemise rouge, et établit des conférences moins tumultueuses dans une salle louée à cet effet. Pen-

dant trois mois, quatre fois la semaine, et chaque fois pendant deux heures consécutives, en présence d'une foule compacte, pleine d'enthousiasme et bien vêtue, il débitait des propos injurieux contre le pape, et cela avec un élan infatigable. C'était une satire oratoire, remplie d'invectives et de sarcasmes qu'adoucissait pourtant une ardeur sincère, qui attestait jusqu'à quel point allaient ses convictions. Le dimanche, il renonçait à la discussion pour enseigner pieusement l'Évangile. J'ignore si cette mélodie chrétienne, succédant au roulement des tambours et au bruit des fusillades, faisait beaucoup d'impression : mais cet homme étrange, qui avait le diable au corps, quand il était sur la place publique, devenait tout onction quand il tombait à genoux ».

Nous avons extrait ce passage non pas du père Perrone ou de Pellicani, ses contradicteurs, mais d'un panégyriste, Marc Monnier, qui a écrit sur Naples hérétique et panthéiste. Un autre de ses admirateurs nous le dépeint sur la place *del Crocifisso* à Messine, et sur celle de Saint-François-de-Paule à Naples, lançant ses invectives aux Bourbons et aux Jésuites, prêchant l'unité de l'Italie et le roi galant homme; proposant la transformation des statues de Charles III et de Ferdinand en celles de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, « ce héros qui en mille combats, ayant eu la tunique criblée de balles, ne put jamais recevoir une blessure ». Puis le panégyriste ajoute : « Au théâtre San-Carlo, on put voir le spectacle étrange d'un moine en chemise rouge, qui faisait retentir la salle vaste et sonore de paroles tout à fait insolites, alors que, au lever du rideau, acteurs et figurants, choristes et danseurs, par groupes et dans leurs costumes de théâtre, se pressaient sur le devant de la scène pour ne rien perdre

de cet intermède imprévu. Un jour on représentait la *Bataille de Dames* : à la fin du premier acte, le père Gavazzi se leva tout debout sur son banc, et se mit à parler de patrie, de liberté, de Garibaldi, des combats livrés près de Capoue, de telle sorte que le peuple enthousiaste oublia tout à fait le spectacle, et couvrit de vivats l'impresario lorsqu'il vint annoncer, qu'attendu la circonstance extraordinaire, au lieu des deux autres actes de la pièce parisienne, on donnerait l'hymne de Garibaldi [1].

Dès les premiers moments de la révolution, on demanda, et je vous laisse à penser si l'on obtint du dictateur Garibaldi, un lieu dans Naples pour y exercer publiquement le culte évangélique. Les autres dissidents, grâce à l'appui de la légation prussienne, obtinrent, eux aussi, d'avoir un temple public; et alors on s'entendit sur les moyens d'étendre la propagande dans le reste de la terre ferme et en Sicile.

Le nom de Vaudois ayant depuis des siècles acquis une sorte d'autorité légale en Piémont, les dissidents l'adoptèrent, comme s'il eût donné le droit de faire des prosélytes, d'ouvrir des conférences, des chapelles, des colléges, et ils trouvèrent quelques adeptes dans la bourgeoisie et des pères de famille qui consentirent à y en-

(1) Félix Mornand, *Sermons du père Gavazzi*, Paris, 1861.

Consulter sur ce sujet la *Revue Germanique* de février 1863. Neigebauer, *Das Glaubens Bekenntniss der italianischen evangelischen Kirche, nebst ein Kurzen Nachricht über die neuesten religiosen Bewegungen in Italien*, Magdebourg, 1855.

C. Nitzsch, *Die evangelische Bewegung in Italien nach einem mehrjährigen Aufenthalt in Italien geschildert*, Berlin, 1863.

Un mémoire inséré dans le *Magazin für die Litteratur des Auslands*, 1863, n°s 32, 33.

Das Evangelium in Italien, ein zeitgeschitlicher Versuch von Leopold Witte; Gotha, 1861.

voyer leurs enfants. Enhardis peu à peu, ils troublèrent quelquefois les cérémonies du culte et les églises; quelque part, par exemple à Torre del Greco, ils habillèrent la Madone aux trois couleurs nationales : lorsqu'on fit la cérémonie expiatoire pour les blasphèmes de Renan, un jeune homme entra dans l'église en apostrophant les fidèles, et cria tout haut : « Mort au Christ! » Le peuple, indigné de tels faits, se rua parfois sur les profanateurs; mais l'autorité, en le punissant sous prétexte qu'il troublait la sécurité des personnes, non-seulement encouragea les prédicants, mais fit arrêter les curés et les fidèles qui les combattaient. Certains individus, qui ne conservaient du prêtre que la soutane et les profits, trouvèrent commode de se mettre du parti des novateurs : prenant le titre d'*Émancipateurs*, sous la conduite de Zaccaro, de Basile Prota et du vaudois Da Foria, ils formèrent entre eux une société dont les membres rejetaient la discipline ecclésiastique, et dans la *Colonna di fuoco*, puis dans *l'Emancipatore*, vomissaient l'injure sur l'Église établie, et prenaient femme, tout en continuant à exercer le saint ministère dans des églises frappées d'interdit. Le cardinal archevêque Riario Sforza s'opposa à ces scènes scandaleuses avec un courage héroïque, mais ces hommes parvinrent à le faire proscrire, si bien qu'il dut aller en exil avec environ soixante autres évêques des provinces napolitaines; ces prélats ne pouvaient plus dès lors que soutenir de loin le zèle des catholiques, qui sembla s'enflammer davantage pour la cause de la vérité, et se manifesta par les écrits, par les prédications et par les œuvres.

Le discrédit que s'attiraient jusque chez leurs adhérents les gardiens qui ouvraient les portes à l'ennemi, les prêtres qui trahissaient le Christ, tandis qu'ils conti-

nuaient à toucher leurs émoluments, donnait du crédit aux Vaudois qui du moins n'avaient point la prétention de concilier ce qui était inconciliable. Wrefort établit des écoles à Capri ; Léopold Perez publiait la *Civiltà Evangelica :* le pasteur Rolier et le docteur Escalona, propageant avec une ardeur infatigable des opuscules et des bibles, donnèrent une nouvelle vie à ce qui restait de Vaudois en Calabre, et tinrent des conférences à Saint-Pierre de Majella.

Les résultats de cette propagande eurent une certaine importance, et à Naples, qui avait cessé d'être capitale, on fonda des chapelles et des écoles, pour lesquelles on fit publiquement des réclames.

Les protestants en Sicile.

A Palerme aussi, dans les premiers jours de la révolution, quelques prêtres formèrent un *Bataillon sacré*, qui, sous le manteau de la politique, jetait la confusion dans l'Église, mais il fut dissous avant l'arrivée des nouveaux prédicants. Aussitôt après on vit paraître sur les murs de grandes affiches annonçant la vente des bibles, et engageant la population de Palerme à quitter la religion du pape pour s'entretenir directement avec Jésus-Christ par la lecture de l'Évangile ; on vit se répandre dans toute la ville les petits livres des Vaudois imprimés à Turin, et les caricatures obscènes publiées à Milan, tandis que le charlatan Pantaleo, chapelain de Garibaldi, hurlait sur les places publiques ses divagations. En même temps, Messine était évangélisée par un capucin et un mineur observantin apostats ; Catane écouta avec curiosité le père Gavazzi tant qu'il se borna à parler de la politique, mais elle l'abandonna dès qu'il entra sur le terrain de la religion, d'autant plus que le gouvernement ne parut pas vouloir le soutenir comme il soutenait les prédicants vaudois. La

Buona Novella annonçait le 25 mars 1861 que « deux nouvelles stations d'Évangéliques venaient d'être établies par l'Église vaudoise, une à Milan ayant pour chef le ministre O. Cocorda; l'autre à Palerme, confiée au zèle de notre cher frère, le ministre Georges Appia. » Ce dernier, que nous avons déjà nommé en parlant des Vaudois (Discours VIII du t. IV), était un des plus capables et des plus actifs parmi les faiseurs de propagande : outre les articles qu'il donna à la *Buona Novella,* il publia plusieurs écrits à Palerme à l'imprimerie Claudiana, entre autres *Roma e la Scrittura* (1862). Il porta un défi de controverse au chanoine Dominique Turano et au professeur Melchiorre Galeotti, qui se borna prudemment à discuter sur l'autorité, en d'autres termes sur la question de savoir à qui il appartient de posséder et d'interpréter la Bible : il rédigea une relation complète de cette conférence, comme il était jadis d'usage, ainsi que nous l'avons vu, parmi les prêtres de la Valteline [1].

En même temps que les bibles, partout se répandaient ces publications à la mode, qui mécontentent la raison et indignent la conscience par leurs accusations mensongères. On propageait aussi les livres immoraux et obscènes qui favorisent le libertinage du corps et celui de l'esprit, et des images que la corruption des acheteurs commande à

(1) *L'autorità della Chiesa, dispute e polemiche con un ministro valdese,* par MELCHIORRE GALEOTTI.

TURANO. *Il Cattolicismo esposto ai Valdesi.* — Puis *Risposta al signor Giorgio Appia valdese, in occasione del suo opuscolo Roma e la Scrittura.* En outre, De Giovanni réfuta le livre de P. Leorati intitulé *Che cosa è la messa?* (Qu'est-ce que la Messe?); Pétrone Grima écrivit *Sulla Confessione,* et Mgr Celesia, évêque de Piatti, fit une lettre pastorale sur le même sujet; Joseph De Castro est l'auteur d'un écrit portant ce titre : *L'apostasia in vendita e la fede in cattedra,* etc.

la corruption des artistes : en résumé, on voyait le vice se pavaner avec la complicité de l'opinion publique, comme si le gouvernement, en ne soumettant pas cette peste au lazaret, se complaisait à encourager la perversion des mœurs, qui, après avoir violé les convenances, finira par violer toutes les lois. Les pères de famille en conçurent quelque effroi, et s'adressèrent à l'archevêque pour demander le remède : dans une lettre pastorale, il rappela aux pères et aux instituteurs leur responsabilité en face des lamentables conséquences de cette corruption éhontée (février 1861). Peu de temps après, ce prélat eut à se louer publiquement des étudiants de l'Université de Palerme qui avaient affiché dans la cour sa pastorale, et chassé honteusement le ministre qui entamait l'honneur des mœurs et la foi toujours inviolable des habitants de la Sicile : ces étudiants avaient en outre « imploré avec politesse et modération l'appui du gouvernement pour obtenir qu'il prît des mesures répressives contre ce déluge de livres orduriers » (1).

Après cet échec, Appia revint à Naples d'où il était parti, et où il se vantait de la conversion du marquis Cresi : il eut pour successeur Jean Simpson qui ouvrit des écoles pour les enfants pauvres, spécialement dans le voisinage de l'église de la Gancia, devenue célèbre comme ayant été le premier foyer de la révolution, ou plutôt des révolutions. Les écoles protestantes furent autorisées par le gouvernement à se réunir en assemblées générales, et à faire placarder des affiches : l'allocation de quelques centimes aux écoliers suffit pour en attirer un assez grand nombre; d'un autre côté, la timidité, si habituelle aux honnêtes gens, paralysa l'opposition à ces établissements, et fit qu'on courba la tête sous

le fléau. Toute publication ayant franchement pour but de défendre la vérité devint tout aussi impossible qu'une association ayant le même objet, vu les craintes qui dominent et l'habileté qu'on a de les taxer de complots contre un ordre politique qu'on sait ne pas être aimé. Cependant les Évangéliques n'étaient point favorisés en Sicile par les circonstances que nous avons signalées à Naples ; les journaux rédigés dans leur esprit, par exemple *il Martello dei preti* (le Marteau des prêtres), *lo Specchio della verità* (le Miroir de la vérité), ne purent durer, et furent obligés de se fondre dans des journaux politiques, bien qu'il ne manquât pas, comme il arrive toujours, d'apostats pour en être les rédacteurs, et pour se déchaîner contre le clergé séculier ou régulier auquel ils avaient appartenu, et bien que le gouvernement, de concert avec les municipalités, employât tous les moyens possibles pour susciter des vexations au culte des ancêtres. Les églises principales, voire même celle de Saint-Dominique enrichie de trente-deux tombeaux d'illustres Siciliens, se virent converties en casernes, ou en lieux d'assemblée publique, ou en salles d'expositions ; les images sacrées, exposées dans les rues, furent abattues ; mais le peuple dont on foulait aux pieds le sentiment religieux, tandis que peu auparavant on réclamait son suffrage , les remplaça par des centaines d'images imprimées, surtout au retour si fréquent des fléaux soit naturels, soit causés par la méchanceté humaine, et qui font un lieu de désolation de cette île, si digne d'envie.

En Lombardie et dans l'Emilie.

Milan, d'où sortent les obscénités les plus grossières en fait de livres, de pièces de théâtre, de gravures, est la digne émule de Turin pour les publications contre la foi. Elle laisse insulter ses prélats, et le *père* Pantaleo

monter à la chaire de l'église métropolitaine par une échelle portative ; échelle du peuple (disait-on), à la différence de l'échelle des Pharisiens. Les chapelles évangéliques se multiplièrent non-seulement dans la ville, mais dans toute la Lombardie. A Côme, un nommé E. R. fit beaucoup de propagande protestante, et le tisserand Antoine Romano lui donna la riposte. Les rives du lac et le reste de la province de Côme eurent des catéchistes et des chapelles, tant pour la commodité des étrangers que pour entraîner les gens du pays. La Valteline, qui au dix-septième siècle fit une révolution sanglante pour repousser les protestants, qui, même en 1797, lors de son incorporation dans la République Cisalpine, demandait que la religion catholique y fût déclarée la seule autorisée, commence à recevoir les semences de l'ivraie. Quant aux protestants qui existent chez les Grisons, le docteur Mariotti nous a laissé des informations complètes sur leur compte. (Londres, 1846.)

Modène, qui avait été la pépinière des plus sérieux contradicteurs des nouveautés, fut choisie de préférence comme point d'attaque par les propagateurs de l'hérésie. Il en fut de même pour Reggio. A Guastalla, il faut que le mal ait pris bien de l'extension, pour que son évêque ait cru nécessaire de faire en personne de continuelles sorties, combattre corps à corps avec les maîtres des dissidents ; aussi se vit-il forcé de se retirer de la ville, lorsqu'en 1867 le père Gavazzi y fit une apparition au milieu des ovations de la foule. Modène a pour ministre évangélique François Rostagno, jeune homme de Prali dans les vallées vaudoises, qui a publié récemment le *Credo d'un nouveau protestant, — Défis et hontes, — l'Évangile du Christ et les œuvres de l'humilité*, ouvrages imprimés en

italien par Lucchini, qui s'excuse de ce fait, en déclarant que, « si Mahomet lui ordonnait d'imprimer des copies de son Coran, il lui en tirerait bien volontiers et sans scrupules ». A la bonne heure, en voici un qui professe ouvertement ce que d'autres font et ne disent pas.

A Ferrare, entrés à la suite de la révolution et écoutés par curiosité, les Évangéliques eurent peu de succès : les conférences qu'ils tinrent dans une salle, jadis mal famée à cause des orgies carnavalesques qu'on y avait faites, rassemblèrent un petit nombre de prosélytes de bas étage, qui même ne persévérèrent pas tous, et à qui le peuple n'épargna pas les sifflets, même les pierres. Les Évangéliques n'eurent pas plus de succès à Bondeno, à la Stellata et dans le voisinage.

Dans le pays de Trieste.

Puisque Vergerio, Muzio, De Dominis et Flacio nous ont conduit sur la côte orientale de l'Adriatique, qui se rattache par tant de titres à la vieille Italie, nous ajouterons que la diffusion du protestantisme dans ces pays, affirmée par Vergerio, est démentie par les documents contemporains, et qu'on n'y trouve aucune trace de l'application des édits de l'empereur Ferdinand Ier et de l'archiduc Charles contre les hérétiques et leurs livres. L'évêque François Josèphic, Croate, fut éloigné comme suspect, mais il n'apostasia point : il n'est pas exact non plus, comme on le lit dans quelques auteurs, que Primus Tuber ait été chanoine à Trieste, et y ait prêché dans l'église Saint-François; mais il est bien constant que le jésuite Claude Jay y a prêché, et il eût été fait évêque de cette ville, si saint Ignace ne lui eût pas défendu d'accepter cette dignité. Stobée, évêque de Styrie, à qui l'empereur Ferdinand demandait, en 1598, s'il convenait d'introduire l'Inquisition, était d'avis que dans les provinces allemandes,

déjà fortement infectées du poison, cette institution causerait de grands malheurs; mais il opinait pour son introduction dans le comté d'Istrie, à Trieste et à Fiume, « parce que ces pays, étant restés jusqu'alors préservés de l'hérésie, l'Inquisition l'empêcherait d'y pénétrer ». En réalité, elle n'y fut point introduite; les persécutions que nous y avons signalées provinrent bien plutôt des haines de partis et de soupçons exagérés : aussi les Jésuites de Trieste eurent-ils bien peu d'efforts à faire pour conserver la pureté des croyances, mais ils eurent beaucoup de peine à maintenir la pureté des mœurs.

En 1782, sous le règne de Joseph II, les hétérodoxes obtinrent la publicité de leur culte, de telle sorte que, dans une de leurs églises, l'empereur et le gouverneur comte de Zizendorf furent loués comme étant les *amis des Chrétiens*. Dans ces derniers temps, ils ne manquèrent pas de prédicants; mais le culte prit un nouvel éclat : on publia même pour les catholiques un journal en latin. Quant à la presse, elle respecte le catholicisme, bien qu'il y ait six églises appartenant à différents cultes et toute espèce de religionnaires, excepté des Turcs, dont le consul est de la religion grecque, comme les vieux schahs *bender*.

Dans le *Christian World*, journal américain, M. Hall rapportait les efforts gigantesques que font les comités protestants pour bouleverser notre pays. Un comité de Genève envoie en tournée des *colporteurs*, et a fondé un établissement connu sous le nom de *Litteratura evangelica*, qui imprime des ouvrages dans un but de prosélytisme. Un autre comité, composé d'Anglais résidant à Nice, dépense au profit de l'œuvre évangélique de vingt-cinq à trente mille francs par an. La société des missionnaires Wesleyens de Londres redouble d'activité

pour fonder des églises et des écoles, occupe de quarante à cinquante personnes, et dépense cent vingt-cinq mille francs par an. Un comité de Naples, presque entièrement composé d'étrangers, dépense pour le même objet de quinze à vingt mille francs : c'est de cette ville que De Sanctis a la haute direction de nombreuses écoles réparties dans les diverses contrées d'Italie ; il a pour cette mission à dépenser une vingtaine de mille francs par an. Les innombrables sociétés des différentes sectes presbytériennes d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande fournissent aux seuls missionnaires vaudois environ soixante-dix mille francs pour subventionner les écoles, les publications et les missions. L'Union chrétienne, américaine et étrangère a fait passer en 1864 aux Vaudois environ cent mille francs, spécialement destinés à l'entretien de trente-cinq prédicants et de débitants de livres ; elle a fourni en outre les planches stéréotypées pour l'édition italienne de la Bible, format in-8°. D'autres dons sont venus d'Amérique et de la Grande-Bretagne.

État actuel du protestantisme en Italie.

Au synode tenu en mai 1865, on a constaté d'après la statistique que la Lombardie a six stations qui sont : Milan, Brescia, Pavie et Guastalla, ayant pour les desservir quatre ministres, un laïque et trois maîtres d'école : en Piémont, quatorze agents, trois ministres, quatre évangélistes non encore consacrés, sept maîtres d'école. A Turin, la congrégation pour l'évangélisation italienne possède deux écoles fréquentées chacune par deux cents enfants, la plupart fils de catholiques, et une école dominicale. Il y a aussi des congrégations, des écoles et des prosélytes dans le Val d'Aoste, à Livourne, dans le pays de Verceil, à Montestrutto, Carema, Parella, Borgofranco, Brissagno, Châtillon, Viarengo et à Cour-

mayeur, sans compter celles d'Aoste, de Pignerol et d'Alexandrie, d'où s'étendent des ramifications à Pietra Marazzi, Montecastello et Bassignana. Dans la Ligurie sont en plein exercice trois stations avec sept agents, un ministre, un évangéliste non consacré, et cinq maîtres d'école; il y a à Gênes cent cinquante-quatre communiants, et à Saint-Pierre d'Arena un évangéliste et soixante-dix enfants. Florence voit prospérer dans son sein une école théologique et une société pour la publication de traités religieux; elle a en plus deux salles publiques pour les assemblées. Lucques possède une bonne congrégation; Livourne a la plus considérable, et plusieurs écoles. L'Italie centrale est évangélisée par treize agents, six ministres, sept maîtres d'écoles et plusieurs commentateurs de la Bible. Naples se félicite d'avoir à la tête des Vaudois les deux ministres Appia et Gregori; un évangéliste, à Palerme, est à la tête d'une congrégation assez bien établie. En Sardaigne, Dieu a suscité un vénérable vieillard, dont l'apostolat est très-fructueux.

Des avis postérieurs font l'éloge de Simpson Kray, pasteur à Palerme, ainsi que d'autres résidants à Barcellona, à Catane et autres stations. Naples compte quatre écoles, onze maîtres et quatre cent quarante écoliers : trois cents religionnaires environ fréquentent les assemblées de Livourne, environ cent vingt celles de Guastalla, où cinquante-trois ont communié à Pâques. L'Italie entière a vingt-quatre stations vaudoises, vingt-sept ministres de l'Évangile, trente écoles diurnes, sept écoles du soir, treize cent quatre-vingt-quatre communiants, et au total environ cinq mille cent cinquante-deux hétérodoxes. Cependant les statisticiens, qui certes chez nous sont par trop inexacts, calculent qu'aujourd'hui la population du

royaume italien est de vingt-cinq millions d'âmes, dont quarante-sept mille juifs, environ vingt-six mille vaudois et cinq cents protestants appartenant aux diverses confessions. Voyez avec combien de raison les ministres font reconnaître par la couronne les Catholiques comme étant seulement une majorité! Pousseraient-ils l'audace jusqu'à l'interroger sur la religion dans un plébiscite?

Si nous en croyons toujours la même feuille, *Christian World*, les Italiens demanderaient : 1° que la société laïque récupérât le droit de choisir les ministres et les administrateurs des biens temporels de l'Église; 2° que les évêques fussent élus par le clergé et les congrégations, sauf les droits de la couronne; 3° qu'évêques et métropolitains se renfermassent dans leurs antiques attributions, et cessassent à l'avenir de dépendre de Rome et de faire hommage lige à cette cour; 4° que le clergé fût célibataire ou non, suivant la détermination prise par chaque membre; 5° que les laïques eussent une liberté illimitée pour lire les saintes Écritures; 6° que la liturgie se servît exclusivement de la langue nationale, et de formes intelligibles à tous; 7° que la confession ne fût plus obligatoire, mais volontaire, et que la communion se donnât sous les deux espèces.

N'allez pas croire cependant que les hétérodoxes marchent d'accord entre eux pour les doctrines si ce n'est pour la haine qu'ils professent contre la religion romaine. La majorité va plus loin : les hétérodoxes sont décidés (disent-ils) à dépecer le despotisme papal, à ramener l'Église dans son état primitif et à établir un bon accord entre le clergé et les laïques. L'*Eco della verità* ne veut « être l'organe d'aucune Église particulière, mais celui de la vérité évangélique; les Catholiques pas plus que les Pro-

testants n'ont affaire avec nous » ; et un évangélique de Ferrare écrivait, en 1855, au célèbre prédicateur, le père Franco : « Vos prêtres ne veulent point comprendre : ils se tuent de crier contre Luther, contre Calvin, etc. ; mais de nos jours qui donc enseigne le luthéranisme? Nous, chrétiens évangéliques, nous sommes presque autant les adversaires des Protestants que des Papistes, parce que les Protestants sont plus ou moins papistes, et ne se sont point entièrement défaits du papisme. Lisez le livre intitulé *Principj della Chiesa romana e della Chiesa protestante, e della Chiesa cristiana*, et vous verrez que nous sommes en opposition formelle avec les Vaudois, parce qu'ils ont laissé s'introduire chez eux et ont conservé avec soin une grande partie des erreurs de l'Église romaine; les Anglicans, les Luthériens, les Calvinistes, etc., sont des protestants nationaux avec ou sans hiérarchie cléricale, mais tous ont une liturgie qui, comme dans l'Église romaine, se substitue au culte de l'esprit. Nous mettons catholiques et protestants dans la même balance, et en face de cette Babel de sectes qui nous viennent d'outre-monts et d'outre-mer, notre Église chrétienne évangélique, née en Italie au milieu des persécutions et grandie au milieu des épreuves, persévère et continue à combattre pour la cause de la foi qui jadis fut enseignée par les saints; nous n'avons besoin que de la Bible; pas de Pères, pas de traditions, pas de théologie. Sans nous arrêter à vos calomnies, nous continuerons à marcher dans les voies du Seigneur. Loin de vous la pensée que nous agissons ainsi par esprit de parti, mais bien par amour de la paix; car nous désirons vivre en communion avec tous ceux qui, dans la sincérité de leur cœur, invoquent le nom du Seigneur; aussi, lorsque par suite des aveugles pas-

sions de sectes les prêtres, quel que soit le nom qu'ils prennent, viennent nous tourmenter pour nous imposer leur rites frêles et vermoulus, nous n'avons pour eux qu'un sentiment de pitié. Nous reconnaissons sans peine les dissolutions de Luther, de Calvin, d'Henri VIII, et nous ne nous faisons pas leurs champions. Les Protestants ont encore certains points communs avec le romanisme : or nous ne sommes protestants ni point, ni peu, et nous nous éloignons plus ou moins des catholiques d'abord, et ensuite des autres sectes, suivant qu'elles *romanisent;* celles qui *romanisent* le moins se rapprochent le plus de nous, qui sommes les purs fidèles de l'Évangile. »

Le *Temps,* journal qui s'occupe beaucoup de ces questions, donnait récemment à ses lecteurs les informations suivantes sur la condition actuelle des églises hétérodoxes en Italie : Aveux d'insuccès.

« Trois classes d'esprits s'occupent sans relâche en Italie à ébranler les fondements de Rome : 1° les Protestants; 2° les prêtres libéraux; 3° les libres penseurs, les francs-maçons et autres. Le protestantisme a-t-il un grand succès? D'après les renseignements que je rassemble depuis une année, les conversions d'adultes sont des faits rares : les villes qui en fournissent le plus sont Bologne, Livourne, Florence et Naples. Dans ces localités, et surtout à Naples et à Livourne, les réunions libres du soir ont eu une influence incontestable sur la jeunesse. A Naples, la controverse théologique faite dans le sens protestant a pris beaucoup d'extension chez les étudiants de l'Université et dans une certaine classe d'ouvriers. J'ai assisté quelquefois à ces cercles théologiques; il y a beaucoup de monde, et entre autres personnes, des esprits très-pénétrants; plusieurs agents de la propagande jouissent

d'une certaine popularité; deux ou trois hommes du peuple ont accepté avec enthousiasme les doctrines évangéliques, et les prêchent en dialecte napolitain et par des procédés vraiment pittoresques. Le culte ne se célèbre encore que dans des chapelles sans apparence extérieure. Quelquefois la chapelle est située dans un rez-de-chaussée; à Florence, elle est dans une espèce de magasin, qu'on rencontre sur la rue qui mène à la promenade des Cascines. Cette chapelle, dont l'établissement a soulevé une grande opposition chez les Catholiques fervents, est celle autour de laquelle se concentre le plus de mouvement depuis 1860.

« La première église consacrée publiquement au culte protestant fut celle de Livourne, inaugurée au mois d'août dernier[1]. On termine actuellement la seconde de Naples au quartier de Chiaja, dans une situation superbe, sur la rue qui mène du centre de la ville à la promenade de ce nom. Elle sera magnifique; son style est gothique; la porte principale et une partie de la façade sont en marbre blanc. Elle a été bâtie aux frais des Protestants résidants à Naples, principalement des Suisses; un fameux banquier y a concouru pour une somme de quatre-vingt mille francs.

« Là où le protestantisme me paraît avoir fait le plus de progrès, c'est dans l'œuvre des écoles. Dans chaque ville un peu importante, on en a fondé une, et ordinairement elle a bien réussi; celle de Naples compte cinq cents élèves, et l'opinion la cite comme une des meilleures de la ville.

(1) Nous avons dit que celles de Turin et de Gênes étaient bien antérieures de fondation. Tout dernièrement on en a bâti une dans les quartiers neufs de Milan.

« Quant à la Bible, les Italiens s'en servent peu; ce n'est pas un peuple qui lise beaucoup. Tout bien pesé, les progrès du protestantisme en Italie sont maigres. Quant aux prêtres patriotes de Milan, à la société de secours mutuels de Florence, à la société d'émancipation de Naples et à ses annexes du clergé émancipé, je dirai que les prêtres libéraux de la haute Italie et ceux de l'Italie centrale, sans avoir été l'objet de persécutions de la part de l'autorité épiscopale, se sont cependant affaiblis, et leur nombre a diminué, en sorte qu'aujourd'hui ils sont obligés de se réunir à la société d'émancipation de Naples, la seule demeurée debout. Elle a pour chef le père Prota, dominicain, âgé d'environ trente-cinq ans : ses séances se tiennent dans la salle du chapitre du couvent de Saint-Dominique Majeur; et, sans tenir compte des ordres des supérieurs et de ceux du général résidant au couvent de la Minerve à Rome, ses membres professent deux principes fondamentaux : rester catholiques avec le pape, et aller à Rome avec l'Italie. En conséquence, elle n'a pas de tendances au protestantisme; elle proclame énergiquement son amour pour l'unité italienne à l'ombre de la chaire de Saint-Pierre, et crie : « Vive le pape! A bas le « pape-roi! »

« Les idées de ces ecclésiastiques, et celles du père Prota en particulier, sont très-libérales en matière de discipline : dans leur journal on parle du *cléricisme*, du *prêtrisme*[1], des fainéants, des capucinières, comme dans les journaux laïques, et peut-être même sur un ton plus accentué; on y dénonce les abus des couvents, on publie

(1) Néologismes italiens, qui indiquent une idée de mépris, par rapport aux individus appartenant à la classe qu'on désigne chez nous du nom de parti *clérical, parti-prêtre.* (N. des Traducteurs.)

des anecdotes de squelettes, d'enfants, de nonnettes, dignes de Diderot. Toutes les réformes, que les laïques demandent au nom de la purification de l'Italie souillée par la superstition, sont réclamées avec non moins d'insistance par ce groupe de prêtres qui, pour entrer dans le mouvement national, ont fait taire entre eux toutes les divergences. Le père Prota et ses amis ont publié des articles sur toutes les questions qui ont surgi dans ces derniers temps, telles que la suppression des couvents, les biens du clergé : puis ils ont démontré dans la forme scolastique que le mariage des prêtres est licite, et que, dans les circonstances actuelles de l'Italie, ils feraient beaucoup mieux de renoncer au célibat. Cependant ils ne touchent point au dogme, et, bien qu'ils fassent preuve d'une certaine indépendance en pareille matière, ils arrivent toujours à cette conclusion, qu'il faut rester catholiques romains, unis à la papauté transformée et affranchie du domaine temporel.

« Ils appellent aussi dans leur société des personnes de différentes nuances. Mais quelle influence exercent ces associations de prêtres libéraux? Le gouvernement ne les favorise point : il les laisse simplement faire, et se contente de les protéger contre les attaques du clergé resté fidèle. A Naples, l'opinion les soutient médiocrement, les champions des partis avancés ne leur font point trop d'avances, et s'inquiètent peu de leur œuvre : seul Garibaldi les appelle formellement *prêtres et moines émérites*, parce qu'ils reconnaissent les droits de la patrie italienne.

« Les prêtres libéraux font quelque propagande dans le clergé : le père Prota annonce chaque jour de nouvelles conquêtes dans les paroisses, dans les séminaires, et jusque dans les chapitres de chanoines; mais il n'existe pas de

statistique sur les résultats obtenus. L'union de la société méridionale avec celles du centre et du nord pourrait avoir de sérieuses conséquences dans cette grande et difficile entreprise, en supposant certaines éventualités. Le peuple italien répugne à changer de religion, mais il serait facile de lui persuader qu'il n'en change pas, malgré un profond changement : c'est ainsi qu'en tenant sur ce point une conduite pleine de circonspection, la Société a peut être eu une vraie inspiration.

« Les Protestants rigides éprouvent une profonde antipathie pour l'esprit des prêtres libéraux. Les efforts continus de la *Société pour l'émancipation du clergé* ne se tournent pas encore du côté du gros peuple : les prédicateurs qui viennent de chez elle, comme le prélat Santaniello, sont accueillis avec enthousiasme par la foule, mais seulement en leur qualité de patriotes : en sorte que le réformateur religieux reste dans l'ombre. »

Dernièrement aussi, l'*Écho de Florence* se désolait du peu de succès de la doctrine évangélique, restée jusqu'ici dans une sphère élémentaire et superficielle, et de ce qu'on n'avait pas trouvé chez les Italiens les bonnes dispositions qu'on espérait. La guerre qu'on fait dans cette feuille aux prêtres est, avant tout, une guerre politique, ayant pour objet de favoriser le gouvernement et le parlement : on fait consister tout le christianisme dans une opposition continuelle au clergé : en sorte que les prédicants se contentent d'émanciper le peuple du joug des prêtres, et de le débarrasser des préjugés vulgaires. Aussi, selon ces écrivains, ce fut une erreur que de confier une église ou une mission d'évangéliques à un individu, uniquement parce qu'il était ennemi des prêtres et doué d'une certaine capacité littéraire.

Au mois de mai 1867, l'Église vaudoise tenait son synode annuel à la Torre; synode dont on a publié les actes[1]. Après avoir consacré un nouveau temple et entendu le sermon du professeur Rivoir, le corps des pasteurs mposa les mains à Charles Malan, candidat évangéliste à Pise. Au nombre des décisions prises dans ce synode, on remarque celle qui prescrivait de se servir autant que possible de coopérateurs ambulants pour répandre la connaissance de l'Évangile. Comme on prévoyait que les différentes stations qui se constituaient en églises, et notamment celle de Florence, qui serait la XVII[e], demanderaient au synode leur admission au titre de paroisses de l'Église vaudoise, on en détermina les formes.

Quant à la propagande, les membres du synode se félicitaient de ses progrès, ainsi que l'attestait la présence des coopérateurs accourus de toutes les parties de la péninsule. Nous apprenons, par ces actes, que John Henderson, qui de son vivant contribuait en faveur de cette Église pour une somme annuelle de 75,000 livres, lui légua à sa mort une autre somme de 125,000 livres. Le révérend Robertson, en annonçant cette nouvelle, ainsi que la fondation d'une *Waldensian aid Society* en Angleterre, ajoutait : « La guerre que vous faites en Italie n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Italie, mais encore dans celui bien entendu de la Grande-Bretagne, de l'Écosse et de l'Irlande, et aussi du monde entier : vous ébranlez jusque dans ses fondements le trône de notre

(1) *Église évangélique vaudoise. Synode de 1867, publié par ordre du synode*, Pignerol, 1867. Selon le règlement alors en vigueur, un évangéliste doit avoir 3,500 fr., et 2,500, s'il est dans une résidence peu importante : un auxiliaire a 150 fr. par mois; un aide ou un instituteur 125 fr.; un colporteur, 80 fr.

implacable ennemi : vous descendez courageusement dans le puits, et nous vous tenons ferme la corde. »

Ces actes, que les dissidents eux-mêmes n'hésitaient pas à déclarer en contradiction avec le sentiment commun, bien que secondés par le gouvernement et par ses journaux, pouvaient-ils s'accomplir sans causer de graves mécontentements, non-seulement dans le clergé, mais encore chez les patriotes honnêtes et attachés au Statut? Il est vrai que, depuis peu d'années l'honneur, la grandeur d'âme, la conscience publique, le sentiment du droit et le discernement du bien et du mal avaient subi de cruelles atteintes; aussi la prostration des caractères et les lâchetés de la peur qu'inspirent aux multitudes dégradées des écrivains d'une ignorance grossière ou d'une brutale malice, ne permettent pas à la conscience de lutter contre l'opinion, aux majorités de lutter contre les envahisseurs du pouvoir. En effet, peu de personnes se soucient d'affronter les ennuis d'une dispute, ou les criailleries de la foule, ou la désaffection d'amis et de parents pour défendre en public les croyances qu'ils vénèrent en secret. Assurément il ne manqua pas d'hommes courageux, même en plein parlement; mais, à son grand étonnement, un député s'entendit acclamer par des félicitations inattendues, pour avoir osé protester qu'il était et voulait demeurer catholique, et pour avoir eu le courage de dire à la chambre : « Ici, je suis seul, mais j'ai derrière moi toute la nation; » et, comme il fit l'éloge de Pie IX au parlement qui n'avait plus retenti depuis 1848 de pareils accents, on qualifia sa conduite de *cynisme catholique* [1].

En face des avanies et des outrages que les politiques Résistance catholique.

(1) Il s'agit de l'auteur même des Hérétiques (*N. des Traducteurs*).

font chaque jour aux cérémonies et aux pieuses habitudes de la nation; en face de la prédilection ouvertement accordée aux apostats; en face des obstacles qu'on suscite au recouvrement de l'obole que les fidèles donnent à leur Père dépouillé de ses biens, alors que la propagande hétérodoxe verse à profusion ses trésors; en face de représentations dramatiques où l'on couvre de ridicule et d'insultes les papes et l'Église, de bals et d'opéras où l'on fait apparaître sur la scène des évêques et des cardinaux, et où l'on parodie les cérémonies les plus augustes; en face des calomnies irritantes qu'on se plaît à répéter à propos de Calvin, de Galilée, de Giordano Bruno, même de Sixte-Quint et plus encore de Pie IX, la foule ou se tait, ou se met à bêler, et croit avoir fait beaucoup quand elle n'a pas pris une part active *au péché*. Mais, contre les atteintes portées aux cérémonies du culte, soit qu'on troublât les pratiques de dévotion, soit qu'on interrompît les sermons, soit qu'on fît un bruit scandaleux au moment de la bénédiction, soit même qu'on répandît par terre les hosties et le vin consacrés, plus d'une fois les multitudes ont protesté à leur manière par des sifflets et même par des coups. Le peuple, qu'on ne manquait pas d'appeler alors la populace, en disant qu'elle était poussée par les prêtres, menaça de mettre le feu aux maisons dans lesquelles on disposait des chapelles ou des chaires d'évangéliques. A Palerme, le peuple, apprenant que les ministres insultaient le dogme de la virginité de Marie dans leurs conférences à Ponticello, assaillit le prédicant. Il en fut de même à Adernò, et aussi dans le Brescian. Un menuisier florentin, nommé Gaëtan Giannini, qui n'avait jamais étudié, était allé évangéliser à Barletta, accompagné d'un débitant de bibles; là, quand il avait rassemblé une cinquantaine de

personnes, il lisait ses livres ou les commentait; puis, affirmant qu'il avait fait vingt-cinq conversions, il réclamait l'établissement d'une école en règle. Les prêtres naturellement faisaient de l'opposition, et les enfants criaient à travers les rues : *Vive Jésus et mort au diable;* en sorte que les adeptes se rassemblaient en armes. L'autorité se garda bien d'empêcher les prédicants d'évangéliser, et pourtant elle n'aurait pu résister ouvertement à l'attitude unanime de *la populace*, qui, à la tombée de la nuit, attaqua la maison de Giannini, et aux cris de « Vive Victor-Emmanuel ! vive Garibaldi ! vive la foi ! », maltraita tous ceux qui ne purent s'enfuir. Ceci se passait le 19 mars 1866[1]. Giannini parvint à s'échapper, ainsi que l'Anglais Théodore Meger, pasteur évangélique, qui, s'étant réfugié à Ancône, y tint une réunion pour rassurer ses adeptes. On pouvait aussi craindre pour cette ville des désordres par suite de l'irritation réciproque des factions religieuses; aussi des personnes prudentes allèrent-elles demander au préfet d'empêcher les conventicules; mais le prétexte de la sécurité publique ne l'emporta pas cette fois, bien qu'il suffise à empêcher des fêtes catholiques et à éloigner des évêques et des curés.

Insulte récentes.

A peine la Vénétie fut-elle octroyée au royaume d'Italie, en 1866, qu'on y vit accourir les prédicants, et parmi eux Gavazzi et Émile Comba. Ils ne tardèrent pas à faire retentir de leurs cris les cités de Saint-Marc, de Saint-Zénon et de Saint-Hermagoras; tous les quartiers furent inondés de livres de propagande, et aussi malheureuse-

(1) Impossible de trouver un acte d'accusation plus fort que le récit apologétique qui fut fait dans l'*Eco della verità,* un des journaux de Florence, n° du 31 mars.

ment d'ouvrages obscènes et immoraux. Le cardinal Trevisanato, patriarche de Venise, crut de son devoir, à l'occasion du carême de 1867, de prémunir les fidèles contre ce poison, et contre les « tristes harangues d'un « infortuné qui, ayant misérablement perdu la foi, vou« drait l'arracher du cœur des autres ». A cette instruction pastorale, on en opposa une autre, ayant pour intitulé « Alexandre Gavazzi, par la grâce et la bonté de « Dieu ministre de l'évangile, à don Joseph Louis Trevisa« nato, par la miséricorde divine patriarche de Venise ». Il qualifie l'instruction pastorale de l'archevêque d'écrit plaisant et bien digne d'un paillases, de « composition émanée d'un vieillard imbécile, assaisonnée de lazzi de carrefour; de quintessence de bouffonnerie, de braiements de sacristie » : il appelle le prélat « un champion de l'invective, un Sancho Pansa de carnaval »; et il se déchaîne contre la « sainte boutique, qui enseigne un évangile différent de celui du Christ, qui est un fruit de l'apostasie, de la panse, de l'erreur; un véritable paganisme sous le nom de catholicisme romain ». Le patriarche et les évêques d'Udine, de Trévise et de Padoue ne tardèrent pas à être grossièrement insultés; dans diverses églises de Venise, les prédicateurs du carême furent interrompus par des lazzi, par des menaces, et même par des coups; à Vérone, on contraignit l'organiste à jouer l'hymne de Garibaldi. Des scènes tout aussi lamentables se renouvelèrent ailleurs avec des pétards lancés pendant les sermons ou dans les appartements de l'évêché. Il y eut des scandales plus grands encore commis lors de la procession de la Fête-Dieu à Vérone. L'autorité ne prit aucune mesure, ni préventive ni répressive. Un individu refuse de se découvrir au passage du saint viatique, et crie tout haut que ce

n'est que du pain : un pieux catholique le renverse d'un soufflet, et il est sévèrement puni pour ce fait.

On dit que de pareils actes de vilenie sont inévitables : assurément ils ont été tentés ou accomplis même dans des pays habitués désormais à la révolution. Le père Dusmet, peu après sa nomination au siége de Catane récemment érigé en archevêché, dut adresser une lettre pastorale pour calmer le peuple rempli d'indignation contre certaines personnes qui, pendant une nuit, avaient souillé les pieuses images exposées dans les rues, placées « pour ainsi dire comme des stations de repos où le cœur fatigué va chercher la paix, la lumière, la consolation et un peu de cette fraîcheur qu'on ne trouve pas quand on vit seulement dans l'atmosphère des hommes et des affaires ». A Comacchio, le nouvel évêque est fêté le jour par le peuple, et le soir un autre peuple, assiégeant son palais, lui donne un charivari infernal. A Trani, un cordonnier insulte l'évêque au moment où il administre la confirmation : dix-neuf pères de famille qui en expriment tout haut leur indignation sont jetés en prison.

A Naples une quantité de prêtres avaient pris femme, tout en continuant à vivre du produit des bénéfices, même paroissiaux. Là, plus qu'ailleurs, la persécution officielle s'efforça de détruire les images saintes, les tabernacles et les crucifix, qui ornaient à profusion les rues; on interdit le côté dramatique que l'imagnation des peuples méridionaux avait introduit dans le culte; on alla même jusqu'à mesurer les gestes, les manifestations orales, les génuflexions; puis, lors des persécutions exercées au nom de la loi Crispi, on exila en foule et on incarcéra les prêtres. Le cardinal Riario Sforza était vénéré comme un autre saint Charles pour son immense charité, dont il

donna surtout des preuves à l'époque du choléra. Quand il lui fut permis de revenir de son long exil, il obtint que les églises, usurpées par les confessions évangéliques ou administrées par des apostats, fussent restituées au culte catholique. Il y eut à cette occasion des solennités expiatoires qui excitèrent les risées de ces hommes qui qualifient de vile populace et de lazzaroni ce peuple dont ils exaltaient naguère avec les plébiscites la souveraineté, quand ils lui voient manifester ses convictions les plus intimes; ce peuple enfin, qui professe envers ceux qui l'obligent à répudier le cri de sa conscience et les habitudes de toute sa vie la même horreur que pour les autres tyrans.

Cependant l'*Eco della verità* ne cesse de parler de menaces et de démonstrations faites contre les Évangéliques, dans le but de leur attirer la sympathie à titre de victimes, tandis que d'autre part il est constant que cette conduite répugne au sentiment populaire, en sorte que ses rédacteurs éprouvent le besoin de provoquer les mesures violentes contre les soi-disant persécuteurs. En vérité elle est grande la différence entre persécuter et ne pas se laisser insulter; ne pas se laisser dire : « Vous êtes des imbéciles de croire..... Rustres que vous êtes, vous continuez la mascarade des choses saintes, » et ne pas laisser vilipender une nation tout entière, comme on le fait suivant le patriotisme à la mode[1]. Mais il est douloureux de

(1) M. Pylat, ministre à Nice, dit que « les Italiens sont ou incrédules, ou sceptiques, ou indifférents, ou superstitieux : ils sont ce qu'on voudra, hormis chrétiens selon l'Évangile. Ils ne connaissent ni ne possèdent la parole de Dieu : ils ignorent les grandes vérités de l'Évangile. » *Protest. et Evang. de l'Italie*, § 2 et 9.

En parlant de Gavazzi, il écrit qu' « il ne sait pas autre chose que de

voir l'Italie, déchirée dans le for intime de ses pensées et de ses sentiments, s'acheminer vers une nouvelle barbarie par suite des haines de citoyen à citoyen et des inimitiés réciproques. Il est vrai que l'indignation qu'inspirent tout d'abord ces insultes faites par des particuliers et des magistrats se dissipe peu à peu par l'habitude, les hommes ne s'accoutumant à rien plus vite qu'à l'injustice; les mêmes personnes qui dans le premier moment ne pouvaient en parler qu'avec la colère sur les lèvres les excusent maintenant comme étant la faute des temps, comme une aberration politique, comme une conséquence inévitable des changements actuels.

C'est l'œuvre du journalisme, qui, infatué de sa position inattaquable, n'a plus besoin ni d'art ni de vérité : il lui suffit d'abaisser ses écrits au niveau de ses lecteurs, au lieu de relever leur intelligence, et de se servir d'une lanterne sourde qui laisse voir dans une seule direction. L'individu reste maintenant complétement annihilé dans le panthéisme de l'État, l'aristocratie de l'intelligence dans la trivialité, les livres dans le déluge des journaux, où se noie le sens commun : l'esprit perd la liberté individuelle en présence de l'audace qui se substitue à l'autorité; l'exagération, qui est le langage des sociétés en décadence, supprime la vérité qui est le besoin inné des

divertir une bande d'imbéciles, en faisant parade de sa chemise rouge et en gesticulant comme un histrion », page 14.

Un journal mazzinien de Gênes écrivait : « Nous ne croyons pas « avoir à nous féliciter du fait du prosélytisme protestant pour ses « conséquences politiques, vu les doctrines qu'il inculque à ses adeptes; « et encore bien moins pour ses effets religieux. Notre Italie n'est pas « destinée à refaire le chemin que depuis trois siècles parcourent la « Suisse, l'Allemagne et la Hollande...... La tendance accusée des « opinions vers les doctrines des Protestants serait en Italie un malheur « et un retour en arrière. » (*Italia e popolo*, février 1854.)

sociétés réglées et qui se régénèrent; on débite carrément le mensonge qui ne trompe personne, pas même son auteur; on a recours à l'impudente calomnie, à l'hypocrite rétractation et à l'interprétation malveillante. Au vice, on accorde toute espèce de pardon; à la vertu, on permet à peine de s'excuser; aux contradicteurs, on reproche de manquer de charité chrétienne, et de violer le précepte chrétien qui ordonne de souffrir et de prier.

Complicité de la littérature. Gioberti. Ses erreurs.

Ainsi ces écrivassiers dont les cœurs sont vides de charité, parce qu'ils sont vides de foi, exercent une habileté sans principes sur une sincérité sans lumières, à une époque où la lecture est devenue une paresse déguisée. Mais ce caractère fugitif et de circonstance ne se retrouve que trop dans les nombreux opuscules qui viennent en aide à l'hérésie, et où le manque de calme atteste le manque de confiance. Il serait trop long de les énumérer tous. En faisant un choix entre les principaux, nous nous trouvons forcés d'enregistrer le nom d'un auteur, que jadis nous avons placé parmi les champions de la vérité, Vincent Gioberti. Il fut un temps où il était l'oracle de l'Italie catholique, en sorte qu'on a pu dire que les politiques devenaient des séminaristes, guidés à la promenade par un théologien. Mais Gioberti, déjà habitué à se plier selon les circonstances, à dater du moment où il se fut enivré du vin de la désobéissance, perdit la lumière de la vérité qui était sa passion; il se laissa emporter comme un tribun aux discussions orageuses et aux écrits violents, où il donna à la polémique des personnalités le signal d'une terrible explosion, en même temps qu'il tirait de l'arsenal de la théologie des projectiles contre l'Église. Il apparut sous un jour plus triste encore, lorsqu'une amitié, plus enthousiaste que prudente,

publia des œuvres posthumes qu'il avait à peine ébauchées, ou écrites, comme il lui arrivait souvent, sous l'impression du moment, et de la colère causée par les cruels déboires qui châtièrent son immense orgueil; œuvres que probablement l'auteur eût ou supprimées ou corrigées dans ses jours de réflexion; ou bien qui contenaient des objections de pur rationalisme, auxquelles il s'était peut-être réservé de répondre, tandis que le lecteur pourrait aujourd'hui croire que ces doctrines avaient été conçues et adoptées dans la maturité de son jugement. Les œuvres qui sont imprimées sous le nom de Gioberti méritent donc bien plus la réprobation que l'auteur lui-même. On doit surtout appliquer cette remarque à sa *Filosofia della Rivelazione*. Comment supposer en effet que, en exposant d'éclatantes vérités et une savante apologie du surnaturel et du miracle, l'auteur de ce livre se soit séparé complétement de l'unité catholique, et qu'il ait professé, par exemple, qu'un grand nombre des préceptes contenus dans l'Évangile ont été purement adaptés au temps où il a été écrit; que les dogmes de la prédestination, du petit nombre des élus, de l'éternité des peines, du perfectionnement et de l'expiation dans l'autre vie sont absurdes (pag. 342); que la propagande religieuse de nos jours doit se faire principalement par les laïques; enfin que notre époque peut se caractériser par la sécularisation absolue de l'Évangile? Prétendre, comme ce philosophe l'a fait, qu'il y a autant de genres de catholicisme qu'il y a d'esprits humains, est la conséquence de cet autre théorème que l'acte libre et concret de l'individu jette par un seul *fiat* les fondements de sa foi, et, avec elle, en constitue l'objet; qu'il peut se créer à lui-même son Église, son Dieu, son culte, son dogme (pag. 189); théorie trop connue d'Hégel,

que le philosophe italien entendait peut-être réfuter. En contradiction formelle avec ses premiers livres, il insiste sur la décrépitude du catholicisme, en qui le manque de vie est cent fois pire que l'hérésie et le schisme; tronc desséché qui se soutient par son propre poids et par l'inertie. Dans la *Riforma cattolica della Chiesa*, Gioberti suppose que le catholicisme est réduit à l'immobilité par Rome, par la discipline ecclésiastique et par la théologie : pour le rajeunir, il faudrait, selon lui, réformer Rome, la discipline et la théologie. C'est, selon lui, une erreur puérile que de vouloir qu'une telle réforme s'accomplisse en dehors de l'Église, comme celle qui s'est accomplie par l'œuvre de Montanus et par l'œuvre de Luther : bien au contraire, la réforme est légitime quand elle arrive par Grégoire VII ou par le concile de Trente. Aussi, toutes les fois qu'on ne peut l'obtenir par la voie hiérarchique, c'est aux esprits catholiques, revêtus d'une dictature idéale, à la faire réaliser par l'intermédiaire du *supra-hiérarchique*, mais non pas du *contra-hiérarchique*.

Le système qui consiste à substituer l'autorité de l'individu ou celle de l'opinion à l'autorité de l'Église mène droit au schisme et au protestantisme. Et de fait, Gioberti voit dans Rome l'absence d'harmonie dialectique, et le temporel nuire au spirituel : il critique le gouvernement politique du pape, sans indiquer le moyen de le rendre parfait; certes ce gouvernement ne le deviendrait pas par l'imitation d'aucun de ceux que nous possédons de nos jours. Quant au gouvernement ecclésiastique, le philosophe italien voudrait le voir entrer dans une phase de largeur théologique, de civilisation et de tolérance : à ce propos, il suggère plusieurs réformes dont quelques-unes

sont bonnes, mais d'autres aussi insensées que les héros de Victor Hugo : par exemple, diviser les prêtres en savants et en ouvriers de la vigne évangélique, en célibataires et en hommes mariés; abolir une quantité de pratiques qui font perdre le temps, ériger des athénées ecclésiastiques, où l'évêque et l'État enseigneraient à la fois; élever aux hautes dignités les auteurs d'œuvres remarquables; il désapprouve les dévotions et les abstinences, oubliant que cette vie est une préparation à une vie éternelle. Ainsi Kant, par peur du mysticisme, se renfermait dans un froid stoïcisme.

Si l'exemple de Gioberti nous montre qu'il suffit de se révolter contre le centre vivant de l'unité chrétienne pour descendre successivement tous les degrés de l'échelle du protestantisme, ses variations de doctrine nous prouvent combien est difficile et complexe, même considéré au point de vue abstrait, le problème du pouvoir temporel. Après l'avoir, dans ses premiers livres, exalté comme nécessaire, bienfaisant, insigne même, dans sa *Riforma,* l'un de ses ouvrages les plus hostiles, au § II il écrit que ce gouvernement « a des défauts, mais qu'il est susceptible d'amélioration » ; puis, au § XX, que : « Il nuit à l'Italie, à la religion, à l'indépendance du pape, » et partant qu'on doit le supprimer. Au § LXXV, il établit en principe que « la haine et le mécontentement « des populations résultent bien moins du gouvernement « supérieur du pape que de l'administration des pré- « lats; c'est pourquoi le mal n'est pas dans le principe, « mais dans l'oligarchie cléricale; on y remédierait par « un sacerdoce suprême, gouvernant par des laïques » ; et au § LXXVIII, il dit que le pouvoir temporel de Rome aujourd'hui est aussi inutile et dangereux qu'aupara-

vant il était opportun; tiare et sceptre se contrarient et sont incompatibles. Si dans son *Rinnovamento* il propose la spoliation totale, dans sa *Riforma* il veut lui laisser seulement « Rome et ses collines », ou encore au § XC, il se bornait à émettre l'idée « d'une sécularisation du gouvernement avec un statut représentatif ».

Il faut n'avoir jamais écrit pour ignorer ce qu'un auteur réserve à la dernière correction pour donner à son œuvre la symétrie et l'harmonie entre les différentes parties; aussi attribuons-nous de si flagrantes contradictions à ce fait, que les papiers qu'on a publiés de cet auteur n'étaient pour ainsi dire que des matériaux de construction.

Libres penseurs.

Ce qui restait de croyances et de rites positifs sembla superflu au génie négatif qui veut tout niveler en ramenant la société civile et domestique aux simples termes de nature, en mettant de côté toute religion révélée. C'est ainsi que s'annonça, à Milan, une société de *Libres penseurs*, à l'imitation (bien entendu) d'une société semblable qui s'était fondée en Belgique, suivant laquelle la religion sera ce qu'il plaira à chacun de la faire, et chacun caressera de préférence les hypothèses qui lui conviendront. Voici les hypothèses que les libres penseurs prétendent imposer. — On ne peut s'imaginer une force en dehors de la matière; il n'a pu y avoir une force créatrice; partant Dieu n'a pas été et n'est point créateur; il n'est point une force régulatrice, donc il n'est pas puissant; il ne peut être ni bon ni juste. N'ayant donc aucun attribut, Dieu n'existe pas, pas plus que n'existerait une pierre qui n'aurait ni volume, ni forme, ni poids, ni aucune autre propriété.

Ce sont les théories bien connues de Bruno Baur, de

Feuerbach et de Steiner, qui disaient : « Non-seulement je ne crois pas à l'existence du sujet divin, mais je ne crois pas davantage à l'existence des qualités divines, à la justice, à l'amour, et à la sagesse que d'autres s'imaginent reconnaître dans l'homme ; une seule essence réelle vit : c'est l'individu dans sa jouissance ou dans sa souffrance égoïste. »

Ils ont pour programme d'action : « Plus de prêtre à notre mort, à notre mariage et à la naissance de nos enfants. » En conséquence, on a vu jusqu'à de pauvres jeunes filles mourantes être privées par leurs parents de la douce consolation d'expirer avec le crucifix sur les lèvres ; les pères ne présentent plus leurs nouveau-nés au curé ; ils n'inspirent plus à leurs enfants aucune idée supérieure à la matière.

Les libres penseurs de Sienne ont voulu donner de plus amples explications et leur théorie en matière de constitution civile :

La société démocratique des libres penseurs s'efforcera « de répandre dans tous les esprits, et surtout dans la « jeunesse, les vrais principes de la *saine morale*, dé- « gagée de tout mysticisme religieux, affranchie de toute « loi de quelque secte religieuse que ce soit, et réglée « seulement par la raison et par la conscience.

« Elle prouvera que, pour faire triompher la saine mo- « rale, il est indispensable de donner aux masses l'éduca- « tion la plus étendue, éducation qui doit nécessairement « être confiée aux libres penseurs.

« Elle fera connaître que l'unique obstacle au triom- « phe de la saine morale est le pouvoir tyrannique que « les sectes religieuses exercent sur les consciences; « partant, qu'il faut détruire cette prépondérance spiri-

« tuelle, chaque citoyen devant rester libre dans le sanc-
« tuaire de sa propre conscience.

« Elle instruira chaque citoyen des droits qu'il peut et « doit avoir, c'est-à-dire la liberté de conscience et des « cultes, l'inviolabilité de la personne et du domicile, le « libre droit d'association, l'instruction gratuite et obli- « gatoire, le suffrage universel, la liberté de la presse, « l'armement national.

« La société, forte des droits naturels, civils, politi- « ques et sociaux, reconnus et garantis par les lois, en- « tend agir énergiquement, et disposer de tous les « moyens qu'elle jugera convenables et sûrs pour at- « teindre le noble but qu'elle s'est proposé, à savoir, le « rétablissement du progrès moral, politique et social, « unique moyen d'arriver à la régénération de l'humanité. »

Le rationalisme pur.

Il ne s'agit donc plus de revêtir l'incrédulité de formules mystiques, comme dans Fourier ou Saint-Simon, ou de réléguer Dieu au-delà des latitudes accessibles à l'entendement humain, mais on signifie à Dieu de s'en « aller de son royaume »; on nie la conscience; on considère comme une question oiseuse celle de l'âme et de son immortalité, comme une hypothèse pour le moins superflue, la création. C'est l'ironie succédant à l'outrage; c'est l'insouciance qui tend à ne rien croire et à ne pas davantage examiner, et pourtant à déchirer par le sarcasme quiconque a d'autres pensées; il ne faut plus parler d'un père et d'un juge au peuple qui souffre, et confier à la sociabilité, à la sympathie, à la solidarité le soin de sécher toutes les larmes; il faut enfin arracher à un homme l'engagement de ne pas même recourir, à l'article de la mort, aux consolations de la religion dans laquelle l'ont élevée sa mère, sa famille.

Nous autres catholiques, nous devons nous estimer heureux d'être forcés de défendre ce qu'il y a de grand, de saint, de noble; mais ce manifeste déplut même aux Évangéliques, et on écrivait de Milan à l'*Eco di Firenze* : « Certains correspondants de journaux religieux ont fait « croire en Angleterre que la Société des libres pen- « seurs avait poussé de fortes racines en Italie, que Milan « en était le centre, et qu'elle comptait soixante mille « adhérents. Que nos frères d'Angleterre n'aillent pas « le croire. Il est vrai qu'on invita le public aux assem- « blées, qu'on commença à discuter les statuts; mais, « lorsqu'on fût arrivé à l'article qui oblige les sociétaires « à refuser en toute circonstance l'intervention de n'im- « porte quel ministre de la religion, le peu de personnes « qui étaient présentes comprirent qu'on voulait rendre les « libres penseurs esclaves des statuts, et, après les avoir « combattus, les assistants se retirèrent de l'assemblée en « disant que chacun est libre penseur chez soi, et qu'on « cesserait de l'être en devenant membre d'une société et « en jurant d'en observer les statuts. »

En vérité le Caraïbe est libre penseur à la façon de ces messieurs; et nous ne croyons pas qu'il y ait parmi eux un meilleur penseur que Vico et Galilée, Dante et Manzoni, Gerdil et Rosmini. C'est parce que je suis libre que je crois aux dogmes : j'ai étudié au moins autant que vous; et ma libre pensée m'a porté à répudier un matérialisme qui veut non-seulement corrompre, mais séduire; un despotisme qui dit à la conscience : « Tais-toi; » une idolâtrie de la force qui fait exécrer la faiblesse et la charité; tout cela m'a porté à donner mon adhésion au catholicisme qui n'admet aucune vérité, sans qu'on ait vérifié qu'elle vient de Dieu; de ce Dieu qui, selon

la belle expression de l'Écriture, a confié à chacun le soin du prochain.

En dehors de l'Italie, les protestants eux-mêmes ont employé leurs armes à combattre le matérialisme et le rationalisme, auquel Bossuet avait déjà prédit que devait aboutir inévitablement la Réforme. M. Guizot considère le christianisme comme une conception de philosophie divine, que la raison pure a le droit de développer par des croyances définies qui sont imposées à la conscience des fidèles, et spécialement au moyen de l'autorité pastorale qui les enseigne, les transmet et les perpétue. Mais nos réformés en sont encore ou à discuter sur la justification avec Luther, ou avec Vergerio à reprocher à l'Église ses égarements, ou bien avec Voltaire à ricaner de ce qu'il y a de plus sérieux dans l'humanité. Non-seulement les journaux, mais encore les chaires subventionnées par l'État, proclament que les religions sont bonnes pour le vulgaire, afin qu'il ne voie rien et qu'il souffre tout; mais pour les vrais penseurs, ajoutent-ils, ce sont des antiquailles de musée; et l'on ne doit prêter l'oreille qu'à la raison, à la pure raison. Qu'importe l'idée qu'on se forme de l'essence et de l'activité de Dieu, et la question de savoir comment le monde existe? C'est l'homme, qui, dans les élucubrations de sa pensée, a fait Dieu, ce nom qui désigne une pure hypothèse; l'humanité est un spectacle, dont le spectateur compose tout le drame. La spontanéité a créé les mythes, puis les légendes; maintenant la réflexion les a ramenées dans le domaine de l'art, et on se plaît à décomposer ces illusions toutes de sentiment. Qu'est-ce que la Bible désormais, sinon une belle poésie orientale?

Les rationalistes italiens, incapables d'inventer, se met-

tent à la remorque des Allemands, qui, aux conditions essentielles des fécondes recherches, c'est-à-dire à l'obstination dans le travail et à la passion de la vérité, joignent la présomption pour eux et le mépris pour les autres, caractère auquel ils doivent d'être trop circonspects pour admettre les preuves de ce qui est, et trop téméraires pour reconstruire ce qui devrait être. Pour eux, la critique n'a plus, comme jadis, le sens restreint qu'on lui attribuait, à savoir, l'examen et l'appréciation des œuvres d'art; c'est par elle qu'on désigne une classe de philosophes, qui, sous les noms de Kant et d'Hégel, font revivre la formule de notre antique Protagoras, « *l'homme est la mesure du tout* », tout commence par lui et finit en lui : avec ses idées, il crée le monde et Dieu; par sa puissance, il modifie les êtres, il invente la société, le droit et la justice, et il les modifie par le continuel et indéfectible progrès qui est sa loi. L'homme ne meurt jamais, mais la matière dont il est composé s'organise en d'autres formes. On ne doit point se livrer à l'investigation des causes : l'absolu n'existe pas; nous ne connaissons que le phénomène : toute vérité est relative; il n'existe pas de principes, mais seulement des opinions, qui se complètent au moyen de leurs antithèses. Arrière la métaphysique, arrière l'idéal! il n'y a que l'histoire, la physique et les faits purs sur lesquels nous devons faire non des raisonnements, mais des observations; pour lesquels nous devons avoir non de l'admiration, mais de la curiosité. O homme, ne tiens pour vrai que ce qui t'est démontré par la raison; de toutes choses cherche le pourquoi et le comment, et tu verras qu'il n'y a rien au-dessus de la matière, rien au-dessus de la forme intelligente.

C'est le cri de ralliement des écoles philosophiques, pour effacer la distinction entre le sensible et le suprasensible, et les confondre dans l'unité de la substance qui opère tout par elle-même; c'est aussi ce qui les met toutes ensemble d'accord pour expliquer l'homme sans le gouvernement de la providence. Il est des personnes qui croient que nul au monde n'a plus abusé de la parole qu'Hégel, et n'en a plus torturé le sens à l'appui de sa pensée. Il était aussi hardi dans ses doctrines que retenu dans son langage; il se plaisait à supprimer les choses tout en conservant les noms; il pensait autrement que nous, et il affectait de parler comme nous. Il enseignait l'identité des contraires[1], que le moi et le non-moi étaient une pure création de la pensée, que la morale et la religion n'étaient que des conceptions de cette pensée, en sorte que l'homme est à lui-même son Dieu, sa loi : société, patrie, monde, tout doit lui être soumis; le droit et le devoir ne sont autre chose qu'un calcul d'intérêt. Ces doctrines ont eu pour champion en Italie le professeur Vera, qui en cette qualité fut appelé par le gouvernement à les introduire dans les écoles de Milan et de Naples.

Est-ce que par hasard nous ne croyons pas à l'existence des étoiles invisibles sur le témoignage du savant armé de

(1) Celui à qui le système philosophique d'Hégel est familier sait qu'il démontre que $-8+3=11$; que $+y-y=y$; que $-a \times a = +a$? Voir la *Grande Logique*, tome IV, p. 52. C'est lui qui fait dériver des infinitésimaux l'identité des contraires. L'infinitésimal (selon son raisonnement) est la quantité prise au moment où, cessant d'être le néant, elle n'est pas encore quelque chose. Si elle cesse d'être le néant, elle est donc quelque chose : n'étant pas encore quelque chose, elle n'est rien; donc elle est en même temps quelque chose et rien : en sorte que quelque chose et rien sont identiques.

son puissant télescope? Condamnant les disputes oiseuses, Vico avait dit que la philosophie a été donnée « pour comprendre le vrai et savoir ce qu'il convient à l'homme d'opérer dans la vie » ; et, à la différence de tant d'autres qui ne songent qu'à exagérer la dégradation, il soutint que « la philosophie, pour venir en aide au genre humain, doit relever et soutenir l'homme déchu et faible, ne pas fausser sa nature et ne pas l'abandonner à sa corruption » (J).

Critique des livres saints.

Or précisément les Allemands appliquèrent peu à peu les systèmes de leurs écoles aux origines du christianisme, ou en d'autres termes à la valeur historique des livres saints. Le protestantisme, pour abattre l'autorité de l'Église, avait accru l'autorité de l'Écriture, mais il la désarmait en l'isolant de son véritable interprète, outre que le canon et l'inspiration des livres saints reposent sur la garantie de l'enseignement traditionnel. Semler, et après lui Eichhorn, ont prétendu que le Christ et les apôtres durent se plier aux opinions qui avaient cours alors, et interpréter leur pensée selon le mode des Hébreux, c'est-à-dire la déguiser pour ne pas heurter les préjugés. Or, comment distinguer la véritable pensée du Christ de ce mélange confus? Semler s'appuie sur le Talmud, les écrits de Philon, les livres apocryphes de l'Ancien Testament; Eichhorn trouve plus juste d'interroger exclusivement la raison pour arriver à ce discernement; ce qu'on ne peut, suivant lui, ramener aux lois immuables de l'esprit humain est une concession aux préjugés judaïques. Par cette *interprétation morale* il se conformait à la doctrine de Kant, pour qui la religion n'est que l'ensemble des règles universelles de la morale. Partant de là, les éléments historiques ont fort peu d'importance; on ne s'attache guère à la critique ou à l'exégèse; la morale est in-

dépendante des faits, qu'ils soient miraculeux ou non, réels ou imaginaires.

C'est à cette théorie que se rattache Paulus, lorsqu'il place le Christ et les apôtres sous l'influence des idées populaires; cependant il donne quelque importance aux évenements, les expliquant à sa manière, et ramenant les miracles à des faits naturels, mal compris par l'ignorance ou par l'enthousiasme. Strauss, non content de ces interprétations arbitraires, arrive à faire du récit évangélique une légende, du Christ un mythe. Il résulterait de tout cet enseignement que les écrits évangéliques n'appartiennent ni aux auteurs ni aux temps auxquels on les a attribués, mais qu'ils ont été successivement altérés de telle façon qu'on distinguerait à grand'peine quelque trace de leur rédaction primitive.

Voilà un vaste champ ouvert à la critique : Baur et l'école de Tubingue y appliquèrent leur génie, leur érudition, leur fantaisie, et formèrent cent systèmes divers, *tous également bien prouvés*. Les premiers apôtres n'auraient été qu'une secte judaïque jusqu'à l'époque où Paul (personnage plus grand que le Christ) eût proclamé l'universalité de la rédemption et l'émancipation de la conscience vis-à-vis de la loi cérémonielle. Les trois évangiles synoptiques et les Actes des Apôtres seraient des écrits composés ou remaniés à l'occasion du conflit qui naquit entre les premiers chrétiens hébraïsants et Paul, et de cette conciliation tardive dériverait l'Église catholique, qui a conservé le double caractère des deux partis. Le spiritualisme se releva au temps de la Réforme : aujourd'hui s'accomplit l'émancipation de la pensée religieuse, qui brise les formes surannées pour ressusciter le christianisme en esprit et en vérité.

Dans la primitive Église, le Christ passait pour un homme, puissant en paroles et en œuvres, choisi de Dieu, et comblé des dons de l'Esprit-Saint. Ce ne fut que vers la moitié du second siècle qu'on emprunta aux Néoplatoniciens l'idée du Verbe en l'associant à celle du Messie, et en substituant à l'union morale l'union hypostatique; alors seulement furent écrits l'Évangile de saint Jean (K), les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et aux Hébreux.

En suivant ces érudits, on verrait les sources où M. Renan a puisé sans beaucoup de peine les matériaux dont il s'est servi pour composer son roman qu'il a su, par l'attrait de sa rhétorique, rendre intéressant presque autant que la *Cabane de l'oncle Tom* et pour la même durée. Les catholiques n'ont pas besoin de le réfuter, parce qu'ils ne croient pas que la vérité historique et morale du Christ repose uniquement sur l'Écriture. Un livre, composé de fragments détachés, écrits à des époques différentes, par des personnes diverses et sans concert entre elles, sous l'empire de circonstances spéciales, qui offre des principes, mais non développés, non toujours clairs, non coordonnés, où l'on tait certaines choses, où l'on indique à peine certaines autres par des symboles, des paraboles et des allusions, un pareil livre pourrait-il être pris pour code de la société la plus étendue et la plus civilisée? Pourrait-on le donner à ces populations chrétiennes comme la règle de leurs croyances et de leur conduite?

Mais le Christ en a écrit, dans la conscience de son Église, le complément sans ambages, sans lacunes, avec le développement des théories et de leurs applications, avec un parfait accord de l'ensemble et des parties. Or, qu'est-ce qu'une critique, qui, pour l'interprétation de ce

livre, refuse un si puissant secours? Pourquoi vouloir reconstituer toute la doctrine du christianisme, sans tenir compte du développement ultérieur de la pensée chrétienne? Comment se prétendre indépendant, quand on a pour point de départ un préjugé, la négation du surnaturel? Les arguments font place aux fantômes de l'imagination : le Dieu personnel, créateur et rédempteur, est photographié dans une chambre obscure sous les poses variées que lui donne l'artiste; tantôt c'est le fatal absolu de Spinosa, tantôt le *moi* de Fichte, tantôt l'identité de Schelling, tantôt l'idée d'Hégel, parfois le mythe de Strauss, ou le Galiléen de Renan; tantôt l'humanité de Littré, ou la justice de Proudhon.

Il était de notre devoir de toucher en passant à toutes ces nouveautés, parce qu'en Italie, si on n'en invente point, on débite de semblables doctrines aux jeunes gens, qui ensuite font parade d'une incrédulité, laquelle, loin d'avoir sa source dans de viriles recherches, a commencé avec leurs vingt ans, au milieu des passions et de l'ignorance, et qui cependant renie les vérités de la foi ou de la métaphysique, parce qu'elles n'ont point l'évidence des vérités de la chimie et de la géométrie. Mais, s'il ne faut accepter que ce que l'intelligence perçoit, y aura-t-il dix personnes sur cent qui comprendront que l'homme puisse se tenir debout sur la terre pendant qu'elle tourne?

De même qu'à la raison antique, qui posait comme axiome fondamental qu'une chose ne peut en même temps être et ne pas être, on a substitué la raison nouvelle qui affirme l'identité des contraires; ainsi, au droit ancien et éternel, fondé sur la raison, sur la justice, sur les conventions, on en substitue un nouveau, qui a des adhérents et des prédicateurs, mais qui n'a encore ni

théorie, ni sanction, si ce n'est celle des faits accomplis, qui n'est autre que celle-ci : ce qui réussit est bien.

C'est ainsi que le scepticisme s'est infiltré dans les faits non moins que dans la science. Il provient de ce qu'on observe les choses à un point de vue étroit et vague, de ce qu'on considère uniquement les détails, de ce qu'on parcourt une quantité d'objets sans en approfondir aucun, de ce qu'on les étudie sans ordre ni réflexion, sans l'énergie qui rassemble, rapproche, résume et conclut. Un pareil scepticisme ne peut convenir à la critique, parce qu'il cherche les objections et les difficultés, mais jamais la solution; parce qu'il manque de l'élévation d'un noble esprit qui poursuit la vérité pour elle-même et y trouve sa satisfaction. Quelques-uns s'épuisent à rechercher dans l'avenir les vérités qui forment, depuis dix-huit siècles, le patrimoine de la civilisation chrétienne, tandis qu'il n'y avait qu'à les défendre, à en élucider l'intelligence et à en affermir les fondements. Mais ces hommes, une fois tombés dans l'incrédulité qui devient leur châtiment après avoir été leur faute, démontrent de plus en plus l'impossibilité de séparer le problème philosophique du problème religieux, puisque d'une part la sincérité les force à confesser l'insuffisance des solutions scientifiques, et d'autre part leur orgueil ne leur permet pas de remonter le cours du rationalisme. Il ne leur reste donc plus que l'idolâtrie d'eux-mêmes : égoïsme de l'intelligence, qui engendre le rationalisme; égoïsme de la mémoire, qui rejette les éléments de la tradition; égoïsme de l'imagination, qui plonge les beaux-arts dans le réalisme; égoïsme de la volonté, qui se traduit par la morale indépendante; égoïsme de la civilisation, qui demande la séparation entre l'Église et l'État et proclame le principe de non-inter- Le scepticisme.

vention, lequel n'est autre que l'indifférence en face de l'injustice, le contraire de la solidarité de toutes les nations civilisées pour défendre l'ordre, la propriété, les traditions.

Joseph Ferrari.

Le doute universel, le scepticisme scientifique, la négation de tout ce qui ne se voit pas et ne se touche pas, résument l'enseignement du Milanais Joseph Ferrari. N'admettant ni la stabilité de la foi ni celle des dynasties, pas plus que la stabilité de la grammaire ou celle de la rhétorique, il prêche la loi agraire. Selon lui, en dehors du monde sensible, la science humaine ne reconnaît que le néant; être, c'est paraître; l'idée de la causalité est un préjugé; le Dieu personnel et le Christ sont renversés : « L'homme est le seul Dieu de l'homme, et ce Dieu réside dans notre vie. — L'erreur est toujours immanente dans notre pensée. — La foi en Dieu est l'erreur la plus primitive, la plus naturelle du genre humain. — La logique comme la nature des choses rendent impossibles le devoir et les intérêts : si la logique existe, tout doit périr. — La critique nous cloue à cette terre et nous défend d'en sortir. — La raison n'a rien à chercher, rien à apprendre au-delà de l'apparence. — L'intérêt est la mesure de la morale. — La raison est subordonnée à l'instinct, et son royaume tant vanté se réduit à une chimère de la métaphysique. — Oserez-vous refuser la raison aux bêtes? Elles ont toutes les connaissances que les rationalistes croient l'apanage exclusif de l'homme. — Il n'est besoin d'aucune voix surnaturelle pour nous enseigner que les fruits de la terre doivent nous nourrir, et que la femme nous convie à l'œuvre de l'amour. »

Pour ce philosophe, « la sainte irréligion » est l'unique moyen de sauver l'Italie; « ne perdant pas de vue un seul instant que notre ennemi capital est le pape, que le pape est

l'éternel ennemi du genre humain, et que la révolution doit chasser de son trône le Christ, congédier les saints, et renouveler entièrement les calendriers », Ferrari annonce sans ménagements hypocrites que « l'émancipation de l'Italie, c'est la destruction de la chrétienté; c'est le renversement des deux pouvoirs, impérial et papal, dans toute l'Europe »; il voudrait voir son pays imiter les États-Unis, où tout homme est à lui-même son pontife et son empereur, et où les Mormons se propagent comme les Bouddhistes[1].

« La révolution n'est que la guerre contre le Christ et contre César. Pas d'équivoques, pas d'incertitudes ou de doctrines confuses, semi-catholiques, semi-chrétiennes, semi-pontificales. Que chacun adore dans sa maison ses pénates : la religion de la révolution est celle qui divinise l'homme, sa raison, ses droits méconnus, outragés par l'Église..... L'Europe a engagé contre Rome une guerre de religion, et nous ne pourrons faire un pas en avant sans renverser la croix. » Ferrari veut qu'on engage la même guerre contre les princes, parce que « quiconque travaille pour le roi travaille pour la restauration de l'Église : le

(1) *Procès-verbaux de la Chambre* (Atti della Camera), 1867, page 1348. Aussi, en juillet 1867, excitait-il à commencer la guerre à l'intérieur contre le pape... « en détruisant pour toujours la théocratie italienne ». (*Atti della Camera*, p. 1346.) — Il convient de rappeler ici le discours fameux qu'il prononça dans la séance du 29 novembre 1862 sur « cette baliverne ou prétendue maxime de l'Église libre dans l'État libre », à peine digne d'alimenter le journalisme. « Quel droit avez-vous (demanda-t-il), vis-à-vis d'un être par vous reconnu souverain, de lui dire qu'il doit vous abandonner la ville qu'il occupe depuis l'époque de Charlemagne?... Si vous lui donnez la liberté, vous lui donnez le royaume. Pour l'Église, la liberté consiste à rester chez elle sans être censurée par qui que ce soit, et sans vous rendre aucun compte d'elle-même. » Et de fait, en 1867, Ferrari s'est opposé à affranchir l'Église des servitudes du *placet*, de l'*exequatur*, etc., et a été d'avis qu'il fallait maintenir les barrières royales entre le peuple et les ministres de son culte.

Christ, César, le pape, l'empereur, voilà les quatre pierres sépulcrales de la liberté italienne... Le dernier terme du progrès, c'est-à-dire la propagation progressive de la science qui prend la place des fables du culte et des contradictions fatales de la métaphysique. »

Bonavino. Ces idées, manifestées d'une manière explicite dans la *Federazione italiana* et dans la *Filosofia della Rivoluzione*, ont été applaudies par le curé Christophe Bonavino de Pegli[1], comme étant celles d'un homme qui, « par la profondeur extraordinaire de son génie, réduit à néant les systèmes vains et absurdes de la métaphysique théologique, et établit les vrais principes du naturalisme rationnel ». A l'exemple de ce que nous avons fait pour Ochin, pour Vergerio et pour bien d'autres, nous allons rapporter l'histoire de *la conversion* de ce prêtre en empruntant textuellement ce qu'il en dit dans la *Filosofia delle scuole italiane* :

« Les opinions que je professe aujourd'hui ne sont pas « celles dans lesquelles j'ai été élevé; et partant on ne « peut les attribuer à la force de l'habitude, ou à l'effet « des préjugés. J'ai passé l'adolescence et la jeunesse sous « la discipline du collége ou du séminaire, qui trouva « toujours en moi un élève non-seulement docile, mais « affectionné et dévoué jusqu'au scrupule et à la passion. « Mes modestes études de littérature, de philosophie et « de théologie ne sortirent jamais du cercle de la plus « pure et de la plus exacte orthodoxie romaine; mes maîtres « favoris furent les saints, et en tête de tous Thomas d'Aquin « et Alphonse de Liguori. Deux penchants ont seuls gouverné « cette période de mon existence, l'étude et la piété; et,

(1) *Studj filosofici e religiosi sul sentimento* (Études philosophiques et religieuses sur le sentiment).

« jusqu'à l'âge de vingt ans, où j'ai été ordonné prêtre, je
« n'ai eu d'autre occupation, je n'ai goûté d'autre plaisir que
« la lecture et la prière. Je dirai tout en un mot; si ce n'eût
« été la prudente fermeté d'un père adoré, je serais entré,
« ainsi que déjà j'en avais pris la résolution en moi-même,
« dans la compagnie de Jésus, unique institut où il me
« semblait plus facile de pouvoir étancher la soif que j'a-
« vais de m'instruire par l'étude, et le zèle qui me dévo-
« rait d'user ma vie au service de Dieu dans les missions.
« Ainsi le printemps de ma vie ne connut d'autres joies
« que celles du sacrifice et de la terreur, et ne goûta d'au-
« tres délices que celles de l'oraison et de la pénitence.
« Ma foi avait conservé toute la simplicité, la candeur et
« l'abandon de l'enfance : aussi, celui-là seul qui en a fait
« sur lui-même l'expérience peut-il comprendre ce mysté-
« rieux état d'un cœur, qui à force de vertus perd la
« conscience, à force d'ardeur dans la piété renie la raison,
« et à force d'amour de Dieu délire volontairement! Mais
« le sacerdoce fut pour moi l'aube d'une nouvelle exis-
« tence; et le premier rayon de lumière, qui brilla comme
« un éclair à mon esprit, partit du confessionnal.

« Au premier contact qu'eut mon âme avec les réalités
« de la vie humaine; à cette histoire des misères et des
« douleurs que l'homme et la femme du peuple venaient
« me confier en pleurant et en tremblant, je commençai
« à reconnaître une sorte de contradiction entre la doc-
« trine morale des écoles et le cri intérieur des conscien-
« ces. De là me vinrent les premiers assauts du doute.
« Pour tranquilliser mon esprit, je repris donc le cours
« de mes études, et j'en revins à l'examen des principes
« théologiques que j'avais toujours regardés comme des
« vérités éternelles et absolues. Alors pour la première

« fois je m'aperçus que mes études avaient été dirigées, « non pas par l'esprit de la vérité, mais par l'esprit de secte, « et, quand je croyais les avoir achevées, je m'aperçus qu'il « était bien temps, et que c'était pour moi une nécessité « de les recommencer. Je n'hésitai pas un instant. Un « monde tout nouveau, quoique encore confus, s'ouvrait « à mes regards, et un secret pressentiment m'avertissait « que, derrière les questions touchant la morale jésuitique, « surgissaient d'autres questions bien plus graves, bien « plus importantes, et que sous les cas de conscience se « cachait tout le système de la religion, de la science, de « la société et de la vie. Je n'hésitai pas un instant. Je ju- « geai, comme par instinct, que la voie dans laquelle je « m'acheminais ne pouvait être une de celles qui mè- « nent aux emplois, aux honneurs, et aussitôt je renonçai « de plein gré à ceux qui m'avaient été conférés; je réso- « lus donc en moi-même de rester dans une condition « tout à fait privée et indépendante.....

« Sur ces entrefaites, je repris le cours de mes études; de « la morale je dus bientôt passer au dogme, puis à l'his- « toire, et successivement à la littérature, à la pédagogie, « à la politique. Ce travail, qui produisit une révolution « profonde et ineffaçable dans tout mon être, fut d'abord « une lutte terrible contre moi-même, contre les croyan- « ces que j'avais sucées avec le lait maternel, et que j'avais « reçues d'une bouche vénérée; contre les enseignements « de l'école, contre les anathèmes de l'Église, contre « les sophismes de l'amour-propre, contre les entraîne- « ments de la peur, lutte qui a coûté à mon cœur des lar- « mes de sang, et pourtant il l'a entreprise, il l'a soutenue, « il y a vaincu par lui seul, dans le secret de la cons- « cience, sans autre témoin, sans autre conseiller ou juge

« que Dieu; lutte qui chaque jour arrachait une à une de « mon âme ces convictions que j'avais professées jusqu'alors « avec tout l'enthousiasme d'une foi pure et sans tache, à « laquelle j'avais consacré par un vœu solennel la fleur « de ma jeunesse, en qui j'avais placé les plus chères « délices, les plus nobles illusions, les plus douces es- « pérances de ma vie.

« Mais, après avoir examiné les doctrines des différentes « écoles catholiques, je me suis retourné vers les prin- « cipes des Jansénistes; puis, j'ai consulté les systèmes « des Protestants; j'ai interrogé la philosophie du siècle « dernier : j'ai pesé les travaux de la critique moderne « sur les symboles religieux, et la première conclusion, « certaine, inébranlable, inattaquable, sur laquelle mon « esprit a trouvé son point d'appui, fut celle-ci, que le der- « nier criterium de toute vérité réside dans la raison. Ce « principe une fois établi, mon émancipation intellec- « tuelle et morale fut complète. Avec ce principe, je suis « arrivé immédiatement à la négation de tout ordre sur- « naturel, de toute théologie positive, de toute autorité « théocratique, de toute révélation divine. C'est lui qui « m'a découvert la loi universelle de progrès perpétuel « et de transformation successive qui dirige la vie du « monde physique et moral, celle des êtres et des idées, « la vie de la nature, de la science, de la civilisation et « de la religion; en lui j'ai retrouvé cette harmonie de « l'intelligence avec le cœur, que j'avais cherchée en vain « dans tous les autres systèmes possibles. Alors je retrou- « vai la paix de l'âme, paix profonde et imperturbable, « qui dérive de la libre contemplation du vrai, du sen- « timent de la dignité humaine, de la connaissance, bien « qu'imparfaite, des lois de l'univers et de l'humanité, de

« l'amour désintéressé du bien, du respect spontané des « droits d'autrui, de l'observation volontaire de ses pro- « pres devoirs. C'est ainsi que j'ai fait l'expérience sur moi- « même, tant de la fidélité si vantée du croyant, que du « prétendu désespoir de l'incrédule : j'ai éprouvé les con- « solations et les douceurs que procurent le mysticisme et « la philosophie, l'Église et l'humanité; et si pour arriver « à ce terme j'ai dû souffrir, à qui la faute? N'est-elle point « tout entière à ceux qui pervertissent l'intelligence par « les préjugés, et la conscience par les superstitions? A « ceux qui bouleversent l'imagination, en lui faisant ap- « paraître le spectre du démon et de l'enfer? A ceux qui « présentent le doute comme un délit, et l'usage de la rai- « son comme un sacrilége? A ceux qui ont jeté notre so- « ciété dans un tel abîme de fanatisme et d'hypocrisie, en « sorte qu'on ne peut exprimer ses opinions, les com- « muniquer à ses amis, les discuter, les professer, sans « mettre en péril l'honneur, le crédit, la position sociale, « la sûreté et l'avenir matériel de soi-même et celui de sa « famille[1]? »

Nous avons entendu sortir des paroles semblables de la bouche de Jouffroy, alors qu'il disait qu'il ne pouvait supporter l'incertitude qui plane sur la destinée humaine, et que, n'ayant pas la foi pour résoudre le problème, il avait cherché la lumière de la raison pour l'éviter. Comment pourrait-on mieux révéler la stérilité du désir de trouver la certitude, quand on a pour point de départ l'incrédulité? Voilà pourtant où en sont les incrédules intelligents, qui pour ce motif désirent se mesurer avec les catholiques, ce qui n'est point le fait d'un homme qui a une foi

(1) Voir *la Filosofia delle scuole italiane.*

solide et entière, ni de l'homme pieux, qui se réjouit quand on lui dit : *Reposons-nous dans la maison du Seigneur* [1] ?

Bonavino, ayant adopté le pseudonyme d'Ausonio Franchi, et plein de rage contre l'Église, qu'il a abandonnée, combat « la philosophie qui forme encore la jeunesse des écoles italiennes aux sophismes et aux systèmes absurdes, de même que la religion qui maintient encore en esclavage les peuples du XIXe siècle » ; il réfute la théologie positive, il détourne les hommes de l'idée de retourner en arrière jusqu'à Luther, et d'accepter la Bible et des mystères absurdes, comme le culte d'un Dieu incarné. Selon lui, la théorie d'un Dieu personnel et créateur est entachée d'anthropomorphisme et pleine de contradictions, et il est impossible d'avoir sur Dieu aucune conception rationnelle; d'où il suit qu'il est prouvé que notre religion est fausse, que le catholicisme est contraire à toute liberté, et que désormais il n'est plus pratiqué que par un très-petit nombre d'adeptes [2] : les pôles des nations modernes sont la science et la liberté, que l'Italie ne peut acquérir qu'en renonçant aux idées philosophiques et religieuses du moyen âge. Aussi Bonavino, à l'imitation de Lucrèce, entreprend « d'affranchir les âmes du joug d'une foi aveugle, immobile, mystérieuse, » pour les attirer à la « raison, unique critérium du vrai ».

Après avoir nié toute espèce d'ordre surnaturel, toute espèce d'autorité théocratique, il établit comme loi universelle le progrès continu et la transformation successive. Le Dieu d'une époque est toujours faux par rapport à une autre plus civilisée. — Le Dieu de

(1) *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* Ps. CXXI.

(2) *La religione del secolo* XIX, 1853.

notre siècle, c'est la science. — Nous ne nous figurons pas Dieu en tant qu'il existe, mais il existe en tant que nous nous le figurons. — Le Dieu de chacun est la personnification de son propre idéal : partout, toutes les variations qui se succèdent dans notre idéal se reproduisent par rapport à Dieu. — Dieu, providence, nature, c'est tout un. — En matière de croyances, il nous faut une affirmation, mais c'est l'affirmation d'une possibilité et non celle d'une réalité. — Il serait bien temps d'en finir avec tant de légendes pieuses sur la nature de Dieu, sur ses personnes, sur ses idées, sur ses amours, ses volontés, et ses actes. Le criticisme a démontré que les essences et les substances nous sont tout à fait inconnues et inconnaissables. Les hommes civilisés du XIXe siècle ne sont disposés à croire que ce qu'ils comprennent. — Sur ses destinées futures, l'homme n'a et ne peut avoir aucune connaissance certaine et positive : la vie future, aux yeux de la raison, est un vague pressentiment, une aspiration idéale, une certitude instinctive, mais non une théorie (L.). « Ce désir qui, considéré en lui-même, vous paraît un désordre, un tourment, est en résumé le caractère le plus noble et le plus sublime de l'homme : car, si vous lui enlevez l'aspiration vers l'infini, vous dégradez, vous détruisez l'homme pour en faire une brute. L'aiguillon incessant d'un besoin qui ne serait jamais ni rassassié, ni éteint, est ce qui constitue la vraie grandeur, la vraie dignité de l'homme, ce qui le rend susceptible d'éducation, de perfection, et de progrès illimité. »

Et comme, d'après lui, « il peut se passer de la religion celui qui parvient à contenir sa raison dans les limites déterminées de la connaissance scientifique, et qui s'interdit à lui-même toute recherche, toute aspiration

ultérieure », il veut que les Italiens soient « honnêtes sans avoir la crainte de l'enfer ou l'espérance du paradis, généreux sans être ni catholiques, ni chrétiens, ni juifs ».

Suivant les traces d'Ausonio Franchi, « son généreux ami et son illustre maître...., critique inflexible et irrésistible », Lazzarini trouve étrange que l'âme, en conservant son état d'être fini et personnel après la mort, puisse jouir ou souffrir en Dieu, qui est infini. Reconnaissant que « le rationalisme théorique se fait fort d'abattre toute espèce de temple, d'extirper tout culte, il prêche la religion naturelle et la science humanitaire; il veut persuader à la foi de n'inspirer au cœur des humains que les vertus citoyennes du monde : comme il dédaigne de conserver et de corriger, et qu'il aspire sans pitié au bouleversement et à la destruction », il s'abstient « de toute discussion sur la convenance d'un semblable programme » ; néanmoins il confesse qu'il laisse bien loin en arrière la théorie de la raison pure, la philosophie gallo-éclectique, la théologie dogmatico-rationnelle et le système de l'infaillibilité humaine. Selon lui, il est faux que le fatalisme pousse les âmes à l'apathie et à l'inaction. L'idée du libre arbitre est l'idée d'un pouvoir qui n'a ni ne peut avoir de bornes : si pourtant cette *exécrable* puissance existait dans l'homme, il resterait toujours tel qu'il serait né, impassible, inaltérable. Ce philosophe met toute sa confiance dans le progrès civil, et a « le ferme espoir que deux religions doivent un jour s'établir, l'une terrestre et l'autre céleste ». Pour moi, je ne le juge point, car je ne le comprends pas.

Nous ne voulons point passer sous silence les physiologistes et les naturalistes. Cabanis en transformant la politique en physiologie, introduisit l'expression de race, dont le sens est si peu précis, et qui divise les peuples par

Les physiologistes.

l'égoïsme, au lieu de les unir par la justice et par la civilisation. Chez nous, Gioja, Lallebasque, pseudonyme de Pascal Borelli, et quelques autres érigèrent en théorie la philosophie de la matière, et ils n'ont d'autre excuse que celle d'avoir eu des disciples pires que leurs maîtres. En effet, depuis on a aignisé l'intelligence pour exclure Dieu de la création, on a adopté l'hypothèse d'une cellule primitive qui « par une agglutination continuée pendant des milliers de siècles » devient nature, puis homme, puis Dieu : c'est l'espèce singe qui en progressant devient l'homme, de même que l'homme par les progrès que lui réserve l'avenir se changera en un animal plus parfait : aujourd'hui encore la matière peut s'animaliser. L'âme est une expression qui en anatomie désigne l'ensemble des facultés du cerveau et de la moëlle épinière; en physiologie, c'est l'ensemble des fonctions de la sensibilité encéphalique, en d'autres termes la perception des objets tant externes qu'internes; c'est la somme des besoins et des tendances qui servent à conserver l'individu et l'espèce, et à le mettre en relation avec les autres êtres; c'est l'ensemble des facultés qui composent l'intelligence et la volonté; c'est le pouvoir de mettre en mouvement le système musculaire, et d'agir par lui sur le monde extérieur. Dans les universités d'Italie, le professeur Moleschott enseigne que « la pensée, la volonté et les actions de l'homme sont dans l'animal un produit de la nécessité naturelle » (M.). Le matérialisme s'insinue jusque dans celle des sciences qui par sa mission est le plus en contact avec l'humanité souffrante, et arrive jusqu'aux conséquences que l'ignorance voudrait tirer de l'homme fossile et des habitations lacustres.

Ces doctrines sont un replâtrage des doctrines de l'an-

tiquité ou un plagiat de celles nées à l'étranger; au lieu de faire une révolution, elles n'arrivent qu'à faire du scandale; et il y a folie à émettre avec une prétentieuse gravité des idées absurdes et vieillies. Certainement c'est de l'orgueil, c'est-à-dire la moins philosophique des passions, de dire « Telle chose n'est pas possible, parce que je ne la comprends pas ». Est-ce que la vie intellectuelle ne repose pas sur un acte de foi? Et, sans quitter l'ordre naturel, est-ce qu'on peut démontrer la vérité de l'intelligence autrement que par l'intelligence ? Certes, il est aussi commode que facile de ne se donner d'autre maître que sa propre fantaisie, de croire que l'homme n'a d'autre Dieu que lui-même, d'autre puissance que le nombre, d'autre loi que l'instinct, d'autre but que la jouissance illimitée, et qu'il lui est permis de s'étourdir au sein de la paresse et de la volupté, jusqu'à ce que son corps se dissolve dans ses éléments chimiques.

Nous voudrions bien pouvoir combattre ces auteurs sans les blesser, tant nous avons à cœur de ne pas troubler la concorde et de donner l'exemple d'un respect dont nous n'attendons point la réciprocité. Mais pourrions-nous ne pas les indiquer à nos lecteurs? les enfouir dans la conspiration du silence, comme ils font de nous? Ce qui est monstrueux, ce qui sort des règles normales et du sens commun éveille naturellement l'attention et attire les esprits; puis on ne peut dire de ces hommes : « Pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ». Mais chaque fois qu'un contradicteur se lève pour les combattre, voilà tout à coup qu'on les entend crier aux insultes orthodoxes, au fiel théologique, à l'intolérance bigote. La charité ne doit pas aller jusqu'à la pusillanimité : elle peut bien unir les semblables, mais non pas

Écrivains et professeurs.

les contraires. Filer des raisonnements, accumuler autorité sur autorité, texte sur texte, comme ils nous le re-reprochent, n'est-ce pas notre plein droit ? Est-il possible de rester indifférent quand on entend blasphêmer le Christ et la Vierge Marie, ainsi que tout ce qu'ont vénéré les siècles et notre mère ; quand on déclare absurde ce qu'ont cru tant de génies supérieurs avant les annexions du royaume d'Italie ? Pour nous, quelque ignorants que nous soyons, nous avons le flambeau de la raison : et tandis que nos adversaires avec leur mépris transcendantal [1] affectent de ne point regarder nos livres, nous étudions les leurs. Pour nous, qui appartenons à cette période de quarante années depuis que l'histoire a été créée [2], à l'imitation des Spartiates sur l'Ilote, nous faisons des exercices sur la critique : et c'est à l'étude et à la pratique de cette critique, qui consiste à voir de ses propres yeux et à penser avec ses propres facultés, que nous ne cessons de rappeler ceux dont l'orgueil hébété ne nous paraît pas encore devenu chronique ; et nous les invitons à recouvrer le pain quotidien de l'âme, qui est la vérité. D'autre part, si, d'après leurs théories, une assertion n'est pas plus fausse que celle qui lui est opposée, pourquoi viennent-ils de si loin pour nous les enseigner ? S'il est indifférent qu'au sacrement de l'autel on adore Dieu en personne ou un simple morceau de pain, que nos adversaires tolèrent donc que nous croyions et que nous affirmions nos doctrines, et que nous respections la raison comme une

(1) « Le dédain est une fine et délicieuse volupté qu'on savoure à soi seul ; c'est une élévation de l'âme qui s'acquiert par l'habitude du mépris. » RENAN, *Essais*, page 188.

(2) « Ainsi entendue, il n'y a nulle exagération à le dire, l'histoire n'a pas quarante ans. » Ibid., page 106.

force qui cherche l'unité, soit celle qui consiste dans les phénomènes de la substance, soit celle qui réside dans l'harmonie, c'est-à-dire la hiérarchie.

On dit : « Ils sont peu nombreux ces docteurs ». Je le veux bien, mais ils sont remuants ils sont encouragés, et ils font un tapage qui étouffe la voix des gens de bien. Si on trouve déplorable qu'un gouvernement ne se sente pas assez d'autorité pour arrêter l'essor des théories immorales, on éprouve un sentiment bien plus triste encore lorsqu'on voit l'État y apposer le sceau de son approbation, solder des professeurs pour les enseigner dans ses universités, afin de forcer les jeunes gens qui aspirent aux grades académiques à s'abreuver à de pareilles sources. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les prolusions des professeurs appelés à enseigner tous les systèmes philosophiques inventés par Mamiani : aussi, en face d'un pareil état de choses, quels éloges ne doit-on pas à ces maîtres qui ont le courage d'affronter la conspiration des applaudissements et des sifflets !

C'est en ceci que se révèle de nouveau le caractère du royaume d'Italie, l'hostilité affichée avec impudence contre la religion catholique, jointe à cette haine qui, lorsqu'elle n'est pas forte, lorsqu'elle vient en aide aux maîtres du jour et à une popularité de bas aloi, devient chicanière, et n'attire que le mépris. La guerre une fois déclarée aux institutions de l'Église, qu'on professait hautement vouloir étouffer dans la fange, on ne se contenta plus de vouloir l'opprimer, on voulut encore la corrompre, en poussant à la licence et à la dépravation : poëtes et romanciers insultent à Dieu, à la pudeur, à la famille, et obtiennent des subventions et des décorations, des applaudissements et des emplois, je dirais presque de la gloire. Les

productions les plus irréligieuses venues de l'étranger ne tardent pas à se répandre dans le peuple, parfois même on les aggrave encore par des commentaires et des déclamations. C'est ainsi que fut divulgué chez nous non-seulement le roman des libres penseuses, celui de Renan, au sentimentalisme hypocrite de qui on ajouta des grossièretés irritantes, mais même La *Sorcière* de Michelet « étonnante conception du cerveau humain », livre où l'auteur accuse l'Église d'avoir créé les sorcières.

Déplorable symptôme de la faiblesse des écrivains italiens! Car, parmi tant d'écrits lancés par Moretti de Bergame, par le Sicilien Castiglia, par le Vénitien De Boni, par le Napolitain Petrucelli, par le Crémonais Bissolato..., aucun n'a passé les monts; imitateurs ou plagiaires des Allemands, des Anglais, surtout des Français, nous ne sommes point à la cape parmi les hérésiarques, et nous ne pouvons réclamer notre part des hallucinations admirées de Fourrier et de Saint-Simon, ni nous mesurer avec Neander, Lachman, Schleiermacher, Credner, Weisse, Schotten, Köstlin, Strauss, Wieseler, Reuss, Meyer, Holtzmann, pas même avec Pelletan et avec Quinet. Nous sommes panthéistes à la suite de Vacherot; critiques à la suite de Renan, qui nous reproche de faire prédominer l'idée politique[1]; positivistes à la suite de Taine, de Comte et de Littré; rationalistes à la suite d'Ewald et de Baur; socialistes après les sublimes absurdités de Proudhon. Et même, sans vouloir répéter avec le fougueux Niccolini « misérable Italie, tes vices même ne t'appartiennent pas », nous devons avouer que nous ne brillons que d'une lueur crépusculaire, et que nous n'atteignons pas même à ce

(1) Narvay, un franc athée, accuse Renan de capucinade. Il avait bien raison celui qui disait qu'on est toujours jésuite pour quelqu'un.

degré de robuste brutalité qui subjugue l'intelligence; nous soudoyons quiconque va siffler pour nous un prédicateur, ou briser les vitres d'un évêché, ou lancer un pétard dans une chapelle, et nous n'osons pas le faire nous-même; la servilité envers les Français a même amené nos étudiants à souscrire pour un monument à Voltaire, et nous n'avons pas osé en ériger un à Pierre Arétin, son prédécesseur. Il semble même queces outrages à la foi et à la morale ne puissent passer sans des outrages à la langue et à l'art. La sérénité disparue des âmes, on se met en quête de l'horrible, de l'extraordinaire; dans les plans d'une médiocrité générale, on ne rencontre que trivialité d'idées, de style, de composition, et qu'adulations pour l'incurable défaillance de l'époque. Bien que les romans soient assaisonnés de calomnies, de lubricité, de scandale, aucun n'a obtenu le débit des *Fiancés* de Manzoni ou de *Mes Prisons* de Silvio Pellico; ce n'est pas du milieu de telles gens que surgissent ces grands citoyens qui, alors que la patrie succombe, savent encore l'aimer et la pleurer.

La Franc-Maçonnerie.

Les sociétés secrètes ont puissamment contribué à cette stupide démolition. Nous avons indiqué ci-dessus que, dès le 28 avril 1738, Clément XII révélait les tendances subversives de la Franc-Maçonnerie, la condamnait au nom de la liberté et de la morale, et qu'il considérait ses membres comme « gravement suspects d'hérésie ». Benoît XIV, le 16 mars 1751, renouvelait la même condamnation. Cela n'empêcha pas les triomphes de la secte et ceux de la révolution, car il est plus facile de ridiculiser que de démentir Barruel, à propos de la part considérable qu'il attribue à la Franc-Maçonnerie dans la marche progressive de la révolution. Avec elle, les Francs-

Maçons descendirent triomphants en Italie pour s'en donner à cœur joie dans les républiques Cisalpine, Romaine et Parthénopéenne. Quand la royauté prit leur place, Napoléon, au lieu de supprimer la Franc-Maçonnerie, songea à s'en faire un auxiliaire. En 1805 il y avait déjà à Milan cinq loges, qui, jusque dans leurs dénominations flattaient l'Empereur, par les noms de *Loge royale Napoléon*, *Loge royale Joseph, Prince Eugène*, *La Concorde*, l'*Heureuse rencontre;* à Bergame, c'était l'*Union;* à Vérone, l'*Oriente dell' Arena;* à Tarente, l'*Amica dell' uomo.....*: sans compter celles de l'armée, qui avaient pour grand maître Joseph Lechi. Envoyé ici comme apôtre par le conseil suprême de Paris, Vidal devint orateur de la loge mère de Milan : il flattait les passions et l'opinion, et rassemblait autour de lui les personnages les plus distingués; enfin il établit dans cette ville un conseil suprême composé d'inspecteurs généraux du 33e degré. Nous possédons imprimé l'*Estratto de' primi travagli del Grande Oriente in Italia,* livre dans lequel sont les constitutions de la société; la secte se montra toute glorieuse lorsque Napoléon lui eut donné pour grand maître le vice-roi; lorsqu'il eut nommé pour son lieutenant Calepio, et pour grands inspecteurs Felici, ministre de l'intérieur, Costabili, Alessandri, Lechi, Degrasse, Tilly, Renier, Pyron; grands dignitaires, Luosi, Fenaroli, Pignatelli, Jourdan et Jacob. Le peintre Appiani remplissait l'office de garde des sceaux au chapitre général, dont faisaient partie Gioja, Romagnosi et Salfi. On imprima aussi en français en 1808 et 1809 le *Catéchisme des trois degrés* et la *Constitution générale du Grand Orient en Italie*[5], avec une traduction italienne souillée de gallicismes et d'adulations pour le Dieu d'alors. Les assemblées s'ouvraient et

se fermaient au cri de « Vive l'empereur! » En 1812 l'Italie pouvait compter 1089 loges dépendant du Grand Orient de Paris, ayant un revenu de deux millions pour le grand maître de France, qui était Joseph Napoléon, et cent mille livres pour Cambacérès, son vicaire. Instrument de surveillance entre les mains du gouvernement, cette société était pour ses affiliés un moyen d'obtenir des emplois ou de lier des relations, sans compter qu'elle favorisait le bouleversement dans les autres États, et qu'elle préparait les victoires de l'armée. Lorsque l'empereur partit pour la funeste Russie, la Franc-Maçonnerie donna pour mot d'ordre *Victoire et retour* à notre jeunesse d'élite, qui devait bientôt blanchir de ses ossements les rives de la Bérésina et celles du Rhin.

Après la restauration des anciens princes, les loges rentrèrent à l'état latent, et à peine les aperçoit-on aux heures de soulèvements politiques. Mais le fait capital ce fut la transformation de la Franc-Maçonnerie en carbonarisme. Cette secte naquit, ou pour parler plus exactement, fut importée des pays étrangers au milieu des forêts de la Calabre pour s'opposer à l'ambition démesurée des Napoléoniens. Murat, cédant aux instigations du ministre Maghella, sut s'en servir pour réaliser le plan qui bouillonnait dans sa tête de se faire proclamer roi indépendant de toute la Péninsule.

Sociétés secrètes. Carbonari.

Il en fut victime : mais les Carbonari lui survécurent et se rallièrent dans des conspirations politiques; leurs associations étaient dissimulées sous les formules de vente, de baraque, de charbon, de tronc, de four, de potage. On connaît suffisamment leurs initiations, leur catéchisme, leur cocarde bleue, rouge et noire, et les apparences théâtrales sous lesquelles ils masquaient leurs projets des-

tructeurs : toute notre génération en a été ou complice ou martyre.

Ancône et Bologne étaient le centre de ralliement pour les carbonari des États pontificaux : les adeptes se reconnaissaient entre eux par des cartes à jeu munies de signes conventionnels, et ne tardèrent point à se livrer au terrible jeu du poignard. En 1817, époque à laquelle on croyait imminente la mort du pape, les carbonari resserrèrent les liens de leurs associations, et multiplièrent les brochures contre le gouvernement pontifical, ainsi que leurs réunions et leurs serments. Le cardinal Consalvi, ministre d'État, avertissait le prince de Metternich de la transformation; il lui disait que le carbonarisme était encore disséminé, mais qu'à la première occasion il pouvait se réunir en faisceaux serrés. Il le priait de croire que ce n'était point la vaine épouvante d'un prêtre ; que la révolution avait changé de tactique ; que si elle n'attaque plus à main armée les trônes et les autels, elle en sape la base par des calomnies renaissantes; qu'elle sème les haines et les défiances entre gouvernés et gouvernants; qu'elle rend odieux les uns en s'apitoyant sur le sort des autres; en sorte que (disait-il) il viendra un jour où les monarchies les plus antiques, abandonnées par leurs défenseurs, se trouveront à la merci de quelques vils intrigants, à qui aujourd'hui personne ne daigne faire attention. « Le besoin de conspirer (ajoutait le cardinal) est inné chez les Italiens : il ne faut pas laisser se naturaliser ce mauvais penchant : sinon, d'ici à peu d'années les princes seront réduits à user de moyens rigoureux ; les prisons ou le sang mettront une muraille infranchissable entre eux et leurs sujets, et on marchera droit à un abîme, qu'il serait facile d'éviter avec un peu de prudence. »

Combien ses prévisions étaient-elles justes!

Le moment opportun n'était pourtant pas encore arrivé, pour pouvoir hautement proclamer la guerre aux religions; loin de là, le carbonarisme prit une teinte mystique, et proposa de venger la mort du Christ; dans le symbole *liberté*, *égalité, fraternité* du triangle d'acier, il remplaça le dernier mot par celui d'*humanité :* cependant ses intentions secrètes nous sont révélées par l'instruction suivante datée de 1819 :

« De l'émancipation de l'Italie doit sortir l'émancipation du monde entier, la république fraternelle et l'harmonie de l'humanité. Nos frères d'outre-monts croient que l'Italie ne peut conspirer que dans l'ombre, distribuer quelques coups de poignard à des espions ou à des traîtres, et subir tranquillement les événements qui s'accomplissent au delà des monts pour l'Italie, mais sans l'Italie. Erreur funeste, qu'il ne faut pas combattre par des phrases, mais détruire par les faits. Aussi, parmi les préoccupations qui agitent les esprits le plus fortement trempés, il en est une que nous ne devons pas perdre de vue.

« La papauté a eu de tout temps une action décisive sur les affaires d'Italie. Dans le bras, la voix, la plume, le cœur de ses innombrables évêques, prêtres, moines, religieuses et fidèles de tous rangs, la papauté a trouvé des personnes toujours disposées au martyr et à l'enthousiasme : partout où il lui plaît, elle a des amis qui meurent ou se font pauvres pour elle. Immense armée, dont quelques papes ont su apprécier la puissance, mais dont ils ne se servirent que dans une certaine mesure. Aujourd'hui, il ne s'agit plus pour nous de reconstituer ce pouvoir, dont le prestige est affaibli : notre but final doit être celui de Voltaire et de la révolution française, c'est-à-dire d'annihiler le

catholicisme et l'idée chrétienne, qui, restée debout sur les ruines de Rome, perpétuerait ce pouvoir. Pour arriver à ce terme, sans avoir à essuyer des revers qui retarderaient pour des siècles la réussite de la bonne cause, il ne faut faire attention ni aux nébuleux Allemands, ni aux vaniteux Français, ni aux sombres Anglais, qui s'imaginent tuer le catholicisme, les uns par une chanson obscène, les autres par une déduction illogique, d'autres enfin en lui lançant un grossier sarcasme. Le catholicisme a la vie bien plus dure : il a vu des ennemis plus terribles et plus implacables, et souvent il a eu le plaisir d'asperger leurs tombes d'eau bénite. Laissons donc nos frères de ces pays s'abandonner aux stériles intempérances de leur zèle anticatholique; laissons les se moquer de nos Madones et de notre dévotion extérieure : c'est elle qui nous servira de passe-port pour conspirer vers notre but.

« La papauté est depuis dix-huit siècles liée intimement à l'histoire d'Italie : l'Italie ne peut respirer, ne peut se mouvoir sans le bon plaisir du souverain pasteur : avec lui, elle a les cent bras de Briarée; sans lui, réduite à une impuissance déplorable, elle n'a d'autre ressource que des divisions à fomenter, des haines renaissantes, des hostilités depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de la chaîne Apennine. C'est ce que nous ne pouvons vouloir; il faut trouver un remède à ce mal, et nous l'avons. Le pape ne viendra jamais aux sociétés secrètes; c'est aux sociétés secrètes à faire le premier pas vers l'Église. Pour cette tâche, il ne suffira ni d'un jour, ni d'un mois, ni d'une année : il peut se faire qu'elle exige bien des années, peut-être même un siècle; mais dans nos rangs, le soldat meurt, la guerre continue.

« Gagner les papes à notre cause, en faire les prosélytes

de nos principes, les apôtres de nos idées serait un rêve ridicule : quelle que soit la marche des événements, quand bien même des cardinaux et des prélats seraient entrés dans nos secrets, ce ne serait pas une raison pour désirer leur élévation au siége de Pierre : cette élévation nous minerait, car l'ambition seule les aurait conduits à l'apostasie; les nécessités du pouvoir les forceraient à nous immoler. Ce que nous devons souhaiter et attendre, c'est un pape qui réponde à nos besoins. Alexandre VI, avec ses fautes privées ne nous conviendrait pas, parce qu'il n'a jamais erré en matière religieuse : mais au contraire un Clément XIV ferait parfaitement notre affaire, parce qu'il s'est livré pieds et poings liés aux ministres des Bourbons dont il avait peur, et aux incrédules qui vantaient sa tolérance et l'ont exalté comme un grand pape. Si par hasard il nous en tombait du ciel un pareil, nous marcherions plus hardiment à l'assaut de l'Église romaine que ne peuvent le faire nos frères de France ou d'Angleterre avec leurs opuscules.

« Nous arriverons certainement à ce but; mais quand et comment? Tout est inconnu; mais, puisque nul ne doit dévier de la route qui lui est assignée, nous voulons ici vous donner des conseils à inculquer à nos frères, sans pour cela qu'il apparaisse que ce sont des ordres émanés de la Vente.

« Il y a peu à faire avec les vieux cardinaux et avec les prélats à caractère décidé, comme ceux de l'école de Consalvi : tirons de nos arsenaux de popularité et d'impopularité des armes pour nous servir ou nous moquer du pouvoir qu'ils ont entre leurs mains. Un mot inventé avec adresse et répandu dans certaines familles honnêtes, pour delà descendre dans les cafés, et de ces derniers

dans les rues, peut anéantir un homme. Si un prélat arrive de Rome dans les provinces pour y remplir des fonctions publiques, sachez de suite son caractère, ses antécédents, ses qualités, ses défauts. Est-ce un ennemi déclaré, un Albani, un Pallota, un Bernetti, un Della Genga, un Rivarola? enveloppez-le de lacs, créez-lui une réputation formidable de cruauté sanguinaire. Les journaux étrangers rapporteront les récits de ces cruautés en les embellissant : quant à vous, montrez-les à quelque pauvre esprit fort en vue; il suffit que dans un journal, lors même qu'il ne comprendrait pas ce langage, le peuple voie le nom de son légat ou de son juge, pour qu'il y croie aveuglément sans autres preuves. Écrasez l'ennemi, quel qu'il soit : écrasez-le sous le poids de la médisance et des calomnies; et surtout écrasez-le dans l'œuf. Il faut séduire la jeunesse, l'entraîner dans les sociétés secrètes.

« Pour avancer à pas comptés mais sûrs, deux choses sont d'une suprême nécessité : avoir les dehors de la colombe et être prudents comme le serpent; ne jamais communiquer le secret aux pères, aux enfants, aux femmes, et encore moins au confesseur; celui qui l'aurait fait peut être sûr d'avoir signé sa condamnation à mort.

« Au pape que nous souhaitons, il nous faut préparer une génération digne du royaume que nous rêvons. Ne dites jamais aux jeunes gens de paroles impies ou inconvenantes : pour vous glisser sous le toit domestique, vous devez vous présenter avec un air grave et moral. Lorsqu'une fois vous aurez fait votre réputation dans les colléges, dans les gymnases, dans les universités, faites en sorte que les jeunes gens désirent vos entretiens; parlez-leur de l'antique éclat de Rome papale. Au fond d'un cœur italien il y a toujours quelque souvenir de

Rome républicaine dont on peut faire vibrer l'écho. Mêlez habilement ces deux souvenirs; réchauffez ces jeunes natures, gonflées par l'ambition patriotique; offrez-leur en secret des livres inoffensifs, des poésies où éclate l'amour des nationalités, et peu à peu élevez-les jusqu'au degré d'ardeur qui convient.

« Les événements, qui vont trop vite au gré de nos désirs, amèneront d'ici à peu une intervention armée de la part de l'Autriche. Il y a des fous qui précipitent inconsidérément les autres dans les dangers, et pourtant ces fous entraînent même les gens sages. La révolution qu'on médite n'aboutira qu'à des désastres et à des proscriptions; ni les hommes ni les choses ne sont arrivés à maturité, et il faudra encore du temps avant qu'ils y arrivent; mais nous pourrons en tirer une nouvelle corde à faire vibrer au cœur du jeune clergé, la haine contre l'étranger. Rendez l'Allemand ridicule et odieux; à l'idée de la suprématie papale mêlez toujours les souvenirs de la guerre du Sacerdoce et de l'Empire; ressuscitez les factions des Guelfes et des Gibelins, et vous vous attirerez ainsi la réputation de bon catholique et de pur patriote, par laquelle vous pénétrerez dans le jeune clergé et dans l'intérieur des couvents. Ce jeune clergé d'ici à peu d'années occupera les positions; il gouvernera, il administrera, il jugera, enfin il devra élire le pape; et ce dernier, élevé comme ses contemporains, sera imbu des principes italiens et humanitaires. Si vous voulez révolutionner l'Italie, procurez-vous un pape de cette trempe. Si vous voulez établir le règne des élus sur le trône de la courtisane de Babylone, que le clergé marche sous votre bannière, croyant marcher sous l'étendard des saintes clefs. Si vous voulez faire disparaître les derniers vestiges des

tyrans et des oppresseurs, tendez les filets à l'exemple de Simon Barjona, non pas dans la mer, mais au fond des sacristies, des séminaires et des couvents; et si vous ne sombrez pas, vous aurez une pêche plus miraculeuse que la sienne; avec la tiare et la cape vous pêcherez une révolution, qui ira avec la croix et le gonfalon, et qui suffira à mettre le feu aux quatre coins du monde. »

On pourrait supposer que cette instruction a dû être rédigée après les événements, si nous n'en connaissions la date, et si nous n'avions pas vu celles de Weisihaupt[1]. Et comme la révolution d'alors échoua, une autre circulaire, du 20 octobre 1821, disait :

« Dans le conflit actuel entre le despotisme sacerdotal ou monarchique et le principe de la liberté, il est des conséquences qu'il faut subir, des principes qu'avant tout il faut faire triompher. Nous pouvions prévoir une défaite, nous ne devons pas nous en chagriner outre mesure ; et, pourvu que le découragement ne se glisse pas

(1) Voir ci-dessus, page 394. L'auteur de ce livre a déjà, à différentes reprises, informé le public qu'il n'avait jamais fait partie de ces sociétés, mais qu'il avait eu occasion de les connaître; un jour viendra peut-être où l'on verra en ceci une explication de faits qui ont pu passer inaperçus au milieu de l'inattention générale qui caractérise notre époque. En 1833, lorsqu'on préparait une révolte en Lombardie, les conspirateurs, en cela mieux avisés que ne l'ont été leurs successeurs, songeaient aussi à la constitution de l'ordre de choses qu'on allait substituer à celui qu'on battait en brèche, et voulurent prendre conseil de l'illustre jurisconsulte Romagnosi. Celui-ci, qui déjà avait subi un procès et un emprisonnement en 1821, craignit de se voir exposé dans un âge avancé, et déclara qu'il ne voulait traiter avec la société secrète que par l'intermédiaire de M. Cantù. Nous dûmes donc être mis au courant de ce qui seulement concernait l'organisation future du pays; mais quand les conspirateurs prirent la fuite, ils nous laissèrent leur caisse, bien épuisée. Ceux d'entre eux qui furent emprisonnés ne gardèrent pas le silence, et il en résulta pour M. Cantù des poursuites et la prison.

dans vos rangs, cet échec devra, dans un temps donné, nous faciliter les moyens de combattre avec plus de profit le fanatisme. Il suffit d'exalter toujours les esprits, et de savoir se servir de tous les événements. L'intervention étrangère dans des questions de politique intérieure est une arme effective et puissante qu'il faut manier avec dextérité. En France, on abattra la dynastie en lui reprochant constamment d'être revenue sur les chevaux des Cosaques; en Italie, il faut rendre impopulaire l'étranger, en sorte que quand Rome sera assiégée par la révolution un secours étranger devienne un affront, même pour les nationaux sincères. Nous ne pouvons affronter l'ennemi avec l'audace de nos pères de 1793, entravés comme nous le sommes par les lois et plus encore par les mœurs, mais avec le temps nous parviendrons à atteindre le but qu'ils ont manqué, et en contenant les témérités nous arriverons à retremper la faiblesse. D'échec en échec on arrive à la victoire. Ayez donc toujours l'œil ouvert sur tout ce qui se passe à Rome. Employez tous les moyens possibles à discréditer la prêtraille; faites au centre de la catholicité ce que nous tous nous faisons sur les ailes, individuellement ou en corps. Agitez, agitez la place publique avec ou sans motif, mais agitez; là est le moyen de succès. La conspiration la mieux ourdie est celle qui se démène le plus, et qui compromet le plus de personnes. Ayez des martyrs, ayez des victimes; nous trouverons toujours des gens qui sauront donner à tout cela la couleur nécessaire. »

On voit par là si les papes avaient raison de s'épouvanter de semblables préparatifs, et de veiller mieux que les rois, qui n'avaient ni le courage de détruire ni la franchise d'accepter les sociétés secrètes. Pie VII, le 3 sep-

tembre 1821, renouvela contre le carbonarisme les condamnations portées par ses prédécesseurs, révéla ses erreurs et ses trames perfides; il désapprouva hautement le serment de secret absolu que prêtaient ses membres, à la façon des anciens Priscillianistes; il condamna surtout la prétendue liberté pour chacun de se former une religion à son gré, de profaner dans leurs cérémonies la passion de Jésus-Christ, les offices et les sacrements, ainsi que le dessein de renverser la chaire apostolique. En effet le serment d'obéissance aveugle à un archimandrite peut-il être prêté, je ne dis pas par un chrétien, mais par un franc ami de la liberté? Comment celui qui se trouve lié par un autre serment pourra-t-il remplir loyalement les devoirs d'employé, de maître, de juge, de juré, de député?

Léon XII condamna de nouveau les sociétés secrètes; Pie VIII, le 24 mai 1829, lorsqu'elles étaient à leur apogée, vint à son tour battre « ces remparts derrière lesquels se fortifient l'impiété et la corruption ». Il signalait entre toutes les autres « celle qui s'est formée dernièrement pour corrompre la jeunesse dans les gymnases et dans les lycées. Connaissant l'influence des maîtres sur le cœur et l'esprit, cette société emploie toutes espèces de ruses pour donner à la jeunesse des maîtres dépravés qui la conduisent dans les sentiers de Baal; aussi les jeunes gens sont entraînés à une telle licence que, après avoir secoué toute crainte de la religion, banni toute règle de conduite, méprisé les saines doctrines, foulé aux pieds les droits des deux pouvoirs, ils ne rougissent plus d'aucun désordre, d'aucune erreur, d'aucun attentat. »

La mine, dès longtemps préparée, éclata à la suite de

la nouvelle révolution française de 1831 : l'Italie du milieu se souleva, mais les armées rétablirent les princes et leur autorité. Joseph Mazzini, de Gênes, qu'on n'avait pas voulu admettre dans la grande Vente des Carbonari, dont le but était de renverser les trônes et l'Église sans l'emploi du poignard, mais à l'aide de moyens moraux destinés à agir sur le clergé et la jeunesse, fonda la société dite *la Jeune Italie*, qui prévalut sur son aînée. Avec ses idées cosmopolites, avec son ton d'illuminé, avec son langage imagé, qui sent le style biblique et fait flairer un prophète, Mazzini fascine les jeunes gens; il plaît au peuple par son désintéressement, à une époque de malversation si déhontée; il se concilie les sectaires en les embrassant tous, tandis que ceux-ci s'exècrent les uns les autres, et il sait se servir de tous et de chacun dans son unique association pour l'éducation révolutionnaire de l'Italie. Dans la société mazzinienne pas de menaces de mort contre les déserteurs, pas de chefs invisibles, pas de vains symboles; on cherchait bien moins à faire ressortir les droits qu'à enseigner les devoirs; le progrès était le but; la république une et indivisible le moyen de le réaliser; tout pour le peuple et par le peuple.

La Jeune Italie.

Mais dans son programme, outre l'unité républicaine de la péninsule, on lisait que « le peuple italien est appelé à détruire le catholicisme au nom de la révélation continue [1] ». Dieu est Dieu, et l'humanité est son prophète. Dieu s'incarne successivement dans l'humanité. L'humanité est la religion. Nous croyons en l'humanité, seule interprète de la loi de Dieu sur la terre [2] : le Christ

(1) *Iniziativa revoluzionaria de' popoli.*
(2) *Proclama agli Italiani,* 1853.

est un saint, dont la voix a été accueillie comme étant divine [1]. Le catholicisme est éteint; c'est un symbole usé, conservé seulement pour les dilettanti d'antiquités [2]. L'Europe aujourd'hui est en quête de l'unité religieuse, nouveau bien qui réunira dans l'harmonie d'une même religion les croyances, les pressentiments et l'énergie des individus, aujourd'hui isolés par le doute, sans ciel, partant sans pouvoir pour transformer la terre [3].

Le lecteur doit s'apercevoir que de tous les matériaux rassemblés pour le présent discours nous n'avons pris que ceux qui ont un rapport direct avec notre sujet. Nous considérons dans Mazzini l'homme qui prétend que la révolution italienne doit être une révolution religieuse. Ce n'est pas un rationaliste, car dans maints endroits de ses œuvres il admet le surnaturel; ce n'est pas un catholique, pas davantage un protestant, puisqu'il juge que le catholicisme s'est perdu par le gouvernement despotique, et que le protestantisme est en train de se perdre par l'anarchie [4] : il jette des phrases sans chercher à les mettre d'accord entre elles. M. de Lesseps, dans le compte rendu qu'il fit de sa mission à Rome en 1849, attribuait à Mazzini le projet de favoriser le schisme religieux, non-seulement par ses écrits, mais encore par les fréquentes conférences qu'il eut avec des missionnaires d'Angleterre et des missionnaires d'autres pays (N). Tout le monde sait comment le clergé a été traité pendant la courte domination des révolutionnaires à Rome, où certains prêtres apostats, courtisans des triumvirs, allèrent jusqu'à donner la bénédiction

(1) *Prose politiche*, page 221.
(2) *Prefazione a uno scritto de Charles Didier.*
(3) *Prose politiche*, page 32.
(4) *Prose politiche*, page 39.

urbi et orbi, comme le pape a coutume de la donner du haut de la *loggia* de l'église Saint-Jean-de-Latran. Mazzini s'écriait : « Du milieu des flammes dévorant les carrosses des cardinaux sur la place du Peuple est sortie une lumière qui éclairera la voie sur laquelle, un jour ou l'autre, fraterniseront les peuples, dans un grand élan religieux, dans une foi d'œuvres de rédemption et d'amour[1]. Le nouveau gouvernement proclamera qu'il n'y a plus d'église, mais un peuple de croyants ; le pape de l'avenir s'appellera le concile : celui-ci sera une assemblée composée d'hommes vertueux qui sentent le besoin d'une foi vive : elle interrogera le progrès, elle sondera les maux, elle décrétera les remèdes, et posera la première pierre de l'Église universelle de l'humanité[2]. Nous fonderons un gouvernement unique en Europe, qui détruira l'absurde divorce existant entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel[3]. »

Lorsque plus tard la capitale du royaume d'Italie fut transférée à Florence, Mazzini proclamait : « Rome n'est « pas une cité, Rome représente une idée : Rome est le « sépulcre de deux grandes religions, qui autrefois don- « nèrent la vie au monde : Rome est le sanctuaire *d'une « troisième religion future, destinée à donner la vie au monde « de l'avenir*. Rome représente la mission de l'Italie au mi- « lieu des nations, le verbe de notre peuple, l'évangile « éternel de *l'union fraternelle*. Non, Rome ne peut être « annexée à Florence, et c'est notre devoir de nous an- « nexer à Rome. »

L'*Ausonia*, société formée à Paris vers l'année 1845,

(1) *Italia del popolo*, 1849.
(2) *Manifesto del comitato nazionale*; Londres, 1851.
(3) *Prose politiche*, page 43.

avait publié une espèce de constitution pour l'Italie, aux termes de laquelle le gouvernement était réduit à une fédération ayant deux rois électifs et temporaires. La dite société acceptait la religion chrétienne, ramenée à son état primitf par le concile général des évêques de la Péninsule qui devait nommer les patriarches. Tous les cultes devaient y être tolérés, leurs ministres salariés par l'État; le collége des cardinaux devait subsister tant que le pape vivrait; après sa mort, il serait aboli (Art. 34, 35). On conservait les Ordres monastiques, avec liberté pour leurs membres d'en sortir; aucun sujet ne pouvait y entrer avant d'avoir satisfait au service militaire, ni prononcer des vœux avant quarante ans pour les femmes, quarante cinq ans pour les hommes (Art. 53). A la page 12, § 6, du grand procès d'Ancône, fait par la Sacrée Consulte de Rome, en 1862, il est dit qu'en 1849, dans la maison d'un tel, entre autres rites maçonniques, on plaça un crucifix sur une petite table avec quatre petites chandelles aux angles, puis après avoir croisé les pistolets, on les déchargea, et chacun des adeptes frappa la sainte image d'un coup de stylet; puis, s'étant percé le pouls de la main et la jambe à l'endroit où on serre la jarretière, ils écrivirent avec le sang qui en jaillit leurs noms propres ainsi que la formule du serment; le tout sur un registre [1]. En 1850

(1) Que les francs-maçons à Rome aient célébré dans leurs assemblées une messe sur un autel éclairé par six cierges noirs, et où chaque membre devait apporter une particule consacrée qu'il déposait dans un ciboire pour être transpercée ensuite par les poignards des frères, on a pu croire que c'était là une de ces mauvaises plaisanteries inventées d'ordinaire contre ceux qu'on veut diffamer; cependant il a été affirmé tout récemment que les mêmes rites sacriléges sont en usage dans certaines loges de Paris, de Lyon, d'Aix, d'Avignon, de

il se forma à Londres une nouvelle société, dont les formules étaient plus simples, et dont l'unique symbole était : « Je jure de coopérer de toutes mes forces à l'affranchissement et à l'union de l'Italie. »

La Franc-Maçonnerie de nos jours.

Si les trames mazziniennes ne furent pas couronnées de succès, elles avaient cependant exalté les esprits, les avaient habitués aux aspirations révolutionnaires, leur avaient donné le goût de ce qui sent le criminel, et avaient ainsi rendu possibles tous les actes du gouvernement modernisé qui existait en Piémont. On vit aussitôt s'ouvrir dans ce pays un grand nombre de loges maçonniques, qui cherchèrent à y exercer leur influence, en fondant des succursales dans les pays encore calmes, espèce de *moyens moraux* au service de ce que quelqu'un a nommé une *honnête conspiration*. Lorsque les tentatives sanguinaires de 1853 eurent échoué, l'effroi que causèrent partout les assassinats politiques aida dans les Romagnes à la constitution d'un parti piémontais, qui fit éclater plusieurs insurrections partielles. Tandis que jusqu'à cette époque nos loges dépendaient du Grand Orient de France, on vit alors se former à Turin une loge indépendante, *l'Ausonia*, dont le premier vénérable fut l'octogénaire Philippe del Pino. Le mouvement s'étendit rapidement : il en fut de ces sociétés comme de toute autre chose; elles se multiplièrent, et aujourd'hui elles ne sont plus, comme à l'époque précédente, une exception et le plaisir d'un petit nombre de bons vivants : aussi la tendance de notre siècle à faire revivre les associations que les principes de 89 avaient détruites, devait-elle dilater la maçonnerie. Son action se mani-

Châlons, de Marseille. Voir Mgr DE SÉGUR, *Les Francs-Maçons, ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils veulent être*; Paris, 1867.

festa non-seulement dans les élections, dans les nominations aux emplois, dans le choix des ministres, mais encore dans les conjurations et dans les guerres. C'est elle qui répartissait les éloges ou l'infamie, elle qui donnait aux journaux les nouvelles; d'elle venait l'influence de Cavour, qui en était le grand maître en Italie; d'elle découlait la ruine de la patrie, de la famille et celle des trônes, par la seule raison qu'il n'y avait plus qu'un droit, celui du plus fort. Aussi on ne se trompe nullement lorsqu'on pense que la direction des affaires politiques resta dorénavant aux mains des affiliés à la secte[1]. Le ministre d'une grande puissance réclamant, « au nom des exigences de la société moderne », qu'on rendît à ses parents juifs le jeune Mortara, qui avait demandé spontanément à entrer dans le giron de l'Église catholique, Pie IX lui répondit : « Celle que vous appelez la société moderne n'est autre que la Franc-Maçonnerie. » Lorsque l'armée française fut appelée en Italie, les sectes comprirent qu'une grande partie de leur programme religieux et politique allait s'accomplir, et les divers groupes se serrèrent autour de la maçonnerie.

La main de Dieu abattit Cavour au milieu de son superbe voyage. Il fallut alors élire un nouveau grand maître : le chevalier Nigra, ambassadeur du roi d'Italie à Paris, n'ayant pas accepté, Govean, qui était le chef provisoire, assembla les représentants de vingt-neuf loges, qui formèrent un statut, dans lequel on reconnaît le G. A. D. U.,

(1) Un journal qui doit s'entendre en ces matières, *le Temps,* écrivait au mois d'août 1866 : *Quelqu'un qui voit de haut me disait : En Italie, le vieux levier maçonnique mène plus de choses qu'ailleurs. Il a fait et imposé des ministres; il en fera et imposera d'autres.* Aussi Massimo d'Azeglio écrivait-il à M. Rendu : « En Italie, toutes les positions sont occupées par des gens placés sous l'influence des sectes. »

la liberté de tous les cultes, l'obéissance absolue et secrète; l'alliance avec les loges étrangères. On décerna le titre de premier maçon d'Italie au général Garibaldi; mais pour la nomination au grade de Grand Orient le nom qui l'emporta fut celui du Sicilien Cordova, alors ministre de grâce et de justice. Garibaldi, étant déjà président des loges italiennes de rit écossais, dont le conseil suprême réside à Palerme, cette circonstance engendra un schisme. Quoique Garibaldi, au retour d'un bruyant voyage à Londres, où il fut accueilli avec autant d'enthousiasme que le roi Théodore au siècle dernier, que Blücher en 1814 et le Sultan en 1867, eût convoqué en assemblée générale les loges écossaises à Palerme, aucun maçon ne répondit à son appel; au contraire, le 21 mai 1864, il se tint à Florence une grande assemblée, où l'on put constater que la maçonnerie italienne comptait soixante-seize loges, non compris dix autres situées en dehors de l'Italie et celles, hétérodoxes, appartenant aux rites écossais et égyptien. Toutes ces loges s'occupaient à fonder des sociétés ouvrières, des banques nationales, des écoles populaires, à faire fleurir l'agriculture et l'industrie, et à unir les nations entre elles dans une seule aspiration, dans la tolérance réciproque de toutes les croyances, en mettant de côté les formes extérieures. C'est à Florence que fut concertée la fusion de toutes les loges, quel qu'en fût le rit, dans le but d'exercer une influence plus grande sur les destinées de la nation tout entière, sous la direction unique d'un Grand Orient, composé de vingt membres du rit italien, vingt du rit écossais, qui siégeraient à Turin jusqu'à ce que Rome fût devenue la capitale du royaume. Garibaldi fut proclamé grand maître; mais tous les maçons n'adhérèrent point

à cette fusion; c'est pourquoi Garibaldi envoya sa démission, et resta seulement grand maître du rit écossais. Il fut remplacé provisoirement par François De Luca, qui déclara ne vouloir ni fraterniser avec la révolution violente ni s'en servir pour des intrigues égoïstes : ce qui fit plus tard rayer son nom de la liste des dignitaires.

Lorsqu'Eugène Sue eut, dans ses romans, prodigué les calomnies et la haine contre les jésuites et contre la religion, la loge de Bruxelles lui envoya une plume d'or. Dans la lettre de remerciements qu'il lui adressa, il étudiait les moyens de combattre vigoureusement la foi et l'action catholiques dans le monde, et il en suggérait trois principaux : 1° propager la rationalisme au moyen d'une association de personnes qui s'engageaient à refuser les sacrements; 2° propager l'unité; 3° propager le protestantisme en général. Le premier moyen fut atteint par l'association des solidaires pour la sépulture civile, d'où on arriva au baptême civil; la liberté de la tombe aura pour conséquences l'émancipation de la famille et de la société par le baptême et par le mariage civils : ainsi s'établira la famille nouvelle, ayant pour base la négation de tout lien de religion, que dis-je, de foi.

Déjà l'effet s'en fait sentir dans l'indifférence entre les diverses manières d'honorer l'Être suprême. La *Latomia*, journal de la secte, portait : « Le protestantisme n'est que le but de la maçonnerie. Désormais, il faudra ou qu'il retourne au catholicisme, ou qu'il s'arrête à moitié chemin, ou qu'en avançant il arrive à se fondre dans la religion maçonnique. » En effet un néophyte ayant refusé de reconnaître le Grand Architecte de l'Univers, on statua que cela n'était pas un obstacle : on reçut aussi comme franc-maçon le célèbre socialiste Proudhon (O),

dont le programme était « rendre justice à tous, aimer avec dévouement sa patrie, et faire la guerre à Dieu ». La doctrine maçonnique revient au panthéisme, car pour elle les mots *maçon, mur, muraille, ouvrier, œuvre, opération* sont tout un (P). Pourtant, en 1866 les initiations à la secte n'ont plus lieu avec la formule *A la gloire du* G. A. D. U., mais *Au nom de la raison et de la fraternité universelles,* et l'on propose de soustraire l'humanité au joug sacerdotal, de substituer la science à la foi; pour encourager l'accomplissement du bien, de remplacer les pompeuses espérances des récompenses éternelles par les austères satisfactions de la conscience; d'écarter de l'esprit la vaine préoccupation d'une vie future, et le fétichisme d'une providence secourable. Indépendance, union et fraternité des nations; la maçonnerie italienne ne reconnaîtra jamais d'autre pouvoir souverain sur la terre que celui de la droite raison et de la conscience humaine : elle accélérera le temps où, au lieu de navires cuirassés, on fera des charrues à la vapeur; où la paix, fécondée par les capitaux et par les bras enlevés aujourd'hui par la conscription, produira ses fruits les meilleurs; elle fera prévaloir la tolérance de tous les cultes, l'adoration de la science, les mesures philanthropiques à prendre pour l'éducation du peuple, pour les sociétés coopératives, pour les banques de crédit; partout où l'Église pourvoyait par ses institutions au paupérisme du corps et de l'âme, elle substituera le patronage et le salariat au sacrifice volontaire de gens qui se faisaient pauvres pour enrichir les autres, et pour enseigner la soumission à la volonté de Dieu.

La *Maçonnerie symbolique*, qui a son grand conseil à Milan et pour vénérable Ausonio Franchi, montre des intentions modérées. Ses statuts sont simples, et elle a publié dans son

Bolletino Massonico un programme, qui est une preuve qu'elle n'a pas été établie pour servir de pâture aux ambitions et aux aspirations déréglées, qu'elle ne demande pas de lourds sacrifices, en exigeant de ses affiliés la constance et l'union en vue de l'œuvre commune. Tandis qu'autrefois le pays était habitué à résister aux lois et aux gouvernants, maintenant le sujet rebelle, devenu citoyen, est tenu de concourir à faire respecter les ordres émanés du pouvoir civil. Aussi ce programme insiste-t-il sur l'extension des loges, et invite-t-il les associés à se considérer tous comme solidaires, à étudier les institutions du pays, à répandre l'instruction, et à former *cette saine opinion publique qui est aujourd'hui l'unique et vraie souveraine des pays libres.* Il engage à communiquer ces instructions, mais aux adeptes du premier degré seulement.

Son but et ses règles.

Comme au siècle précédent on avait cherché une excuse en faveur de la secte en prétendant que les bulles de Clément XII et de Benoît XIV étaient ou fausses ou abolies, de même de nos jours on a fait courir le bruit que Pie IX avait appartenu à la maçonnerie. Le pape protesta contre cette assertion, et désabusa ainsi certains étourdis, ignorants de la vérité et trompés par les intentions philanthropiques qu'on professe dans cette association. Les journaux qui avaient applaudi les gouvernements au sujet des mesures de prohibition prises contre les conférences de Saint-Vincent de Paul trouvèrent ou ridicule ou tyrannique de déclarer que quiconque fait partie de la maçonnerie cesse par là même d'être enfant de l'Église catholique. Mais admettons l'hypothèse d'une société qui déclarerait sans aucun ménagement ceci : « Nous ne sommes pas ambitieux de nous procurer le ciel, mais de refaire le ciel sur terre et dans notre

cœur, enfin de concourir à la réalisation de ce royaume des cieux qui nous a été promis par le Christ. — De tous les arts, celui qui produit et transforme les religions est sans contredit le premier chez tous les peuples. — Non-seulement les sociétés secrètes ne condamnent point cet art souverain..., on peut même assurer qu'elles se sont formées primitivement pour un but non politique, mais religieux. L'humanitarisme est la foi sur laquelle, plus ou moins explicitement, tombent d'accord les sociétés secrètes. — Le vaste appareil de la science est une grande œuvre de circonvallation contre l'envahissement de la théologie. Les prêtres de l'humanitarisme restituent à l'homme tout ce que les théologiens lui ont pris pour orner leurs idoles et accroître leur puissance. — Le progrès civil s'effectue par une opposition continue de l'humanitarisme à la tentative de monopoliser la justice. Dans ce mouvement infatigable des révolutions, le rôle de la préparation appartient aux sociétés secrètes. — La résurrection de l'Italie et la réforme religieuse du XVI[e] siècle furent des rébellions de l'humanitarisme contre le monopole sacerdotal de la chrétienté. Mais dans ces assauts l'humanitarisme ne s'affirmait lui-même ni idéalement, ni juridiquement : cette tâche était réservée à la glorieuse famille des Libres Maçons, et à cette dernière rébellion dans laquelle nous sommes encore engagés. — L'humanité se rapproche du jour où, ne reconnaissant plus ni villes ni peuples, ni *esprits privilégiés*, renonçant aux systèmes divers des rivalités, des pouvoirs omnipotents et de l'intolérance; et ne croyant plus que le divin soit le patrimoine exclusif d'un seul homme, ni d'une seule nation, ni d'une seule église, elle le cherchera, le trouvera, et, qui plus est, le réalisera partout. — L'es-

prit n'a pas d'asile plus grand que l'humanité tout entière, dont les membres peuvent se comparer au corps mystique du Rédempteur. — La révolution comme la nature enfante dans le mystère. — Chaque société secrète est l'image affaiblie d'une famille de vengeurs, liés ensemble par un inviolable serment; on dirait que leurs rites sont un programme d'extermination; mais leur amitié est tendre et pleine de suavité. — Comment succombent les empires? S'écroulent-ils par hasard tout seuls par l'effet de la vétusté ou de la lassitude? Se suicident-ils peut-être dans un moment d'ennui?... Ne sont-ils pas en possession de la force, du droit consacré par l'histoire, de la foi, de l'habitude du commandement? Qu'est-ce donc qui les contraint à l'abdication?... La force mystérieuse et inéluctable n'émane pas de cette Providence anonyme, qui peut s'appeler l'asile de notre ignorance et de nos craintes, mais bien au contraire d'une providence toute humaine qui élabore ses décrets au sein de la société elle-même. L'État est frappé par la main de la société secrète; secrète aujourd'hui, publique demain; aujourd'hui militante, demain victorieuse. — Les gouvernements ont fait leur devoir, et les sociétés secrètes ont fait le leur. Les gouvernements, du plus au moins, ont opprimé, et les sectes se sont vengées et ont revendiqué leurs droits... Dans ce monde, tout ce qui a gouverné ne vaut pas certes autant que ce qui a conspiré. »

Nous avons emprunté ces déclarations à un des plus ingénus de la secte, parce qu'il est un des néophytes les moins avancés dans l'initiation maçonnique[1], et nous

(1) De Castro, *Il mondo secreto*. Nos citations sont toutes des phrases de la courte préface de ce livre (pag. 31, 33, 42), où l'auteur a condensé habilement les théories de plusieurs travaux faits sur ce

demandons si, en présence de ces théorèmes religieux et sociaux, le gardien de la vérité et le vengeur de la justice pouvait se taire. Que si la société des Indépendants et des Chevaliers Guelfes rangeait parmi les maximes de l'Ordre que « la religion du Christ est la meilleure, mais que le meilleur grand prêtre est le plus vertueux roi », ailleurs nous retrouvons un retour explicite au paganisme, et Maurice Müller, dans la *Réforme religieuse*, admet carrément que « le paganisme bien entendu se rapproche plus du symbole maçonnique que les religions du temps actuel; et que la maçonnerie a exercé une salutaire intervention dans la société, en combattant le catholicisme ». Il s'agit donc de savoir qui de saint Pierre ou de Néron doit avoir la primauté.

Théurgie et Spiritisme.

Comme nous l'avons déjà vu dans le siècle dernier, les progrès de l'irreligion ont pour corollaire ceux de la théurgie sous la forme de tables tournantes, d'esprits frappeurs, en résumé de communications entre les vivants et les trépassés, fondées sur la réincarnation des esprits. La théurgie acquit de nombreux prosélytes par les consolations qu'on espère trouver dans une conversation avec les personnes chères qu'on a perdues. Nous en avons parlé ailleurs (tom. III, p. 162 et suiv.), et le spiritisme, tombé en discrédit par suite des manœuvres d'un évident charlatanisme, se rapporte à notre sujet, grâce aux doctrines qu'il fait révéler par les esprits évoqués. Ils attaquent les croyances communes, et mettent sur le même niveau tous les cultes, quelles que soient leurs divergences; à les entendre, on ne doit heurter les convictions de personne, mais laisser chacun libre et responsable de ses

sujet. Le Christ pour lui n'est qu'un programme maçonnique, adopté par la maçonnerie italienne, et par la loge mère Dante Alighieri.

croyances religieuses. En un mot, le spiritisme restant étranger aux disputes de dogmes ou aux formes de cultes particuliers, constitue à lui seul une religion sociale, sanctifie tous les hommes d'un esprit sain et d'un cœur droit, à quelque croyance qu'ils appartiennent. Une personne interrogea un jour un esprit pour savoir s'il est bien de suivre telle ou telle croyance religieuse; l'esprit lui répondit : « Si vous croyez que votre conscience vous y invite, faites[1]. » Les procédés du spiritisme flottent entre la métempsycose et le panthéisme, faisant par exemple la source première de la vie, du soleil, vers lequel, après avoir accompli son pèlerinage de planète en planète, chaque âme doit retourner à son tour pour faire partie de l'âme universelle, dont elle avait été séparée quand elle vint sur la terre[2].

Nicéphore Filalete, qui dirige les *Annali dello Spiritismo in Italia,* écrit que « le spiritisme est divin et sublime; c'est le lien qui réunit les hommes, divisés par les croyances et les préjugés mondains, et qui renversera la plus forte barrière qui sépare les peuples, l'antagonisme religieux. Le spiritisme se prête à tous les cultes..... C'est un terrain neutre, sur lequel toutes les opinions peuvent se rencontrer et se donner la main; les questions morales, les seules importantes, sont de toutes les religions et de tous les pays[3] ». Voilà bien la porte ouverte à l'indifférence, qui toujours se traduit en hostilité contre la religion établie.

Garibaldi. Cette hostilité se manifeste sans réticences dans la

(1) *Annali dello spiritismo in Italia,* page 471. Voyez en outre GALEOTTI, *La fede cattolica e lo spiritismo.* — *L'odierno spiritismo smascherato.*

(2) Voir le journal *La Salute* du 30 juillet 1867.

(3) *Annali,* 1864, p. 308.

personnification la plus remarquable et en même temps la plus sincère de la révolution italienne, qu'on l'envisage dans les faits ou dans les idées. Joseph Garibaldi, de Nice, au milieu d'une population méticuleuse et faible, parvint à la célébrité par sa ténacité à poursuivre son but et par un désintéressement qui, à côté de l'ambition et de l'avidité des autres chefs, fut jugé aussi miraculeux que ses entreprises par ceux-là même qui se moquent des miracles. Doué d'une activité prodigieuse, qui avait besoin de s'exercer dans sa patrie ou à l'étranger, pour la cause nationale ou pour les causes étrangères, il parut s'attribuer la mission spéciale de renverser la papauté. Il s'y employa par une levée de boucliers en 1849; mais repoussé alors des murs de Rome, et repoussé de nouveau, atteint d'une balle en 1862, il n'en cria que de plus belle contre le catholicisme et contre les prêtres, en ne professant plus qu'un seul culte, celui de la sainte carabine. Il recommandait aux dames milanaises de la tenir suspendue au chevet de leur lit : il voulait que le jour de l'inauguration des tirs à la cible remplaçât la fête de la Nativité de la Vierge : et il tolérait que les paysans allassent à la messe s'il le voulaient, mais à condition qu'ils adorassent la sainte carabine.

Ne pouvant supposer en lui l'art du mensonge, dans lequel excellent les journalistes, on peut considérer Garibaldi comme étant de bonne foi lorsqu'il attribue à l'Église tout ce qu'il y a de mal et d'odieux ici-bas. Si nous l'écoutons, ce sont les prêtres qui ont vendu Nice : c'est à des trames perfides, ourdies par des ecclésiastiques, que nous devons les hontes de Custozza et de Lissa; aux moines qu'il faut attribuer l'insurrection de Palerme, la discorde honteuse de l'Italie, le gouffre actuel du déficit dans les

finances, et même les désastres naturels qui aggravent les infortunes d'un peuple, abreuvé de haine par les journalistes, et qui consume sa vie physique et morale en vains désirs et en déceptions. Comme pour excuser ou favoriser les hommes du pouvoir, lui l'homme du peuple, il s'est séparé du peuple, afin de concentrer, dit-il, toutes les haines contre la sainte boutique, contre le chancre, contre le ver rongeur, la consomption, la rogne de l'Italie. Il excite ses amis à donner le dernier coup de pied à la canaille qui l'infeste, à renverser dans la poussière ce tabernacle d'idolâtrie et d'imposture qui, de toute façon et sur tous les chemins, se met en travers du progrès de l'humanité; cette religion du prêtre, qui divise la famille humaine, et en condamne la plus grande partie à l'éternelle perdition. Il disait aux sociétés ouvrières de Naples : « Nous commettrions un sacrilége si nous restions dans la religion des prêtres de Rome. Chassons dehors de notre pays cette secte contagieuse et perverse. » Et à l'assemblée unitaire de Palerme : « Nous, nous ne sommes pas pour la religion du pape. Que le pape, les cardinaux, les évêques changent de boutique, et qu'ils s'en aillent le plus loin possible de l'Italie. » Et à l'imitation de la Convention qui avait tyranniquement intimé le cri de « *La fraternité ou la mort* », Garibaldi fit répéter à l'Italie celui de « *Rome ou la mort* », foulant ainsi aux pieds et la conscience de l'humanité et la liberté des croyances.

Ce fut particulièrement en 1867, lorsque le ministère se proposait d'en venir à un accord avec Rome, et que pour y parvenir il avait dissous la Chambre, que Garibaldi sortit de son asile, et parcourut l'Italie en vomissant l'injure contre le pape, contre les prêtres et Jésus-Christ. Il allait baptisant les enfants, excitant la populace contre toute

une classe de la société, sans que l'autorité ou la loi eussent ou la volonté ou la force de l'arrêter. On l'entendait sans cesse crier : « Rome nous appartient; le diable lui-même ne peut nous l'arracher. N'envoyez pas au parlement des députés qui pactisent avec les cléricaux, qui nous empêchent d'aller à Rome. Qu'on emploie les millions qu'ils donnent à l'Église à fabriquer des armes et à donner du pain à ceux qui n'en ont pas : il suffit aux prélats de quarante centimes par jour; quant aux bigots, que le diable les emporte. » Et, allant jusqu'à dogmatiser, il disait d'un ton de prophète : « Nous sommes dans la religion du vrai, et nous la substituerons à celle du prêtre, qui est la religion du mensonge. La liberté de la raison, telle est la bannière que nous opposons au catholicisme, qui pendant tant de siècles a abruti la créature humaine. » A l'orageux congrès de la paix, à Genève, il prononça ces paroles : « Il est une chose plus terrible que la guerre, c'est le monstre qu'on appelle la papauté, dont les émanations pestilentielles inondent le monde et arrêtent l'humanité sur la voie de la civilisation. Vos ancêtres eurent les premiers le courage de l'affronter : achevez l'œuvre commencée, lorsque nous donnerons le dernier coup au monstre, et quand nous abattrons le sacerdoce de l'ignorance pour adopter la seule religion de Dieu » (*sic*). Bientôt après (octobre 1867), il lance ses bandes armées sur les derniers restes du territoire papal pour « faire crouler le tabernacle de l'idolâtrie, de l'imposture, des hontes de l'Italie, pour renverser le piédestal de toutes les tyrannies ».

En vain veut-on répandre le ridicule sur Garibaldi, comme l'horreur à propos de Mazzini. Le solitaire de Caprera est plutôt un mythe qu'un personnage; c'est un prodigieux

agent de désorganisation sociale, qu'on admire pour la facilité avec laquelle il enflamme la jeunesse et la pousse au sacrifice, et qu'on condamne parce qu'il se place au-dessus de la loi. Si les ovations hyperboliques qu'il a reçues à Londres n'ont point provoqué l'étonnement au sein d'une populace qui chaque année brûle un mannequin en vociférant le cri « Mort au pape! » parmi les Anglicans qui attendent de lui la ruine de la catholicité ; chez les Francs-Maçons qui, ne voyant que ce monde divinisent la créature, en un siècle qui est contraint de se créer des dieux pour se passer d'un Dieu ; ceux qui nous ont lu ne seront pas davantage étonnés de voir l'enthousiasme se prolonger au profit de ce singulier héros dans un pays entièrement catholique comme l'est l'Italie, et qui n'en avait jamais montré autant à personne, excepté à Pie IX. Et cependant Pie IX, qui ne cessait d'être en butte aux plus viles insultes du Niçard, chargeait un jour le professeur Tonello de dire à Garibaldi, « que ce pauvre vieillard, qu'il appelle le vam« pire du Vatican, lui pardonne, prie pour lui, et que ce « matin même il a dit la sainte messe à son intention ».

Certes le grand ennemi consolide la papauté, en faisant voir à tous combien la question dépasse les courtes visées des mondains, puisque toute la chrétienté s'y intéresse, et que ceux-là même qui conspirent pour l'abattre contribuent à la défendre. Mais ses adulateurs ne s'arrêtent point; et tandis que d'un côté la canaille l'acclame comme un Dieu, comme un Messie et un autre Christ (Q), qu'elle consacre la chambre où il dormit à Palerme, et croit que la cabane de la maremme de Ravenne où mourut sa femme deviendra un jour glorieuse comme l'étable de Bethléem; d'un autre côté le vulgaire riche, savant et patricien renchérit encore sur ses blasphèmes, et fait écho à ses pro-

vocations : et la presse populaire dénonce les maux causés par la religion, au moment même où la nation a le plus à souffrir de ceux causés par l'irréligion[1].

Conséquences au point de vue social.

Mais de pareils hommes et de pareils faits caractérisent un gouvernement, qui, discrédité par ses vrais fondateurs et maîtres, outre les vexations continues et même puériles dirigées contre l'Église et contre les ecclésiastiques[2], outre l'imputation qu'il leur fait d'être la cause de tous les délits, de tous les malheurs[3], se conduisit souvent de façon à provoquer un schisme. Gouvernement et parle-

(1) Plus d'une fois, une feuille des plus dévouées à la révolution italienne, le *Journal des Débats*, en fut réduit à dire : « *Que penser d'une ville où un journal ose imprimer de pareilles lignes?*

(2) Parmi les persécutions vraiment puériles, nous citerons celle-ci : Au mois de juin 1867, une foule innombrable accourait de toutes les parties du monde à Rome pour célébrer le XVIIIe centenaire du martyre de saint Pierre. Toute l'Italie était envahie par le choléra : Rome en était presque exempte. Un député déclara en plein parlement que la santé publique était menacée par cette affluence de visiteurs à Rome. On décréta en conséquence que tous ceux qui viendraient de la Ville éternelle seraient soumis à des fumigations et à des procédés de désinfection. On ne les employa pour ainsi dire que vis-à-vis des prêtres : un maire de la Vénétie tint en quarantaine l'évêque du pays, à son retour de Rome. Ajoutez qu'on affirme sans cesse que le pape est moribond : qu'il fait arrêter et condamner, etc., etc. Comment qualifier des haines qui se manifestent par de tels moyens?

(3) Le ministre des cultes en 1861 a dit que « le temple du Seigneur avait été converti en un conventicule où l'on tramait des conspirations contre l'ordre public ». En 1866, une révolution ayant éclaté à Palerme, l'archevêque, un pieux octogénaire, fut accusé d'en avoir été le promoteur, et on ne publia pas dans la *Gazette officielle* sa protestation. On saisit ce prétexte pour disperser toutes les corporations religieuses de Sicile, et prohiber dans l'île le port de l'habit monastique. C'est ainsi qu'un incendie ayant détruit de précieux chefs-d'œuvre dans l'église des Saints-Jean-et-Paul à Venise, d'une part on accusa les protestants, qui ont une chapelle contiguë, d'être les auteurs du sinistre, et de l'autre on attribua à la négligence des catholiques, en sorte qu'on proposa d'enlever tous les tableaux des églises pour les réunir dans une galerie.

ment professent et mettent en pratique des doctrines en contradiction avec les plus simples notions de christianisme, sous l'empire d'un statut qui proclame comme l'unique religion de l'État la religion catholique, apostolique et romaine. Le 26 janvier 1857, le ministre Lanza, ayant déclaré dans une séance de la Chambre « que la religion catholique serait le fondement de l'éducation et de l'instruction morale donnée par l'État dans les établissements publics », il s'éleva des réclamations et même des protestations tendant à établir que dans l'enseignement on devait combattre la religion catholique, et elles allèrent si loin que le député Revel fit remarquer que si pareille réclamation eût été faite au préjudice de la religion protestante ou de la religion judaïque (R), elle eût été sévèrement condamnée. Plus tard le parlement s'étant agrandi, et ceux qui se faisaient scrupule de coopérer à un état de choses entaché d'un vice originel s'étant abstenus de prendre part aux élections, la représentation nationale fut abandonnée aux sectes : on y déclara que c'en était fait du catholicisme, et que tous les efforts du royaume nouveau-né devaient tendre à le détruire en tout lieu, et par tous les moyens possibles; enfin on y fit la distinction entre le Dieu de Pie IX et celui des députés. En 1866, un journal, patronné par le gouvernement (*Il Diritto*) écrivait : « Notre révolution tend à détruire l'Église catholique, et doit la détruire, et ne peut faire autrement que de la détruire, si elle ne veut pas périr; » un autre, qui est aussi au gouvernement (*l'Italie*), inventait le Dieu de l'Autriche, et concluait ainsi : « S'il est vrai que Dieu existe, il faut qu'il disparaisse avec le pouvoir qui l'invoque, et dont il s'est fait le complice. Le monde moderne l'a repoussé; il doit rouler dans la même fosse où sera jetée

la dynastie des Hapsbourgs, qui fut le scandale et le fléau de l'Europe. » Le professeur Tommasi faisait cette question : « Qui sait encore ce que c'est que l'Évangile » ? Le professeur Bertini affirmait l'existence d'un Dieu bien différent du Dieu théologique[1]. A l'exposition universelle de Paris, la commission italienne accorda une récompense à la Société Biblique pour le zèle qu'elle déployait au profit de l'instruction. Néanmoins, chaque jour, et bien plus encore maintenant qu'on a donné aux protestants cette triste victoire de pouvoir acheter les biens ravis à l'Église, pour qui prête l'oreille aux verbiages excentriques du parlement, ce qui étonne bien davantage que la méchanceté et l'indélicatesse des propositions, c'est la grossière ignorance des faits et des doctrines.

Au fond Dieu est un être supérieur, et la supériorité devient de jour en jour moins tolérable à l'égalité démocratique. Cependant cette idée est aussi difficile à accepter qu'à écarter : plus on en parle, moins on est près de la comprendre; mais le sentiment l'affirme, et Dieu est le dernier mot de ceux qui savent comme de ceux qui ignorent. On peut pousser les découvertes aussi loin qu'on voudra, à la fin il restera toujours un mystère : quand il a contemplé l'univers, analysé tous les corps, l'œil de l'homme s'abaisse devant le voile du sanctuaire : plus est intense la

(1) « Le vrai Dieu est bien différent du Dieu théologique. C'est un Dieu qui ne fait pas dépendre le salut des âmes humaines de l'affirmation de certains dogmes, mais du pur amour de la vérité, joint à la pratique de la justice et de la bienfaisance. Pour ce Dieu, l'intérêt n'est pas qu'on affirme son existence, mais qu'on ait une juste idée de sa nature, bien qu'il regarde d'un même œil celui qui affirme et celui qui nie son existence, pourvu que l'un et l'autre soient persuadés qu'ils rendent en ceci hommage à la vérité. (Lettre adressée au P. Passaglia, et insérée dans *Il Mediatore* du 31 janvier 1863.)

lumière qu'on répand sur les objets sensibles, plus on y voit apparaître Dieu. Les zoologistes disputent encore sur la transformation de l'espèce : rien de mieux; or ceux qui se servent de ces discussions pour exclure Dieu de la création, ne font que remplacer une idée par une autre, éloigner les origines, sans rien prouver ni pour ni contre la divinité. Mais dans une pareille question il ne s'agit pas exclusivement de Dieu. Toutes les croyances positives qui font la vie des sociétés, et sur lesquelles est fondé le droit, l'ordre moral et l'ordre civil, vacillent à la fois dès l'instant où l'homme ne se sent plus en face d'une puissance qui lui est supérieure, et qui seule a droit de le gouverner et a le pouvoir de le satisfaire. La libre pensée est la négation théorique de l'honnêteté des mœurs, parce que, à l'imitation de la prostituée, elle passe d'une opinion à l'autre, suivant les caprices de l'individu. L'erreur morale ne peut plus être réprouvée, parce que les subdivisions infinies arrivant à l'individualisme absolu, il n'est pas jusqu'à la théorie de la vertu obligatoire qui n'aille s'égarer au fond d'un scepticisme n'ayant à offrir ni dogme à l'esprit, ni règles à la conscience. Le 27 avril 1849, les triumvirs proclamaient à Rome que « la vie et les facultés de l'homme appartiennent de droit à la société et au pays où la Providence l'a placé. » A Naples, le médecin Renzi récite l'apothéose du régicide Agésilas Milano, et le sénateur Imbriani lui compose une épitaphe[1]. Cavour affirme qu'avec la vérité il est impossible de gouverner : il n'est pas jusqu'à Massimo d'Azeglio qui ne dise

(1) A Paris, un nommé Leballeur-Villiers, lisant une affiche où Berezowski, qui attenta à la vie du tzar en 1867, était qualifié d'assassin, avait dit : « Non, c'est plutôt un bourreau. » Et le tribunal n'hésita pas à le condamner pour avoir insulté à la justice.

à son tour, dans la proclamation qu'il adressait le 11 juillet 1859 aux Bolonais, que « Dieu a fait l'homme libre de ses opinions, tant politiques que religieuses ». Après cela, faut-il s'étonner si les socialistes se multiplient au détriment du bon sens universel, et grâce aux terreurs qu'ils répandent en calomniant la politique chrétienne?

L'immoralité conduit l'homme au culte de la force, et celle-ci s'étend à mesure que l'Église est restreinte dans son action. *Sit fortitudo lex justitiæ* : celui qui est faible n'est plus rien; les États ne sont considérés que par le nombre des soldats; le mérite consiste à réussir : la fin justifie les moyens; les intérêts comme la science s'accordent à voir dans la religion un obstacle au bouleversement social, donc il faut la détruire; ce qui sent l'idéal répugne à la critique comme principe de conduite, donc il faut l'éliminer; le juste est par son exemple un reproche vivant, donc il faut l'opprimer; le droit c'est le succès; la conscience c'est l'utile. A quoi bon l'histoire? A quoi bon les conventions? A quoi bon les traités? autant d'idées antédiluviennes. Avec la foi périssent la liberté et la dignité de l'esprit : le créateur de la nature étant supprimé, ainsi que le rôle de la Providence dans les événements de ce monde, la vie intellectuelle disparaît avec la raison; plus de vie morale avec une conscience oblitérée; plus de dignité politique dans des situations fausses d'où ne peuvent sortir que des situations désastreuses; plus de joies pures dans un cœur desséché par le triste spectacle de la mort de l'Éternel [1].

Dans ce honteux triomphe des sophistes et des violents,

(1) *Le monde, sans revenir à la crédulité, et tout en persistant dans sa voie de philosophie positive, retrouvera-t-il la joie, l'ardeur, l'espérance, les longues pensées?* Renan.

où le véritable vaincu est le bon sens, certains esprits reconnaîtront les causes de nos malheurs actuels, celles des iniquités internationales, trop applaudies à notre époque, et de l'indifférence pour les vrais maux par suite de l'engouement pour une rhétorique éblouissante. Quant à nous, nous la considérons ici uniquement comme une hérésie; mais ceux qui voudraient sauver les gouvernements de l'abîme où les poussent leurs adulateurs, pourraient leur rappeler que Voltaire disait : « D'ici à vingt ans, Dieu ne sera plus », et que les rois lui envoyaient un sourire. Vingt ans après, Camille Desmoulins disait : « Les rois sont mûrs : quant à Dieu, il ne l'est pas encore. » Et les rois ne pouvaient plus rire, frappés qu'ils étaient par le poignard ou par la guillotine, succombant sous la conquête, les révolutions, les annexions, et jusque sous le poids de ce que les diplomates nomment la paix, et qui n'est au fond que le masque de la peur réciproque.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS V.

(A) Nous avons parlé des miracles (tome II, note C, pag. 50). En résumé, la croyance au surnaturel consiste dans la persuasion qu'au dessus des lois que nous connaissons, et qui opèrent quotidiennement sous nos yeux, existe la volonté créatrice, qui, étant indépendante et maîtresse absolue de ses opérations, peut suspendre l'action des lois ordinaires pour faire intervenir des lois d'un ordre supérieur que nous ne connaissons pas, et qui font partie de l'harmonie transcendante du monde moral. Le dernier pas que fait la raison, c'est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. La charlatanerie intéressée ou l'hallucination peuvent produire de faux miracles, mais cela n'empêche pas la possibilité des vrais : outre ceux que nous connaissons par la foi, il est illogique de rejeter tous ceux dont l'existence nous a été transmise avec une certitude non moins grande que les autres événements de l'histoire. Rousseau, dans les *Lettres de la montagne,* écrit : « Dieu peut-il opérer des miracles ? Cette question, prise au sérieux, serait impie lors même qu'elle ne serait pas absurde, et on ferait trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement de le punir : il suffirait de le mettre dans un asile d'aliénés. Qui a jamais nié que Dieu puisse faire des miracles ? il n'y a qu'un juif qui ait pu demander si Dieu pouvait faire les tables de la loi dans le désert. »

(B) « Le premier principe de l'école critique, en effet, est que chacun admet en matière de foi ce qu'il a besoin d'admettre, et fait, en quelque sorte, le lit de ses croyances proportionné à sa mesure et à sa taille ». (Renan, *Les Apôtres, introd.,* pag. LIV.)

On adressa la circulaire suivante aux membres du concile œcuménique protestant tenu à Berlin en 1845 :

« Vous avez été convoqués pour nous rendre l'unité des doctrines, l'unité du culte et de la constitution ecclésiastique. Pour nous expliquer avec une parfaite clarté, nous ne croyons aucun de vous assez profondément enseveli dans les siècles passés pour

ne pas reconnaître immédiatement le peu d'importance qu'occupe le second point, considéré comme étant de premier ordre à l'époque de l'union. En matière d'unité de culte et de liturgie, le catholicisme a produit tout ce qu'il y a de plus grand et de plus parfait. Il manque à notre Église ce qui rend un culte le plus beau et le plus attachant, l'antiquite immémoriale et le caractère traditionnel, avantages que possède seul le catholicisme. Recevez donc des propositions et des projets, mais ne perdez pas un temps précieux à l'examen des moyens sur lesquels se fondent les imaginations poétiques pour caresser l'idée d'un culte protestant homogène, et se figurer, à l'heure des exercices religieux, un million de temples protestants faisant retentir leur voûtes d'une même prière, d'un même chant.

« Quant à la confession dogmatique, sans accorder pleine liberté, l'unité de confession ne peut produire d'autre résultat que la tyrannie et le servage, ou des schismes, ou des sectes : c'est ainsi que *chaque commune confessera ce qui lui agréera*, le pasteur prêchera ce qui lui plaira, et en prenant possession de sa charge, n'aura d'autre devoir que d'attester qu'il est chrétien, et qu'il veut servir l'Église. Celle-ci ne peut rien exiger de plus de lui. Le pasteur doit donc en toute occasion déclarer sa foi personnelle; mais il doit aussi l'exprimer en termes bibliques, pour éviter le scandale. De même les fidèles, comme cela doit toujours se passer, accompliront *à leur manière*, et selon leur foi personnelle, ce qu'il leur dit; pourtant ils devront regarder la parole du ministre comme la parole de Dieu. Que si vous ramenez la formule de la foi aux idées de ceux qui croient à plus encore, il est facile de prévoir la naissance de nouvelles sectes.

« On vous objectera peut-être que de cette façon vous détruisez l'Église et vous brisez le lien de l'unité. A cela les hommes de liberté répondront que depuis longtemps *l'Église est tombée en défaillance, et n'a plus aucune valeur*. Depuis deux générations déjà, et même depuis trois siècles, l'arbitraire a envahi l'Église et l'a gouvernée. L'Église, selon la conception primitive, appartient au catholicisme, et tout ce qui dans le système protestant incline à y revenir, non-seulement est la négation du protestantisme, mais n'arrivera jamais à être autre chose qu'un pâle reflet de l'unité, laquelle est la gloire visible du catholicisme. Nous voulons uniquement l'Église chrétienne, et rien de plus; nous ne voulons pas une unité de foi circonscrite à une mesure quelconque, puisque dans le christianisme la seule chose essentielle, c'est d'être chrétien. Que cherchez-vous de plus? Voulez-vous

une confession qui renferme même le moindre des dogmes? Voici que devient bien vite nécessaire pour maintenir cette unité un pouvoir papal, résidant soit dans un homme, soit dans un livre écrit; bien plus, si le projet aboutissait, il nous faudrait des tribunaux de foi, etc. »

Je ne sache pas qu'on ait pu écrire une plus belle apologie de l'autorité et de l'organisation du catholicisme.

(C) M. Nicomède Bianchi, qui raconte ces faits en suivant l'inspiration de tout son livre, est pourtant contraint d'avouer que le clergé catholique a toujours fait preuve de la tolérance la plus chrétienne; que l'évêque Bigex et ses successeurs n'ont employé que la parole pour obtenir des conversions, et qu'il en a été de même des missionnaires envoyés par Charles-Albert.

Les ducs de Savoie n'ont jamais cessé de désirer la possession de Genève jusqu'en 1754, époque à laquelle ils se lièrent par des traités, où le roi de Sardaigne, reconnaissant l'indépendance de cette ville, accordait pour vingt-cinq années l'exercice du culte réformé dans le temple de Bossey pour les villages de Troinex, Bossey et Carouge; et pour quatre années au village de Chêne: l'exercice de ce culte cessait tout à fait pour Valeiry et Neydans, mais leurs habitants avaient droit à la liberté de conscience pendant quinze ans, temps pendant lequel ils devaient soit émigrer, soit se faire catholiques. Un grand nombre émigra alors; mais en 1780 le sénat, au nom du roi, autorisait les protestants à célébrer les offices religieux dans les villages voisins, et accordait aux pasteurs la faculté de venir les présider dans les villages appartenant à la Savoie.

Chacun des villages appuyés aux contreforts du Solève fut l'objet de discussion dans trois congrès; et de ceux cédés alors à la Savoie, lesquels contenaient sept mille personnes, la plupart retournèrent à la république de Genève, aux termes des traités de 1815, et les populations restèrent catholiques.

Une conspiration aurait été tentée en 1843 et années suivantes pour faire entrer non-seulement Genève, mais encore la Suisse tout entière, sous le sceptre de la maison de Savoie, s'il faut en croire Bianchi, *Storia documentata della diplomazia europea*, vol. IV, pag. 190.

Il est notoire que Genève trembla toujours de redevenir catholique : les jours de grande fête, on fermait les portes de ville à clé; quiconque allait au-devant de l'évêque d'Annecy dans sa visite pastorale encourait une amende de dix écus. Aujourd'hui, la moitié de Genève est catholique; le conseil d'État a dû céder

aux catholiques un terrain moyennant 13,000 livres, pour construire une autre église catholique. En 1864, lors de la célébration du troisième centenaire depuis la mort de Calvin, on ne parvint pas à organiser une démonstration anti-papale. Au moment où j'écris, se réunit à Genève un congrès de la paix (septembre 1867), et les blasphèmes qu'y vomit certain Italien contre le pape ont excité une telle indignation, comme étant une insulte à la liberté religieuse et aux mœurs publiques, que l'assemblée a dû se dissoudre.

(D) — De fréquents démêlés surgirent entre les Vaudois de Turin, et cela d'autant plus que cette paroisse faisait envie à plusieurs ecclésiastiques de la congrégation. En voici un exemple se rapportant à l'année 1861 : Amédée Bert, qui en était le pasteur, fut même exclu de la commission, et M. Léon Pylat, sous le coup d'une accusation qui le représentait comme faisant de l'opposition à son collègue pour le supplanter, dit que cette supposition ne l'offensait nullement, qu'en effet il ambitionnait ce temple, cette chaire, cet auditoire ; et avec d'autant plus de raison que M. Bert, pour peu qu'il eût le sentiment des convenances morales, ne pourrait rester plus longtemps à son poste.

Voir la « Protestation judiciaire » présentée par Bert de Tone Pellice, le 17 juillet 1861, où il dit que dans le colloque, « les discours furent d'une telle violence, que quelques membres du corps ecclésiastique lui-même en furent effrayés » ; et le doyen Monastier reprocha à M. Pylat « d'être mille fois pire qu'un hérétique imposteur ».

En 1863-1864, l'hospice des catéchumènes de Pignerol fut menacé de suppression. Monseigneur Renaldi, évêque de cette ville, accourut avec une parfaite sérénité d'âme et une force irrécusable d'arguments pour défendre cet établissement, comme c'était du reste son devoir, et pour rassurer les intéressés ; puis il chargea l'abbé Bernardi, son vicaire, de rédiger une histoire des origines et des conditions d'existence de cet établissement de bienfaisance « qu'entretiennent de concert la charité et la religion catholique ; institution qui, non contente d'accueillir, d'instruire et d'alimenter le pauvre persécuté et méconnu, veut encore le soutenir dans les convictions intimes de la conscience, et l'encourager à correspondre aux impulsions et aux lumières qui dérivent de la grâce divine : institution qui ne fait ni trafic, ni mystère des croyances d'autrui et de ses libres et bienfaisantes prestations, qui tient ses portes ouvertes aussi bien pour ceux qui y accourent par suite de motifs légitimes, que pour ceux

qui désirent en sortir, car il n'oppose jamais la moindre résistance à la volonté de ceux qui y sont admis ».

(E) — Monseigneur Rendu dit qu'à dater de cette époque commença l'effroi des Catholiques, car, « s'il n'y a pas de vitalité dans l'hérésie, il y a pourtant une force ignorante et brutale, capable de bouleverser les consciences mal affermies; force insuffisante pour enfanter des hérétiques, mais capable de faire des indifférents, des incrédules, des impies ». C'est pour prouver cette thèse qu'il composa un livre intitulé *le Commerce des consciences*, où il dit :

« Cette grande entreprise a pour appui les gouvernements protestants, et ceux des gouvernements catholiques qui sont momentanément entre les mains des ennemis de l'Église. Elle a pour appui la Société Biblique, dont le revenu, qui s'élève, dit-on, à 80 millions, est employé en grande partie à acheter des apostasies. Ainsi, dans cette innombrable armée de pervertisseurs, il y a des princes, des ministres, des capitalistes, des magistrats de toutes les catégories. Aussi vous avez entendu les cris qu'ils poussent quand on vient à toucher même légèrement à quelques-uns de leurs émissaires. On avait peine à comprendre ce que signifiait l'émeute diplomatique qui se fit en faveur des Madiaï. Aujourd'hui le mystère se laisse pénétrer. Quelques commis voyageurs de la société étaient compromis, il fallait les sauver; et pour cela l'Europe s'est mise en mouvement. Jamais l'agitation religieuse n'avait été aussi universelle. Jamais il n'y a eu tant d'accord pour combattre la vraie religion... Ces tentatives de démoralisation seraient sans danger, si le ministère sarde n'y donnait son appui... Ce ministère semble en cela obéir au mot d'ordre qui a été donné à tous les gouvernements de faire la guerre à l'Église (pag. 9)... Le gouvernement anglais s'est mis au service de la Société Biblique. Personne n'a oublié toutes les sourdes attaques, toutes les menaces du gouvernement anglais contre Naples, contre Rome et contre l'Italie. Pour peu que l'on examine au-dessous de cette action britannique, on y trouve la haine du pape et du catholicisme (pag. 200). »

(F) — Outre la curieuse biographie de Cavour, par M. de la Rive, voyez *Des efforts du Protestantisme en Europe, et des moyens qu'il emploie pour pervertir les âmes catholiques, par* MONSEIGNEUR RENDU, *évêque d'Annecy*, Paris, 1855.

En 1835, deux cent cinquante ministres protestants se réunirent à Genève pour célébrer leur troisième jubilé, et combinèrent ensemble les moyens de propager leur croyance, en créant des unions

protestantes : à dater de ce moment, on vit se multiplier leurs réunions. Mgr Rendu écrit que, « en 1853, vingt-un catéchistes, colporteurs, journalistes, écrivains de libelles diffamatoires, ont été lancés sur la Savoie pour y fonder des prédications et tenter des conquêtes à l'hérésie. En Piémont comme en Savoie, le voltairianisme aux prises avec l'Église a cru devoir appeler l'hérésie à son secours. Après avoir réussi à mettre le pouvoir à sa disposition, il a ouvert des temples aux prédicants et des routes aux colporteurs de mauvais livres. Il a fondé des journaux pour diffamer tout ce qui est honnète et combattre tout ce qui est vrai. L'Italie entière, la France, la Suisse catholique, les Provinces Rhénanes, sont en tout sens parcourues par les émissaires de la grande conspiration religieuse, qui, dans son zèle de prosélytisme, embrasse le monde entier ».

(G) — Leo, professeur à l'université de Halle et auteur d'une histoire d'Italie, répondant à une lettre du pasteur Krummacher de Louisbourg, le 3 février 1853, dans le journal *Volksblatt,* porte le jugement suivant sur la Société Biblique en Italie : « Vous me dites que le pape a appelé la Société Biblique une peste. Soit, mais, avant tout, vous me permetterez de distinguer entre l'Écriture sainte et une société privée ; et vous avouerez avec moi que dans certaines circonstances, quelque louable que soit le but, une société peut devenir une véritable peste lorsque les moyens et la méthode dont elle se sert ne sont point convenables. Soyez de bonne foi, et examinez ce que tant d'émissaires de la Société Biblique font dans les pays catholiques où ils se conduisent comme des gens sans mesure et sans pudeur : voyez comme pour eux tous les moyens sont bons pour distribuer la sainte Écriture sans le moindre discernement et aux personnes qui sont le moins aptes à la comprendre, et le moins préparées à la recevoir parce qu'elles manquent de piété solide; comme ils se livrent à des enseignements, qu'ils jugent peut-être très-innocents, mais qui engendrent la confusion dans les esprits, déchirent la morale, bouleversent l'autorité sociale et l'ordre ecclésiastique, et n'ont en dernière analyse qu'une influence révolutionnaire. Considérant l'ensemble des intrigues anglaises accomplies durant ces dix dernières années dans l'Italie septentrionale, je ne puis en vouloir au pape, si, à son point de vue, il a appelé la Société Biblique une peste : bien que, de toutes les conspirations qui ont rendu ce pays aussi malheureux, ce soit la moins coupable, elle a cependant servi d'instrument à ces misérables machinations. Telle est la monnaie avec laquelle l'Angleterre paye l'Italie,

à qui elle doit le bonheur d'avoir été jadis convertie à la religion chrétienne; elle la paye d'une manière qui la rend infiniment coupable aux yeux de Dieu!... Ce zèle inconsidéré fraye en Italie un chemin au commerce et à la politique de l'Angleterre, qui s'y introduit la Bible à la main. La Bible est la peau de l'agneau sous laquelle elle cache le loup, et le résultat de cette croisade sera la barbarie religieuse, l'annihilation de toute autorité, et même de celle de la vérité. Infortuné pays, comme il était beau dans ses coutumes et ses sentiments! Combien ses populations étaient nobles de manières, pour peu qu'on s'éloignât des endroits où l'étranger avait apporté le contact de l'immoralité! Que de douceur, d'ingénuité et de charmes il y avait, il y a à peine trois ans, dans le caractère de ces hommes! Que de ruines accumulées depuis! Oui, cher ami, si j'étais pape et Italien, je ferais de même, je dénoncerais bien haut ces aberrations. »

(H) — Précisément en relatant ces faits, le journal du gouvernement disait : « Monseigneur Limberti ne devait pas oublier que la hiérarchie catholique n'a aucune autorité dans l'État; aussi ne devait-il pas employer un langage très-inconvenant sous tous rapports, lorsqu'il s'adressait à l'autorité souveraine de l'État, indépendante de toute espèce d'autorité, spécialement de celle que prétend avoir la cour de Rome.

« La défense imprudente du domaine temporel du pape nuit au clergé catholique, aussi bien au point de vue spirituel qu'au point de vue national. Il lui est nuisible sous le premier rapport, parce qu'il répugne à la religion, à l'histoire et à l'essence des choses, que le vicaire du Christ doive être nécessairement prince de la terre; il lui est nuisible sous le second rapport, parce que le domaine temporel du pape, étant aujourd'hui une vraie plaie pour l'Italie, un obstacle à la reconstitution de sa nationalité, et, disons-le franchement, un obstacle à la tranquillité et à la sûreté des autres États chrétiens, il met le clergé en opposition avec ses devoirs envers la patrie, et tout cela par suite du funeste esprit de faction qu'ont soufflé dans ces dernières années les vieilles prétentions de la cour de Rome et plus encore les fureurs croissantes de la secte jésuitique.

« ...Le grand neveu du grand Napoléon achèvera l'œuvre, par laquelle le pape aura un royaume sans avoir de sujets, c'est-à-dire de victimes; l'Italie aura sa nationalité, sans avoir à soutenir avec le clergé une lutte digne du moyen âge et indigne de notre temps; la religion catholique reprendra tout l'éclat de sa divine splendeur, obscurcie par les taches d'un royaume

tyrannique et impolitique; l'Europe, que dis-je? le monde entier aura la paix, parce que deux cent millions de catholiques seront confirmés dans la pureté évangélique par un sacerdoce qui directement ou indirectement ne corrompra plus la morale, en mêlant à l'évangile les prétentions mondaines d'un pouvoir proscrit par Dieu et par la conscience humaine. »

(I) — « Qu'ils aillent ailleurs que dans cette terre des catholiques, dans le sanctuaire de la Sicile, où le souffle de l'ennemi n'a jamais pu parvenir à empoisonner les germes et les fleurs de cette plante qu'on nomme la foi apostolique ! Ils n'ont rien à faire ici, quels que soient leurs efforts réitérés pour pervertir notre chère île. La séduction pélasgienne a tenté d'y pénétrer, et elle a été repoussée ; l'incrédulité arienne a essayé à son tour, et elle a été dédaigneusement repoussée. Porphyre n'a pas manqué de chercher à ravir à nos âmes nos mystères catholiques, en nous tendant les filets ingénieux et fantasques de la spéculation d'Alexandrie, et il n'a pas trouvé un meilleur accueil que ses devanciers ; les Iconoclastes ont essayé de combattre et d'éteindre en nous ces sublimes ardeurs qui firent la première gloire nationale de l'Italie, dans ces luttes mémorables soutenues contre les barbares exterminateurs des images sacrées, profanateurs qui ont livré en proie aux musulmans tant de provinces chrétiennes : et ces musulmans eux-mêmes, pendant une longue période de servitude et d'opprobres, ont voulu étouffer notre foi ; mais en vain. Vous connaissez la gloire de nos ancêtres ; vous savez comment se sont renouvelés ces joyeux élans de la valeur antique à l'arrivée des preux Normands ; et comme, sous l'empire de cette foi rehaussée par ces exploits et combattue par nos ennemis, mais non vaincue, on a vu s'ouvrir une nouvelle ère de prodiges dont le souvenir est à tout jamais gravé dans la mémoire des habitants de l'île, par ces monuments que l'art a consacrés à l'embellissement de nos basiliques, et qui, dans leur langage pieux, semblent nous parler encore de ces héros. Ah ! vous faites plus que de savoir ces choses ; vous sentez que vous êtes la postérité de cette race d'hommes courageux et magnanimes, qui ont laissé les monuments de leur triomphe dans l'enceinte sacrée des lieux dédiés à la piété envers la religion et la patrie. »

(J) — Les devoirs qui incombent aux philosophes ont été supérieurement tracés par Pie IX dans la bulle du 11 décembre 1862, adressée à l'archevêque de Munich.

« Si ceux qui cultivent la philosophie se bornaient à défendre les vrais principes et les vrais droits de la raison et de leur science,

ils ne mériteraient que des éloges. La vraie et saine philosophie occupe un poste très-élevé. Il lui appartient de faire une recherche soigneuse de la vérité, de cultiver avec zèle et assurance la raison humaine et d'éclairer de sa lumière cette même raison, qui, bien qu'elle ait été obscurcie par la coulpe originelle, n'a pas été pour cela détruite. Concevoir, bien comprendre, mettre en lumière ce qui est l'objet de la connaissance de la raison, ainsi qu'une foule de vérités; démontrer en outre cette multitude de vérités que la foi nous propose de croire, par exemple l'existence de Dieu, sa nature, ses attributs, et faire cette démonstration en se servant des arguments déduits des principes propres à cette science; justifier ces vérités, les défendre, et préparer ainsi la voie à une adhésion plus droite dans la foi à ces dogmes, et même à ceux plus cachés que la foi seule peut comprendre, de manière à faire en quelque sorte qu'ils soient intelligibles à la raison : tel est le magnifique rôle que doit jouer ici-bas la sublime et austère science de la vraie philosophie. »

(K) — L'évangile de saint Jean étant celui où la divinité du Christ est le plus clairement affirmée, les critiques se sont surtout acharnés à le combattre, comme différent des trois autres qu'on a appelés synoptiques. Dès le commencement du second siècle, nous le trouvons en butte aux attaques des Alogoi, obscurs hérétiques de l'Asie-Mineure, dont Épiphane a fait mention. Nous trouvons également trace de ces attaques dans les controverses entre les Gnostiques et les chrétiens judaïsants. Héracléon, quelque temps après, en faisait un commentaire, dont un fragment a été admis par Origène. Tatien, disciple de saint Justin, le comprenait dans l'*Harmonie des quatre Évangiles*. Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée y font de fréquentes allusions. L'évangile de saint Jean était donc connu dès les premiers temps : ce fut seulement au bout de douze siècles qu'un Anglais nommé Evanson, dans son livre de la *Discordance des Évangiles*, se prit à douter de son authenticité. Après la naissance de l'audacieuse critique des Allemands, Herder et plus encore Bretschneider, en 1822, soulevèrent des doutes sur le même sujet, doutes amplifiés depuis par De Wette et Schwegler, et plus encore par Ferdinand Christian Baur (1844), qui dans son *Examen critique des Évangiles canoniques* inaugura le premier toutes les témérités de l'école de Tubingue. Mais Tholuck, Neander, Lücke, Hengstenberg, Bleeck, Maurice Ewald, Döllinger et autres ont rétabli l'intégrité parfaite du quatrième évangile et sa conformité avec les synoptiques.

(L) — Voir le *Saggiatore* du 24 novembre 1865, et *Studj filosofici e religiosi*.

Ausonio Franchi, dans sa *Religione del secolo* XIX (tome II, page 266), porte l'appréciation suivante sur les prêtres qui s'intitulent libéraux : « En quoi consiste le mérite du prêtre? Dans le respect pour les lois de l'Église et leur accomplissement, et dans le zèle constant et plein d'ardeur qu'il met, conformément à sa situation dans l'Église, à propager sa foi, à inculquer ses préceptes, à maintenir ses droits, son culte, sa hiérarchie, sa discipline..... Un prêtre ne peut être libéral qu'à la condition d'être un mauvais prêtre... C'est donc un étrange abus de mots que commettent les patriotes en appelant bons prêtres ceux qui se révoltent contre l'Église, et mauvais prêtres ceux qui restent fidèles à leur profession. Le langage de presque toute la presse libérale se rend coupable de cette immoralité. A qui s'adressent ses invectives de chaque jour? A ces évêques, à ces curés, à ces prêtres et à ces moines, qui, sachant la portée du serment qu'ils ont prêté à l'Eglise dans la cérémonie de leur ordination, consument leur vie à observer et à faire observer dans toute sa vigueur cette loi qu'ils tiennent comme dictée par Dieu lui-même. Et au contraire, à qui chaque jour prodiguent-ils leurs éloges? A ces autres ecclésiastiques qui, dégoûtés de leur état et des obligations qu'ils ont contractées en l'embrassant, donnent par leurs paroles et par leurs actions un démenti à leur caractère, méprisent leur saint ministère, et se révoltent contre leurs supérieurs. N'y a-t-il pas là un jugement souverainement injuste? Comme ecclésiastiques, ne sont-ce pas les premiers qui mériteraient des louanges, et les seconds des blâmes? Le clergé est une milice qui doit avoir nécessairement sa discipline particulière; quiconque en fait partie s'assujettit volontairement à ses règles. Rester enrôlés sous le drapeau et fouler aux pieds les règlements, est un procédé qui, aux yeux de tout homme qui respecte, je ne dis pas la loi morale, mais le sens commun, sera toujours condamné, qu'il s'agisse de n'importe quelle corporation régulière. De plus, lorsque, non content du scandale et du désordre qu'il cause par son insubordination, un soldat s'entend avec l'ennemi et pactise avec lui, on nomme son action dans toutes les langues du monde une *trahison*. Est-ce que par hasard dans la milice ecclésiastique le même principe et le même criterium ne devraient pas être reçus? Mais les panégyristes des prêtres libéraux et les détracteurs des prêtres réactionnaires ne violentent-ils pas l'un et l'autre, en faisant à ceux-là un mérite et une gloire de leur indiscipline et de leur

trahison, et en imputant à ceux-ci comme une faute leur subordination, et comme un crime leur fidélité?..... »

(M) — *Évolution des fonctions cérébrales*, pag. 44. M. Hyrtl, le plus célèbre médecin de Vienne, en ouvrant cette année (1867) les cours de l'université de cette ville en sa qualité de recteur, prononçait un discours qui eut un grand retentissement dans toute l'Allemagne, comme il arrive aux conceptions qui sont appropriées au temps où l'on vit, ou renfermant des sentiments qui sont vivants dans la majorité des auditeurs, mais qu'on n'ose manifester au grand jour, de crainte d'encourir la censure de ces vingt ou trente clabaudeurs qui s'intitulent l'opinion publique. Le recteur entreprit donc de combattre l'école tant vantée des philosophes et des physiologistes qui ne reconnaissent rien en dehors de la matière, qui n'acceptent que les phénomènes qu'ils perçoivent par les sens, qui ne voient dans l'homme qu'un singe quelque peu perfectionné. L'état présent de la science, affirme-t-il, ne donne aucun fondement à ces théories; tout ce qu'on sait maintenant de la structure du cerveau, des fibres nerveuses, des ganglions, ne les justifie en aucune manière. « L'être suprême, qui a inscrit partout en caractères lumineux sa volonté, aurait-il pu déposer dans nos cœurs cette aspiration vers l'infini, si elle avait dû ne jamais être satisfaite? La science ici doit cesser ses investigations, et l'investigateur le plus hardi sent son sang se glacer dans ses veines; la foi reprend ses droits, cette foi que la science ne peut ni rejeter ni prouver, mais dont elle peut démontrer que le contraire n'a aucun fondement dans la nature des choses. Si ce flambeau divin venait à s'éteindre en nous, le suicide de notre âme ne laisserait plus de cet orgueilleux maître du monde qu'un peu de fumier saturé d'azote pour le champ qui recevra sa dépouille... Mais tout nous prouve qu'une pensée dernière, qu'une pensée abstraite survit à la vie des sens; et cette pensée conduit à l'idée de Dieu et à l'âme divine qui en émane. La vérité, la nécessité de l'existence de l'âme, résident tout entières dans le long enchaînement de conclusions où le matérialiste renferme ses principes. Ni l'observation ni l'expérience ne nous ont enseigné, sur la nature des choses, rien de plus que ce que savait l'antiquité; et cette méthode exacte des sciences naturelles, qu'on loue avec raison, n'a pas apporté le moindre appui à la thèse matérialiste; elle reste ce qu'elle était auparavant, ni plus ni moins, une opinion fondée sur des principes arbitraires, et non une *connaissance dérivée de principes certains*, selon la définition que le grand orateur romain nous a laissée de la science. Les déductions du

matérialisme ne s'appuient pas sur la clarté et sur la force inexpugnable des preuves, mais bien sur l'audace de ceux qui propagent ces opinions, et sur les tendances universelles de notre époque qui favorisent cette propagande. Le matérialisme n'a jamais remporté une seule victoire durable; il ne la remportera pas davantage dans notre siècle. »

(N) — Dans l'*Européen* du mois d'octobre 1836, Buchez, ayant dit que Mazzini lui avait emprunté l'idée de sa *Giovine Italia*, Mazzini le nia, parce que Buchez admettait le dogme chrétien et professait le respect pour la papauté, tandis que « l'école que je cherchais à établir repoussait dès les premières lignes de son enseignement toute doctrine d'une révélation externe, et supprimait en pleine connaissance de cause entre les hommes et Dieu toute source intermédiaire de vérité autre que le génie ayant fraternisé avec la vertu, ainsi que tout pouvoir existant en vertu d'un prétendu droit divin, d'un monarque ou d'un pape ».

Mazzini expliqua plus clairement les intentions que se proposait la révolution en octobre 1867, quand Garibaldi assiégeait Rome. « Lorsque nous reprendrons Rome, ce sera pour dissoudre la papauté, et à l'avantage de l'humanité entière proclamer l'inviolabilité de la conscience, que la Réforme du quinzième siècle a conquise seulement pour la moitié de l'Europe, et encore dans ces pays n'eut-elle lieu que dans les limites prescrites par la Bible..... Il y a plus de trente ans, j'ai écrit que la papauté et le catholicisme étaient deux lampes éteintes par manque d'huile, c'est-à-dire faute du dogme qui nous fait vivre. Le temps est venu confirmer mon appréciation. A cette heure la papauté est un cadavre que rien ne peut galvaniser; c'est le fantôme inanimé d'une religion. La papauté, privée de tout sentiment du devoir, de toute puissance de sacrifice, de toute foi en ses propres destinées, a perdu tout fondement moral, ainsi que son but, sa sanction, sa source d'action. Aussi est-elle en train d'expirer. C'est un devoir de le proclamer sans réticences hypocrites, sans ambages, sans feindre de révérer encore une institution à laquelle on s'attaque, sans diviser le problème, au lieu de le résoudre. Pour nous tous qui avons à cœur d'édifier la cité de l'avenir et de concourir au triomphe de la vérité, c'est un devoir à remplir que de faire la guerre à la papauté, non-seulement dans son pouvoir temporel, puisqu'il n'y aurait pas moyen de le refuser au représentant légitime de Dieu sur la terre..... Quant à ceux qui combattent le souverain de Rome, tout en professant qu'ils vénèrent le pape et qu'ils restent catholiques sincères, ils sont convaincus de

flagrante contradiction ou d'hypocrisie. Ceux qui prétendent réduire le problème à la formule *l'Église libre dans l'État libre*, sont ou enchaînés par une timidité malencontreuse, ou privés de toute conviction morale..... Dès que sera éteinte toute croyance selon la vieille synthèse, et qu'on aura établi la croyance selon la nouvelle, l'État deviendra l'Église..... L'État incarnera en lui un principe religieux, et sera le représentant de la loi morale dans les diverses manifestations de la vie. » En d'autres termes l'État réunira en sa personne le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, comme cette papauté qui eut « une mission si noble et si sainte, quoi qu'en disent aujourd'hui les fanatiques de la rébellion, en faussant l'histoire, et en calomniant dans le passé le cœur et l'esprit de l'humanité ».

(O) — Proudhon, qui est le révolutionnaire le plus hardi de notre époque, le démolisseur le plus acharné de l'Église catholique, la croit tout autre qu'une institution prête à périr : « Les menaces de schisme et de protestantisme qui, de temps en temps, se font jour contre la papauté, sont des songes extravagants qui ne démontrent rien autre chose que le désarroi des esprits. Le schisme, s'il était sérieux, je veux dire, s'il avait réellement pour cause le sentiment religieux, l'idée chrétienne, serait le triomphe de la papauté, en montrant combien est solide encore la pierre sur laquelle a été édifiée l'Église. Le protestantisme est mort : il n'y a que des fagoteurs germaniques qui puissent se dire chrétiens en niant l'autorité de l'Église et la divinité du Christ..... On va criant par-dessus les toits qu'on doit traiter d'hypocrites ceux qui, tout en insistant pour l'abolition du temporel, se montrent d'autant plus soumis au spirituel. L'idée que représente le pape est épuisée; il faut lui sacrifier le reste. A merveille : mais il faut nécessairement la remplacer, cette idée; et pour cela il faut autre chose que la *profession de foi du Vicaire savoyard*..... A quoi ont servi les trente-trois années de guerre contre les Jésuites? A quoi peuvent servir aujourd'hui les attaques aussi dépourvues de poids que de jugement de la presse libre contre la papauté? A rien : le catholicisme apparaît encore, de l'aveu des adversaires de la papauté eux-mêmes, comme l'unique refuge de la morale et le phare des consciences. La religion, c'est encore pour l'immense majorité des fidèles le fondement de la morale, la forteresse des consciences..... Quand j'affirme que le déisme et le doctrinarisme, avec leurs controverses sur le pouvoir temporel et leurs attaques contre le clergé, parvinssent-ils à ébranler le saint-siége, ne feraient que donner plus de vigueur à l'Église et au catholicisme,

ce n'est pas à coup sûr comme partisan de la papauté que je raisonne, c'est bien comme *libre penseur*.... Ce qu'il faut en politique considérer avant tout, ce sont les choses de fait; or quels sont ici les faits? C'est que la religion tient encore une grande place dans l'âme des peuples; que là où, sous une influence quelconque, la religion établie vient à faiblir, il se forme aussitôt des superstitions et des sectes mystiques de toute sorte; que la transformation de cet état religieux des âmes en un état purement juridique, moral, esthétique et philosophique, donnant pleine satisfaction aux consciences et aux aspirations de l'idéal, ne s'est encore accomplie nulle part; qu'ainsi les peuples sont forcés de vivre, de manœuvrer et de marcher enveloppés, soit de religions autorisées et de sacerdoces payés, soit de sectes indépendantes, antagoniques; que, dans cet état de choses, toute atteinte aux religions, à la liberté des cultes, et spécialement à l'Église catholique, aurait le caractère d'une persécution; qu'enfin, lors même qu'on arriverait à dépouiller la papauté, on ne pourra jamais la détruire; que dis-je? que plus on multipliera les attaques contre elle, et plus elle triomphera..... Tels sont les faits fâcheux pour le rationalisme, irritants même, mais incontestables, et qu'on n'amoindrira pas par des sévices et des pamphlets.

« On ne détruit pas une religion, une Église, un sacerdoce, par des persécutions et des diatribes.... En 1793, nous essayâmes d'abolir le catholicisme par la proscription et la guillotine : la tempête révolutionnaire ne servit, en épurant le clergé, qu'à donner à l'Église plus de force. Jamais elle ne s'était relevée plus florissante qu'on ne la vit sous le Consulat. Trente ans auparavant, Voltaire avait entrepris de la rendre *infâme* : ce fut Voltaire lui-même et son école qui furent déclarés *libertins*. Grâce aux licences de ses adversaires, l'Église se saisit du drapeau de la morale, que personne depuis lors n'a su lui ravir. En 1848, nous lui avons tous rendu hommage et tendu la main. » (*L'Unité et la Fédération en Italie*; passim. Paris, Dentu, 1862.)

(P) — *Auteur, œuvre et action en même temps, le* G. A. D. U. *englobe tout : rien n'a été, rien n'est, rien ne peut être en dehors de lui..... Ce tout qui nous renferme, et que nous appelons la nature, l'univers, c'est l'infini : l'être infini, complexe et un, que l'ordre maçonnique, adaptant son langage à la fiction symbolique, vénère sous le nom de* G. A. D. U. — FRAPOLLI, *La Franc-Maçonnerie réformée.* Turin, 1864. Outre les sources déjà citées, page 59 ci-dessus, voyez *Storia e dottrina della framassoneria scritte da un framassone che*

non lo è più. (Vienne, 1862, 3e édition italienne.) Reghellini de Chios, outre un livre intitulé *Esame del mosaismo e del cristianesimo*, est l'auteur d'un livre qui a pour titre : *la Maçonnerie considérée comme résultat des religions égyptienne, juive et chrétienne*; et d'un autre, *l'Esprit du dogme de la Franc-Maçonnerie, recherches sur son origine et celle de ses différents rites, compris celui du carbonarisme*, 1836 et 1839. — GYR, *la Maçonnerie en elle-même*, Liége, 1859. Le prêtre Louis Parascandalo publie maintenant à Naples *la Framassoneria figlia ed erede dell' antico manicheismo*. Ce livre nous donnerait au besoin une nouvelle raison de traiter ce sujet dans une histoire des hérésies.

Dans quelques histoires modernes de la Franc-Maçonnerie, je trouve qu'on a donné beaucoup d'importance à Lélius Socin, comme si en 1545, à Vicence, il eût formé une conspiration contre le catholicisme avec Ochin. La société fut dispersée par suite des persécutions qu'on dirigea contre ses membres, et on saisit le nœud de la secte des illuminés. Ochin y prit une grande part, en sorte qu'on peut dire que l'illuminisme serait né en Italie.

(Q) — Bien souvent les journaux annoncent les acclamations qu'on a faites à Garibaldi comme à un vrai Messie, Christ, Dieu. On a publié une *Dottrina Garibaldina*, catéchisme pour les jeunes gens de quinze à vingt-cinq ans, qui n'est qu'une parodie de notre catéchisme à nous catholiques.

D. « Faites-nous le signe de la croix. —

R. « Au nom du père de la patrie, du fils du peuple et de l'esprit de liberté, ainsi soit-il !

D. « Qui vous a créé soldat ?

R. « Garibaldi.

D. « Pour quelle fin ?

R. « Pour honorer l'Italie, l'aimer et la servir.

D. « Quelle récompense Garibaldi donne-t-il à ceux qui aiment et servent l'Italie ?

R. « La victoire. »

Jusque-là, ce n'est qu'une bouffonnerie : puis viennent les impiétés quand le catéchisme parle des trois personnes qui sont en Garibaldi, de la seconde qui se fit homme pour sauver l'Italie, etc. Viennent après les commandements : « Ne tuer que ceux qui s'arment contre l'Italie ; ne point commettre de fornications qu'au détriment des ennemis de l'Italie ; ne point voler, si ce n'est le denier de Saint-Pierre, etc. »

(R) — C'est un fait assez notoire qu'en 1867, lorsqu'on publiait à son de trompe que la célèbre maison de MM. de Roths-

child frères faisait un fort emprunt pour le compte du royaume d'Italie, hypothéqué sur les biens ecclésiastiques que précisément on était en train de confisquer, un autre juif, fameux banquier lui aussi, M. Mirès, écrivit dans les journaux une lettre pour dissuader le baron, chef de ladite maison, de conclure cette opération. M. Mirès, après avoir rappelé la générosité dont les papes avaient toujours fait preuve dans la manière dont ils traitaient les Juifs, la protection que ceux-ci avaient trouvée au moyen âge près des papes, alors que partout on les repoussait et on les persécutait, puis le décret de Pie IX qui ordonnait l'ouverture des portes du Ghetto à Rome, s'efforçait de démontrer, qu'en mettant la main sur les biens ecclésiastiques, sans le consentement du pontife, M. de Rothschild attirerait à sa nation la haine de tous les catholiques, et ressusciterait ainsi les antipathies qui ont causé pendant si longtemps des vexations de tout genre à la nation judaïque.

Par contre, on vit à la même occasion un député du parlement italien faire cette remarque, que, de même qu'on enlevait à la congrégation des catholiques les propriétés qu'elle avait, il était conséquent d'user du même procédé vis-à-vis des communautés israélites et vaudoises : néanmoins le parlement ne jugea pas convenable d'étendre aux autres cultes une mesure aussi intolérante, qui, selon lui, ne devait peser que sur la religion professée par la nation tout entière. Le motif qui dicta cette résolution fut qu'on demandait en même temps « que les concessions faites à l'Église catholique fussent étendues à la fois non-seulement à tous les cultes et à toutes les croyances, mais à tous les citoyens considérés comme simples particuliers ». (*Procès-verbaux de la chambre des Députés*, pag. 1287.) M. Guizot, bien que protestant, constatait que « la liberté religieuse est à la fois, en Italie, en progrès et « en échec; en même temps que les protestants l'acquièrent, « elle est compromise pour les catholiques; le nouveau gouver- « nement de l'Italie attaque violemment celles de l'Église catho- « lique non-seulement dans ses rapports avec l'État, mais dans « son organisation propre et intérieure; les Églises nouvelles « deviennent libres en Italie; la liberté de l'ancienne Église ita- « lienne est en souffrance et en péril ». (*L'Église et la société chrétienne*, chap. XVII, pag. 126 et 127.)

DISCOURS VI.

Les défenses.

Avec le suffrage universel en politique, parut s'être introduite aussi la compétence universelle en fait de doctrines et de pratiques religieuses : on opposa le mot de science à toute espèce d'enseignement dogmatique ou religieux; et, entre l'atome primitif et l'être pensant et libre, on ne voulut mettre autre chose que la force dont le rôle actif se poursuit pendant des siècles qui n'ont point eu de commencement et qui n'auront point de fin. De là, guerre acharnée à cette parenté des âmes qu'on appelle la religion : guerre qui lui est venue et des royalistes qui, confondant l'État avec la société, soumettent l'Église à l'État, parce que, ne voyant devant celui-ci que des individus, et se vantant d'être les inventeurs du césarisme démocratique qui absorbe tout dans le gouvernement, même le domaine des consciences, ils refusent le titre de liberté à toute liberté morale et à toute indépendance individuelle ; guerre venue aussi du camp des Unionistes, qui voudraient faire rentrer dans une même Église, malgré la diversité du symbole, Anglicans, Ruthènes et Romains, accusant le catholicisme d'esprit étroit pour avoir repoussé les embrassements de la vérité avec l'erreur (A); guerre de la part des Unitaires, qui proclament la morale du christianisme, mais dépourvue de dogmes; guerre des Latitudinaires, qui n'acceptent du christianisme que ce qui en

reste quand on a éliminé tous les points constitutifs de la dissidence entre les Catholiques et les Protestants ; guerre des Humanitaires, qui reconnaissent pour unique religion la nature ; guerre enfin des Rationalistes, qui, dans les cultes établis, ne voient pas l'expression de la foi, et qui demandent exclusivement à la science libre et indépendante, à la pensée philosophique, le secret des destinées humaines ainsi que la règle des croyances et des actions ; qui attribuent à la raison seule tous les progrès de l'humanité, y compris le christianisme, lequel, suivant eux, fut un produit moitié philosophique, moitié populaire, du génie et du cœur de l'homme. Après avoir séparé la raison de la foi, ils la séparent encore de la morale pour arriver à la négation du devoir. En résumé, au christianisme, tel qu'il résulte des canons positifs et de la sanction surnaturelle, les rationalistes substituent des maximes élastiques, des affirmations panthéistiques, des négations matérialistes et toutes les fluctuations du scepticisme.

Avec ce système d'opposition, sociale, religieuse, politique et princière, la destruction de tout édifice historique et moral est devenue la tâche laborieuse et l'objet des applaudissements de personnes qui n'ont jamais soupçonné les grands travaux de l'apologétique chrétienne, et qui n'ont pas ouvert un livre d'exposition scientifique des dogmes : elles ont conçu un premier doute, un sentiment de mépris railleur ; elles l'ont trouvé en harmonie avec l'instinct et avec le caractère individuel de leur époque, et elles s'en sont fait un rempart contre la foi dans laquelle les avait élevées leur mère.

Mais la foi enseigne que la raison n'a point par elle-même assez de lumières, la volonté assez de forces pour

connaître et atteindre le souverain but, sans la direction et l'assistance d'en haut : en sorte que, mettez de côté le Christ qui a relevé l'humanité déchue, le Christ qui a aimé les hommes jusqu'à mourir pour les sauver, la charité disparaît de ce monde, et l'arbre de la civilisation moderne est coupé dans ses racines. Non : l'âme ne se laisse point décomposer dans ses facultés comme la statue de Condillac ; et, si elle a la raison, elle a aussi le sentiment et l'imagination ; elle a besoin de connaître, mais elle a besoin aussi d'aimer.

Ce fut contre ces ennemis multiples que l'Église eut à combattre, et d'abord sur le terrain de la pratique par ses antiques institutions, puis par de nouvelles. La congrégation de la Propagande agrandit son cercle d'action d'une manière notable. Grégoire XVI, de 1831 à 1845, créa cent quatre-vingt-quinze évêchés et trente-six vicariats apostoliques ; il rétablit le siége épiscopal d'Alger, confia aux Oblats de Pignerol la mission d'Ava et de Pégou, et institua le vicariat de l'Afrique centrale. Il reçut des sauvages de l'Océanie des témoignages d'affection, accompagnés de dons précieux : il favorisa l'œuvre de la propagation de la foi instituée à Lyon : il laissa à sa mort dix-sept mille écus à la congrégation de la Propagande, et sa bibliothèque au collége Urbain qu'il avait confié aux Jésuites. Pie IX institua vingt-deux nouveaux vicariats, principalement en Chine et en Cochinchine, dans le Bengale et dans les autres parties de l'Inde et de l'Afrique : il rétablit la hiérarchie en Angleterre, la régénéra en Hollande, et la réintégra en Espagne après la réconciliation de son gouvernement avec le saint-siége. La Propagande.

La Propagande comptait en 1860 soixante-et-onze vica-

riats apostoliques, neuf préfets apostoliques, trois mille deux cent soixante-sept missions, comprenant une population de six millions six cent soixante-deux mille quatre-vingt-quatre fidèles; aujourd'hui elle compte cent un vicariats et cent vingt-sept préfectures apostoliques. Pour soutenir cette immortelle gloire et cette immense joie du pontificat, de nombreux colléges établis à Rome élèvent pour les missions des Allemands, des Hongrois, des Grecs, des Ruthènes, des Irlandais, des Belges, etc., sans compter ceux appartenant aux diverses congrégations religieuses, principalement à celles des Jésuites, des Rédemptoristes, des Lazaristes. Le collége Urbain, cette fertile pépinière de missionnaires, trouva un puissant auxiliaire pour son œuvre dans la fondation des pieuses sociétés des missions (1854), du collége ecclésiastique Pie pour les Anglais (1852), du séminaire français (1853), de celui des Américains (1858), et d'autres établis à Paris, à Lyon, en Irlande, à Gênes, à Milan et à Turin. Les élèves de ces divers établissements accourent partout où les traités ont ouvert un nouveau pays, et le plus souvent même ils les ont devancés. On voit, depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'au Gange, depuis la Chine jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, des églises s'ouvrir au culte, des prêtres recevoir la consécration sacerdotale; on voit, dans la massue avec laquelle le sauvage fendait la tête de ses ennemis, tailler une croix, signe sacré qui réunit tous les hommes dans une commune fraternité.

Ainsi l'Église, outre qu'elle est catholique par l'inébranlable stabilité de ses dogmes, comme au temps où elle se résumait dans les douze apôtres réunis au cénacle de Jérusalem, se refait de ses nombreuses pertes par des conver-

sions qui les balancent, et qui sont surtout notables en Angleterre (B).

On entreprit de restaurer les institutions pies et charitables, qui avaient fait la richesse des âges précédents, et qui avaient tant souffert pendant la révolution, et on les mit en harmonie avec le caractère du siècle. Les Ordres religieux, qui avaient été abolis partout, furent en partie ressuscités, et parmi eux « sur les pressantes instances des évêques et de hauts personnages », on rétablit même celui des Jésuites, qui portait le poids des mérites et des malédictions de trois siècles. Les Rédemptoristes furent confondus avec les Jésuites par ceux qui se servent de ce nom comme d'une épithète pour stigmatiser quiconque se distingue de l'ordinaire par sa science et par son zèle. Parmi les Ordres nouvellement introduits, nous mentionnerons les Oblats de la Bienheureuse Vierge, qui ne prononcent pas de vœux particuliers; les Prêtres de la Charité de l'abbé Rosmini, destinés à perfectionner le sacerdoce, et les Filles de la Charité, établies en France sous la direction de saint Vincent de Paul, et maintenant fort répandues en Italie. Cette congrégation a été imitée de diverses manières, surtout par Marie-Madelaine de Canossa, noble dame de Vérone. Les religieuses de cet institut doivent servir les pauvres, se perfectionner dans l'amour de Dieu et du prochain, et tenir lieu de sœurs à ceux qui n'en ont plus. Œuvres pies.

On vit se propager de nouvelles œuvres de charité : par exemple à Milan la *Pia unione*, institution bénie du peuple et tournée en dérision par les viveurs, qui la surnommèrent la *Société du biscuit*, à cause des friandises qu'elle portait aux malades de l'hôpital, tandis qu'elle fournissait aux gens valides des secours en argent, du travail,

des maisons d'éducation, de récréation, et des refuges pour les jeunes personnes en danger et pour les repenties. A Florence, un asile pour les filles égarées fut ouvert par madame Frescobaldi Capponi : à Imola, c'est l'union de saint Laurent; à Bologne, l'œuvre du soulagement des pauvres honteux; à Modène, l'établissement de sainte Ursule pour l'éducation des enfants pauvres. Ancône, Crémone, Naples, Turin, Venise, Brescia, Bergame et Novare possèdent sur une large échelle de nombreux établissements de bienfaisance dus à la munificence de Baroni, de Manini, de la comtesse Ciceri, de la marquise Barolo, de Massa, de Cottolengo, des Cavanis, des comtes Passi, de madame Rosa Govona et de la comtesse Bellini. Olivieri et le père Louis de Casoria fondèrent l'œuvre du rachat des enfants maures; les pères Botta et Moriondi, de l'ordre des Somasques, prirent soin des enfants incorrigibles; Assarotti et Fabriani se chargèrent des sourds-muets, qu'ils mirent sous la surveillance spéciale des Filles de la charité.

Je ne sache pas qu'on puisse fournir aux hérétiques une réfutation plus victorieuse de leurs doctrines qu'en leur opposant la sainteté de ces œuvres, qui sont un objet de dérision pour les heureux du siècle, et que nos statolâtres se plaisent à entraver dans l'exercice de la charité et dans la liberté du sacrifice.

Mystiques.

Dans cet ordre d'idées pratiques ne manquent ni les excès ni les illusions. Au milieu du naufrage de toutes les croyances, il y a toujours des âmes éprises d'amour et passionnées, qui ménagent une revanche contre l'athéisme et le despotisme, non-seulement en s'efforçant de rétablir la foi religieuse, mais en s'abîmant elles-mêmes en Dieu par le mysticisme, qui, lorsqu'il s'est une fois emparé d'un

esprit, ne connaît plus de frein, répudie toute autorité, change la tradition en symboles et absorbe tout dans l'objet de son amour. Nous avons une preuve des aberrations du mysticisme dans la *Vera idea dei cosi detti millenarj cattolici* (la vraie idée des prétendus millénaires catholiques), lettre adressée par un prêtre de ville (Louis Giudici) à un curé de campagne (Lugano, 1816), suivie d'une *Exposition* et *d'une explication;* puis du *Nœud de la question du jour,* et de la *Réponse à certains doutes,* dont l'*ottava* est *Vraie idée de l'erreur des millénaires*, et la *sesta, Jugement sur l'œuvre du père Joseph M. Pujati touchant le système millénaire catholique de Lamberti.*

Agnès-Marie Firrao, religieuse de Sainte-Claire à Rome et fondatrice d'une réforme du Tiers-ordre, se fit aussi une réputation de sainteté, eut des extases et des révélations, puis, convaincue de fraude, se retira pour faire pénitence.

François-Antoine Grignaschi, curé de Cimamulera dans le Val d'Ossola, au mois de mai 1843, prétendait avoir su en confession qu'il existait une secte adorant le diable, dans les réunions de laquelle on commettait des crimes inouïs, on prostituait les choses sacrées en les faisant servir à des actes impudiques, et on transperçait avec des poignards l'hostie consacrée. Les affiliés de la secte avaient ourdi un complot pour tuer Charles-Albert, pendant qu'il assistait à Alexandrie au couronnement d'une image de la sainte Vierge. Grignaschi courut au roi pour lui révéler le complot, mais ne put le rejoindre; il alla à la recherche de l'évêque de Novare, qu'il ne trouva pas davantage; c'est pourquoi il résolut de se rendre à Rome pour demander au Saint-Office la permission de pouvoir dénoncer les personnes qu'on lui avait révélées en confession. Une

Grignaschi.

pareille faculté, aucun évêque, pas même le pape n'aurait pu la lui accorder ; mais il s'y prit de telle façon qu'il exposa le fait au comte Broglia, ministre sarde, qui de son côté en informa la cour : puis, il envoya la liste des conspirateurs, comprenant même de hauts employés et des citoyens très-honorables, qui, à l'entendre, avaient fait un pacte exprès avec le démon, dont ils recevaient de l'argent, et ils étaient transportés par lui à l'assemblée mensuelle, où, sans parler des obscénités qui s'y commettaient, ils s'entretenaient des moyens de renverser la religion et les trônes [1].

Ces révélations occupèrent le Saint-Office non moins que la diplomatie et le gouvernement sarde; mais nous les croyons les délires d'un fou; nous en dirons autant de ses doctrines, d'où il appert qu'il se croyait un nouveau Christ, venu pour régénérer le monde perverti, et lui apporter une nouvelle révélation. Dès l'année 1842, Grignaschi chercha à accréditer dans sa paroisse un sanctuaire, où les fidèles devaient accourir de toutes parts : il se mit à l'œuvre avec la prétention de conserver les traditions de l'Église, et il s'entoura du merveilleux pour frapper les imaginations. Aussi donnait-il à entendre qu'il avait des révélations : une grosse Jeanne, qu'il fit passer pour une protégée de la Madone, ayant, selon lui, des entretiens avec elle et lui transmettant, à lui curé, ses ordres, l'avait assuré qu'il aurait à souffrir autant que le Verbe fait chair; elle lui avait prédit qu'il serait crucifié, enseveli, et qu'il ressusciterait pour accomplir l'œuvre de la rédemption. Cette femme étant morte en 1846 à la fleur de l'âge, il la remplaça

(1) N. Bianchi, *Storia Documentata*, etc.

par Dominique Lana, qui en vint à se faire passer pour la Vierge Marie en personne, pour l'épouse de Dieu.

Le livre intitulé *Crux de cruce*, composé avec les révélations que Grignaschi a dictées à l'un de ses intimes, et publié par Joseph Provana, nous offre un ensemble d'erreurs inqualifiables. On y lit entre autres choses que l'Église du Christ sera détruite, pour être ensuite édifiée à nouveau par la reproduction sanglante du sacrifice de la croix ; que par la vérité elle sera purgée des erreurs confuses qui l'infestent ; que tous les secrets de Dieu ne lui ont pas encore été révélés ; que par la rédemption le péché a été vaincu, mais non pas détruit (C).

Nos lecteurs savent comment ces opinions procèdent et où elles aboutissent. La magistrature voulut réprimer ces excentricités scandaleuses ; mais, faute d'une qualification suffisante à donner aux faits incriminés, il n'y eut pas condamnation. L'abandon des poursuites dirigées contre Grignaschi ne servit qu'à l'enhardir ; il trouva un appui chez de pieuses dames, et même chez des prêtres qui le regardaient en quelque sorte comme une victime des hostilités entreprises alors contre le clergé et contre la foi.

Les événements qu'une prudence bien ordinaire suffisait à prévoir, par exemple les désastres de 1849, parurent des prophéties ; et tel était l'état des esprits, que Grignaschi eut l'audace d'affirmer qu'il était le vrai Christ, incarné pour purger le monde des iniquités, et pour établir une nouvelle religion. Les curés voisins, et différentes personnes de Casale, de Domo d'Ossola, de Verceil, et surtout les habitants de Franchini et de Viarigi accueillirent ses assertions, d'abord grâce à cet attrait que donne le secret, puis grâce à l'effet produit par la réception solennelle qu'on lui faisait et par la foule qu'il attirait à

ses prédications. Dès lors les obscénités elles-mêmes se changeaient en mérites, comme étant une communication du corps du Christ; on distinguait la sensation du consentement, à la manière des Quiétistes, l'esprit absorbé dans la contemplation et la chair concupiscente. Grignaschi recevait ses prosélytes avec des cérémonies mystérieuses et leur faisait prêter le serment du secret; il établissait entre eux une sorte de hiérarchie et de charges, et il se servait d'eux comme d'instruments pour connaître les faits d'autrui, ce qui le faisait passer pour un devin. A tout cela il joignait un appât politique, promettant la conversion de Pie IX et l'union de l'Italie sous un seul drapeau, tandis qu'il prédisait aux mécontents le retour à l'ancien régime.

Bien des personnes crurent en lui; et, cédant à son impulsion, elles se sentaient portées à des actes de vertu, à faire des aumônes et à se sacrifier pour le prochain : des villages entiers, surtout Viarigi et Franchini, en furent tout bouleversés, jusqu'à ce que la justice eût donné l'ordre d'arrêter ces perturbateurs du repos, et de commencer des poursuites contre eux. L'avocat fiscal Minghelli prétendait que le Statut et le Code imposent au gouvernement le devoir de veiller à ce que d'autres religions ne puissent s'introduire dans le royaume en dehors de la religion dominante et des religions tolérées, pour éviter le désordre dans la société (D), en sorte qu'on doit repousser et punir les personnes qui professent des principes attaquant ou affaiblissant la force de la religion catholique, parce qu'elles frappent la société dans son côté le plus vulnérable.

Avec la passion qu'il apportait dans toutes causes, l'avocat Brofferio entreprit de défendre Grignaschi; il le représenta comme un infortuné, dépouillé des insignes sacerdotaux, rejeté par le siége apostolique, dénoncé

par la chaire épiscopale, et il affirmait qu'une condamnation ne fermerait pas à ce curé l'avenir « qui lui appartient incontestablement ».

Grignaschi, dans une longue défense, disait à peu près ceci : Si le Christ peut descendre dans l'hostie et la transsubstantier, il le peut aussi dans un homme. Le prêtre Marrone, qui était un de ses plus fidèles prosélytes, soutint dans un très-long discours la mission divine de Grignaschi, et y entassa les preuves (E). Ferraris en fit autant; il cita des faits particuliers, une guérison de maladie, la découverte de ses pensées les plus secrètes, des apparitions qui pour lui ne laissaient pas le moindre doute que c'était la volonté de Dieu qu'on crût ce qu'elles attestaient; car ce n'était pas « un homme à préjugés, ni à superstitions, ni à craintes exagérées, ni de sa nature par trop enclin à croire à l'extraordinaire et aux nouveautés ». Louise Fracchia, ex-religieuse, une des adeptes les plus ferventes de la nouvelle croyance, et de qui Grignaschi se servait comme d'un instrument, par les nombreux miracles dont elle fut témoin et par les nombreuses révélations qu'elle eut, parut être convaincue « que le même prodige, qu'on trouve dans l'Eucharistie, se retrouvait aussi sous les dépouilles de ce prêtre », aussi courut-elle vers lui, le reconnaissant pour le vrai Christ, et l'adorant comme tel.

Le 15 juillet 1850, Grignaschi fut condamné à dix années de bannissement, outre l'amende honorable; ses adeptes à des peines moindres, et l'ex-religieuse Fracchia à deux ans de prison. Grignaschi a rencontré un assez grand nombre de croyants et d'apôtres dans les diocèses d'Asti, de Novare et de Casale, et aussi parmi les gens honnêtes et instruits, par qui il fut tenu en réputation de sainteté, même

après que ses doctrines eurent été condamnées. Aujourd'hui encore, il ne manque pas de gens qui ont pour le *Prophète* et pour son *mystère* un sentiment de profonde vénération.

Tant d'événements survinrent depuis ce procès qui avait fait un tel bruit, qu'il fut presque complétement oublié : aussi avons-nous eu bien de la peine à recueillir quelques souvenirs, et à nous en procurer les documents (F). Cependant il ne nous a pas semblé superflu de rappeler ce nom, afin que nos lecteurs veuillent bien comparer ce personnage à d'autres que nous avons indiqués çà et là, et s'appuyer sur le présent pour expliquer le passé; nous avons encore eu un autre but, celui de diminuer l'orgueil pour le présent, et d'augmenter l'indulgence pour le passé.

Towianski. Le Polonais Adam Mickiewicz [1] eut aussi quelques adeptes, mais André Towianski en eut davantage. Dans ses nombreux voyages de Suisse à Turin, il gagna des prosélytes à ce qu'il appelle l'Œuvre de Dieu; sa conviction était qu'on ne peut sortir de la corruption actuelle qu'en acceptant le secours du Seigneur, qui précisément à cette époque donne sa miséricorde à l'Église et aux nations. Toute la lumière de Towianski repose sur une base unique, c'est-à-dire sur l'accomplissement de la volonté de Dieu moyennant les sacrifices de Jésus-Christ. Il croit que Dieu, dans sa miséricorde, permet aujourd'hui d'étendre l'action salutaire de l'É-

(1) Vitale Albera de Milan, et l'ingénieur Tentolini de Crémone, impliqués avec nous dans les procès politiques de 1834, nous ont donné d'amples informations sur Mickiewicz, accompagnées de chaudes exhortations en faveur des doctrines adamitiques de celui que, comme poëte, nous avions été un des premiers à faire connaître en Italie. On sait que Mickiewicz, dans une *Histoire populaire de la Pologne*, soutient que « toutes les libertés politiques des pays slaves du Nord dérivent de l'Église d'Occident ».

glise, en appelant l'homme à mieux connaître ces sacrifices, et à en faire l'application à la vie privée et à la vie publique. Ce mystique ne proclame donc pas une doctrine nouvelle, mais la grâce et la vie qui réconcilient avec Dieu et avec le prochain, et il se croit élu pour recevoir la pensée de Dieu, et la transmettre à notre époque. Un de ses livres, intitulé *le Banquet* (Biesada), l'a fait poursuivre à Paris aussi bien qu'à Rome, mais il a déclaré que ce n'était qu'un recueil sans conséquence de conversations ayant trait à l'époque supérieure de la voie et du règne de Jésus-Christ. Ceux qui croient à ce mystique pratiquent la charité avec zèle et avec calme, comme des gens doués par la miséricorde divine d'une lumière chrétienne toute spéciale[1]; mais les Catholiques se demandent d'où il tire sa mission.

Il est bien remarquable, qu'au milieu des innombrables fluctuations imprimées par le doute et des frémissements qui assiégent les âmes nées pour la haine, on rencontre encore des exemples de personnes tressaillant d'allégresse ou plongées dans la tristesse lorsqu'elles contemplent ce qui est en dehors de cette vallée de larmes : ces esprits font abstraction complète des choses matérielles qui les entourent, pour fixer en Dieu leurs pensées, leur volonté, leurs sentiments, et elles s'abandonnent à la charité, parfois jusqu'au péché et jusqu'à donner un caractère sensuel à l'amour divin. Une de nos légendes raconte qu'un artiste peignait un jour une Assomption de la Vierge sur une coupole fort élevée. Pour observer l'effet que devait produire une main tendue vers la terre, il recula en arrière, sans faire attention à l'endroit où finissait son échafaudage, et il allait être précipité en bas, condamné infaillible-

(1) Entre autres nombreux écrits, consultez *Dunski, sacerdote zelante e zelante servitore dell' Opera di Dio*. Turin, 1857.

ment à la mort. Il étendit sa main dans la direction de celle qu'il avait peinte ; cette dernière le saisit et le soutint, en sorte qu'il fut sauvé par la foi qu'il avait eue en son œuvre.

La théologie. Sa méthode.

Dans un siècle où s'accréditent tant d'erreurs, les œuvres et les institutions n'auraient pas suffi sans le secours de la science ; et celle-ci ne fit pas défaut. La théologie se tint toujours à la hauteur qui lui est propre, particulièrement à Rome comme science de l'Église catholique ; immobile sur le terrain des vérités dogmatiques, elle avance toujours à la découverte des rapports qui existent entre les termes. Car l'Église, outre la pensée immuable, éternelle comme Dieu, en a une soumise aux vicissitudes des temps et des lieux ; celle-là est le dogme révélé, celle-ci est la science humaine des opinions qui viennent se greffer sur le dogme : aussi participe-t-elle au degré plus ou moins grand de culture, et doit-elle progresser avec les doctrines et la civilisation, non-seulement en les comparant dans leur développement, mais en continuant à les dominer dans leur extension, dans leur profondeur, dans leur excellence (G). De même que Napoléon, lorsqu'il poussait des vagissements à Ajaccio, n'était pas encore le héros qui devait vaincre à Austerlitz, ainsi la théologie est bien différente, quand on la considère dans saint Augustin et dans saint Thomas, dans les scolastiques et dans Bellarmin. L'unité et l'uniformité sont deux choses distinctes, et un Père de l'Église a fait remarquer que la tunique du Christ était sans couture, mais que celle de l'Église a différentes couleurs : de nos jours on a complétement changé la méthode d'étudier le supra-intelligible et de le ramener par l'intelligible à un accord que le vulgaire croit impossible. En examinant la doctrine, les effets de la doctrine,

les titres de la doctrine, la théologie doit employer le procédé de la synthèse, car la dogmatique catholique est le système le plus compacte qui existe, et la plus grande unité, où chaque dogme est toute la science, et où on ne peut pas séparer l'un de l'autre sans ébranler le tout, à la différence de l'hérésie qui, par la méthode analytique subdivisée à l'infini, s'efforce de séparer le fidèle de l'Église, le chrétien du Christ, la foi de la charité.

Pour les Catholiques la révélation est perpétuelle dans l'Église comme le sacrifice; l'Église ne révèle pas des choses nouvelles, elle n'obéit pas à des inspirations nouvelles, mais elle maintient l'inspiration primitive perpétuellement vivante, et fait que la pensée humaine et la société chrétienne pénètrent davantage les vérités révélées. C'est cette action immanente et continue que le Christ a attribuée au Saint-Esprit, qu'il aurait envoyé du ciel après avoir accompli la rédemption. « Je vous ai dit ces choses pendant que j'étais « parmi vous, mais hors de vous; je vous ai mis devant « vous le corps de la vérité; mais le Saint-Esprit conso« lateur que mon Père vous enverra vous suggérera ces « choses au fond de vos cœurs; et il sera avec vous jus« qu'à la consommation des siècles, et vous le connaîtrez « parce qu'il sera au dedans de vous; il est l'esprit de « vérité, et il vous l'enseignera tout entière : il rendra té« moignage de moi; il me glorifiera, parce qu'il procède « du Père comme moi, et il procède de moi-même, et il « puise à ma source, et il reversera sur vous l'eau qu'il « aura puisée[1]. » C'est pourquoi il n'y a pas de danger que

(1) Hæc locutus sum vobis apud vos manens. Paraclitus autem quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia quæcumque dixero vobis... Ego rogabo Patrem, et alium Paraclitum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum, Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere... Vos autem cognoscetis eum, quia apud vos

l'enseignement intérieur soit en désaccord avec l'enseignement extérieur, puisque ce sont deux formes de la même vérité. C'est à la source même de la vérité que l'Église va puiser la prière par laquelle elle implore l'Esprit qui, en l'illuminant de ses clartés, doit l'introduire dans la possession de la vérité tout entière[1].

Les disputes entre les probabilistes et les tutioristes[2] ne nous regardent point, et nous dirons plus volontiers que la polémique appliqua tout un système de connaissances complexes à détruire les hypothèses et les paradoxes que les modernes ont ajoutés aux anciens, en discutant les prophéties, les miracles et les témoignages.

Le père Pianciani, dans sa *Cosmogonia naturale comparata col Genesi*, défend le Pentateuque des attaques des naturalistes, comme l'avait déjà fait à Rome le cardinal Wisemann dans les fameuses *Conférences*, en abandonnant les timides qui s'arrêtent à des interprétations trop matérielles, et en s'abstenant d'affirmations prématurées et compromettantes. C'est ainsi que Ballerini, Nardi, Detorri, Regis, Gaude, Pacifico, le père Secondo Franco, Ghiringhello, ont corroboré la théologie par l'étude des sciences humaines, et ont ramené les esprits à l'étude austère des docteurs dans cette largeur de vues qui em-

manebit, et in vobis erit... Docebit vos omnem veritatem... Testimonium perhibebit de me. Non enim loquetur a semetipso, sed quæcumque audiet loquetur. Ille me glorificabit, quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt : propterea dixi : quia de meo accipiet et annuntiabit vobis. SAINT JEAN, *chap.* XIV et XVI.

(1) Mentes nostras, quæsumus Domine, Paraclitus qui a te procedit illuminet, et inducat in omnem, sicut tuus promisit Filius, veritatem. (Oraison pour la IV[e] férie de l'Octave de la Pentecôte.)

(2) On entend par tutioristes, en théologie, ceux qui suivent le parti le plus sûr.

brasse l'intelligence comme la sensibilité, l'examen comme la certitude morale, la libre spéculation et l'autorité, l'investigation des faits intérieurs et la vigoureuse déduction des principes. Telle se montre la théologie dans saint Thomas, sur les traces duquel marchent le père Liberatore, Capecelatro, Alimonda, de Crescenzio (*De intellectu philosophiæ*, 1863), et bien d'autres. Voghera a fait une dissertation sur la puissance et l'infaillibilité du pape et sur celle de l'Église. Les *Instituts* de théologie du père Perrone ont eu plus de trente éditions; ce savant jésuite est en outre l'auteur d'œuvres remarquables à l'usage des esprits les plus érudits comme à celui des écoles, et aussi de livres pour le peuple, tels que l'*Apostolato cattolico e il proselitismo protestante*, *Protestantismo e la regola di fede;* le *Piccolo Catechismo intorno ai Barbetti e Valdesi;* le *Catechismo intorno alla Chiesa cattolica;* le *San Pietro a Roma; Lucilla disingannata*, où il réfutait un triste livre du pasteur Monod.

Audisio, après avoir enseigné l'éloquence sacrée, a écrit un *Traité du droit public* de l'Église; Avogadro, le comte Solaro della Margherita, les évêques d'Imola, d'Ivrée, de Mondovi[1] et autres ont débattu les questions sociales et civiles. Aussi n'est-ce point faute de maîtres qu'elles sont si mal connues par cette foule qui se croit d'autant plus savante qu'elle a moins étudié. C'est pourtant cette même foule qui nous objecte qu'il n'y a plus de Thomas d'Aquin ni de Bellarmin, comme si les Arioste, les Galilée, les Raphaël pleuvaient dans notre décadence

(1) L'infatigable évêque de Mondovi, G. T. Ghilardi, publie un ouvrage intitulé *l'Episcopato e la rivoluzione in Italia*, ou *Actes collectifs des évêques italiens, rédigés pour la défense des droits de l'Église, attaqués par le césarisme.*

universelle. Il est bon néanmoins de remarquer que la discussion est difficile quand le contradicteur ignore les principes, et qu'on ne peut convaincre de l'absurdité du mouvement perpétuel celui qui est étranger aux éléments de la mécanique.

En concurrence avec les entreprises étrangères, les compilations de la *Biblioteca Ecclesiastica,* de la *Biblioteca dei Padri e dottori latini* favorisèrent la diffusion des études, dont le besoin ne se faisait que trop sentir.

Aux productions de l'exégèse allemande et du rationalisme, qui s'attaquent à l'inspiration et à la canonicité des Écritures, on opposa, mais d'une façon insuffisante, les études d'herméneutique sacrée et de patristique (H), et cette haute théologie qui élève la critique jusqu'à l'invention; néanmoins nous pouvons citer avec une certaine complaisance les noms de Secchi, de Bernard Rossi, de Maj, de Patrizi et de Cavedoni. Ungarelli et Vercellone firent sur le texte sacré des travaux qui peuvent aller de pair avec les meilleurs que l'étranger a produits en ce genre, et témoigner que l'esprit humain sait toujours revendiquer son indépendance et se lancer dans une voie originale, même lorsqu'il ne fait que des commentaires.

Les blasphèmes mystagogiques de Renan provoquèrent les réponses de Passaglia, de Capecelatro, de Ghiringhello, d'Isola, de De Riso, de Delitala, de Grimaldi, d'Arnaldi, de Vitrioli et de bien d'autres; mais la simple lecture des évangiles suffit à nous convaincre, qu'en fin de compte notre Christ vaut mieux que toutes ces prétendues inventions des sophistes.

Du reste, la théologie a, comme les autres sciences, son histoire à elle, et c'est un noble exercice pour l'activité intellectuelle que d'en suivre les phases; de voir les actes

de la raison humaine s'appliquant à l'objet divin de la révélation ; par quelle méthode les vérités de la foi ont été exposées, expliquées, prouvées, combattues; quelle nouvelle philosophie de Dieu et de l'homme en découle; quelle influence la théologie a exercée sur la civilisation humaine et sur le progrès de la société. Mais, si cette société sent le besoin d'arriver à la vérité par d'autres voies, la théologie ne devra-t-elle pas se préparer aux nouvelles luttes, justifier les faits sur lesquels repose son autorité, s'adapter aux conditions actuelles de l'esprit humain et aux modifications profondes que la controverse religieuse subit maintenant? En résumé, son devoir sera de s'allier intrépidement à la science pour arriver à l'accord de la foi, du raisonnement et de l'expérience.

La prédication se fit plus austère qu'elle ne l'avait été dans les commencements avec Barbieri; et si nous pouvons citer un petit nombre d'orateurs qui savent unir la familiarité au décorum, une logique vigoureuse à une éloquence passionnée, il est consolant de penser que dans maints endroits il y ait des conférences (Bausa, Franco, Perrone, etc.) pour traiter au point de vue doctrinal les questions que les adversaires du catholicisme posent publiquement. Les missions ont pris une certaine extension, et l'expérience paraît démontrer que l'arrivée d'un prêtre étranger dans une paroisse pour prêcher et confesser réveille les consciences qui restaient endormies à la voix du pasteur ordinaire.

De même que l'erreur descend des hauteurs de la philosophie, de même il est nécessaire que la défense de la vérité y remonte et y puise une force nouvelle. Dans ce genre d'apologétique, les grands génies ne nous manquèrent pas. Philosophes.

Déjà le vulgaire sensualisme de Locke et de Condillac[1] avait trouvé en Italie pour contradicteurs le cardinal Gerdil, qui soutint que l'idée de l'être ne pouvait pas dériver des sens, et qu'elle n'était pas davantage une idée formée; Falletti, qui au critérium de la sensation substitua le système de Leibnitz sur la raison suffisante et l'idée générale de l'être, déduite du moi pensant; et enfin Herménégilde Pino, qui trouva le principe d'une science universelle dans la nature divine, source de la raison humaine. Néanmoins ces apologistes n'empêchèrent pas que les inepties du sensualisme ne fussent propagées parmi nous, sans malice par le père Soave, avec artifice par Lalebasque (Pascal Borelli), par l'ex-prêtre Compagnoni qu'a traduit M. de Tracy, et par Melchior Gioja qui faisait de la morale une branche de l'économie politique et une science du bonheur, en sorte qu'il rangeait au nombre des délits punissables le jeûne, le célibat et la mortification de la chair. La philosophie italienne fit une tentative de retour à la vérité et à la nature, soit par l'éclectisme des Français, soit par le sens commun avec les Écossais, en prenant pour but la connaissance de la nature de l'homme et celle de sa destinée finale. Les doctrines de Kant, qui enlevaient la conscience à l'intelligence en la reléguant dans la sensibilité, n'eurent pas

(1) On sait que Condillac avait été appelé par le duc de Parme à faire l'éducation du prince Ferdinand. Barruel écrivit que ce philosophe avait été envoyé exprès par les Encyclopédistes pour introduire leurs idées dans le duché. Voltaire disait à ce propos : « Si le duc n'est pas converti par l'abbé Condillac, personne n'y réussira.» Le *Cours d'études* qu'il publia lui-même, outre qu'il renfermait une philosophie tout à fait sensualiste, dénotait un esprit toujours hostile au pouvoir ecclésiastique, surtout en histoire : aussi l'évêque de Parme ne voulut-il jamais lui donner son approbation.

grand succès en Italie, où elles furent clairement exposées et combattues par Pascal Galuppi.

Le père Joachim Ventura, Sicilien (1792-1861), fermement décidé à greffer la philosophie sur la révélation, rejette l'intuition des idées éternelles; et, rompant avec le traditionalisme de MM. de Bonald et de La Mennais qui n'admettent aucune certitude en dehors de la parole de Dieu, il s'en tint à la philosophie de saint Thomas d'Aquin qui enseigne que, comme la grâce suppose la nature, de même la foi suppose la raison. En conséquence le père Ventura a modifié notablement ses doctrines depuis son premier ouvrage qui a pour titre *De modo philosophandi*. Cédant à cette illusion si douce de l'alliance de la liberté politique avec la religion catholique, il se laissa entraîner par le tourbillon révolutionnaire; mais la marche des événements, qui sont la logique des idées, lui apporta cette rectification de ses propres conceptions qui est la récompense des intelligences sincères. Ses *Lettres à une protestante* sont remplies d'arguments irrésistibles; et ses dernières tentatives pour concilier la liberté civile et l'autorité souveraine avec la foi, pour contre-balancer la raison philosophique par la raison catholique, sont admirables; c'est pour atteindre ce résultat qu'il introduisit dans ses sermons l'exposition doctrinale du dogme. Ventura.

Pendant que les rationalistes disent : « La raison est tout, » et les traditionalistes : « La raison n'est rien, » nous disons, nous : « La foi et la raison se rencontrent dans la vérité. » C'est sur cet axiome que repose la doctrine d'Antoine Rosmini de Rovereto (1797-1855) qui veut élever le monde de la science et de la vérité sur les ruines du sophisme et du mensonge. Parti de ce principe que l'idée de l'être possible est innée, il l'a ensuite rapprochée Rosmini.

de l'être réel pour la développer dans toute son étendue et sous toutes ses formes, et il a rejeté l'opinion de ceux qui négligent les liens qui existent entre tous les êtres. Théologien et dialecticien des plus pénétrants, non moins que philosophe éminent, Rosmini a traité les questions les plus scabreuses et les plus subtiles; et si, pour celles concernant la conscience, il a été dénoncé à la congrégation de l'Index, il eut la gloire d'en sortir sans tache, à la grande consolation de la nombreuse phalange de ses disciples [1]. La *Théosophie*, qui ne parut qu'après sa mort, est regardée comme l'ouvrage le plus considérable qu'on ait lu sur la matière depuis la Somme de saint Thomas. D'une vertu éprouvée et d'une foi sincère, le théologien de Rovereto savait descendre des hauteurs de la spéculation aux pratiques les plus minutieuses de la vie et de la piété : il institua les Prêtres de la Charité, ayant pour mission l'exercice de toute espèce d'œuvres utiles au prochain, et les Sœurs de la Providence pour l'instruction des jeunes filles. Dans des jours pleins de tempêtes politiques, il publia les *Cinq plaies de l'Église* qui étaient : la séparation du peuple d'avec le clergé dans le culte public, l'éducation insuffisante du bas clergé, la désunion des évêques, leur nomination laissée au pouvoir laïque, et la servitude des biens ecclésiastiques. L'amertume de certaines expressions et l'inopportunité firent censurer cet ouvrage, mais l'auteur se soumit docilement.

Gioberti. Il n'en fut pas de même de Gioberti, dont nous avons

(1) Décret du 10 août 1854. Voir note C du Discours XIV, pag. 724 et 725 du tome II des Hérétiques. Gioberti (*De la Réforme catholique*) désapprouvait la congrégation de l'Index comme ne produisant aucun effet ; il aurait voulu la remplacer par une autre, dite selon lui, Congrégation d'opposition aux fausses doctrines, en d'autres termes par une espèce de congrégation polémique. Nous y sommes.

eu à parler à différentes reprises. Ce philosophe, refaisant avec la méthode synthétique et exposant avec un style de rhéteur la philosophie catholique traditionnelle de l'être, qui avait été exposée par Rosmini avec une méthode analytique si remarquable, l'exagéra jusqu'à la formule *l'Être crée l'existant*, établissant ainsi entre lui et l'auteur du *Nouvel Essai* une divergence inutile. Par une force irrésistible, il terrasse du même coup psychologistes et subjectivistes, mais il se trompe parfois en qualifiant tels ceux qui ne le sont pas.

Il ne faut pas dissimuler que la plupart des philosophes que nous avons nommés sont des ecclésiastiques, ce qui donne un démenti à ceux pour qui tonsure et ignorance sont tout un [1].

L'*Esssai théorique du droit* [2] du jésuite Tapparelli met à néant aussi bien les doctrines sensualistes de Locke et de Condillac que les théories césariennes de Burlamacchi et de Romagnosi; il subordonne le droit à la morale, sans pour cela confondre le juste avec l'honnête, le premier qui est externe avec le second qui est interne, l'un obligatoire, l'autre spontané. Tapparelli.

Le père Bonfiglio Mora et Sanseverino (*Philosophia christiana cum antiqua et nova comparata*, 1862) établirent le parallèle entre la philosophie chrétienne et la philosophie moderne.

Auguste Conti cherche la méthode de composition, fondée sur la conscience de l'homme, non pas l'homme solitaire, mais l'homme avec toutes ses relations, qu'il faut Conti.

(1) Ventura, Liberatore, De Giovanni, Pestalozza, Mancino, Mazzini, D'Acquisto, Melillo, Toscano, Romano, Sciolla, Corte, Buscarini, Milone, Maugeri, Fornari, Prisco, Salvoni, etc.

(2) *Saggio teoretico del Diritto.*

reconnaître telles qu'elles sont : partant de là, il réunit dans une compréhension universelle les aspects particuliers du sujet philosophique pour arriver à la régénération morale de la conscience.

Bertini. Bertini, dans son *Idea d'una filosofia della vita*, combat l'anthropomorphisme, c'est-à-dire *l'humanitarisme* exagéré, qui, supposant l'homme originairement bon, doit se représenter Dieu comme un être exclusivement porté à la clémence, et dont la justice vengeresse est une pure fiction anthropomorphe; aussi pense-t-il que la philosophie critique, qui, pour démontrer la véracité de l'intelligence humaine, se sert uniquement de l'intelligence, ne peut arriver à aucune conclusion solide. Effrayé par les attaques que dirigea contre lui Ausonio Franchi dans la *Filosofia delle scuole italiane*, il fit un faux pas du côté des sceptiques, et, dans ses *Dialoghi sulla questione religiosa* (1861), il établit un dialogue entre un théologien inepte et un philosophe habile qui prouve que la certitude de la foi ne provient pas de motifs religieux, mais d'un acte de la volonté, et que toute religion qui fait dépendre le salut de l'âme de certaines croyances est nécessairement intolérante.

Admettons même pour vrai que la raison naturelle ne puisse engendrer une foi surnaturelle, cela n'empêche pas qu'elle n'arrive à engendrer une certitude naturelle et entière. Ce que nous rejetons absolument, c'est la distinction qu'a faite Bertini entre le Dieu théologique et le Dieu philosophique, duquel il importe bien moins d'affirmer l'existence que de se former une juste idée relativement à sa nature; car, qu'on affirme ou qu'on nie son existence, Dieu s'en réjouit tout autant, pourvu que cette opinion provienne d'une conviction sincère.

Scepticisme. Comment ne pas déplorer tant de témérités et de fan-

taisies lancées dans le monde sous le nom de philosophie de l'histoire? Cette science devrait seulement rattacher les événements positifs à un plan divin, pour tirer du passé les augures de l'avenir. Mais, la foi perdue, la raison, elle aussi, se perd : c'est pourquoi les systèmes nouveaux sont des inventions ou du charlatanisme, propres à obscurcir les jeunes intelligences dans les écoles imposées par le gouvernement, en sorte qu'elles ne connaissent pas même les faits. Nous avons vu comment, de Descartes en passant par Spinosa et par Kant, la philosophie est arrivée à la complète dissolution avec Hégel : c'est cette mode allemande qu'on veut implanter en Italie, après que les Allemands l'ont mise au rebut. Le doute de Kant est la source des aberrations modernes, et il faut en guérir par le retour sincère à la méthode expérimentale et au bon sens. Mais, cette méthode de l'expérience, il faut l'étendre à tous les faits, non pas la restreindre à quelques applications, comme on le fait lorsqu'on exclut le sentiment, lorsqu'on est sous l'empire de l'amour et de la haine; lorsqu'on proclame les opinions comme étant des principes, et que du règne de la matière on déduit les lois de l'esprit; lorsqu'on a plus de confiance dans la nouveauté que dans la vérité, plus de penchant pour le bizarre que pour le simple et le naturel, et lorsqu'on craint par-dessus tout le blâme des journaux et l'oubli des contemporains. On prétend ainsi marcher à la conquête de la vérité en se dépouillant d'une partie des armes qu'on possède; à force de subtilités, on extrait tout un code d'obligations d'un principe qui ne les renferme point; pour troubler la raison, on a recours à plus d'efforts qu'il n'en faudrait pour tirer du bon sens des règles faciles, et pour rappeler les esprits à eux-mêmes, c'est-à-dire au bien. Dieu a donné

à l'homme pensée, liberté, amour, réalités diverses et admirables, par lesquelles il aspire à la réalité infinie, c'est-à-dire à Dieu qui est le flambeau de la raison, l'objet de l'amour, le but de la volonté qui est son œuvre, mais qu'il n'enchaîne pas.

C'est un principe de la philosophie, que la raison humaine est capable de discerner le vrai dans l'ordre moral, et cet ensemble de maximes qui constituent la religion naturelle. La religion reconnaît cette force à la raison dont elle nie seulement la souveraineté : aussi peut-elle très-bien s'associer avec la philosophie, pourvu que cette dernière soit convaincue que la religion est divine, qu'elle ne se compose pas de thèses discutables l'une après l'autre, mais de l'accord des dogmes révélés par la vérité éternelle dans un livre sacré, confié à une autorité vivante et infaillible. La philosophie s'égare, quand ses conclusions sont en contradiction avec le dogme : mais elles peuvent s'allier moyennant un acte réciproque. De la part de la religion, cet acte est tout entier dans les décisions dogmatiques de l'Église : reste à la philosophie le soin de prononcer le sien ; et peut-être ne pourra-t-elle progresser qu'en admettant comme postulatum la cohésion du fini avec l'infini, de la liberté avec la nécessité, de la créature avec le Créateur ; en invoquant la foi pour attester la permanence du moi, et pour donner à la vérité une sanction supérieure à celle de la philosophie.

Influence de l'histoire sur le christianisme.

L'histoire confère une autorité imposante au christianisme, dont la direction est essentiellement traditionnelle. Si elle avait été, comme on l'a définie, une vaste conjuration contre la vérité ; si, en ne tenant pas compte de l'époque pour juger les hommes à leur temps, elle faisait plutôt des romans, supposait aux hommes et au temps

des projets qu'ils n'eurent jamais, parce qu'ils n'avaient pas raison de les avoir; si enfin elle calomniait la vérité dans le passé pour l'opprimer dans le présent, il s'est trouvé des historiens qui l'ont rappelée à une tâche plus noble, et qui, instruits par de cruelles épreuves et voyant des institutions que l'on croyait immortelles s'abîmer en un monceau de ruines, ont examiné la direction variée que prirent peu à peu la pensée et l'activité humaines. C'est ainsi que les faits n'apparaissent plus comme des accidents, mais comme un développement, une suite, une conséquence de ceux qui les ont précédés, une cause pour ceux qui les suivront. Telle nous est apparue l'histoire dans les travaux du père Tosti, de Capecelatro, de Balbo[1], de Troya, de Cantù, de Manzoni. On a grand besoin que l'histoire soit écrite sérieusement, avec sang-froid et impartialité, à notre époque de passions et de préjugés, alors que la critique est tellement morte qu'on est tenté de croire à toutes les affirmations contenues dans les pamphlets; aujourd'hui qu'on traite les congréganistes, les Calderari[2] et les jésuites d'empoisonneurs et d'assassins, les membres des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de conspirateurs, les religieuses de prostituées; maintenant qu'on fait résonner partout l'accord entre cléricaux et bourboniens, qu'on dit à Rome le brigandage soudoyé par le denier de Saint-Pierre, qu'à Naples on parle de la coiffe du

(1) Quelqu'un lui reprochant d'avoir, dans les *Speranze d'Italia*, flatté le pape, parce que c'était alors la mode, il répondait que « des hommes comme Manzoni, Silvio Pellico, Rosmini, Cantù et Gioberti, dont les ouvrages démontrent à tout le moins la longue et consciencieuse étude qu'ils ont faite de l'histoire de leur patrie, avaient italianisé cette mode depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire avant même qu'elle fût étrangère ». (Note au chap. IV.)

(2) C'est une secte qu'on supposait instituée à Naples pour contrebalancer l'influence des Carbonari.

silence, et qu'on débite tant d'autres mensonges poussés jusqu'à l'absurde; lorsque enfin une ignorance prodigieuse prête à l'Église des doctrines toutes de fantaisie, contradictoires, et même parfois opposées aux siennes.

Les histoires contemporaines sont toutes empreintes de l'esprit de parti et d'une sorte de servilisme envers l'opinion imposée par la mode ou qui dispense les flatteries : néanmoins quelques-unes pourront être lues avec avantage, par exemple celles de Farini et de Ravitti.

Nous n'avons pas en Italie une histoire ecclésiastique; on en a traduit une, qui n'était en très-grande partie qu'une traduction de celle d'Orsi. Quant aux Vies des papes, nous les avons reçues d'auteurs étrangers, et, si les Mémoires du cardinal Pacca nous ont initiés aux douleurs intimes de Pie VII, nous avons dû attendre de la France, et par la publication en français, ceux du cardinal Consalvi.

Le père Brunengo dans les *Origini della sovranità temporale dei papi,* et Theiner dans le *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ sedis,* ont recueilli tous les documents qui jettent une vive lumière sur l'origine et les développements du principat pontifical; ce principat exposé à chaque instant aux assauts qui sembleraient devoir le faire inévitablement écrouler, et qui pourtant s'en relève chaque fois, parce qu'il est la sauvegarde de la liberté et de l'indépendance de l'Église.

C'est ici le cas de répéter que la restauration et la défense de la vérité catholique ont été entreprises par des laïques. « Il est bien (ainsi que l'a dit l'un de nous en plein parlement[1]) que la protestation vienne de celui qui n'a rien à demander aux moines, aux prêtres, aux évêques,

(1) C'est l'auteur des *Hérétiques* lui-même qui a tenu ce langage.

au pape, rien à espérer d'eux, ni pour lui, ni pour les siens; rien, si ce n'est qu'à son dernier jour ils l'envoient dans l'autre monde muni des consolations que donne l'espérance du pardon. »

La vérité trouva encore un auxiliaire dans l'archéologie, qui, en fouillant les catacombes, en exhuma une inscription remontant jusqu'à l'année 71 de Jésus-Christ, des fresques du premier siècle, des vases de verre, des sculptures des deuxième, troisième et quatrième siècles, des mosaïques du quatrième, illustrées par Marchi, par Garrucci, par J.-B. Rossi, qui donnent une réponse sans réplique aux négations des protestants et des rationalistes.

La polémique.

Ce ne sera pas nous qui louerons ceux qui abusent de la piété par des légendes et qui, par des idées vieillies, serviles et passionnées, font de la religion un instrument de réaction. Ce ne sera pas nous non plus, qui, malgré l'impudent abus qu'on en a fait, condamnerons la liberté de la presse, grâce à laquelle il nous est permis de tirer franchement à boulets rouges sur ceux qui la rendent détestable et sur les gouvernements qui la dépravent. Une presse qui lutte à coups de poing, qui se soutient journellement par l'aiguillon de l'impiété et du sensualisme, dont les feuilles rivalisent entre elles d'immoralités grossières pour souiller et avilir les esprits et les cœurs; une presse qui souffle partout une fièvre de mensonge et d'exagération, laquelle peu à peu déborde en révolutions, une pareille presse a été justement condamnée par l'Église; mais l'Église a condamné aussi certaines censures légales, qui laissent leur franc parler seulement à l'erreur et à la tyrannie. Nous qui nous félicitons d'avoir obtenu la liberté à laquelle nous avons aspiré toute notre vie, la liberté de faire notre devoir, de prétendre à la justice, de dire la

vérité à nos risques et périls, nous gémissons des restrictions que demandent pour elle des personnes qui, incapables de distinguer ce qui est juste, hostiles à la vérité, veulent entraver le bien.

Pie IX a plus d'une fois exhorté les Catholiques à confondre par la presse le mensonge et l'immoralité, sous la direction de leurs évêques[1]. Depuis que, sous nos yeux, l'enseignement donné jadis par les mères de famille, par l'école et par la chaire, est passé presque uniquement aux brochures et aux journaux; depuis que ceux-ci, rivaux en paradoxes, lancent chaque jour leur venin à des millions de lecteurs, répétant à tout moment que le pape est un brigand, les prêtres des imposteurs et des réactionnaires, le Christ un roman; depuis que les feuilles publiques tyrannisent les députés, les ministres et les populations, en sorte que les magistrats du parquet et les gardiens de l'ordre public n'osent ni les poursuivre, ni les faire condamner; que moralement elles contraignent les uns à commettre l'injustice et les autres à fermer les yeux sur elle, et qu'elles approuvent le mal en déclarant qu'il est le bien, il a paru que c'était un devoir d'employer les instruments de l'erreur et du délit à défendre la vérité et à sauver ce qui reste du bon sens et des bonnes mœurs. Parmi les nombreux journaux voués à cette tâche, une mention particulière est due à la *Civiltà Cattolica*, fondée « dans le but de proclamer le respect du sujet envers l'autorité légitime et celui du supérieur pour tous les droits des sujets, la subordination de la force à la loi morale, l'unité de la morale sous l'enseignement de l'Église catholique, et l'unité

(1) Allocution du 20 avril 1849. Si nous n'avions pas eu la liberté, le gouvernement aurait pu prohiber les nombreux écrits qui défendent maintenant le domaine temporel du pape.

de l'Église sous le gouvernement du vicaire du Christ ». Le saint-père a voulu perpétuer l'existence de cette publication en élevant ses rédacteurs au rang d'une congrégation dans la société de Jésus [1]. Cependant les deux partis peuvent se tromper dans l'excès de leur admiration ou de leur dénigrement, et toute vérité qui ne convertit pas irrite. Mais quiconque envisage un grand but à atteindre sacrifie les dissentiments secondaires, et, en face d'un péril social imminent, c'est une faute de se diviser sur des questions partielles, de s'arroger le droit de décider qu'un individu est hors de l'Église, quand il n'en a pas été légalement repoussé. Les questions sociales, politiques et économiques, sont résolues par chaque fidèle selon l'Évangile qui est la loi suprême et sans appel. Mais on n'aperçoit pas toujours à première vue le principe moral, d'après lequel on doit résoudre une question complexe d'économie sociale ; puis les moyens d'application diffèrent selon les esprits et les considérations qui les dominent. C'est cette diversité de circonstances particulières qui constitue la vie; aussi la charité nous fait-elle un devoir d'user d'autant plus de douceur et de tolérance, que nous en attendons moins la réciprocité.

Il n'y avait là que des ressources individuelles : mais, comme on avait ressuscité toutes les erreurs des âges écoulés, et qu'on en avait proclamé de nouvelles ; comme la Réforme, d'analytique et religieuse, était devenue synthétique et politique; qu'elle s'attachait à corrompre la société en la faisant redevenir païenne, et qu'elle envahissait le domaine de la dialectique avec les rapports de la vie civile, il était nécessaire que l'Église y opposât les remèdes hé-

(1) Bref du 12 février 1866.

roïques dont elle avait usé dans les temps les plus mauvais. S'il était désormais difficile d'assembler un concile, dans un temps où l'omnipotence des États avait enlevé à l'Église cette liberté avec laquelle jadis, prêtant l'oreille et accordant l'obéissance aux ordres de son chef, les fidèles se montraient dociles à ses décisions, bien qu'elles n'eussent pour appui ni la force des baïonnettes, ni la rigueur des amendes, ni la crainte de la prison; d'un autre côté, la merveilleuse facilité des communications entre les pays les plus éloignés permit d'atteindre le même résultat sans réunir l'auguste assemblée[1]. Pie IX crut donc opportun de recueillir les décisions multiples des différentes Églises sur la question de la Conception Immaculée de la Vierge Marie.

Déjà nous avons indiqué comme une erreur des plus répandues et des plus funestes celle qui consiste à dire que la dogmatique chrétienne s'est présentée d'abord comme une science vague et imparfaite, et qu'elle n'a acquis de forme déterminée et un sens clair que progressivement. Cette manière de réduire la science du dogme à la condition des opinions humaines, non-seulement diminue, mais détruit le christianisme, lui enlève le caractère divin de la foi et sa légitime autorité sur les âmes. Le Verbe incarné a donné à la vérité religieuse la perfection : rien n'a pu y être ajouté depuis : l'Église, qui a été établie gardienne du précieux dépôt, n'empêche pas les investigations, et ce que Vincent de Lérins appelle les progrès de la lumière dans l'unité dogmatique. S'il n'y avait eu que la parole écrite, il n'y aurait pas de progrès. Avec la tradition au contraire, l'arbre, tout en restant le même, se développe :

(1) L'auteur écrivait ceci avant la convocation du concile du Vatican.

les générations, héritant de la sagesse de leurs pères, y ajoutent quelque chose qui leur est propre. Dans la constitution *Ineffabilis Deus* du 8 décembre 1854, le pape a reconnu, suivant la parole d'un ancien, que le dogme lui-même est susceptible de croître quant à sa manifestation extérieure, grâce à la vertu enseignante de l'Église, mais toujours dans le même sens [1].

L'Immaculée Conception.

Le mystère de l'Immaculée Conception était un diamant enchâssé dans la pierre, qu'on avait ensuite extrait, mais à l'état brut, puis qu'on polit, et qui à la fin apparut dans tout son éclat. Les théologiens, même le plus grand nombre des Dominicains, ordre dont les membres étaient considérés comme opposés à ce dogme, le reconnaissaient. Paul V en 1616 avait défendu de le mettre en doute dans les sermons, dans les écoles ou dans les actes publics; Grégoire XV étendit la défense aux écrits et aux colloques privés. Urbain VIII condamna la 63e proposition de Baïus contraire à cette croyance; Innocent XIII institua pour toute la catholicité l'octave de l'Immaculée Conception, qui jusqu'alors figurait seulement au propre de quelques Églises particulières. Clément XII ordonna de célébrer partout sa fête, qui ne se faisait que dans quelques dio-

(1) *Christi Ecclesia, sedula depositorum apud se dogmatum custos et vindex, nihil in his unquam permutat, nihil minuit, nihil addit: sed omni industria vetera fideliter sapienterque tractando, si qua antiquitus informata sunt et Patrum fides sevit, ita limare, expolire studet, ut prisca illa cœlestis doctrinæ dogmata accipiant evidentiam, lucem, distinctionem, sed retineant plenitudinem, integritatem, proprietatem, ac in suo tantum genere crescant, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia.*

Et quant à la condamnation d'hérésies qui semble nouvelle, saint Thomas fait cette remarque : *Multa nunc reputantur hæretica, quæ prius non reputabantur, propter hoc quod nunc est magis manifestum quod ex eis sequatur.* Summa, pars I, quæst. 33, art. 4.

cèses; Benoît XIV la plaça parmi les fêtes solennelles : des souverains, des évêques ont approuvé la consécration de la France, de l'Espagne, de l'Amérique Méridionale, des États-Unis à Marie Immaculée. Benoît XIV avait même fait rédiger la bulle pour proclamer dogmatiquement l'Immaculée Conception; mais les événements l'empêchèrent de donner suite à son projet. Pie IX, dans les jours les plus néfastes de son exil à Gaëte, comme si les tempêtes politiques n'eussent en rien ébranlé la barque de Pierre, envoya une circulaire aux évêques pour leur demander l'opinion de leurs Églises respectives sur ce sujet, et sur l'opportunité d'une définition dogmatique. Les vœux une fois recueillis, plus de deux cents évêques, parmi lesquels on vit accourir avec plus d'empressement ceux de la France, comme pour expier leur participation aux vieilles luttes gallicanes, s'assemblèrent dans ce but avec le sacré collége; et ils ne voulurent pas même discuter les termes de la décision apostolique, par laquelle le 8 décembre 1854 il fut défini comme dogme que la Vierge Marie a été conçue sans la tache originelle.

Ainsi l'Église, grâce à son sens traditionnel, lisait d'une manière claire et formelle le dogme de l'Immaculée Conception dans ce livre confié à sa prudence, où « il lui a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu, tandis qu'aux autres il n'est proposé qu'en paraboles, afin que voyant ils ne le voient point et qu'entendant ils ne le comprennent point[1] ». Par là on rappelait la croyance fondamentale au péché originel, laissée un peu dans l'ombre, et on relevait d'une manière sublime la dignité de la femme, entre laquelle et le malin esprit avait été dès le

(1) Saint Luc, chap. VIII, v. 10.

commencement déclarée une inimitié éternelle. Cet acte où apparurent entre les évêques et le saint-siége un accord et une unanimité tels qu'on ne les avait jamais rencontrés dans les siècles précédents, mettait en relief les vrais sentiments de l'épiscopat dispersé dans tout l'univers pour la parole de celui qui concentre en sa personne la vie de l'Église; il donnait une nouvelle cohésion à l'autorité suprême de Pierre[1], qui, fait extraordinaire, définissait un dogme *ex cathedra*, sans le concours formel de l'Église assemblée en concile. Toute la chrétienté fêta cet événement; un petit nombre de théologiens résistèrent[2], et les gens qui d'ordinaire font du bruit voulurent con-

(1) Après avoir formé diverses commissions, il y en eut une spécialement choisie pour rédiger la bulle : celle-ci était composée des prélats Pacifico, Cannella, Barnabo, et des pères jésuites Perrone et Passaglia.

Puisque nous avons rapporté les pasquinades, citons aussi une anagramme :

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINUS TECUM

se change parfaitement en

INVENTA SUM DEIPARA ERGO IMMACULATA.

Cette autre est également curieuse :

SIXTUS QUINTUS DE MONTE ALTO

qui se change en

MONS TUTUS IN QUO STAT LEX DEI.

(2) Il y eut dans le diocèse de Pavie quelques prêtres qui protestèrent contre ce dogme. François Lavarino de Verceil, après cette déclaration dogmatique, publia *La mia opinione intorno alla teandria di Maria Vergine e della Chiesa Cattolica*, 1856. Par la méthode de Kant, il veut prouver que l'œuvre de la Rédemption est commune à toute la Trinité, mais qu'elle est personnelle au Verbe qui est seul rédempteur. Marie et l'Église font partie intégrante de l'œuvre de la rédemption; celle-là comme habitacle immaculé qui renferme le Rédempteur en vertu de la génération et par anticipation de ses mérites infinis; celle-ci comme habitacle immaculé qui renferme le Sauveur par représentation et par participation immédiate de ses mérites : aussi la Vierge

damner l'acte pontifical, sans même en avoir compris ni le fond, ni les motifs, ni la portée.

L'Encyclique.

Un autre acte remarquable de Pie IX, un document d'une haute autorité, fut l'encyclique *Quanta cura* du 8 décembre 1864. Le fait capital de notre temps est le conflit de la révolution avec la société : la révolution triomphe partout, même dans les actions et les paroles de ceux qui la combattent; Rome seule résiste à ce courant par l'opposition manifeste de l'intelligence et par les luttes secrètes des âmes. De même que les bavards appellent tout prince un tyran, de même pour eux tout homme religieux est un réactionnaire; mais il est souverainement faux que l'Église soit hostile à la liberté politique, par le fait qu'elle met l'autorité divine au-dessus des fantaisies de l'homme; elle condamne la liberté qui envahit les choses inviolables et inaccessibles au doute; elle ne la refuse pas dans les choses contingentes; elle aspire seulement au gouvernement moral d'un monde qu'il vaut mieux mépriser que gouverner. A Rome, on discute les questions les plus hardies, des affirmations effrayantes pour une société qui ne sait autre chose que douter et nier, parce que les théologiens sont sûrs d'arriver à l'évidence par le légitime usage de la raison. Bien que Rome ait toujours répugné à se faire passer comme une espèce de consulte suprême qui prononce doctrinalement sur des points théoriques, sans que par la force des événements ils aient été soumis à sa juridiction, dans ces derniers temps elle a néanmoins dérogé à sa proverbiale lenteur, en formulant des avis sur

Marie et l'Église sont théandriques non par elles-mêmes, mais par les mérites infinis du Rédempteur : Marie, le Christ et l'Église forment une trinité dans l'unité.

des questions de la plus grande importance pour la doctrine et pour la conduite.

Dans l'encyclique dont nous parlons, le pape exposait que ses prédécesseurs, en défendant la religion, la vérité et la justice, avaient eu à cœur de démasquer et de condamner les hérésies contraires à la foi et aux mœurs, cause des révolutions qui troublent l'Église et l'État; que lui-même, dans différents actes de son pontificat, il avait condamné les monstrueuses erreurs qui, de nos jours, portent tant de préjudice aux âmes et à la société civile; erreurs d'autant plus détestables qu'elles tendent à détruire la salutaire influence que l'Église catholique doit exercer non moins sur les individus que sur les nations, sur les peuples et les souverains, et à briser l'harmonie entre le sacerdoce et l'empire. Appliquant à l'État les principes du naturalisme, les faux docteurs enseignent que le progrès civil exige une société constituée et gouvernée en dehors de toute religion, ou une société ne faisant aucune différence entre la religion vraie et celles qui sont fausses; où l'on ne punisse les attentats contre la religion catholique qu'autant que le réclame la sécurité publique. Ces faux docteurs proclament en outre que dans toute société bien constituée doit exister la liberté de conscience et des cultes, et qu'il faut laisser à chaque citoyen la faculté illimitée de manifester ses propres pensées soit par la parole, soit par l'écriture.

La religion une fois repoussée de la société, on obscurcit la notion du juste, et on substitue au droit la force matérielle; partout on déclare que la volonté du peuple est la loi suprême, au mépris de tout droit humain et divin, et les faits accomplis deviennent des droits. Ceci admis, la société n'a plus d'autre but que de se pro-

curer des richesses, d'autre soif que la soif du confortable et des plaisirs; on condamne les Ordres religieux; on limite la faculté de faire l'aumône; on ne respecte plus les jours de fête, comme étant en contradiction avec l'économie politique. On va même jusqu'à vouloir extirper des familles la religion; on affirme que la société domestique existe seulement en vertu de la loi civile; que de cette loi dépendent les droits paternels et spécialement celui d'instruire et d'élever les enfants, et par là on éloigne des jeunes gens, non encore pervertis, la doctrine catholique; c'est pour la même raison qu'on les soustrait à l'influence du clergé, déclaré ennemi du progrès.

D'autres attaquent les droits de l'Église et du saint-siége sur les choses qui ont trait à l'ordre extérieur, et ils les soumettent au bon plaisir de l'autorité civile; ils vont plus loin, ils affirment que les lois ecclésiastiques n'obligent en conscience et n'ont de force qu'autant qu'elles ont été promulguées par le pouvoir civil. En conséquence, ils ne tiennent aucun compte des condamnations contre les sociétés secrètes et contre les usurpateurs des biens de l'Église; au contraire, ils prétendent qu'il est conforme au droit public et à la théologie que le gouvernement revendique ces biens : d'après eux, la puissance ecclésiastique n'est pas distincte et indépendante de la puissance civile; on peut refuser obéissance aux décrets du siége apostolique, qui ne concernent pas le bien général de l'Église, ses droits et la discipline.

D'autres doctrines impies sont disséminées dans des livres, brochures et journaux hostiles à la vérité et à la justice, et dont les auteurs vont jusqu'à nier la divinité du Christ. C'est pourquoi les évêques redoublent de zèle pour

tâcher d'éloigner leur troupeau des pâturages malsains, et de prouver aux fidèles que même la félicité ici-bas dépend de la religion; que le pouvoir royal est conféré aux souverains non pas seulement pour le gouvernement du monde, mais aussi pour la protection de l'Église, et qu'enfin rien ne peut procurer aux princes autant de gloire et de profit que de laisser l'Église user en paix de ses lois et de sa liberté.

Pour obtenir ces précieux avantages, le pape invitait tous les catholiques à la prière, à la pénitence, et par suite publiait un jubilé.

L'Encyclique était suivie d'un catalogue (*Syllabus*) de quatre-vingts erreurs, que le même pape à des époques diverses avait signalées dans ses autres encycliques ou allocutions, et qui formaient un ensemble de doctrines sur l'Église et sur ses droits; sur l'État et les limites de son pouvoir; sur les droits des familles; sur la foi et sur la raison; en résumé sur toutes les questions brûlantes et actuelles qui s'agitent dans l'humanité. Le Syllabus les rangeait sous dix chapitres. Le premier concerne le panthéisme, le naturalisme, le rationalisme absolu, c'est-à-dire la négation de la personnalité ou de la providence divine, de la révélation et des miracles consignés dans l'Écriture. Le second a trait au rationalisme modéré, qui met sur la même ligne la théologie et la philosophie, qui croit que la raison peut arriver par ses propres forces à la vraie science des dogmes, et qu'on ne doit soumettre la philosophie à aucune autorité, mais traiter cette science sans avoir aucun égard à la révélation. Le troisième regarde les indifférents et les latitudinaires qui n'établissent pas de différence entre les religions, et qui prétendent qu'on peut faire son salut même *tout à fait*

Le Syllabus.

en dehors de l'Église du Christ. Le quatrième combat le socialisme et le communisme, les sociétés secrètes, les sociétés bibliques et toutes les autres qui tendent à ôter tout frein au clergé et aux fidèles. Le cinquième énumère les erreurs touchant l'Église et ses droits ; c'est-à-dire qu'il condamne ceux qui la font dépendre du gouvernement civil ; ceux qui affirment que les papes et les conciles œcuméniques ont excédé les limites de leur pouvoir et empiété sur celui des princes ; ceux qui prétendent qu'elle a erré dans la définition de certains points de foi et de discipline ; que l'Église n'a droit à aucun pouvoir temporel soit direct, soit indirect ; qu'elle n'a pas droit d'acquérir et de posséder ; qu'elle n'a droit à aucun domaine temporel ; à aucune immunité ou for ecclésiastique ; qu'elle n'a pas le droit de diriger l'enseignement théologique ; que le pontife romain n'est pas un prince libre, agissant dans l'Église universelle ; que le pontificat peut être transféré sur la tête d'un autre évêque ou dans une autre ville ; qu'on peut établir des Églises nationales séparées de l'autorité du pape ; qu'on peut réunir des conciles nationaux avec pouvoir absolu de rendre des décisions.

Le sixième chapitre frappe les erreurs concernant la société civile en elle-même et par rapport à l'Église ; c'est-à-dire l'immixtion de l'État même dans les choses sacrées, comme il arrive avec l'*exequatur*, avec l'appel comme d'abus, avec l'annulation des concordats, lorsque le gouvernement s'attribue le droit de juger les instructions que les pasteurs de l'Église publient comme règle des consciences et lorsqu'il rend des décrets sur l'administration des sacrements : quand il dirige l'instruction donnée dans les écoles publiques et même dans des

séminaires ; quand il enlève au clergé l'enseignement, lequel, ainsi séparé de la foi, ne s'attache plus qu'aux choses naturelles et aux avantages matériels; lorsqu'il empêche les évêques et les fidèles de communiquer avec le pape, qu'il veut s'arroger le droit de présentation et même de déposition des évêques, celui de prohiber ou limiter la profession monastique, d'autoriser ceux qui l'abandonnent, de supprimer les communautés religieuses et les bénéfices, et de s'emparer de leurs biens ; enfin ceux qui proposent la séparation de l'Église et de l'État.

Quant à l'éthique naturelle, le Syllabus condamnait ceux qui considèrent la morale comme indépendante de la sanction religieuse et de l'autorité divine et ecclésiastique ; ceux qui affirment qu'il n'y a d'autres forces que les forces matérielles, dans la réunion desquelles consiste l'autorité ; que les faits accomplis, quelque injustes qu'ils soient, équivalent au droit ; que le principe de non-intervention est absolu ; qu'on peut se révolter contre le prince légitime, et que sous prétexte d'amour de la patrie on peut manquer à son serment et se laisser aller à commettre l'iniquité.

Dans le huitième, on censure le mariage civil, où le sacrement est considéré comme un pur accessoire, si bien qu'il n'est plus indissoluble, et que les ecclésiastiques même peuvent le contracter.

Le neuvième regarde le principat civil du pape, et il condamne ceux qui posent en principe absolu que son abolition profiterait à l'Église.

Le dixième frappe ce libéralisme *actuel*, qui ne veut plus que la religion catholique soit considérée comme la seule religion de l'État, mais qui prétend à la liberté pleine et entière des cultes ; il frappe aussi ceux qui veulent

que le pape non-seulement puisse mais doive transiger avec un pareil libéralisme.

Le Concile de Trente avait rassemblé toutes les propositions entachées d'hérésie et les avait anathématisées, en établissant la démarcation précise entre la vérité et l'erreur, sans transactions ni compromis. Le Syllabus en faisait autant pour notre époque d'hésitations si étranges, en combattant le faux sans réserver aucun lien avec lui; en frappant l'hérésie intellectuelle du rationalisme ou du panthéisme, l'hérésie sociale des statolâtres, et l'hérésie religieuse qui consiste à séparer la civilisation de la révélation. On niait alors la papauté considérée par rapport à l'ordre religieux, maintenant on la nie dans l'ordre de la civilisation, et partout on nous fait reculer jusqu'au temps des doctrines du paganisme. Le synode de Trente eut pour but de raviver la piété et la foi des fidèles; le Syllabus s'est proposé de rappeler la civilisation chrétienne au principe d'autorité, de rétablir l'harmonie entre la science et la foi, entre la patrie et l'Église, entre la liberté et la loi, entre la vie et Jésus-Christ, et par là de sauver l'Église non moins que la société, toutes deux ébranlées par ces erreurs.

Il n'est pas d'infamies qu'on n'ait adressées à cette Encyclique et au Syllabus, on en vomit plus qu'on n'en débita dans le siècle précédent sur la bulle *Unigenitus*. Ce n'étaient ni des théologiens, ni des moralistes, ni même des hommes d'État, mais les personnes les moins compétentes et les plus passionnées, des jeunes gens ne sachant pas le catéchisme et encore moins les motifs de leur foi, qui la taxaient d'excessive, et à tout le moins d'inopportune; ils ajoutaient qu'il eût mieux valu se taire, et ne pas susciter de nouveaux ennemis ou irriter les

anciens. En France, les journaux traduisirent l'Encyclique avec des altérations étranges, qui semblèrent inspirées par la plus insigne mauvaise foi, jusqu'à ce qu'il fut prouvé qu'elles devaient être attribuées à l'ignorance. Peu importe : leurs assertions furent acceptées par le public avec sa légèreté ordinaire, et avec d'autant plus de facilité, que le gouvernement, qui laissait à la presse non-seulement le droit de la discuter, mais celui de l'altérer, avait défendu aux évêques de la publier.

En Italie, on accepta le blâme infligé au Syllabus comme on accepte tout ce qui arrive de France, et, sans même prendre la peine de le lire [1], on fit dire au pape ce qu'il n'avait pas dit; on l'interpréta chacun selon son caprice ; on en fit un monstre qui effrayait les esprits faibles et qui prêtait à rire aux moins compétents; et, dans le vocabulaire des piliers de café, le Syllabus resta comme « un défi porté à la civilisation, à la philosophie, à la raison ».

Quant à la question d'opportunité, l'Église elle-même en est seule juge; et, si ses adversaires prirent ce prétexte pour la molester, ils auraient bien su en choisir un autre ou même le faire naître. N'avons-nous pas vu au seizième siècle rendre le pape responsable des inimitiés qu'on lui suscita, ou de celles qu'on lui avait suscitées par le fait même de l'avoir abandonné? Il est bien digne de remarque, que, tandis qu'en France on interdisait la publication du Syllabus et qu'on condamnait pour abus l'évêque qui s'en était porté le défenseur, en Belgique, dans la

(1) Ce sera peut-être l'effet du hasard, mais chaque fois qu'entendant déblatérer contre le Syllabus, je demandais si on l'avait lu, on m'avouait que non. A la séance du Parlement du 11 juillet 1867, le député Mancini, après avoir énoncé différentes propositions du Syllabus, laissa échapper cette exclamation : « Je demande si jamais plume humaine a écrit des paroles aussi insensées que celles-ci. » *Atti della Camera*, pag. 1298.

Grande-Bretagne, en Amérique et en Allemagne, il fut librement publié, combattu, défendu, sans qu'il y eut le moindre danger pour la sûreté de ces États. Et, à la différence des discours que les rois prononcent du haut de leur trône, discours qui sont discutés un moment, puis oubliés, la parole du Saint-Père est restée; elle a été entendue de tout l'univers, combattue dans le monde entier, et pourtant les siècles n'en effaceront pas une seule proposition [1].

Le Syllabus n'oblige que ceux qui ont foi en lui; il n'emploie aucune mesure coercitive; seriez-vous assez intolérant pour m'empêcher d'y croire? Et le pape a pu le publier, parce qu'il était indépendant; s'il eût été sujet d'une puissance quelconque, ou pouvait l'en empêcher, comme vous le voudriez, vous qui abhorrez la liberté, tandis que le Syllabus n'a ravi aucune liberté dans aucun lieu du monde, et n'a brisé aucune institution moderne. Nous voudrions bien demander à ces fanatiques de sang-froid, si l'Église n'a pas le droit de se défendre, comme ils prétendent, eux, avoir celui de l'attaque. Tous les jours ils lancent à cœur joie des injures à l'Église, au pape, au Christ; on conspire à la chambre par la parole publique, dans les Universités par l'enseignement, dans les journaux par les plus grossières injures, dans les cafés par les propos vulgaires, dans les théâtres par les représentations de la scène, et enfin par les armes au mi-

(1) Sur l'Encyclique, nous pouvons citer la brochure de Monseigneur Dupanloup, les *Conférences sur les droits de l'Église, de l'État, de la famille et de l'individu* par l'abbé Roques; de l'abbé Maupied, *l'Église et les lois éternelles des sociétés humaines*; de l'abbé Peltier, la *Doctrine de l'encyclique du 8 décembre, conforme à l'enseignement de l'Église*: du P. Matignon, *la Liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*, etc. En Italie, on écrivit aussi un très-grand nombre de brochures sur ce sujet.

lieu de ces bandes que ni le ministère ni le roi ne peuvent arrêter. Quant aux gouvernements, ils ne reculent devant aucune mesure odieuse, devant aucune mesure ridicule pour réglementer une Église qu'ils méconnaissent ou dont ils renient les doctrines; ils encouragent la désertion du prêtre et l'apostasie : ils subventionnent les professeurs qui, dans leurs chaires, attaquent Dieu, l'âme, la raison; qui déclarent l'Évangile immoral, tout culte une superstition, l'homme un descendant du singe; ceux qui proclament que la matière seule est réalité, et que le pape est le chancre de la religion et de la société. La presse divulgue pour le profit des plus habiles les vœux sacriléges et les sentiments atroces; on applaudit à toute folie qui s'imprime, à tout Dieu nouveau qui apparaît, à toute secte qui ressuscite le pompeux libertinage de l'antique gnosticisme en unissant le burlesque et le sublime. Y eut-il jamais une époque où le Christ fut aussi exposé aux crachats des patriciens en délire, des parvenus et des écrivailleurs? Les princes qui jadis tourmentaient le pape en secret, maintenant l'attaquent ouvertement, préférant le rôle d'Attila à celui de Charlemagne, et on lui impose de les bénir tandis qu'ils le frappent. La nation ne fait plus remonter au ciel la cause de ses prospérités et de ses malheurs, et la prière ne monte plus jusqu'à Dieu, à travers les larmes des humains. L'homme, ne croyant qu'en lui-même, doit nécessairement en arriver à ne plus obéir qu'à lui seul, à ne plus se préoccuper que des besoins physiques, des appétits sensuels; il n'aiguise son intelligence que pour développer se besoins et s'exciter à de nouvelles jouissances.

Eh bien! si un chrétien dénonce à la conscience publique cette barbarie renaissante, s'il élève une voix libre pour

avertir les fidèles du danger, pourquoi devrait-il être maudit? Pourquoi se scandaliser, quand le pape et les évêques se plaignent de tant d'injustices; quand ils proclament que la société ne doit pas être abandonnée au bon plaisir d'une personne ou d'un parlement; quand, au milieu de tant de désastres matériels, ils déplorent les ruines morales? On arrive vite à pratiquer les vices qu'on cesse de blâmer, et l'Église, qui forme les fidèles au respect du vrai et du juste, comment ne protesterait-elle pas contre la fausseté et l'injustice, contre les erreurs de la pensée qui peuvent amener tant de catastrophes? Elle veut l'inviolabilité du droit et du serment, le respect envers le pouvoir, au lieu de la révolution, laquelle naît de l'égoïsme qui fait préférer à l'homme sa propre volonté, ses propres intérêts, sa propre gloire, à la volonté, aux intérêts et à la gloire d'autrui, et qui, pour les revendiquer, lui fait fouler aux pieds les droits du prochain. Les doctrines contraires à ces principes corrompent l'humanité; le saint-siége, gardien des maximes sociales, ne doit-il pas nous prémunir contre elles? Ce siége de Pierre, qui fait en ce monde prédominer l'idée sur les faits, peut-il ne pas condamner la doctrine des faits accomplis, la souveraineté du but, l'égoïsme du principe de non-intervention, la légitimité du poignard, l'omnipotence du nombre, et la révolte préconisée comme unique remède au despotisme basé sur la démocratie? Ces erreurs sociales étaient déjà combattues par des économistes, par des philosophes, par des politiques; *à fortiori* devaient-elles l'être par l'Église, état parfait, idéal normal, qui veut le vrai absolu?

Que tous soient un jour réunis « dans l'unité de la foi et dans la connaissance du Fils de Dieu [1] », tel est le vœu

(1) SAINT PAUL, *Ép. aux Éphésiens*, IV, 13.

le plus ardent de l'Église : mais cela l'empêche-t-il de nous corriger comme un père, à qui incombe le devoir de protéger ses enfants contre leurs propres instincts ou contre la séduction? Cela l'empêche-t-il de s'occuper des institutions civiles, et de placer les vérités divines au-dessus des résolutions des hommes? L'Encyclique et le Syllabus ne font, ne demandent rien de plus; ils cherchent à procurer la paix des intelligences et le réveil des convictions.

Lorsqu'on voulut bannir des écoles les classiques profanes comme étant le ver rongeur de la société, des prélats et des docteurs défendirent les méthodes antiques[1]. Il en est de même de la philosophie païenne. Il est tel philosophe qui rapetisse les forces de l'homme, soit en s'égarant avec les Luthériens jusqu'à nier le libre arbitre, soit en attaquant la valeur de la raison individuelle, ou en donnant à l'activité humaine des explications qui paraissent compromettre la liberté. Ceux qui admettaient que l'homme n'avait de connaissances que par une révélation primitive (*les traditionalistes*), ne pouvaient reconnaître d'autre science que la science divine, et partant excluaient la philosophie. Mais en 1855, une école étant née qui annihilait les droits de la raison, Pie IX proclama l'accord de la raison avec la foi, toutes deux découlant de la même source immuable de vérité qui est Dieu, et il ajouta que l'on pouvait valablement démontrer par les preuves rationnelles l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme et le libre arbitre; que l'usage de la raison avait précédé celui de la foi; qu'à juste titre saint Thomas, La raison et la foi.

(1) Outre monseigneur d'Orléans, voyez les jésuites Cahour et Daniel, *des Études classiques*, ainsi que la lettre du cardinal Patrizi à l'évêque de Québec.

saint Bonaventure et autres scolastiques ont proclamé que la raison humaine est pour ainsi dire une émanation de la raison divine, et ont admis les preuves rationnelles comme préambules de la foi; que le raisonnement de l'homme ne crée pas la vérité, mais qu'il la trouve : avant d'avoir été trouvée, elle n'en existe pas moins; et, lorsque nous l'avons trouvée, elle nous rend meilleurs[1]. Le chrétien ne croit pas avant d'avoir fait usage de sa raison; il obéit parce qu'il croit, en sorte que l'obéissance est en même temps un acte de raison et un acte de foi.

Le Syllabus prend également la défense de la raison contre les sophismes de l'identité des contraires; il met un frein à cette exagération qui va jusqu'à la toute-puissance du néant avec Feuerbach, jusqu'à nier tout, même la foi. Cependant bien des personnes continuèrent à regarder la philosophie comme une science en discrédit; elles considéraient la raison comme n'ayant pas été tout à fait aveuglée par la chute primitive, mais comme étant si peu perspicace qu'il n'y a rien à attendre de ses enseignements. Les sages ne nient pas la compétence de la raison dans les questions de causes premières et de causes finales; la révélation elle-même présuppose une série de certitudes rationnelles, sans lesquelles on ne peut ni établir la foi ni en rendre compte.

Lorsqu'après la révolution de 1830, on publiait à Paris dans de bonnes intentions le journal l'*Avenir,* proclamant la liberté des cultes et la séparation de l'Église d'avec l'État, Rome déclara que de semblables doctrines ne peuvent être présentées par un catholique comme un

(1) *Non ratiocinatio talia vera facit, sed invenit. Antequam inveniatur veritas, in se manet, et cum invenitur, nos innovat.* De verâ religione, C. 72.

bien désirable, mais comme de simples expédients, que dans certaines éventualités la prudence exige de tolérer pour éviter un plus grand mal. Qui pourrait applaudir à l'indifférentisme des lois entre le vrai et le faux? Comment concilier entre elles l'irresponsabilité morale de l'erreur avec l'obligation morale de chercher la vérité? Cependant, si l'erreur est un mal, la loi qui la tolère peut-elle ne pas être mauvaise? Comme Dieu fait luire son soleil même sur l'impie, la tolérance vis-à-vis des hétérodoxes est un acte de prudence civile, et Rome sait s'y conformer. De nos jours les États admettent que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtienne une égale protection pour son culte. Il en résulte une plus grande unité dans le corps social, parce que tous les habitants d'un pays, quelles qu'en soient les croyances, sont plus complétement citoyens de la même patrie; aussi la religion catholique, dont la principale vertu est la charité, accepte cette condition, surtout dans les pays où les dissentiments religieux sont déjà passés dans les mœurs; mais, là où tous les citoyens seraient unanimes dans le vrai, ce ne serait pas même un bien relatif que de semer le scandale et la discorde. Aussi y a-t-il deux ordres bien distincts : l'ordre civil et temporel, l'ordre spirituel et religieux; toutes les croyances religieuses sont égales devant la loi, mais non devant la vérité, et le pape, en condamnant l'indifférentisme, fait une distinction entre la vérité doctrinale et la possibilité pratique. Jadis l'infidèle, l'excommunié, était un être maudit, avec qui on ne devait pas échanger une parole; de nos jours Grégoire XVI a fait un accueil affectueux au chef de l'Église ruthène, persécuteur acharné de l'Église catholique; mais on ne doit pas imposer comme règle de civilisation l'anarchie des

intelligences, ni transformer des nécessités relatives en pratiques absolues.

Déclarer qu'une personne peut faire son salut dans une croyance quelconque, pourvu qu'elle observe la loi morale, et que tout culte est bon, voilà une tolérance que la religion catholique ne peut accepter, pas plus que le géomètre n'accepterait qu'un carré puisse être le double d'un autre, pas plus qu'une académie ne prêterait l'oreille à celui qui lui proposerait le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, la trisection de l'angle. L'homme n'a pas le choix de croire ce qu'il veut, mais bien le devoir de croire la vérité, et le droit d'y arriver par la persuasion, jamais par la violence. Il n'y a pas de route sur laquelle, étant parti des deux points extrêmes, on puisse se rencontrer à moitié chemin : la vérité est indivisible, et on ne peut l'abandonner pour partie : son caractère constitutif est d'être une, immuable, universelle, indéfectible, et d'engendrer la certitude. Elle ne peut donc transiger avec l'erreur, ni reconnaître le droit de la professer, ou accepter les rapiéçages chimériques et funestes qu'on lui propose dans l'unique but de lui aliéner l'opinion populaire.

L'Église ne s'arroge pas le droit de juger les consciences ou d'amoindrir la miséricorde de Dieu ; elle n'exclut pas de la voie du salut ceux qui sont dans l'erreur sans qu'il y ait faute de leur part, ou bien ceux qui, relativement aux dispositions mystérieuses de l'âme et de la Grâce, peuvent appartenir encore au royaume intérieur de Dieu et à l'Église spirituelle, qui accueille dans son sein beaucoup d'enfants n'appartenant pas à sa communion extérieure. Elle les exclut encore bien moins de la charité et de la tolérance civile, qui accorde l'exercice de tous les droits

même aux adeptes d'une autre religion; en cela l'appréciation que fait la loi se trouve en parfait accord avec l'enseignement évangélique. L'intérêt d'une société considérée au point de vue humain peut exiger qu'on laisse pratiquer différents cultes; mais pour ce même motif empêcher de considérer la religion catholique comme la religion de l'État, voilà ce que le Syllabus réprouve.

Règles d'interprétation.

Si l'on veut appliquer à ce document les règles les plus ordinaires d'une bonne interprétation, il faudra d'abord distinguer les propositions absolues des propositions relatives, car il pourra quelquefois arriver que ce qui est admissible par hypothèse soit faux en thèse générale. Certaine des propositions énoncées au Syllabus est condamnée chaque fois qu'on la prendra dans son sens universel et absolu. Par exemple, celui qui « pose comme obligatoire le principe de non-intervention », condamne par cela même toute immixtion dans les conflits qui intéressent le prochain; or, accourir à la maison du voisin quand il bat sa femme, séparer deux individus qui se donnent des coups de couteau, désarmer l'assassin, voilà certes des règles de conduite, lors même que ce ne seraient point des devoirs de charité, et la conduite peut être bonne ou mauvaise, sage ou imprudente.

La condamnation d'une proposition fausse n'implique pas nécessairement l'affirmation de la proposition contraire, qui, elle aussi, pourrait être une erreur. Nier qu'un corps soit blanc ne signifie pas qu'il est noir. Dire qu'il n'est pas vrai qu'en avril il pleuve toujours, ce n'est pas affirmer que le ciel soit toujours serein. Ne pas admettre l'identité entre ces deux termes *libéral et honnête homme* n'exclut pas la possibilité qu'un libéral soit honnête homme. Le Syllabus blâme quiconque dit d'une manière absolue :

« Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes; » mais il n'en résulte pas nécessairement que dans aucun cas la désobéissance ne soit permise.

Il y a des propositions condamnées parce qu'elles sont équivoques ou illimitées, ou même uniquement condamnées dans le sens de celui qui s'en est servi. Ainsi, qui pourrait souscrire à la proposition énoncée dans les termes suivants : « La perfection sociale et le progrès civil, *ætate hac nostra*, exigent impérieusement que la société humaine soit constituée et gouvernée sans qu'on tienne compte de la religion, sans qu'on établisse de différence entre la vraie et la fausse; » ou à cette autre : « Aucune autorité ecclésiastique ou civile ne doit restreindre à aucun citoyen la liberté illimitée (*omnimoda*) de manifester et de déclarer ses propres pensées, quelles qu'elles soient, soit par la parole, soit par la presse ou par tout autre moyen? »

Il faut en outre remarquer que le Syllabus est une table qui donne les titres, les rubriques des condamnations, ou plutôt des avertissements, dont il faut chercher la vraie teneur explicite dans le document particulier auquel elle se réfère; et que cette table dans sa concision peut paraître exorbitante, lorsque le texte principal ne l'est pas [1].

L'Église et la civilisation.

La logique impose encore le devoir de peser les termes des propositions condamnées. Dans un acte par malheur solennel, on avait dit que *le pape peut et doit se réconcilier, transiger avec la civilisation moderne* [2]. S'il le doit, et pourtant ne le fait pas, il manque à son devoir. Or d'où vient à

(1) C'est cette règle dont s'est principalement servi pour expliquer l'Encyclique et le Syllabus monseigneur Ketteler, au chapitre XII de son œuvre récente, intitulée ***Deutschland nach dem Kriege von*** **1866**.

(2) Ceci se trouve dans la pétition du P. Passaglia.

ces personnes le droit de décider que le pape manque à son devoir? Puis, transiger indique un changement, une cession de partie de ce qui vous appartient pour vous mettre d'accord avec un autre. Or la vérité n'est pas susceptible de changement; elle ne peut rien abandonner de ses droits pour se mettre d'accord avec l'erreur. En parlant du pape, vous devez comprendre qu'il s'agit non de l'homme ou du prince, mais de la religion. Ce que la civilisation a de bien, certes la religion n'y est pas contraire, et partant elle n'a pas à transiger avec elle; devrait-elle par hasard s'accorder avec ce qu'elle a de mal? On dit que la religion n'a pas marché avec l'esprit moderne. Mais, de grâce, dites-nous quelle est la vérité catholique qui soit devenue erreur, ou quelle est l'erreur qui soit devenue vérité? Dieu ne donne pas une loi particulière à chaque siècle. Si par civilisation vous entendez chemins de fer, télégraphes, bateaux à vapeur, sciences, arts, Rome non-seulement ne s'y oppose pas, mais elle les utilise et aime à les favoriser et à les répandre. Rome est l'autorité qui règle le progrès; mais ce n'est pas pour elle une raison de se courber devant lui; elle ne l'accepte pas du moment où il proclame qu'il va faire litière du passé, rompre la tradition de la vérité, confondre le bien et le mal, nier le surnaturel et le dogme, proposer pour unique bien les jouissances temporelles, en un mot elle n'accepte pas ce progrès qui est l'idolâtrie du moi humain. Si par civilisation vous entendez parler de gouvernements représentatifs, des élections populaires, de la discussion orale ou écrite, l'Église, sachez-le, en a fait usage bien avant les gouvernements modernes; mais elle avertit les peuples lorsque, sous les mots spécieux de civilisation et de liberté, on masque des erreurs reli-

gieuses, intellectuelles, morales, politiques et sociales.

L'Église condamne les abus des libertés politiques, et la volonté de faire de celles-ci la règle absolue de notre conduite, de même qu'elle a condamné la tyrannie des despotes (I); mais elle ne réprouve pas les constitutions, bien au contraire, elle les bénit en permettant qu'on leur prête serment. Sachant se conformer aux nécessités du temps et des milieux où elle vit, l'Église accomplit le bien possible tout en réclamant le bien désirable; toujours ferme sur le terrain des dogmes, elle chemine avec la société, quand celle-ci n'est pas en révolte avec les idées, immuables elles aussi, du droit, de la justice, de l'autorité, de l'obéissance, du vice et de la vertu.

Aujourd'hui que le mot de liberté est modulé sur tant de tons divers par les courtisans de la foule; qu'avec ce mot on enivre des peuples qu'on veut asservir; que le sycophante, une fois arrivé, se trouve incapable de résister à ceux qui sont nouvellement parvenus par la même voie; que par suite il se voit désarmé en face de l'anarchie, et ne sait plus après un régime d'indépendance désordonnée que se jeter dans les bras d'une dictature démocratique, dictature qui, ne pouvant se légitimer par les idées, s'appuie sur la seule force matérielle, dont elle se fait un instrument d'abaissement universel, et accorde uniquement la pleine liberté pour tout ce qui souille le cœur et l'intelligence des multitudes; aujourd'hui qu'on substitue au pouvoir sans frein le pouvoir corrompu, qui détruit toute estime pour le gouvernement, tout dévouement pour l'autorité, en flattant honteusement les intérêts et la passion des jouissances vives, éphémères, inattendues; aujourd'hui qu'on appelle bien tout ce qui sert, mal tout ce qui résiste, l'Église devait-elle

seule rester impassible à considérer ce conflit de la liberté qui sans l'autorité n'est que l'anarchie, et de l'autorité qui sans la liberté n'est que la tyrannie[1] ?

La raison, enorgueillie des progrès qu'elle croit avoir faits sans l'Église, et dont elle a remis le sort aux gouvernements, est persuadée qu'à elle seule elle peut parvenir à toute espèce de vérités, et à gouverner le monde en sécularisant la science, la politique, le travail. L'Église a des prétentions contraires, et ce sont ces prétentions qu'exprime l'Encyclique, qui ne demande qu'une seule chose à la raison humaine, c'est de ne pas se mettre en révolte contre la raison divine; elle demande aux peuples non pas de refondre leurs codes, ou de renier les principes tant prônés, mais uniquement de laisser au bien une pleine et entière liberté, de ne pas accorder à l'erreur des droits qui appartiennent exclusivement à la vérité, et de ne pas troubler par leurs injustes immixtions la famille, ce dernier asile de la liberté et de la dignité morale. L'Église proteste contre l'esprit du siècle qui ne vit que d'expédients, de froids calculs utilitaires, de gains avides; elle veut qu'on ne la croie pas forcée de se réconcilier avec les progrès tant vantés; mais elle voudrait que ces derniers se réconciliassent avec l'Évangile; que du moins, dans les pays libres, on n'imposât pas à l'Église sa séparation d'avec l'État. Elle soutient que l'au-

(1) Lorsqu'en 1863, l'empereur des Français, épouvanté par l'horrible bouleversement social, « d'où résultaient des devoirs sans règles, des droits sans titre, des prétentions sans frein », proposait un congrès européen, le souverain pontife lui insinuait qu'il fallait préalablement « que les principes de la justice fussent remis en vigueur, que les droits « lésés fussent revendiqués; et qu'enfin, principalement dans les pays « catholiques, on rétablît la prééminence réelle de la religion catho- « lique ».

torité ne découle pas nécessairement de la majorité des votes, que la fin ne justifie pas les moyens, et que l'injustice triomphante n'a pas le pouvoir d'abolir la sainteté du droit.

Non : le christianisme n'est pas une doctrine ascétique, qui doive rester en dehors de tout ce qui se rapporte à la société humaine; le christianisme est idée et vie, système et esprit; en conséquence il y a injustice à vouloir le séparer de l'État. Quiconque admet que l'Église possède à elle seule la vérité, et avec elle les plus purs principes de justice, de sagesse et de toutes les vertus sociales, doit croire aussi qu'une société dirigée par elle serait, même dans l'ordre temporel, la plus parfaite et la plus heureuse, partant la plus désirable, quoiqu'elle ne soit pas toujours possible.

C'est un artifice de la révolution (avons-nous déjà dit) de s'emparer de certaines idées de l'époque, de se vanter d'en être l'inventeur, et de les vouloir imposer à la société au détriment de l'ordre. C'est ce que fit la Réforme : c'est ce que fait de nos jours encore la révolution, en prônant bien haut les idées de 89, la fraternité, la liberté, l'égalité en face de la loi, les pouvoirs électifs, les gouvernements parlementaires, les congrès, toutes institutions que possédait déjà la société chrétienne, et qu'elle n'a jamais répudiées, elle qui a l'Évangile pour statut, et l'élection pour l'appliquer. Si quelques-uns sont effrayés de ce vertige qui entraîne les hommes du jour vers le changement, vers le bouleversement et la négation du passé, si ces hommes s'engourdissent dans les scrupules que leur inspire toute nouveauté, il est des catholiques qui acceptent loyalement les institutions modernes, et qui, sachant se résigner devant la triste nécessité des scandales, ont confiance dans le progrès provi-

dentiel, parce qu'ils ont toujours vu l'Église marcher à la tête de la civilisation pour tout relever, pour tout sauver, pour tout concilier.

Le Syllabus est le document qu'on ne cesse de reprocher au souverain pontife, pour l'accuser de soutenir la vérité pure, tandis qu'on l'accusait de n'avoir souci que de son royaume temporel; on l'accusait d'être l'ennemi de la société, tandis qu'au fond il la défendait contre les erreurs qui lui sont le plus pernicieuses. Aussi, ceux qui récemment avaient dit : « Crucifiez-le, nous ne voulons d'autre roi que César, » annoncent désormais ouvertement « qu'entre le trone catholique et la hache démocratique il ne reste que la couronne ». Les gémissements du pape prouvent qu'on ne peut lui demander un accord, quand on ne sait que lui prodiguer des injustices : cependant, au milieu de tant d'épreuves, les consolations ne manquent pas à ceux qui se sentent quelque étincelle de charité dans le cœur, quelque élévation dans l'esprit, et la consolation insigne entre toutes, c'est de voir la concorde qui règne entre tous les évêques du monde et le souverain pontife. C'est à Rome en effet qu'on vit accourrir en 1863, sans y être poussés par l'obéissance, mais attirés simplement par l'attachement que le pape leur inspirait, tous les évêques, à l'exception de ceux d'Italie qui n'étaient pas exilés; et là, en face de visages pleins de colère, et des bouches écumantes d'injures de ses adversaires qui le menaçaient tout en désespérant du succès, on vit le saint pontife menacé, mais pourtant calme et serein, rappelant aux évêques, ses frères dans l'épiscopat, que l'Homme-Dieu a été lui aussi l'homme des douleurs, de l'ingratitude, des calomnies et des insultes, on le vit bénir la chrétienté tout entière; et on l'entendit supplier Dieu de ne pas demander un compte

trop sévère à ses persécuteurs, et de ne pas permettre que les pierres ébranlées du Vatican en roulant dans leur chute abattissent des trônes, des maisons et des tombes.

Le Centenaire de saint Pierre.

Un spectacle plus magnifique encore fut celui qu'on put contempler à Rome, en 1867, pendant que des voix autorisées insinuaient partout que c'en était fait de la foi, que personne ne croyait plus aux historiettes anciennes, aux vieilles Bibles; alors que l'hostilité sourde ou manifeste des gouvernements cherchait à ébranler ce dernier rempart de toute autorité, et que le gouvernement voisin prenait les églises pour des usages profanes, dispersait les moines, accaparait les biens des établissements charitables, et intimait à Dieu cet ordre impie « Va-t-en de mon royaume, retire-toi dans ton ciel; » ce fut, dis-je, un magnifique spectacle que de voir accourir de toutes les parties du monde à un simple désir de ce pontife, en butte à tant de persécutions, les évêques catholiques venus une première fois pour la canonisation de quelques martyrs du Japon[1], et qui cette fois venaient assister à la célébration du XVIII[e] Centenaire du martyre de saint Pierre. Il était beau de les voir se presser sur ce lambeau de terre qui reste encore au Saint-Siége, comme pour attester de nouveau non-seulement leur soumission envers l'autorité suprême, mais la nécessité sociale qui réclame un pays indépendant des nations et des partis

(1) Saint François Xavier avait jeté les premières semences du christianisme au Japon en 1549. Ces germes produisirent une si belle moisson qu'en 1587 on comptait déjà six cent mille habitants de ce pays baptisés, et que Rome pouvait prévoir dans un avenir prochain le moment où notre civilisation prendrait avec le signe de la croix possession de l'extrême Orient. Tout à coup apparait un usurpateur qui bouleverse le pays, comme cela se passe en Europe; les premières colères se déchainent contre les disciples du Christ, et, le 5 février 1597, vingt-six personnes tombent sous le fer des bourreaux, comme les prémices du christianisme dans ce pays.

politiques, où l'Église ne soit pas tolérée à la façon d'un hôte[1], mais où toutes les nations puissent se rassembler comme chez elles; il était beau de les voir accourir près du pape pour proclamer ce fait unique dans l'histoire, que, tandis que depuis dix-huit siècles le monde tout entier a changé, et que tout aujourd'hui n'est que bouleversement et incertitude, seule la pierre sur laquelle le Christ a édifié son Église est restée immobile. Les fêtes du 29 juin rappelèrent le concours des fidèles aux premiers jubilés promulgués dans les siècles de foi, et ce concours fut tel, que l'auguste basilique du Vatican parut étroite; mais ce qui frappa davantage les assistants, ce fut la majesté sereine et pleine de confiance du pontife qui avait une parole, un conseil, une consolation pour chacun des quatre cents évêques accourus à son appel, et parmi lesquels étaient ceux d'Italie qui avaient souffert, mais qui au milieu de leurs souffrances n'avaient pas cessé de croire, d'admirer et d'espérer en leur Père. Pie IX eut une parole de consolation pour les innombrables compagnies de prêtres qui lui furent présentées; pour les cent villes d'Italie qui s'étaient fait représenter par une députation de quinze cents citoyens, et dont chacune était chargée de lui offrir un album de dessins, accompagné de cent vingt pages d'adresses, ainsi que d'une filiale aumône destinée à lui exprimer la confiance des Italiens dans la stabilité du saint-siége et leur dévouement envers lui. On prêcha, on pria dans toutes les langues, et on attesta que la foi n'est pas morte, que l'unité n'est pas en décomposition, et ne le sera point jusqu'à la consommation des siècles; que la société

(1) Le ministre Sella disait en plein parlement que « l'Italie entend convaincre l'Europe qu'elle saura donner l'hospitalité au chef de la Chrétienté ».

peut encore être sauvée par l'autorité, pourvu que ceux qui ont principalement le devoir et le besoin de s'y appuyer ne soient pas les premiers à la démolir.

Puisque la vraie grandeur consiste dans la simplicité, nous raconterons que le dernier des jours où le Saint-Père donna audience aux évêques qui lui présentèrent l'adresse d'adhésion sans conditions, au moment où il allait leur donner la bénédiction apostolique, on entendit sonner l'Angelus. Le pape alors, s'étant levé, récita la Salutation angélique, à laquelle les évêques répondirent. Plus de la moitié des évêques de tout l'univers catholique étaient alors présents, en sorte que jamais la mère de Dieu n'avait reçu une salutation aussi solennelle.

Une immense consolation dut résulter de cet événement pour le cœur ulcéré du souverain pontife qui adressa cette allocution aux évêques assemblés : « Vous entourez ici avec joie les sépulcres des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et vous les vénérez avec une profonde dévotion. Vous êtes à Rome, et vous fixez les yeux avec une sorte d'étonnement sur le souverain pontife, établi pour veiller sur toute l'Église de Dieu, en le voyant intrépide à son poste parler à tous avec confiance, et vous exhorter tous à maintenir l'intégrité de la foi, à garder une espérance inébranlable en Dieu, jusqu'à ce qu'arrive le jugement attendu de chacun de nous. Vous êtes à Rome, et vous touchez de votre cœur, et vous voyez de vos yeux la solidité de cette pierre sur laquelle le Christ a édifié son Église. Pendant que les projets des peuples sont dissipés au vent, que les consulteurs de l'iniquité ou succombent sous le poids de leur folie, ou sont exterminés de la face de la terre; pendant que les superbes capitaines tombent frappés sur le

champ de bataille, et que les princes perfides sont confondus, cet édifice reste debout non grâce à la puissance des armes et à celle des rois, mais parce qu'il est appuyé sur la parole de Dieu. Les nations montent vers cette Sion du midi et de l'aquilon, de la mer et du désert, parce que cette terre, bien que de peu d'étendue, peut être habitée sans crainte, et que l'épée qui la défend étend sa puissance au-delà de ses frontières : la paix et la sécurité gardent les portes de la Ville Éternelle. Vous vous réjouissez en pensant que vous ne devez qu'aux bienfaits de la bonté de Dieu de pouvoir être réunis dans cette sainte Sion ; vous qui, peu auparavant, vous étiez trouvés au milieu de tant d'angoisses, qui avez enduré des afflictions, des opprobres, des tribulations, l'emprisonnement, et qui avez supporté patiemment la confiscation de vos biens ; vous qui avez vu les temples du Seigneur convertis en cavernes de brigands, vous qui avez assisté à la destruction et au pillage des trésors consacrés à la maison de Dieu ; qui avez vu les prêtres éloignés de l'autel et chassés de leurs habitations, et les pieuses vierges gémissantes et pâles de terreur. Maintenant, consolez-vous des amertumes qui ont abreuvé vos âmes, et livrez-vous aux transports d'une sainte allégresse. Nous y prenons une vive part, et nous nous félicitons avec vous de l'héritage de gloire et d'honneur que vous vous êtes acquis par vos souffrances, et de ce que vous avez ajouté à vos mitres la couronne d'or de la force. Au milieu des démonstrations d'allégresse que fait entendre l'univers catholique, élevez vos prières au Seigneur qui peut tout sauver ; ayez confiance, et ne tremblez pas en voyant la multitude de vos ennemis : le bras du Seigneur n'est pas raccourci, et son oreille n'est pas devenue sourde. Il vous exaucera, et il

vous apparaîtra vêtu de la justice et de la vengeance; il dégaînera son épée, et avec elle il frappera les nations et les rois qui ont méconnu la justice, les peuples qui ont contristé son Christ. Alors les jours de la tristesse et du deuil se convertiront en joie, et, revêtus de vos habits de fête, vous chanterez un hymne nouveau en l'honneur de celui qui vous a retirés des mains de vos ennemis; vous siégerez dans la beauté de la paix, dans les tabernacles de la confiance et dans l'opulence du repos. »

A l'adresse des représentants de l'Italie, Pie IX répondait : « De ce jour, commence l'heure de la miséricorde. On vous a dit que je hais l'Italie. Oh! comme je l'ai toujours aimée! j'ai souhaité son bonheur, et Dieu m'est témoin que j'ai prié et que je prie encore pour cette infortunée nation. On ne peut pas donner le nom d'unité à une fondation qui repose sur l'égoïsme. Elle ne peut pas être bénie, l'unité qui détruit la charité et la justice, l'unité qui foule aux pieds les droits des ministres de Dieu, les droits des pieux fidèles, les droits de tous. »

De même que le souverain pontife avait témoigné de la haute confiance qu'il mettait dans le vœu des évêques, ses frères, en les rassemblant avec intrépidité autour de lui, de même il ouvrit à l'Église un splendide horizon d'espérances, en lui promettant, ce qu'on n'aurait jamais osé espérer au milieu d'une si grande incertitude des choses et d'une hostilité si manifeste des événements, de les rassembler bientôt en un concile général, semblable à ce capitaine, qui, à la veille d'une bataille rangée, passe la revue de ses troupes, décidé à mourir, plutôt que de s'avilir devant l'ennemi. S'il n'est guère besoin de fixer ou d'éclaircir des dogmes, il restera beaucoup à faire pour préparer la science à des luttes nouvelles

contre le rationalisme, qui nie non-seulement la foi, mais la raison au nom du progrès ; pour vaincre par l'éclat de la tradition catholique le conflit qui s'agite entre ce qu'il y a de plus vivant au monde, l'amour ou la haine de la liberté. La tâche du Concile sera grande encore pour y faire établir par l'unité vivante et parlante de l'Église l'accord de la discipline avec les exigences nouvelles ; pour régler le droit canon, en le mettant en harmonie avec les doctrines politiques, économiques et sociales de notre temps ; pour expliquer les équivoques engendrées par le délire de la presse, puissance inconnue aux siècles précédents ; pour vanner le bon grain et le débarrasser de la paille et de l'ivraie des théories contemporaines ; pour combiner entre eux les nouveaux rapports de l'Église avec l'État, afin que la justice et la liberté puissent s'obtenir par des moyens justes et libéraux, et qu'on ramène insensiblement à l'équité, à la tolérance et aux sentiments de la nature les esprits endormis dans le doute, égarés par l'orgueil et rétrécis par l'égoïsme.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VI.

(A) La tentative la plus remarquable, faite en ce sens, fut l'*Eirenicon* du docteur Pusey, cette belle âme qui a réveillé chez les Anglicans le sentiment religieux, a renouvelé les cérémonies du baptême, et a même obtenu de l'Angleterre qu'elle tolérât les moines. (Les premiers qui y portèrent l'habit furent les Rosminiens.) Il a dissipé bien des préventions contre l'Église catholique, et a acheminé vers elle bien des esprits d'élite, quoiqu'il n'y soit pas encore arrivé lui-même; aussi Pie IX a-t-il comparé son école à ces cloches, qui appellent les autres à l'Église, tandis qu'elles n'y entrent point. Pusey voudrait considérer l'Église grecque, l'Église latine et l'Église anglicane comme trois branches sorties d'un même tronc, trois filles issues de la même mère, séparées par des dissentiments qui n'attaquent point la base, et qui pour leur avantage réciproque devraient se réunir. La réponse que lui fit le cardinal Patrizi en 1865, et dont nous avons parlé, tome II, pag. 196, est restée célèbre. Voyez aussi ci-dessus, note 1, page 173-174.

Parmi les nombreux livres écrits à propos de l'*Eirenicon*, il faut recommander *la Paix dans la vérité*, de Harper.

Le 25 novembre 1865 fut tenu un synode des Unionistes anglais, auquel assistèrent des représentants de l'Église russe, dans le but de conférer sur les moyens possibles de faire disparaître le schisme qui les sépare de l'Église romaine. Les Unionistes voudraient qu'on mît de côté le dogme, et que l'accord de toutes les communions chrétiennes se fît sur le terrain de la prière. Mais on peut répondre avec saint Augustin, *lex orandi, lex credendi* : que nous pouvons bien prier *pour*, mais non *avec* nos frères séparés; qu'enfin l'unité ne peut être engendrée que par la vérité.

C'est ici le lieu de citer l'œuvre d'un Italien, qui paraît en ce moment même à Paris sous le titre de *la Primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donna l'Église russe dans la li-*

turgie, par le P. C. Tondini, barnabite. L'auteur montre qu'il y a dans les livres liturgiques que l'Église russe a reçus de l'Église byzantine des preuves évidentes de la suprématie de saint Pierre et de celle de ses successeurs, et qu'elle est non-seulement une suprématie d'honneur, mais encore une suprématie de juridiction, et, à l'appui de cette opinion, il cite quarante-six passages des Écritures, ajoutant qu'on pourrait en trouver un plus grand nombre.

(B) En 1860, la Société Piana tint à Lucerne une assemblée générale, à laquelle assistèrent près de cinq cents représentants des différentes sections, et on y donna lecture de la réponse que Pie IX faisait à l'adresse que lui avaient envoyée cent cinquante mille Suisses pour le consoler de ses tribulations. Les Bulgares venaient de rentrer sous l'obéissance de l'Église romaine ainsi que des milliers de Grecs schismatiques.

Je lisais récemment dans le *Morning Herald*, journal protestant : « Le *romanisme* (la religion romaine) s'introduit sous mille prétextes dans nos temples, et est gracieusement accepté d'une grande partie de l'aristocratie anglaise. Les nobles de Westend et de Belgrav vont à confesse, et y envoient leurs enfants. Cette perversion envahit la majeure partie de notre ville. » Et Finch ajoutait : « En vérité je crains qu'il n'y ait plus, à l'heure présente, une seule famille de l'aristocratie exempte de l'infection du papisme. »

On sait quels progrès a faits le ritualisme en Angleterre, même dans l'Église officielle, en sorte qu'on y élève des autels fixes et non plus seulement de bois, qu'on y brûle des cierges et de l'encens, qu'on y suspend des crucifix, etc. Par contre, en ces derniers temps, la *Cour des Archers* acquit une grande importance à raison du grave procès qui y fut porté en 1851 contre un ministre de l'Église officielle, Gorham, qui soutenait que le baptême n'était pas nécessaire ; puis tout récemment par ceux intentés contre les auteurs des *Essays and Reviews*, qui niaient l'authenticité et la divine inspiration des livres saints, partant l'unité de l'espèce humaine, la coulpe originelle, la rédemption, et en conséquence la personnalité du Christ et celle du Saint-Esprit, etc. Wilson et Williams furent condamnés sur quelques points spéciaux, mais furent renvoyés sur l'ensemble. Ils en appelèrent au conseil privé, et celui-ci les déclara absous. Cela prouve combien cette Église légale est radicalement impuissante à repousser l'hérésie.

(C) *Pascha Domini et fidelium.*

I. Pascha, quod transitum sonat, theologice est transitus Dei ad hominem lapsum, hominisque lapsi ad Deum suum : unde vicissim reconjunctio fit post divisionem inter eos allatam a peccato originali.

Hujusmodi autem reconjunctio unius ad alterum stat et exsurgit de mysterio corporis et sanguinis Jesu Christi, mediatoris inter Deum et hominem, qui propterea vinculum est hujus reciprocæ reconjunctionis hinc inde et in se.

Per ipsum enim, et cum ipso et in ipso Creator redit ad creaturam suam, et vicissim creatura ad suum Creatorem; ac restauratur completurque hujusmodi regnum Dei, quod destructum fuit ab origine mundi. Christus est regnum Dei, et vita æterna; per ipsum enim regnat perpetuo Deus in hominem ob assumptam sibi humanitatem, ac perpetuo vivit in homine. Ultro oblatus est in cruce sacrificatus Christus pro peccatis mundi, ut iterum viveret vita æterna; abluit peccatores in sanguine suo, sibique eos adnectit tamquam palmites ad vitem, quod fit per sacramentum baptismatis. Sed sicut palmes diu nequit vivere in vite, neque crescere, nisi ipsa vitis eidem tribuat de semetipsa in ejus alimoniam, et palmes sedulo accipiat, ita homo Christo insitus nequit diu vivere Christo, nisi Christus eidem se tradat in alimoniam, et christianus sedulo accipiat et manducet.

Quare Christus fecit ad hoc semetipsum panem ac potum, porrigitque carissimis germinibus,[1] ut edant et inebrientur et crescant in regnum Dei, et vitæ æternæ fructus faciant uberrimos. Ita sane fuit Pascha Domini et fidelium, et hoc stat in mysterio corporis et sanguinis salutaris Dei.

II. Verumtamen Pascha, seu transitus Dei ad regnum in hominem lapsum, et vicissim hominis lapsi ad regnum in Deum, nondum impletum est. Necesse est enim ut ipsa natura humana lapsa assumatur in Christum, Christo unificetur, ac sic regnet in Deum, et Deus in eam. Tunc tantum plene restitutum erit regnum hoc, plenumque fiet Pascha inter Deum et hominem lapsum. Hæc est beata spes quam exspectamus, et unde solummodo consummabitur homo in Deum.

Principio nonnisi caro hominis lapsi a verbo assumpta est in semetipsum, qui erat vita æterna. Caro autem hominis lapsi non est humana natura lapsa; et hæc uti talis nondum regnat in Deo. Modo humana lapsa natura non participat et communicat

Deo, nisi prout communicat et participat Christo, mediatori inter Deum et homines; participat autem et communicat Christo, prout Christus participat et communicat cum homine lapso. Sed cum non assumpserit Verbum in semetipsum humanam naturam lapsam, bene vero carnem tantum hominis lapsi, patet quod Christus non participat et communicat humanæ lapsæ naturæ, nisi solummodo in ejus similitudine quatenus lapsa est. Licet enim Christus sit verus et realis homo, nullo modo tamen de lapsis est, cum sit quidem in similitudinem lapsi hominis factus, sed absque peccato.

Quæ cum ita sint, omnino liquet huc usque hominem lapsum non participare et communicare Deo per Christum nisi per similitudinem, in quam lapsus est. Nondum enim Christus in naturam propriam accepit lapsam naturam humanam ipsam. Quare Pascha hoc Dei impletur in mysterio corporis et sanguinis Christi, quod est ipsum Pascha ac regnum nostrum ac Dei : implebitur autem mysterium corporis et sanguinis Christi cum implebitur ipse Christus : implebitur autem ipse Christus cum in ipso natura humana lapsa recepta fuerit; recipietur autem in Christo humana lapsa natura, cum electum de plebe a Patre ac de semine David Christus susceperit in semetipsum, et quocum unum fiet consummatum.

III. Pascha hoc in corpore et sanguine Christi, unde fiet tantopere desideratum a Deo regnum et exspectatum ab hominibus, inceptum per Verbi incarnationem progressive pergit usque ad suum complementum.

Hinc, posito opere primo tamquam fundamento, manducaturus Christus Pascha suum cum discipulis suis, in ultima cœna, sic Lucæ 22 testatus est : « Dico vobis quia ex hoc (puncto temporis) non manducabo illud (Pascha) donec impleatur regnum Dei. » Immediate enim ac statim a principio non potuit a Verbo in semetipsum suscipi lapsa humana natura, quæ maculata erat, maledicta et sub servitute peccati. Oportuit ergo ut a Verbo prius susciperetur humana caro simpliciter, et in ea homo factus pateretur, sicque in sanguinis sui pretio hominem lapsum redimeret, ablueret a peccatis et sanctificaret, ac, uno verbo, renovaret in ipso opus Dei. Quod cum perfectum sit, lapsa natura humana ejus qui Christo vivit, susceptibilis facta est in Christi naturam ; et cum ipse eam susceperit implebitur Pascha et mysterium regni Dei, seu adveniet regnum Dei plenum.

Ex hisce sequitur quod hoc opus sit complementum Redemptionis a Redemptione exsurgens; fit enim in virtute pretii san-

guinis Christi, per quem passum et crucifixum, factus est homo lapsus denuo filius Dei, ac proinde susceptibilis in naturam ipsius Dei primogeniti ut fiat unum cum ipso, sicque regnum Dei appareat. Ipse Christus est qui meruit ut humana lapsa natura per semetipsum, cum semetipso, in semetipso uniretur Deo in perpetuum, unum facta in natura cum Christo ipso. Quare opus hoc, quod credimus et testamur perfectum esse his diebus, appellandum est Pascha de Paschate, redemptio de redemptione, crux de cruce.

Pascha quidem de Paschate, quia per transitum primum in Christo Dei in hominem, et hominis in Deum, quo posteriori Paschate hinc semper perfruuntur qui Christo vivunt, ac illud perficiunt in semetipsis magis magisque quo sæpius ac dignius sacramento corporis et sanguinis, ubi stat Pascha hoc, Christi impinguantur : tunc enim fit et completur Christus in multis, ac multi in Christo.

Redemptio de redemptione; quia per redemptionem primam qua Christus redemit hominem a servitute peccati, ac transtulit ad libertatem filiorum Dei, fit hæc secunda redemptio, primæ complementum, unde homo lapsus, ac in sanguine Christi regeneratus, in Christo modo assumitur de maledictione terræ ad regnum in Deum. Homo totus tunc est in Deo per Christum, ac per eumdem gloria et honore coronatur, paulo minus ab angelis imminutus accipit regnum Dei, in universa terra omnia subjiciens sub pedibus suis, dominans in medio inimicorum suorum, confringens reges et conquassans capita, judicans in nationibus. Deus a dextris suis; propterea cum regnum acceperit in universa terra, de torrente omnipotentiæ ejus in via hac bibet, et exaltabit caput. Ita sane per redemptionem primam, qua homo lapsus in sanguine Christi ereptus est a servitute peccati ad libertatem filiorum Dei, a statu maledictionis ad illum benedictionis, dignus factus fuit qui etiam eriperetur ab exterioribus peccati et maledictionis consequentiis, quæ miseriæ sunt scilicet vitæ hujusmodi labores, dolores, humilatio humanæ dignitatis, mors, etc. Quæ cum omnia in Christo victa sint dum homo lapsus in Christi naturam recipitur, ea sic vincit humana natura lapsa in Christo; accipitque in eo jura omnia restituta. Hæc est altera redemptionis victoria, ab illa exsurgens et complens regnum Dei exspectatum, et in terra revelandum in sua potestate, gloria et majestate. Revelabitur autem regnum hoc sic completum in Christo, cum revelabitur Christus ipse completus in gloria sua, et lætabuntur in rege suo et una cum eo regnum accipient in universa terra, a

mari usque ad mare et a termino usque ad terminum orbis terrarum, donec omnia renovaverit et subjecerit sub pedibus suis, et evacuaverit omnem principatum et potestatem, et regnum tandem plenum et perfectum eorum qui scripti sunt in libro vitæ attulerit ad Patrem, reddita unicuique mercede sua.

Crux de cruce, quia, dum per hoc Pascha homo lapsus in Christum et vicissim transit, homo iste consequenter subit ipsam crucifixionem Christi in natura sua. Christi sacrificium in cruce consummatum manet naturaliter semper in hoc mundo, nec præterit; oportet enim illud continuo offerri Deo pro peccatis actualibus post baptismum commissis; ergo manet hic quotidie Christus crucifixus. Crucis hoc sacrificium non deficiet, nisi cum advenerit ævum sanctum, quando erit deleta iniquitas, et finem acceperit peccatum in populo Dei, et cum Christus etiam manebit in hunc mundum solummodo in gloria, in majestate sua, penitus devicta morte. Subiens iste ergo homo Christum in hac vita, ut fiat unum ac idem naturaliter cum eo, necessario subit crucifixum; in illo crucifigitur crucifixione ejus, seu ipsam crucifixionem ejus portat vere et naturaliter. Insuper fit ille qui positus est hic in signum, cui contradicetur : sicque denuo apparet contradictionis signum cui tenebrarum filii necessario contradicunt, et contra illud fremunt. Hinc reapse crux de cruce, unde renovabitur ac perficietur Jerusalem; cum vero hoc Paschatis mysterium revelabitur, videbitur Christus crucifixus sese offerens in sanguine suo citra mortem, cum sit ipse Christus mortuus resurrectus.

IV. Hisce de paschate lapsi hominis in Christum persolutis, modo nobis est inquirendum quomodo hoc mysterium fieri possit quin Christus immutetur, aut homo assumptus destituatur nullomodo. Quare hoc dicimus factum esse per consecrationem, et eodem ferme modo, quo sub speciebus panis et vini constituitur Christus in Missæ sacrificio, licet cum aliqua differentia. Quemadmodum enim, dum verba consecrationis proferuntur, panis et vinum, ut ita dicam, moriuntur, et sub illorum speciebus Christus statuitur; ita etiam, proferente Deo eadem verba in homine, ille homo moritur, et ejus loco divina victima statuitur sub ejusdem figura. Non moritur ille homo uti homo, sed moritur uti homo ille, seu cessat esse homo ille qui erat, et reapse amplius non est ille homo qui erat, sed est homo Deus Christus. Caro, sanguis et anima ejus conversa sunt in carnem, sanguinem et animam Christi. In sacramento Eucharistiæ facta est destructio panis et vini substantiæ quæ pertransiit; in hoc autem nulla facta

est detractio hominis; sed tantum immutata est per Dei omnipotentiam; adeo ut quæ fuit substantia simplicis hominis ea hominis-Dei facta sit. Nulla ergo hic fit detractio hominis substantiæ, sed natura ejus sic conversa et immutata in Christum adest, et adest meliori modo quam antea, seu eo melius existit quo meliorem eum fecit immutatio. Fecit igitur illum Deus corpus, sanguinem et animam Christi sui in terra viventium; et si ita fecit eum, ita est absque ulla contradictione, et est Jesus Mariæ filius, qui de ea natus est, passus est, atque mortuus resurrectus.

Sed dices : Si in hoc mysterio substantia hominis non destruitur assumpti, tunc esset in Christo duplex anima, et in ipso immixta essent caro et sanguis, quæ de virgine nata non sunt. Hinc immutaretur Christus, quod est absurdum. Anima hominis producta et inspirata fuit ab anima Verbi initio, quod autem e substantia Verbi emissum est non potest denuo ab illo absorbi?... Et hoc est quod evenit quoad animam hominis illius : absorpta est, et non destructa, et subsistit subsistentia Verbi, facta Verbum ipsum. Caro autem et sanguis Christi in ultima ejus ætate non ea fuere precise identice ipsa quæ de Virgine nata sunt? Non sane : quia in tempore substituta fuere ab alia carne et sanguine, quod per cibum efformatum fuit. Nihil ergo efficit quod caro et sanguis alius accedat ad Christum, dummodo substantialiter et in natura ei uniatur. Nam tunc illud carnis et sanguinis, in ejus naturam transactum, est reapse caro et sanguis Christi qui de Virgine natus est.

Assumpsit ergo Christus sibi naturam hominis illius, illamque sibi adjunxit perpetuo in naturam : et *ille homo* non est amplius *homo ille*, sed est homo-Deus Christus Jesus. Deo Gratias.

APPENDIX.

Et post hebdomadas sexaginta duas occidetur Christus.
DANIEL. cap. 9.

Christus veluti hostia pro peccatis quotidianis populi sui in terra singulis diebus offerenda manens sub eucharisticis speciebus, si nullum esset omnino aliquando peccatum in populo suo, nihil omnino tormentorum ipse passionis suæ sentiret, quibus patiendis in hoc statu victimæ semper subjectus est, eorum renovata causa, idest peccato. Palmites huic divinæ viti insiti per baptisma, ac propterea unum cum ea facti, ejus crucifixionem suscitant quotidie quoties per peccatum moriuntur in ipsa. Hæc

mortis plaga in membris Christi Christum dilaniat, rursum adapertis vulneribus crucifixionis ejus, iterum idcirco crucifigentes sibimetipsis filium Dei. Et nisi victima hæc ea simul esset quæ et resurrexit, adeo ut, resumpta perpetuo anima sua post mortem, impossibile sit quod eam denuo deponat, plusquam sane millies in die iterum pateretur Christus, quo cœpit peccatum renasci, ac inundare in populo sanctificato. Sustinet tamen agones omnes, et omnia tormenta mortis, licet non possit anima ejus a corpore separari, quod propterea imo est mors continuata absque termino, quæque toties multiplicatur, quoties a singulis membris post susceptum baptisma, et rursum post acceptam pœnitentiam semper peccata multiplicantur.

Quare in sacramento corporis et sanguinis Christi, ubi positum redemptionis opus continuatur, *mortem* Domini annuntiamus donec veniat; donec scilicet veniat et in hunc mundum ea gloria corporis sui, qua gaudet in cœlis ad dexteram Patris. Tunc enim necessario deficiet hæc hostia et sacrificium, cum appareat in passibilitate sua. Hisce præmissis tamquam fundamento, demonstramus quomodo Christus in hominem lapsum transitus per Pascha, de quo sumus locuti, iterum et directe ab hominibus crucifigatur revera prout de eo prædictum est.

Aggredientes igitur demonstrationem hanc, dicimus per hoc Pascha Christi in naturam hominis lapsi, in comperto est quod Christus novam subierit incarnationem, ac propterea humanitate informatus sit, quæ crucifixionem ejus passa non est; et, cum ea humanitas sit ipse Christus, patet quod ille per Pascha hoc refectus, restauratus, ac quodam modo renatus evaserit. Sic mulier circumdedit virum (de quo mysterio docebit vos Spiritus, quia modo non potestis portare) sic terra germinavit salvatorem, et ipse tamquam virgultus ascendet coram Deo de terra sitienti. Attamen certum est quod nihilominus resideat in intimo, ut ita dicam, Christi virus crucifixionis ejus, idcirco supressum et curatum quod ibidem veluti sepultum ac suffocatum, reviviscere nequit, nec inde irrumpere in humanitatem ejus ad eam dilaniandam atque ad eam crucifigendam. Ad hoc enim necessarium est ut virus illud ab hominibus directe suscitetur in personam Christi apparentis, quemadmodum a principio crucifixionem ipsam in eum intulerunt, directione saltem operis, si non intentionis. Directe autem ab hominibus, directione saltem operis, virus illud contra Christum excitatur, dum Christi personam sic in nova carne apparentem negant, blasphemant, contumeliis afficiunt, opprobriis saturant, in carcerem detrudunt, inter sceleratos eum reputantes.

Tunc enim saltem directe peccatur in Christi personam, cum prosternendo unius peccati effectus ac gravatus apparet, dum excitat in ipsum crucifixionis virus sepultum ac curatum, quod propterea crudeliter irrumpit in novam ejus humanitatem, in qua sic denuo crucifigitur, et quidem crucifixione prima in toto suo effectu a populo suo. Nec populus excusationem a crimine deicidii habere potest ne hac quidem vice secunda, cum Pater sufficienter clarificaverit Filium suum, ut saltem deterrerentur a necessario opere, et edocti ipsa Filii gratia sumptibus obstinationis perfidiæ judaicæ antea scrupolose viderent, consulerentque scripturas.

Ast nihil horum. Istum dicunt esse Christum? Ergo prosternamus eum, ergo crucifigatur. En sane argumentum et hodierna die pontificum sacerdotum, qui propterea concitaverunt plebem contra Christum Domini, ut Pilatus in eum conjiceret manus, et de eo faceret juxta voluntatem eorum. Cum autem compleverit Christus et hoc secundum sacrificium, per quod accipit regnum a Patre, revelabitur in hac sua crucifixione, et videbunt quid fecerunt et in quem pupugerunt. Completum erit hoc alterum Christi sacrificium de primo exsurgens quum pervenerit hora ad hoc a Patre designata ut compleatur. Sane lux magna, ad confusionem ac terrorem Pharisæorum, fulgebit super caput ejus a Patre, et Angeli eripient eum de cruce ac sepulchro suo.

Ex quibus videtur quomodo intelligenda sint verba Christi de Joanne apostolo tunc quum dixit : « Sic eum volo manere donec veniam » ; Joannes enim erat figura humanitatis illius quæ in filium Mariæ Virginis evadenda erat, ac crucifigenda prout diximus.

Illa ergo humanitas crucifigenda erat reapse in Christo, sicque crucifixa hic remanere debet pro peccatis quotidianis, dum ipse Christus veniat in gloria sua.

(D) L'avocat du fisc disait : L'article 1er du Statut porte : — La religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion de l'État. Les autres cultes qui existent actuellement sont tolérés conformément aux lois.

« Cet article dit que la religion catholique est la *seule* religion de l'État, pour indiquer que c'est la volonté de toute la nation qu'on ne professe et qu'on ne reconnaisse dans le royaume d'autres religions en dehors de celle-là, quand bien même elles auraient une existence de longue durée, ou qu'elles auraient pénétré dans d'autres sociétés : et cela, parce que l'auteur de la constitution a considéré la religion catholique comme étant la

seule vraie, le seul et unique élément de toute société, qui s'imposant aux âmes par la sainteté des doctrines, par la douceur des préceptes, maintient puissamment la moralité chez les citoyens.

« Puis l'article se borne à déclarer qu'il tolère les autres cultes, non pas qu'il entende les approuver, ou qu'il leur veuille du bien, mais parce qu'il voit qu'il est de toute nécessité de supporter ces abus, ces croyances non orthodoxes embrassées par une partie du peuple, qu'il eût été non pas seulement impolitique, mais cruel de priver de la patrie. Il faut bien faire attention que le Statut n'a pas étendu la tolérance à tous les cultes qui existent dans le monde ou peuvent y être introduits, mais qu'il a restreint cette tolérance à ceux qui *maintenant*, à présent, c'est-à-dire à l'époque de sa promulgation, avaient une existence reconnue, c'est-à-dire qui avaient été approuvés par les lois et par les règlements dans les États du roi. En un mot, il n'y a que la religion catholique et romaine qui jouisse dans toute sa plénitude du droit de cité, tandis que les autres cultes sont considérés comme des étrangers, admis seulement à l'exercice et à la jouissance de droits déterminés, sous les conditions particulières imposées par la loi.

« S'il est vrai que chaque citoyen a la faculté de choisir la religion qui lui plaît le plus, il ne peut la professer publiquement dans les États du roi, à moins qu'elle ne soit la religion catholique romaine, ou un des cultes tolérés ; bien entendu que j'entends les mots *professer une religion* dans le sens de *confesser publiquement*, de *reconnaître ouvertement* les principes qu'elle enseigne ; et comme corollaire, je reconnais qu'un citoyen qui embrasserait une tout autre religion, un tout autre culte, et ne la professerait jamais publiquement, n'encourrait, sous l'empire de notre Statut, aucune sanction pénale. »

(E) Marrone, avec un air et une contenance propres à un homme inspiré, tint au tribunal un long discours où, entre autres choses, il racontait la manière dont arrivaient les conversions. « Les pécheurs se sentaient tout d'un coup inspirés à croire que don Grignaschi était Jésus-Christ en personne, et ils le croyaient d'une manière irrésistible. Cela arrivait le plus souvent lorsqu'ils l'entendaient prêcher, ou quand ils assistaient à sa messe, et même parfois lorsqu'ils se trouvaient chez eux ou aussi en pleine campagne. Une grande commotion les saisissait tout à coup, ainsi qu'un vif sentiment de contrition pour leurs péchés, qu'ils allaient de suite confesser avec une douleur des plus intenses

accompagnée d'un déluge de larmes; puis ils se soumettaient à toutes les pénitences possibles en expiation de leur faute, disposés qu'ils étaient à en faire l'aveu public comme en effet cela est arrivé de quelques pécheurs; tant ils éprouvaient un sentiment de haine pour les offenses qu'ils avaient commises envers Dieu, et tant ils désiraient leur propre humiliation. Et ces conversions n'étaient pas seulement affaire de paroles, ou affaire d'un moment. Les plus invétérés dans le vice abandonnèrent sur le champ leurs blasphèmes, leurs jeux inconsidérés, leurs habitudes obscènes et scandaleuses, etc., et persévérèrent des mois entiers dans la pratique nouvelle du bien, en face des incrédules qui continuellement les insultaient, des prêtres qui leur refusaient les sacrements, des évêques qui les taxaient d'hérétiques et d'excommuniés, enfin en face des menaces de la prison.

« Ceci établi, j'argumente ainsi : *Dieu ne peut accorder à un faux prophète le pouvoir de confirmer authentiquement par de vrais miracles sa mission, car Dieu ne peut coopérer à la séduction et à la fraude. Or Dieu a accordé à don Grignaschi le pouvoir de prouver par de vrais miracles sa mission,* car il est de notoriété publique qu'il a converti d'innombrables pécheurs, et cela *instantanément,* point qui constitue le plus grand des miracles; et il les a convertis pour *prouver authentiquement la mission de don Grignaschi;* en les convertissant, il les confirmait d'autre part dans la croyance que don Grignaschi était Jésus-Christ, car la conversion augmentait leur conviction, et les mieux convertis étaient aussi les plus fermes à croire. *Donc, don Grignaschi n'est pas un faux prophète. Mais il convient lui-même qu'il est Jésus-Christ lorsqu'il est sincèrement reconnu pour tel par quelqu'un. Donc, il l'est bien réellement, car autrement ce serait un faux prophète.* Cela ne peut pas être, ainsi que nous l'avons déjà dit, car Dieu aurait coopéré à une œuvre de séduction et de fraude. »

(F) Réquisitoire de l'avocat général du fisc, sentence et acte d'accusation contre, etc.

Débat en l'action criminelle portée devant la Cour d'appel de Casale contre le prêtre F. A. Grignaschi, jadis curé de Cimamulera et consorts, orné du portrait du prêtre Grignaschi. Casale, 1850, brochure de 228 pages (en italien).

Outre l'opuscule *Crux de cruce,* nous devons à l'obligeance de monseigneur Bernardi, d'avoir eu communication, entre autres documents, d'un manuscrit contenant l'exposition des doctrines de Grignaschi. Il avait emprunté ce titre au mot tiré des prophéties de Malachie, d'après lesquelles on l'a appliqué pour de-

vise au pape Pie IX. Grignaschi affirme que depuis les premiers temps de l'Église jusqu'au dixième siècle le mystère de la double croix était admis; cette seconde croix plus grande que la première pour désigner une crucifixion plus douloureuse, porte un prêtre ayant sur la poitrine le monogramme C. H. S. et de la bouche lui sortent les prophéties que les anges recueillent, etc.

Dans les lettres faisant suite à l'opuscule, il est dit que les bouleversements de la Toscane et de la Romagne arriveraient aussi en Piémont : que Pie IX ne verrait pas la fin de 1849; que Rome cesserait d'être la reine du Tibre; que le siége de la chrétienté serait établi dans une ville du Piémont, et que son chef serait piémontais; qu'il n'y aurait plus de sectes, et que la chrétienté fleurirait comme aux premiers temps; que l'Italie serait une, florissante, qu'elle deviendrait une nouvelle Palestine, mais après de graves désastres, à la suite desquels le monde serait décimé et qu'il ne resterait que les élus. Toute cette prophétie fut communiquée à Charles-Albert.

(G) Une idée une fois passée dans le domaine des faits se développe et grandit, ou bien diminue et se corrompt, au point quelquefois de changer même les propres éléments dont elle se compose. Le déisme n'est pas une corruption, mais un développement du calvinisme, comme Newmann le fait à bon droit observer dans son *Essai sur l'évolution de la doctrine chrétienne.* Les Hébreux restèrent enchaînés au passé, et se corrompirent. Le christianisme a marché en avant. Les caractères du développement sont : 1° la conservation de l'idée primitive; 2° la continuité des principes; 3° la puissance d'assimilation; 4° les pressentiments de la future grandeur; 5° la déduction logique; 6° la faculté de se conserver, et 7° la durée.

Le christianisme est un fait qui s'est développé en relation directe avec l'idée qui l'a créé. De même que l'Écriture n'a pas eu pour mission spéciale de faire naître la grande idée, de même elle ne la renferme pas en elle; l'Écriture au contraire est tout entière dans l'esprit du lecteur. Mais lui est-elle communiquée à l'état parfait, au premier aperçu de son intelligence, ou bien le sens s'en déroule-t-il graduellement à son cœur et à son intelligence? Il serait absurde de soutenir que la lettre morte de l'Évangile renfermât toutes les modifications possibles qu'il peut subir en traversant le monde. Le christianisme diffère des autres philosophies et des autres religions, non par son espèce, mais par son origine; non par sa nature, mais par son caractère fondamental, qui consiste à être sans cesse vivifié non pas seulement par l'in-

telligence divine, mais encore par le souffle divin. Le christianisme peut donc, en tant que religion de l'humanité, croître en sagesse et en profondeur, mais l'autorité qu'il exerce et les paroles qu'il prononce en attestent l'origine miraculeuse.

Comme religion universelle et perpétuelle, il modifiera nécessairement ses rapports et son mode d'action, selon le milieu social où il se trouve. Les principes, tout en restant immuables, exigent toujours des applications nouvelles ; celles-ci sont des développements, et parfois les faux développements en provoquent de nouveaux. Luther, s'en tenant exclusivement à la Bible, en tirait un nouveau mode d'expliquer la justification. Le Concile de Trente, en le réfutant, disait quelque chose de neuf; il tirait sur cette matière des déductions et des formules nouvelles, parce qu'on ne les avait pas employées avant que le besoin ne se fît sentir de les opposer aux déductions et aux formules fausses de l'hérésiarque.

Protestants et Catholiques ont une autorité identique *a priori*, l'Écriture. Mais les protestants nous reprochent d'y ajouter des opinions discutables comme étant des vérités fondamentales. Cependant l'Écriture ne peut être une base solide : elle n'a pas en elle la preuve de sa canonicité; elle ne donne pas une solution définitive à une infinité de questions de premier ordre, telles que le rit ou la manière dont s'opère la rémission des péchés après le baptême, l'état des âmes dans l'autre vie et après la résurrection; et pourtant comment y aurait-il dans le christianisme un développement réel si on retranchait la discipline de la pénitence?

Une réflexion sérieuse amène à croire que les antiques prophéties, les révélations nouvelles et toute l'histoire sacrée présupposent un développement progressif de la doctrine chrétienne ; certes, il en devait être ainsi, car, si l'homme apporte dans ses actes une certaine précipitation, Dieu qui est éternel met une certaine lenteur dans la manifestation de ses desseins. Aussi le christianisme a-t-il nécessairement besoin d'une autorité qui détermine et favorise ce développement, et pèse l'importance différente de chaque point dogmatique : cette autorité est d'autant plus nécessaire, que le christianisme s'est présenté au monde non comme une institution, mais comme une idée. Cette autorité, c'est l'Église.

On objectera peut-être qu'on n'a aucune certitude absolue de son infaillibilité : mais en ce qui concerne les apôtres et l'Écriture, est-ce que nous avons par hasard autre chose qu'une certitude

morale? Si le christianisme, comme fait dogmatique et social doit remplir les siècles, il faut qu'il possède une autorité infaillible; autrement, nous serions exposés à perdre l'unité de doctrine en conservant l'unité du culte, ou vice-versa; nous devrions choisir entre une agglomération d'opinions et un démembrement de partis, entre l'indifférence du plus grand nombre et le fanatisme de quelques-uns. Tout controversiste ou historien, pour traiter la grande question du christianisme, est bien forcé d'adopter une hypothèse, et la plus simple, la plus naturelle, la plus satisfaisante est celle d'une autorité infaillible, plutôt que celle du hasard, de l'antéchrist, de l'évolution, de la philosophie orientale, ou de je ne sais quelles autres.

Si la révélation a dû se développer, et pour y arriver il fallait bien une autorité infaillible, les développements opérés de nos jours sont justes et légitimes; ce sont des manifestations de l'ordre divin, ainsi qu'il ressort de leur continuité et de leur extension harmonique. Si saint Athanase et saint Ambroise venaient à ressusciter, ils retrouveraient leur communion, leur doctrine dans le catholicisme, qui a développé le christianisme sous l'autorité du pape et des conciles dans ses formes et ses institutions, au fur et à mesure que la corruption du temps et les attaques des hérétiques en faisaient sentir le besoin.

Ceci équivaudra à un jugement de notre part sur le livre de la princesse Christine de Belgiojoso intitulé *Formation du dogme catholique*. Pie IX écrivait le 17 mars 1856 aux évêques de l'empire autrichien : « Il est faux que la religion n'ait pas progressé dans l'Église du Christ. Il y a progrès chez elle, et un très-grand progrès : mais c'est le vrai progrès de la foi, non pas le changement : il faut que l'intelligence, la science, la sagesse de tous, comme de chacun en particulier, celles des âges, des siècles, de toutes les Églises, comme celles des individus croissent et fassent de très-grands progrès, afin qu'on comprenne plus clairement ce qu'on croyait auparavant avec une certaine obscurité; afin que la postérité ait l'avantage d'entendre ce que l'antiquité vénérait sans le comprendre; afin que les pierres précieuses du dogme divin soient travaillées, adaptées exactement, ornées artistement, et s'enrichissent de grâce, de splendeur, de beauté, dans le même sens, dans la même substance, en sorte que, en se servant de paroles nouvelles, on ne dise cependant pas des choses nouvelles. »

(II) Parmi les exégètes, l'abbé Michel Ange Lanci fit quelque bruit par ses interprétations originales. Les *Paralipomènes sur l'explication de l'Écriture sainte par les monuments phénico assyriens*

et égyptiens (Paris, 1846) furent prohibés. Ils faisaient suite à *l'Écriture sainte expliquée par les monuments phénico-assyriens et égyptiens*, ouvrage qui selon lui aurait été acheté et étouffé par le gouvernement papal. L'auteur s'étend principalement sur le livre de Job, et traite de l'origine de la parole et de l'écriture. L'abbé Maglia, chapelain à l'hôpital de Genève, a publié un essai sur le livre de Job. Le pape lui fit écrire : le Christ a dit, *scrutez les Écritures*, et le pape voit avec un grand plaisir que vous faites une étude sérieuse et continue de ce livre. Il pense qu'étudier les prophéties, rechercher le sens caché des proverbes, et se plaire à sonder le sens mystérieux des paraboles est une occupation digne d'un ecclésiastique. Il n'est pas étonné que dans les oracles sacrés vous observiez des choses nouvelles, ou insuffisamment mises en relief, parce qu'ils contiennent une telle profondeur de sentences, une telle sublimité d'enseignement, une telle multiplicité de mystères, qu'on peut comme d'une mine inépuisable en tirer des richesses toujours nouvelles.

(I) Saint Thomas condamne les gouvernements absolus parce que *in servilem degenerant animum, et pusillanimes fiunt ad omne virile opus et strenuum.* De regimine principis, L. I, 3.

Voltaire, en 1798, disait au comte Schwalof, ambassadeur de Russie : « Il n'y a que votre illustre souveraine qui ait raison : elle paye les prêtres; elle leur ouvre ou ferme la bouche ; ils sont à ses ordres, et tout est tranquille. »

Pie VI dans les lettres apostoliques du 10 mars et du 13 avril 1791, disait : « Nous reconnaissons parfaitement, bien plus nous voulons que les lois du gouvernement politique qui regardent la puissance civile restent complétement distinctes des lois de l'Église. Mais quand nous affirmons qu'il faut obéir aux premières, nous voulons aussi que celles qui ressortent de notre autorité ne soient pas violées par le pouvoir laïque. La majeure partie des évêques ont deviné notre sentiment sur ce point, en se déclarant prêts à prêter le serment civique pour tout ce qui regarde la juridiction séculière. Mais on proclame une liberté sans limites, et on ne laisse pas même au citoyen français la liberté de conscience. »

Lequel des deux est le plus libéral?

DISCOURS VII.

Conclusion.

On admire en ce moment (1867), à l'Exposition universelle de Paris, le tableau où Kaulbach a représenté l'époque de la Réforme (*Das Zeitalter der Reformation*). Au milieu domine Luther, qui, entre ses bras levés vers le ciel, montre la Bible ouverte, semblant vouloir indiquer que tous les illustres personnages qui se tiennent debout groupés de chaque côté, ou procèdent de lui, ou relèvent de lui. Sans trop s'inquiéter de l'unité de temps, le peintre a rangé parmi eux Abailard, Dante, Pétrarque, ainsi que Shakspeare, Cervantès, Galilée, Gustave-Adolphe; et pour ne pas nommer tous les novateurs des différents pays, on y voit Érasme, Reuchlin, Pic de la Mirandole, Machiavel, et Nicolas de Cusa; parmi les artistes, figurent non-seulement Albert Dürer, mais Raphaël, Léonard de Vinci et Michel-Ange; puis viennent Guttenberg l'inventeur de l'imprimerie, et Christophe Colomb qui a découvert le Nouveau-Monde, et Bacon, l'auteur du *Novum Organum*, Harvey et Vesale, les régénérateurs de l'anatomie, Copernic et Kepler, les législateurs des mouvements célestes, les plus insignes rois, les plus grands capitaines et les plus fameux hommes d'État.

Le tableau offre à l'œil ce que bien des personnes se sont ingéniées à faire croire, c'est-à-dire à confondre le

grand mouvement de la renaissance avec la protestation anti-catholique; aussi quand on le regarde avec la curiosité irréfléchie propre à notre temps, on se persuade aisément que tant de génies d'élite sont nés de la Réforme, ont travaillé pour elle ou avec elle, de telle sorte qu'elle marquerait l'apogée de l'intelligence humaine.

Notre œuvre.

Dans tout cet ouvrage nous nous sommes appliqué à discerner ces deux faits, qui si dans les autres pays ils sont bien distincts, sont tout à fait opposés en Italie, où la civilisation brillait dans toute sa splendeur, lorsque son large courant, que rien ne contrariait, fut subitement interrompu ou détourné par la scission de la chrétienté en deux camps ennemis, et par le fait que Rome cessa d'être la capitale de tout le monde civilisé et l'unique institutrice du monde encore barbare.

L'injustice n'apparaît pas moins grande chez ceux qui attribuent les malheurs dont notre patrie a été accablée à ce qu'elle a conservé chez elle la papauté; et qui, en face de l'Italie, exaltent les nations chez lesquelles on trouve à peine des traces reconnaissables de la grande unité chrétienne, unité qui fut jadis pour l'Europe un des plus beaux titres de gloire (A).

L'Italie, malgré quelques égarements, est restée dans l'unité de la foi et de la charité, soit aux époques où la raison, en quelque sorte affolée par la peur, laisse prédominer la superstition, soit dans celles où, entraînée par l'orgueil, elle enfante l'incrédulité; et cette chère patrie restera fidèle, nous en avons la ferme espérance, à travers les menaces nouvelles, qui éclatent de toutes parts, avec un ensemble mieux concerté.

Les hérésies anciennes, qui souvent étaient une recherche, de la vérité, et les hérésies nouvelles, qui sont

une contradiction à la vérité retrouvée, provoquent des réfutations et des discussions. Dans un siècle qui ose tout sonder, tout dire, l'erreur ne peut être que volontaire.

Combien de temps l'Église a-t-elle discuté pour dévoiler le mensonge! Elle déclarait : « Ceci est faux, que celui qui parle ainsi soit anathème ». Aujourd'hui il convient d'affirmer des vérités, et de dire : « Le catholicisme est ceci et ceci. » Alors on verra clairement qu'il n'est pas vrai que le catholicisme soit exclusif; au contraire, il comprend et réunit toutes les vérités, tandis que les hétérodoxes en prennent seulement quelques-unes, disséminées et tronquées, rejettent certains points, et remettent tout en question, excluant ou restreignant tout ce qui est immuable et universel.

En ce sens, l'Italie a-t-elle fait tout ce qu'on devait attendre d'elle, et de la manière dont on pouvait l'espérer, placée qu'elle est au centre de la catholicité? C'est aux gens sans passion de répondre. Mais ce qui est significatif, c'est le fait que bien peu de nos livres arrivent jusqu'aux étrangers, tandis que nous traduisons leurs œuvres, même les plus faibles, et que notre presse quotidienne vit d'emprunts faits à celle de l'étranger.

J'ai dû, comme d'autres, rechercher au dehors de l'aide pour appuyer cet ouvrage; c'est de l'étranger que me sont venus les plus chers, je pourrais dire les seuls encouragements, lorsque je crus rendre service à la vérité par le récit des événements, ainsi que d'autres l'ont fait par la discussion et par la polémique. Les faits éclatants dont aime à se parer la muse de l'histoire qu'on a transformée en comédienne, se présentaient à nous rarement; et rarement aussi nous avons rencontré ce qui devrait être le but principal des sciences et des arts,

et ce qui en Italie est le plus abandonné, je veux dire : l'étude des âmes. A ces questions et aux controverses qu'elles ont soulevées, nous avons consacré bien peu de talent sans doute, mais du moins de patientes études, une sincérité constante, le respect pour notre sujet et pour nos lecteurs. Nous nous sommes proposé d'éviter toute aigreur, au risque d'être accusé d'indifférentisme, et nous n'avons pas permis à l'amour ou à la colère, à l'enthousiasme ou à l'indignation, à l'admiration expansive ou à l'ironie, d'altérer en nous l'impartialité, qui se distingue bien de l'indifférence. Vétéran de la liberté, nous ne croyons pas avoir dit une seule parole pour renier la vraie liberté ou flatter la fausse, ou pour affaiblir les droits de la raison dans le domaine de la pensée ou dans celui des faits. Peu soucieux de nouveautés et de paradoxes, nous avons du moins revendiqué les droits de la vérité, non pas avec de l'esprit ou de l'audace, mais avec des intentions sincères et avec une grande franchise dans l'exposition : nous n'avons pas pactisé avec la légèreté d'une époque qui ne supporte point les longues recherches et les conclusions sérieuses, d'une époque qui se contente du fracas des phrases faciles à débiter, parce qu'elles n'exigent ni criterium, ni fatigues, ni pudeur.

Procédés de l'impiété.

L'esprit du jour tout à la négation, dépouillé de critique, applique l'épithète de capucins à ceux qui étudient avec conscience; à ceux qui professent les doctrines de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Thomas, de Descartes et de Leibnitz, de Vico, de Gerdil et de Rosmini, les doctrines que nous ont transmises Dante et Michel-Ange, le Tasse et Bramante, Palestrina et Volta, à ceux qui rappellent la puissance de nos républiques et la magnificence de nos cités; à ceux-là il inflige la qua-

lification de partisans de l'Autriche et de réactionnaires. Libre à eux de rire de notre travail bon pour des chanoines, et de nos recherches rétrospectives; mais nous demanderons pourquoi leurs jugements seraient tout différents si le travail que nous avons fait eût été entrepris par un hétérodoxe et dans un sens hostile à l'Église. Les catholiques forment la majorité parmi les Italiens; si le nombre n'augmente pas le droit, il ne saurait pourtant l'affaiblir.

Nous avons esquissé la théologie des premiers temps, dans la mesure qui convenait à notre entreprise; nous avons assisté à sa période lumineuse et à ses égarements dans le moyen âge, puis à sa transformation avec la renaissance. On vit alors surgir une philosophie nouvelle qui prétendit se suffire à elle-même, et qui considéra comme le plus grand des avantages de s'émanciper de la théologie, en prenant pour unique point de départ l'homme, les sens, la raison, et refit en conséquence tous les systèmes expérimentés avant la révélation.

Le XVIII[e] siècle, sans conscience, n'ayant ni le sentiment historique, ni passion pour la vérité, ni respect pour l'autorité et la tradition, plein d'une confiance aveugle dans la raison humaine, prépara par la négation dogmatique l'avénement de notre siècle, qui devait aboutir à un scepticisme absolu, et pourtant toujours inquiet. On proclamait alors la religion des honnêtes gens, par opposition d'une part à l'Évangile, et de l'autre à l'épicuréisme. De nos jours, on affecte l'indépendance de la vie civile, et on remplace la religion par une sorte de système d'égoïsme social. On tournait alors en ridicule avec Voltaire tout ce qui a droit au respect; on donnait au miracle des explications vulgaires; l'étoile de Bethléem était une des

comètes ordinaires, le passage de l'Érythrée une marée basse, la mort de Lazare une syncope, l'eau changée en vin un présent improvisé aux époux de Cana; le Christ n'était pas mort, ses disciples l'avaient seulement caché, et Paul l'avait rencontré quelques années après sur le chemin de Damas; toutes les religions étaient d'habiles combinaisons inventées par les prêtres et propagées par des prestiges.

Tout cela était prêché par des écrivains qui se vantaient d'être des esprits forts, c'est-à-dire exceptionnels, et qui rejetaient toute espèce d'objections en les ridiculisant comme des préjugés. Au XIX[e] siècle au contraire, l'impiété est avouée ostensiblement par les sages, et pratiquée avec autorité par les gouvernements : ceux-ci s'établissent sans Dieu, tandis que les individus agissent comme si Dieu n'existait pas, et non plus pour de plaisants démêlés entre écrivains, mais selon le système des gouvernements; non pour nier la triple personnalité de Dieu et se moquer de l'Évangile, mais pour secouer toute autorité; non pour substituer au verbe divin le verbe humain, et élever croyance contre croyance, mais pour les nier toutes, pour éliminer toutes les données de la tradition, en sacrifiant les laborieuses acquisitions de tant de siècles d'étude à la fatuité des journaux ou de livres qui en ont la forme et la valeur; pour fronder et pour détruire non-seulement les croyances de leurs ancêtres, mais toutes les croyances.

D'autres esprits plus graves, à l'aide de théories historiques et psychologiques exposées sérieusement, déduites avec rigueur, prétendent attaquer jusqu'à la création. Ils admettent par hypothèse une cellule primitive (il faudrait pourtant leur demander d'où elle vient), ils la voient

pendant des millions de siècles se transformer en corps inorganiques, puis en corps organiques, et peu à peu se perfectionner jusqu'à devenir un singe, et enfin l'homme.

Cet homme, chez qui le ventre a précédé le cerveau, n'est autre que matière et force, car les phénomènes de la conscience sont produits par l'irritation des viscères, répercutés au cerveau; notre pensée est un éclair phosphorique. Mais tandis qu'on dit à l'homme : « Tu es le descendant du singe », on met dans son cœur l'orgueil de la première tentation : « Tu es semblable à Dieu ». Le spinozisme enseigne que le monde, identifié avec Dieu, est le fondement des droits et des devoirs, des espérances et des certitudes, de l'existence de la société et des individus; en sorte que, selon lui, le surnaturel est absurde, et qu'on doit s'occuper uniquement d'étudier la matière, ses applications et les avantages immédiats que l'homme peut en tirer. Cependant nier le miracle, c'est nier Dieu, car Dieu est le miracle en puissance; le miracle, c'est Dieu en acte.

Scepticisme. Retour au paganisme.

Au milieu de ce fatras d'opinions diverses, inconciliables entre elles, qui ne s'accordent que pour combattre le catholicisme, en fin de compte il ne reste que le scepticisme; une fois qu'on nie l'immutabilité du vrai et sa nécessité, le doute est considéré comme le dernier des progrès. Nous avons trouvé au XV[e] siècle des sceptiques légers; au XVIII[e] nous avons rencontré les Encyclopédistes, qui propagèrent dans le reste de l'Europe et dans notre Italie la négation frivole et moqueuse; mais ils enseignaient au milieu de générations croyantes; ils parlaient en chrétiens, même lorsqu'ils venaient ébranler les croyances. L'industrialisme étant devenu prédominant, l'argent étant devenu l'unique préoccupation

d'une société qui le considère comme la source des jouissances, des distinctions et du bonheur, la théorie se réduit à des faits, les doctrines à l'habitude. Si l'on regardait comme une faiblesse de capituler avec Dieu et avec le démon, ce devint la règle de ne plus distinguer l'un de l'autre, vu le système de l'identité des contraires; on élimina de l'éducation toute idée supérieure aux sens, et par suite on fit disparaître l'efficacité suprême des premières inspirations. En conséquence on se moque de la révélation, on présente le christianisme comme quelque chose de mélancolique, de sombre, d'hostile aux jouissances esthétiques, et on ressuscite le paganisme; ainsi nous avons pu entendre Feuerbach, plus résolu que l'empereur Julien et Porphyre, dire qu'il ne voyait dans le christianisme qu'un amas de grossièretés, de ridicules, si on le compare à la beauté et à la poésie du paganisme; nous savons que Gœthe avait au chevet de son lit la statue d'Apollon au lieu d'images ascétiques; il disait tout haut qu'il détestait quatre choses en ce monde : le tabac, les punaises, les cloches, le christianisme.

Telles sont les grossièretés que le philosophe allemand jetait en pâture à un siècle grossier; et cependant il avoua un jour que nulle part comme à Rome il n'eut le sens vif et juste des choses, et que son séjour dans cette ville aurait sur sa vie une influence bénie. L'art le força à montrer des sentiments religieux dans les remords de Marguerite, et à faire produire par les chants de Pâques une émotion même sur celui qu'il personnifie comme le type de la pensée humaine abandonnée à ses propres forces, si merveilleuses et si impuissantes.

Ces privilégiés, ces heureux du monde qui vivent en paix et cultivent leur intelligence, n'ont point souci des

douleurs profondes qui demandent paix et oubli; qui, pour alimenter les longues espérances et la pénible résignation, ont besoin d'exemples de désintéressement et d'abnégation : ces hommes adonnés aux plaisirs s'en vont répétant les paroles que prononçait, cent soixante dix-sept ans après la mort du Christ, le juge qui condamnait à mort saint Épipode : « Nous honorons les dieux par « la joie, par des fêtes, par la musique, par des jeux « et des divertissements. Vous, vous adorez un homme « crucifié, qui proscrit la joie, aime les jeûnes et la « stérile chasteté, et condamne le plaisir. Quel bien « pouvez-vous attendre de celui qui n'a pas su échap- « per aux persécutions d'une vile multitude? Je te le « dis, jeune homme, afin que tu abandonnes les austé- « rités pour jouir des plaisirs du monde avec la sérénité « qui convient à ton âge. »

Le progrès et la révolution.

Qu'espérer de semblables doctrines? Le christianisme met la dignité et la valeur de l'homme dans la conscience intime; le paganisme, dans la légalité extérieure. Pour le chrétien, la perfection consiste à reconnaître l'ordre établi par Dieu et à s'y soumettre; pour le païen, il suffit d'accomplir les préceptes de la loi civile. Le parfait chrétien est celui qui observe le mieux la loi de Dieu, et qui, si celles de l'État sont en contradiction avec elle, ose leur désobéir : aux yeux du païen, est citoyen parfait celui qui ne viole pas les lois, bien qu'il les observe au détriment de la conscience. Soyez donc assez forts pour vous faire obéir à l'extérieur, et la société sera heureuse [1]. Nous le voyons bien!

(1) «Tout ce que dans l'État on enlève à la souveraineté de Dieu, ajoute en fait à la souveraineté du bourreau. » Qui a dit cela? Louis Blanc.

Outre la vie animale, nous avons une vie intellectuelle, spirituelle; en d'autres termes, outre le corps, il y a l'esprit et Dieu. Les vérités morales et religieuses qui ont pour but le perfectionnement, pour objet le bien, doivent de toute nécessité procéder d'une autre source que de la physiologie : et cette source, c'est la foi. Il y a une foi humaine et une foi divine. L'objet de celle-ci est le principe supérieur et divin de la nature humaine; c'est Dieu lui-même. La foi humaine déclare que ceux-là ne sont point des hommes qui n'admettent pas certaines vérités sur l'existence propre, sur l'essence de la nature humaine. Par le courage que donne la foi et par la sagesse que donne l'espérance, bien mieux que par la présomption individuelle, on accroît la sagesse des pères, et on la transmet améliorée aux enfants, en abattant l'ennemi commun, le scepticisme; en séparant les connaissances expérimentales de ces desseins que Dieu réalise dans le monde, et dont il veut nous cacher le mystère.

Non-seulement nous opposerons au fatalisme oriental la proclamation de la liberté humaine, au panthéisme des Bouddhistes la personnalité de Dieu, à l'absorption dans le grand tout l'immortelle rétribution des âmes; mais nous aspirons à l'unité de croyances, persuadé que la première condition pour bien défendre la vérité, c'est de l'accepter tout entière.

Le protestantisme, en s'appuyant uniquement sur l'individu, en concentrant tout pouvoir objectif dans le moi humain, en se croyant lui-même l'autorité suprême et absolue, c'est-à-dire principe, loi, fin de toute institution, porte la morale autonome dans la volonté, la pensée autonome dans l'intelligence, dans l'art, dans le raisonnement, dans l'économie, dans la politique. C'est

pourquoi les apologistes catholiques ont toujours combattu plus vigoureusement ce sophisme fondamental de la Réforme, qui est la négation absolue et universelle de l'autorité, soit dans l'ordre idéal, soit dans l'ordre réel.

L'unité religieuse nécessaire.

Dans l'immense bouleversement produit par une révolution qui avec sa présomption a posé une infinité de problèmes, et qui n'en a pas même résolu un seul; quand un exécrable hier fait trembler pour un épouvantable lendemain, le catholicisme reste comme le représentant majestueux de l'autorité, au sein de laquelle se concilient la raison et la foi, la stabilité et le progrès. On sent alors bien davantage le besoin de revenir à la religion, parce que l'obéissance, lorsqu'elle n'est pas fille de l'affection, est la mère des rancunes, et parce qu'en définitive on trouve qu'aux yeux de la logique l'autorité seule avait raison. Or, qui dit catholique sait ce qu'il veut dire, tandis que celui qui dit : « Je suis protestant, » fait une négation, comme qui dirait : « Je ne suis pas Chinois ». Le catholique ne croit une chose que lorsqu'il s'est assuré qu'elle a été révélée par Dieu, et tandis que d'autres disent : « Tel maître enseigne », et qu'un autre dira : « Je suis mon maître », il répète avec l'Évangile : *Magister vester unus est Christus*[1] ». Ainsi le catholique possède un ensemble de vérités et une ligne sûre pour se conduire : à une époque où intérêts et passions rendent aussi difficile d'observer la juste mesure dans ses pensées que dans ses actes, il s'appuie sur une autorité infaillible; et n'eût-il que cet avantage, par sa soumission envers l'Église le catholique échappe au monstrueux pro-

(1) Saint Mathieu, c. XXII, v. 10.

cédé de tant de personnes qui abusent de la raison pour déraisonner, et aux folies qui peuplent ce vide, où la religion a disparu devant l'ostentation d'un prétendu intérêt public, et cela au grand préjudice des classes qui méritent le plus notre amour.

Plein de foi en la religion, le croyant oppose à la persécution savante ou légale la patience, et la confiance qu'un jour viendra où, lors même que Jérusalem et Rome ne se réconcilieraient pas, tous ceux qui croient à l'Évangile retourneront dans le giron de l'Église. Or cela serait-il possible si chacun interprétait le divin livre à sa manière? Le catholicisme est donc nécessaire, et il ne peut renoncer à aucun dogme, ni à la communication de la grâce par le canal des sacrements, dont le prêtre est le dispensateur; de là vient la divine promesse que la persécution ne détruira pas le sacerdoce, les sacrements et l'infaillibilité de l'Église.

Dans cette persécution, les rétrogrades et les serviles ne cessent de calomnier les prêtres, de supprimer les moines, de chansonner les religieuses, de bafouer les psychologues, et de vilipender la conscience et la révélation comme étant des obstacles au progrès; enfin, ils se pressent autour du prétoire en criant aux modernes Pilates : « Crucifie-le, sinon nous te dénoncerons à César comme un clérical ». A ce cri, quelque apôtre renie d'autres se cachent, et la canaille pousse des hurlements comme au temps de Tertullien, *Christianos ad leonem, tantum quod christianos.*

La seule différence, c'est qu'aujourd'hui la persécution ne s'exerce pas d'une manière violente, mais qu'elle pousse l'hypocrisie jusqu'à se nommer liberté. Liberté, quand on ne peut prendre un journal, un opuscule, sans être forcé

d'y lire une attaque soit violente, soit profondément perfide contre la religion; liberté, quand un père ou un mari ne peut conduire au dehors sa fille ou sa femme, sans que leurs yeux ou leurs oreilles ne soient souillés par des obscénités; liberté, lorsqu'on insulte aux sentiments et aux habitudes de tout un peuple pour laisser carrière aux Juifs et aux Vandales, à qui on a livré la société; liberté, quand on interdit des actes innocents et charitables, au lieu de châtier ces hommes qui outragent les convenances, et qui rient en voyant saigner les cœurs, auxquels on a arraché leurs plus chères habitudes; liberté, quand on attaque la vérité, et qu'on se croit tout permis, comme si le mathématicien pouvait nier que trois et deux font cinq; comme si Dieu était libre de pécher; comme si l'Américain pouvait se croire plus libre, parce qu'il lui est permis de trafiquer des Nègres, et le Chinois parce qu'il ne lui est pas défendu de noyer ses propres enfants.

L'indifférentisme.

Et pourtant la plus grande crise, l'hérésie la plus funeste, ne viennent pas des persécutions, du parlement et des ministres : l'Église a été habituée à ces fléaux depuis Néron jusqu'à Napoléon, depuis Simon le Magicien jusqu'à Renan, depuis Eutrope jusqu'à Cavour. Le bourreau qui a planté le gibet pour saint Pierre a posé les fondements du Vatican. Les attaques suscitent une énergie nouvelle; la persécution échauffe le zèle, oblige à plus d'études, à plus de réserve et de moralité dans la conduite. Un danger pire que l'hostilité organisée, c'est le silence, c'est la nonchalance, c'est le « que m'importe ? ». L'homme du siècle ne conteste pas notre foi; il nous pardonne, il nous prend en pitié de l'avoir, mais il n'a pas souci de nous en dissuader, de la réfuter; il ne se donne pas même la peine d'écouter nos

raisons ; pour nous, nous ne pouvons pas davantage le convaincre, parce qu'il ne discute pas; il n'admet pas plus nos arguments qu'il ne les nie ; ou bien, quoique les niant tous, il se donne l'air de n'en nier aucun ; il a bien autre chose à faire ! Ces grands philosophes n'ont pas de haine, ne blasphèment pas; ils placent le bonheur dans l'indifférence. Pour eux, que le Christ existe ou n'existe pas; qu'il y ait ou non des sacrements, un pape, peu leur importe. Jeunes étourneaux qui n'ont jamais pensé par eux-mêmes, ils répètent ce qu'ils ont entendu dire, à savoir que la science a détruit la religion; et ce dédain, vrai sophisme du cœur, les dispense de la réflexion, de l'étude.

A ces indifférents ressemblent certains bons catholiques qui se croient des appelés, mais qui n'ont aucun souci de devenir des élus ; qui, ayant grandi dans la religion de leurs pères, ne l'ont jamais reniée; qui professent le *Credo*, admettent tout depuis la divinité du Christ jusqu'à la croissance des cheveux de sainte Philomène, mais ne s'en inquiètent guère, mais agissent comme s'il n'y avait rien : foi morte, orthodoxie née de la paresse, et contre laquelle, déjà de son temps tonnait Dante en ces vers :

Considerate la vostra semenza :
Fatti non foste a viver come bruti ,
Ma per seguir virtude e conoscenza[1].

Nécessité de se préparer à la lutte.

A cette atonie, à cette diathèse asthénique, il faut opposer l'action, le zèle, la science; car il est peu honorable de subir le mal qu'on sent et de ne pas faire tous ses

(1) *Enfer*, ch. XXVI, v. 118 et suiv., vers dont voici la traduction : « Pensez à votre origine; vous n'avez pas été créés pour vivre « comme des brutes, mais bien pour atteindre la vertu et la science. »

efforts pour en guérir; il est nécessaire d'examiner le danger et de s'armer pour la défense, au lieu de s'accroupir en maudissant le siècle comme ministre d'une œuvre infâme et satanique.

Une des premières causes du mal, c'est le peu d'ardeur à étudier et à pratiquer la discipline ecclésiastique; aussi Vincent de Paul avait-il bien raison dans ses prédications de dire que « c'est la faute des prêtres si les hérésies ont pris le dessus, et si l'ignorance trône au milieu du pauvre peuple ». En vérité, les pires ennemis de l'Église, ce sont les prêtres qui n'ont pas le sentiment de leur vocation, et qui, ne sachant pas à quel esprit ils appartiennent[1], s'aiment eux-mêmes au lieu d'aimer les âmes; qui mettent leur confiance dans les hommes plutôt que dans la vertu; aussi l'histoire nous montre-t-elle toujours que la décadence du sacerdoce précède immédiatement les crises les plus graves pour la société chrétienne.

Si le clergé du siècle dernier était obséquieux envers le pouvoir qui le vilipendait; s'il transigeait avec les philosophes qui le flagellaient, et si, pour rendre hommage au présent, il vilipendait le passé, aujourd'hui au contraire il s'est relevé fièrement sous la main qui le frappait, et il a montré qu'on peut être noblement libéral, et pourtant rester inébranlable dans la foi catholique; qu'on peut rester attaché au pape, et pourtant soumis au magistrat; souffrir tout, sans manquer à son devoir, sans démentir ou déguiser ses propres convictions.

Pour faire accepter par une génération qui ne respire que l'indépendance une autorité qui parle et a droit d'être

(1) *Jesus conversus increpavit illos dicens : Nescitis cujus spiritus estis.* SAINT LUC, c. IX, v. 45.

crue, qui ordonne et qui veut être obéie; pour conserver la dignité du prêtre, qui ne la doit qu'à son caractère, qui devant tous se frappe la poitrine en confessant qu'il a beaucoup péché, et qui, bien que jeune et pauvre, voit le vieillard, le magistrat, le savant s'agenouiller tour à tour devant lui pour s'accuser de leurs fautes et demander le bienfait de la réconciliation, le meilleur moyen, l'argument le plus décisif, c'est de pratiquer les vertus de son état. Ainsi la doctrine se traduit en action, comme l'erreur se confond avec le vice.

Le progrès du jour n'est plus celui de la révolution dont on affecte d'observer les principes; c'est une révolution non moins religieuse que sociale, et qui aspire à la complète émancipation de toute autorité constituée, qu'elle soit politique ou religieuse; enfin, à supprimer tout sentiment de respect.

Au milieu d'une société épuisée par la sensualité, ballottée dans le vide des croyances, imprégnée de toutes parts de doutes et d'ironies, enivrée par les journaux de déclamations et de sophismes; lorsque l'absolutisme administratif énerve les esprits, et ne les laisse se mouvoir que sous l'impulsion du gouvernement; lorsque l'insatiable aspiration vers les félicités d'en haut est noyée dans la satiété des plaisirs et des richesses, et absorbée dans l'*organisation des cinq sens;* lorsque l'art raffiné s'évertue à rendre populaire l'irréligion; lorsque toute tradition est niée par le caprice de l'idée personnelle ou étouffée par le vertige que donnent les nouveautés; quand la philosophie déclare la guerre à la religion, les lois à la propriété, la littérature à la famille, il est impossible d'empêcher le doute de naître, la raison de s'escrimer sur la foi. Il est impossible d'arrêter la pensée sur le bord du

précipice, alors que la foi religieuse est éteinte dans le doute ou dans le dédain, alors que les sceptiques portent le marteau démolisseur jusqu'aux fondements de notre raison; alors que de toutes parts on proclame que cette ivresse est le triomphe de la liberté sur l'absolutisme, de l'esprit sur la matière, du bien sur le mal. Aujourd'hui, comme la société civile, la société religieuse subit une grande crise, elle est menacée tant dans son existence extérieure que dans ses croyances, et l'on viendra nous dire d'agir comme dans le bon vieux temps! Mais si les vérités sont éternelles, la façon de les mettre en lumière et de les distribuer varie selon les époques. La foi du charbonnier est bonne sans doute, et peut être enviée par le simple croyant; mais pour ceux qui ont été placés comme sentinelles dans le camp d'Israël, il s'ouvre une autre arène, où ils doivent combattre chaque jour et avec toutes leurs armes l'ignorance et le sophisme.

L'Église, en imposant à l'homme pour fin suprême de connaître Dieu, afin de l'aimer et le servir, l'a obligé à cultiver son intelligence. La religion ne peut être seulement une poésie, un sentiment : elle veut faire connaître à l'homme ce qu'il croit ; elle prétend être le principe de sa conduite, le stimulant des vertus personnelles et sociales ayant pour base la vérité, qui éclaire l'homme sur le chemin du devoir et lui montre sa destinée. Aussi, pour prêter à la religion une obéissance raisonnable, il est nécessaire de connaître ses ennemis, et de corroborer ses convictions par une science substantielle; il faut (selon l'expression d'Origène) transformer l'Évangile sensible en un Évangile intelligible. Déjà saint Paul nous déclarait : « Nous ne sommes plus des enfants qui flottent à « tout vent de doctrine, mais il faut que dans l'ordre

« de la foi nous arrivions à la stature d'un homme par-« fait. » Il faut nous armer tous, comme s'il s'agissait d'une nouvelle invasion de la barbarie; il faut proclamer des règles sages; faire preuve d'habitudes régulières et de saine critique, et les inspirer aux autres pour nous défendre contre les mensonges imprimés et persistants; enfin, il nous faut maintenir saine et sauve la raison en face des absurdités que débitent les charlatans de la fausse littérature à une foule dont l'intelligence a perdu la puissance d'attention, comme la volonté a perdu le frein du respect, à une foule qui applaudit comme vainqueur celui qui ne cesse point de crier.

L'éducation chrétienne.

Une des plus habiles perfidies du césarisme fut de s'emparer de l'éducation, soit en excluant tout enseignement religieux des écoles publiques, et après les avoir décatholicisées, de forcer les enfants à les fréquenter; soit en supprimant les séminaires, ou, comme le voulait Julien, en restreignant leur programme à la théologie. Que les pères de famille réclament et conquièrent la liberté d'élever leurs enfants à d'autres écoles que celles où leur foi est mise en péril, et avec la foi tout le reste.

Ne perdons pas de vue que la Réforme obtint toujours ses plus grands succès près des personnes ignorantes et qui, précisément pour ce motif, se laissent éblouir par la promesse de l'instruction. Nous avons de ce fait une autre preuve dans la lamentable histoire de la raison contemporaine : les spiritistes et autres mystiques, aussi bien que les prétendus Évangéliques, se consolent de leur peu de succès en pensant qu'ils ont insinué quelque connaissance et quelque croyance à ceux qui n'en avaient aucune.

Il faut donner à l'intelligence le plus grand développement possible, en étendant la connaissance des vérités, en écrivant pour le peuple sans affecter ni sensiblerie ni exagérations haineuses et menaçantes, mais dans un langage accessible à son intelligence et à son cœur; soyons persuadés que dans un temps de révolution il est plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir. Il faut soigner l'éducation du peuple, qui n'est bon que grâce à l'élément religieux : et le prêtre a pour ce peuple des paroles aussi simples qu'évidentes et faciles à accepter, *et docet et ducit.*

Avec l'empire excessif que les journaux donnent au mensonge, les masses se sont laissé persuader par leurs déclamations persistantes que l'Église est la complice de tous les abus, l'obstacle à toutes les innovations, et en conséquence elles l'ont prise en haine et en mépris, et elles ont voulu le progrès sans elle; que dis-je? contre elle. Il est donc nécessaire de prouver que les découvertes naturelles accroissent l'auréole de la révélation surnaturelle, que celle-ci contient le germe de toutes les libertés, comme le frein de leurs excès. C'est bien pour cela que les modernes apologistes ne se sont pas contentés de disculper l'Église des reproches qu'on lui adresse, mais qu'ils ont entrepris de démontrer la souveraine beauté de cet ensemble parfait de vérités que présente l'Église; ils prouvent par là qu'elle est non-seulement une conception spéculative, mais le fait le plus décisif de l'histoire, l'institution destinée à gouverner la société et à en faire fructifier tous les éléments; ils ne prétendent pas dire que l'Église seule possède la science, la philosophie, la politique, mais qu'elle embrasse toutes les branches des connaissances humaines, toutes les formes des institutions civiles, tous

les progrès dont le droit public et la critique sont susceptibles.

Il ne faut pas s'endormir un seul instant, ni se fier au miracle, ou à la protection du bras séculier, ou aux décrets du gouvernement : il est indispensable à tous d'étudier à fond la religion, si on ne veut pas perdre la foi, et de combattre par soi-même le matérialisme politique et social dans toutes les branches de l'activité humaine, dans toutes les phases de l'existence publique et privée.

Science et charité.

Le prêtre, auxiliaire de Dieu[1], dans la lutte contre la triple concupiscence, ne doit pas se montrer inférieur en science aux laïques, parce qu'on respecte difficilement un homme qu'on croit moins instruit et moins sage : entre la glace du rationalisme et les théories grossières du matérialisme, le prêtre ne doit pas s'arrêter à une demi-science, mais rechercher la vraie. Aujourd'hui que les exégètes allemands veulent ramener l'histoire des origines du christianisme aux pures lois de l'esprit humain, en abolissant la distinction du naturel et du surnaturel; aujourd'hui que les philosophes politiques agitent à l'envi les problèmes religieux, et surtout ceux qui concernent la nature et la valeur du christianisme; aujourd'hui que tous cherchent à réaliser le type de l'homme tournant le dos à Jésus-Christ, le prêtre doit leur répéter le crucifix à la main : *Ecce homo.* Il doit affronter ces problèmes sans les scrupules et les craintes qu'inspiraient jadis les investigations de la science; il doit répudier les préjugés, ne pas confondre la légende avec l'histoire ; ne pas croire tous les miracles avec la même légèreté que les gens du monde croient les nouvellistes; enfin il ne doit jamais reconnaî-

(1) *Dei sumus adjutores*, SAINT PAUL, Ier Ép. ad Corinth. III.

tre l'utilité d'une pieuse fraude. A l'aide de ce procédé, les hommes, qui par tempérament sont curieux et crédules, deviennent curieux et investigateurs, et finiront par être curieux et croyants. Et s'il n'est pas possible d'obtenir que les personnes égarées reviennent à la vérité, que du moins on en appelle à leur bonne foi et à leur charité, qui peuvent les rapprocher du port du salut.

On accuse souvent les nôtres de faire preuve de peu de charité, parce qu'ils regardent avec colère une société ivre d'intérêts et de plaisirs, qui, absorbée dans les fonctions les plus basses de l'activité humaine, considère comme une honte de refuser son concours à une scélératesse voilée sous le manteau du bien public; une société qui a des louanges pour la trahison préméditée et pour l'hypocrisie à froid; qui fait consister la prudence dans une fluctuation d'esprit qui va des infâmes contradictions aux honteuses palinodies; où l'égoïsme de la pensée, traduit en action, produit une lutte générale d'aspirations, de rivalités, d'accusations ou d'épigrammes qui font l'office du poignard; où se montre implacable la conjuration de la médiocrité contre le talent, du servilisme contre la liberté, de l'ignorance contre le savoir, et du vice contre l'honnêteté ; où les esprits d'élite eux-mêmes sont faussés par les habitudes révolutionnaires, au point non-seulement de tolérer, mais d'applaudir ce qui tout d'abord leur inspirait de l'effroi et du dégoût.

Celui qui voit de quelle manière les bons sont traités par des écrivains gorgés d'abjection, qui arment citoyens contre citoyens, avec d'autant plus d'impudence que les catholiques ne leur opposent pas le canon d'un pistolet; celui qui entend nommer catholique tout ce qui est mauvais, appeler justice et gloire tout ce qui en est la contra-

diction absolue, et qui voit arracher l'auréole à l'Église, au pape, à tout ce qui est grand, pour inculquer ainsi le mépris de toute autorité et préparer la ruine de la société : celui-là devra-t-il juger sévèrement les nôtres, si parfois ils s'irritent? Néanmoins, c'est pour nous une raison de plus de demander la modération à ce petit nombre d'écrivains qui, dans cet hiver des âmes, continuent à observer, à réfléchir et à préparer l'avenir; qui cherchent la vérité indépendamment du profit qu'elle peut donner; qui savent résister aux menaces, aux séductions, et même à la plus entraînante de toutes, à la popularité.

La foi, base de la morale.

A quoi servent toutes les philosophies si elles ne conduisent pas l'homme au bien? et le bien, comment le trouver en dehors de sa source? Les vérités morales semblent si banales, qu'on serait regardé comme un pédant de les redire : cependant elles ne sont que trop mises en oubli, en sorte qu'il est utile d'insister sur elles jusqu'à la satiété. Il y eut un âge où la première pensée était pour Dieu, la seconde pour l'âme, et la dernière pour le corps. Maintenant on donne tout aux seuls intérêts matériels : si jadis on faisait l'examen de conscience, aujourd'hui on fait son bilan; si parfois on pense à la religion, on ne la veut plus universelle ou nationale, mais purement domestique; on la regarde comme une hypothèse que chacun peut se forger selon son bon plaisir : en résumé, on cherche à masquer la perte du goût pour les choses de l'ordre supérieur en attribuant plus de finesse et de solidité au sens moral, comme s'il pouvait rester debout après qu'on lui a enlevé l'appui des croyances morales! « Il suffit d'être honnête : qu'a-t-on besoin de Dieu? » répète-t-on, en donnant pour des nouveautés des idées surannées; et ainsi on sépare la raison spéculative de

la raison pratique, l'idée du bien, de Dieu, qui en est la source : puis, en expulsant la morale du domaine de la théodicée, on prétend aussi en faire une science étrangère à la métaphysique, et on l'appelle la morale indépendante! Il est facile de prendre un nom; la difficulté est de se le faire confirmer par les autres.

Mais le premier devoir de l'honnête homme ne serait-il pas précisément de reconnaître Dieu, et de respecter la société qui accepte ce Dieu? Aussi, usurpe-t-il ce titre celui qui manque d'une vertu aussi capitale que l'est la religion. La conscience! mais qu'est-ce que la conscience sans Dieu ? Le ribaud qui assassine a une conscience; ne l'a-t-il pas aussi le sauvage qui mange son père ; ce n'est qu'à la lumière du bien que nous reconnaissons le mal. Le galant homme trouve des excuses dans le temps, dans son propre caractère et dans son tempérament; il reste fidèle à un principe, à une cause jusqu'à ce que les années l'avertissent qu'il vaut mieux épouser la cause contraire; il se complaît dans la pensée qu'il est moins ribaud que tel voleur, moins infâme que telle courtisane; mais pour rester constamment moral il faut la pensée chrétienne; seul l'Évangile donne toujours des préceptes, pour lesquels la conscience suffit, et des conseils qui poussent à l'héroïsme.

L'Église et la société.

Le funeste divorce qui s'est opéré de nos jours entre l'Église et le siècle a fait pénétrer dans la société une fausse idée d'indépendance, par suite de laquelle l'homme ne supporte que ce qui relève de lui-même; l'égoïsme éteint la charité, l'abnégation, l'humilité, la sainteté; et, tandis que la justice de Dieu a réduit la raison indépendante à devenir son propre bourreau, d'innombrables maux physiques, intellectuels et moraux proclament assez haut

quels préjudices dérivent pour la société de l'absence des vertus chrétiennes, et combien il lui est nécessaire d'y revenir.

L'une des principales, c'est le courage de professer ses croyances sans respect humain; le courage de se dire les enfants de l'Église, de la connaître, de l'aimer, de partager ses douleurs, de vivre de ses espérances; le courage de réduire à néant une accusation reconnue fausse, ou de donner un démenti au mensonge dévergondé. Mais la peur des journaux paralyse la plume qui voudrait écrire la vérité pour un public digne de l'entendre; la pusillanimité prend le masque de la tolérance, et nous nous taisons pour ne pas être qualifiés de satiriques et de malveillants. Malheureusement il en est trop à qui l'on peut appliquer le Décret qui appelle traîtres non-seulement ceux qui mentent, mais encore ceux qui dissimulent la vérité [1].

Il est bien important que tous les catholiques, mais surtout les prêtres, fassent le bien; qu'ils opposent la charité qui unit à l'égoïsme qui sépare, et qui en ne pensant qu'à lui devient injuste, insolent, inflexible, avide, incapable de reconnaître ses propres ignominies, et partant de souffrir et de faire des sacrifices; il faut en outre qu'ils manifestent par leurs actes la permanence du Christ au milieu de son Église et au milieu de la société, et qu'ils se souviennent que Dieu, suivant une belle expression de l'Écriture, a confié à chacun le soin du prochain.

L'Église a toujours prêché le progrès des individus, ra-

(1) *Non solum ille proditor est veritatis qui transgrediens veritatem palam pro veritate mendacium loquitur, sed etiam qui non libere veritatem pronuntiat.* Decretum Gratiani, 2ª pars.

rement le progrès des nations et de leurs formes sociales. Cependant le Christ a régénéré l'individu et la société, et nous ne pouvons laisser aux ennemis du christianisme le privilége d'exploiter l'idée chrétienne, mais il est de notre devoir de manifester hautement le travail latent du progrès individuel.

Pour démentir l'accusation de pusillanimité intellectuelle et de mauvais vouloir vis-à-vis de la science, les croyants ne doivent pas se laisser surpasser par les autres dans l'étude et dans l'application des doctrines sociales; ils doivent expliquer les problèmes qui passionnent aujourd'hui si fortement les esprits; ils devraient être à la tête de toutes les sociétés de perfectionnement social, et ne pas hésiter à y consacrer leur temps, leur fortune, leurs efforts, leur ardeur, ne perdant pas de vue que les questions de liberté, d'égalité, de fraternité, d'asiles, de gouvernement représentatif, de suffrage populaire, de famille, de paupérisme, d'hôpitaux, d'aumônes, de secours aux pauvres honteux, d'hospices pour la maternité et pour les enfants abandonnés, du travail des femmes et des enfants, ont été introduites dans le monde par l'Évangile.

Lorsque certains socialistes bouleversent la société, d'autres aspirent à la reconstruire par des systèmes qui tiennent de la science et de la fantaisie. Lorsque de grands changements vont s'accomplir dans l'ordre social, il importe bien de connaître les rapports entre l'Église et le pouvoir politique, afin d'en tirer des règles pour diriger le droit public dans ses progrès, et de convaincre de folie ceux qui veulent la séparation de l'Église et de l'État, tandis qu'entre ces deux puissances il n'y a d'autre condition possible qu'un accord indéfinissable, il est vrai,

et raisonnable parce qu'il est opportun, mais qui doit reposer sur des concessions mutuelles.

Les menaces.

Voici déjà vingt ans que l'Italie est entraînée dans la tourmente révolutionnaire, où, comme on l'a dit à la tribune française, le 15 avril 1865, on a considéré exclusivement comme un progrès l'insurrection soit spontanée, soit provoquée, et le fait de renverser un gouvernement pour en appeler un nouveau; où l'on a engendré partout une résistance sourde, des défiances pleines d'aigreur, un mécontentement illimité; où, après avoir obscurci les notions de la justice et du droit et compromis toutes les améliorations, l'incertitude du lendemain et la défiance pour toutes choses et pour toutes personnes empoisonnent toute jouissance. Le grand problème, ce n'est pas l'unité ou la fédération, la monarchie ou la république, la tyrannie exercée au nom d'un prince ou au nom de ministres; ce n'est pas même l'indépendance ou la servitude : mais il est tout entier dans la question de savoir si l'homme et la société doivent être dirigés par l'autorité ou par la force, par l'Église ou par la révolution, par le caprice humain ou par la providence divine; si les principes de 89, les harangues parlementaires, les vains propos d'un journaliste menaçant doivent servir de règle de conduite, et de criterium dans les résolutions, à l'exclusion des préceptes éternels du Décalogue, des commandements de l'Église, et des vérités interprétées par celui qui a la certitude de ne pas faillir.

La risée déracine les croyances, mais ne détruit pas le besoin de croire, et le sentiment religieux est tellement inné dans la nature humaine, qu'il subsisterait encore lors même que viendraient à disparaître les symboles et les institutions qui lui servent d'expression et d'appui. En

outre, le sens commun ne s'éteint jamais à la fois chez tous les hommes, mais il peut bien s'affaiblir dans une société particulière : et cela est pire que l'erreur métaphysique. Cependant il ne faut pas désespérer, car il est difficile d'entraîner une génération tout entière sous l'empire du mensonge, et lorsque sévit la tempête le nautonnier demande sa direction aux astres, et non pas aux flots courroucés.

Que si néanmoins les catastrophes imminentes se réalisaient, s'il devait y avoir une interruption dans le règne visible de Dieu sur la terre, pour prouver que l'unité catholique n'est pas indissolublement liée à la possession d'un territoire ou à la grandeur mondaine[1], sachons, nous autres catholiques, que la rédemption est un mystère d'amour et de miséricorde, et que Dieu, comme sur le Calvaire, permet l'injustice, afin que devant ses fruits l'homme rentre en lui-même. Ayons donc confiance que nous verrons bientôt se lever le jour où le monde, convaincu qu'il ne peut vivre sans autorité, ira la chercher à sa source; que la civilisation humaine sera le vêtement du catholicisme; que l'Église établira la véritable unité, c'est-à-dire l'unité des esprits, et accordera aux idées politiques modernes tout ce qui n'est pas en contradiction avec les dogmes fondamentaux; qu'elle fera disparaître entre elle et la société révolutionnaire les malentendus qui ont tant profité à ses ennemis. Alors s'accompliront les grandes conquêtes de l'Église catholique, et l'indépendance du sacerdoce dans sa mission d'appliquer les vé-

(1) Le père Joseph Burroni, dans son traité *De romanitate primatûs apostolici, seu de nexu indissolubili quo primatus sede romanæ adhæret* (Turin, 1867), a entrepris de démontrer que Rome est le siége nécessaire de la papauté.

rités d'en haut aux œuvres de la charité, de la rédemption et du progrès.

Parvenu au terme de cet ouvrage, nous prenons congé, peut-être pour la dernière fois, de cette belle Italie, qui fut le rêve de notre jeunesse, la sollicitude constante de notre âge mûr, le tourment de notre vieillesse. Les historiens à venir auront à raconter qu'il fut un temps où les abjections de l'arianisme et du scepticisme, et les subtilités de la sophistique, vaincues par la critique renaissante, ressuscitèrent au bout de tant de siècles, encouragées non-seulement par les acclamations du parlement, de la taverne et de la presse, mais encore par l'autorité publique; ils diront combien d'années aura duré cette période rétrograde, jusqu'à ce que la critique ait ressuscité une seconde fois la conscience et le sens commun.

Nos vœux. Nous finissons dans les circonstances les plus graves et en face des perspectives les plus effrayantes, sans pouvoir rien conclure, et pas davantage prévoir, si non que l'œuvre de la restauration générale doit commencer par celle de chaque individu. Nous bornant à faire des vœux, nous souhaitons, à l'exemple du souverain pontife, l'indépendance aux peuples et la liberté à l'Église. Quant à toi, ô Italie, puissent tes vignobles et tes campagnes ne pas cesser de produire du vin et du blé pour les mystères sacrés; que la récolte de tes oliviers fournisse toujours l'huile nécessaire pour éclairer la lampe qui brille au-dessus des autels enrichis par tes marbres et par tes artistes! Puissent les brises qui caressent tes lacs, tes collines et tes deux mers, apporter toujours au pèlerin, qui de toutes les parties du monde accourt pour visiter la métropole de l'univers, le mélodieux écho des cantiques qui résonnent avec un harmonieux ensemble depuis

l'humble monastère jusqu'à ces basiliques, dont l'incomparable magnificence est une autre démonstration du catholicisme! Lorsque tes progrès auront été consacrés, et tes plaies cicatrisées par la bénédiction du Père, puisses-tu, ô ma patrie, être une dans l'unité des croyances et de l'amour, vraiment libre dans l'Église libre, digne d'enfanter encore des intelligences capables d'admirer, des cœurs capables d'aimer!

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

AU DISCOURS VII.

(A) — Déjà au Discours IV du tome II des *Hérétiques*, page 193, note C, nous avons cité l'opinion de Cartwright. Napoléon Roussel a publié en 1854, à Paris, un ouvrage en deux volumes intitulé : *Les nations catholiques et les nations protestantes, comparées sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité.* Ce livre est d'un bout à l'autre l'exaltation des nations protestantes par rapport aux nations catholiques; l'auteur s'attache spécialement à démontrer la supériorité de l'Amérique du Nord sur l'Amérique du Sud, celle de l'Écosse sur l'Irlande, des Cantons suisses protestants sur les autres, de la Prusse sur l'Autriche. Il s'appuie sur des chiffres et des autorités, en sorte que tout lecteur sagace comprendra qu'avec de pareils moyens il n'y a pas de thèse qu'on ne puisse prouver. Il parle, dans son second volume, de l'Italie, et il est résolu à ne pas traiter de ce pays avant le seizième siècle, parce qu'avant cette époque l'Italie n'était pas tout à fait papale, et que les papes ne s'étaient pas encore alliés aux rois par jalousie contre les peuples : argument précisément contraire à tout ce que les novateurs du seizième siècle ont mis en avant. Roussel ajoute que la renaissance des lettres et des arts est due aux réfugiés de Constantinople (et cela quand il s'agit du pays où avaient déjà fleuri Dante, Pétrarque, Boccace, Giotto, Jean de Pise!), si bien que la renaissance fut païenne et non catholique, et la preuve en est d'après lui dans ce fait que les papes l'étouffèrent, et défendirent d'étudier le grec et l'hébreu!...

Puis, pour dépeindre l'Italie de ces trois siècles, il cite à la file les déclamations d'Henri Martin, de Sismondi, de Quinet, de lady Morgan, de La Mennais, de Didier, de Briffault, de Cambry, de Malte Brun, celles des journalistes et de tous ceux qui n'ont jamais cessé de déplorer l'ignorance, la grossièreté des Italiens, la saleté de Bergame et de Venise, la corruption de Florence, la charlatanerie de Naples, la mendicité générale, et «l'abjecte pau-

vreté de cette ville de Rome, où se sont englouties les richesses de toute l'Europe ». Chacun voit comme il serait facile de lui opposer autant de passages louangeurs : mais l'auteur, qui n'a rien mis de son crû, conclut ainsi : « Voudriez-vous habiter la Calabre? Prendriez-vous pour femme une Napolitaine? Vous est-il jamais venu l'idée de faire le commerce à Venise, d'exercer votre plume à Rome? Confieriez vous votre fortune, votre honneur à ces moines mendiants, à ces jésuites, aux cardinaux qui vont s'asseoir aux théâtres entre des femmes galantes? (*sic*...) A la papauté, à la papauté seule l'Italie est redevable de l'état honteux dans lequel elle est actuellement; et il en est ainsi d'elle, parce que le catholicisme ne peut rien faire de mieux. »

Notez bien que l'auteur écrit en France, pays catholique ; aussi de pareils livres n'ont pas besoin de réfutation : le bon sens le plus vulgaire suffit pour les combattre.

FIN DE L'OUVRAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

Page 84,	ligne 3,	au lieu de : *Solchinno*, lisez : Solchino.
161,	14,	» *Il pugale*, lisez : Il pugnale.
174,	34,	» *Mannin*, lisez : Manning.
234,	10,	» *page* 630, lisez : page 179.
236,	7,	» *Lorente*, lisez : Llorente.
269,	4,	après ces mots *pas de bornes*, suppléez le renvoi (G).
273,	2,	au lieu de : *en les tournant*, lisez : en la tournant.
285,	6,	» *accomplit au profit*, lisez : accomplit à son profit.
287,	2,	» *quoique le statut déclare*, lisez : déclarât.
325,	23,	après le mot *saints*, suppléez le chiffre de renvoi 2.
330,	7,	au lieu de : *fut remplies*, lisez : furent remplies.
334,	12,	» *Pourquoi ne leur rendrions*, lisez : Pourquoi ne rendrions, etc.
344,	19,	» *Discours XIII du tome VI*, lisez : Discours VIII du tome IV.
353,	note 2, 7e lig.	: *en causes*, lisez : en cause.
429,	25,	au lieu de : *au martyr*, lisez : au martyre.
520,	20,	» *celui de l'attaque*, lisez : celui de l'attaquer.
560,	17,	» *autre écrivains*, lisez : entre écrivains.

ADDITIONS ET CORRECTIONS[1].

TOME I.

Page 48, ligne 4. Après ces mots : *Et nous trouvons consignée dans les canons apostoliques*, suppléez ceux-ci; apocryphes, mais du troisième siècle.

Page 54, ligne 19. Après ces mots : *parut y adhérer*, suppléez ceux-ci : en se mettant dans la communion de quelques évêques avec qui Athanase n'était pas en communion.

Page 100, ligne 25. — Après ces mots : *Gunter, dans son Ligurinus,* ajoutez : si cependant cet ouvrage n'est pas apocryphe, comme on le soutient.

Page 82, note 1, ligne 2, au lieu de *Albe*, lisez Albano. Le reste de cette note doit être rétabli ainsi :

Les cardinaux-prêtres succédèrent aux vingt-cinq prêtres des églises de Rome, espèces de paroisses. Les cardinaux-diacres étaient à la tête des œuvres de charité, et avaient pour mission de conserver les droits et d'administrer les biens de l'Église.

Page 121, ligne 11. Au lieu de : *après le concile de Rome, en* 1072, lisez : après le concile de Clermont, en 1092.

Page 126, à la fin de la note J, ajoutez ce qui suit :

Dans sa patrie, l'influence qu'exerça Arnauld fut très-minime ou même

(1) L'auteur, depuis la publication des deux premiers volumes de notre traduction, ayant découvert des documents importants qui entraînent la correction de certains passages, nous croyons devoir les reproduire en appendice.

nulle, car Ribaldo, un ancien consul de Brescia, en fut chassé, pour avoir soutenu son parti. Peu d'années après la mort du fameux tribun, dans les statuts de 1200, on ordonnait au podestat de Brescia, lorsqu'il prenait possession de sa charge, de jurer *ad S. Dei Evangelia, quod infra octo dies regiminis dabo banum perpetuale comunis Brixiæ in publico arengo, more solito coadunato, Gazaris, Leonistis, Speronistis, Circumcisis, Arnaldistis, et omnibus hæreticis.*

Il est notoire qu'on donna l'épithète de *Ribaldi* aux vils soldats d'aventure (Voir *Du Cange* et le dictionnaire de la *Crusca*), et que ce nom, ainsi que celui de coureur de grand chemin, prit une mauvaise signification grâce à la manière pitoyable dont ils se comportèrent. Il est digne de remarque qu'on a confondu *Ribaldo* (ribaud) avec *Arnaldo* (Arnaud), à ce point que les deux expressions sont devenues synonymes l'une de l'autre dans un sens injurieux. Dans le statut de Brescia de 1380, page 219, nous lisons : *Item statutum est quod aliquis Arnaldus seu Ribaldus, cum erit seu vixerit extra civitatem Brixiæ, non audeat nec præsumat ire, sive exire infra scriptas stratas, etc.* Et à la page suivante : *Item statutum est quod.... Arnaldus seu Ribaldus non audeat nec præsumat habere nec portare lanceam, nec arma, etc. — Item statutum est quod aliquis Ribaldus sive Arnaldus, nec aliqua suspecta persona de damno dando in clausuris Brixiæ non possit, etc.*

Le statut de Côme, c. 187, porte aussi : *Non fiat nec teneatur aliqua barataria... per aliquos stipendiarios, baratarios, Arnaldos.* Et dans celui de Verceil, livre V, page, 126, on lit : *Non debeat emere vel... ab aliqua persona ignota... meretrice, Arnaldo vel Ribaldo.*

Le titre de *ribaldo* (ribaud) resta un qualificatif, tandis qu'auparavant il n'était usité que comme nom propre, l'autre tomba en oubli.

C'est une des découvertes les plus contestées aujourd'hui, et des plus intéressantes, si toutefois l'authenticité en était moins douteuse, que celle des poésies de l'Aldobrando de Sienne, qui, né en 1112 et mort en 1186, écrivait déjà dans un pur italien. Ce poëte, lui aussi, décoche des vers contre Arnauld : en effet, dans une canzone où il chante la Ligue lombarde et un personnage de Sienne dont nous ne savons pas le nom, il loue celui-ci d'avoir détourné ses compatriotes des hérésies professées par le célèbre tribun.

Or del fellon Arnaldo già vicina
Prevedeste la ruina,
E manti (*molti*) pur toglieste all' infernale
Sentina d'onni male
Che' folle fra le fiamme, ahi membranza,
Tutte purgò fallanze.

A ce propos M. Grottanelli corrige les nombreuses inexactitudes des historiens et des romanciers sur le lieu où fut arrêté Arnauld. Ce fut au lieu dit *Le Briccole*, sur la route de Rome, à dix lieues de Sienne. Les

vicomtes de Campiglio, bourg voisin, l'arrachèrent des mains du maître hospitalier, et lui rendirent hommage; mais Frédéric Barberousse les contraignit à le lui livrer, et le consigna au préfet de Rome, qui le fit exécuter.

Page 210, après la ligne 15, ajoutez ce qui suit :

Depuis la publication de notre ouvrage, a paru à Pérouse un opuscule sous le titre de *I Guglielmiti del secolo XIII, una pagina della storia milanese documentata dal dottore Andrea Ogniben, veronese, medico militare*[1]. Première édition en un volume de 130 pages. L'auteur, cédant aux préoccupations du jour, voudrait voir dans ce procès un mobile politique qu'il indique à peine, mais surtout démontrer que la Guillemine fut une sainte femme, et que les nombreux hallucinés qu'on poursuivit, mus en partie par une fureur érotique, en partie par une manie religieuse, surexcitée par les questions qui s'agitaient alors sur la grâce efficace (?), sur la condition des âmes avant le jugement dernier, sur la théorie dissolvante du libre arbitre (*sic*, et plus bas il la qualifie de théorie fatale), formaient « dans le seul duché de Milan (sic) à cette époque au moins treize sectes religieuses ». Il trouve des exemples de cette théomanie partout où il veut, et il dit que « le philosophe et le psychologue, déchirant le voile mystérieux qui enveloppe une foi imposée aux âmes humaines par le despotisme sacerdotal, nous démontrent clairement l'origine humaine d'une religion qui est tout amour et sainteté ». Par là il veut donner à entendre que le Christ était un extravagant, de la même façon que pour lui « les visions de l'Illuminé de Pathmos étaient des manies de son

(1) « Les Guillelmites au XIII[e] siècle, page d'histoire milanaise illustrée de documents certains, par le D[r] André Ogniben, de Vérone, médecin militaire. »

sensorium »; aussi ne voyait-il que des visionnaires dans les Ordres religieux.

Le docteur Ogniben donne en traduction la substance du procès de 1300, ou plutôt d'un extrait qu'en fit plusieurs années après le notaire Beltrame Salvago. Les faits qui en ressortent sont ceux que j'ai indiqués au chapitre V du tome I, auquel se rapporte cet appendice. Quant aux obscénités pareilles à celles des vieux Gnostiques et des modernes Quiétistes, on n'en trouve pour ainsi dire pas de trace chez les Guillemites, malgré toutes les assertions des premiers chroniqueurs et historiens. Déjà les Montanistes considéraient le Christ non plus comme le dernier terme du progrès moral et religieux, mais comme devant être suivi par une nouvelle révélation : c'est ce système qui fut développé plus tard par Lessing dans l'*Éducation progressive du genre humain*. L'illustre philosophe et philologue Postel crut en une vierge vénitienne et soutint son système à peu près de la même manière que les Guillemites le firent pour la pieuse Boema. En effet il paraît que la Guillemine n'alléguait ni sa divinité ni ses révélations, mais qu'elles furent crues et propagées par André Saramita, par la Manfreda et quelques autres, surtout après sa mort. Un certain Mirano, chapelain de l'Église de San-Fermo, qui après la mort de la Guillemine s'en était allé avec Saramita porter la funèbre nouvelle au roi de Bohême, répondait : « J'ai appris d'André Saramita, « de sœur Manfreda de Pirovano et d'autres dévôts de la « Guillemine, que cette femme était l'Esprit-Saint, troisième « personne de la très-sainte Trinité; qu'elle devait ressusciter, et monter au ciel, en présence de ses dévôts. « J'étais présent lorsque André et Manfreda annonçaient « ces choses aux dévôts. J'appris aussi d'eux que, à

« l'exemple du Christ sous forme d'homme, la Guillemine « sous forme de femme doit souffrir pour les péchés des « faux chrétiens et de ceux qui ont crucifié le Christ, et « qu'après que la Guillemine serait ressuscitée et montée « au ciel, elle devait envoyer à ses disciples, le jour de la « Pentecôte, l'esprit paraclet; qu'on devait changer de « lois, renouveler les évangiles, réorganiser le collége « des cardinaux; que la ressuscitée deviendrait arche- « vêque pontife. Cet André, Albert de Novate et François « Malcalzati apportèrent des hosties de Chiaravalle. Quel- « ques dévôts font peindre le portrait de la Guillemine « sous le nom de sainte Catherine. Sœur Manfreda ap- « prenait aux disciples à ne pas dire la vérité, quand ils « étaient interrogés par l'Inquisition; elle leur disait qu'ils « seraient secourus par l'Esprit-Saint; elle les exhortait à « souffrir tout pour la Guillemine, à l'exemple des apôtres « qui avaient souffert tout pour Jésus. Elle affirmait que « Boniface VIII, le pape d'alors, ne pouvait absoudre ni « condamner, parce qu'il avait été créé illégalement. Qu'il « y avait autant d'indulgences pour celui qui visitait le « sépulcre de la Guillemine à Chiaravalle que pour le « pèlerin de Terre Sainte. André et sœur Manfreda di- « saient qu'ils voyaient la Guillemine, qu'elle leur parlait, « qu'elle bénissait leur table. Ils préparèrent une cla- « myde de pourpre avec agrafe d'argent, une robe de « pourpre et des sandales d'or, dont elle devait se revêtir « après sa résurrection. Sœur Manfreda, par l'intermé- « diaire de la Guillemine, possédait plus de grâce, de vertu « et d'autorité que n'en avait jamais eu saint Pierre. »

D'autres fois Saramita dit qu'ils s'habillaient de noir, parce qu'ainsi faisait la Guillemine; « et comme elle avait reçu le prénom de Félicie et se croyait l'Esprit-Saint,

plusieurs de la secte donnaient à leurs enfants les prénoms de Felicino et Felicina, et de Paracleto. Quand nous allions à Chiaravalle pour vénérer la Guillemine, l'abbé nous faisait donner du pain, du vin et quelque autre chose. Les religieux de l'abbaye faisaient au jour de la fête des panégyriques de la Guillemine et de sa congrégation. J'étais présent lorsque mourut la Guillemine, et j'allai trouver le marquis de Montferrat, le priant de me donner une escorte pour la transporter en sûreté à Chiaravalle, parce que les Milanais et les habitants de Lodi étaient alors en guerre. Elle dit à ceux qui l'entouraient : « Vous croyez voir, et vous ne verrez pas, à cause de votre incrédulité », faisant allusion aux cinq plaies qu'elle avait sur son corps. Je crois que la Guillemine est l'Esprit-Saint, qu'elle doit ressusciter, et qu'elle a fait bien des choses pareilles à celles que fit le Christ. Mais elle n'a jamais dit qu'elle fût l'Esprit-Saint, ni elle n'a jamais cherché à le persuader : au contraire, elle a dit à Manfreda que l'archange Raphael annonça sa naissance à la bienheureuse Constance sa mère, l'époque où elle fut conçue et la durée du séjour qu'elle fit dans le sein de sa mère, car elle était née le jour de la Pentecôte, et il me semblait que tout cela lui était arrivé à l'imitation du Christ. Je n'ai point dit qu'elle surpassât en gloire la Vierge Marie et un saint quelconque : cependant je crois qu'elle est la troisième personne de la Trinité, d'essence divine, et je l'eusse dit à tous si je n'eusse craint d'exciter un sentiment d'horreur. Son corps n'étant pas encore glorifié, je ne le considérais pas comme étant plus glorieux que celui de la bienheureuse Vierge. »

Une autre fois, au contraire, Saramita confessa qu'elle lui avait dit qu'elle était descendue du ciel sur un siége de

marbre tout étincelant d'une vive lumière; qu'elle était l'Esprit-Saint : que Manfreda avait reçu de la Guillemine la même confidence, et qu'à partir de 1262 on n'avait pas consacré seulement le corps de Jésus-Christ, mais aussi celui de l'Esprit-Saint, qui était le sien. Il croyait que sœur Manfreda devait être un vrai pape, ayant une entière et royale juridiction; qu'elle était le vicaire de l'Esprit-Saint sur terre, puisque la papauté actuelle avait cessé d'exister avec ses rites, son autorité, et qu'elle avait été remplacée par Manfreda, laquelle aurait reçu la mission de baptiser les juifs, les sarrazins et les autres non baptisés; d'après lui, les quatre évangiles se conserveront tant que sœur Manfreda sera investie du pouvoir pacifique de Pierre; alors ils disparaîtront, et quatre sages envoyés par la Guillemine en écriront de nouveaux, qui porteront les noms de leurs auteurs.

La Manfreda avoua qu'elle avait composé les litanies de la Guillemine et qu'elle avait cru en elle, qu'elle tenait des conférences où l'on lisait les évangiles, les épîtres, et le récit de certains miracles. Elle conservait de l'eau qui avait servi à laver le cadavre de la Guillemine, mais elle ne l'avait pas employée par dévotion ni pour guérir des infirmités.

Sibillia, veuve de Beltrame Malcolzati, dit avoir appris de Saramita et de la Manfreda que la Guillemine était l'Esprit-Saint, vrai Dieu et vrai homme, qui devait ressusciter, apparaître avec son corps, et monter visiblement au ciel, en présence de ses dévôts, et envoyer l'Esprit-Saint en forme de langues de feu : qu'elle devait racheter les juifs et tous ceux qui étaient en dehors du christianisme; que sœur Manfreda avait reçu en dépôt l'Église formée par elle et les clefs du royaume des cieux; que

François Malcolzato chanterait la première messe au tombeau de la Guillemine, et Manfreda la seconde. La même Sibillia avait chez elle la caisse où fut d'abord ensevelie la Guillemine, qui lui avait été apportée par Saramita, parce que ses voisins, dans la rue de Saint-Pierre au jardin, la réclamaient, tandis que de leur côté les moines de Chiaravalle la voulaient pour eux, comme étant ceux chez qui la Guillemine avait choisi sa sépulture.

Sibillia conservait aussi chez elle une tenture en taffetas rouge qui fut mis sur le cercueil, quand elle fut transportée à Chiaravalle. Manfreda prit entre ses mains une hostie qui lui avait été apportée de Chiaravalle, et la lui mit dans la bouche en l'honneur de la Guillemine.

Étant revenue au Saint-Office, la Sibillia confessa que sœur Manfreda s'était revêtue des habits pontificaux, et avait fait endosser les dalmatiques à deux autres sœurs, à Saramita et à Malcolzati; à d'autres, des surplis; puis, qu'après avoir préparé une espèce d'autel, ils y posèrent le calice et tout ce qui est nécessaire pour dire la messe, que la Manfreda célébra; qu'André lut l'Évangile, et Albertone Novati l'épître. Saramita lui dit, qu'étant entré dans la chambre de la Guillemine, il la trouva en oraison, et que s'étant relevée, elle lui avait dit qu'elle était l'Esprit-Saint, venu sous la forme d'une femme, parce que si elle était venue sous la forme d'un homme, elle serait morte comme le Christ, et que le monde entier aurait péri. Tout à coup apparut une chaire, et Guillemine la métamorphosa en un bœuf, et lui dit : « Tiens-le, si tu peux », et tout à coup il disparut. Elle ajoutait que son nom ne mourrait pas, et que par elle beaucoup seraient consolés et beaucoup en butte à la tribulation.

Dans le procès, plusieurs sont nommés comme étant

des dévots de la Guillemine, et ils avaient acheté de très-belles tentures de soie et des nappes pour honorer sa mémoire, et pour l'orner à son retour sur la terre.

Ce qui est étrange c'est la complicité des religieux cisterciens, qui la croyaient membre de la famille royale de Bohême, mais non pas l'Esprit-Saint. La maison qu'elle occupait, dans la rue Saint-Pierre *all'orto* (au jardin) était la propriété de leur monastère, et ils disaient que depuis six ans ils entretenaient au tombeau de la Guillemine une lampe allumée, parce qu'ils entendaient dire qu'elle guérissait bien des gens de leurs infirmités : Saramita ayant dit que la Guillemine était l'Esprit-Saint, un des moines alla tout droit à son habitation pour l'interroger à ce propos, et elle répondit toute indignée : *Ite, ego non sum Deus,* mais je suis un être composé de chair et d'os, et j'ai amené avec moi à Milan un fils; et elle ajouta que s'ils ne faisaient pas pénitence pour de pareilles croyances, ils iraient en enfer. De ce fait, et de beaucoup d'autres à y ajouter, on peut induire que la Guillemine ne fut qu'une pieuse femme, et que tout le reste fut ou une invention ou une fantaisie de la Manfreda et de Saramita.

Ce procès est suivi d'un extrait d'un autre, fait en 1295 à un maçon nommé Mangiarocca, brûlé en qualité d'hérétique, et à un certain Ventura Rosso, qui l'avait appelé son meilleur ami.

Le procès de la Guillemine fut joint à celui intenté plus tard à Mathieu Visconti. C'est ainsi que dans la lettre du pape Jean XXII, en date du 1er avril 1324, où il frappe celui-ci d'anathème, est mentionnée comme étant sa plus proche parente du côté maternel la Manfreda, qui affirmait être l'Esprit-Saint incarné dans une

certaine Guillemine, cause pour laquelle elle fut livrée aux flammes. Quant à Mathieu Visconti, on l'accusait d'avoir tout mis en œuvre pour sa délivrance, fait démenti par les chroniqueurs antiques qui l'accusent d'avoir dénoncé la secte. De cette même lettre et de celle de 1322 écrite par les membres de l'Église de Valence, diocèse de Pavie, de l'archevêque frère Aicardo, qui dans le synode de Bergolico fit condamner Mathieu en personne, il appert que d'autres de ses ancêtres avaient été soupçonnés d'hérésie ou condamnés pour ce fait, c'est-à-dire son grand-père, une tante, Jacques et Obizzone; et que Galéas, fils de Mathieu, professait les erreurs de la Manfreda, ce qui fit qu'on l'arrêta, mais il fut plus tard relâché par suite des menaces de Mathieu.

Lorsque Jean et Luchino Visconti se réconcilièrent avec l'Église, ils firent de pressantes instances pour qu'on révisât le procès de leur père, qui sur la fin de sa vie s'était repenti. Alors Benoît XII blâma sévèrement les rigueurs excessives d'Aicardo, et annula les sentences portées dans ce synode. *Nos, qui sumus omnibus in justitiâ debitores, nolentes justitiam denegare, hujus modi processus et sententias archiepiscopi et inquisitorum, per nonnullos ex fratribus nostris S. R. E. cardinalibus examinari fecimus, et ipsorum relatione audita, nos, una cum eisdem et aliis fratribus nostris in consistorio, ipsos processus et sententias cum maturitate et discussione debitis examinavimus..... et inique factos invenimus... et auctoritate apostolica inique facta ac nulla et irrita declaramus*, etc. La bulle a été rendue dans la septième année du pontificat de Benoît XII, et est rapportée par Ughelli dans la partie afférente aux évêques de Milan.

Là où dans notre texte nous disons que les Guillemites furent brûlés le 9 août, lisez le 9 *septembre*.

Page 221, à la fin de la note N, ajoutez :

Ces sentences ont été imprimées dans RICHA, *Chiese fiorentine*, tome III, page 19.

Page 225, ligne 22, il faut lire :

Ces écrits sont : la *Concordia del nuovo coll'antico Testamento*, le *Commento sull' Apocalisse*, le *Salterio delle dieci corde* (le Psautier des dix cordes) : on en a attribué bien d'autres à l'abbé Joachim, peut-être à tort, par exemple un commentaire de Jérémie et d'Isaïe, rempli de prophéties contre les empereurs souabes, un livre sur la Sibylle Erythrée et sur l'enchanteur Merlin, ainsi que sur les prophéties de Cyrille.

Page 242, au § commençant par ces mots : *cet ouvrage qui fit tant de bruit* (l'Évangile éternel), etc., substituez ce qui suit :

Ce verset de l'Apocalypse, C. XIV, v. 6, *Et vidi alterum angelum volantem per medium cœli, habentem evangelium æternum*, parut à quelques-uns signifier un évangile qui remplacerait celui du Christ : en sorte que, après l'âge du Père, où les pères de famille exerçaient les fonctions de pontife, viendrait l'âge du Fils ou du Nouveau Testament, avec le sacerdoce célibataire et la vie active; en dernier lieu viendrait l'âge de l'Esprit-Saint, qui commencerait en 1260, dont le signe caractéristique serait la perfection et la puissance de la vie contemplative des cénobites, opposée à la vie fastueuse des prélats.

Le premier apôtre de ce dernier évangile avait été l'abbé Joachim. Avait-il été un prophète, ou un imposteur, ou un visionnaire? C'est ce qu'il est difficile de déterminer au milieu de tant de traditions qui ont fait de lui un person-

nage légendaire : certes, tant qu'il vécut, les scolastiques n'ont pas osé l'attaquer : il a pu librement réprouver les aberrations de l'Église, devenue féodale. Quant aux erreurs sur la Trinité où il est tombé, elles ont été condamnées seulement en 1215 par le quatrième concile de Latran, et même sans que le nom de cet abbé, qui avait bien mérité de l'Église, eût été prononcé.

Ce fut parmi ses disciples qu'on vénéra l'Évangile Éternel; mais le texte en ayant été perdu, nous ne pouvons que faire des conjectures d'après ce qu'en ont dit les écrivains, et principalement d'après le concile d'Anagni, où les erreurs qu'il contenait furent condamnées. D'après ces documents, l'Évangile du Christ n'aurait pas été parfait, et il devait être remplacé par ce nouvel évangile de la vie contemplative. A l'accomplissement de l'Ancien Testament avaient présidé trois grands hommes : Abraham, Isaac et Jacob, ce dernier accompagné de douze patriarches; au nouveau présidèrent trois grands hommes : Joachim, Jean Baptiste et Jésus-Christ, accompagné des douze apôtres; à l'Évangile Éternel présideront trois autres grands hommes, l'abbé Joachim, saint Dominique et saint François avec ses douze disciples. En 1200 a été abrogé l'Évangile du Christ, qui ne conduisit personne à la perfection. Maintenant on y substituera le nouveau. En 1260, surviendra une grande tribulation, encore plus dangereuse, parce qu'elle a un caractère tout spirituel.

Ainsi se préparait par l'abolition de la propriété une nouvelle religion, une réforme bien plus radicale que celle du XVIe siècle, réforme non-seulement religieuse mais sociale.

Quelques disciples de Joachim ayant commencé à expliquer cet Évangile à l'université de Paris, ses docteurs,

moins idéalistes et plus pratiques, comme le sont en général les Français, en furent effrayés et le firent condamner par les papes Innocent IV et Alexandre IV en 1255, en ayant toutefois des égards pour les Frères Mineurs qui l'enseignaient. De là vint que le nom de l'auteur resta caché, auteur que plusieurs croient être Burallo, de Parme, né vers 1209, entré chez les Franciscains vers 1232, successivement professeur à Bologne, à Naples et à Paris. Devenu septième général de l'Ordre, et désirant ramener ses frères à la pureté primitive de leurs règles, Burallo visita à pied tous les couvents, où son rigorisme lui fit des ennemis. Envoyé par Innocent IV pour tenter d'amener la réconciliation des Grecs schismatiques avec le saint-siége, il s'attira l'estime de l'empereur Vatax, non moins que celle du patriarche, du clergé et du peuple, mais sa mission n'eut aucun résultat. Accusé d'avoir adhéré aux doctrines de l'abbé Joachim, il fut déposé au chapitre général de l'Ordre, tenu au couvent d'*Ara Cœli,* ou bien amené à donner sa démission de général, et il fut remplacé par saint Bonaventure, qui lui fit faire son procès. Deux de ses disciples, Léonard et Gérard, furent condamnés à perpétuité au pain de la tribulation et à l'eau de l'angoisse. Quant à Jean Burallo, grâce aux bons offices du cardinal Ottoboni, il put se retirer au couvent de la Greccia près de Rieti, où il passa trente-deux ans de sa vie. Puis, ayant obtenu d'en sortir pour aller de nouveau se consacrer à l'évangélisation de la Grèce, il mourut à Camerino. On lui attribua des miracles : il fut reconnu bienheureux, et ce titre lui fut confirmé par la sacrée Congrégation des rites, en 1777.

Quoiqu'il en soit, il ne paraît pas que l'on doive lui attribuer l'Évangile Éternel. En effet celui-ci fut dans le

principe plutôt une doctrine qu'un livre, doctrine défendue par les mendiants Frères Prêcheurs ou Mineurs. A ceux-ci donc on attribua le livre lors de son apparition, mais les Prêcheurs le renièrent, d'autant plus que personne d'entre eux n'en était nominativement désigné comme l'auteur. Mais chez les Mineurs, on désigna comme étant l'auteur du livre Gérard de Borgo San-Donnino, d'autres nommèrent l'abbé Joachim, tandis que Jean de Parme serait l'auteur du *Liber introductorius in Evangelium Æternum.* Il est probable que l'Évangile Éternel n'a jamais existé, mais que cet *Introductorius* fut seulement composé pour en exposer les doctrines : tentative hardie, conçue dans le but de consolider la domination des Ordres mendiants au moyen d'une religion nouvelle, perfectionnement de celle apportée dix siècles auparavant par le Christ[1]. M. Renan, dans la *Revue des Deux Mondes* de juillet 1866, a soutenu précisément avec une grande richesse d'érudition, cette thèse, que le titre d'Évangile Éternel était donné aux trois œuvres que nous avons mentionnées ci-dessus de l'abbé Joachim. Souvent on a indiqué comme étant l'Évangile Éternel l'*Introductorius* qui résumait les doctrines qu'il contenait, livre qui aurait été mis au jour en 1254 par Jean de Parme, ou plutôt par Gérard de Borgo San Donnino.

Page 253. Après la ligne 30, à la note D, avant ces mots *le Bienheureux Jean delle Celle*, etc., ajoutez-le morceau suivant :

(1) Voir un article de DAUNOU sur Jean de Parme, *Histoire littéraire de la France*, tome XX.

DOM GERVAISE, *Hist.* de l'abbé Joachim.

MEYENBERG, *De pseudo Evangelio æterno;* Helmstadt, 1725.

A la Bibliothèque Magliabecchiana de Florence (Départ. des Manuscrits, classe XXXIV, n° 76), existe une liasse de 121 feuilles, dans laquelle l'anonyme taxe d'hérésie les décrétales de Jean XXII contre les Fraticelles; le procès et les protestations de frère Bonagrazia de Bergame, et tous les actes relatifs à la question et à la défense de frère Michel, où se trouvent beaucoup de détails même relativement aux personnes. L'anonyme commence ainsi :

« Voici une partie des articles hérétiques extraits des IIII décrétales écrites contre la pauvreté du Christ et des apôtres par Jean de Cahors, dit pape Jean XXII, articles qui ont été condamnés.

Il est toujours violent, et par ex. : « En l'an XIIII de son pontificat il fit une autre constitution entachée d'hérésie, ou une destitution, ou une destruction, constitution qui débute, etc.

« Quiconque désire avoir sur ces choses les détails les plus amples et les plus circonstanciés n'a qu'à recourir aux œuvres du vénérable père maître frère Michel, ex-général de l'ordre des Frères Mineurs, dans les condamnations portées sur la première, la seconde, la troisième et la quatrième décrétale; à l'œuvre de maître François d'Ascoli sur la quatrième décrétale; à l'œuvre de maître Guillaume Ocham sur la quatrième décrétale.... et autres qui se rapportent à ce sujet, dont nous avons tiré ce peu de choses, mais en les traitant ici plus à fond, pour prouver et démontrer la vérité, comme pour réprouver l'hérésie et l'iniquité.

Suit un autre traité de la même matière;

« *In nomine Domini nostri Jesu Christi pauperis crucifixi et glo-*
« *riosi sancti Francisci.* Ici commence le premier motif de la question
« née à la cour d'Avignon au temps du Pape Jean XXII, de la pauvreté
« du Christ et des Apôtres, et le procès et l'ordre suivant lequel se déroule
« cette même question. » Il raconte les faits, en commençant par ce qui a trait à frère Michel. Le manuscrit se compose de 62 feuilles.

Suit l'explication d'une homélie de Jean Chrysostome, où l'on s'attache à réfuter toujours la prétendue hérésie du pape Jean.

Page 257, ajoutez à la fin de la note G ce qui suit :

On vit marcher contre frère Dolcino, qui tenait d'une main l'épée et de l'autre le calice de la volupté, les habitants de Trivero, de Mosso et de Biella, lesquels, sous la conduite de Régnier des Avocats, évêque de Verceil, ayant sur son étendard la madone d'Oropa, vainquirent les Fraticelles.

Page 280, à la fin de la note 1, ajoutez ce qui suit :

La question de Dante hérétique a été reprise dans le *Calendrier Évangélique*, qui s'imprime à Berlin, où le docteur Ferdinand Piper, professeur de théologie à cette université, publia en 1865 un article intitulé *Dante*

und seine theologie. Il accorde que Dante pose en principe, que Dieu est le bien suprême; que l'homme ne peut parvenir à la possession du souverain bien qu'en acquérant la vision béatifique; que celle-ci s'acquiert par les vertus théologiques, à la pratique desquelles nous sommes portés par la lecture des saintes Écritures, par l'expérience, et par la raison, qui cependant dans le domaine des choses supra-sensibles incline vers la révélation. On ne peut pas à proprement parler dire que Dante soit sorti de l'Église de Rome : pourtant ses doctrines aboutissent à la religion évangélique. Et cela non-seulement quant à la réforme du chef et des membres, et quant au pouvoir temporel, mais aussi quant au dogme. En effet (c'est toujours Piper qui raisonne), il (Dante) n'admet pas l'infaillibilité du pape, puisqu'il place parmi les hérétiques le pape Anastase II : il admet qu'il puisse y avoir dans l'Église d'autre ingérence que celle des prêtres, puisque lui-même fait acte d'ingérence en recommandant la réforme : il n'admet pas que des décrétales puissent être la source de la vérité au même titre que les saintes Écritures.

Tout catholique peut juger si de pareils arguments sont valables pour déclarer un de nos frères séparé de l'unité.

Page 390, ligne 7, à la note 2, ajoutez ce qui suit :

Gaspard de Vérone, dont la chronique a été publiée par G. Marini, *Degli Archiatri Pontifizj*, Rome, 1784, appendice au vol. II, p. 179, dit que Paul II aimait à faire collection de manuscrits, de statues, de peintures, de médailles, et qu'il était juge très-compétent dans la matière. François Philelphe écrit à Léonard Dati : *Quod non debetur et a me et a doctis omnibus summæ immortalisque sapientiæ Pauli II?* Epis. L. XXX. Voir aussi Quirini, *Pauli II vita, præmissis vindiciis adversus Platinam aliosque detractores*. Rome, 1740.

Page 415, ligne 12...... (Boccace) fait commencer dans une église son licencieux *Décaméron*.

Suppléez la note suivante :

Il faut que l'usage de caqueter dans l'église ait été bien commun, puisque Vespasiano, dans la vie de saint Antonin, écrit : « En allant à Santa-Maria del Fiore (la cathédrale de Florence) de jour, et lorsqu'on chantait l'office divin, là où étaient ces bancs garnis de femmes assises ayant autour d'elles ces jeunes désœuvrés, l'archevêque fit un tour là où ils étaient, et personne d'entre eux n'osa rester, grâce au respect et à la crainte qu'il leur inspirait. »

Page 416, ligne 19, après ces mots le *Mantouan*, ajoutez ce qui suit :

Qui fut général des Minorites[1].

Page 520, ligne 20, rectifiez ainsi le commencement du paragraphe :

Cet Ulrich de Hutten, né à Eberstein, en 1488, plein d'enthousiasme pour son pays, à seize ans s'enfuit de son couvent, étudia dans plusieurs endroits et notamment en 1512 à l'université de Pavie; puis il devint soldat. (Le reste comme à la page ci-dessus indiquée.)

Page 520, 32[e] ligne, lisez comme suit :

Et aussi l'*Epistola ad Maximilianum in Venetos exhortatorium*, qualifiant leurs conquêtes de pêche insidieuse; d'autant plus qu'il osa *illa tridentinos invadere montes;* et il dit que

Vendidit hæc Turcis urbes, hæc vendidit aras
Hæc Byzantenum prodidit imperium ;

toutes les victoires appartiennent aux Allemands; César seul est maître de la terre, comme Dieu l'est du ciel; il est souverain des mortels, comme Jupiter l'est des Dieux; il doit punir Venise, il doit subjuguer la Péninsule :

Non opus est flavi ducantur in arma Britanni,
Atque armet populos Gallia magna suos.
Adde nihil nobis, si quid Germania priscæ
Laudis habet, si quid martia turba potest.

Il suffit des Allemands, pour que les Alpes du Tyrol

(1) Venalia nobis
Templa, sacerdotes, altaria, sacra, coronas,
Ignis, thura, preces, cœlum est venale, Deusque...
Ita lares italos et fundamenta malorum
Romuleas aras et pontificalia tecta
Colluviem scelerum.
(De Calamitate temporum, lib. 3.)

versent comme un torrent le cavalier de Franconie, le chasseur de la Hesse, le géant Westphalien, le Saxon rendu invincible avec une bouteille de vin, et tous les guerriers que nourrissent la Marche poissonneuse, la fertile Thuringe, les rivages de l'Océan germanique. Il est temps que l'Italie reconnaisse son maître, et que Rome le couronne : les poëtes allemands sont prêts à célébrer le vainqueur.

Page 521, ligne 8, lisez :

Il parcourut l'Italie en l'insultant[1].

Page 521, ligne 23, ajoutez :

Érasme publia aussi un recueil de lettres du onzième siècle, *De schismate quod fuit inter Henricum IV imperatorem et Gregorium VII*, où, se transportant au plus fort de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, il exhortait l'empereur à reprendre l'exercice de sa délégation divine, pareille à celle du pape, et à rougir d'avoir baisé la mule du pontife. C'est qu'en effet le philosophe allemand se montra toujours furieux vis-à-vis des papes, parce qu'ils défendirent l'indépendance italienne des attaques dirigées contre elle par les Henri, les Frédéric, les Charles.

Page 521, ligne 28. Après ces mots *Apophthegmata Vadisci et Pasquilli de depravato Ecclesiæ statu;* intercalez le morceau suivant :

Dans le *Vadiscus*, Érasme a réuni les trois oppositions, de la littérature, de la politique et de la religion, et il y examine comment Rome use de ce triple pouvoir intellectuel, politique et religieux. Ce pouvoir prohibe la réimpression de Tacite; il occupe Rome, capitale de l'Empire, et il ne souffre pas que l'empereur soit roi de Naples : il a

(1) Dicit is quia se novit Germania, dicit.
Mobilis Italia est : nobilis ante fuit.

la prélature et les nominations, les cas réservés au pape, les indulgences, les conciles; cependant *non vivit sine capite corpus, neque auferre caput necesse est: tantum inde resecare quæ vitiosa sunt.* C'est la terre italienne, l'air romain qui a vicié la foi de l'unité catholique, et en conséquence l'Église. Les Romains ne s'occupent qu'à se promener, à jouer à la paume et à faire l'amour : s'ils pensent, c'est pour frauder, pour mentir, pour se parjurer : les riches vivent de la sueur des pauvres, d'usure, de la spoliation des chrétiens : les pauvres vivent de légumes, d'ail et d'oignons. La cherté des vivres, la perfidie, l'inconstance du climat romain rendent insupportable le séjour de Rome; on en revient avec une mauvaise conscience, avec un estomac malade, avec une bourse vide. Dans cette grande taverne, où se trouvent des hommes de toute nation, des monnaies de toute espèce de coin, où l'on entend converser en toute langue; où l'on ne rencontre que des courtisans, des prêtres et des écrivains; où l'on erre au milieu de lieux saints et de lieux suspects et de vieilles ruines, il est impossible de conserver la foi aux choses saintes, la fidélité aux serments et la santé : on travaille sans relâche à obtenir trois choses sans jamais y arriver : la sanctification des âmes, la restauration des églises, la croisade contre le Turc. On ne s'y moque de rien tant que des exemples de l'antiquité, du pontificat de Pierre, du jugement dernier : on y croit bien moins qu'ailleurs à l'immortalité de l'âme, à la communion des saints, à l'éternité des peines. « Vieil or, jeune femme, messe courte, voilà les désirs des Romains. » Et dans un autre endroit : « Non certes, à Rome n'est pas la vraie Église. » Eh quoi? Cette ville où en plein jour se croisent cardinaux et moines, filles de joie et des spadassins vé-

naux; où des chars, des chevaux, des mulets et des ânes menacent de vous écraser, cette ville-là serait la capitale du monde chrétien? Cette foule de clercs, bigarrée de couleurs et de costumes, d'avocats, d'auditeurs, de notaires, de procureurs, de chanceliers, de tabellions, qui passent leur vie à sucer notre sang et notre sueur, et qui chaque année nous font payer plus cher le royaume des cieux, serait-ce là l'Église[1]?

Page 533, à la note 1, ajoutez :

Dans l'Index des livres prohibés est notée l'*Epistola contra vitam monasticam ad Bernardum Mattium collegam olim suum*, d'Alciat.

Page 539, à la note 1, ajoutez :

KERKER, *Erasmus und sein theologische Standpunkt, bei Theol. Quartalsch.* de Tubingen, 1839.

Page 542, faire précéder la note D des vers suivants :

Qui chalybe et duris amicitur Julius armis,
Terribilis barba, terribilisque coma,
Cui torvos horrore oculos frons occulit atros,
Tartareæ ignescunt cujus in ore minæ.
Fraude capit totum mercator Julius orbem
Vendit enim cœlum, non habet ipse tamen.

Page 542, à la note F, ajoutez :

A Croto Rubiano : *De statu romano epigrammate ex urbe missa.*

Vidimus Ausoniæ semiruta mœnia Romæ,
Hic ubi cum sacris venditur ipse Deus.
Ingentem, Crote, pontificem sacrumque senatum,
Et longo proceres ordine cardineos,
Tot scribas, vulgusque hominum nihil utile rebus,
Quos vaga contecto purpura vestit equo,

(1) *Klag und Vermahnung wider den Gevalt des Pabst.* L'auteur dit qu'il s'est mis à écrire en allemand, pour être compris de tous.

Latein ich von geschrieben hab
Das was eim iedem nicht bekannt
Jetz schrei ich an das vaterland.

Tot, Crote, qui faciunt, tot qui patiuntur, et illos
Orgia qui vivunt cum simulant Curios,
Romanas, neque enim Romanis, omnia luxu,
Omniaque obscœnis plena libidinibus.
Desine velle sacram, imprimis, Crote, visere Romam.
Romanum invenies hic, ubi Roma, nihil.

Page 573, à la note 1, ajoutez ce qui suit :

Hutten, dans le dialogue *Febris prima,* reproche au cardinal Caiétan d'être venu uniquement pour bouleverser l'Allemagne et pour mener joyeuse vie : il dort (dit-il) dans la pourpre, il mange dans la vaisselle d'or ; il mène une existence si délicate que selon lui aucun Allemand ne peut se vanter de posséder un palais : il méprise les perdrix et les grives, parce qu'elles ne ressemblent point à celles d'Italie ; il rechigne en voyant la sauvagerie des forêts germaniques ; il trouve le pain insipide, et en avalant d'un seul trait une coupe de vin du Rhin, il soupire après celui d'Italie.

Page 649, ligne 9, ajoutez en note ce qui suit :

Gioberti, dans ses œuvres philosophiques, veut prouver que l'essence de l'hétérodoxie consiste dans l'idée panthéistique ; Luther et Calvin, pour lui, ont été des fatalistes, et le fatalisme est logiquement inséparable du panthéisme. Quant à Zwingle, il le professe, puisque dans le traité de la Providence, il dit : *Creata dicitur, cum omnis virtus numinis virtus sit, nec enim quidquam est quod non ex illo, in illo et per illud, immo illud sit ; creata virtus dicitur eo quod in novo subjecto et nova specie, universalis aut generalis ista virtus exhibetur.* Et il n'entend pas seulement parler de l'universalité de Dieu comme cause première, puisqu'il ajoute : *Cum autem infinitum, quod res est, ideo dicatur quod essentia et existentia infinitum sit, jam constat extra infinitum hoc esse nullum Esse posse... Cum igitur unum ac solum infinitum sit, necesse est præter hoc nihil esse.*

Il revenait donc au panthéisme idéaliste des nominaux du moyen âge, qui déjà enseignaient l'unité et l'universalité des choses, la nécessité de tout ce qui arrive, et partant la nécessité même du mal ; l'homme enchaîné par les décrets de la Providence ; le fidèle délié de la loi morale ; la certitude infaillible du salut, c'est-à-dire l'assurance pour tous les hommes de retourner à Dieu.

TOME II.

Page 41, à la note 1, ajoutez :

Ulrich de Hutten, lui aussi, écrivait : *Atqui non sum luthericus, verum magis quam luthericus, hostili adversus impiam Romam animo* (Bulla, dialog.). Et à Érasme : *Jam palam clamant isti omnium horum auctorem te esse, atque ab hoc fonte omnia profluxisse.*

Page 55. Faire précéder la note 1, de ce qui suit :

Faisaient partie de l'expédition de 1532 contre les Turcs les capitaines italiens Guido Rangone, Gabriel Martinengo, Alphonse del Vasto, Pierre Marie de Rossi, comte de San-Secondo, Fabricius Maramaldo, Philippe Torniello, J. B. Gastaldo, Martius et Pierre Colonna, don Ferrante Gonzaga. Le duc de Ferrare envoya cent chevau-légers : le pape engagea à sa solde dix mille cavaliers hongrois jusqu'à la fin de l'expédition. Son neveu, le cardinal Hypolite de Médicis (etc.) (Le reste comme à la note précitée.)

Page 86, à la note 1, ajoutez ce qui suit :

Il s'agissait donc de la défense non-seulement du dogme, mais de celle de la société tout entière, ce qui pourrait nous donner la clef des instructions que Campeggi présenta lui-même à l'empereur, et que Ranke dit avoir trouvées dans une bibliothèque à Rome. Il lui insinuait dans les dites instructions d'avoir recours aux promesses, aux menaces et aux alliances avec les princes catholiques pour restaurer la foi : et (ajoute-t-il), « si quelques-uns persévéraient dans la voie diabolique, mettez la main au fer de la charrue pour arracher par sa racine la plante vénéneuse. » Ce qui importe le plus, c'est de confisquer les biens des obstinés, et d'envoyer de bons et vertueux inquisiteurs, qui recherchent avec le plus grand soin tout ce qui reste d'hérétiques, et qui procèdent contre eux avec les formes usitées en Espagne contre les Marranes. Qu'on excommunie l'université de Wittemberg, et qu'on déclare indignes des faveurs impériales et papales ceux qui y achèvent leurs études. Qu'on envoie au bûcher les livres faits par les hérétiques ; qu'aucun de ceux-ci ne soit toléré à la cour ; qu'on ramène dans leurs couvents les moines déserteurs. Mais ce qu'il faut par-dessus tout, c'est une exécution vigoureuse : lors même que Votre Majesté ne frapperait que les principaux, elle en retirerait beaucoup d'argent et une somme bien nécessaire pour combattre les Turcs. »

Voir Léopold Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reforma-*

tion, Berlin, 1852, tom. III, p. 186, et *Die römische Päbste*, Berlin, 1854, tom. I, p. 112 ; tom. III, p. 27. *Instructio data Cæsari a. r. Campeggio*. Ranke croit authentique cette instruction, et au fond elle vise uniquement à frapper les princes rebelles en cela où ils péchaient, c'est-à-dire dans l'usurpation des biens de l'Église, sous le prétexte de guerroyer contre les Turcs. Le 10 juin 1530, à l'occasion de l'entrée de Charles-Quint à Munich, parmi les fêtes qui eurent lieu, on mit sur le théâtre Esther et Assuérus, Tamyris et Cyrus, Cambyse. Campeggi dit à l'empereur que ces faits « pourraient s'appliquer aux hérétiques, contre qui on usera de la verge de fer, s'ils ne veulent pas de la paix de Dieu ». Et l'empereur répondit que « ce n'était pas avec le fer, mais avec le feu qu'il fallait les châtier ». (Apud Laemmer, *Mon. vatic.* p. 38.) Ce qui revient à dire que l'empereur croyait nécessaire une rigueur plus grande que la verge de fer, c'est-à-dire la punition légale, tandis que c'était de celle-ci, et non de meurtres dont entendait parler Campeggi. Certainement la lettre circulaire que l'empereur, d'accord avec le pape, rédigea à Bologne pour la convocation de la diète d'Augsbourg, respire d'un bout à l'autre la douceur et le désir d'arriver à la paix.

Il est vrai que d'autres fois Campeggi exhortait l'empereur à user de tous les moyens possibles pour arracher l'hérésie. « Que Votre Majesté catholique soit prête à vouloir à tout prix l'extirpation de ces hérésies... Et dans cette entreprise glorieuse, sainte et vraiment catholique..., elle montrera au monde entier que non-seulement par le nom, mais encore par ses attributions, elle est le vrai et incontestable successeur de Charlemagne, ce prince dont la renommée nous a transmis au nombre des plus magnanimes entreprises de son règne, celle dont l'écho résonne encore parmi nous, la défaite des Saxons, qui assura l'édifice de la sainte foi catholique ». (Avis du légat Campeggi dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 49.) Et le cardinal Salviati écrivait à Campeggi : « Sa Sainteté juge l'affaire absolument comme vous ; on ne peut désormais guérir la partie infectée de l'Allemagne que par le fer et par le feu, et si Sa Majesté Impériale prenait le parti d'en arriver là, Sa Béatitude de son côté ne manquera pas d'aider Sa Majesté par tous les moyens qui seront en son pouvoir. » (13 juillet 1531, ap. Laemmer.)

Au nombre des raisons que le pape mettait en avant pour ne pas donner de subsides en argent pour ces guerres était l'épuisement du trésor pontifical, par suite des sommes considérables qu'il avait fournies à l'armée impériale pour qu'elle ne saccageât point Florence après le siége.

Quant aux manèges qu'on pratiqua alors, nous trouvons de précieux renseignements dans la *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, par Joseph De Leva, ouvrage qui paraît en ce moment par livraisons à Venise.

Il est à remarquer que Mélanchthon, au congrès d'Augsbourg, affirmait qu'il s'agissait *uniquement d'une légère différence de rites* (la concession descendait aux particularités du mariage des prêtres, de la messe

privée, du calice aux séculiers), mais pour les nôtres, ils comprenaient que la question était de savoir si les institutions ecclésiastiques avaient une origine divine ou une origine humaine.

Page 94, à la fin de la ligne 13, suppléez la note suivante :

Dans une lettre du 25 mai 1538, dont l'original existe à la bibliothèque Magliabecchiana de Florence (Manuscrits, classe VIII, 51) adressée au nonce d'Espagne, et où il est parlé longuement de la politique de Clément VII, nous voyons que l'intention du pape, à l'entrevue de Marseille, était bien moins le mariage de sa nièce, que la réconciliation de l'empereur et du roi, le règlement des affaires d'Italie, et surtout le remède à apporter à l'hérésie. A cet effet le pape croyait le concile opportun, et il tomba d'accord avec l'empereur pour sa convocation, sous la seule condition que les autres princes en seraient satisfaits. Que si plus tard les résolutions du pape produisent des conséquences fâcheuses, il ne faudra pas plus les lui imputer qu'au père de famille de l'Évangile, qui sema du bon grain dans son champ, mais après qui survint l'ennemi, lequel sema par dessus l'ivraie.

Page 97, à la note A, 5e ligne, intercalez ce qui suit :

Louis Gradenigo, ambassadeur vénitien à Rome, dans sa relation de 1523, dit qu'Adrien fut élu après un panégyrique récité en sa faveur par le cardinal Caiétan, qui démontra qu'on ne pouvait choisir un sujet d'une vie plus exemplaire. Ce personnage constate, lui aussi, l'étonnement des cardinaux, et il est persuadé que l'élu resterait plutôt en Espagne que de venir à Rome.

Page 97, à la fin de la note C, ajoutez ce qui suit :

M. G. A. Bergenroth s'est beaucoup occupé d'Adrien VI, et dans un sentiment hostile, dans son récent ouvrage, *Calendar of State Papers, relating to the negotiations betwen England and Spain, preserved in the Archives of Simancas and elsewhere*, Londres, 1867. Le second volume comprend les années 1509 à 1525. On y trouve rapportées les tentatives faites pour élever à la tiare le fameux Wolsey, et celles concernant le divorce d'Henri VIII. Un contemporain, cité par Bergenroth, dit d'Adrien : « Quamvis simulatione ingenii et errore hominum « ad pontificatum obrepsisset, tamen, si ejus in privata vita doctrinam « et eminentem, quam quotidie sacris faciundis ostentabat, religionem « spectes, inter optimos antistites haberi poterat. Sicuti contra, si post « adeptum pontificatum ejus avaritiam, crudelitatem, ac principatus administrandi inscititiam considerabimus, barbarorum quoque quas secum adduxerat, asperam feramque naturam, qui sine ingenio et humanitate erant, intuebimur, merito inter pessimos pontifices referendus videtur. »

Page 198, à la fin de la note H, ajoutez :

Pendant cette guerre, le cardinal Farnèse chargea Brunamente Rossi, gouverneur d'Orvieto, de visiter souvent la marquise de Pescara, sous prétexte de lui faire honneur, mais au fond pour l'espionner. Le 1er avril 1541 il écrivait au cardinal : « Je n'ai point manqué, et je ne manquerai pas de visiter, au nom de Notre Seigneurie illustrissime et révérendissime, madame la marquise avec toutes les attentions spéciales que peuvent m'inspirer la reconnaissance que je vous dois. Elle se montre, tant dans son langage que dans son attitude, aussi dévouée et aussi affectionnée qu'il est possible à Notre Seigneur (le pape), et à votre seigneurie révérendissime et illustrissime. Son Excellence s'est retirée au monastère de Saint-Paul, seule, en compagnie de deux servantes. Elle a deux domestiques au dehors, qui l'approvisionnent de tout ce dont elle a besoin. Et elle vit avec cette piété ordinaire aux personnes de vie sainte et honnête. »

Page 732, à la fin de la note K, ajoutez :

Frà Paolo écrivait à Casaubon toute espèce de mal contre Baronius, mais il l'avertissait qu'il eût à ne pas l'accuser de mauvaise foi. *Cedet in publicam utilitatem opus tuum procul dubio. Verum quod illum fraudis et doli mali convincere paras, vereor an probaturus sis illis qui morum hominis gnari fuerint. Vellem potius levitatis et temeritatis accusares.* Ep. ad Casaubonum, 8 juin 1612.

TABLE GÉNÉRALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

C

H

I

J

K

L

Q

R

S

W

Z




UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 11 05 08 13 019 4